

Le Politique



Informations sur ce livre

Auteur : A. Nouda

Titre du livre : Le Politique

Sous-titre : Exploration critique de la société.

Genre : Essai sur la société.

Version du texte : Version n°9, du 30.03.2017

Édition : Édition par l'auteur.

Dédicace : A mes amis, à mes ennemis, et à tous les autres.

Date de première publication : janvier 2011.

ISBN : 978-9954-30-141-8

Autres ouvrages de Rahman Nouda

- *Le Sociétal, Version 8, pdf.*

- *Le Politique, Version 9, pdf.*

- *L'éthique politique, Version 11.3, pdf.*

- نَقْدُ الشَّعْبِ (حوار حول مُعَيَّنَاتِ إِصْلَاحِ المُجْتَمَعِ)، الصيغة 56، منشور على الورق، وعلى الإنترنت.

- نَقْدُ أَحْزَابِ الْيَسَارِ بِالْمَغْرِبِ، الصيغة 51، pdf.

- هل ما زالت الماركسية صالحة بعد انهيار الاتحاد السوفياتي؟ الصيغة 13، pdf.

- نَقْدُ تَعَاوُنِ الْيَسَارِيِّينَ مَعَ الْإِسْلَامِيِّينَ، الصيغة 7، pdf.

- طَبَقَاتُ المُجْتَمَعِ، صيغة سنة 1983، pdf.

- نَقْدُ النِّظَامِ السِّيَاسِيِّ بِالْمَغْرِبِ، الصيغة 56، pdf.

- نَقْدُ الصِّهْيُونِيَّةِ، الصيغة 9، pdf.

- نَقْدُ النُّخَبِ، الصيغة 8، pdf.

- آيَةُ عِلَاقَةِ بَيْنِ الدِّينِ وَالْقَانُونِ، الصيغة 23، pdf.

- الْجِنْسُ وَالدِّينُ (من الإرشاد إلى الفضيحة)، pdf.

- كَيْفُ نُسْقُطِ الْإِسْتِبْدَادِ (في فنون النضال الجماهيري السلمي المُشْتَرَطِ)، pdf.

- مَشْرُوعُ الرِّبْطِ الْقَارِئِ بَيْنَ الْمَغْرِبِ وَإِسْبَانِيَا، دراسة جيو استراتيجية، صيغة سنة 1988، pdf.

- كَيْف؟ (في فنون النضال السياسي الثوري)، صيغة سنة 1982، .pdf.
- كيف نتجاوز القمع، صيغة سنة 1973، .pdf.
- ونشر مقالات ودراسات متنوعة على جرائد ومجلات مغربية، وعلى الإنترنت.

Quiconque peut télécharger gratuitement ces livres à partir du site :
<http://LivresChauds.Wordpress.Com>

Licence gratuite pour les éditeurs

L'auteur de ce livre, Rahman Nouda, accorde à tout éditeur intéressé par ce livre, partout dans le monde, une licence gratuite, non exclusive et non transférable. Cette licence permet à l'éditeur de publier ce livre, de le traduire dans la langue de son choix, de le diffuser, voire de le publier et de le vendre (uniquement s'il est imprimé sur papier). L'auteur n'oblige pas l'éditeur qui publie ce livre de verser une compensation financière à l'auteur. Les conditions d'obtention gratuite de cette licence sont les suivantes: 1) Il est interdit de modifier le contenu de ce livre, sauf si cette modification obtient une autorisation écrite de l'auteur précisant les changements autorisés. 2) Cette licence est concédée, en même temps, à tous les éditeurs dans le monde (ce qui signifie qu'il est interdit de convertir cette licence en un droit exclusif d'un seul éditeur). 3) Dans le cas où ce livre est imprimé sur papier, son prix de vente doit être le plus bas possible. 4) Si l'éditeur propose ce livre en téléchargement en ligne, ce téléchargement doit être gratuit. 5) Au début de chaque exemplaire publié de ce livre (que ce soit sur papier ou sur Internet), le présent paragraphe doit être reproduit («Licence gratuite pour les éditeurs»). Le but de cette licence est de contribuer à la diffusion de la culture et non de générer des profits commerciaux. Cette licence ne signifie pas que l'auteur (Rahman Nouda) renonce à ses droits d'auteur, ou droits de propriété intellectuelle. L'auteur conserve, en même temps, tous ses droits (de reproduction, modification, transmission, publication, affichage, distribution, vente et commercialisation de ce livre, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit).



Remarque au lecteur : Ce fichier (ou livre) s'ouvre dans le programme 'Adobe Reader' (*.pdf). Pour lire le texte de manière confortable sur un ordinateur (ou sur son équivalent), le lecteur est invité à modifier les modalités d'affichage (à travers les fonctions du AFFICHAGE, MODE LECTURE, DÉFILEMENT, ZOOM, etc), jusqu'à obtenir l'apparence qui convient le mieux. Choisir aussi la largeur de la fenêtre d'affichage du texte (pour qu'elle soit étroite, moyenne ou large), selon la convenance du lecteur.

Si vous ouvrez ce fichier (ce livre) dans un autre programme, comme 'Office Word', ou 'OpenOffice.Org', faites des actions similaires.

Dans la table des matières, les titres sont des liens hypertextes : il suffit d'appuyer sur le bouton CTRL du clavier et de cliquer simultanément sur le titre (ou sous-titre) voulu, pour que l'ordinateur ouvre automatiquement la page correspondant ce titre.

E-mail de l'auteur : nouda.abderrahman@gmail.com

———— * ————— * ————

TEXTE DE LA 4^E PAGE DE LA COUVERTURE DU LIVRE ‘LE POLITIQUE’

Cet ouvrage n’est pas un texte journalistique, mais le résultat d’un travail de recherche étalé sur environ une vingtaine d’années. Il traite plusieurs questions qui sont aujourd’hui soulevées par les actualités du ‘Printemps arabe’.

En cette période de renaissance des luttes politiques des masses populaires, quand certaines aspirations démocratiques du peuple peinent à se réaliser, nos débats politiques nous ramènent alors aux questions fondamentales : Pourquoi certaines transformations de la société sont-elles difficiles à réaliser ? Que faire pour préparer certains changements politiques ou les faire mûrir ? Comment fonctionne la société ? Quelles sont les lois qui régissent l’évolution de la société ? Quels sont les détails politiques qui paraissent anodins, mais qui sont décisifs ? Les trois livres (*Le Sociétal*, *Le Politique* et *L’éthique politique*) sont des essais sur ces questions. Ces trois livres sont à la fois indépendants et complémentaires. La clarté ou la pertinence des thèses présentées par ces livres contribuent à enrichir le débat politique.

——— * ————— * ———

TABLE DES MATIÈRES

<i>TEXTE DE LA 4^E PAGE DE LA COUVERTURE DU LIVRE 'LE POLITIQUE'</i>	5
<i>PRÉSENTATION DU LIVRE 'LE POLITIQUE'</i>	11
<i>INTRODUCTION AU LIVRE 'LE POLITIQUE'</i>	13
<i>LA CRITIQUE</i>	16
<i>Seul l'échange de critique ouvre la voie vers le progrès</i>	16
<i>Déontologie de la critique</i>	21
<i>CRITIQUE DU POUVOIR POLITIQUE</i>	25
<i>Conditions et limites de la légitimité du pouvoir</i>	30
<i>Le but du pouvoir</i>	32
<i>Les dérives du pouvoir</i>	38
<i>La résistance à l'oppression est légitime</i>	51
<i>Les dégâts causés par l'oppression</i>	53
<i>Si le pouvoir politique devient égoïste, pourquoi les citoyens ne le deviendraient-ils pas aussi ?</i>	56
<i>Sortir d'une crise politique est plus difficile que d'y entrer</i>	58
<i>Voie du mal ou voie du bien ?</i>	59
<i>Les déviations du pouvoir politique se manifestent par des pratiques déraisonnables</i>	62
<i>Quand un pouvoir a besoin du 'terrorisme' d'État pour durer</i>	68
<i>Quand le pouvoir politique (ou l'État) évolue en son contraire</i>	73
<i>Une intelligence politique égoïste ne peut mener qu'à la médiocrité</i>	79
<i>Les maladies politiques sont aussi contagieuses</i>	85
<i>En politique, l'important est de commencer par soi même</i>	89

DYNAMIQUE DES POUVOIRS EXISTANT DANS LA SOCIÉTÉ.....	91
<i>Dynamique et lois régissant le pouvoir.....</i>	<i>91</i>
<i>Le ‘verrouillage’ du pouvoir.....</i>	<i>96</i>
<i>Les risques du pouvoir.....</i>	<i>102</i>
<i>Logiques et dérives des luttes pour le pouvoir.....</i>	<i>105</i>
<i>La pratique du commandement.....</i>	<i>108</i>
LA DOMINATION.....	112
<i>Le syndrome du despotisme.....</i>	<i>112</i>
<i>Le pouvoir qui aliène.....</i>	<i>114</i>
<i>Dynamique des rapports de forces.....</i>	<i>116</i>
L'ÉTAT DE DROIT.....	120
<i>Le Droit dans l'État.....</i>	<i>120</i>
<i>Un État régi uniquement par le Droit.....</i>	<i>126</i>
<i>Les Droits de l'Homme.....</i>	<i>132</i>
<i>La séparation des pouvoirs.....</i>	<i>144</i>
<i>L'impunité.....</i>	<i>150</i>
<i>Transparence, contrôle et sanction.....</i>	<i>153</i>
<i>Les fortunes.....</i>	<i>160</i>
<i>La discipline.....</i>	<i>164</i>
<i>Dynamique de la gouvernance de l'État.....</i>	<i>166</i>
<i>Les fonctionnaires : indispensables, mais envahissants et peu efficaces.....</i>	<i>182</i>
<i>Qui est coupable de «terrorisme» ?.....</i>	<i>187</i>
LA POLITIQUE.....	190
<i>La politique saine est l'art de traiter équitablement les contradictions sociales.....</i>	<i>190</i>
<i>Pas de politique raisonnable sans compréhension des phénomènes sociaux.....</i>	<i>195</i>
<i>Seule la conformité à l'éthique donne de la noblesse à la politique.....</i>	<i>203</i>
<i>Importance de la maturité politique.....</i>	<i>212</i>
LA DÉMOCRATIE.....	214

<i>Pourquoi la démocratie est-elle nécessaire ?</i>	214
<i>Comment définir la démocratie ?</i>	219
<i>Les hommes sont-ils «égaux» comme supposé dans la démocratie ?</i>	222
<i>Difficultés et défauts de la démocratie</i>	227
<i>Qui revendique la démocratie ?</i>	243
<i>Les devoirs recommandés par la démocratie</i>	245
<i>Qui est apte à apprécier l'existence de la démocratie ?</i>	248
<i>Quand la démocratie est escamotée</i>	249
<i>Notre liberté demeure limitée ou conditionnée</i>	250
LES MILITANTS	255
<i>Qui est militant ?</i>	255
<i>Les militants sont les seuls remparts contre la décadence</i> ...	264
<i>Les militants aussi commettent des fautes</i>	266
<i>Devoirs des militants</i>	279
<i>Devoirs du peuple envers ses militants</i>	281
<i>Déceptions de militants</i>	282
<i>Militants et phases politiques</i>	290
LES PARTIS POLITIQUES	294
<i>Comment des partis deviennent médiocres</i>	294
<i>Les partis qui progressent sont ceux qui savent traiter les contradictions sociales</i>	304
<i>Les surprises des élections</i>	309
RÉVOLUTION ET RÉFORME	311
<i>Piloter l'évolution de la société</i>	311
<i>Une vraie révolution transforme les hommes, mais ne les détruit pas</i>	313
<i>Relation dialectique entre réforme de l'individu et réforme de la société</i>	315
RELIGION ET POLITIQUE	318
<i>La religion contrarie-t-elle le développement ?</i>	318
<i>Pourquoi les musulmans sont-ils relativement sous- développés ?</i>	323

<i>Impossible de concilier religion et raison.....</i>	328
<i>Contradictions entre religion, philosophie et sciences.....</i>	337
<i>Antinomie entre religion et État.....</i>	339
<i>Qui tolère l'exploitation de la religion en politique,.....</i>	346
<i>récolte l'oppression.....</i>	346
<i>Les religieux peuvent eux aussi dévier de la bonne voie.....</i>	353
<i>Comment établir la séparation entre religion et politique ?.....</i>	353
<i>Faut-il réformer la religion ou la société ?.....</i>	364
<i>Toute théologie non éclairée par une philosophie critique</i> <i>risque de devenir totalitaire.....</i>	376
MONARCHIE ET RÉPUBLIQUE.....	384
<i>Comparaison entre monarchie et république.....</i>	384
<i>L'enjeu des luttes politiques est l'alternance au pouvoir.....</i>	389
ETHNIES ET COMMUNAUTÉS (IMAZIGHEN ET ARABES).....	394
<i>Aucun progrès social n'est possible si la société ne traite pas</i> <i>correctement les contradictions sociales.....</i>	394
<i>Privilégier l'homogénéité ou la diversité de la société ?.....</i>	404
<i>Étouffer la culture amazighe ou l'entretenir ?.....</i>	409
MAGHREB ET PAYS ARABES.....	412
<i>Manque flagrant de raison et de patriotisme.....</i>	412
<i>Les puissances impérialistes entretiennent la division et la</i> <i>dépendance des États «arabes».....</i>	416
<i>Prenons conscience de nos défauts et de nos retards.....</i>	419
FRANCOPHONIE ET LANGUES NATIONALES.....	424
<i>La francophonie est un colonialisme linguistique.....</i>	424
<i>Les contradictions linguistiques évoluent en conflits politiques</i>	431
<i>Tout peuple qui utilise une nouvelle langue change son</i> <i>identité.....</i>	433
<i>Une émancipation culturelle authentique, ne peut se faire que</i> <i>dans la langue nationale.....</i>	436
LE SOCIALISME.....	444

<i>Causes de l'effondrement des régimes socialistes.....</i>	<i>444</i>
<i>Y a-t-il des erreurs dans la théorie du socialisme ?.....</i>	<i>451</i>
<i>Résurgence continue des aliénés, des accapareurs, des exploiteurs et des oppresseurs.....</i>	<i>454</i>
<i>Contradictions entre capitalisme et socialisme.....</i>	<i>457</i>
ÉPILOGUE.....	462
INDEX DE 'LE POLITIQUE'.....	463
TABLE DES MATIÈRES DU LIVRE : 'LE SOCIÉTAL'..	465
TABLE DES MATIÈRES DU LIVRE 'L'ÉTHIQUE POLITIQUE'.....	468



PRÉSENTATION DU LIVRE 'LE POLITIQUE'

Les trois livres : '*Le Sociétal*', '*Le Politique*' et '*L'Éthique politique*', sont à la fois complémentaires et autonomes. Cette **trilogie** est un essai, une **exploration critique de la société**. Elle ambitionne de **mettre en évidence les lois régissant l'évolution de la société**. Elle concerne les personnes dont la réflexion ou l'action vise à contribuer, d'une manière ou d'une autre, à faire évoluer la société. Elle intéresserait, par exemple, les politiciens, les autorités, les élus, les militants, les associatifs, les sociologues, les enseignants, les journalistes ou les jeunes.

L'auteur cherche les éléments pouvant faciliter la **compréhension** ou la **transformation de la société**. Comment fonctionne la société ? Comment évolue-t-elle ? Se modifie-t-elle de manière fatale, accidentelle, aléatoire, ou selon des lois précises ? Si c'est selon des lois, alors quelles sont-elles ? Les dominants, les gouvernants, les politiciens, et même des militants, prétendent souvent transformer la société vers plus de progrès ou de prospérité. Sont-ils capables de transformer la société ? Est-ce que les transformations sociales qu'ils prétendent vouloir réaliser sont bien celles qui sont obtenues sur le terrain ?

La société se compose de groupes imbriqués. A travers quelle dynamique interagissent les individus, les groupes, la cité, le gouvernement, et les autres institutions de l'État ? Comment s'organise et s'exerce le pouvoir dans la société ? Comment s'articulent et se structurent des liens entre individus, groupes, économie, système politique, morale et idéologie ? Le pouvoir et les institutions politiques, sont-ils malléables, ou bien sont-ils régis par des dynamiques non maîtrisables ? La domination, l'exploitation, et l'aliénation, sont-ils des phénomènes exceptionnels, ou bien sont-ils des états qui se reproduisent continûment ? L'individu ou le groupe, sont-ils aptes à

s'autogérer consciemment, et raisonnablement, ou bien sont-ils condamnés à subir une dynamique sociétale qui les dépasse ? Quel est le système politique qui est le plus apte à servir le bonheur des citoyens ? La civilisation est-elle réellement progressive, ou bien est-elle aléatoire, au point de ne faire que fluctuer entre plus ou moins de décadence ? Le citoyen peut-il être plus qu'un travailleur, un salarié, un consommateur, un électeur, ou un sujet manipulable ? A travers quelle voie l'individu, ou le groupe, peuvent-ils réellement s'autodéterminer ?



INTRODUCTION AU LIVRE ‘LE POLITIQUE’

Le présent ouvrage (*‘Le Politique’*) est le frère jumeau des deux livres : *‘Le Sociétal’* et *‘L’Éthique politique’*. Ces trois livres, proviennent d’une même œuvre originelle. Cette œuvre est divisée en trois volumes, pour des raisons de commodité de publication. Ces trois livres ont été conçus et engendrés dans les mêmes circonstances. Ce ne sont pas trois tomes successifs d’un même volume, mais trois volumes autonomes. Ils sont à la fois indépendants et complémentaires. La lecture, ou la compréhension, de l’un, ne nécessite pas celles des deux autres. Et simultanément, chacun des trois livres complète le contenu des deux autres. Le lecteur peut commencer par lire celui qui est disponible. (L’ordre de lecture prévu est le suivant : *‘Le Sociétal’*, *‘Le Politique’* puis *‘L’Éthique politique’*. Mais le lecteur peut lire ces livres dans l’ordre qui lui convient).

Dans l’introduction du livre *‘Le Sociétal’*, j’ai expliqué dans le détail : «pourquoi, quand, comment, et dans quel but, j’ai écrit ces trois livres ?». Le lecteur intéressé par ces détails est invité à les voir dans l’introduction du livre *‘Le Sociétal’*, quand c’est possible, pour éviter de les répéter ici.

Le fil directeur de ces trois ouvrages est le désir de **comprendre les phénomènes sociaux**, ainsi que les lois qui les régissent, dans l’espoir de faciliter la réforme de la société, en vue d’améliorer la vie commune en société.

Chacun parmi ces trois livres est un recueil d’**intuitions**. L’auteur s’est accoutumé à capturer et à transcrire des intuitions furtives. Une intuition émane de l’observation minutieuse de l’environnement sociétal. Elle résulte d’une multitude d’interrogations portant sur des problèmes ou des phénomènes sociaux. Ces problèmes peuvent être de nature politique,

économique, culturelle ou autre. Au début, le citoyen qui s'interroge ne sait pas répondre à ces questionnements. Il continue à chercher. Il désire comprendre. Il finit par oublier ses interrogations. Ensuite, à un moment inattendu, une intuition plus ou moins judicieuse émerge subitement dans sa conscience. L'intuition se présente souvent comme le résultat d'une recherche non maîtrisée, la synthèse d'une réflexion oubliée. Une intuition équivaut au dénouement d'une énigme. Elle signale le début de la transition de la superficialité à la rationalité.

Certaines intuitions peuvent paraître pertinentes, alors que d'autres semblent banales. Ce recueil revendique un statut de *littérature politique*. Il est parsemé par des *critiques, thèses ou opinions politiques*. Une quête de compréhension qui aboutit parfois à quelques surprises. L'auteur ne part pas d'une théorie, mais de l'observation de la société. Cet ouvrage ne vise pas à convaincre le lecteur de la justesse d'une doctrine, ou d'une vision politique. Au contraire, ces intuitions débouchent souvent sur des questions ouvertes, qui invitent le lecteur au dialogue, ou à la controverse. L'intention est de susciter des réflexions contradictoires sur la société. L'objectif est de remettre en débat plusieurs questions décisives, que la vie sociale habituelle incite à négliger, ou à occulter. Le but est d'encourager les citoyens à participer à la transformation de leur société, vers moins de souffrances, ou vers un peu plus de bien être, raisonnable et solidaire, équitable et humaniste.

Les trois livres ('*Le Sociétal*', '*Le Politique*' et '*L'Éthique politique*') sont conçus de telle façon que le lecteur puisse les lire au hasard des pages ouvertes. Le lecteur n'a pas besoin de lire les sections ou les chapitres qui précèdent pour comprendre ceux auxquels il commence sa lecture. Cette souplesse (dans la structure du texte) permet au lecteur pressé de repérer⁽¹⁾ et de lire directement le sujet qui l'intéresse, sans nécessairement lire tout l'ouvrage. Malgré cela, le lecteur est invité à lire cet ouvrage normalement, de son début à sa fin.

Dans ce livre, toute intuition commence par *un numéro d'ordre, placé entre parenthèses*. Ce numéro permet de repérer et de situer chaque intuition parmi l'ensemble de l'ouvrage. Et

(1) Voir la table des matières ou l'index.

toute intuition s'achève par un simple *dessin séparateur* de paragraphe. Et à l'intérieur de chaque intuition, le premier *mot clef* est souligné par un trait continu, et les autres mots clefs annexes sont soulignés par un trait en pointillé. Un *index* rassemble l'ensemble des mots clefs pour permettre au lecteur pressé de trouver les numéros de pages contenant les sujets qui pourraient l'intéresser.

Lorsqu'une ou plusieurs phrases contiguës du texte ont la portée d'une 'loi' régissant un phénomène sociétal, ou réglant une évolution de la société, l'auteur fait précéder ces phrases par *le symbole* suivant : *[Loi]*, suivi par le *numéro d'ordre* de cette 'loi'.

Rappelons comment émerge des actes de liberté. Les citoyens engendrent la liberté, en exerçant leur droit de débattre de tous les sujets qui intéressent leur société, sans tabous, et sans limite d'aucune sorte. Ils se préparent à réformer la société, à travers la démocratie, et l'échange contradictoire d'arguments. Alors discutons, car même si nous², les citoyens, nous commettons des erreurs dans notre raisonnement, ou dans notre pratique, c'est encore à travers la discussion démocratique, et à travers l'échange de critiques réciproques, que nous pouvons nous entraider le mieux possible, pour nous corriger mutuellement.



(2) *J'emploie parfois dans ce livre le pronom «nous», par commodité littéraire. En l'utilisant, je ne prétends parler au nom de personne. «Nous» (équivalent du pronom personnel arabe نحن) signifie «nous les hommes», «nous les citoyens», ou «nous la société». Ce terme permet d'évoquer des sentiments, ou des comportements, vécus par une partie au moins de la société. Il permet de parler d'autrui, tout en y incluant le narrateur, ou le soi-même. Il permet aussi de proposer quelques autocritiques de la collectivité, ou du peuple. Parfois aussi, «nous» prend le sens de «vous et moi», et devient une manière d'interpeller le lecteur.*

LA CRITIQUE

Seul l'échange de critique ouvre la voie vers le progrès

(1). Pourquoi réagissez-vous de manière courroucée contre quiconque vous critique ? Pourquoi tolérez-vous les compliments, mais pas les critiques ? Ne considérez pas ceux qui vous critiquent comme des ennemis. La critique peut être vraie ou fausse. Elle n'est pas forcément une agression, une sous-estimation, ou une humiliation. Celui qui ne vous fait aucun reproche, est peut être un profane qui ne voit pas vos défauts, ou un craintif qui n'ose pas vous contredire. Celui qui vous flatte est peut être un hypocrite qui complimente vos sottises.

L'éloge ne vous aidera pas à vous remettre en cause. Qui vous critique, vous incite à vous améliorer. Il pourrait dévoiler vos insuffisances ou votre égarement. La gêne passagère que peut nous causer une critique est un prix bien dérisoire en comparaison avec les opportunités de progrès que nous apporte cette critique. Si vous interdisez à autrui de vous critiquer, vous fournissez ainsi la preuve de votre déficit culturel. Si vous ne bénéficiez plus des critiques possibles émises par vos partenaires, ou votre entourage, vous risquez ainsi de traîner plusieurs défauts ou insuffisances, pendant longtemps, et sans vous en rendre compte. Et ce serait dommage pour vous. L'apologie de l'existant favorise la stagnation ou le déclin. Tandis que la critique ouvre la voie vers le progrès.

(2). Imaginez ce dialogue sur le sujet de la critique entre un «conservateur» et un «progressiste». Le conservateur dit au progressiste : «Pourquoi êtes-vous obsédés par la critique ? Pourquoi cherchez-vous continûment les maladresses des gens, leurs insuffisances ou leurs erreurs ? Pourquoi dénoncez-vous les défauts des gens ? Le but de vos critiques est de nuire à vos partenaires, concurrents ou adversaires. Vous voulez détruire leurs réputations. Vous manquez de respect à l'égard de ceux que vous critiquez. Et vos critiques ne sont que méchanceté, jalousie, ou règlements de comptes» !

Et le progressiste répond au conservateur : «Vous supposez probablement que la critique est un comportement exceptionnel, ou anormal. Vous la percevez comme une calomnie, ou une diffamation. Ne sont gênés par la critique, que ceux qui la ressentent comme une agression. Ils la considèrent comme une attaque, une dévalorisation, ou une humiliation. Cette conception de la critique est erronée. Les personnes critiquées estiment souvent que le critiqueur est loin d'être apte, ou parfait, pour se permettre de critiquer autrui. Or justement, personne parmi la société (qu'il soit individu, groupe ou institution), n'est parfait. Tous les hommes sont faillibles. Nous les citoyens, nous avons tous, et tout le temps, des insuffisances, ou des défauts. Nous pouvons commettre des maladresses, des erreurs, ou des infractions, à n'importe quel moment, et dans n'importe quel domaine, même s'il relève de notre spécialisation habituelle. Et pour nous corriger, ou pour nous améliorer, nous avons tous besoin d'échanger des critiques. Que signifie "critiquer" une personne ? C'est lui montrer qu'elle peut mieux faire si elle procède de la manière proposée dans cette critique. Tantôt nous sommes critiqueurs, et tantôt nous devenons critiqués. L'échange de critiques est l'une des rares pratiques qui permettent à des populations de s'observer mutuellement, et de vérifier si elles ont des maladresses, des insuffisances, ou des défauts. Cet échange de critique est indispensable, même si la critique risque parfois d'être fautive, maladroitement excessive, blessante, malveillante ou vengeresse. Et ceux parmi nous qui refusent d'être critiqués, se condamnent à demeurer médiocres.

C'est notre vie commune en société qui nous oblige à échanger continûment des critiques, et des autocritiques. Critiquer et s'autocritiquer est une conduite non seulement saine, mais nécessaire. Critiquer et s'autocritiquer, ressemble à une respiration stimulante de la raison, ou du 'bon sens'. Inversement, si nous refusons le débat, ou si nous nous interdisons la critique, nous ne pourrons plus corriger nos erreurs, ou nous débarrasser de nos maladroites. Si nous nous limitons à échanger des compliments, ou des flatteries hypocrites, nous sombrerons dans la décadence» !



(3). Vous êtes probablement convaincu que vous êtes seul à avoir raison. Vous êtes sûr que vous êtes parmi les rares personnes qui sont dans la bonne voie. Pourtant, vous rencontrez tous les jours des gens qui pensent de façon divergente, ou qui agissent de manière distincte, ou même contraire à ce que vous faites. Cela ne les empêche pas de vivre leurs vies avec autant d'efficacité, de succès ou de bonheur que vous, sinon plus. Cela ne prouve-t-il pas que tout est possible dans la vie ? Le vrai et le faux, le bon et le mauvais, le beau et le laid, le pertinent et le médiocre, tous peuvent cohabiter ou coexister aussi valablement l'un que l'autre. N'est-il donc pas un peu prétentieux de croire passionnément que vous êtes seul à avoir raison ?



(4). L'éloge est mystificateur ou mensonger. Celui qui vous flatte abondamment, peut aisément vous mentir, vous abandonner ou vous trahir. Celui qui vous critique, vous aide à vous améliorer. Il pourrait être aussi le plus apte à vous soutenir quand vous seriez victime d'une injustice. Alors, accepteriez-vous d'être critiqué publiquement ?



(5). Dans les différentes institutions, les responsables au sommet de la hiérarchie ne se concertent pas suffisamment avec

les membres de la base, ni avec ceux des niveaux intermédiaires. Imaginons ce dialogue entre deux personnes :

- «Pourquoi cette concertation est-elle absente ?
- Parce que la base n'a pas d'avis intéressants à exprimer.
- Et pourquoi ne les a-t-elle pas ?
- Parce que la base ne dispose pas des informations nécessaires pour pouvoir développer un avis.
- Et pourquoi ne dispose-t-elle pas de ces informations ?
- Parce que les responsables au sommet refusent de mettre ces informations à la disposition des individus de la base. De plus, ces individus de la base ne peinent pas pour rechercher ces informations, les analyser, et se forger une opinion.
- Et pourquoi les responsables refusent d'informer la base ?
- Parce qu'ils craignent que, si la base est bien informée, elle pourrait facilement critiquer, accuser, ou contrôler les responsables.
- Et pourquoi les responsables ont-ils peur du contrôle ?
- Parce que leurs pratiques ne sont pas toujours conformes à l'éthique, ou à la loi.
- ... ?! »



(6). Dans les pays démocratiques, les citoyens jouissent généralement du ***droit de discuter, et de critiquer***, le système social, le régime politique, la religion, le Chef de l'État, le gouvernement, les parlementaires, les responsables, etc. Rien dans ces pays ne peut échapper au ***débat public contradictoire***. Les médias alimentent la critique. La contestation politique se manifeste librement dans la rue. Cela n'empêche pas ces pays de demeurer stables et paisibles. Par contre, dans de nombreux pays arabes ou islamiques d'aujourd'hui, le pouvoir élève des obstacles, ou décrète des lois, qui empêchent la critique des institutions politiques. Pourquoi ces institutions auraient-elles peur d'être discutées ou critiquées ? Auraient-elles des faiblesses à se reprocher ? Manqueraient-elles de légitimité ? Ne pourraient-elles pas subsister que par la contrainte ? Seraient-elles incapables de résister à la critique des citoyens ? Les classes dominantes considèrent-elles les citoyens ignorants, au point de ne pas mériter le droit à l'expression, et à la critique ?

Pourquoi ces classes dominantes n'enseignent-elles pas à la population ce prétendu savoir permettant de mériter le droit de critiquer ? Refuseraient-elles d'avance que la critique évolue en revendication politique ? Si la réponse est affirmative, qui est alors la source de la légitimité du pouvoir ? Est-ce le peuple, ou est-ce l'élite dominante ? Est-ce le peuple qui devrait servir l'État, ou est-ce l'État qui devrait servir le peuple ?



(7). Quand les critiques sont échangées à tous les niveaux de la société, la *santé intellectuelle* de la nation devient bonne. A l'inverse, quand la critique est interdite, ou tabou, ou que les flatteries circulent dans tous les sens, cela signifie que c'est la *médiocrité* qui va dominer.



(8). Il devient parfois peu commode d'affronter de manière conventionnelle les comportements ou les idées nuisibles à la société. Pour dévoiler l'irrationalité de certaines conduites, ou pour empêcher certains délits de se multiplier dans la société, il suffit parfois de les ridiculiser dans un sketch télévisé, un roman, une pièce de théâtre, ou un film. Une troupe de comédiens peut être plus efficace qu'une armée de fonctionnaires, contrôleurs, policiers, juges et geôliers. Cette méthode culturelle privilégie la critique joviale des mœurs. Elle peut contribuer à éduquer les populations, tout en étant réjouissante, et moins coûteuse. A condition de rémunérer correctement tous ceux qui ont contribué à la production de ces œuvres culturelles ou civiques. Pour que cette éducation par l'humour, ou le rire, puisse se poursuivre, il faut que les rémunérations des artistes (ainsi que des techniciens de tous genres qui collaborent avec eux) soient suffisantes.



(9). Si un individu, un groupe, ou une institution, refuse que son activité soit transparente, contrôlée, ou critiquée, cela signifierait probablement que ses agissements transgressent le

droit, ou l'éthique. Qui n'a rien à se reprocher, ne redoute ni la critique, ni le contrôle.



(10). Ne mystifions personne. N'idéalisons ni individu, ni groupe, ni institution, ni classe sociale. Même le peuple, la classe ouvrière, la paysannerie, la bourgeoisie nationale, le parti, l'avant-garde, ou le leader. Tout le monde devrait être critiquable. La critique est salvatrice. Elle sert à la fois les intérêts du critiqué, et ceux de la société.



(11). Les conservateurs mettent en valeur le passé pour légitimer le prolongement de ce passé dans le futur. Tandis que les progressistes critiquent le passé ou le présent pour justifier la nécessité de réaliser un futur qui soit meilleur.



(12). Il semble que l'homme ne sait pas réfléchir en dehors du débat. Quand il écoute autrui, il échange avec lui des remarques, des interrogations, ou des critiques. Quand il lit des documents, il converse intérieurement avec leurs auteurs. Et même quand il réfléchit seul, il discute avec sa propre conscience. Il envisage différentes manières de considérer les choses. Il propose ou examine plusieurs façons de penser, ou de procéder. Il critique, confronte ou argumente. Il s'interroge et répond à ses propres questions. Il fait ainsi évoluer ses idées. Plus la conscience est libre, pertinente, ou même percutante, plus elle est féconde. Ceux qui répriment le sens critique d'eux-mêmes, ou d'autrui, sont inconscients des bienfaits dont ils se privent !



Déontologie de la critique

(13). Les personnes critiquées ou accusées par les journaux, contestent souvent aux journalistes le droit de parler d'elles avant d'avoir recueilli des «preuves irréfutables». Il est vrai que le journaliste devrait, avant toute publication, effectuer des enquêtes, auditionner tous les témoins possibles, rassembler et confronter les opinions de tous les acteurs en conflit. Il devrait recueillir les points de vue des personnes blâmées, suspectées ou accusées. Il ne devrait affirmer que ce qu'il a vérifié, ou ce dont il est convaincu. Mais il est aussi vrai que le journaliste ne peut pas rassembler des «preuves irréfutables». Car si ces «preuves» étaient réellement accessibles, les personnes critiquées, ou accusées, n'auraient point osé commettre les délits que le journaliste suspecte, ou incrimine. Un fautif n'accomplit un acte illicite que parce qu'il sait que l'accès à l'information qui le compromettrait est quasi impossible. Exiger du journaliste de ne jamais critiquer un individu, un groupe, ou une institution, que s'il a entre ses mains des «preuves irréfutables», équivaut à lui interdire la critique.

La démarche du journaliste sérieux est faite d'approches successives, de recherche de la vérité par tâtonnement. Il complète les informations partielles recueillies sur le terrain par des analyses et des interrogations. Il peut aussi rapporter les points de vue contradictoires existant au sein de la population. Le journaliste devrait pouvoir s'interroger sur des malversations, ou des délits possibles, avant que des preuves soient établies. Il devrait pouvoir signaler publiquement, ce que beaucoup de citoyens murmurent seulement à leurs intimes. Les rumeurs font partie des événements à couvrir, et à vérifier. Le rôle du journaliste n'est pas seulement d'informer sur des événements observés, ou contrôlés, mais aussi de tout vérifier, à la fois les évidences et les incertitudes. Une assertion répétée par tout le monde n'est pas nécessairement vraie. Le journaliste devrait se poser toutes les questions imaginables, de révéler des faits encore confus, de s'interroger sur des éléments douteux, de confronter des opinions opposées, d'ouvrir des pistes d'enquête, de défricher des domaines d'investigation. Si les preuves sont déjà bien établies, alors le journaliste n'a dans ce cas plus rien à

dire. C'est plutôt la justice qui devrait se prononcer, si justice il y a.

De leur côté, les citoyens (et surtout les responsables) devraient apprendre à supporter les critiques. Un citoyen critiqué peut riposter de deux manières possibles : soit il se contente d'ignorer, ou de rire, de ce qui a été publié contre lui, soit il use du droit de réponse sur la même publication. Le recours à la justice ne devrait être qu'un cas extrême. Le but de ce recours n'est pas de se venger, de gagner de l'argent sous forme de «dommages et intérêts», de censurer la publication concernée, ou de ravir au journaliste son droit d'exercer, mais simplement de rétablir la vérité. Entre démocrates qui se respectent, la riposte vise soit à faire son autocritique, soit à fournir les explications suffisantes pour adoucir une critique exagérée, soit à infirmer des critiques incorrectes.

En contre partie, le journaliste a le devoir de ne pas accuser à la légère. Il ne doit pas humilier, ou insulter. C'est contraire à son rôle. Il ne doit pas s'acharner contre une personne, ou une institution, pour détruire sa notoriété. Il devrait s'efforcer d'être indépendant, objectif, neutre, sans parti pris idéologique, économique, ou politique. Son souci doit se concentrer sur la recherche de l'information, ou de la vérité. Il ne devrait pas présenter ses suppositions, ou les rumeurs qu'il a entendues, comme des vérités. S'il veut évoquer des rumeurs existantes parmi la population, il doit les présenter en tant que rumeurs, non comme des vérités observées, ou contrôlées. Le but de mentionner ces rumeurs est de susciter des débats, des enquêtes, ou des contrôles, qui pourraient les confirmer ou les démentir.

Avant de critiquer ou d'accuser publiquement un individu, ou un groupe, le journaliste devrait préalablement lui demander ses explications des faits incriminés. Il devrait citer l'opinion de la partie qu'il critique ou accuse. Si le journaliste veut rapporter le point de vue d'un camp, il devrait en même temps exposer l'opinion du camp adverse. Le journaliste ne devrait sympathiser avec aucun camp d'un conflit politique ou social. Ni celui des dominants, des exploités, ou des agresseurs, ni celui des dominés, des exploités, ou des victimes. Sinon il risque de perdre son objectivité, et de devenir manipulé par la partie bénéficiant de sa sympathie.

Chaque fois que le journaliste constate qu'il a commis une erreur quelconque dans un précédent article, ou reportage, il devrait obligatoirement revenir sur le sujet, reconnaître ses fautes, et présenter ses excuses. Et s'il ne le fait pas, il se classerait lui-même parmi les médiocres. Un journaliste sans intégrité, n'est plus un journaliste, mais un indigne radoteur, voir un propagandiste mercenaire.



(14). Nous les citoyens, nous supportons mal d'être expropriés de nos biens matériels, ou dépouillés de nos qualités morales. Nous nous réjouissons de notre fierté, ou de nos prétentions. Nous faisons semblant de ne pas remarquer que nous développons de temps en temps des comportements médiocres, ou décadents. Nous nous parons de costumes, de postures, ou de discours soignés, pour accréditer nos prétentions. Nous développons des arguments pour dissimuler nos déficiences, ou pour justifier nos insuffisances. Nous confectionnons des excuses pour faire pardonner nos erreurs. Mais nous demeurons intransigeants envers les défauts, les fautes, ou les délits d'autrui. Si nous nous permettons de critiquer autrui, tout en refusant que nous soyons nous-mêmes critiqués, nous dévoilons ainsi notre incohérence, ou peut être notre hypocrisie. Si nous sommes honnêtes, nous devrions avoir le courage de commencer par appliquer nos rhétoriques à nous-mêmes ! Reconnaissons franchement nos médiocrités, nos faiblesses, et nos torts ! Faisons notre autocritique, si nous sommes vraiment sincères ! C'est la manière la moins coûteuse pour nous perfectionner.



CRITIQUE DU POUVOIR POLITIQUE

(15). Le règne du roi Hassan II³ constitue un phénomène politique instructif. Il fait dorénavant partie de la liste internationale des ‘mauvais exemples’ à ne pas imiter. L’analyse de ce règne permet de dégager de précieuses leçons politiques. La classe dominante évite d’examiner ce sujet. Parce qu’il dévoile ses faiblesses congénitales. Pourquoi certains veulent-ils «tourner la page», au sens d’oublier le passé récent, d’ignorer l’Histoire, de ne pas la comprendre, de la cacher, comme une expérience honteuse ? Est-ce parce que l’analyse du passé met à nu les contradictions du présent ? Quelles sont les leçons que le peuple a tiré de son histoire récente ? Quelles étaient les erreurs commises par l’État ou par le peuple, avant la colonisation en 1912, pendant la résistance, et après l’indépendance du pays en 1956 ?

Jusqu’à présent, la classe dominante (au Maroc) n’a pas d’idées claires sur ces sujets. La critique de Hassan II est simultanément une critique de la classe dominante. C’est pourquoi cette critique du roi Hassan II dérange beaucoup de personnes, de notables, d’autorités, ou de responsables dans les organismes de l’État. Les déviations politiques observées chez Hassan II, peuvent se retrouver, à travers le monde d’hier et d’aujourd’hui, à un degré ou à un autre, chez plusieurs rois, présidents de républiques, et même chez d’autres responsables politiques de rangs inférieurs dans la hiérarchie sociale. Cela

(3) *Le roi Hassan II était né le 9 juillet 1929, intronisé en février 1961, et mort le 23 juillet 1999, après 38 ans et demi de règne.*

confirme qu'il s'agit de phénomènes sociétaux, qui transcendent les personnes concernées. Ainsi, quelques ressemblances politiques existent par exemple entre le roi Hassan II, le roi Hussein Ben Talal de Jordanie, et les présidents de républiques Zine Al Âabidine Ben Ali⁴ de Tunisie, Hosni Moubarak d'Égypte, ou Mobutu Sese Seko de la République du Congo. Il s'agit d'un phénomène politique universel.

Longtemps après l'achèvement de la rédaction de cet livre, l'auteur a été soulagé de constater, en l'an 2011, que les révolutions survenues en Tunisie contre Zine El Âabidine Ben Ali, en Égypte contre Hosni Moubarak, en Libye contre Mouammar El Kadhafi, au Yémen contre Ali Abdallah Saleh, en Syrie contre Bachar Al Assade, etc, ont confirmé l'analyse du pouvoir politique présentée par ce présent livre. Les phénomènes sociaux liés à l'exercice du pouvoir, que l'auteur avait mis en évidence dans le cas du roi Hassan II, se retrouvent aussi, dans les cas précités de présidents de républiques. Notamment : le phénomène d'aliénation de l'élite hégémonique dans la société; le phénomène d'inversion de la logique originelle du pouvoir politique; le phénomène de l'utilisation du «terrorisme d'État»; ou le phénomène de renforcement de l'utilisation des appareils de renseignement, de la police politique, et même de l'Armée, pour réprimer les protestations ou les manifestations des masses populaires.

(16). Le roi Hassan II est utilisé dans ce livre comme un exemple pédagogique pour penser la question du "pouvoir politique". Ce concept de "pouvoir politique" désigne, dans le présent chapitre, principalement le pouvoir politique de l'État, ou celui pratiqué par les élites politiques dominantes, ou hégémoniques dans la société. Le pouvoir politique est fondé sur la capacité d'exercer une coercition violente, applicable à l'ensemble de la société. Le pouvoir politique se base sur une capacité de coercition applicable à l'ensemble de la société. Il vient du contrôle des appareils armés (comme l'armée, et les différents types de police). Il est difficile d'élaborer un discours

(4) Se rappeler que le présent ouvrage avait été écrit et publié avant les "émeutes" ou les révolutions de Tunisie, Égypte, Libye, Yémen ou Syrie, en l'an 2011.

théorique, de manière abstraite, sur "le pouvoir politique", sans que ce discours traite un exemple personnalisé, ou plusieurs exemples concrets.

Certains diront que le pouvoir politique du roi Hassan II n'est pas normal, mais déformé, exacerbé, ou poussé à son paroxysme. Mais l'extrémisme de Hassan II, dans sa pratique du pouvoir politique, est précisément ce qui facilite la mise en évidence, d'une façon générale, des mécanismes cachés, dans les fonctions, et dans les dérives, de ce pouvoir politique. L'analyse des problèmes politiques ou sociaux conduit forcément le chercheur 'scientifique' à examiner le régime politique, le chef de l'État, ses pouvoirs, et sa manière de gérer la société. En tant que chercheur, j'analyse et je critique des phénomènes sociaux, non des personnes. Et si la logique de la réflexion me conduit à utiliser quelques noms de personnes (comme celui du roi Hassan II), c'est uniquement parce que l'analyse de phénomènes sociaux précis, ou de pratiques politiques déterminées, imposent de citer des noms de personnes auxquelles ces pratiques sont historiquement attachées. En effet, les phénomènes sociaux ou historiques sont portés par des personnes, par des groupes sociaux, et non par des concepts abstraits. [Loi 264]⁵ ***Il est impossible de discuter de la société, ou de phénomènes***

(5) Les symboles [L] ou [Loi] (composés de la lettre 'L' majuscule, entourée de deux crochets) indiquent que la (ou les) phrase(s) qui les suivent ont une portée de «loi» régissant un phénomène social, ou une évolution de la société. La lettre 'L', signifiant «loi», est suivie par le numéro d'ordre d'apparition de cette «loi» dans le livre. Ce numéro sert à repérer les diverses «lois» exposées dans le présent livre. Exemple : [Loi 113] signifie : «loi numéro 113» régissant une évolution de la société. D'autres phénomènes sociaux répétitifs sont décrits dans cet ouvrage. Mais si les expressions qui les exposent ne se présentent pas sous forme d'une ou deux phrases compactes, ils ne sont pas signalés par le symbole [Loi]. Voir des explications supplémentaires sur le sens spécifique que l'auteur donne au concept de «loi» dans le point N°(2) du livre 'Le Sociétal'... Dans le présent livre 'Le Politique', la numérotation de ces 'Lois' commence à [Loi 264], parce qu'elle continue celle du livre 'Le Sociétal' (arrivée à [Loi 263]). Cette continuation dans la numérotation est préférée, parce que ces ouvrages sont complémentaires, et parce qu'une analyse ultérieure éventuelle de ces 'Lois' nécessite qu'elles soient repérées par le même système de numérotation.

sociaux, sans évoquer, directement ou indirectement, des noms d'individus, de groupes ou d'institutions. Empêcher des chercheurs de citer des noms de personnes, équivaut à leur interdire de réfléchir, ou de s'exprimer.

De plus, les personnes qui investissent le champ politique ou social, en endossant une responsabilité déterminée, approuvent d'office de s'exposer aux critiques de la société, même si, à posteriori, ils ne supportent pas, ou n'acceptent pas, cette critique.

Toute personne qui veut exercer un pouvoir déterminé, et qui refuse simultanément d'être critiqué, devient contradictoire, irresponsable, et irrationnel.

(17). Certains pourraient m'accuser de mésestimer, ou de diffamer le roi Hassan II. Je les tranquillise d'avance : L'important (dans ce chapitre) n'est pas d'«aimer» ou de «ne pas aimer», d'être «pour» ou «contre» ce roi Hassan II, mais d'explorer, ou de redécouvrir, la logique qui anime l'exercice du pouvoir, en tant que processus politique et social. Le respect dû à toute personne humaine, quelle qu'elle soit, ne justifie pas de priver le reste de la société de son droit de discuter, d'analyser, ou de critiquer, des événements, ou des phénomènes sociaux, où cette personne est impliquée.

Si l'on impose aux chercheurs que leurs analyses politiques ne dépassent pas les limites de la courtoisie, ou de l'éloge, alors ces analyses deviennent condamnées à être mensongères, ou hypocrites.

Il serait par exemple absurde d'interdire aux historiens, aux politologues, aux philosophes, aux sociologues, aux journalistes, ou aux autres chercheurs académiciens, de critiquer les pratiques du roi Hassan II, sous prétexte que cette critique équivaut à une diffamation, ou à un manque de respect (même des années après la mort de ce roi). En France par exemple, chaque jour, des dizaines d'intervenants ou d'artistes, critiquent le Président de la République, ou se moquent de lui, à travers les différents média de masses (publics et privés). Cela est considéré comme normal et légitime. Il est même revendiqué comme un droit démocratique vital. Ces critiques et ces caricatures fréquentes n'empêchent pas ce Chef d'État d'être respecté et de se porter bien. A l'inverse, si la politique d'interdiction de la critique est

imposée, la victime qui subirait le plus de préjudices, c'est le peuple. Parce qu'il devient ainsi empêché de comprendre, ou de s'épanouir. D'autant plus que la critique du roi Hassan II est simultanément une critique de toutes les composantes de la société.

Le but de l'examen du phénomène du roi Hassan II n'est donc pas de glorifier ou d'accabler celui-ci, ou toute autre personne, mais de comprendre comment l'égoïsme, à travers l'exercice du pouvoir politique, peut égarer l'individu, le groupe, ou la nation, à travers un labyrinthe d'aliénations⁶. C'est ce que j'analyse dans ce qui suit.



(6) Rappel : «Aliénation» équivaut au concept philosophique 'Entfremdung' utilisé par G. W. F. Hegel. Ce concept a été ensuite approfondi par Ludwig Feuerbach qui prétend (dans son livre «The Essence of Christianity») que l'idée de Dieu a aliéné les caractéristiques de la 'nature humaine'. Il a aussi été développé par Karl Marx. Ce dernier a montré que l'aliénation est un résultat systématique du capitalisme. Sens éventuels : Séparation entre deux choses qui devraient normalement être liées. Antagonisme entre des choses qui devraient normalement être en harmonie. L'individu sujet devient étranger à sa communauté, ou à sa société, ou détaché de sa 'nature humaine'. Dérèglement passager ou partiel des facultés intellectuelles. État d'un homme privé partiellement de son essence, de son humanité, qui a perdu la conscience de ses rapports sociaux à autrui, qui est rendu étranger à lui-même, qui subit l'action de forces hostiles résultant de sa propre activité, suite à des conditions économiques et sociales déterminées. L'une parmi les conséquences de l'aliénation, est que l'individu ou le groupe aliéné pratique un mode de vie contradictoire ou contesté, où il dépense des énergies appréciables, pour des résultats plus nuisibles qu'utiles. Avec une incapacité durable de se corriger.

Conditions et limites de la légitimité du pouvoir

(18). On comprend le refus du roi Hassan II de se laisser dépouiller de «l'héritage de son trône» par un concurrent sans mérite. Mais, exagérer cette "légitimité" au point de faire de la préservation de son trône le but absolu, est une déviation qu'un individu équilibré ne devrait pas commettre. Parce que le pouvoir politique n'est pas un bien appropriable, mais une fonction transitoire. Hassan II croyait (avec ses conseillers et ses partisans) que la légitimité de sa succession au trône l'autorisait à agir comme si le territoire national et la population étaient «son héritage», «ses choses à lui», «ses sujets», «ses propriétés privées». (Alors que le territoire national est la propriété de tout le peuple. Il n'est pas permis de le partager, ou de le posséder, par qui que ce soit. Et les membres du peuple naissent libres et égaux). Hassan II n'autorisait aux gouvernés qu'une seule chose : obéir. Et ce système politique se rapprochait de l'esclavage. Et Hassan II voulait que cet esclavage dure éternellement. Mais Hassan II oubliait qu'il n'était roi que par un hasard de naissance, qu'il n'était lui même qu'un homme, faillible et mortel, comme les autres hommes. [Loi 265] *L'histoire témoigne que les monarchies étaient à leurs origines fondées par une élection à l'amiable. Et ces monarchies ne deviennent héréditaires qu'après avoir imposé leur puissance, ou leur despotisme, avec une violence sanglante.* Et l'histoire mythifié des dynasties royales commence souvent par un roi métamorphosé en un Dieu, ou inversement, par un Dieu transformé en roi. C'est un mythe banal. Parce qu'il est propagé à travers le monde.

Hassan II voulait légitimer son pouvoir politique. Mais Dieu est innocent de tous les dominants ou despotes qui prétendent tirer leur légitimité de lui.

On a vu à l'époque moderne des cas où s'étaient transformés des «monarchies héréditaires» en «républiques», par un coup d'État militaire, ou par une révolution (comme la Révolution française de 1789, ou la Révolution de la Russie en 1917), ou la

transformation de «républiques» en «monarchies héréditaires» (comme Cela s'est passé en Syrie avec Hafez al-Assad (1930-2000), puis son fils Bachar al-Assad (1965-...), ou en Égypte avec la tentative de Hosni Moubarak (1928 -2020) et son fils Gamal Moubarak (1963-...), et en Corée du Nord qui s'est transformée de république en monarchie communiste héréditaire, avec Kim Il-sung (1912-1994), son fils Kim Jong-il (1941-2011), et son petit-fils Kim Jong-un (1983-...)).

(19). Un chef d'État, ou même tout responsable dans la hiérarchie de l'État, a droit au respect du citoyen. A condition que lui-même soit digne d'être respecté. Pour cela, il doit lui-même respecter le contrat social tacite qui le lie aux citoyens. Mais le contrat social signifié ici, n'est pas la Constitution érigée par le roi Hassan II. Celle-ci était un contrat léonin, injuste. Hassan II l'avait imposé par la ruse, la force et des référendums truqués et gagnés à 95% des voix⁷.

Hassan II ne respectait pas le pacte social tacite qui stipule que «la raison d'être» du chef d'État, et même de l'État dans son ensemble, est de servir le peuple. Car, en politique, l'essentiel est de servir le peuple. Si un pouvoir politique exploite ou opprime le peuple, il perd sa légitimité politique. Quel est le sens de «servir le peuple» ? Ce n'est pas : faire le bonheur de la population, malgré l'opposition de cette population. Le consentement de la population, son soutien et sa participation, sont indispensables. «Servir le peuple» signifie : mobiliser ce peuple, le conscientiser, l'éduquer, l'organiser, l'éclairer et le diriger, pour qu'il réalise ses besoins et ses ambitions, dans un cadre fait de liberté, de conviction et d'enthousiasme.

Et si le contrat social échoue, et que l'un des partenaires de ce contrat devrait se désister, c'est le chef d'État qui devrait

(7) Ne prétend que les populations ont voté au cours d'un référendum à la quasi unanimité en faveur d'un choix déterminé que celui qui ignore les phénomènes sociaux. En effet, partout dans le monde, tout peuple libre ne vote jamais une proposition politique à environ 95 % des voix (inscrites ou exprimées). Parce que les distinctions sociales et culturelles entre les citoyens sont tellement nombreuses que leurs opinions sont inéluctablement éclatées et diversifiées.

renoncer, non le peuple. Mais Hassan II se considérait au dessus de tout contrat social. Il a toujours immolé l'intérêt du peuple au profit de la suprématie de son pouvoir personnel absolu.



Le but du pouvoir politique

(20). On peut imaginer, dans une discussion détendue, ou entre intimes, que Hassan II aurait pu se justifier en répondant : «Oui, je reconnais que je suis un peu autoritaire, mais reconnaissez, à votre tour, que les hommes sont difficiles, un peu tordus même. Si vous leur accordez le petit doigt, ils vous prennent la main. Et si vous leur laissez la main, ils vous prennent le bras. Ensuite ils vous dévorent en entier ! Les hommes sont comme le cumin, si vous ne les écrasez pas, ils ne produisent pas la bonne odeur du cumin» !

Admettons que ce soit vrai. Mais ce n'est pas une raison suffisante pour traiter les citoyens continûment d'une manière inhumaine. Pour les rééduquer progressivement, le mieux n'est-il pas de les respecter et de les responsabiliser ? Parce que le but du pouvoir n'est pas de rendre le peuple heureux malgré lui, mais de l'aider pour qu'il bâtisse son propre bonheur, par des méthodes fondées sur un consentement libre, une conscience politique éclairée, une logique rationnelle, et un enthousiaste volontariste.

(21). Il est bénéfique de s'interroger fréquemment : Quel est le but de l'exercice du pouvoir politique ? Les populations devraient savoir ce qu'elles veulent. Est-ce un État (ou un Chef d'État) qui vit pour servir son peuple, ou un peuple qui existe pour servir l'État ou son Chef ? Est-ce que le détenteur du pouvoir politique est autorisé à viser l'accomplissement de son propre plaisir, en jouissant de privilèges, en réalisant ses fantasmes personnels, au détriment des besoins de la nation ?

Le but du pouvoir politique n'est pas de réaliser une 'théorie sociale', d'accomplir une 'mission religieuse', ou de faire triompher un groupe social contre un ou plusieurs autres. Celui qui exerce le pouvoir politique n'est pas autorisé à rechercher des bénéfices, ou à faire des profits, comme un commerçant, ou comme un vulgaire investisseur capitaliste. Que ceux qui s'intéressent au profit s'occupent de l'économie privée, non de la politique nationale !

L'exercice du pouvoir politique devrait être en rupture complète avec toute logique de profit, ou de bénéfice personnel. Le but du pouvoir politique est de servir l'ensemble de la population, sans demander en échange ni rétribution, ni reconnaissance, ni gratification. Le but ultime de tout individu ou groupe, qu'il soit gouvernant ou gouverné, devrait être de servir raisonnablement l'ensemble des hommes. La réalisation des intérêts du peuple ne devrait pas se faire au détriment d'aucune partie de ce peuple (qu'elle soit autochtone, minoritaire ou étrangère). Cela signifie : libérer et développer les potentialités du peuple, de tous les hommes, de notre nation, et même de toutes les nations du monde. Oui, il faut le faire, même si l'épanouissement du peuple pourrait se retourner contre le pouvoir politique qui l'a aidé à s'émanciper ! Et si les gouvernants n'exercent pas le pouvoir politique selon les nobles principes de l'altruisme, la politique se transformera en opportunisme, hypocrisie, fraude, conquête, pillage et crime. Et le résultat ultime de cette société concernée sera inévitablement la décadence, puis la ruine.

Autrement dit, tant que la majeure partie des potentialités du pays est assignée prioritairement au service du roi, ou du président de la République, ou du régime politique établi, non au service du peuple, alors le progrès (au sens du développement intégral et durable de toute la société) restera freiné, ou inaccessible. Et dans ce cas, la société s'engloutirait forcément dans la médiocrité, le sous-développement, le despotisme et la décadence.

(22). Ce problème (de la finalité du pouvoir ou de l'autorité) ne se pose pas uniquement au niveau du Chef de l'État, mais à tous les niveaux de la hiérarchie de l'État, et de la société. Combien de ministres, d'agents d'autorité, de directeurs, de

chefs de service, ou de responsables, acceptent d'appliquer des politiques manifestement nuisibles au peuple, simplement parce qu'ils désirent se maintenir à leurs postes, parce qu'ils veulent préserver leurs privilèges, parce qu'ils sont aisément manipulables par leurs supérieurs, ou parce que ces politiques sont des choix imposés par le Chef de l'État, par ses proches, ou par des puissances étrangères ?

La mission de tout responsable politique, son devoir, sa raison d'être, est d'organiser, structurer et réaliser la satisfaction des besoins de la population (tels que la souveraineté nationale, la défense nationale, la paix, la justice sociale, l'accès au travail productif et rémunérateur, l'alimentation, l'instruction, la santé, les commodités sociales, l'enrichissement, la culture, l'épanouissement intellectuel, etc). Le responsable politique correcte, est celui qui annihile son égoïsme personnel, pour servir raisonnablement les besoins vitaux de l'ensemble de la communauté humaine. Tout candidat à une responsabilité politique devrait être animé par des motivations militantes ou désintéressées. Il devrait se sacrifier, sans chercher ni honneur, ni privilèges, ni profits. S'il fait le contraire, il devient un opportuniste, un profiteur, un parasite, un exploiteur, ou un aliéné, même s'il est élu par la majorité du peuple. Il devrait alors volontairement démissionner. Sinon, il devient légitime pour le peuple de le destituer, le révoquer, le renverser, ou le chasser. En effet, [Loi 266] *si le pouvoir politique se focalise sur lui-même, pour servir soi-même, il devient souffrance ou enfer, à la fois pour lui-même, et pour le peuple.*

(23). Le pouvoir devrait servir l'ensemble du peuple. Le pouvoir est une corvée, non une sinécure. Gouverner pour servir le peuple est sain, tandis que se servir du peuple pour gouverner, est une aliénation. Parmi les critères permettant de reconnaître la dictature, est que l'État se sert du peuple, au lieu de le servir.

Si le pouvoir est détourné en un privilège, ou en une jouissance, la révolution redevient légitime. Même pour les hauts fonctionnaires et autres commis de l'État, leur devoir premier est d'être fidèles, non pas au chef de l'État qui les a nommé à des postes de responsabilité, mais au peuple. Parce que la fidélité au Chef de l'État ne justifie pas l'infidélité au peuple. Parce que le peuple est la source de toute souveraineté. Parce

que le peuple est le but ultime de toute politique saine. A l'inverse, [Loi 267] *si le chef de l'État, ou des hauts fonctionnaires, travaillent pour servir autre chose que le peuple, alors cela signifie que le système politique établi est devenu aliéné, qu'il est mû par l'égoïsme, le népotisme, le clientélisme, ou l'hypocrisie. Le phénomène de la décadence s'enclenche alors, et il tend à s'aggraver, jusqu'à ce qu'une révolution corrige l'égaré des politiciens.*

(24). Un Chef de l'État, ou tout agent d'autorité, a des devoirs et des programmes à accomplir. Il a le droit de poursuivre en justice quiconque entrave son action. Encore faut-il que ses programmes soient auparavant légitimés par un référendum, une élection, un vote ou un contrat social approuvé par le peuple.

Hélas, l'ambition de Hassan II était vide, décadente, parce qu'elle se limitait à sauvegarder ses intérêts personnels égoïstes. Hassan II ne portait aucun projet social, économique, capitaliste, libéral, progressiste, socialiste, nationaliste, islamiste, maghrébin, arabe ou humaniste. S'il avait un projet sociétal, il aurait au moins commencé à essayer de le réaliser durant ses trente neuf ans de règne. Et le monde entier en aurait été témoin. Mais il n'en avait pas. Il était obsédé par un seul but : pérenniser sa monarchie autocratique, en éradiquant toute opposition politique. Il mobilisait et exploitait tous les moyens de l'État pour se maintenir au pouvoir. Il défiait et écrasait quiconque parmi les citoyens osait s'opposer à son despotisme.

Comme tous les autres dictateurs, le roi Hassan II était incapable de se corriger. Parce que la puissance de l'État (qu'il manipulait aisément contre les opposants politiques) le confortait dans sa croyance que ses détracteurs ne pouvaient avoir raison sur aucun point. Il se préoccupait de son futur personnel, mais négligeait celui de tout un peuple.

(25). A l'égard de ses opposants politiques, le roi Hassan II adoptait une attitude qui était plus militaire que politique. Les seuls traitements qu'il envisageait envers ses opposants étaient, soit de les récupérer, soit de les neutraliser, soit de les détruire. Son défi consistait à refuser l'alternative de composer, ou de coopérer, avec ses opposants. Parce que le pouvoir absolu qu'il

s'était octroyé à lui-même, le rendait réfractaire à toute éventualité d'échanger des concessions mutuelles. Cette attitude intransigeante peut réussir temporairement, mais à long terme, elle finit par échouer. Elle devient même le signe révélateur d'une aliénation politique.

(26). Hassan II considérait l'opposition politique comme un incident gênant, imprévu, éphémère, ou exceptionnel. Il croyait qu'avec un peu de ruse et de répression brutale, il pouvait supprimer l'opposition politique de manière définitive. Il imaginait que l'élimination des leaders révolutionnaires suffirait pour éradiquer leur mouvement politique.

Cette croyance est erronée. Parce qu'un mouvement politique d'opposition (réformiste ou révolutionnaire) ne peut être éradiqué tant que les causes sociales qui l'ont fait naître continuent à se reproduire. Hassan II semblait ne pas comprendre que [Loi 268] *l'opposition politique (modérée ou radicale, réformiste ou révolutionnaire) était, au contraire, un phénomène social, objectif, répétitif, éternel. Elle exprime des contradictions sociétales ou des conflits d'intérêts.* Elle se manifeste par des luttes politiques, pacifiques ou violentes, selon les circonstances historiques. L'attitude correcte serait donc de canaliser ce phénomène de l'opposition politique, d'éviter qu'il évolue en affrontements violents, cycliques ou destructeurs. Et la solution raisonnable pour cela est d'assouplir le système politique, de le démocratiser. Autrement dit : transformer une concurrence politique égoïste en une émulation démocratique et constructive. Les hommes n'ont pas encore inventé une solution meilleure que la démocratie. Et le but de la démocratisation (du système politique), est que la lutte politique ne se fasse plus par l'exclusion, ou l'élimination, des adversaires politiques, mais par leur coexistence pacifique, et par leur coopération sociétale. Et si cette «démocratisation» de l'État et de la société reste impossible ? Alors la révolution sociétale, intégrale et radicale, redevient légitime.

(27). Quand le peuple lutte contre le despotisme (qui monopolise le pouvoir entre les mains d'un chef unique mythifié), ou quand il revendique l'instauration de l'alternance au pouvoir, la séparation des pouvoirs, la démocratie

participative, etc, le but n'est pas de partager le «gâteau» (le pouvoir) entre des acteurs plus nombreux parmi l'ancienne élite dominante. Le but n'est pas seulement de pacifier, ou d'embellir la société actuelle. Le but est de rompre avec tout type de société qui aliène les hommes, ou qui les réduit au statut d'animaux domestiques. Le but est de bâtir ensemble un type nouveau de société. Le but est de faire fructifier le maximum possible parmi les ressources humaines existantes dans la société. Le but est de transformer des citoyens passifs en personnes actives, responsables, lucides, productives et solidaires. Le but est de libérer les énergies et les initiatives de tous les citoyens. Le but est de stimuler et de multiplier les contributions du plus grand nombre possible d'acteurs, dans tous les domaines imaginables (politique, économie, sciences, technologies, culture, arts, etc).

Et pour départager des divergences politiques importantes, existant entre leaders ou groupes concurrents, la solution est de recourir au débat public contradictoire, puis au choix du peuple souverain, à travers des votes, référendums, ou élections libres. L'issue est donc d'instaurer l'alternance politique au pouvoir, et de l'ouvrir à toutes les forces politiques, à travers des élections démocratiques. Ceci signifie : permettre à toute force politique, qui émerge du peuple, d'accéder à l'exercice du pouvoir politique, durant un ou plusieurs mandats réglementaires, si elle se conforme aux règles de la démocratie.

(28). Mais Hassan II privilégiait une autre voie, celle du monopole du pouvoir politique, celle du défi, du mépris, de l'intransigeance, du despotisme, et de la répression, et même du terrorisme d'État. C'est ce que certains appellent le «totalitarisme». Le souci majeur de Hassan II se limitait à imposer la légitimité et la stabilité de sa monarchie autoritaire. [Loi 269] Et *la répression politique que Hassan II entreprenait, par sa brutalité et son cynisme, conduisait à l'inverse, c'est-à-dire : elle menait à l'instabilité, et à l'illégitimité.*

En voulant affaiblir tous ceux qui pourraient s'opposer à son autocratie, il finissait par affaiblir l'ensemble du pays. Il ne savait renforcer son pouvoir qu'en affaiblissant le peuple. Il se servait du peuple, au lieu de le servir. Il n'avait rien d'un génie. Il était obsédé par la préservation de son trône, au point d'en être

aliéné. Son trône était devenu pour lui plus vital que le peuple lui-même. Il sacralisait son trône, et en même temps, il ne savait que faire avec ce trône. Pire encore, il faisait le contraire de ce qu'il fallait faire. Il était devenu un fardeau pénible pour le peuple. Le roi et son entourage sont arrivés à considérer que leur pire ennemi est le peuple portant des ambitions révolutionnaires, et que leurs amis et alliés sont les puissances impérialistes, et même Israël, l'entité sioniste. Autrement dit, les choses sont devenues inversées dans leurs esprits.

Comme certains de ses ancêtres, Hassan II avait passé toute sa vie à combattre les opposants, les révolutionnaires, les rebelles, les comploteurs, les putschistes, les insurgés et les insoumis. Si le roi Hassan II était éternel, il aurait continué sans fin à consacrer l'essentiel de sa vie à combattre ses opposants. La raison d'être de ce pouvoir se réduirait alors à opprimer ses gouvernés. N'est-ce pas absurde de vouloir continuer indéfiniment dans cette voie ?



Les dérives du pouvoir

(29). Hassan II a été élevé par des nurses françaises. Il avait été sciemment influencé par des éducateurs colonialistes français. Il avait aussi préféré s'entourer d'officiers marocains formés dans l'armée coloniale de la France (comme les généraux Oufkir et Ameziane). Il avait peu d'estime pour les résistants et les militants progressistes issus du mouvement de la lutte pour l'indépendance nationale. A l'inverse, il appréciait et s'appuyait sur les 'féodaux', et sur les notables conservateurs, même s'ils avaient collaboré avec les colonialistes français, et même s'ils avaient participé au massacre du peuple. Il récompensait ceux qui le courtoisaient, ainsi que ceux qui prétendaient le servir, ou le soutenir. Il leur accordait des postes de responsabilité, des privilèges, des rentes, des autorisations,

des agréments, des marchés publics, des rentes, des quasi-monopoles, et surtout l'impunité.

Après la mort mystérieuse de son père le roi Mohamed V (le 26 février 1961), le roi Hassan II prit une série de décisions tyranniques⁸. Hassan II était mécontent de la tolérance, ou de la conciliation⁹ de son père (le Sultan Mohamed V) envers les militants issus de la Résistance nationale, et même envers les opposants politiques. Dans le secret de sa conscience, Hassan II accusait Mohamed V de mollesse. Dès qu'il accéda au pouvoir, il profita de la première occasion pour décréter un «état d'exception» (en juin 1965) qui dura officiellement pendant cinq années 'seulement'. Mais les dispositions suffocantes, et les effets paralysants de cet «état d'exception» se poursuivaient jusqu'à la fin de son règne (en juillet 1999). Hassan II abusait de son pouvoir. Il annula la Constitution de 1962. Il ordonna la dissolution du parlement. Il établit un système politique totalitaire. Il censurait la presse. Il contrôlait la circulation de l'information. Les médias (audiovisuels) sont financés par des taxes extorquées au peuple, mais sont utilisés pour manipuler les opinions des masses populaires. Le pouvoir harcelait tout mouvement politique, syndical, ou associatif, pour le contraindre à devenir monarchiste soumis, ou à disparaître. Selon Hassan II, les seuls citoyens qui méritaient quelques droits

(8) *L'historien Abdallah Al Âroui avait indiqué, avec des termes mesurés et prudents, que le roi Mohamed V avait hérité le trône sous le «protectorat» de la France. Il n'était autorisé à exercer aucune prérogative de l'État. Il s'était alors secrètement engagé, envers les résistants nationalistes, à œuvrer à leur côté, pour l'obtention de l'indépendance et l'établissement d'une constitution démocratique (maintien de la monarchie en échange d'une constitution démocratique). Pendant la vie de Mohamed V, l'indépendance fut obtenue, et la constitution démocratique restait une promesse. Et après l'intronisation de son successeur le roi Hassan II, celui-ci profita de l'indépendance du pays, mais imposa une constitution qui perpétuait une monarchie despotique. (عبد الله العروبي، من ديوان السياسة، دار النشر المركز الثقافي العربي، بيروت، 2009، ص 71).*

(9) *A la mort du sultan Moulay Youssef en 1927, sous le protectorat de la France, Mohamed V Ben Youssef fut choisi par les autorités françaises pour devenir sultan à la place de ses deux frères aînés. La France le privilégia, parce qu'elle considérait qu'il était le plus manipulable. Plus tard, Mohamed V soutint, dès 1944, le mouvement national qui s'acheminait vers la revendication de l'indépendance du pays.*

étaient ceux qui se soumettaient entièrement. Pour le prouver, ils devaient souvent clamer publiquement «leur obéissance et leur indéfectible attachement au trône».

(30). Le roi Hassan II se croyait au dessus de tout. Il n'acceptait de se soumettre ni aux lois, ni à la morale, ni aux principes. Il s'arrogeait le monopole de faire et de défaire les lois et les principes, selon ses caprices, ou ses intérêts du moment. Pour Hassan II et ses partisans, les lois ne se définissaient pas par la recherche de la justice sociale, mais uniquement par les volontés particulières du pouvoir politique. Hassan II ne se souciait pas des aspirations des populations. Il ne s'obligeait pas à servir les besoins objectifs de la société. Pour le roi Hassan II, même si tous les citoyens devenaient des opposants politiques à sa monarchie despotique, cela n'avait pas d'importance. Par contre, ce qui était pour lui primordial, c'était qu'ils ne puissent pas se révolter. Et cela lui suffisait. Il ne se sentait pas dérangé par le fait que le monde entier le considérait comme un despote absolu. Sa gouvernance devenait contraire à la logique de la société. Sa légitimité était contestée par des citoyens. Son règne enfonçait le pays dans la décadence.

(31). Certains citoyens considéraient que le régime politique du roi Hassan II était despotique, ou injuste. Ils espéraient ou voulaient le changer. Mais ils constataient que ce régime était «verrouillé»¹⁰. Avec les conseils de spécialistes français bien rémunérés, Hassan II avait établi un système politique de telle façon qu'il devienne impossible de le "modifier de l'intérieur". Le respect des procédures légales en vigueur ne pouvait mener à aucune réforme sérieuse du régime politique, ou de l'État. Les acteurs politiques ne pouvaient suivre que l'une de ces deux voies possibles : Soit ils se résignaient et acceptaient de se soumettre au roi de manière entière et avilissante ; soit ils résistaient, et ils étaient ainsi amenés à répondre au défi despotique par un défi opposé, en recourant à la préparation d'une révolution sociale. [Loi 270] Mais ***la politique des défis réciproques, conduit nécessairement à des affrontements à outrance, qui s'enchaînent, et se compliquent, jusqu'à la***

(10) Voir ce que j'appelle le 'verrouillage politique' dans le point N°(84).

destruction de l'un, ou des deux adversaires. Cette politique ne laisse aucun espoir au débat, à la communication, à la réflexion, à la compréhension mutuelle, à la remise en cause de soi, aux concessions réciproques, à la rectification, au partage, ou à la solidarité.

(32). En monopolisant le sacré (à travers le monopôle de la religion), le militaire (par la présidence de la défense), la police (par la présidence du ministère de l'intérieur), la diplomatie (par le monopôle des relations extérieures), le législatif (par la présidence du parlement), l'exécutif (par la présidence du gouvernement), le judiciaire (par la présidence du système judiciaire), la propagande (par le monopôle des média) et l'économie (par la soumission de l'économie au pouvoir politique), le roi Hassan II s'était transformé en un 'chef déifié'. Les média incitaient la population à vénérer le roi comme un surhomme, ou comme un demi-dieu.

Hassan II réduisait le rôle de l'État à une tâche principale, ou unique : celle de massacrer les opposants politiques ou révolutionnaires. Hassan II était obsédé par la «sécurité politique». Cette obsession avait une conséquence : Plus rien ne fonctionnait correctement dans le royaume, à l'exception des appareils de répression. Autant le pouvoir politique, ou l'État, était pratique, logique, et efficace, dans le domaine du repérage et de la répression des groupes opposants ou révolutionnaires, autant dans les autres domaines il était faible, médiocre, complaisant, permissif, inerte, ou même absent. Les autres tâches, ou devoirs de l'État, devenaient négligées. Ces autres domaines étaient par exemple : la souveraineté nationale, la santé, l'enseignement, l'emploi, la justice, la solidarité sociale, ou le développement économique.

L'État était devenu un «État policier», avec des services de renseignement, et des appareils de répression, à la fois pléthoriques, redondants et coûteux. Les salaires et privilèges des fonctionnaires des appareils de répression, et du ministère de l'intérieur, étaient plus importants que ceux des ingénieurs, des médecins, des techniciens, et des autres cadres.

Certains peuvent considérer que, qualifier l'État du Maroc d'«État policier», repose sur une exagération inacceptable. Mais l'État du Maroc avait, lui-même, préalablement exprimé un

classement des groupes sociétaux, selon l'importance qu'il leur accorde. Ainsi, à un moment critique, lors de l'organisation de la vaccination contre le virus de la pandémie du «Covid 19» en 2020, lorsque les doses de vaccination étaient encore très rares dans le monde, et lorsque de nombreuses informations scientifiques étaient encore inconnues sur le virus «Covid 19», le pouvoir politique avait publié une déclaration officielle⁽¹¹⁾, où il donnait explicitement «la priorité aux fonctionnaires des autorités publiques, des organes du ministère de l'Intérieur, et des appareils de répression», au lieu de donner cette priorité aux travailleurs dans le domaine de la santé, aux personnes ayant plus de 65 ans, et aux personnes atteintes de maladies chroniques. Ce classement confirme que le Maroc est un «État policier». Cette description devient plus confirmée si l'on prend en compte les privilèges spéciaux accordés aux fonctionnaires de l'État dans les appareils de répression, tels que les facilités pour l'acquisition de logements, les transports, les soins médicaux, les augmentations répétées de salaires, la retraite confortable, les prêts, etc.

Les appareils de répression de l'État travaillaient comme si toutes les libertés politiques étaient a priori «interdites», alors qu'elles étaient officiellement inscrites dans la Constitution, ou dans d'autres lois du pays. Sur le plan théorique, toutes les libertés politiques étaient «garanties», mais dans la réalité, toutes les libertés politiques étaient interdites, et réprimées. L'image de marque de l'État était ainsi sauvée, et les fournisseurs des «Investissements Directs Étrangers» (IDE)

(11) Dans un communiqué du pouvoir politique au Maroc, publié le 9 novembre 2020, il avait annoncé sa décision d'accorder la priorité, dans le processus de vaccination contre l'épidémie de virus «Covid 19», aux catégories sociales suivantes : «La priorité sera accordée aux personnes travaillant dans les premières lignes, notamment celles qui travaillent dans le domaine de la santé, les autorités publiques, les forces de sécurité, les travailleurs du secteur de l'éducation nationale, ainsi que les personnes âgées et les groupes vulnérables au virus, avant d'élargir cette vaccination au reste de la population». **Le Maroc est le seul pays au monde** qui a officiellement donné la priorité aux employés des autorités publiques, des organes du ministère de l'Intérieur, et des appareils de répression, au lieu de donner la priorité aux travailleurs dans le domaine de la santé, aux personnes âgées de plus de 65 ans, et aux personnes souffrant de maladies chroniques. Ce classement confirme que le Maroc est un «État policier».

pouvaient considérer que le pays étaient «en sécurité», «stable», et «démocratique». Les élites hégémoniques adoraient exceller dans la pratique de cet art de «tricher». Elles pensaient naïvement qu'elle pouvaient tromper le monde entier : Officiellement, «les libertés politiques sont garanties», mais dans la réalité, elles étaient interdites et cruellement réprimées. Même si la tromperie de ces élites hégémoniques était dévoilée, elles ne se souciaient pas du scandale d'être démasquées, et elles préféraient préserver leurs intérêts de classe, plutôt que de préserver leur image de marque dans le monde.

(33). Pour obtenir la sécurité, le roi Hassan II n'acceptait qu'une seule méthode : la répression. Il croyait pouvoir éradiquer toute forme d'opposition politique. Hassan II ne connaissait qu'un seul moyen pour amener les populations à respecter la monarchie ou l'État : c'est le recours à une répression violente, qui évolue ensuite en un «terrorisme d'État». Le but est de forcer les populations à craindre le pouvoir («فَرَضَ هَيْبَةَ الدَّوْلَةِ»).

Hassan II savait que les citoyens ressentaient que son pouvoir autocratique était étouffant, insupportable, ou détestable. Cela conduisait Hassan II à croire que le pouvoir politique ne peut se faire respecter que par la répression. Comme si le pouvoir politique ne pouvait exister que par la répression. Ainsi Hassan II a placé les organismes de répression au dessus des lois. Il leur avait accordé des pouvoirs absolus, et l'impunité en prime. Même si ces organismes de répression commettaient des bavures, ou de graves atteintes aux Droits de l'Homme. Aucune autre institution de l'État (telle que le gouvernement, le parlement, ou la justice) n'était autorisée à questionner les membres des organismes de répression, les contrôler, ou les sanctionner. Même si ces appareils de répression consommaient des parts importantes du 'produit intérieur brute'. Parce que le roi Hassan II considérait l'écrasement des opposants politiques plus important que tout autre chose. La répression des militants révolutionnaires devenait prépondérante, hypertrophiée, monstrueuse, par rapport à la gestion des intérêts communs à la société.

Hassan II (et ses collaborateurs) ressentait tout dissident antimonarchiste comme une offense à son trône, un affront à sa

personne, un défi à son pouvoir, une menace contre sa vie privée. Il redoutait tout mouvement contestataire. Il haïssait tout opposant politique. Il percevait toute pensée critique comme une menace qui déstabilisait la monarchie. La simple existence d'un petit groupe de militants révolutionnaires, même s'il était minuscule, faible, velléitaire, ou marginal, était considérée comme un «danger très grave», qu'il fallait mater rapidement, et à n'importe quel prix. La peur que ressentait le pouvoir politique à l'égard de tout groupe politique subversif l'incitait à pratiquer un 'terrorisme de l'État' contre tous ceux qui semblaient contester la monarchie. Le pouvoir politique avait délibérément choisi d'instiller la peur de la répression de l'État dans les esprits de tous les citoyens. Cette exagération dans l'évaluation des menaces représentées par les opposants politiques venait probablement du fait que le pouvoir sentait que sa légitimité et sa stabilité étaient fragiles.

Tous les citoyens soupçonnés d'être des contestataires actifs étaient recherchés, enlevés, arrêtés, torturés et emprisonnés dans des centres secrets de détention. Les agents de répression pratiquaient la «garde à vue» et la torture comme un châtiment préliminaire et légal.

L'«interrogatoire» des détenus politiques était systématiquement pratiqué sous la forme de tortures physiques violentes. La police politique, et les tortionnaires, *ne connaissaient qu'une seule méthode pour «interroger» les détenus politiques. Cette méthode consistait à torturer les accusés jusqu'à ce qu'ils fournissent des éléments suffisants pour les inculper, et les condamner à plusieurs années de prison ferme*⁽¹²⁾. Et dans tous les régimes politiques despotiques, la condamnation des opposants politiques se fait toujours sur la base d'«aveux» arrachés par l'«interrogatoire» et la torture physique, et non sur la base d'enquêtes impartiales, menées sur le terrain, pour collecter des arguments objectifs.

(12) *Après 2011, la Direction Générale de la Sécurité Nationale (DGSN) a mis en place plusieurs services, notamment un "Laboratoire Scientifique et Technique", qui a des succursales dans plusieurs régions. Mais comment un laboratoire peut-il être scientifique, s'il n'est pas indépendant? Et comment un laboratoire de la police peut-il être indépendant dans un pays où toutes les institutions (comme le gouvernement, le Parlement, ou le système judiciaire) sont dépendantes et soumises au pouvoir politique?*

Les éléments qui dévoilent, mieux que d'autres, le despotisme du pouvoir politique, ce sont: la répression violente des manifestants protestataires, les détenus politiques, et les assassinats politiques.

Quand des citoyens, ou des opposants politiques, voient de leurs propres yeux, des juges partiaux, dans des procès politiques iniques, qui les condamnent à de lourdes peines de prison, sans la moindre preuve sérieuse, ils ressentent une injustice incommensurable. Ils devenaient convaincus de la justesse de leur opposition plus qu'ils ne l'étaient avant leurs arrestations.

Dans l'esprit des policiers, des tortionnaires, et mêmes des gouvernants, *la torture est une «punition légitime»*, qui précède tout jugement émis par un tribunal. Les gouvernants considéraient que cette torture vise à «venger l'affront d'avoir osé remettre en cause la légitimité du régime politique établi». Pratiquer des enlèvements d'opposants politiques, les torturer, et les condamner à de lourdes peines de prison, équivalaient pour les gouvernants, et pour les chefs des appareils de répression, à pratiquer un «militantisme légitime contre des ennemis révolutionnaires honnis». Ils pratiquaient une «lutte de classes contre-révolutionnaire, décomplexée, et assumée». Ils se comportaient comme une droite fière de ses choix réactionnaires. Les détenus politiques ne bénéficient jamais de «présomption d'innocence», mais étaient considérés comme des criminels coupables depuis le début leurs arrestations.

Même les juges se considéraient comme des «fonctionnaires» du pouvoir politique, et comme des «partisans enthousiastes» du régime politique établi. Que le pouvoir politique soit à la fois «juge» et «partie» dans les procès des opposants politiques, cela ne gênait pas les gouvernants.

Le pouvoir politique et ses "serviteurs" considéraient les «Droits de l'Homme» comme une théorie étrangère, hérétique, et contraire à l'Islam, qui prônait au contraire «le bâton pour ceux qui contestent» (العَصَى لِمَنْ عَصَى).

Certains détenus politiques mouraient sous la torture¹³. Selon l'«Instance Équité et Réconciliation» officielle, seulement «173 détenus¹⁴ sont morts» dans le cadre de la «détention arbitraire», ou la «disparition forcée», entre 1956 et 1999 ! Ce nombre est minime en comparaison avec les événements connus.

Durant des procès politiques, où comparaissaient des détenus politiques, les livres de K. Marx, F. Engels, V. I. Lénine, Mao Tsé Toung, Che Guevara, et même de Mehdi Ben Barka¹⁵, étaient utilisés par le pouvoir comme des «preuves flagrantes d'atteinte à la sécurité de l'État». Des condamnations à vingt ou trente ans d'emprisonnement, à perpétuité, et même à mort, étaient prononcées contre les moindres velléités révolutionnaires. *Même des intentions révolutionnaires n'ayant abouti à aucun acte prouvé étaient sévèrement sanctionnés. Les lois étaient sciemment faites pour punir des crimes redoutés, ou probables, et pas seulement des crimes accomplis. Le pouvoir en était arrivé à punir des souhaits politiques, ou des positions intellectuelles.* Désirer ou préférer une «république démocratique, ou socialiste», devenait un crime impardonnable.

(13) Quand on me ramena, le 15 novembre 1974, dans un état de santé critique, suite à de longues tortures, du Centre secret de détention de Derbe Moulay Cherif de Casablanca, vers le cinquième étage de l'Hôpital Avicenne de Rabat (réservé aux détenus), un gardien (agent des 'Compagnies Mobiles d'Intervention') m'informa que mon camarade et codétenu «Abdellatif Zeroual, hospitalisé le jour d'avant, s'était éteint juste la veille, dans le même lit d'Hôpital» que je réoccupais. Était-ce un stratagème de la police pour faire croire que Zeroual était mort à l'hôpital et non dans le centre de détention ? La constitution physique de A. Zeroual ne lui avait probablement pas permis de supporter une semaine de torture. Très peu de chose aurait suffi pour que mon sort soit semblable au sien. Un autre militant de l'UNFP (dont j'ai oublié le nom) était mort après son transfert à l'Hôpital. D'autres parmi mes codétenus, tels que Miloud Chdaïni, El Bou Hassan, Mostapha Ouahham, étaient devenus des malades mentaux. Plus tard, Saïda El Ménebhi était morte, le 11 décembre 1977, au cours d'une longue grève de la faim, et Rahal Jbiha était mort au cours d'une tentative d'évasion, le 13 octobre 1979.

(14) هيئة الإنصاف والمصالحة، موجز مضامين التقرير الختامي، مطبعة النجاح الجديدة، الدار البيضاء، 2006، ص 11.

(15) El Mehdi Ben Barka, Option révolutionnaire, Casablanca, écrit en mai 1962.

L'une des *caractéristiques de tout pouvoir politique* despotique, et de tout système politique dictatorial, est qu'il utilise la police armée, voire l'armée, contre les masses populaires qui manifestent, protestent ou se révoltent. Plus un pouvoir politique est tenace, têtu, ou extrémiste dans la répression du peuple, plus il est coopératif, défaitiste, soumis, ou au service des puissances coloniales, de l'impérialisme, ou du sionisme⁽¹⁶⁾.

(34). *La décadence de l'État, et la médiocrité des fonctionnaires (salariés de l'État), sont deux phénomènes qui s'entretiennent mutuellement.*

Les responsables et les fonctionnaires de l'État comprenaient que, ce que le pouvoir politique leur demandait en premier, c'était la fidélité absolue au trône, non la compétence, l'intégrité, ou l'efficacité professionnelle. Les nominations aux fonctions importantes dans l'État étaient considérées comme des récompenses. Elles offraient aux bénéficiaires des opportunités pour s'enrichir¹⁷. Les dignitaires, les notables, et les fonctionnaires, proches du pouvoir politique, profitaient

(16) Selon le journal israélien "Yedioth Ahronoth" (et repris par par "The Times of Israël"), en septembre 1965, Hassan II a ordonné de permettre aux services secrets israéliens, le "Mossad" et "Shen Beit", d'enregistrer les discussions secrètes des Présidents et Rois arabes, réunis à Casablanca, pour évaluer secrètement leurs capacités militaires, dans le cadre d'une préparation d'une guerre rapide contre Israël. Les services secrets israéliens ont reconnu que ces enregistrements ont permis à Israël d'avoir une victoire écrasante contre les pays arabes pendant la "guerre de six jours". Profitant de ces enregistrements, Israël a lancé une attaque surprise le 5 juin 1967. Israël a attaqué les aéroports égyptiens, et a détruit tous les avions de combat de l'Égypte. Ainsi, Israël a pu occuper la bande de Gaza, la presque île de Sinaï en Égypte, la Cisjordanie, Jérusalem-est, et les hauteurs du Golan en Syrie. (<https://ledesk.ma/2016/10/16/guerre-des-six-jours/>).

(17) Durant une quinzaine d'année, différentes personnalités, dont plusieurs bénéficiaient des faveurs du roi Hassan II, avaient obtenu un total d'environ 1 500 millions de Dirhams de crédits auprès de la banque publique 'Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH)', sans que ces crédits soient restitués. Plus tard, le directeur général du CIH Moulay Zine Zahidi avait dit que les dérogations étaient faites «sur ordre du palais royal». Voir : l'hebdomadaire "La Nouvelle Tribune", N°241, du 11 janvier 2001. Voir aussi : les résultats du rapport d'enquête parlementaire sur le CIH dans l'hebdomadaire "Maroc-Hebdo International", N°449, du 26 janvier 2001.

profitaient de leurs responsabilités dans les appareils de L'État pour bâtir des fortunes privées. Ils ne se souciaient plus de leurs efficiences dans l'accomplissement de leurs missions. [Loi 271] ***Plus les opposants politiques, les militants démocrates, ou les groupes révolutionnaires, étaient réprimés, plus les enrichissements d'origines illégales se multipliaient dans le pays. Et ces fortunes grossissaient dans l'impunité.***

(35). Contre les révolutionnaires, le pouvoir politique appliquait énergiquement les punitions prévues par les lois qu'il avait confectionnées spécialement pour ce but. Mais envers ses alliés, ses notables, ou ses supporteurs, qui commettaient des détournements de fonds publics, le pouvoir demeurait indifférent. A l'égard de ses partisans accusés d'usurpations de bien d'autrui, de conflits d'intérêts, de trafics d'influence, ou d'enrichissements illégaux, le pouvoir s'efforçait de les soustraire à tout contrôle ou poursuite judiciaire. Des policiers, des gendarmes et des juges traquaient durement les petits délinquants, et simultanément, ils couvraient les fraudeurs puissants.

L'ensemble des fortunes bâties sous le règne de Hassan II étaient, au moins partiellement, édifiées de manière frauduleuse. Les militants désintéressés étaient massacrés, alors que les hommes d'affaires malhonnêtes, et les fonctionnaires corrompus, bénéficiaient de la protection, et de l'impunité.

Ce genre de comportement sectaire (cité auparavant) n'était pas spécifique à la monarchie. C'est un phénomène social que le chercheur peut observer, à un degré ou à un autre, dans différents États, communautés, institutions, organismes, ou groupes. Ce phénomène transcende le type de l'État (qu'il soit monarchie ou république, dictature ou démocratie). [Loi 272] ***Ainsi, tout pouvoir qui se fourvoie dans l'égoïsme, se met à élaborer des lois, d'une part, pour persécuter ses adversaires, et d'autre part, pour que lui-même, ou ses partisans, échappent à tout contrôle ou sanction.***

Chaque fois qu'une personne, une famille, ou une élite, impose son hégémonie, elle tend à octroyer des privilèges à ceux qui la servent, ou des protections à ceux qui la soutiennent. Et simultanément, elle ignore, marginalise, sanctionne, ou réprime, ceux qui la contrecarrent.

Et les familles qui accédaient à la "fortune économique", aspiraient aussitôt à participer à la pratique du "pouvoir politique", à travers un soutien plus intéressé, et plus hypocrite, au système politique établi.

Si le roi Hassan II avait utilisé sa puissance pour imposer la justice sociale, même de façon autoritaire, ou brutale, la population lui aurait sincèrement applaudi. Mais la politique de Hassan II demeurerait injuste et impopulaire, parce qu'elle était essentiellement égoïste.

(36). *Si le pouvoir politique de l'État utilise des pièges, des ruses, ou la terreur de la répression d'État, pour gouverner, ou pour diriger, cela signifie que les lois, les règlements, la rationalité, la morale, ou le civisme, ne suffisent plus pour gouverner les populations.* Il s'agit donc d'une dérive vers une banalisation des moyens illégaux. Dorénavant, le principe sous-entendu, et utilisé dans la société, est que «la fin justifie les moyens». Et les moyens illégaux deviennent implicitement reconnus comme les seuls efficaces dans les relations sociales. ***Le fondement de l'État n'est plus alors le droit, mais la force (ou les rapports de force). Et le moteur de la société n'est plus la solidarité, ou la coopération, mais l'égoïsme. Toutes les dérives deviennent alors possibles. Y compris l'enlisement de l'ensemble de la société dans la décadence, ou même la guerre civile.***

Dans une situation sociétale normale, le pouvoir politique ressemble à une simple fonction permettant d'organiser, ou de gérer, l'État, la région, l'entreprise, ou la famille. Mais le pouvoir ne reste pas stable. Il évolue, souvent de manière déroutante. Car le pouvoir politique fascine, et suscite beaucoup de convoitises. Plusieurs groupes sociaux tendent à se concurrencer, ou à s'affronter, en vue d'accaparer le pouvoir, ou de le monopoliser. Se succèdent alors une suite de batailles, ou de guerres irrégulières entre des acteurs antagoniques. Ces affrontements peuvent parfois engendrer des destructions rapides, et à grande échelle. L'ensemble de la population subit des souffrances croissantes et durables. Et les destructions vont en s'aggravant. Jusqu'à la disparition d'un ou de plusieurs acteurs en lutte. Pour éviter de telles évolutions sociétales dramatiques, il serait plus sage que l'ensemble des composantes de la société apprennent à considérer qu'il n'y a pas un seul pouvoir, au centre

de l'État que l'on croit, mais qu'il existe autant de pouvoirs qu'il y a de personnes; que le pouvoir est disséminé partout dans la société; et que tout citoyen peut exercer une part honorable de pouvoir, en perfectionnant son rôle, son travail, ou sa contribution à la vie de la société.

(37). Le roi Hassan II désirait avoir des partisans puissants, et influents. Il avait noué des alliances tacites avec les grands propriétaires 'féodaux', avec les grands exploiters capitalistes, avec les puissances impérialistes, et avec l'entité sioniste d'Israël. Hassan II avait sacrifié les ouvriers, les petits paysans, les artisans, les petits commerçants, les chômeurs, les veuves, et les marginalisés. Il avait ainsi montré qu'il n'avait pas compris le devoir du chef de l'État, qui est de demeurer un arbitre (politique ou social) impartial. En effet, la population de tout pays est contradictoire. Elle se compose à la fois de dominants et de dominés, d'exploiteurs et d'exploités, de riches et de pauvres, de cultivés et d'incultes, de conservateurs et de progressistes, d'intègres et de fraudeurs, de bons et de moins bons, etc. Tous, en tant que citoyens, ont des droits et des devoirs. Si un chef d'État, un gouvernement, ou tout autre responsable politique, s'allie à un pôle de la population, il s'aliène l'autre pôle. S'il privilégie la défense des intérêts d'une partie de la société, il lèse ceux de la partie opposée. Il perd ainsi sa neutralité ou son indépendance. Il n'est plus le chef d'État, ou le gouvernement, de toute la population. Il devient partial, et par conséquent injuste. Sa légitimité devient remise en cause par les populations lésées. [Loi 273] *Si un pouvoir politique n'ose pas froisser les intérêts particuliers de ses amis, ou de ses partisans, de peur de les décevoir, ou de perdre leur soutien, ce pouvoir politique devient alors incapable de les poursuivre en justice, de sanctionner leurs abus, ou de stopper leurs injustices. Et il risque finalement d'être discrédité par tous.*



La résistance à l'oppression est légitime

(38). Ainsi, sous le règne de Hassan II, les tentatives de faire démarrer la révolution se relayaient sans cesse¹⁸. Le pouvoir gérait le ministère de l'intérieur comme une milice, ou comme un parti politique militarisé. Il multipliait les organismes de répression, parce qu'il n'avait une confiance suffisante en aucun parmi eux. Les coûts financiers de ces appareils de répression étaient payés au détriment des investissements. La population était étroitement quadrillée et surveillée. Les agents exerçant la répression politique étaient disséminés sur tout le territoire national. Ils étaient plus nombreux que les enseignants et les entrepreneurs réunis. Les appareils de répression étaient dotés de tous les moyens et de tous les pouvoirs. Ils étaient encadrés et conseillés par des 'experts' délégués par des puissances impérialistes intéressées, à savoir la France et les États-Unis d'Amérique¹⁹.

Si des personnalités dans l'opposition politique dénonçaient le régime politique, des agents du roi essayaient d'abord de leur «emplir la bouche» avec de l'argent, ou avec des privilèges, pour les empêcher de «crier»²⁰. Pour asservir n'importe quel individu ou groupe, le pouvoir lui offrait l'appât de l'argent ! Et

(18) *Sur la période 1959 - 1992, Mohamed Essa-îbe a répertorié dans le détail : 31 grands procès politiques de groupes d'opposants révolutionnaires, 7 révoltes populaires et 2 tentatives de coups d'État militaires. Voir son livre : محمد الصعيب، عقود الرصاص بالمغرب، منشورات الأفق الديمقراطي، الرباط، 2007. (Le militant Mohamed Essa-îbe est décédé en juillet 2010).*

(19) *Voir le témoignage de Ahmed Boukhari, ancien agent des services secrets, sur cet encadrement par des experts français et américains, dans : Ahmed Boukhari, Le secret, Michel Laffont, 2002, pages 20, 24, 35, 36, 37.*

(20) *Dans l'affaire du Sahara, le roi Hassan II appliqua ses tactiques préférées, comme dans les autres affaires. D'un côté, il réprimait brutalement les sahraouis séparatistes ou antimonarchistes, et de l'autre côté, il «emplissait les bouches ou les poches» des sahraouis influents ou avides de richesse. Il leur accordait des emplois publics de complaisance, des rémunérations doubles, des exonérations d'impôts, des facilités d'accession à des biens immobiliers, etc.*

cet individu ou groupe ne manquait pas de mordre à pleines dents cet appât excitant. Le pouvoir le manipulait ensuite, comme un robot, un mercenaire, ou un animal pris au piège. Si cet intéressement ne suffisait pas à faire taire des récalcitrants, des brigades spéciales clandestines de la police politique se chargeaient de les neutraliser. L'efficacité était ainsi seule recherchée. La fin justifiait les moyens.

Plusieurs militants étaient morts à un âge relativement précoce, parfois hors des lieux de détention, dans des circonstances étonnantes (tels qu'accidents de la circulation, incendies, maladies foudroyantes qui ressemblaient à un empoisonnement, etc). A tel point que lorsqu'un militant (jeune ou âgé) disparaissait de manière inhabituelle, ou mystérieuse, tout observateur averti devenait spontanément soupçonneux sur les causes réelles de son décès. Il devenait enclin à se demander si ce militant décédé n'avait pas été «piégé» par des "services secrets". Et de tels cas étaient nombreux.

(39). L'État du roi Hassan II réprimait les révoltes populaires de manière violente. La répression recourait souvent à l'utilisation des forces armées, parfois avec des tirs à balles réelles. Les arrestations se faisaient par milliers. Parce que ce système politique percevait la moindre protestation ou contestation populaire comme une dangereuse insubordination. Il craignait que s'il ne la réprimait pas de façon immédiate, elle allait grandir et se transformer en une insurrection, puis en une révolution, qui risquerait de le submerger, ou de le renverser. Et ces craintes étaient plausibles.

Dans ses discours où ils répondaient à ses adversaires, le roi Hassan II respectait souvent (mais pas toujours) les recommandations de la politesse, ou de l'amabilité. Par contre, dans la répression que son État exerçait contre les opposants politiques, ou dans les centres secrets de détention, la sauvagerie pratiquée rappelait les persécutions des temps du moyen âge, ou de l'esclavage. Les discours officiels étaient ainsi souvent déconnectés de la réalité.

(40). Le régime politique du roi Hassan II se caractérisait par l'absence de l'État de droit. Il accordait les «pleins pouvoirs» à la police politique. Les «hommes de mains» du

pouvoir central avaient la prééminence sur tout autre citoyen. Un responsable des services secrets, un agent secret d'intervention, ou un tortionnaire analphabète, sont mieux considérés, et parfois mieux rémunérés, qu'un citoyen professeur, ingénieur, ou docteur salarié de l'État. Un agent du régime de Hassan II dispose d'un pouvoir incontrôlable. Il bénéficie d'une impunité²¹ garantie, et de moyens matériels illimités.

Cette prééminence des organismes de répression constitue un indice de l'autocratie. Même après la mort de Hassan II, certains membres des organismes de répression persévèrent dans leur habitude de se croire au-dessus des lois. Mais si les membres des appareils de répression ne commencent pas par respecter la loi, pourquoi d'autres citoyens devraient-ils commencer à le faire ? Si les agents d'autorité de l'État, ou les agents de Sécurité, traitent certains groupes de personnes comme des citoyens de catégorie inférieure, pourquoi ces citoyens n'auraient-ils pas, à leur tour, le droit de considérer cet État comme illégitime ?



Les dégâts causés par l'oppression politique

(41). Par son despotisme et son intransigeance, Hassan II poussait plusieurs mouvements d'opposition à la clandestinité. Par la répression brutale, il acculait les opposants politiques les plus courageux à recourir à la lutte armée²². [Loi 274] ***La répression excessive, ou la violence oppressive de l'État,***

(21) *Cette garantie d'impunité explique pourquoi le pouvoir avait imposé à des institutions, comme le «Conseil consultatif des droits de l'homme», ou l'«Instance équité et réconciliation», de ne pas révéler les noms des agents accusés de violation des Droits de l'homme, et de ne pas réclamer leur poursuite en justice.*

suscitaient, en réaction, la violence révolutionnaire. La résistance populaire contre la tyrannie est légitime. Mais aucune organisation révolutionnaire n'a pu réaliser son projet subversif, ou politique, contre Hassan II. Elles avaient toutes relativement échoué dans leurs projets politiques. Elles furent toutes, en fin de compte, éradiquée par les appareils de répression de l'État. Au point que Hassan II ne tirait plus sa légitimité que de la force, ou de la violence. Mais Hassan II et ses partisans ne comprenaient pas ceci : ce n'est pas parce que Hassan II était plus fort qu'il avait raison, ou qu'il avait le droit de faire ce qu'il faisait.

Malgré cette répression, des luttes politiques intenses avaient pris des dimensions sociétales. Les idées de ces mouvements politiques révolutionnaires s'étaient répandues parmi de larges fractions de la population. L'important est que ces nombreux mouvements politiques d'opposition ont existé. Ils se succédaient durant des décennies. Ils refusaient la résignation. Ils osaient se révolter. Ils exprimaient le souhait du peuple d'accéder à la liberté. Les citoyens désiraient la démocratie, la souveraineté politique, ou le partage des richesses. Et cela, malgré leur conscience à l'avance des châtiments accablants, ou même mortels, qui pourraient leur être infligés.

(42). Finalement, Hassan II a réussi son défi de préserver son trône. Mais la préservation de ce trône se faisait à travers l'oppression et la souffrance du peuple. Elle nécessitait la manipulation des esprits des marocains. Elle impliquait l'hypothèque de leur développement. La signification politique de ces événements (répressifs) historiques est importante. Et même si, dans ce combat inégal, le roi Hassan II avait momentanément écrasé, et militairement vaincu, les mouvements révolutionnaires, *ce sont ces derniers qui avaient raison, sur les plans éthique et politique.* Hassan II avait vaincu militairement les mouvements révolutionnaires, mais ces mouvements ont réussi à convaincre le peuple que la démocratie est légitime, et indispensable. Et même si Hassan II était

(22) Voir Mehdi Bennouna, *Héros sans gloire*, Édition Tarik, Casablanca, 2002, 374 p.

apparemment le vainqueur acclamé, son triomphe dissimulait en fait des abus, un échec moral, une faillite politique. Le pouvoir politique despotique de Hassan II n'avait pu résoudre aucun parmi les grands problèmes de la société, ni la souveraineté nationale, ni l'analphabétisme, ni la pauvreté, ni le sous-développement, ni la corruption, ni la démocratisation, rien, sauf l'enrichissement de la famille royale, et d'une petite minorité de familles bourgeoises. Le roi Hassan II croyait dominer toute la société, alors qu'il était lui-même assujéti à des forces imperceptibles. Il ignorait que c'était son aliénation qui déterminait ses pensées despotiques, et ses conduites illégitimes.

Dans les apparences, Hassan II avait triomphé. Mais, sur le fond des choses, ce sont ses victimes, les martyres Mehdi Ben Barka, Omar Benjelloune, Omar Dahkouné, Mohamed Bennouna, Abdellatif Zeroual, Saïda Menebhi, Jbiha Rahal, et des dizaines de milliers d'autres, ce sont eux qui avaient raison de critiquer, de s'opposer, de s'insurger, et de vouloir changer radicalement, à la fois le régime politique, et la société.

Au début du règne du roi Hassan II (pendant les années 1965), plusieurs pays étaient grosso modo au même niveau de développement que le Maroc. Comme l'Espagne, la Chine, la Corée du Sud, la Turquie, l'Inde... Et trente neuf ans après, à la fin du règne du roi Hassan II, ces pays sont devenus beaucoup plus développés, alors que le Maroc stagnait dans la décadence sociétale, à cause de l'égoïsme du pouvoir politique, et de son despotisme.

(43). Les Constitutions successives établies par Hassan II montrent un acharnement maniaque à interdire à quiconque de s'opposer à la volonté du roi, dans quelque domaine que ce soit. Le premier ministre, le gouvernement, le parlement, le conseil constitutionnel, le conseil supérieur de la magistrature, et toutes les autres institutions de l'État, n'ont d'autre possibilité que de soutenir et d'appliquer les directives du roi.

Hassan II imposait les lois qu'il voulait pour conférer un caractère légal à sa manière despotique de gouverner. Il ne se souciait pas que ces lois puissent être inadaptées, abusives, décadentes, erronées, injustes ou illégitimes. Et en même temps, quand certaines lois établies ne lui convenaient plus, il les transgressait sans éprouver la moindre gêne. Cela faisait partie de sa conception de la politique.

Comme tout autre despote, Hassan II feignait d'ignorer que, lorsqu'une contradiction existe entre une loi et les principes de justice, alors c'est cette loi qui perd sa légitimité, non les principes de justice.

Hassan II n'a toléré l'existence d'aucun contre pouvoir, qu'il soit institutionnel ou dissident, effectif ou symbolique. Il pourchassait tous les opposants antimonarchistes. Il ne tolérait que les monarchistes bien soumis. Il a éliminé les leaders révolutionnaires²³ qu'il considérait comme dangereux pour lui. [Loi 275] *Or tout pouvoir, qui n'a aucun 'contre pouvoir' capable de le critiquer, ou de le contrôler, évolue fatalement vers le gaspillage, l'absurdité, l'abus, l'injustice, ou le despotisme.*



***Si le pouvoir politique devient égoïste,
pourquoi les citoyens ne le
deviendraient-ils pas aussi ?***

(44). En voyant que les lois établies par la monarchie de Hassan II n'étaient pas appliquées à tous, et de manière égale pour tous, les populations en déduisaient que ces lois étaient en fait des armes visant uniquement à perpétuer la domination.

L'État de Hassan II exerçait un terrorisme politique et intellectuel. Les citoyens étaient forcés de se soumettre. L'oppression étouffait les esprits. Les sciences et les technologies ne pouvaient pas prospérer. Les partis politiques de l'opposition légaliste n'osaient pas résister au pouvoir. Et s'ils

(23) *Ahmed Boukhari, ancien membre du 'service secret' portant le nom de code CAB1, a courageusement témoigné et montré que cet organisme est impliqué directement dans l'enlèvement et l'assassinat du leader de l'opposition politique Mehdi Benbarka. Ses témoignages lui avaient valu d'être persécutés par les 'services secrets'. Voir son livre 'Le secret', cité auparavant.*

essayaient, Hassan II les écrasait et les humiliait. Les autorités qui organisaient les élections les truquaient. Les électeurs pauvres vendaient leurs voix aux plus offrants parmi les candidats riches, ou favoris du pouvoir. ***Les citoyens craignaient l'État, mais au fond d'eux-mêmes, ils ne l'aimaient plus. Ils ne le respectaient plus.***

Les citoyens devenaient convaincus que les politiciens et les institutions politiques étaient mus uniquement par l'égoïsme et l'hypocrisie. [Loi 276] ***Si le chef de l'État, les membres du gouvernement, les notables, les agents d'autorité, leurs adjoints, les hommes d'affaires, s'ils trichaient fréquemment, alors l'ensemble de la population allait être amenée à tricher à son tour.*** J'appelle ce phénomène social l'«intériorisation du système politique»²⁴ au sein des composantes de la société.

Comme exemple, je cite ici un seul cas d'«intériorisation du système politique» parmi tant d'autres possibles : Quand des citoyens vivent des problèmes entre eux, ils ont tendance à imiter les tactiques du roi Hassan II. Ils évitent de discuter de manière directe et franche avec leurs partenaires, leurs opposants, leurs concurrents, ou leurs adversaires. Ils écartent la possibilité de traiter entre eux en tant que citoyens bénéficiant de droits politiques équivalents. Ils préfèrent essayer de les impressionner, les influencer, les tromper, les manipuler, ou les forcer.

Pour obtenir une place privilégiée parmi la hiérarchie sociale, le citoyen a tendance à appliquer le précepte disant que : «Pour devenir fort, il faut se ranger servilement du côté du plus fort, même s'il est injuste».

Les gens du peuple imitaient les ruses malhonnêtes des responsables, des notables et des nouveaux riches. L'éthique s'atténuait. L'hypocrisie devenait la voie sûre de la réussite. La médiocrité se répandait et dominait partout. La corruption devenait la clef magique pour surmonter tous les obstacles gênants. Des gens considéraient, dans le secret de leur conscience, qu'en ces temps difficiles, le plus haut degré d'éveil, était de se comporter de manière égoïste, prédatrice et

(24) Voir une explication du phénomène social d'«intériorisation du système politique» au sein des composantes de la société, dans le point N°(208), dans le chapitre 'la politique' de ce livre.

hypocrite. A l'inverse, toute préoccupation d'honnêteté était perçue comme une naïveté stupide.



Sortir d'une crise politique est plus difficile que d'y entrer

(45). Les gens intègres parmi les hauts cadres respectés, ou les 'bourgeois' prestigieux, ne pouvaient pas dénoncer des scandales économiques ou politiques. Ils préféraient rester silencieux, plutôt que de s'exposer à des représailles imparables. Ils supportaient de paraître complices du régime politique.

Certains 'petits exploiters' et 'exploiteurs moyens'²⁵ auraient aimé, dans le secret de leurs consciences, que cette monarchie arrogante et archaïque soit remplacée par une république rationnelle, un État de droit moderne. Mais, comme ce changement passerait par la remise en cause de leurs privilèges, ils préféraient la persistance de ce système politique à toute autre aventure.

Des fractions éclairées des 'classes moyennes' espéraient elles aussi une démocratisation du régime politique, mais elles craignaient que des gauchistes puissent profiter de l'occasion pour foutre l'anarchie par excès de zèle révolutionnaire. [Loi 277] ***La surenchère entre composantes de la gauche conduisait à sa paralysie, ou à son impuissance.*** Entre le risque d'une révolution déstabilisante, et la constance d'un régime

(25) Dans la terminologie que j'ai employée dans mon ouvrage 'les classes sociales' (livre en langue arabe), les 'petits exploiters' sont assimilables aux 'petits bourgeois', et les 'exploiteurs moyens' équivalent aux 'bourgeois moyens'. (أنظر: عبد الرحمان النوضة، 'تحديد طبقات المجتمع'، نشرت الفصول) الأولى من هذا الكتاب في أسبوعية 'المسار'، في 3 حلقات، الأعداد 42، 44 و 46، بين 4/10/1986 و 1/11/1986، الدار البيضاء. ثم أعيد نشر تلك الفصول في مجلة 'النهج' الصادرة في بيروت لبنان، العدد 22، السنة 1988.)

pénible, les classes moyennes choisissaient sans hésiter la continuité. Quant à la majorité des dominés, n'ayant rien à perdre, ils semblaient indifférents à la question du changement du système politique. [Loi 278] Il semble que *le peuple ne se met à réclamer la liberté politique, ou la démocratie, que lorsque la satisfaction de ses besoins matériels a déjà atteint un niveau minimal d'aisance.*

Si certaines personnes criaient «Vive le roi Hassan II !» à certaines occasions, ce n'était pas forcément pour manifester leur attachement à sa monarchie, mais plutôt pour exprimer leur impuissance, leur désespoir, leur soumission, ou leur détresse face à la répression politique implacable. D'autres le clamaient, simplement parce que la propagande les a asservis.



Voie du mal, ou voie du bien ?

(46). Hassan II tirait sa puissance de la mobilisation et de l'utilisation cynique de l'État pour servir ses intérêts personnels. Là résidait le secret de sa force et de sa longévité au pouvoir. Mais c'était là aussi où commençait le processus de sa faillite politique.

Au lieu de respecter les règles de l'État de Droit, comme fondement de tout, il s'en dispensait comme d'un luxe superflu. Il a fait de sa personne le but final, le but de tout, le tabou inviolable. Et du coup, il était devenu la déception même.

(47). Hassan II parlait souvent du Coran et de l'islam. Il rappelait les 'sourates' (du Coran), ou les 'hadiths' (du Prophète), qui incitaient le citoyen croyant au devoir d' «obéir»

aux autorités²⁶. Mais dans sa pratique du pouvoir, Hassan II s'inspirait en fait du livre «Le Prince» de Nicolas Machiavel²⁷.

Pour le roi Hassan II, la religion n'est pas une éthique. Elle est surtout un outil commode pour justifier et exercer le pouvoir. Il exploitait l'Islam pour légitimer son despotisme. Il imposait que lui seul décide en tout. Et simultanément, il interdisait que quiconque puisse le critiquer, ou lui demander des comptes. Mais le principe universel de la démocratie exige que, quiconque dans la société qui accède à un pouvoir de décision, doive nécessairement se soumettre à la critique, au contrôle²⁸, et à la sanction. Et s'il ne le fait pas, il devient un despote.

(26) على عكس بعض الأقاويل، لا تقول الآية "وأطيعوا أولي الأمر منكم"، وإنما تقول "وأطيعوا الله وأطيعوا الرسول وأولي الأمر منكم" (سورة النساء، رقمها 4، رقم الآية 59). فما العمل كلما تناقضت طاعة "أولي الأمر" مع طاعة الله؟

(27) Voir : Nicolas Machiavel, *Le prince*, Édition électronique de www.uqac.quebec.ca. A la manière de certains politiciens opportunistes français, le roi Hassan II et ses conseillers semblaient avoir compris N. Machiavel au premier degré. Ils avaient adopté sa thèse appelant à un réalisme qui n'hésite pas à recourir au cynisme, à l'hypocrisie et à la cruauté. Ils avaient oublié que Machiavel avait noté lui-même qu'il avait étudié les questions de lutte politique, et de pouvoir politique, sans «les examiner sous les rapports de la justice et de la morale» (p.29). Or un roi, ou un État, ne peut éternellement bafouer «la justice et la morale». Certes Machiavel avait écrit : le prince «est souvent obligé, pour maintenir l'État, d'agir contre l'humanité, contre la charité, contre la religion même» (p.64). Mais il avait également écrit : «Véritablement, on ne peut pas dire qu'il y ait de la valeur à massacrer ses concitoyens, à trahir ses amis, à être sans foi, sans pitié, sans religion : on peut, par de tels moyens, acquérir du pouvoir, mais non de la gloire» (p.30). Et il avait ajouté : «Les cruautés sont bien employées (si toutes fois le mot bien peut être jamais appliqué à ce qui est mal), lorsqu'on les commet toutes à la fois, par le besoin de pourvoir à sa sûreté, lorsqu'on n'y persiste pas, et qu'on les fait tourner, autant qu'il est possible, à l'avantage des sujets. Elles sont mal employées, au contraire, lorsque, peu nombreuses dans le principe, elles se multiplient avec le temps, au lieu de cesser» (p.31). Machiavel avait aussi noté : «Il faut, comme je l'ai dit, que tant que [Loi e prince] le peut, il ne s'écarte pas de la voie du bien, mais qu'au besoin il sache entrer dans celle du mal» (p.64). Machiavel conseillait donc, dans sa thèse, de ne pas s'écarter de la voie du bien, et qu'en cas de nécessité, de pratiquer le mal, mais de la manière la plus limitée possible. Le règne de Hassan II était loin de cette vision.

(28) Sur la notion de 'Contrôle', voir aussi le point le N°(149) dans ce livre.

(48). Des monarchistes disaient : «Si l'on autorise quiconque à critiquer le roi, on aboutit à l'anarchie» ! Ils feignaient d'ignorer que si les représentants de la population, ou les opposants politiques, étaient interdits de critiquer, ou de contrôler, les gestions exercées par le roi, on aboutirait également et sûrement à des catastrophes. Puisque personne²⁹ ne pouvait corriger ses éventuels choix erronés.

Interdire la critique, signifie qu'on ne tolère plus que les flatteries serviles³⁰. Et les flatteries renforcent la médiocrité, poussent vers la décadence.

Hassan II ressentait tout discours critique à son égard comme déstabilisant. Et il le pourchassait et le réprimait en tant que tel. La critique de la politique de Hassan II était jugée comme une «atteinte à la sécurité de l'État». La Constitution établie par Hassan II interdisait la critique des discours du roi³¹. Et cette interdiction de critiquer les discours du roi aboutit de fait à l'interdiction de discuter les gestions prescrites par le roi. Et les juges des tribunaux interprétaient toute critique du roi, ou de ses politiques, comme un crime de manque de respect dû au roi.

Un observateur impartial qui analyserait la politique exercée par Hassan II, serait objectivement conduit à la critiquer, à la refuser, voir à remettre en cause l'ensemble de sa monarchie despotique. Parce que les politiques conduites par Hassan II étaient empreintes d'égoïsme, de gaspillage, d'irrationalité et d'absurdité.

De plus, l'absence séculaire de démocratie fait que, même parmi la population, il est devenu courant que, tout individu ou

(29) *Durant le règne du roi Hassan II, aucun parmi ses conseillers ou ses collaborateurs n'avait jamais fait savoir qu'il avait le moindre désaccord avec lui, sur quelque affaire que ce soit. Ce n'est que des années après la mort de Hassan II que certains parmi ses collaborateurs (tels les conseillers du roi Abdelhadi Boutalbe et Ahmed Bensouda, les anciens premiers ministres Ahmed Osman, Ahmed Laraki et Abdellatif Filali, etc) avaient osé prétendre qu'ils avaient quelques «désaccords» avec lui. Alors que durant son règne, tous le soutenaient de manière totale.*

(30) «Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur» (J. P. Beaumarchais, *le Mariage de Figaro*, V, 3, cf. *Blâmer*, cit.7, in *Le Robert électronique*).

(31) *Voir l'article N°28 de la Constitution du Maroc.*

groupe qui est critiqué perçoit la critique qui lui est adressée comme un dénigrement, une humiliation, ou une insulte.

Comme les autres rois, Hassan II raffolait des flatteries, mêmes hypocrites. Pour lui, les citoyens modèles sont ses ministres de l'intérieur successifs : tels le général Mohamed Oufkir, l'avocat Ahmed Réda Guédira et l'officier de police Drisse Basri. Leurs caractéristiques communes : ils étaient terre-à-terre, sans culture, sans principes, rusés, bornés et cyniques. Envers la personne du roi, ils étaient obséquieux, serviles, obéissants et «fidèles». Et envers le peuple, ils étaient hypocrites, cruels, implacables, mégalomanes et comploteurs. Leur intelligence se limitait à l'habileté d'écraser le peuple, mais ne se souciait aucunement de développer la nation.



Les déviations du pouvoir politique se manifestent par des pratiques déraisonnables

(49). La logique du système politique du roi Hassan II devenait simple : les citoyens qui s'opposaient à sa monarchie étaient écrasés par la répression. Tandis que ceux qui la soutenaient accédaient à des enrichissements³² illicites et rapides.

(32) Voir le témoignage de Moulay Zine Zahidi, ancien président de la banque d'État 'Crédit Immobilier et Hôtelier', dans le Journal Hebdomadaire, N° 256 du 20 au 26 mai 2006. Voir aussi les rapports annuels de la Cour des Comptes du Maroc (créée en 1979). Voir aussi le témoignage de Abdelkrim El Filali, fils adoptif du roi Mohamed V, dans son ouvrage censuré 'Histoire politique du Grand Maghreb Arabe', عبد الكريم الفيلالي، 'المغرب المفتري عليه'، حسب ملخص هذا الكتاب، المنشور في عليه، أو 'مذكرات الشعب المفتري عليه'، العدد 280، 12-18 مايو 2007 أسبوعية "الأيام"، العدد 280، 12-18 مايو 2007.

La devise du roi Hassan II, inavouable mais palpable, semblait être : «Vous ne touchez pas à la stabilité de la monarchie, et vous faites ce que vous voulez dans le royaume» ! Les supérieurs dans la hiérarchie de la monarchie disaient aux agents d'autorité, aux subalternes et aux tortionnaires : «Servez la monarchie, massacrer les opposants, vous ne serez ni inquiétés, ni jugés, mais récompensés» ! Et Ceux qui avaient compris ce système politique du roi Hassan II, conseillaient leurs fils, ou leurs proches, dans leur famille, en leur disant : «Tu cris vive le roi, et tu ne t'embarrasses pas par le respect des lois ou des règlements» ! Et l'on voyait des nuées de notables, de fonctionnaires, et de prédateurs de tous genres, qui proclamaient : «Vive le roi !», «Que Dieu fasse vaincre le roi», et qui se permettaient des abus de pouvoir, des détournements de biens publics, ou des enrichissements illicites.

(50). Par ses tactiques politiques, le roi Hassan II agissait à travers plusieurs niveaux : 1) Il nommait des arrivistes (qui se distinguaient par leurs fidélités au roi) aux postes importants d'agents de l'État. Ces arrivistes accédaient à des privilèges, en échange des services qu'ils rendaient au pouvoir central. 2) Le ministère de l'intérieur (dont l'instigateur unique est le roi) organisait les élections, les truquait et validait des répartitions de voix électorales préparées à l'avance. 3) Il incitait quelques fidèles à créer des partis politiques de notables. Les administrations de l'État, notamment le ministère de l'intérieur, gratifiait ces partis (bénéficiant de la bénédiction tacite du roi) des soutiens indispensables pour jouer leurs rôles de «partis monarchistes majoritaires».

Ces partis inféodés au pouvoir monarchique se composaient principalement de notables locaux, de bourgeois, de commerçants, de «professionnels des élections», de grands propriétaires terriens, et de toutes sortes d'affairistes, dont la caractéristique commune est l'arrivisme obsessionnel, ou la cupidité vorace. Le rôle assigné à ces partis était d'occuper les sièges enlevés aux partis de l'opposition politique (soupçonnée d'être antimonarchiste). Ils devaient aussi combattre toutes les initiatives conduites par cette opposition. En échange, les élites de ces partis exploitaient leurs fonctions d'agent d'autorité, d'élus, ou de représentants, pour s'enrichir. Ainsi, [Loi 279] *le*

pouvoir politique central accorde l'accès au pouvoir économique ; et inversement, le pouvoir économique rapproche du pouvoir politique.

(51). Le roi Hassan II maquilla sa monarchie despotique par un multipartisme, un parlement, des élections, etc. Le parlement était une simple chambre d'enregistrement, une machine faite pour voter «oui». Les changements de personnes pouvant survenir dans le gouvernement ne changeaient pas la politique générale décidée par le palais royal. Les gouvernements se suivaient, mais la politique du roi qu'ils appliquaient ne changeait pas. Les élections au parlement et aux Collectivités Locales permettaient à des opportunistes et à des prédateurs d'être élus. L'étiquette politique commune de ces élus était qu'ils se proclamaient partisans inconditionnels du régime du roi Hassan II. En accédant à la députation, ou à la gestion des collectivités locales, la majorité parmi ces élus commettait impunément des erreurs flagrantes de gestion, des délits, des fraudes, des corruptions, des détournements de biens publics, ou des enrichissements illicites. Cela durait en toute impunité depuis des décennies, comme si l'intention délibérée du pouvoir était de décevoir les populations, de les «dégôûter» de la «démocratie», ou de les détourner de leurs revendications.

(52). Le roi Hassan II avait prouvé qu'il savait utiliser les moyens de l'État pour devenir le plus puissant dans la société. Mais ce n'est pas parce que quelqu'un est le plus fort qu'il a raison. Là réside la différence entre la raison de la force, et la force de la raison. Parmi ce qui était reproché à Hassan II, c'était justement qu'il exploitait les outils de l'État pour être le plus fort, mais il ne faisait rien d'autre que cela. Hassan II utilisait sa puissance pour reproduire, ou perpétuer, sa puissance, mais pas pour servir le peuple.

Le roi Hassan II avait annoncé publiquement qu'il était admissible de «tuer le tiers pervers du peuple, pour sauver les

deux tiers vertueux»³³ ! Dans un pays émancipé, le peuple aurait renversé le Chef d'État coupable d'une telle déclaration³⁴. Par cette affirmation excessive, et qui n'avait pas été appliquée, Hassan II voulait exprimer sa fermeté, ou son intransigeance, envers les opposants politiques. Elle révélait une certaine conception de l'exercice du pouvoir. La classe dominante l'a écouté. Les élites l'ont entendu. Sans émettre ni contestation, ni réserve. Pire encore, elles le soutenaient, et lui dédiaient plus d'apologie hypocrite. Envers Hassan II, la lâcheté des notables et des bourgeois n'avait pas de limite.

(33) Hassan II avait exprimé cette idée dans un discours télévisé, à la suite de la révolte du samedi 20 juin 1981 à Casablanca, où des forces de répression avaient tiré sur les manifestants. Des associations des droits de l'homme occidentales avaient enquêté sur la révolte du 20 juin 1981 à Casablanca et présenté un bilan de : 637 morts, 5 000 blessés, 20 000 arrêtés, 2 000 présentés au tribunal, avec un grand nombre de condamnations de 5 à 10 ans de prison. Voir des rappels dans le journal *Al Massae* (المساء), du 21 juin 2008, N°547, pages 10 à 13. Dans un de ses discours prononcés à la suite de cette révolte de juin 1981, Hassan II avait dit : " هذا شعبي العزيز هو ما يدعو إلى الحزن (...) أما أن أراكم تفكرون لأن شردمة من الصعاليك، لا تتعدى الألفين، سيقدمون إلى المحاكمة، تسببوا في القتل والنهب، فهذا أمر لا يخيف المغرب، ولا يدعو إلى القلق، حتى ولو كان الأمر يتعلق بخمسمائة ألف من الصعاليك (...) وما وقع في الدار البيضاء سنة 1965، هل نسيتموه؟ فلمن بقيت الكلمة الأخيرة والنهائية؟ هل بقيت للشارع أم بقيت للمغرب؟ فلعن الله الشك والمتشكك، هذا رمضان، شهر القرآن الكريم، وشهر اليقين، وشهر الإيمان" (مقتطف من خطاب للملك الحسن الثاني بمناسبة عيد الشباب في 8 يوليوز 1981. عن جريدة المساء، بتاريخ 21 يونيو 2008، العدد 547، ص 11).

(34) Plus tard, un ancien officier de la Police Judiciaire, Mohamed El Kholti, reconnu dans ses confessions que, pour motiver les agents chargés de la répression politique, ses supérieurs lui disaient que l'école islamique de l'Imam Malik, adoptée officiellement par la Monarchie du Maroc, autorise de «tuer le tiers défectueux du peuple pour sauver les deux tiers restants». Voir l'hebdomadaire *Assahifa* (الصحيفة), Interview de M. El Kholti sur ses relations avec le mouvement «la Jeunesse Islamiste» de M. Abdelilah Benkirane à la fin des années 1970, numéros publiés vers la fin de l'an 2007 - début de l'an 2008. Voir aussi l'interview de Rachid Hazime, dans le journal «Attajedide» (التجديد), N°1811, du 22 janvier 2008, p.6.

En réalité, ce que Hassan II se souciait de sauver, c'était, non «les deux tiers vertueux du peuple», mais uniquement son trône. Si un chef d'État est autorisé à éliminer une partie du peuple, pourquoi cette partie ou une autre, ne serait-elle pas autorisée à l'éliminer à son tour ? Et si chaque acteur politique se donne le droit d'éliminer ceux qui le dérangent, la société ne sombrerait-elle pas dans une folie de destruction mutuelle ? Pourquoi donc faire périr «le tiers du peuple», au lieu que seul son oppresseur soit renversé ? Même des serviteurs de Hassan II, les plus intimes, ou les plus «fidèles», qui avaient consacré leurs vies à le renforcer, et dont certains appliquaient ses ordres de tirer des balles réelles sur les foules révoltées³⁵, s'étaient finalement convaincus de la nécessité de risquer leurs vies, et de comploter des 'coups d'État'³⁶, pour renverser le roi.

(53). Si Hassan II a survécu aux révoltes et aux complots, ce n'était pas parce qu'il avait une vertu (بركة), ou une puissance particulière, mais parce qu'il y avait ses 'contraires', ou ses 'inverses', par millions, au sein de la population. [Loi 280] ***Il ne peut pas y avoir de 'maître', s'il n'y a pas des 'esclaves', des serviteurs, des subalternes, des valets, des mouchards, des mercenaires, des tortionnaires, des bourreaux, etc.***

(35) Plusieurs soulèvements populaires furent réprimés par les armes. Exemples : Soulèvement de septembre 1958. Soulèvement de janvier 1959 dans la province du Rif. Soulèvement des 22 et 23 mars 1965 [50 morts] dans Casablanca et d'autres villes du Maroc. Insurrection armée du 3 mars 1973 à Goulmima, Khénifra, Ahfir et Moulay Bouâza [de nombreux morts sur le terrain, et de nombreux condamnés à mort, Voir Mehdi Bennouna, Héros sans gloire, Éditions Tarik.]. Grève générale et révolte du 20 juin 1981 [142 morts] à Casablanca. Révolte de 1984 dans plusieurs villes [49 morts figurant dans le décompte de 2006, plus 16 nouveaux morts découverts dans une fosse commune à Nador en janvier 2010]. Révolte du 14 décembre 1990 dans plusieurs villes comme Fès, Tanger, Agadir, Meknès, Marrakech [116 morts]. En plus des nombreux détenus morts dans les centres secrets de détention [évalués officiellement à 173]. (Ces nombres de morts cités entre crochets [] sont fournis par l'officielle «Instance Équité et Réconciliation», attachée au «Conseil Consultatif des Droits de l'Homme», dans sa «Synthèse du rapport final», éditée en 2006, p.11. (هيئة الإنصاف والمصالحة، موجز) ع. (مضامين التقرير الختامي، مطبعة النجاح الجديدة، الدار البيضاء، 2006، ص 11

Hassan II était maître dans l'art de manier les hommes. Il avait appris comment exploiter leurs défauts d'opportunisme, d'égoïsme, d'ambition, ou de cupidité. En toute occasion, Hassan II trouvait dans la population autant de partisans, de serviteurs et de mercenaires qu'il voulait. Il suffisait qu'il leur accordât une promesse, de l'argent, une fonction, un emploi, un revenu, un privilège, ou une rente, pour qu'ils exécutassent toutes les missions, et tous les ordres commandés, même les plus illicites, ou les plus méprisables.

Hassan II avait un pouvoir absolu sur les citoyens, mais aucun pouvoir sur lui-même. Il avait perdu son auto contrôle. Il a sombré dans des maladies politiques nommées 'égoïsme', 'mégélanie', ou 'démésure'. Il était devenu nuisible au peuple et à lui-même, sans en être conscient.



(36) Dans un discours prononcé deux jours après la tentative du coup d'État du 16 août 1972, Hassan II disait : «Ce qui est vraiment bizarre, est que la source de ces tentatives [de coup d'État] se trouvait toujours parmi les gens les plus proches de moi, des gens qui prétendaient porter une fidélité absolue à ma personne» ! Effectivement, plusieurs fidèles du roi s'étaient retournés contre lui. En voici des exemples. Le général Mohamed Medbouh, instigateur du coup d'État du 10 juillet 1971. Le lieutenant colonel M'hamed Ababou. Son frère le lieutenant colonel Mohamed Ababou. Tous trois sont morts le jour du putsch. Le colonel Chelouati, exécuté le 13 juillet 1971. Le général Mohamed Oufkir, ministre de l'intérieur, chef de l'état-major de l'armée, chef des services de renseignements, inspirateur du coup d'État du 16 août 1972. Il est «suicidé» au palais royal, par des balles dans le dos, selon sa famille, dans la nuit du 16 au 17 août 1972. Le lieutenant colonel Mohamed Amokrane, condamné à mort et exécuté le 13 janvier 1973. Le commandant Mohamed Kouira, condamné à mort et exécuté le 13 janvier 1973, avec dix autres officiers et sous-officiers. Le colonel Ahmed Dlimi, disciple et successeur du Général Mohamed Oufkir, chef des Services de Renseignement depuis 1971, accusé lui aussi de préparer un coup d'État (mais qui n'avait pas encore existé), dont un communiqué officiel avait annoncé la mort, le 25 janvier 1983, dans un mystérieux «accident de la route, avec un camion dont le conducteur s'était enfui». Et d'autres encore.

Quand un pouvoir a besoin du 'terrorisme' d'État pour durer

(54). La propagande officielle s'acharnait à humilier et à avilir les opposants politiques. Elle les présentait comme des «criminels», des «insensés», des «opportunistes» dépourvus de raison, ou des «détraqués» sans motivation légitime. Curieusement, Hassan II et son entourage devenaient victimes de leur propre propagande. Ils étaient incapables de comprendre ces mouvements d'opposition répétitifs. Ils ne pouvaient les percevoir comme des phénomènes sociaux, objectifs et significatifs. Ils s'entêtaient à ne pas reconnaître que la société souffrait. Ils ne voyaient pas que le peuple ne supportait pas le sort qui lui était imposé.

(55). Bizarrement, Hassan II exprimait dans plusieurs parmi ses discours télévisés, son «amour absolu» envers le peuple. Et simultanément, et d'une manière tout aussi absolue, il refusait les revendications de démocratisation, il réprimait les opposants, et il envoyait des forces militaires pour mater les protestations du peuple. Ses déclarations d'«amour absolu» du peuple étaient-elles une contradiction dramatique, ou bien une simple expression oratoire, une ruse de communication, ou une hypocrisie ?

(56). Hassan II était insouciant envers les besoins des populations. Il était insensible à leurs douleurs. Durant des décennies, Hassan II, ses «Ministres des Droits de l'homme» et ses partisans, niaient l'existence des détenus politiques dans le pays. Mais après sa mort, une institution officielle («l'Instance Équité et Réconciliation») a compté plus de vingt mille³⁷ cas d'anciens détenus politiques ayant présenté une demande écrite de dédommagement, avec à l'appui, des dossiers personnalisés et documentés. Un nombre important d'autres anciens détenus s'était abstenu de présenter une telle requête, pour cause de

(37) هيئة الإنصاف والمصالحة، موجز مضامين التقرير الختامي، مطبعة النجاح الجديدة، الدار البيضاء، 2006، ص 24.

raisons personnelles ou politiques. Et les personnes dont la carrière professionnelle, ou la vie, a été brisée par la répression, pour cause d'une activité politique, syndicale, culturelle, revendicative, protestataire, ou autre, sont beaucoup plus nombreuses.

Hassan II insistait pour que l'on sache que c'était lui qui avait décidé la construction des premiers barrages hydrauliques, ou des logements économiques dans le pays. Et il se démenait pour que l'on ne sache pas, que c'était aussi lui qui avait ordonné, ou autorisé, la constitution de brigades spécialisées dans l'enlèvement, la torture, la «disparition» forcée, la

détention arbitraire, ou la séquestration de militants révolutionnaires, dans des centres secrets de détention³⁸ et³⁹.

Pourtant, le passage de plusieurs dizaines de milliers de détenus politiques, à travers une quinzaine d'établissements secrets de détention⁴⁰, durant plusieurs décennies, nécessitait l'utilisation de budgets, de moyens logistiques importants, en hommes et en matériels, renouvelables et durables. Ces moyens considérables ne pouvaient être mobilisés qu'avec les accords

(38) *Les livres publiés, qui témoignent sur les enlèvements, les «disparitions», les tortures et les emprisonnements, pour des motifs politiques, dépasseraient les 200 ouvrages à la fin de l'an 2008. Voici quelques exemples :*

- Abdelaziz Mouride, 'On affame bien les rats !', Éditions Tarik, Casablanca, 2000, 61 p.

- Abdelfettah Fakihani, *Le couloir*, Éditions Tarik, Casablanca, 2005, 183 p. (Auteur décédé en 2009).

- Abdelghani Kabbaj, *Marrakech 84 la torture continue*, Édition Journal Al Afak Al Maghribia, 2007, Marrakech, 290 p.

- Abdelhak Serhane, *Kabazal les emmurés de Tazmamart*, Tarik, 2003, 318 p.

- Abdelkader Chaoui, *كان وأخواتها، دار النشر المغربية*, (البيضاء، 1986)

- Abdellatif Derkaoui, *voir ses collections de dessins*.

- Abdellatif Laabi, *Le chemin des ordalies*, Denoël, 1982.

- Abdellatif Zrikem, *رقعة الصخر، مطبعة الأمنية، الرباط*, (عبد اللطيف ازريكيم، 2002)، 70 ص

- Abdelaziz Tribak, *Ilal Amam, autopsie d'un calvaire*, Éditions Saad Warzazi, 2009, Tanger.

- Abraham Serfati et Christine Daure-Serfati, *La mémoire de l'autre*, Tarik Éditions, 2002, 346 p. Existe aussi en Édition Stock / Au vif, 1993.

- Ahmed Boukhari [ancien agent des services secrets], *Le secret Ben Barka et le Maroc*, Michel Laffont [?], 2002, 305 p. Voir sa page 26.

- Ahmed El Ouafi, *Opération Boraq F5*, Tarik, 2004, 192 p.

- Ahmed Marzouki, *Tazmamart cellule 10*, Tarik, 2000, 336 p. (أعيد نشره)

(*'بالعربية في سنة 2009 من طرف طارق للنشر*).

- Ali August Bourequat, *Dix-huit ans de solitude*, Éditeur Lafont, 1993, 304 p.

- Driss Bouissef Rekab, *La tyrannie ordinaire*, Édition Tarik, Casablanca, 2005. (D. Bouissef avait utilisé dans ce livre des textes que j'affichais sur les murs de la prison Centrale de Kénitra pour faire connaître mes opinions politiques (comme pendant la Révolution Culturelle en Chine). D. Bouissef avait attribué ces textes à « A. T. », alors que je signais ces affiches avec mon vrai nom «A. Nouda»).

coordonnés et soutenus, à la fois des instances du gouvernement, des différents ministères concernés, des responsables des services de sécurité, des autorités judiciaires, des administrations locales, des parlementaires qui votaient les lois de finances, des conseillers du roi, et même du chef de l'État. Prétendre le contraire, serait un mensonge absurde. Ce mensonge équivaldrait à affirmer qu'il y avait un État dans l'État, et que le Chef de l'État⁴¹ ne le savait pas ! Comment cela est-il possible dans un État centralisé, où les services de renseignements étaient nombreux et concurrents ? Comment est-il possible que le roi ne

- El Ouadie Salah, le marié, (الدار، مطبعة النجاح، العريس، صلاح الوديع، البيضاء، 1998، 150 ص).

- Fatna El Bouih, une femme nommée Rachid, Édition Le Fennec, 2002.

- Gilles Perrault, Notre ami le roi, Gallimard, Collection Folio Actuel, 1990, 378 p.

[Voir la suite de cette note]

(39) [Suite de la note précédente :]

- Jaouad Mdidech, La chambre noire, Éditions Eddif, Casablanca, 2000, 250 p.

- M. Nadrani et A. Kounsi, La capitale des roses, Éditions Alayam, 2009, Casablanca, 418 p.

- Mehdi Bennouna, Héros sans gloire, Tarik, Casablanca, 2002, 374 p.

- Mohamed Raïss, (محمد الرايس، من الصخيرات إلى تازمامارت، تذكرة زهاب، وإياب إلى الجحيم، ترجمة عبد الحميد جماهري، الناشر أفريقيا الشرق - المغرب، (الدار البيضاء، 2001، في 312 صفحة).

- Mohamed Raïss, De Skhirate à Tazmamarte, Afrique Orient, Casablanca, 2001. (محمد الرايس، من الصخيرات إلى تازمامارت، تذكرة زهاب وإياب إلى الجحيم، أفريقيا الشرق، الدار البيضاء، 2001، 311 ص).

- Nour-Eddine Saoudi, Voyage au-delà des nuits de plomb, Synergie Civique, Casablanca, 2007, 204 p.

- Saïd Errahbani, Vie de supplice, (رحلة عذاب، سيرة ذاتية عن)، (Auteur décédé avant la publication de son ouvrage). - Serhane Abdelhak, Kabzal, les Emmurés de Tazmamart, mémoires de Salah et Aïda Hachad, Tarik Éditions, Casablanca, 2003, en 318 pages. Cet auteur a publié aussi seize autres ouvrages littéraires chez différents éditeurs.

- Tahar Mahfoudi, 337 (أفول الليل، مطبعة القرويين، 2006، 337 صفحة الطاهر المحفوظي، أفول الليل، مطبعة القرويين، 2006، 337 صفحة).

Que les autres auteurs (parmi les anciens détenus politiques) m'excusent de ne pas pouvoir les citer tous ici.

soit pas impliqué, ou responsable, alors qu'il préside tous les pouvoirs, et qu'il dirige toutes les institutions de l'État ?

De plus, les journaux et les populations parlaient souvent d'arrestations, d'enlèvements et de «disparitions» de militants. Tous les marocains connaissaient, à travers «le bouche à oreille», l'existence de ces arrestations et «disparitions». Il est futile d'essayer d'amoindrir la responsabilité du roi Hassan II. Comment le roi pouvait-il ne pas être responsable de tous les dysfonctionnements de l'État, alors que l'article 24 de la Constitution, confectionnée par lui, stipule : «Le Roi nomme le Premier ministre. Sur proposition du Premier ministre, il nomme les autres membres du Gouvernement». L'article 25 annonce : «Le Roi préside le Conseil des ministres». L'article 30 précise : «Le Roi (...) nomme aux emplois civils et militaires...». L'article 33 indique : «Le Roi nomme les magistrats ...». L'article 32 spécifie «Le Roi préside le Conseil Supérieur de la Magistrature ...». L'article 29 déclare : «Le Roi exerce, par dahir, les pouvoirs...». Tandis que l'article 19 proclame : «Le Roi, Amir Al Mouminine (أمير المؤمنين), Représentant Suprême de la Nation, Symbole de son unité, Garant de la pérennité et de la continuité de l'État, veille au respect de l'Islam et de la Constitution. Il est le protecteur des droits et libertés des citoyens, groupes sociaux et collectivités. Il garantit l'indépendance de la Nation et l'intégrité territoriale du Royaume dans ses frontières authentiques». Est-il rationnel de monopoliser tous les pouvoirs de l'État, et simultanément, ne pas être responsable des dysfonctionnements existant dans le

(40) *Exemples recensés de centres secrets et illégaux de détention arbitraires d'opposants politiques : Dar Briccha, Dar El Mokri, Derb Moulay Cherif, Kalâate M'gouna, Tagounite, Agdez, Tazmamarte, Tafendilte, 'Le Complexe', El Corbesse, Aérodrome d'Anfa, Centre de Temara, PF1, PF2, etc.*

(41) *L'avocat et militant Abderrahim Berrada avait divulgué à la chercheuse Marguerite Rollinde que les dirigeants de l'Organisation Marocaine des Droits de l'Homme (OMDH) avaient refusé la revendication de juger les auteurs des violations des droits de l'Homme, parce que cela aurait conduit à la responsabilité du roi Hassan II. Ce qui serait un «sacrilège» pour la Direction de l'OMDH d'alors. Voir : M. Rollinde, Le mouvement marocain des droits de l'Homme, Édition Karthala, Paris, 2001, p.10. Il est possible de lire ce livre sur le site Internet : «Google Recherche de livres».*

pays ? Est-il raisonnable de vouloir exercer un pouvoir, et en même temps, refuser d'être critiqué, contrôlé, jugé ou sanctionné, au sujet des résultats de la pratique de ce pouvoir ? Là réside la contradiction de tous les régimes politiques despotiques.



Quand le pouvoir politique (ou l'État) évolue en son contraire

(57). Un pouvoir politique sain émane du peuple, porte ses préoccupations, et œuvre pour réaliser ses ambitions. A l'inverse, le régime du roi Hassan II contredisait ces présupposés.

Comme de nombreux autres rois, Hassan II craignait que sa monarchie soit renversée par un coup d'État, une insurrection, ou une révolte populaire. Ses angoisses l'incitaient à rechercher l'amitié, le soutien, ou la protection, des puissances impérialistes. Il avait toujours considéré qu'il ne pouvait préserver la continuité de sa monarchie qu'en s'alliant avec les puissances impérialistes occidentales. Ses craintes le conduisaient à servir leurs intérêts stratégiques, même s'il n'existait aucun engagement explicite entre lui et ces puissances impérialistes. En échange, ces puissances impérialistes exploitaient les inquiétudes de Hassan II pour profiter des atouts disponibles dans le pays (telles qu'opportunités économiques, ou situation géostratégique). C'est un phénomène assez répandu dans les pays du tiers-monde. Les classes dominantes se soumettent platement aux puissances impérialistes. Elles ont une crainte profonde de les mécontenter. A l'égard des puissances impérialistes, elles sont spontanément défaitistes.

Comme d'autres rois, Hassan II avait le goût du faste. Il recherchait des gloires vaines auprès des puissances occidentales. Un pouvoir politique dévoile sa lâcheté quand il

accorde généreusement aux puissances impérialistes les concessions qu'elles réclament, tout en opposant un refus catégorique aux revendications démocratiques et légitimes de la population. Autant Hassan II était prompt à contenter les souhaits des puissances impérialistes⁴², autant il refusait obstinément de satisfaire ceux du peuple.

(58). Le roi Hassan II (et ses partisans) refusait le modèle d'une «monarchie parlementaire». Il avait imposé une «monarchie exécutive». Ils signifiaient par cette expression une «monarchie où le roi règne et gouverne». Il ne reste plus alors comme possibilité d'agir, ou de travailler, pour toutes les autres institutions de l'État, qu'une alternative unique : obéir aux directives du roi. Cette limitation (que j'exprime ici en un seul mot) est ce qui distingue un État despotique d'un État démocratique. Et les partis politiques monarchistes (se réclamant de droite ou de gauche) se souciaient essentiellement de plaire au roi, ou de ne pas le mécontenter. Ils clamaient : «Nous acceptons cette monarchie exécutive, nous admettons que le roi soit le 'Commandeur des Croyants (أمير المؤمنين)'. Parce que l'important pour ces partis est de rassurer le roi sur leur soumission, ou sur leur fidélité, afin d'obtenir, en échange, que les cadres de ces partis soient nommés par le roi à des postes de ministres, ou de hauts fonctionnaires de l'État. Et ces cadres (désignés par le roi) ne manquaient pas de nommer, à leur tour, leurs collègues du parti dans d'autres postes accessoires ou

(42) *Il est étonnant de constater la facilité avec laquelle les puissances impérialistes (P.I) amènent des États, Chefs d'États et gouvernements arabes, à adopter les décisions que ces P.I veulent. Un individu ou un groupe peut croire qu'il élabore ses décisions de manière libre, alors qu'en réalité ces décisions lui sont suggérées ou imposées, parfois sans qu'il en soit conscient. S'agit-il simplement de conséquences des rapports de forces et des pressions exercées ? S'agit-il d'un échange de services ? S'agit-il de soumissions volontairement consenties ? S'agit-il de persuasions ou de manipulations provoquées par des techniques subtiles du genre analysé par les chercheurs R. V. Joule et J. L. Beauvais dans leur ouvrage «Petit traité de la MANIPULATION à l'usage des honnêtes gens», Presse Universitaire de Grenoble, 2002.*

subalternes. Les ambitions de ces partis politiques monarchistes se limitaient à ce népotisme, même si dans leurs discours ils parlent, eux aussi, de «démocratie», de «réformes» et de «services publics». Quand à œuvrer pour réformer le système politique, ou la société, dans le but d'enclencher le développement intégral et durable, c'était au-dessus des capacités, ou des espérances, de ces partis politiques monarchistes.

Hassan II avait établi un régime politique maquillé par des apparences démocratiques (tels que multipartisme, élections, parlement, Collectivités locales), mais foncièrement dictatorial et oppressif⁴³. En effet, l'alternance au pouvoir n'y existait pas. Aucun parti politique progressiste ne pouvait gagner la majorité au parlement. Il ne pouvait mériter (de droit) le poste de premier ministre. Il ne pouvait constituer librement un gouvernement. Et même si le roi acceptait de nommer des ministres parmi les membres du parti politique ayant obtenu le plus grand nombre de voix aux élections, ceux-ci ne pouvaient pas définir une politique ou l'exécuter. Ils devaient uniquement appliquer les directives du roi, comme de vulgaires fonctionnaires subalternes⁴⁴.

(43) *Pour taquiner nos camarades «marxistes-léninistes» dogmatiques, citons un autre exemple où le pouvoir (ou l'État) évolue en son contraire. Faisons remarquer que l'autoritarisme excessif du roi Hassan II n'était pas spécifique à la monarchie. On le retrouvait aussi dans les Républiques staliniennes des anciens pays «socialistes» d'Europe de l'Est. Curieusement, il existait plusieurs caractéristiques communes entre le règne du roi Hassan II et celui du président Joseph Staline, même si le premier système politique était une monarchie despotique, et que le second prétendait être une république «socialiste et soviétique». Citons entre autres caractéristiques communes : l'autoritarisme, la centralisation excessive, le culte de la personnalité, la sacralisation du Chef de l'État, le clientélisme, la manipulation des médias, la propagande intensive, les cérémonies officielles grandiloquentes et minutieusement mises en scène, le monolithisme idéologique, le consensus forcé, le dogmatisme, le mensonge, la langue de bois, la censure des intellectuels, le massacre des opposants politiques, la torture systématique, les centres secrets de détention, le dédain des règles de l'État de droit, le mépris des droits de l'homme, etc. Mais ce ne sont que des ressemblances de formes. Leurs «modes de production», et leurs «formations économiques» sous-jacents, sont, évidemment, distincts. J'en conviens.*

(59). Hassan II a dénié au peuple le droit de changer le système politique. Il a consumé toute son intelligence dans la confection d'une monarchie 'verrouillée'⁴⁵ de telle façon qu'on ne puisse jamais la changer par voie légale. Cette intention de 'verrouillage' est perceptible dans les textes successifs des Constitutions que Hassan II avait imposées (par des référendums prétendument gagnés à 90 % de oui). Même à supposer que la totalité de la population devienne subitement contestataire ou antimonarchiste, le régime politique du roi Hassan II la jugerait illégale, ou 'hors la loi'. Même si par ailleurs le roi Hassan II se contredisait en considérant que «la Loi est l'expression suprême de la volonté de la Nation» (Article 4 de la Constitution de 1996). Car la logique de Hassan II ne tolère pas que la Nation veuille modifier la monarchie. Il devenait ainsi «légitime» et «légal» de réprimer le peuple qui voulait changer le régime politique.

Pourquoi le peuple n'aurait-il pas le droit de changer un système politique devenu incapable de réaliser la justice sociale,

(44) *Le Premier Ministre, simultanément Premier Secrétaire du Parti de l'Istiklal, M. Abbas El Fassi, avait rappelé en septembre 2008 : «La Constitution stipule que le Roi nome les ministres, sur proposition du Premier Ministre, et c'est ce qui est effectivement arrivé. (...) J'ajoute que c'est le Roi qui, en fin de compte, a le dernier mot, que ce soit pour choisir les membres du Gouvernement ou pour constituer l'alliance gouvernementale. (...) Le Roi préside le Conseil des Ministres, qui peut faire des réserves sur des décisions du Conseil du Gouvernement que je préside en tant que Premier Ministre» (propos cités par le quotidien 'Al Massae' du 22/09/2008, N°626, page 1). M. Abbas El Fassi avait aussi déclaré, le 15 avril 2009, au cours d'une émission de la télévision publique 2M : «Sa majesté le roi interviennent dans toutes les affaires. (...) Nous lui présentons des propositions, et c'est lui qui prend les décisions. (...) Le roi est le Chef de l'État. Il dispose de toute les prérogatives». Alors quelles prérogatives restent-elles au gouvernement ? Pourquoi des projets économiques de l'État, coûtant parfois des milliards de Dirhams, sont-ils préparés et décidés hors du gouvernement (tels que stratégie d'intensification du tourisme, Initiative Nationale de Développement Humain, Bilan du cinquantenaire de l'indépendance, Plan Émergence, Plan Maroc Vert, Projet du Train à Grande Vitesse TGV entre Casablanca et Tanger, Tramway à Rabat et à Casablanca, etc) ? Ceci ne confirme-t-il pas que le pouvoir réel ne se situe pas dans les institutions étatiques sensées le concrétiser ?*

(45) *Voir comment le roi Hassan II a échafaudé le 'verrouillage' de son régime politique dans le point N°(84).*

la démocratie, ou le développement ? Pourquoi le droit des citoyens à modifier le système politique ne ferait-il pas partie des droits de l'homme⁴⁶ ? Et les anglais, les hollandais, les belges, les suédois, norvégiens, les danois, les espagnoles, les japonais, etc, qui ont transformé leurs royautes autocratiques en une monarchie parlementaire, où le roi (ou la reine) «règne et ne gouverne pas», ont-ils tous commis une sottise ou un crime ? En interdisant toute tentative de modifier la monarchie, Hassan II la condamnait à ne pas s'améliorer. Et du coup, il la vouait à une succession ininterrompue de crises sournoises.

(60). Hassan II s'entêtait à forcer l'histoire à rendre sa monarchie «éternelle». Pour lui, la monarchie n'est plus un moyen politique, mais le but en soi, voir le but suprême, le totem, la divinité à adorer. Il a décrétée sa sacralité. Et il l'a placée au dessus du peuple, de la raison, et de tout. Il refusait d'admettre que la monarchie soit un outil politique, un genre d'organisation sociale, une œuvre humaine, un simple produit historique, évolutif, discutable, améliorable et mortel. Il voulait que l'alternance au pouvoir, la gestion du pays, reste déterminée par l'héritier du trône, c'est-à-dire par le destin biologique aveugle, non par le choix politique, libre et raisonné, exprimé par la majorité du peuple souverain⁴⁷. Son argument décisif se réduisait à son autorité personnelle.

(61). Dans le phénomène Hassan II, le but du pouvoir se limitait à rester au pouvoir. Mais le peuple était assoiffé de justice sociale. Et cette quête d'éthique conduisait naturellement le peuple, ou ses avant-gardes politiques, à la contestation, ou à la révolution. Hassan II arrêtait par milliers des opposants, des

(46) *Le préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme (du 10 décembre 1948) énonce dans son paragraphe 3 que : «il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression».*

(47) *La Déclaration universelle des droits de l'homme stipule dans son Article 21 : «La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal, et au vote secret, ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote».*

révoltés et des rebelles, ayant des âges d'environ 16 à 40 ans. Il leur reprochait de détester sa monarchie oppressive, ou sa personne. Des juges inféodés au pouvoir condamnaient ces opposants à mort, ou à de longues peines de prison, avec une partialité indécente. Ces juges se considéraient avant tout comme des fonctionnaires, ou comme des mercenaires au service du pouvoir.

Hassan II laissait croupir les détenus politiques dans des centres secrets de détention. Les prisons officielles étaient toutes exiguës, sombres, sales, surpeuplées, avec une alimentation abominable. D'innombrables maladies (gale, tuberculose, ulcères, asthme, rhumatisme, angoisse, phobie, délire de persécution, hystérie, folie, etc) y faisaient des ravages. Généralement, dix à quinze ans de détention suffisent à «casser» un opposant révolutionnaire, ou à diminuer ses capacités offensives. Et quand Hassan II graciait, ou relâchait, les survivants parmi ces détenus, leur âge était souvent supérieur à 45 ans. Ces détenus sortaient affaiblis, brisés, déphasés, ou marginalisés. Ils portaient des séquelles sournoises. Ils souffraient de diverses maladies non visibles et non guérissables. Ils devenaient souvent dépourvus d'influence sociale, comme s'ils étaient quasi morts. Ils devenaient ainsi inoffensifs. Beaucoup parmi les anciens détenus mouraient quelques années après leur libération.

Ces stratagèmes tordus de l'État faisaient partie de la gestion politique courante pensée et exercée par Hassan II, par ses conseillers et par ses partisans. Mais Hassan II restait incapable de déceler la légitimité intrinsèque portée par les révoltes populaires. Il ne pouvait comprendre les significations des oppositions politiques qu'il massacrait. Son égoïsme l'aveuglait. Il l'empêchait de se remettre en cause.

(62). Le pays était dominé, maîtrisé, soumis, et même écrasé par Hassan II. Mais cela ne signifiait pas que le pays était guidé, ou dirigé, par ce roi, vers une situation meilleure, ou vers des objectifs précis de progrès. Le pouvoir avait évolué en son contraire⁴⁸. L'État ne servait plus le peuple, mais l'opprimait.

(48) *Pendant «le printemps des peuples arabes», en l'an 2011, beaucoup de personnes à travers le monde étaient surprises de voir*

Parce que ce roi n'était pas intéressé par les aspirations du peuple vers le développement. Parce que les citoyens étaient considérés comme des 'objets', non comme des 'sujets' de l'histoire. Parce que le système politique était conservateur, rigide, et même figé. Parce que les archaïsmes des campagnes, et les masses de populations incultes et pauvres, freinaient ou anéantissaient les rares tentatives de progrès. Parce que le développement partiel réalisé en économie était en dessous des besoins. Parce que les bourgeoisies locales étaient terrorisées et n'osaient pas critiquer les insuffisances, ou les dysfonctionnements de l'État. Parce que l'État était assujéti aux puissances impérialistes. Parce que le pouvoir politique n'était plus un moyen, ou un outil, de progrès social. Il était devenu l'enjeu majeur, la motivation suprême, l'objectif unique, le but en soi. Le pays s'engluait dans la décadence. Hassan II supportait parfois que l'État progresse un tout petit peu, mais il refusait que les populations se dégagent complètement de la décadence. Parce que cela n'arrangeait pas ses intérêts.

Une intelligence politique égoïste ne peut mener qu'à la médiocrité

(63). Durant son règne, le roi Hassan II semblait jongler quotidiennement avec des stratégies rusées et des tactiques subtiles. Ses manœuvres astucieuses forçaient l'admiration de plusieurs observateurs nationaux et étrangers. Mais soyons francs ! Qu'avait réalisé Hassan II avec ses trente neuf ans de stratégies et tactiques complexes ? A peu près rien !

En effet, à l'indépendance du pays en 1956, quand Hassan II était encore «prince héritier», le palais royal et les partis se

que les États de la Libye, du Yémen et de la Syrie, utilisaient l'armée pour assassiner, blesser ou terroriser les manifestants pacifiques qui réclamaient la démocratie. Comme si ces personnes ne savaient pas que tout État pouvait perdre la raison et se transformer en son contraire.

bagarraient durement sur les questions suivantes : «Quels genres de partis politiques autoriser ? Quels rapports de force tolérer entre le roi et les partis ? La monarchie devrait-elle se démocratiser, ou rester autocratique ? Faut-il permettre aux partis de participer au gouvernement ? Les partis majoritaires au parlement ont-ils le droit de définir l'orientation politique du gouvernement et celle de la gestion des affaires du pays» ? Etc. Et, une cinquantaine d'années plus tard, après la mort d'Hassan II, le pouvoir monarchique et les partis politiques continuaient encore à se chamailler sur exactement les mêmes questions citées précédemment !

Contrairement à certaines prétentions, aucun problème politique fondamental du pays n'a été correctement résolu sous le règne de Hassan II ! Et encore moins de façon démocratique ! La seule évolution, est que Hassan II, à la veille de sa mort, avait compris que, si le peuple ne contestait pas ouvertement sa monarchie autoritaire, cela ne signifiait pas qu'il l'approuvait, mais qu'il était terrorisé par la répression d'État. Il se rendit compte que, si les circonstances devenaient un jour favorables, le peuple pourrait imposer ses préférences politiques réelles. Hassan II aurait ainsi envisagé la possibilité, ou l'utilité, de gouverner d'une manière un peu plus modeste ou raisonnable qu'avant. Il amorça un début de changement (vers 1991), mais avec des lenteurs et des précautions infinies. Et il mourut (en juillet 1999), sans clarifier ses intuitions, et sans achever la rectification de sa manière de gouverner. Il avait fini par accepter, de manière vague, équivoque, non écrite, le principe d'«alternance consensuelle» des partis au gouvernement, mais toujours sous l'hégémonie du roi. Son successeur le roi Mohammad VI a poursuivi les méthodologies de Hassan II. Conséquence, le Maroc continue à patauger dans une case de départ bourbeuse : la décadence de la société.

(64). Durant tout son règne, Hassan II n'avait fait qu'empêcher les forces de progrès d'agir. Il n'avait jamais toléré que les partis politiques participent à la gestion du pays. Le peu de projets (économiques ou sociaux) réalisés sous son règne restaient très inférieures à ce qui était possible de bâtir. N'importe quel autre gestionnaire aurait pu faire beaucoup mieux que lui, et en plus, avec des coûts sociaux bien moindres.

Certains insinuaient que «Plus la monarchie se fortifiait, plus le peuple se renforçait aussi». Mais rien ne corrobore une telle prétention. Au contraire, la liberté du peuple, ou son émancipation, nécessite obligatoirement que les pouvoirs des élus du peuple augmentent au détriment des pouvoirs du roi. L'histoire des monarchies à travers le monde confirme la vérité suivante : [Loi 281] ***le peuple ne peut s'émanciper, ou progresser, que si les pouvoirs exclusifs dont jouit la monarchie sont transférés aux élus représentants le peuple.***

(65). Certains autres prétendaient que Hassan II avait le «mérite», ou «l'excuse», d'être «le bâtisseur de l'État moderne du Maroc». Ils supposaient ainsi que l'édification d'un État moderne se faisait forcément par le despotisme et les violations des règles de l'État de droit. Alors qu'en réalité, c'était Hassan II qui avait entravé et retardé l'édification d'un tel État moderne⁴⁹, à la fois par son égoïsme, ses positions obstinées, et ses manières autocratiques. L'État que le roi Hassan II laissa à sa mort n'avait rien de vraiment «moderne». Il légua un État archaïque, pourri, où tout fonctionnaire peut vendre quotidiennement son petit pouvoir de «faciliter», d'«autoriser» ou de «ne pas interdire», en contre partie d'une «corruption» en billets d'argent, parfois dérisoire, et parfois en liasse. Parmi les particularités de cet État, sa tendance à refuser tout ce qui est patriotique, et d'autoriser tout ce qui est conforme aux

(49) *Le président de la République Française François Mitterrand comparait le roi Hassan II au roi Louis 11, que l'on surnommait 'l'araignée universelle', parce qu'il se livrait à des manœuvres et à des intrigues pour consolider les fondations de son pouvoir. Mitterrand avait expliqué au président George Bush (père) des États-Unis d'Amérique : «Le roi Hassan II considérait sa fonction comme un roi traditionnel du Moyen âge. Il est moderne en toute chose, sauf en ce qui concerne les structures de sa monarchie. Il n'a pas encore compris que l'Histoire a dépassé ces choses. Il garde par exemple des détenus d'opinion depuis 25 ans». Une manière subtile de signifier qu'il n'était moderne en rien. (Cité dans l'hebdomadaire français 'Le Nouvel Observateur', communications échangées entre F. Mitterrand et G. Bush, reprise par le journal marocain 'Akhbar Al Youme', ('أخبار اليوم', العدد 226, تاريخ 28 غشت 2010, ص 6, ترجمة امبارك'). (مرابط).*

injonctions des puissances impérialistes, même s'il est nuisible à la nation.

(66). Vers la fin de sa vie, et dans l'intimité de sa conscience, Hassan II ne devait pas être fier du résultat de ses trente neuf ans de règne despotique. A l'approche de sa mort, il avait dû sentir qu'il avait mené une vie essentiellement égoïste. Il avait remarqué que, malgré ses manœuvres complexes ou dramatiques, il stagnait sur place. De nombreux pays à travers le monde (comme la Chine, l'Inde, le Brésil, la Corée, l'Espagne, le Portugal, la Turquie, l'Iran, etc), qui étaient à la fin de la «deuxième guerre mondiale» à un niveau de développement semblable à celui du Maroc, s'étaient intelligemment dotés des moyens qui leur permettaient de se développer à des vitesses soutenues. Alors que le Maroc devenait, depuis les années 1990, nettement sous-développé par rapport à ces pays susmentionnés. Hassan II avait probablement perçu que cela ne pouvait ni durer, ni être glorieux.

Hassan II n'avait accepté quelques compromis, même partiels et mineurs, qu'à la veille de sa mort (tel que la participation des partis de la majorité parlementaire, y compris ceux de l'opposition légale, à la formation d'un gouvernement formel). Et par excès de précaution, Hassan II avait jugé indispensable de falsifier l'ensemble des institutions de l'État : des élections contrôlées ou manipulées, un gouvernement dépouillé de tout pouvoir réel, un parlement acheté et obéissant, un système judiciaire soumis aux ordres explicites ou tacites, un monopole des médias publics et leur exploitation à des fins de propagande politique, des appareils de répression pléthoriques et protégés par une garantie d'impunité, etc. Les seuls institutions de l'État que le roi Hassan II veillait à ce qu'elles soient efficaces, ce sont les appareils de répression. Mais lorsque un système politique ne dure que par la répression excessive de l'État, cela indique, au moins, que les fondamentaux de cet État sont falsifiés. Le paradoxe surprenant était que le pays ne comptait plus un seul Hassan II, mais des millions de Hassan II : Cela veut dire que des millions de citoyens ont été contaminés par l'égoïsme du roi Hassan II. Ils sont devenus, comme lui, des personnes aliénées, égoïstes, fraudeuses, profiteuses et cyniques.

Quand le roi Hassan II était monté sur le trône, il y avait partout dans le pays un fort esprit de solidarité, de patriotisme et d'ambitions nationalistes. Et à son décès, trente neuf ans plus tard, le pays semblait dans la résignation et le défaitisme. Il n'y avait plus de citoyens enthousiastes, mais seulement des sujets du roi, individualistes, désarmés, déracinés, désorientés et terrorisés par la répression de l'État.

(67). Le roi Hassan II ne se doutait pas qu'il insufflait et renforçait un égoïsme semblable au sien, à la fois dans les élites, et dans les masses du peuple. [Loi 282] *Un phénomène d'échange d'influences réciproques existe entre le sommet et la base de la hiérarchie sociale. Les membres des classes dominées ont tendance à imiter certains types de comportements pratiqués par ceux des classes dominantes. L'inverse est aussi vrai.* Par ce phénomène de mimétisme social, des individus et des groupes (familles, administrations publiques, institutions, entreprises, associations, syndicats, ou partis) avaient tendance à reproduire en leur sein certains genres de pratiques politiques en usage sur la scène politique nationale. Ils copiaient certains types de rapports de domination politique pratiqués par le pouvoir politique central de l'État à l'égard du peuple. Beaucoup de citoyens reproduisaient, à travers leurs relations sociales, les rapports de Hassan II au peuple. Les individus semblaient être, à la fois, des 'sujets soumis' envers ceux qui sont situés plus haut qu'eux dans la hiérarchie sociale, et des 'rois absolus' envers ceux qui sont situés plus bas qu'eux dans la hiérarchie sociale. Chacun imitait, à son niveau social, quelque chose du roi Hassan II, ses attitudes, ses manières de penser, de gérer, ou d'agir.

Comme Hassan II, de plus en plus d'individus parmi les classes dominantes ne supportaient plus d'être critiqués, ou contrôlés. Chaque serviteur (du roi) reproduisait, à l'égard de ses collaborateurs, ou de ses subordonnés, des caractéristiques de sa relation à son maître (le roi). Et pourquoi n'imitaient-ils pas ce roi, puisque ce roi était «sacré», «vénééré», «glorifié», «adoré», «déifié», «le modèle suprême» ?!

A tous les niveaux de la hiérarchie sociale, il était devenu courant d'entendre affirmer, à la fois par des décideurs et par des exécutants, que «la meilleure façon de gérer ou de travailler,

était d'imposer aux gens ce qu'ils ont à faire, sans perdre de temps à discuter avec eux, à recueillir leurs avis, à leur expliquer les enjeux, ou à rechercher leur adhésion au projet» ! Ils n'accordaient aucune importance, ni à l'obligation de respecter le citoyen, ni à la nécessité de respecter les règles de l'État de Droit ! Les différents acteurs sociaux avaient une relative prédisposition à préférer l'utilisation du paternalisme, l'autoritarisme, la ruse, les magouilles, ou même les rapports de force implacables. Dans des conditions sociales semblables, si vous voyez les petits acteurs sociaux tricher, ou frauder, rappelez vous qu'ils ne font probablement qu'imiter les acteurs dominants. Les individus et les instances privées de la société avaient intériorisé l'idéologie dominante du monarque absolu, ainsi que le discours politique de la classe hégémonique.

Il est étonnant de constater que, même après la mort du roi Hassan II, des chefs de partis, syndicats, entreprises, administrations, institutions, organisations, ou association, imitaient le penchant de Hassan II à l'autoritarisme : a) Dès qu'ils accèdent à un poste de direction, ils désirent le garder pendant toute leur vie. b) Ils s'arrangent pour monopoliser tous les pouvoirs de décision disponibles. c) Ils tendent à exercer un pouvoir absolu. d) Ils ne tolèrent pas d'être critiqués ou contrôlés. e) Ils marginalisent ou combattent ceux qui les critiquent. f) Ils excluent ceux qui s'opposent à eux. Ils veulent gérer d'une manière «réaliste», et le «réalisme» signifie pour eux l'égoïsme et l'opportunisme. g) Ils promeuvent ceux qui les flattent. h) Ils abusent de leur pouvoir pour embaucher leurs amis et leurs proches. Cela ne rappelle-t-il pas le style de Hassan II ? Si le système politique était une république démocratique, un État de Droit, ils auraient probablement eu plus de propension à reproduire des styles de légalité, de transparence, de méritocratie, de respect du Droit, ou même de l'équité républicaine.

(68). Le règne du roi Hassan II a légué un système politique truqué et verrouillé, où les citoyens et les groupes sociaux sont aliénés. L'État, les individus et les groupes sociaux sont devenus à la fois des producteurs et des victimes d'un système sociétal qui ne fonctionne pas correctement. Parce que ce système est fondé sur un égoïsme généralisé. Mais interrogeons nous, que

peut produire un système sociétal fondé sur l'égoïsme, la fraude, la paresse, ou la ruse généralisée ? Il ne peut certainement pas produire une société rationnelle, épanouie et prospère. [Loi 283] *Si chaque citoyen s'efforce de paraître sincère, correcte, et légal, alors qu'il se conduit égoïstement jusqu'aux limites de la malhonnêteté, ou de l'illégalité, la société devient grippée à tous les niveaux. Elle végète, mais ne s'épanouit pas.* Seuls la sincérité, la transparence, la raison, le travail, l'effort, la production, la coopération, la solidarité, le partage, la justice et l'ambition, peuvent conduire une société vers la prospérité, ou le développement. Hélas, ces vertus ont été étouffées, puis assassinées par le système politique du roi Hassan II. Une intelligence politique égoïste ne peut mener qu'à la médiocrité



Les maladies politiques sont aussi contagieuses

(69). Pouvoir et éthique devraient se renforcer mutuellement. Car exercer le pouvoir politique consiste à gérer des contradictions sociales. Il est donc essentiel que le détenteur du pouvoir s'efforce de se conduire de manière impartiale, raisonnable, juste et intègre. Si l'éthique n'est pas respectée et privilégiée, alors c'est l'hypocrisie qui est pratiquée. Or toute fraude finit par être repérée, dénoncée et sanctionnée (selon la loi, ou à travers des processus sociaux). Aucune malhonnêteté ne peut ruser pendant trop longtemps. Partout dans le monde, la meilleure stratégie est de se conduire de manière raisonnable et intègre. S'il faut être déchu, mieux vaut l'être pour cause de recherche de l'intégrité, que pour cause de conduite malhonnête.

(70). Finalement, les citoyens étaient-ils heureux sous le règne du roi Hassan II ? Les «indices de sous-développement humain», ainsi que l'histoire de la répression politique,

démentent. Pendant (et même après) le règne de Hassan II, tout voyageur étranger qui se promène à travers le pays peut observer les physionomies soucieuses, ou mélancoliques, des citoyens. Même sur les anciennes photos de portraits remontant à cette époque, l'observateur peut retrouver ces visages nouveaux, apathiques et tristes. Ces physionomies sont plus expressives et convaincantes que des statistiques officielles douteuses. Le mal était profond. L'horrible et contagieux égoïsme était devenu une pandémie couvrant tout le royaume. (Un phénomène analogue est observable dans beaucoup de pays arabes).

(71). Hassan II a légué, selon son propre aveu, une société «au bord de l'arrêt cardiaque»⁵⁰. Comment une société peut-elle progresser si le «cœur» n'y est pas ? Une société où prédominait l'hypocrisie, le mensonge, la falsification, la malhonnêteté, l'injustice, la corruption, le clientélisme, les fraudes, les magouilles, les enrichissements illicites. Une culture et une politique de médiocrité, qui asphyxiaient la société. ***On pouvait, partout, multiplier les projets, investir, bâtir, changer les dirigeants, les programmes, les orientations, mais la crise persistait. On butait partout sur les mêmes problèmes, les mêmes contradictions. Curieusement, les problèmes semblaient venir des hommes eux-mêmes, de l'ensemble des citoyens, parce que la pandémie de l'égoïsme avait infecté la population entière.*** On pouvait chercher un candidat à des responsabilités politiques qui ne soit pas aliéné par la cupidité, le pouvoir, la notoriété, ou l'argent. Mais on ne le trouvait pas, ni parmi la droite politique, ni au centre, ni dans la gauche. Un sous-développement généralisé.

Des parties du peuple végétaient dans l'analphabétisme, l'ignorance, ou la pauvreté. La population était opprimée, trompée et trahie. Le peuple était enchaîné. La terreur de la répression politique avait transformé temporairement ce peuple en un quasi troupeau de 'moutons'. Des 'moutons' au sens où ils acceptaient, dans leurs pensées et leurs conduites politiques, de ne pas dépasser les «limites rouges» que le Chef despotique leur avait imposées. Pour la majorité des citoyens, le souci essentiel

(50) Cette description de la société a été prononcée par Hassan II lui-même, quelque temps avant sa mort.

se limitait à «gagner son pain quotidien»⁵¹. Le retard envers les pays développés empirait. La nation était vulnérable dans tous les domaines. La classe dominante était servile, lâche, vaniteuse, cynique et aliénée. L'échec de Hassan II était en même temps un échec commun à tous les marocains.

(72). Parmi les leçons importantes que le règne du roi Hassan II nous enseigne, citons celles-ci : [Loi 284] ***(a) les maladies politiques sont autant contagieuses que les épidémies biologiques ; (b) l'égoïsme est le plus contagieux parmi ces maladies ; (c) l'égoïsme finit par infecter l'ensemble des citoyens, et transforme la société en enfer.*** Les séquelles de cet égoïsme généralisé continueront à nuire durant des générations successives. Tout politicien, responsable, ou militant, qui n'a pas assimilé les leçons du phénomène Hassan II, risque de reproduire inconsciemment ses déviations.

(73). Dans une démocratie, quiconque devrait pouvoir devenir entrepreneur, patron, responsable, directeur général, président, représentant, ministre, chef de gouvernement, ou même chef de l'État⁵². Ce sont des vocations, des ambitions, ou des métiers comme les autres. Ils ne sont ni plus, ni moins valeureux que les autres vocations. Il n'est pas nécessaire d'être un fortuné, un génie, un aristocrate, un noble, ou un descendant du prophète, pour mériter de les assumer. Il suffit que la population reconnaisse que le candidat est suffisamment formé, et qu'il dispose du minimum de qualités et de compétences requises. Et si le postulant déçoit, le peuple le change.

On reconnaît un pays développé par le fait que les personnes 'ministrables', ou 'présidentiables', parmi ses citoyens sont, non des exceptions rarissimes, mais des cas courants, innombrables. Ce qui les prédispose aux hautes fonctions de l'État, se sont

(51) *C'est une expression utilisée couramment par les citoyens du peuple (نكد لأجل كسرة خبز). Elle signifie que, malgré le travail pénible que l'on exerce, on ne fait que survivre.*

(52) *La méritocratie a remplacé les privilèges de castes sociales. «Tous les citoyens (...) sont également admissibles à toutes les dignités (...) sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents » (Déclaration des droits de l'homme, 1791, art. 6).*

leurs formations, leurs expériences, leurs qualités, leurs militantismes, et non leurs appartenances familiales, leurs fortunes, ou leurs ruses. Et quand ces personnes ayant des profils de ‘ministrables’, ou de ‘présidentiabiles’, ne réussissent même pas à devenir des ‘directeurs généraux’, ou des ‘maires’, pour cause de circonstances sociales défavorables, elles n’en font pas des psychodrames personnels. Elles ne se vengent pas de la société en détruisant, ou en fraudant. Et pour sortir de la crise, la voie raisonnable est de se remettre en cause, de travailler sérieusement, de fournir les efforts nécessaires, d’oser lutter, d’oser vaincre, d’exceller partout où c’est possible, tout en restant modeste.

(74). La crise politique avait duré pendant tout le règne du roi Hassan II. Trente neuf ans. Elle s’était alors transformée en une crise morale et culturelle de l’ensemble du peuple. Elle était devenue sociétale. Aucun citoyen, groupe social, ou institution de la société, n’échappe pas à cette crise. A tel point que ce qui a besoin aujourd’hui d’être réformé (rectifié ou révolutionné), ce n’est pas seulement les dominants, mais aussi les dominés. La sortie de cette crise sociétale intégrale nécessite de rééduquer, ou de réformer, à la fois les gouvernants et les gouvernés, les riches et les pauvres, les bourgeois et les prolétaires, les conservateurs et les révolutionnaires, la droite et la gauche, les employeurs et les salariés, les intégrés et les marginalisés, les citadins et les ruraux, les vieux et les jeunes, les mâles et les femelles. Parce que ce mal social est devenu si répandu, intériorisé, banalisé, occulté et justifié, à tel point qu’aucun individu, groupe, ou institution, faisant partie de la société, ne peut aujourd’hui se targuer d’être indemne, sain ou irréprochable.



En politique, l'important est de commencer par soi même

(75). Les luttes de classes sont temporairement latentes (durant les années 1990). La révolution sociale semble reportée, pour cause de manque de révolutionnaires, ou pour insuffisance de mûrissement de ses conditions sociales, ou internationales. Mais elle reste historiquement indispensable. Des changements historiques se produisent souvent aux moments où l'on s'y attend le moins. L'essentiel n'est pas la forme de l'État (monarchie ou république), mais son contenu (oppression ou démocratie). L'histoire récente des monarchies (Royaume Uni, Suède, Norvège, Espagne, Pays-Bas, Belgique, Danemark, Luxembourg, Liechtenstein, Australie, Nouvelle Zélande, Canada, Japon, Malaisie, etc) a montré que l'essentiel est le processus de démocratisation de la société. Et que, lorsque le roi (ou la reine) règne et ne gouverne pas, la forme 'monarchique' ou 'républicaine' de l'État devient secondaire. Ces monarchies ne sont pas moins démocratiques que les républiques de France, d'Italie, de l'Inde ou des États-Unis d'Amérique.

Hassan II était donc responsable de plusieurs égarements politiques, mais cela ne devrait pas cacher que les notables, les élites, et même l'ensemble des populations, portaient des parts de responsabilités. Car en politique, l'important est de commencer par soi même. Si les citoyens veulent être gouvernés par un État démocratique, intègre et constructif, ils devraient commencer par l'être eux-mêmes. Et si les agents d'un gouvernement ou d'un État désirent rendre leur nation studieuse, disciplinée, sincère et épanouie, ils devraient également commencer par être eux-mêmes ainsi.

(76). Si Hassan II était encore vivant, il m'aurait peut être détruit une seconde fois pour me punir d'avoir écrit cette analyse critique. Et ce livre n'aurait pas été publié ou lu. Alors, quand le peuple pourrait-il bénéficier du droit de s'exprimer, de critiquer la politique menée par le chef de l'État, de

désapprouver le style de gouvernance, et même d'espérer changer le système politique ?

L'histoire du Maroc coïncide avec l'histoire de la répression des opposants politiques. Est-ce que le règne du roi Mohammed VI ressemblera-t-il au règne du roi Hassan II, ou sera-t-il différent ? Nous ne pouvons pas prévoir. Le début du règne du roi Mohammed VI montre que le système politique de Mohammed VI est une continuité du système politique de Hassan II. Ces deux systèmes politiques diffèrent par les tactiques, et non par la stratégie. Ils varient par les formalités, mais pas par le genre. Le plus important est que *les lois régissant le développement de la société affirment que toute autorité politique qui ne répond pas aux besoins fondamentaux de la société, au cours de décennies successives, finira tôt ou tard par la faillite, et la disparition. Avec tout ce que cela suppose comme souffrances, et destructions.*

Le règne du roi Hassan II, par ses pratiques et ses dérives, nous a permis *d'analyser et d'assimiler des aspects essentiels dans la question du pouvoir politique.* Espérons que les dominants, les élites, et les peuple, profitent de ces précieuses leçons politiques.



DYNAMIQUE DES POUVOIRS EXISTANT DANS LA SOCIÉTÉ

Dynamique et lois régissant le pouvoir politique

(77). Le pouvoir a une dynamique propre. Elle peut le conduire vers le renforcement, le monopole, puis l'arbitraire, et finalement la décadence.

Il y a trois niveaux de pouvoir : le non pouvoir, les pouvoirs partiels, et le pouvoir total.

Le pouvoir total n'est ni partagé, ni partageable. Par contre, un pouvoir partiel ne peut empêcher d'autres pouvoirs partiels d'intervenir, ou de le concurrencer dans son domaine d'action. Il est impossible de passer directement d'un pouvoir nul à un pouvoir total. Le pouvoir partiel est une transition obligatoire.

Au début, un individu, ou un groupe, n'a pas de pouvoir. Son pouvoir est nul. Il est soit marginalisé, soit intégré, mais dominé. Il est alors un exécutant des pouvoirs d'autrui.

Un acteur ayant un pouvoir partiel peut décider seulement dans certains domaines et pas dans d'autres. Il peut agir à l'intérieur de certaines limites d'un domaine déterminé. Tout acteur (ayant un pouvoir partiel) peut se rendre compte qu'il ne peut réaliser sa volonté, appliquer sa conception, ou réussir son projet, tant que son pouvoir reste partiel. Il est non seulement concurrencé par d'autres pouvoirs partiels, mais il est aussi gêné, freiné, contrarié, embêté, saboté ou combattu par eux. Il n'est pas facile de concevoir, ou de faire accepter, la coopération entre plusieurs pouvoirs partiels, complémentaires, contradictoires, ou rivaux. Il est encore plus difficile de

maintenir cette coopération à travers le temps, ou de la faire réussir. Le besoin d'efficacité, ou le désir de triompher, incite tout acteur (muni d'un pouvoir partiel) à vouloir acquérir les autres pouvoirs partiels qui le concurrencent ou le gênent. Il a tendance à vouloir les court-circuiter, les dépasser, les posséder, les accumuler, les intégrer, les monopoliser. Le pouvoir partiel tend vers le pouvoir total.

Seulement voilà, [Loi 285] *plus un pouvoir partiel se rapproche du pouvoir total, plus il est concurrencé, ou même combattu. Et dès qu'il réussit à imposer son hégémonie, il commence à évoluer vers l'arbitraire, l'irrationnel, l'abus, la décadence, puis la disparition.*

Bien malin est celui qui préfère un pouvoir partiel au pouvoir total ! Bien venue aux pouvoirs partiels, modestes, compréhensifs, assumés et coopératifs !



(78). [Loi 286] *Le pouvoir* se pratique à travers une dynamique simple, mais déroutante. Il évolue selon des lois précises. Voici quelques exemples de règles régissant les rapports de domination, observables dans la société :

*Le mâle domine la femelle. L'époux domine l'épouse*⁵³.

Les parents dominent leurs fils mineurs. Le fils aîné peut dominer ses frères cadets. Les frères dominent les sœurs.

Les fils d'un dominant, peuvent participer à l'exercice de la domination pratiquée par leur parent.

Le rang social peut se transmettre à travers des liens de parentés, à condition de le défendre.

Le plus savant domine le moins savant (mais seulement dans le domaine du savoir considéré).

Le riche domine le pauvre (celui qui accapare des richesses, domine celui qui en est privé).

L'employeur domine le salarié.

En général, ce sont les rapports de domination structurant la société qui déterminent, pour chaque individu ou groupe, les chances d'accès aux diverses ressources.

(53) *Je ne défends pas ces relations de domination, mais je les observe dans la société.*

Le pouvoir politique donne accès à la richesse. Et la richesse facilite l'accès au pouvoir politique. Même si leur rapprochement est politiquement incestueux, le pouvoir économique et le pouvoir politique s'attirent, se concurrencent, se renforcent ou se complètent.

Le pouvoir politique domine les autres pouvoirs (économique, culturel et religieux). Mais la coalition d'un nombre important d'acteurs puissants (par exemple économiques, culturels ou religieux), pourrait asservir le pouvoir politique.

Une domination durablement établie secrète une idéologie dominante, qui à son tour, justifie et renforce cette domination.

Un individu occupant une situation intermédiaire dans la structure sociale, peut être à la fois, dominant envers certains, et dominé par d'autres.

Celui qui a les alliés les plus puissants, peut dominer celui qui en a le moins.

Le rapport de domination entre deux individus (ou deux groupes) n'est pas déterminé uniquement par leurs caractères intrinsèques, mais également par ceux de leurs alliés.

Les associés, les alliés, ou les protégés d'un dominant, peuvent participer à l'exercice de la domination de ce dominant.

Un changement dans les structures des alliances peut induire un changement dans les rapports de domination.

Le refus de se soumettre à la hiérarchie sociale existante est souvent puni par des sanctions douloureuses ou humiliantes.

Des opposants aux dominants peuvent exister dans la société, mais seulement en tant que dominés. Si ces opposants refusent d'obéir, un conflit peut éclater pour leur imposer la soumission.

Un individu (ou un groupe) qui intervient dans un conflit pour soutenir un belligérant contre un autre, le fait pour sceller ou renforcer son alliance avec ce belligérant, en vue de profiter ultérieurement de son soutien.

Les rapports de domination perdurent, parce qu'ils sont auto renforcés. Un individu, ou un groupe, peut apporter son soutien aux dominants, dans le but d'améliorer, ou de

conserver, son propre rang social. Il peut également le faire dans le but de se renforcer contre ses propres dominés, ou contre ses propres concurrents. Il peut aussi espérer améliorer ses parts dans le partage des ressources matérielles disponibles.

Ainsi se pratique, se reproduit, se renforce et se ‘verrouille’, la hiérarchie de la société contemporaine.



(79). Des citoyens oublient parfois qu’un pouvoir est toujours partiel. Il ne suffit jamais seul pour faire réussir des projets. [Loi 287] ***Dés qu’un individu, ou un groupe, accède à un pouvoir partiel, il aspire irrésistiblement à vouloir l’étendre, jusqu’à le rendre total, ou absolu. Parce que la dynamique même de l’action sociale amène régulièrement cet individu, ou ce groupe, à vouloir élargir le pouvoir partiel dont il dispose.*** Cette extension du pouvoir peut être positive ou négative, selon qu’elle permette ou qu’elle empêche la société de progresser. De là peuvent surgir des contradictions, ou des antagonismes sociaux. [Loi 288] ***Chaque fois qu’un individu, un groupe, ou une institution, élargit son pouvoir, il (ou elle) le fait au détriment d’un ou de plusieurs autres citoyens.*** Inversement, pour qu’un nombre croissant de citoyens participe à l’élaboration des options politiques, il faut réduire, ou conditionner, les prérogatives de ceux qui décident. Pour que des marges de libertés existent dans la société, il faut que les pouvoirs de tout individu et de toute institution soient suffisamment clarifiés, définis, limités et contrôlés⁵⁴. Le

(54) Mohamed Sassi critiqua en mai 2009 la Direction du parti «Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)» dans sa démarche de revendication d’une réforme constitutionnelle. Pour ne pas mécontenter le roi, cette Direction avait demandé, (comme en 1991, 1992 et 1996), d’élargir les pouvoirs du premier ministre, du gouvernement et du parlement, «sans diminuer ceux du roi». M. Sassi montra que tout pouvoir détenu simultanément par une institution déterminée et par le roi, doivent dans la pratique, réservé au roi seul. Et la Constitution perd tout sens d’un texte constitutionnel «si elle ne limite pas franchement les prérogatives du roi» (Article de M. Sassi, «Les prérogatives du roi», dans le journal ‘Al massa’ (المساء) du jeudi 07/05/2009, p.9).

consentement, la critique et la contribution de tous les partenaires sociaux sont nécessaires et bénéfiques.



(80). Le pouvoir d'un individu, ou d'un groupe, provient de sa capacité de faire du bien ou du mal, de servir ou de punir, d'aider ou de gêner. Ce pouvoir ne devient reconnu que lorsqu'il a prouvé qu'il peut, efficacement et impunément, soutenir ou maltraiter, avantager ou réprimer, conforter ou massacrer. Un pouvoir acquis par un acteur inapte peut conduire à des crises ou à des impasses. [Loi 289] ***Des dominants commettent souvent la maladresse consistant à considérer leur pouvoir comme leur propriété privée, ou comme un état personnel intrinsèque. Alors que le pouvoir est un rapport de forces temporaire, dans une conjoncture mouvante.*** Le pouvoir peut changer de camp aussi facilement que le camp peut changer de lieu ou de forme. [Loi 290] ***Ne peut garder un pouvoir que celui qui est conforté par les rapports de forces existants.***



(81). Dans une organisation sociale hiérarchisée et centralisée, ceux qui ont le pouvoir disposent aussi des informations indispensables pour comprendre, et des moyens pour agir. Leurs initiatives sont respectées, et leurs ordres sont exécutés. Par contre, les dominés manquent à la fois d'informations et de moyens. Les difficultés les dissuadent d'entreprendre. Il leur est difficile de réussir leurs initiatives. Par ses mécanismes, le système social existant confirme souvent que les dominants ont raison contre les dominés. Ce système politique prouve continûment que les dominants sont les mieux aptes à dominer. Ce système politique établi atteste, prouve et valide, qu'il est le meilleur qui puisse exister. Ce n'est qu'après le renversement d'un ordre établi, qu'il devient évident pour tous, qu'il était insuffisant, inadapté, injuste ou médiocre.



(82). Ne peut exercer durablement un pouvoir, que celui qui le pratique dans l'intérêt de la plus grande partie possible de la population.



(83). N'est-ce pas étonnant ? Les gens sont fascinés par le pouvoir. Les individus de toutes les catégories sociales désirent acquérir des parcelles croissantes de pouvoir. Ils ne s'interrogent pas suffisamment sur la légitimité d'occuper un poste d'autorité, ou sur la meilleure manière de l'utiliser au service de la communauté. Ils veulent le pouvoir pour bénéficier de ses prérogatives, de ses privilèges, ou de sa notoriété. L'essentiel pour eux est simplement d'être classé le plus haut possible dans la hiérarchie sociale, de devenir plus riche, plus fort. La voie généralement suivie est l'alliance opportuniste avec des dirigeants puissants, puis le grignotage discret de portions grandissantes de pouvoir.



Le 'verrouillage' du pouvoir

(84). Connaissez-vous le "verrouillage politique" ? C'est une invention astucieuse du roi Hassan II. Elle consiste à satisfaire une revendication démocratique devenue pressante, mais en la réglementant de telle façon qu'elle ne puisse jamais être utilisée pour critiquer, ou remettre en cause, les privilèges absolus du roi. La monarchie bâtie par Hassan II est entièrement régie par ce principe.

Ne croyez surtout pas que le roi Hassan II est un despote. Voici les preuves. Vous revendiquez par exemple une Constitution pour préciser (et par conséquent limiter) les pouvoirs de chaque institution de la monarchie ? Pas de problème ! Le roi Hassan II vous accorde une Constitution adaptée. La machine de l'État la légitime par un référendum

populaire à 95 % des voix exprimées. Mais cette Constitution spécifie que le roi seul dispose de tous les pouvoirs, qu'il nomme tous les responsables importants de l'État, et que lui seul décide dans toutes les affaires importantes ! La Constitution du roi Hassan II n'est pas conçue comme un contrat social, équitable ou équilibré, mais comme un outil visant à contrôler l'ensemble du système politique (exécutif, législatif, judiciaire, militaire, religieux et culturel).

Vous voulez une monarchie parlementaire, un parlement pour contrôler le gouvernement ? Très bien ! Le roi vous octroie un parlement sur mesure. Mais son rôle est limité à acclamer les décisions et les orientations voulues par le roi⁵⁵ ! Par précaution supplémentaire, des partis politiques sont constitués sur incitation officieuse du roi. Ces partis sont composés principalement de notables et d'anciens fonctionnaires de l'État. Le but est que les partis de l'opposition ne puissent jamais obtenir la majorité au parlement, à moins de devenir des monarchistes dociles.

Vous voulez la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire ? Le roi vous l'accorde. Chaque pouvoir devient indépendant des deux autres. Mais c'est le roi qui est le chef suprême de chacun des trois pouvoirs ! Et ne vous révoltez pas si vous constatez que les trois pouvoirs dépendent les uns des autres à travers le roi.

Vous voulez un gouvernement issu de la majorité élue au parlement ? Pourquoi pas ! Le roi vous l'octroie. Mais le roi se réserve le droit de nommer le premier ministre. Il nomme et licencie aussi les autres ministres, surtout ceux qui sont importants (ou dits de 'souveraineté'). Et tous ces ministres, qu'ils soient nommés par le roi, ou proposés au roi par le premier ministre, n'ont aucun pouvoir réel, aucun droit à

(55) Dans une déclaration devant le Parlement, M. Driss Dahhak, a comparé le rôle du Secrétariat Général du Gouvernement qu'il préside au rôle de «l'armée de la Turquie qui garantit et défend la pérennité des institutions». Il révéla ainsi à son insu que le rôle que le roi a réservé à ce Secrétariat Général du Gouvernement est celui de «filtre» ou de «verrou» dans le processus de l'élaboration des lois. (Dans le quotidien «Akhbar El Yaoum» ("أخبار اليوم"), N°740, du samedi 28 avril 2012, p.3) .

l'initiative. Les ministres gèrent des administrations, mais ne peuvent élaborer des stratégies, ou appliquer des politiques indépendantes. Et toutes les décisions importantes du gouvernement doivent être validées par le 'Conseil des Ministres', que le roi préside, et où il dispose d'un droit de veto suspensif non écrit. Les conseillers du roi constituent un véritable gouvernement de l'ombre. Et la gestion réelle des affaires importantes est exercée par le roi. Il est aidé en cela par ses conseillers, des ministres, des autorités locales, des gouverneurs provinciaux et des responsables régionaux (tous nommés ou validés par le roi). Et si des crises détériorent le pays, seul le gouvernement est responsable de leurs conséquences négatives. Le roi décide dans tout ce qui est important, mais reste non questionnable et non contrôlable.

Vous voulez des élections universelles pour que les citoyens puissent choisir leurs représentants siégeant dans un parlement ? Vous voulez l'établissement de Conseils de Collectivités locales, ou régionales, où les élus de la population gèrent les affaires locales ? Le roi vous l'accorde. Mais le Ministère de l'Intérieur a le monopole de l'organisation des élections. Il s'arrange, par tous les moyens, y compris les manipulations et les fraudes, pour que les personnes progressistes ou révolutionnaires ne soient jamais élues⁵⁶, ou pour qu'elles n'accèdent jamais aux postes de décision dans les dits Conseils. Seuls des notables locaux, qui sont des partisans fidèles au roi, peuvent être candidats et réussir. Les résultats des élections sont ainsi parfaitement maîtrisés. Et cela se fait dans une impunité totale.

Vous désirez la liberté d'expression ? Bien ! Voila des lois qui garantissent la liberté d'expression, mais avec quelques

(56) Voir par exemple le témoignage du militant et professeur universitaire Mohamed Sassi, leader d'abord du courant "Al Wafae li Dimocratia (الوفاء للديمقراطية)", et ensuite du "Parti Socialiste Unifié". Il avait expliqué les multiples formes de fraudes électorales dont il avait été victime. Ces fraudes étaient concoctées par des agents du Ministère de l'Intérieur lors des Élections Communales de juillet 2009 à Yacoub El Mansour, à Rabat. Voir : مقال بعنوان : "محمد الساسي يشرح كيف تواطأت السلطة وحزب الأصالة والمعاصرة لتزوير الإنتخابات ضد"، في انتخابات 12 يونيو 2009، في جريدة 'الجريدة'، ليوم السبت 19 شتنبر 2009، العدد 414، ص 7.

petites clauses qui spécifient l'interdiction de critiquer le monarque, ou de mettre en cause, sa monarchie despotique !

Vous souhaitez la liberté de constituer des partis politiques ? C'est normal ! Le roi vous accorde cette liberté en établissant des lois régissant la constitution des partis politiques ! Mais ces lois comportent quelques petites phrases qui interdisent les partis opposés à la monarchie autocratique. Ces lois conditionnent aussi toute activité partisane par l'obtention préalable d'une autorisation du Ministère de l'Intérieur. Et les responsables des partis politiques deviennent légalement obligés d'informer les autorités, par écrit, sur toute activité de leurs partis. Ils doivent ainsi espionner leurs propres partis.

Vous voulez le droit de pouvoir réviser la Constitution ? Le roi vous l'octroie ! Mais un article de la Constitution (le 104) stipule que, pour être adoptée, une proposition de révision de la Constitution devrait être acceptée par les deux tiers des membres des deux chambres composant le parlement. (Ceci est impossible à obtenir, vu que la majorité des membres du parlement sont toujours des notables du Makhzen). De plus, un autre article (le 105) note qu'un projet de révision de la Constitution ne peut être soumis au référendum que si le roi l'autorise par un Dahir chérifien. Et en plus, un autre article (le 106) dit que les projets de révision de la Constitution ne devraient pas avoir pour objet le système monarchique ! Toutes les issues possibles pour réformer la monarchie sont ainsi prévues, 'verrouillées' et bloquées !

Si vous travaillez au sein de n'importe quelle institution importante de l'État, vous constaterez que vous n'avez qu'une seule possibilité d'agir : c'est d'appliquer les volontés et les souhaits du roi. Dans le cas contraire, vous serez immédiatement éjectés loin de cette structure !

Dans le cas où des ministres, le gouvernement, ou l'une des deux chambres du parlement, s'apprêteraient à s'opposer à une directive du roi, plusieurs dispositions prévues dans la Constitution donnent au roi le privilège de bloquer, destituer, révoquer, ou dissoudre, ces institutions. L'ensemble des lois contribue à la consolidation de ce système politique 'verrouillé'.

Et la mission des concepteurs⁵⁷ de la Constitution du Maroc était de prévoir les débordements, déstabilisations, ou contestations possibles, du régime monarchique, dans le but de les interdire et de les criminaliser, avant qu'ils ne se produisent.

Des populations crient : «Nous refusons le despotisme, nous voulons un État de droit » ! Alors la classe dominante, qui est fort rusée, concocte ce système politique “verrouillé”. Elle élabore, décrète et fait aisément voter une armada de lois dont le but premier est de légitimer ses pouvoirs absolus et de préserver ses privilèges. Ces lois deviennent les chaînes qui ligotent le peuple. Le résultat est un système politique qui prévoit et interdit toutes les tentatives possibles et imaginables qui viseraient à modifier ce système politique. Ensuite, la classe dominante dit au peuple : «Il n’y a pas de salut hors de l’État de droit. Et le respect de l’État de droit passe par le respect de toutes ces lois que nous, les dominants, avons établies» ! Le peuple se retrouve alors pris au piège de sa propre revendication d’un État de droit. Il ne peut plus se libérer, parce qu’il ne peut plus critiquer, protester, refuser, réformer, se rebeller, ou se révolter.

Le système politique établi par le roi Hassan II est tellement «verrouillé» que le citoyen n’a que deux options : soit l’accepter en bloc, soit le rejeter en bloc, sans aucune possibilité de l’améliorer, ou de le réformer.

Par ce ‘verrouillage’ établi par le roi Hassan II, il devient impossible de faire évoluer cette monarchie par voie légale. La participation à ses institutions pour la faire changer de l’intérieur devient une illusion, une perte de temps, ou un piège. Et plusieurs militants, opposants, révolutionnaires, ou putschistes, avaient affirmés (lors de leurs jugement en procès) que leurs mouvements politiques n’avaient trouvé aucune possibilité de réformer cette monarchie, qu’ils étaient acculés à devenir radicaux, à recourir à la clandestinité, à l’insurrection, à la lutte armée, ou même au coup d’État militaire. Hassan II avait rusé, et il était devenu empêtré dans son propre piège.

(57) René Gallissot attribue ces «filouteries constitutionnelles de casuiste» à «celui que l’on célèbre en France et dans l’Empire comme le ‘doyen Vedel’». Cité dans la préface de Mehdi Bennouna, *Héros sans gloire*, Éditions Tarik, Casablanca, 2002, p.7.

Finalement, après plusieurs décennies d'application de ce "verrouillage" politique, le grand perdant est d'abord le roi lui-même, parce qu'en monopolisant tous les pouvoirs importants, il dévoile son égoïsme mégalomane, et il devient le principal responsable de tous les dysfonctionnements existant dans le pays⁵⁸. Le deuxième perdant, c'est l'ensemble de la classe dominante, parce qu'elle est bénéficiaire et co-responsable des injustices sociales commises, (même si les élites de cette classe ne décident pas de façon institutionnelle directe). Les partis politiques qui soutiennent ce "verrouillage" constituent le troisième perdant. Et le quatrième perdant, c'est le peuple lui-même, parce qu'il est victime d'une domination absolue, et qu'il n'ose pas se défendre.

Les citoyens qui profitent de la monarchie autocratique prétendent qu'elle est «sacrée» et «éternelle», et que toute tentative de la changer est «criminelle». Alors que les autres citoyens estiment que tout système politique devrait évoluer au cours de l'histoire, selon les besoins du peuple. [Loi 291] ***L'Histoire prouve que deux éventualités, pas plus, sont possibles : Soit le peuple a la possibilité de faire évoluer le système politique, de temps en temps, à travers des élections libres et honnêtes ; soit le peuple ne dispose pas de cette possibilité, et il devient alors contraint de le faire, à travers un coup d'État, une insurrection, ou une révolution.***

Mais attention, cette ruse de «verrouillage» n'est pas un procédé spécifique au roi Hassan II. Il suffit d'observer méticuleusement autour de soi pour le découvrir un peu partout dans la société. En voici quelques exemples, juste pour rappeler que sa technique est universelle : 1) Des puissances mondiales qui verrouillent des institutions internationales, ou le droit international, de telle manière que personne ne puisse remettre en cause leur hégémonie, ou leurs privilèges. 2) Un groupe politique qui verrouille l'organisation d'un congrès d'un parti, ou d'un syndicat, pour que ses adversaires ne puissent pas obtenir une représentation importante. 3) Des organisateurs d'un

(58) Hélas, depuis des décennies, les partis politiques n'osent pas dire que, du moment que le Roi décide dans toutes les affaires importantes du pays, il devient donc le principal responsable de tous les dysfonctionnements existant dans l'État.

colloque qui s'arrangent pour que leurs détracteurs ne puissent pas participer, prendre la parole, ou exposer leurs opinions. 4) Un média de communication qui prend ses dispositions pour que ses opposants ne puissent jamais s'exprimer à travers ses canaux. 5) Un acteur économique qui confectioignent des contrats de vente de produits, ou de services, de telle façon que ses clients ne puissent jamais protester, porter plainte, ou le contraindre à réparer des défauts de fabrication, ou à payer des dédommagements. Etc.

— * — * —

Les risques du pouvoir politique

(85). Tout détenteur de pouvoir qui oublie que son autorité est temporaire, discontinue, limitée et relative, s'expose au risque de se trouver dans des situations ridicules, périlleuses, ou même catastrophiques.

— * — * —

(86). Le pouvoir revient à celui qui ose l'exercer.

— * — * —

(87). N'avez-vous pas l'impression, qu'en dépit de leurs discours sur la civilisation, ou sur l'humanisme, certaines personnes se comportent parfois en mettant en œuvre des instincts qui ne diffèrent pas de ceux des animaux ? Ne constatez-vous pas qu'ils dominent systématiquement ceux qui sont plus faibles qu'eux ? Ne s'arrangent-ils pas, par tous les moyens imaginables, pour les exploiter ? Ne combattent-ils pas ceux qui peuvent les concurrencer ? Ne se soumettent-ils pas à ceux qui sont plus puissants qu'eux ? Si ce constat est vrai, alors que faire pour que notre société puisse se corriger ?



(88). N'enviez pas trop les dominants ! Leurs situations ne sont pas toujours aussi idylliques que vous croyez ! L'instabilité de leurs privilèges leur cause bien des soucis. Il ne suffit pas de bénéficier d'un statut de dominant pour mener une vie tranquille, ou agréable. Il ne suffit pas d'être responsable pour agir impunément. Il ne suffit pas de disposer d'un pouvoir pour exercer aisément une autorité. Il ne suffit pas d'être dans une situation hiérarchique supérieure pour diriger, commander, ou décider. Il ne suffit pas de donner des ordres pour qu'ils soient aussitôt exécutés. [Loi 292] *De temps en temps, les dominés essayent d'ignorer, de tester, ou même de remettre en cause les rapports de domination qu'ils subissent. Si les dominés constatent que ce pouvoir est formel, inefficace, inoffensif, ou chancelant, ils deviennent tentés de le défier, ou même de l'abattre.*

Les dominants sont fréquemment contraints de prouver, ou d'imposer, leurs suprématies. Ils sont amenés à vaincre les récalcitrants pour les soumettre. Les dominants recourent parfois à l'oppression, ou à la vengeance, pour punir les insoumis qui aspirent à l'indépendance, ou à la liberté. Sans le renouvellement de la preuve de leur prépondérance, les détenteurs du pouvoir risquent de devenir ridiculisés, agressés, dépossédés, concurrencés, ou renversés. Un dominé ne supporte son asservissement que forcé ! Un dominant ne maintient sa prépondérance qu'avec peine !



(89). La coalition d'un grand nombre d'individus peut défaire la domination d'un petit nombre. Si cette coalition dure suffisamment longtemps, en préservant la discipline, elle devient capable d'instituer de nouveaux rapports sociaux. Qui laisse le grand nombre se coaliser contre lui, devrait se préparer à se soumettre, ou à émigrer.



(90). Il peut arriver quelques fois à tout citoyen d'être un peu prétentieux. Quand des gens témoignent du respect, ou des honneurs, à un citoyen, celui-ci a tendance à croire que ces gens apprécient, vénèrent, ou redoutent, sa personne intrinsèque. En réalité, ce que les gens admirent ou craignent, ce sont les pouvoirs attachés à la situation de classe sociale, ou au statut hiérarchique de ce citoyen. Qui l'oublie, serait amèrement déçu, quand il n'occuperait plus sa fonction, ou son rang social.



(91). Souvent, un pouvoir n'est pas aussi puissant qu'on le croit. Celui qui détient un pouvoir ne peut réaliser tout ce qu'il désire. Il peut parfois constater des irrégularités, des usurpations, des injustices, ou des délits, sans pouvoir intervenir pour assumer ses devoirs. Il sent que s'il intervient, il risque de créer plus de dérangement, ou de cafouillage, que les malversations qu'il veut combattre. Dans une telle situation, les individus courageux, ou irréductibles, ne se résignent pas à la passivité. Ils veillent à faire les vérifications nécessaires. Ils font connaître les mises en garde aux personnes concernées. Ils osent ensuite soulever le problème de manière publique, avec le maximum de souplesse ou de précaution possible. Mais si la notification de ce problème l'exige, ils ne reculent pas devant le risque de déclencher une crise, ou de compromettre leurs autorités, leurs dignités, ou leurs propres pouvoirs partiels.

Quand un individu, ou un groupe, pratique un pouvoir politique ou social, et que cette pratique l'amène à devenir une négation de lui-même, alors cet individu ou groupe devrait avoir l'audace de critiquer ce pouvoir, ou de le refuser. Toute personne qui ne s'efforce pas de préserver ce qu'il y a d'essentiel en elle-même, risque de tout perdre, y compris son essence humaine. Le pouvoir de la raison peut être plus puissant que le pouvoir de la hiérarchie.



Logiques et dérives des luttes pour le pouvoir

(92). Dans toute société, il existe des luttes ininterrompues pour le pouvoir. Ces luttes politiques peuvent être pratiquées selon trois types de processus :

1) [Loi 293] ***Quand cette lutte politique se fait par les armes, l'économie s'effondre, les savants et les techniciens s'expatrient, les capitaux fuient. Si la guerre civile persiste, le pays ne contiendrait plus que des seigneurs de guerre, des soldats, des paysans pauvres, des ouvriers des industries de guerre, des vieillards, des veuves et des enfants abandonnés.*** Les lois, la morale et les religions ne sont plus respectées. Les trahisons et les alliances maléfiques deviennent fréquentes. Les puissances étrangères interviennent pour placer leurs pions. Tout s'écroule. L'occupation du territoire national, ou sa partition, par des puissances étrangères, devient facile. Et ce ne sont pas toujours les belligérants les mieux intentionnés qui finissent par gagner. Il faudrait alors des décennies, ou des siècles, pour réparer les dégâts.

2) [Loi 294] ***Quand la lutte pour le pouvoir se fait par des moyens pacifiques, mais illicites, la crise s'éternise et pourrit. L'économie, les sciences et la culture ne s'effondrent pas forcément, mais elles ne s'épanouissent pas non plus.*** Quand cette lutte pour le pouvoir se poursuit par des trafics occultes d'influence, par des échanges de service secrets, ou illégaux, alors l'État perd de plus en plus sa crédibilité. Il se vide de sa substance de Droit. La justice devient une mascarade scandaleuse. Les discours virent à l'hypocrisie. Les petits criminels sont sévèrement sanctionnés, tandis que les coupables fortunés, ou puissants, demeurent impunis. Se répandent alors la corruption, les détournements de fonds, les abus de pouvoir, les rackets. La course à la richesse devient accélérée et cynique. La société devient truffée de réseaux criminels, violant allègrement la morale et les lois. Les crimes se multiplient et deviennent de plus en plus violents. Ce genre de lutte pour le pouvoir commence pacifiquement, et se conclut par la violence. Cette

lutte finit soit par la victoire du rival le plus cynique, soit par l'anéantissement mutuel des principaux adversaires. Pour rattraper les retards perdus, des décennies, ou des siècles, sont nécessaires.

3) [Loi 295] ***Quand la lutte pour le pouvoir se fait à travers des élections générales, transparentes et équitables, les esprits antagonistes peuvent rester apaisés.*** Tous les acteurs veillent au respect des règles du jeu démocratique. Les vaincus aux élections admettent publiquement leur défaite et félicitent leurs adversaires élus. Les opposants respectent l'autorité de leurs adversaires élus, même s'ils les détestent. L'affrontement est civilisé. L'économie, les sciences et la culture profitent de la stabilité et se développent lentement mais sûrement. Le contrôle exercé par des observateurs neutres, la liberté d'expression, la critique implacable, une justice propre et indépendante, tous ces garde-fous encouragent l'éthique et freinent les comportements illégaux. Même si les vainqueurs aux dernières élections sont déplorables, tout le monde les respecte jusqu'au verdict des élections suivantes. Si les citoyens commettent des erreurs en votant pour des candidats incompetents, ils se corrigent et progressent à travers l'assimilation de leurs expériences. Les citoyens deviennent capables de rectifier ce qui est erroné dans leurs choix politiques antérieurs. Le progrès se fait lentement, mais sûrement.



(93). Certains croient que la démocratie rationalise le pouvoir, qu'elle apporte la liberté et la facilité d'agir. Ils oublient parfois que la démocratie comporte également son lot de freins et de contraintes. L'exercice du pouvoir est rarement aussi agréable qu'on l'imagine. Parfois, le chef de l'État lui-même passe son temps à convaincre les membres du gouvernement à mettre rapidement en œuvre les projets qu'il affectionne. Il lui arrive aussi de dépenser la majeure partie de son énergie à exhorter des ministres, ou des hauts fonctionnaires, à accélérer la réalisation des réformes qu'il souhaite. Et le gouvernement peut à son tour perdre beaucoup de temps à convaincre les parlementaires à voter les réformes, ou les lois, qu'il juge urgentes. La consultation de la population, à

travers un référendum, ou une élection, consomme du temps, et des énergies. Cette consultation peut aussi aisément être exploitée, dénaturée, détournée, truquée ou dénigrée. Chaque institution (bénéficiant d'une autonomie relative) se démène souvent pour empêcher, ou au moins pour retarder, les programmes, ou les réformes, qu'elle n'apprécie pas suffisamment. Le moindre projet nécessite des préparations, des études, des consultations, des négociations, des procédures, des coordinations, des marchandages, des concessions, des délais, des budgets, des réadaptations, etc. Si un projet arrive finalement à être réalisé, sans être trop retardé, modifié, dénaturé, exploité, ou récupéré, cela relève du miracle dans la jungle économique-politique.



(94). Quand un individu, ou un groupe, goutte aux plaisirs du pouvoir, il devient souvent fasciné, subjugué, conquis, ou obsédé. Il se plaît à voir son entourage craindre ses injonctions et les exécuter. Il savoure l'obéissance, les flatteries, les révérences, ou les soumissions. Il désire ardemment garder le pouvoir, se l'approprier, l'augmenter, l'élargir, ou le fortifier. Il convoite de jouir éternellement de ses privilèges. Il tend à confondre sa fonction et sa personne. Il perd son objectivité, son impartialité, ou son détachement des choses. Il ne se soucie plus d'accomplir ses devoirs. Il se limite à dire, ou à faire, ce qui préserve ou fortifie son pouvoir. Il n'exerce plus le pouvoir, mais c'est le pouvoir qui le submerge, le conditionne, le commande, ou l'aliène. Pour garder ses prérogatives, il devient amené à transiger, à se compromettre, ou à frauder. Il s'étonne même de constater que plus il s'accroche au pouvoir, plus il est contesté, ou concurrencé. Au fur et à mesure qu'il s'attache au pouvoir, ses rivaux développent des critiques pour le discréditer, ou des arguments pour le disqualifier. Et plus il est attaqué, plus il est forcé de faire des concessions à des magouilleurs sans scrupules. Finalement, il perd le pouvoir aussi simplement qu'il l'a obtenu. Les plaisirs anciens font place à des désillusions amères. N'est-ce pas une agréable délivrance que de renoncer à un pouvoir ingrat, qui use et épuise ?

La pratique du commandement

(95). Plusieurs anciens dirigeants d'État, surtout parmi les partisans d'un «régime présidentiel»⁵⁹, témoignent que le partage du pouvoir entre plusieurs institutions de l'État empêche d'être efficace. Selon eux, la dilution du pouvoir au sein d'un groupe ne convient pas non plus. Il entrave la réalisation des programmes ou des stratégies établis. Ces partisans d'un pouvoir décisionnaire fort affirment que tout pouvoir partagé finit rapidement par se gripper ou se bloquer, sous l'effet de contradictions inéluctables. Parce que les différents acteurs avancent souvent masqués. Leurs discours sont idéologisés ou trompeurs. Pour servir leurs propres projets, ils œuvrent pour coincer ceux de leurs concurrents.

Les citoyens ordinaires sont souvent incapables de décrypter les luttes d'influences. Ils ne perçoivent pas les lobbys. Ils ne comprennent pas les concurrences mises en œuvre par les divers groupes rivaux.

Enlever à un responsable les prérogatives nécessaires pour décider ou pour agir rapidement, le rend incapable d'exercer ses devoirs. Priver un chef éclairé du pouvoir de décider, peut causer autant de désordre que d'accorder les pleins pouvoirs à un chef arrogant ou autoritaire.

On peut admettre que des procédures précises contraignent tout responsable à consulter les partenaires sociaux concernés. Mais après ces consultations, ce responsable devrait pouvoir prendre les décisions qu'il juge nécessaires, et les appliquer. Les acteurs dont les points de vue n'ont pas été pris en compte durant la consultation ne devraient pas protester au point de bloquer la prise de décision, ou d'entraver sa mise en application.

(59) *Comme Charles De Gaulle dans ses mémoires.*

Quand le pouvoir de décision n'est pas concentré entre les mains d'un seul chef, les différents protagonistes (participants à la pratique du pouvoir) se chamaillent interminablement. Conséquence : personne ne peut plus trancher ou agir de façon légale et rapide.

La démocratie n'interdit pas de confier le pouvoir de décision à un seul chef. Ce qu'elle prohibe, est que le chef décide sans jamais se soumettre à la critique, au contrôle, à la destitution ou à la sanction. Aucun chef ne devrait devenir inamovible⁶⁰. Sa fonction et son mandat devraient être contractuels et limités. Généralement, un seul mandat (de quatre ans) d'exercice du pouvoir suffit pour user un responsable. Au deuxième mandat, le responsable devient souvent insuffisant ou médiocre. Et au troisième, il devient lamentable.

La démocratie recommande des consultations précises. Mais après mûrissement des débats, le chef devrait pouvoir trancher la discussion et décider. Si le chef est empêché de décider, ou si son passage à l'application est entravé, cela signifie qu'il a été dépouillé de son pouvoir, qu'il ne dispose plus de responsabilité réelle. [Loi 296] *Si les procédures démocratiques convenues sont très contraignantes, au point que la prise de décision devienne impossible, ou que l'exécution des ordres soit irréalisable, la démocratie risque de devenir formelle, non fonctionnelle.*



(96). [Loi 297] *Quelque soient ses qualités, personne ne peut diriger un groupe d'individus s'il ne dispose pas d'un*

(60) Ch. De Gaule avait confié que : «Sept ans [de mandat] est une bonne mesure. Au-delà, les Français finiront par s'ennuyer. Ils auront toujours la nostalgie du changement» (Philippe Alexandre, *Le duel De Gaule – Pompidou*, Éditions Grasset, 1970, p.173). Ph. Alexandre prétendit que De Gaule s'était présenté pour un second mandat parce qu'il n'y avait aucun candidat gaulliste capable de battre le candidat socialiste François Mitterrand. De Gaule espérait même s'éloigner du pouvoir avant la fin de son second mandat. Par contre, Saddam Hussein d'Irak, Hosni Moubarak d'Égypte, Zine Al Âabidine de Tunisie ou Abdelaziz Bouteflika d'Algérie, Ali Abdallah Saleh du Yémen, et d'autres encore, tous voulaient des mandats renouvelables à vie.

pouvoir incontestable de sanctionner les fautifs, et de récompenser les méritants.



(97). [Loi 298] Règles de l'organisation du travail :

1) Si vous chargez quelqu'un d'une responsabilité de direction ou de gestion, et que vous gardez pour vous le pouvoir de prise des décisions, cela signifie que vous le chargez simplement de vous informer, et de transmettre vos ordres.

2) Si vous chargez une personne de diriger une ou plusieurs équipes, et si vous court-circuitez de temps en temps cette personne en vous adressant directement à ses subordonnés, alors attendez-vous à ce les ordres de cette personne ne soient plus exécutés.

3) Pour qu'un responsable puisse faire respecter la discipline, il devrait avoir le pouvoir de sanctionner et de récompenser ses subordonnés. Sinon, la discipline devient inaccessible.

4) Si vous chargez une personne de diriger une ou plusieurs équipes, ne tolérez pas qu'une tierce personne intervienne dans la direction de ces équipes, sinon la première personne ne pourrait plus exercer ses responsabilités.

5) Si, au sein d'une équipe ou d'un service, vous autorisez un individu à ne pas exécuter les ordres, ou à ne pas respecter les règles et les procédures, alors ces règles ne seront plus appliquées par personne.

6) Si vous n'imposez pas un minimum de respect mutuel entre tous les individus de l'équipe ou de la structure, alors la coopération et la discipline ne seront plus possibles.

7) Si vous n'obligez pas tous les membres de l'équipe ou de la structure à coopérer, alors chacun deviendra le gêneur de tous les autres.

8) Si ceux qui accomplissent les tâches ne sont pas suffisamment instruits sur les méthodes de travail, ou sur les procédures d'exécution, alors attendez-vous à ce que l'œuvre finale soit à refaire.

9) Entre ceux qui conçoivent ou décident, et ceux qui exécutent, il faut des maillons intermédiaires, capables

d'expliquer et de faire respecter les méthodes et les procédures, sinon les travaux réalisés seront tellement mal faits qu'ils devraient être refaits.

10) Si les exécutants ne sont pas constamment contrôlés et corrigés par des chefs d'équipes connaissant parfaitement les secrets des tâches à accomplir, alors attendez-vous à ce que la qualité de l'œuvre réalisée ne soit pas conforme au minimum requis.



LA DOMINATION

Le syndrome du despotisme

(98). [Loi 299] *Tout système politique engendre des effets psychiques ou culturels dans les personnalités des citoyens. S'il est démocratique, ces effets sont favorables à l'émancipation et à l'épanouissement des citoyens. Et s'il est despotique, ces effets tendent à être inhibiteurs, oppressifs ou terrorisants. Ces effets peuvent se prolonger ou se reproduire pendant des générations.*

Le syndrome du despotisme est reconnaissable par plusieurs symptômes. Le citoyen est hébété par la puissance écrasante du tyran, ou de l'État dictatorial. L'individu a une peur profonde de la répression. Il vit dans une crainte indicible ou inavouable. Il redoute d'être puni, arrêté, torturé, emprisonné, humilié ou privé de ses droits élémentaires. Il peut même craindre d'être tué. Il sait que beaucoup parmi ses compatriotes qui ont osé s'opposer au pouvoir politique ont été broyés par la machine répressive. Sans aucune possibilité de recours contre un abus de pouvoir. Cette peur force l'individu à abandonner le domaine politique. Il s'abstient d'exprimer ses critiques, ses contestations, ses oppositions, ses revendications ou ses aspirations.

Le citoyen s'interdit à lui-même de s'occuper de tout ce qui contrarie les dominants, leurs notables, leurs agents, leurs adjoints ou leurs alliés. La multitude des mouchards et des traîtres parmi la population l'oblige à jouer le rôle d'un idiot politique, plutôt que celui d'un émancipé ou d'un illuminé. Il évite tout ce qui est politique, collectif, national ou patriotique.

Il veut seulement s'occuper tranquillement de ses petites affaires personnelles.

En choisissant d'être réaliste, le citoyen préfère éviter des ennuis plus forts que lui. Il choisit de se taire, de faire semblant de ne pas savoir. Il baisse la tête, il se courbe, il se plie, il se rabaisse, il s'écrase. Il devient résigné, défaitiste ou fataliste. Il est incité à devenir hypocrite. [Loi 300] ***Plus le citoyen se soumet aux plus puissants, plus il devient implacable envers les plus faibles.*** En choisissant de vivre plutôt que de risquer la mort, il devient un mort vivant. Il se sent humilié, honteux de lui-même. Il n'ose plus nommer les choses politiques ou sociales par leurs vrais noms. Il supporte les mensonges de l'État. L'hypocrisie ambiante ne le révolte plus.

Le citoyen est forcé de témoigner que «l'injustice flagrante» est une «justice normale». Le déraisonnable devient raisonnable. Il hurle son soutien au «consensus national», alors qu'au fond de lui-même, il ne sait rien, et ne croit en rien. Il supporte de vivre sans liberté et sans dignité. Il ne peut compter sur la collectivité ou la masse. Il sait que la population est aussi craintive et capitularde que lui. Il voit que ceux qui osent résister ou lutter, flamboient de dignité ou de gloire pendant un court moment, puis sont frappés par une répression foudroyante, ou parfois châtiés par une punition atroce, anonyme.

Depuis que le citoyen a commencé à faire des concessions politiques, il ne peut plus s'arrêter d'en faire. Il fait semblant de ne pas voir sa lâcheté. Il a beau mentir à lui-même. Mais sa conscience est irrésistiblement sensible à ses contradictions. Il ne lui reste aucune raison d'être fier de lui-même. Il n'est pas satisfait de lui-même. Et son insatisfaction de soi-même se métamorphose en une haine d'autrui. Il devient complexé, parfois agressif. Il porte une espèce de «complexe d'infériorité» ou «de lâcheté politique». Il n'ose plus se regarder en face. Sa vie n'a plus de sens. Sa dignité est manifestement bafouée. Il n'envisage même pas de rechercher une voie qui puisse le conduire au recouvrement de la liberté ou de la dignité. Il se laisse dominer, moudre, couler. Il se résigne à attendre une délivrance surnaturelle, divine, inconnue ou imaginaire. Il devient comme un drogué qui est conscient de la nocivité de la drogue qu'il prend, mais qui continue bêtement à la consommer, jusqu'à sa ruine, ou jusqu'à sa mort. Ou jusqu'à ce qu'une

révolution miraculeuse renverse l'ordre des choses. En espérant que cette révolution soit elle-même libératrice et non oppressive.



(99). [Loi 301] *Plus un chef d'État est injuste ou despotique, plus il distribue sans compter des biens publics à ceux qui le soutiennent ou le comblent de flatteries.*



(100). Comment peut-on évaluer l'hypocrisie d'un gouvernement, ou le cynisme d'un régime politique ? En calculant le rapport entre le total des budgets alloués à l'enseignement et le total des budgets réservés aux organismes de répression, et en comparant le résultat obtenu avec ceux de pays modèles.



Le pouvoir qui aliène

(101). Pourquoi ceux qui ont accédé à la domination politique se comportent-ils parfois en prédateurs hégémoniques ? Leurs comportements sont-ils déterminés uniquement par leurs caractères personnels intrinsèques (comme le suggèrent certains opposants politiques) ? Ces caractères, n'ont-ils pas des fondements culturels ou sociaux précis ? Ces fondements ne sont-ils pas communs à la majorité de la population, ou à l'ensemble de la société ? Est-il suffisant de changer les personnes dominantes actuelles par d'autres pour débarrasser la société de l'oppression ou de l'opportunisme ?

Pourquoi les dominants se réfugient-ils dans «la nécessité de renforcer la sécurité» ? Pourquoi s'obstinent-ils à réprimer les aspirations démocratiques des populations ? Pourquoi privilégient-ils la défense de leurs intérêts privés ou leur

continuité au pouvoir ? Pourquoi négligent-ils de servir les besoins essentiels des populations ? Pourquoi sont-ils si prompts à s'allier avec des puissances étrangères et à les servir, au lieu de privilégier le combat en faveur des intérêts stratégiques de leurs propres peuples ? Ne voient-ils pas que le but des puissances impérialistes est de dominer, manipuler et exploiter les peuples ? Pourquoi ne ressentent-ils pas que leur égoïsme les conduit à trahir leur nation ? Pourquoi leur est-il si difficile de comprendre que leur alliance avec des puissances étrangères les condamne à ne pouvoir durer que grâce au soutien de ces puissances étrangères ? Pourquoi ne voient-ils pas qu'ils ne peuvent bénéficier de ce soutien des puissances impérialistes que s'ils servent leurs intérêts ?

Pourquoi les dominants ne comprennent pas qu'ils ne peuvent réellement profiter de leurs libertés individuelles (politiques, économiques et culturelles) que si celles-ci sont également accessibles à l'ensemble des citoyens ? Ne perçoivent-ils pas que leurs richesses matérielles sont des chaînes qui les aliènent ou les emprisonnent ? Pourquoi ne se rendent-ils pas compte que, par leur hégémonie intransigeante, ils ne laissent aux jeunes des nouvelles générations que le choix de l'émigration pour échapper à la misère ou à l'oppression ? Pourquoi ne se rendent-ils pas compte qu'ils répandent ainsi autour d'eux la servilité, la médiocrité, l'ignorance, la pauvreté et la décadence ?



(102). Seulement parce qu'ils sont là où ils sont, les rois, les présidents, les princes, les nobles, les aristocrates, les bourgeois, les leaders, les dirigeants ou les directeurs, croient qu'ils sont supérieurs à tous ceux qui n'y sont pas.



Dynamique des rapports de forces

(103). Les rapports de force sociaux paraissent souvent immuables. Pourtant, ils évoluent constamment et imperceptiblement. Dans certaines conditions, ils peuvent changer aisément et soudainement.

Certains individus peuvent exercer des rapports sociaux de dominants, tout en subissant eux-mêmes la domination de certains individus, groupes ou instances. Ils peuvent avoir une fonction de direction ou de commandement, mais pas de pouvoir réel. Celui qui exerce une domination cache souvent le fait qu'il se soumet lui-même à une ou plusieurs autres dominations. L'égalité ou l'équilibre entre deux individus ou groupes sociaux, est une situation fragile et instable. Les individus et les groupes semblent croire que la meilleure manière d'accéder au confort et à la sécurité est de dominer leur entourage social. Ils travaillent leurs rapports sociaux dans le but d'accéder à un statut stable de dominant. Ils aspirent à l'hégémonie. [Loi 302] ***Pourtant, plus une situation sociale est élevée dans la hiérarchie de la société, plus elle est convoitée, observée, risquée, disputée, menacée et instable.***



(104). Reconnaissons que nous les hommes, nous sommes décevants. Vous avez peut être été un progressiste, un défenseur de la justice ou de la démocratie. Cette préoccupation a probablement marqué votre éducation ou votre culture. Pourtant, vous constatez que certains parmi les hommes que vous traitez avec respect ont une tendance spontanée à vouloir vous dominer. Et le comble est que ces mêmes hommes se soumettent servilement à ceux qui les écrasent. Les hommes n'ont pas de raison pour se pavaner. Allez donc crier à la figure de ces hommes qu'ils sont des lâches ou des moutons ! A l'image de nos ancêtres les animaux, l'histoire des hommes continue à être marquée par des phénomènes nommés : inconscience, sélection naturelle, loi du plus fort, oppression, exploitation, parasitisme, aliénation, décadence.



(105). Il se mesure constamment aux personnes de son entourage. Il s'efforce d'établir ou de changer des rappports de force invisibles. Il se vante de faire partie d'une famille honorable et aisée. Il habite une résidence plus soignée que votre logement. Il porte des habits plus chers que les vôtres. Il possède une voiture plus sophistiquée que la votre. Il expose ses connaissances. Cela lui suffit pour penser qu'il est «supérieur» à vous. Il ose vous faire signifier sa prétendue «supériorité» par plusieurs signes perceptibles, comme sa manière de vous regarder, de vous parler ou de vous ignorer. Il bénéficie de privilèges qui le confortent dans sa prétendue «supériorité».

La hiérarchie professionnelle est une organisation de commodité. Elle n'est pas une échelle d'espèces ou de races humaines. Pourquoi les citoyens devraient-ils se comparer les uns aux autres pour clamer que telle personne est «supérieure» et telle autre «inférieure»? Quand et comment cette «supériorité» a-t-elle été historiquement décrétée? Si une personne (a) est «supérieure» à une personne (b) dans un domaine (x), et que la personne (b) est «supérieure» à (a) dans un autre domaine (y), par quelle méthode peut-on trancher que telle personne parmi les deux est globalement «supérieure» à l'autre? Quelles valeurs utilisons nous comme critères pour classer les gens? Qui est autorisé à déterminer ses critères et ses procédures? Qui est habilité à définir ou à proclamer cette «supériorité»? Par quel examen ou concours cette «supériorité» est-elle méritée? Les personnes qui sont classés «inférieures» ne pourraient-elles jamais cesser de l'être? Et celles qui se proclament «supérieures», le restent-elles à perpétuité?



(106). Toute relation sociale est soutenue par un rappport de force.



(107). Si vous ne dominez pas, vous risquez de devenir dominés. Et si vous êtes dominés, il est peu probable que vous deveniez dominants. Quand il y a équilibre, il est temporaire et instable. Il évolue souvent vers un rapport de dominant - dominé.



(108). [Loi 303] *Il semble que l'équilibre entre individus, groupes, classes sociales, ou sociétés, est éphémère, instable ou impossible. On est soit dominant, soit dominé, mais pas égaux.* Ceux qui redoutent d'être dominés, luttent pour instaurer leur domination. Des individus qui ont peu, ou pas de chance, de dominer, s'arrangent pour s'insérer parmi un groupe qui est dominant, ou qui a des chances de le devenir.



(109). Quand deux individus, deux groupes ou plus, coexistent ou coopèrent, chacun parmi eux aspire à s'imposer comme décideur, dirigeant ou dominant. Mais le problème ne se trouve pas forcément à ce niveau. Car le groupe ou la société a réellement besoin d'un dirigeant. Le problème est que le groupe ou la société n'organise pas des épreuves, convenues et adéquates, pour départager les prétendants à la direction. Les épreuves couramment utilisées (telles que : concours, compétitions, concurrences, luttes politiques, élections, etc) ne satisfont pas tous les prétendants concernés. Parce que plusieurs parmi les concurrents s'arrangent parfois pour s'imposer, en trichant, ou en contournant les règles de ces épreuves.

Ceux qui réussissent à s'imposer comme dirigeants, ou comme dominants, y arrivent parfois par des voies contestées, irrégulières ou illégales. L'expérience a montré que ce ne sont pas toujours les meilleurs, les plus aptes, les mieux qualifiés, ou les mieux intentionnés, qui deviennent chefs ou dominants. Il semble que la société ne sait pas comment choisir les meilleurs parmi ses citoyens pour leur accorder des responsabilités de gestion ou de direction. Et quand arrivent des circonstances difficiles ou graves, et que les chefs ou les dominants ne sont pas les meilleurs, la communauté ou la société subit des

dommages importants ou décisifs, pour cause d'incompétence des dirigeants.



(110). Les rapports sociaux ne sont pas rigides. En temps de paix sociale, ils évoluent de façon insidieuse. Si une personne ou un groupe (a) accorde suffisamment de considération à un autre individu ou groupe (b), il tend à s'attacher à ce dernier. Si cet acteur (a) croit que l'amélioration de sa situation sociale nécessite la bénédiction ou l'aide de (b), il risque de devenir soumis à ce dernier. Et si (a) se soumet à l'influence, au charisme, à l'autorité ou au pouvoir de (b), alors (a) devient aussi dépendant de (b). Si (a) accepte d'obéir à (b) (dans un domaine déterminé), la domination de (b) sur (a) devient établie ou concrète. Pour que (a) se libère de cette domination de (b), (a) devrait rechercher son indépendance. Il devrait accepter de payer le prix qu'il faut pour l'obtenir. La voie est d'oser bâtir sa souveraineté, en ayant confiance en soi, en se prenant en charge par soi-même, en fournissant les efforts nécessaires, et en entreprenant les initiatives exigées par son propre développement durable.



L'ÉTAT DE DROIT

Le Droit dans l'État

(111). Les lois établies ne sont pas sacrées. Elles ne sont pas tombées du ciel. Elles ont été élaborées par les classes sociales dominantes, à une période historique déterminée, dans le but de légitimer ou de sauvegarder des rapports de forces, des privilèges économiques, politiques ou culturels. L'idéal est que les lois expriment les volontés de l'ensemble du peuple, comme le stipulent les Constitutions de nombreux pays démocratiques du monde. Hélas, les lois légitiment, le plus souvent, et en priorité, ce qui est conforme aux intérêts des classes dominantes.



(112). Un individu ou un groupe n'est pas libre de faire ce qu'il veut. Les agissements qui pourraient causer des effets nuisibles ou destructeurs pour les autres citoyens devraient être interdits. Si un citoyen bénéficie d'un droit de faire quelque chose à l'égard des autres citoyens, ces derniers devraient également avoir des droits similaires à son égard. Vous n'avez pas le droit de faire à mon égard, que ce que j'ai le droit de faire à votre égard. Un droit qui n'est pas réci-pro-que, n'est plus un droit, mais un privilège, un monopole, un abus ou une injustice.



(113). Certains parlent des lois locales, ou du droit international, en les considérant comme des références sûres, impartiales et exécutoires. Ils somment tous les intervenants de

se soumettre à ces lois. Hélas, dans la réalité concrète, le droit appliqué est souvent le résultat d'un rapport de forces. Ce sont les protagonistes sociaux les plus forts qui façonnent le droit, l'interprètent et l'appliquent, en dépit des contestations émises par des observateurs, des opposants ou des victimes. Et le droit n'est souvent appliqué que s'il conforte les intérêts des acteurs les plus forts. Ces acteurs puissants sont partiaux dans leurs raisonnements, ou sélectifs dans leurs références. Ils appliquent le principe de «deux poids, deux mesures». Ils jugent ce qui est profitable pour eux légitime, mais refusent que leurs concurrents ou leurs adversaires bénéficient de droits similaires. Si le droit ne s'applique pas à tous, et de manière égale pour tous, sans dérogation, tergiversation, privilège ou exception, alors les institutions chargées de l'appliquer dévoilent leur impuissance, compromettent leur impartialité, ou perdent leur légitimité.



(114). Plusieurs groupes professionnels, ou corps de métiers, s'organisent dans des corporations, syndicats, associations, partis ou lobbys, pour défendre leurs intérêts. Parfois ils se défendent même de manière tenace ou agressive. Ils forcent quelquefois l'État ou la société à leur accorder des acquis, avantages ou privilèges excessifs. Ces avantages peuvent être disproportionnés au point de léser les intérêts d'autres métiers, ou d'autres populations. Si par exemple un corps de métier syndiqué arrache des revenus, profits ou autres avantages excessifs, ceux-ci deviennent prélevés sur des travailleurs exploités, ou sur d'autres citoyens contribuables. [Loi 304] ***L'État ne peut donner à certains, sans enlever à d'autres. Ce qui est en surplus chez les uns, est en déficit chez les autres.*** Il se produit alors un transfert injuste de valeur de certaines populations vers d'autres. Ce qui enrichit les uns, appauvrit les autres.

Autre exemple : Quand des groupes professionnels s'organisent en 'ordre' et imposent des conditions difficiles à tout nouveau intervenant qui désire exercer les mêmes activités qu'eux, il en résulte une constitution de situation de quasi monopole partagé. Ils poussent l'État à éditer des lois qui

criminalisent ceux qui veulent les concurrencer ou rivaliser avec eux.

[Loi 305] *L'origine de certaines incompréhensions mutuelles, ou de certains conflits sociaux, réside dans le fait que chaque groupe social défend uniquement ses intérêts spécifiques, tout en demeurant inconscient, insensibles, indifférents, ou même hostiles, à l'égard des intérêts, ou des droits, de plusieurs autres groupes, faisant partie de la société (nationale ou internationale).*

Des individus et des groupes semblent ne pas comprendre la logique régissant la société. On dirait qu'ils ignorent le contrat tacite qui fonde la société. Ce contrat conditionne la jouissance des droits par l'accomplissement de devoirs. Le contrat social impose la solidarité, non seulement envers des amis ou des alliés, mais également envers des concurrents, des adversaires ou des ennemis. Certains individus ou groupes oublient l'obligation de complémentarité, de coopération et de solidarité entre toutes les composantes de la société. Ils négligent, ou refusent, que les intérêts de leurs semblables, concurrents ou adversaires, soient reconnus, défendus, servis et assurés, tout autant que les leurs.

Tout individu ou groupe devrait bénéficier d'un équilibre raisonnable entre ses contributions et ses revenus, entre ses devoirs et ses droits, entre les pouvoirs qu'il est habilité à exercer et les sanctions qui le guettent en cas de comportement illicite. [Loi 306] *Chaque acteur social devrait comprendre qu'il ne peut jouir pleinement de ses droits, que si ses concitoyens, ses concurrents, ses opposants, ses adversaires, ou mêmes ses ennemis, peuvent également jouir des leurs.* Pour que la société ou l'État puissent garantir les intérêts et les droits des uns, ils devraient faire tout autant pour ceux des autres. Sinon, la société risque de sombrer dans la crise, les conflits, le blocage, la récession ou la décadence.



(115). L'État est l'entité capable d'organiser la démocratie dans la société. Mais l'État fait aussi partie des entités qui entravent souvent l'instauration de la démocratie, ou qui empêchent son amélioration. Parce que les groupes qui

détiennent les pouvoirs de l'État, sont souvent complices, partenaires ou alliés de ceux qui accaparent des parts excessives parmi les richesses économiques nationales. La société s'embourbe ainsi dans une situation contradictoire. Et cette contradiction se poursuit jusqu'à ce que des circonstances historiques particulières arrachent les citoyens de leurs individualismes et les insèrent dans des consciences à dimensions sociétales. Il suffit alors d'oser inverser les rapports de forces pour qu'ils deviennent effectivement en faveur des classes sociales qui veulent la démocratie. Des réformateurs ou des révolutionnaires refont alors l'État aussi aisément que l'on refait un camping composé de baraques ou de tentes.



(116). Un grand nombre de citoyens ne prend connaissance de l'existence de la prison que le jour où ils y sont subitement jetés. Ils ne se soucient de la prison ou de son organisation que le jour où ils y sont condamnés. Quand ils y sont enfermés pour la première fois, ils sont traumatisés. Ils découvrent avec ahurissement l'injustice institutionnalisée. Ils ne reconnaissent l'existence de l'injustice dans les prisons que le jour où ils y sont enfermés. Toutes les prisons sont horribles. On y trouve le déni de droit, les privations, les humiliations, l'isolement, les saletés, la contagion, les brimades, la violence, les souffrances, les bastonnades et les tabassages. Les cachots, qui sont des prisons à l'intérieure des prisons, sont encore plus atroces. Les lieux de détention et d'emprisonnement ne sont pas contrôlés. Les plaignants dans ces lieux ne sont pas écoutés. Les prisonniers sont distincts. Certains sont innocents, d'autres sont exagérément punis.

La prison dévoile l'inégalité devant les lois. La grande majorité des détenus appartient aux classes sociales marginalisées ou dominées. Quand une personne commet un délit punissable de prison, si elle fait partie des classes sociales dominantes, elle échappe souvent à cette punition par des subterfuges complexes et difficiles à déceler. Mais si le coupable fait partie des classes marginalisées ou dominées, il a de fortes chances de subir cette peine.

Il est facile de dire que la prison devrait rééduquer et non torturer. La réalité est plus difficile et plus complexe. Une minorité de criminels sont tellement aliénés, retords, agressifs, vulgaires et incorrigibles (à court terme) que la société ne connaît pas (jusqu'à aujourd'hui) d'autre moyen de se protéger de leurs nuisances que de les emprisonner. C'est malheureux, mais c'est ainsi. Des gens pensent que l'emprisonnement est le seul langage que ces criminels peuvent comprendre. Hélas, les fonctionnaires de la police, de la répression, de la garde-à-vue ou de la prison, sont parfois facilement emportés par la logique de la violence. Ces justiciers abusent de leurs pouvoirs. Ils profitent parfois de leur impunité, au point qu'ils deviennent eux-mêmes, par leurs excès, des criminels. Ils deviennent parfois aussi aliénés que les accusés qu'ils traquent ou les prisonniers qu'ils surveillent. Ils devraient être strictement interdits d'infliger des punitions supplémentaires aux détenus et prisonniers, telles que les isoler, affamer, humilier, tabasser ou torturer. Ces punitions supplémentaires devraient être (comme les condamnations à l'emprisonnement) décidées et contrôlées par des juges indépendants et impartiaux. Si ces juges indépendants existent.



(117). Pour une part importante de contrevenants, fautifs et coupables, il est superflu de les punir par des peines d'emprisonnement. Le seul fait de les juger et de les condamner moralement devant une assemblée de la population locale est suffisant pour les inciter à se corriger et à ne pas récidiver. La société économise ainsi des frais d'infrastructures de garde à vue et de détention. Pourquoi cela ? Parce que les personnes sensibles à l'honneur, ou attentives à leurs réputations, ne supportent pas les afflictions infamantes. Le jugement devant une assemblée de la population locale est plus éducatif que celui d'un tribunal fermé, méconnu ou oublié. Seuls les malfaiteurs, coupables ou criminels, qui sont insensibles à la honte ou au déshonneur, ou qui récidivent, devraient subir les procédures classiques de la répression pénale, avec éventuellement des peines d'emprisonnement.



(118). Pourquoi les hommes soutiennent-ils la nécessité des lois et de la morale, tout en les transgressant quotidiennement ?



(119). Ne serait-il pas naïf de se contenter de dire aux citoyens : «Soyez gentils, ne trichez pas, respectez s’il vous plaît les lois et la morale» ? Au contraire, il est indispensable d’ériger un système social fait de droit et de justice, où les délits et les fraudes sont inévitablement punis. Pas seulement pour les dominés, mais également pour les dominants ! On peut alors dire aux citoyens : «Que celui qui veut enfreindre les lois le fasse, mais il sera systématiquement découvert, interrogé, jugé, sanctionné et puni» ! C’est surtout l’impunité des dominants et des privilégiés qui incitent un grand nombre de citoyens à devenir eux aussi des prédateurs en quête d’opportunités délictueuses.



(120). Toute hiérarchie est supposée définir et répartir des pouvoirs. Une personne dépourvue de pouvoir ne peut avoir autant de responsabilités, ou plus, qu’une autre qui dispose du pouvoir. Tout individu muni d’un ou plusieurs pouvoirs devrait avoir des devoirs précis. Il est habilité à prendre des décisions bien définies. Il peut centraliser des informations, commander des subalternes, élaborer des programmes et progresser dans leurs réalisations, sans être contesté par des concurrents ou freiné par des prétendants. A l’inverse, un individu démuné de pouvoir devrait avoir des devoirs plus limités. Il est exclu des prises de décisions importantes. Il ne peut accéder à certaines informations. Souvent, il ne peut pas commander des subordonnés. Et même s’il élabore des projets, ses collègues ou ses proches ne sont pas obligés de l’aider à les concrétiser.



(121). Partout où l'argent (ou ses équivalents) circule, il existe des tricheries. Pour réduire ces fraudes, le minimum est d'imposer la transparence et le contrôle contradictoire.



Un État régi uniquement par le Droit

(122). Parmi les armes utilisées par les dominants pour pérenniser leur hégémonie sociale, il y a la rétention des informations, le monopole des connaissances, la confidentialité de leurs activités économiques et politiques, les dispenses de contrôle, et les privilèges d'impunité. La démocratie ne se limite pas à des questions de Constitution, d'élections libres, de parlement, de séparation des pouvoirs, de régionalisation, etc. Un système social où le citoyen n'accède pas facilement à toutes les informations et à toutes les connaissances, ne mérite pas de prétendre être un État de Droit ou une démocratie.

Pour apprécier le degré d'accomplissement de la démocratie dans un système politique, il faut aussi examiner si les citoyens peuvent critiquer, ester en justice, et démettre de leurs fonctions les responsables, petits et grands, coupables de manquement au respect des règles ou des lois. La confidentialité, l'opacité et les 'raisons d'État', peuvent mener au monopole, à l'hégémonie, à l'injustice, à l'illégalité ou à la criminalité. Si les puissants rusent pour ne pas respecter les lois, et que seuls les faibles les subissent, alors l'État n'est plus un État de Droit.



(123). Les individus et les groupes qui subissent la misère, l'ignorance, la marginalisation ou l'humiliation, deviennent plus facilement disposés à commettre des infractions, délits ou crimes. Si une partie importante de la population accepte que ses occupations professionnelles consistent à frauder, arrêter, enlever, emprisonner, torturer, opprimer ou même assassiner,

cela signifie que l'ensemble de cette société est malade ou aliénée. Fonder un État de droit, établir des institutions, ériger des lois, des procédures, des contrôles, est certes indispensable, mais ne peut suffire. Il faut en plus que tous les citoyens soient éduqués, cultivés, informés, indépendants, laborieux, aisés et critiques. Les citoyens éclairés et libres sont, en fin de compte, les seuls vrais remparts contre la fraude, les infractions, les injustices, les crimes, les aberrations sociales, les dérives politiques, les entorses à la démocratie, les atteintes aux Droits de l'homme et aux droits des peuples.



(124). Si vous demander à un citoyen «Est-ce que les lois de votre pays sont appliquées ?», il vous répondra par l'affirmative. Mais si vous demander à ce citoyen de citer dans le détail «toutes les choses qui le dérangent ou l'énervent durant sa vie habituelle», vous constaterez alors que les lois sont plutôt contournées, peu appliquées, ou même ignorées.

L'État semble fort, structuré et omniprésent. Mais, dès que l'observateur scrute les détails de la réalité sociale, il constate que les populations vivent dans une anarchie diffuse. A part le domaine de la sécurité de l'État (craignant des oppositions ou des complots révolutionnaires), les organes de l'État pratiquent avec insouciance un «laisser faire» généralisé. Quiconque conteste ou milite pour changer le régime politique, est systématiquement repéré, arrêté, torturé et puni. A l'inverse, un individu ou un groupe qui fructifie ses affaires privées, en transgressant des règlements ou des lois, a toute les chances de prospérer, sans être inquiété, contrôlé, poursuivi ou sanctionné. Il suffit pour cela qu'il distribue, aux moments opportuns, des pourboires, cadeaux, commissions, compensations, corruptions ou bakchich, aux fonctionnaires ou agents influents. Non seulement les appareils de l'État l'ignorent, mais en plus, ils le servent en priorité. Ils refusent de le contrôler ou de le contrarier. Et même si un citoyen ordinaire, victime ou lésé, se plaint à plusieurs institutions de l'État contre un individu corrupteur ou fraudeur, celles-ci sont tellement nonchalantes, paresseuses, partiales ou procédurières, que le fautif peut continuer impunément à faire ce qu'il veut, dans un défi

insolent. Les insuffisances de contrôle, de jugements et d'application des sanctions sont nombreuses. Il y a un manque flagrant de contre-pouvoirs. Les prédateurs et les coupables savent par expérience qu'ils peuvent toujours, par corruption ou relations, s'en sortir, sans être punis.

Les exemples ne manquent pas. Des entités économiques privées abusent parfois de leur rapport de force écrasant envers le client, pour lui imposer des clauses, des frais ou des prix abusifs. Certains fonctionnaires tendent à exploiter les pouvoirs (d'autoriser ou de contrôler) qui leurs sont confiés pour extorquer des corruptions. Des organismes publics, administratifs ou productifs, sont pervertis, du sommet au bas de leurs hiérarchies, par la culture du moindre effort. Des délinquances ou des vandalismes ne sont pas sanctionnés. Les lois favorables aux plus forts sont systématiquement mises en œuvre, et celles qui sont profitables aux plus faibles sont contournées ou ignorées. [Loi 307] *Tant que le respect des règles de l'État de droit n'est pas une préoccupation quotidienne pour chaque citoyen, ce respect des règles ne pourra jamais devenir une réalité pour tous.*



(125). Quand leur légitimité est chancelante, ou quand ils veulent protéger leurs privilèges, les dominants proclament que «les constantes de la nation, et en particulier le système politique, sont sacrées, inviolables, non critiquables, et non modifiables» ! Se pose alors la question suivante : le peuple a-t-il oui ou non le droit de critiquer et de modifier le système politique qu'il subit ? Si, sous un prétexte ou sous un autre, le peuple ne jouit pas de ce droit, alors il n'est pas libre.



(126). Quand un citoyen est complice d'un comportement injuste, illégal ou criminel, il est compréhensible (mais non pardonnable) qu'il s'abstienne de le dénoncer, par peur d'être lui-même condamné. Par contre, ce qui est troublant, c'est qu'il existe dans la société de nombreuses situations où le citoyen est

témoin d'une injustice durable (où il n'est pas du tout complice), et qu'il n'ose pas critiquer ou dénoncer.

Cette incapacité de réaction critique s'explique probablement par le fait que le citoyen témoin sait par expérience que, s'il dénonce un coupable, les institutions concernées de l'État ne feraient rien de concret contre ce fautif. Pire encore, ce coupable peut profiter de son impunité pour se venger de ceux qui l'ont critiqué ou dénoncé. Et ses amis ou alliés, placés au sein des institutions de l'État, peuvent abuser de leurs pouvoirs pour persécuter les dénonciateurs ou les contraindre à se taire. Conséquence : [Loi 308] ***l'insuffisance ou l'absence de l'État de droit amplifie la criminalité. Et l'impunité des criminels finit par corroder à la fois la crédibilité et la légitimité de l'État existant.***



(127). Si vous voulez savoir à quel degré les Droits de l'homme sont respectés dans votre pays ou dans un autre, ne vous fiez surtout pas aux affirmations ou aux appréciations exprimés par les dominants, les hauts responsables ou leurs collaborateurs. Parce que leurs déclarations sont souvent des autosatisfactions partiales et intéressées. Recherchez plus tôt les témoignages des victimes, des exclus, des marginalisés, des dominés ou des opposants. Leurs protestations sont souvent bien plus crédibles.



(128). Un État de droit a des critères. Pour qu'il puisse exister, quelques conditions minimales devraient être respectées : 1) Liberté de critique, d'expression, d'organisation et de manifestation. 2) Séparation des pouvoirs (notamment l'indépendance de la justice). 3) Application stricte des lois. 4) Égalité de tous les citoyens devant la loi. 5) Élections libres et transparentes pour accéder aux principaux postes de direction politique. Si, dans un pays, l'un au moins parmi ces critères minimums est transgressé, il devient alors hypocrite de prétendre que l'État concerné est un État de droit. Seul un État démocratique peut prétendre devenir un État de droit.

(129). D'un côté, les personnes ont des 'intérêts' individuels. Exemples d'intérêts d'un citoyen «individualiste» : consommer, jouir, posséder, faire des profits, améliorer ses rapports de forces, etc. Et d'un autre côté, la société (en tant qu'entité différente des individus) a aussi des 'intérêts' spécifiques. Ces 'intérêts' de la société ne se limitent pas à la simple somme des 'intérêts' des individus. Exemples d'intérêts de la société : améliorer ou préserver son indépendance, sa souveraineté, sa liberté, sa sécurité, son développement, etc.

Un citoyen «individualiste» pourrait considérer que les 'intérêts spécifiques de la société' ne font pas partie de ses «intérêt individuels». Si tous les citoyens se limitent à servir leurs intérêts «individualistes», alors il n'existerait plus personne pour réaliser les 'intérêts' spécifiques de la société. A l'inverse, si un État s'occupe de servir uniquement les intérêts de la société, alors les intérêts des individus risquent de devenir ignorés, négligés, compromis, contrariés ou sacrifiés. [Loi 309] *Privilégier l'individu au détriment de la société, est tout autant préjudiciable, que de privilégier la société au détriment de l'individu. Les deux genres d'intérêts (individuels et sociétaux) sont distincts, mais simultanément liés, et interdépendants. La réalisation des intérêts des individus est conditionnée par l'accomplissement, parallèle et continu, des intérêts de la société. Et inversement.*

Se pose alors la question : Si chaque personne est supposée se consacrer entièrement au service de ses intérêts individuels ou privés, qui pourrait ou devrait s'occuper des intérêts de l'ensemble de la société ?

Certains «libéraux» répondraient : «Si les individus servent leurs intérêts personnels, ceux de la société s'en trouvent automatiquement accomplis». Leur dogme du «moins d'État possible» les empêche de comprendre que la société a des intérêts spécifiques, et que les citoyens «individualistes» ne peuvent pas les servir de manière spontanée. D'autres intervenants, soucieux de la nécessité d'un État de droit, répliqueraient : «Sont habilités à servir les intérêts de la société les hauts responsables dans les structures d'un État de droit» !

Se posent alors d'autres questions : Qui a le droit de désigner ou d'élire ces «hauts responsables»? Selon quelles procédures ? Sur quelles bases ? Avec quels profils ? Quelles formations ? Comment déterminer leurs rétributions ? Et une fois ces «hauts responsables» sont désignés ou élus, qu'est ce qui garantit qu'ils vont s'occuper effectivement des intérêts de la société, avec efficacité, abnégation et professionnalisme ? Et dans le cas où ces «hauts responsables» deviennent médiocres, égarés, inadaptés ou aliénés, ou s'ils abusent de leurs pouvoirs pour servir leurs intérêts égoïstes au détriment de ceux de la société, la population a-t-elle des possibilités réelles et garanties pour les critiquer, les contrôler, les juger, les démettre ou les remplacer par d'autres, supposés meilleurs ? Toutes ces questions renvoient à la notion de l'État de droit.



(130). Si, dans un État ou une société, les citoyens vivent des injustices, des irrationalités ou des gaspillages, sans que personne (parmi les individus, groupes ou institutions) ose s'élever pour les critiquer et les corriger, alors cela signifie que cet État, ou cette société, est empêtré dans la décadence.



(131). La discipline devrait être soutenue par un acquiescement libre, ou par des convictions personnelles. Une discipline qui se justifie uniquement par la peur des sanctions, n'est plus une discipline authentique.

La société est composée de nombreuses structures enchevêtrées (familiale, tribale, professionnelle, politique, etc). Le citoyen est supposé libre de s'intégrer à une ou plusieurs de ces structures. Et tout citoyen, membre d'un ensemble de structures, a l'obligation de respecter les disciplines propres à ces structures. J'entends ici par 'discipline', les règles de conduite que chaque structure impose comme norme de comportement, pour assurer à tous ses membres, une coexistence agréable, une coopération productive, ou une vie confortable.

Les membres de tout peuple ont intérêt à être organisés et disciplinés. L'anarchie, au sens d'absence de discipline, ne profite qu'aux puissants, aux fraudeurs, aux prédateurs, aux corrupteurs, aux opportunistes ou aux criminels. Si les citoyens ne se mobilisent pas pour imposer le respect de la discipline, ils deviennent rapidement eux mêmes victimes des hors-la-loi. [Loi 310] *Si l'État de droit ne règne pas, alors c'est la médiocrité et la criminalité qui finissent par dominer. Si les citoyens ne militent pas, continûment, pour que tous les délits soient systématiquement repérés, jugés et sanctionnés, alors tout discours sur le droit, la justice, la morale, l'égalité, la fraternité, la liberté ou la démocratie, devient futile, sinon hypocrite.*



Les Droits de l'Homme

(132). Entre les années 1965 et 1990, quand des opposants politiques étaient détenus dans des «centres secrets», par centaines et par milliers, les mains menottés, les yeux bandés, affamés, crasseux, nus, suspendus ou suppliciés, quand ils criaient atrocement sous la torture, les souteneurs de la monarchie despotique du roi Hassan II affirmaient, sans rougir, à travers les médias : «Le Maroc est une démocratie séculaire. (...) Il y a une symbiose entre le pouvoir et le peuple. (...) Il n'y a aucun détenu politique au Maroc. (...) Les Droits de l'homme sont parfaitement respectés». Etc.

Au cours des années 1990, et pour améliorer son image de marque, le pouvoir a incité les média officiels à modifier leur discours. Ces média ont commencé à parler de «changement», de «transition démocratique», de «compromis politique», d'«alternance au pouvoir», d'évolution de l'oppression vers la «démocratie», de la dictature vers «l'État de droit». Alors les souteneurs du pouvoir ont fini par accepter de dire : «Oui, d'accord, il y avait peut être quelques excès au cours des

décennies passées. Il y avait quelques irrégularités. Quelques injustices avaient été commises. Mais ce n'était que des utilisations disproportionnées de la force publique. Maintenant le passé est passé. N'en parlons plus. Tournons définitivement la page. Regardons vers l'avenir. Nos intentions de bonne foi ont été proclamées. Il faut aujourd'hui que chacun retourne à son travail habituel» !

(133). Sous la pression de critiques internationales, émises surtout par des Organisations non gouvernementales, le roi Hassan II avait érigé le 'Conseil Consultatif des Droits de l'Homme' (CCDH) en 1990. Ce CCDH avait pour mission de «conseiller» le roi en matière des Droits de l'Homme. Dans les faits, les responsables du CCDH se souciaient plus de défendre la renommée de la Monarchie du Maroc que les Droits de l'Homme. Plus tard, le CCDH devint chargé de recueillir les doléances des victimes (du règne du roi Hassan II) et de préparer leurs «dédommagements». Des anciens détenus politiques avaient organisé le 'Forum Marocain pour la Vérité et la Justice' (FMVJ) (en 1999). Le pouvoir avait réagi en établissant 'l'Instance Équité et Réconciliation' (IER) (en janvier 2004). Le pouvoir accorda la présidence de l'IER à Driss Benzekri, un ancien président du FMVJ. L'IER devait d'abord collecter les doléances, et ensuite préparer des recommandations de réformes «pour que les violations des Droits de l'Homme ne se répètent pas»⁶¹.

Aujourd'hui, les violations des Droits de l'homme commises par l'État semblent un peu mieux connues qu'avant : non respect des libertés syndicales et politiques, enlèvements, 'disparitions' forcées, arrestations arbitraires, tortures systématiques, morts en détention, centres secrets ou illégaux de détention, forces de répression incontrôlables et impunissables, procès politiques iniques, absence d'une justice indépendante, etc.

(61) Voir par exemple mon article sur la nécessité de réformer les lois relatives à la 'détention provisoire' : عبد الرحمان النوضه، "التعديل المطلوب" في قانون 'المسطرة الجنائية' هو الذي يقضي على إمكانية الاختطاف والتعذيب"، نشر في حلقتين، في العدد 93، بتاريخ 23 مارس 1991، وفي العدد 94، بتاريخ 30 ع. (مارس 1991).

L'Instance Équité et Réconciliation (IER) avait eu le mérite d'aborder des sujets que le CCDH n'osait même pas évoquer. Le président de l'IER, (mon camarade et ancien codétenu Driss Benzekri, mort brusquement en mai 2007), avait joué (avec ses collaborateurs) un rôle décisif dans ce sens, même s'il restait insuffisant. Le palais royal avait-il, dès le début, imposé à D. Benzekri quelques conditions spécifiant que le travail de l'IER n'atteigne pas certaines limites (telles que la désignation des noms des anciens responsables des «graves atteintes aux droits de l'homme», ou leur poursuite en justice) ? L'IER pouvait énoncer quelques critiques 'adoucies', mais sans aller jusqu'à embarrasser le régime politique ou lui nuire. Ainsi, l'IER s'était contentée de lister des événements, sans préciser les responsabilités de l'État, de ses organismes, ou de ses agents, dans ces violations des droits de l'homme. L'IER n'avait pas osé nommer les responsables (parce que leur désignation aurait conduit logiquement au centre du pouvoir, qui était le défunt roi Hassan II). L'IER avait refusé l'idée de faire juger les coupables (cela n'aurait d'ailleurs aucune crédibilité dans le cadre de la 'justice' existante, qui était corrompue et inféodée au pouvoir).

Mais pourquoi les ordonnateurs et les exécutants des violations des Droits de l'homme ne devaient-ils jamais être connus, contrôlés, interrogés, jugés ou sanctionnés ? Pourquoi la monarchie garantie à ses serviteurs l'impunité ? Si la justice ne s'applique pas à tous les citoyens, y compris aux agents de la répression politique, et même à leurs chefs hiérarchiques, cela ne signifie-t-il pas que la justice devient sélective ? Cela n'implique-t-il pas qu'il n'existe plus de justice ? Pour aider les parties impliquées dans ces violations des Droits de l'homme, on pourrait convenir d'avance que les anciens responsables des dites violations des Droits de l'homme ne seraient pas condamnés à des peines sévères, mais seulement à des sanctions clémentes ou même symboliques. Cependant, la tenue d'un jugement public des oppresseurs, et leur confrontation avec les victimes, restent indispensables et cathartiques pour tous.

(134). L'Instance Équité et Réconciliation' (IER) restait impuissante devant les agents de l'État qui refusaient de lui fournir les informations ou les documents qu'elle leur demandait. L'IER n'avait pas clarifié toute la vérité sur des

violations des droits de l'homme (exemple des assassinats des Mehdi Ben Barka, Omar Benjelloun⁶², etc). Elle n'avait pas dévoilé ou détaillé les complicités entre les différentes institutions de l'État (y compris le système judiciaire). Les dédommagements⁶³ pécuniaires accordés aux victimes étaient inférieurs aux dommages causés.

L'IER avait limité l'explication des causes des violations à «l'utilisation disproportionnée de la force publique». Cette expression insinuait que ces violations étaient, en quelque sorte, exceptionnelles. L'IER refusait ainsi la thèse affirmant que la répression politique, despotique et brutale, était intrinsèque à la nature de la monarchie autocratique du roi Hassan II⁶⁴. Elle était son fondement. L'IER n'avait fourni aucune preuve justifiant que ces violations étaient simplement des «excès» accidentels. Est-ce que le recours à la «disparition forcée» et à la torture, de manière systématique, durant trente huit ans de règne, contre des centaines de milliers d'opposants politiques, relève seulement de «l'utilisation disproportionnée de la force publique»? Si les violations étaient de simples «excès» accidentels, pourquoi alors des dizaines d'organismes de l'État (polices judiciaires, procureurs du roi, juges, centres de détention, ministère de l'intérieur, autorités locales, etc) collaboraient de manière étroite, durable et occulte, pour commettre ces violations des Droits de l'homme ?

(135). L'IER avait utilisé (dans son «Rapport final») des conceptions volontairement floues, ou des expressions confuses,

(62) L' 'Instance Équité et Réconciliation' (IER) n'a pas élucidé la part d'intervention des services secrets, dans l'assassinat de Omar Benjelloun, en décembre 1975, via la cellule de Noûmane (نعمان) et Mostafa Khazar (مصطفى خزار), affiliée à la «Jeunesse Islamiste (الشبيبة الإسلامية), et dirigée par le leader islamiste Abdelkrim Motiâ (عبد الكريم مطيع).

(63) Au début, durant les années 1980, les anciens détenus politiques n'osaient pas réclamer à l'état des dédommagements, pour ne pas être accusés de préoccupations pécuniaires. J'étais parmi les premiers qui avaient défendu la légitimité de cette revendication. Voir mon article : (عبد الرحمان النوضة)، "بعد قرار العفو الشامل : مطالبة بمنح تعويض للمعتقلين السياسيين السابقين"، نشر (في جريدة الاتحاد الاشتراكي، في العدد 1075، بتاريخ 5 أكتوبر 1994).

(64) Voir aussi le point N°(114) dans le livre 'L'Éthique politique'.

qui détournent les esprits de l'essentiel, tels que «la réconciliation des marocains avec leur passé», «la justice de réconciliation au lieu de la justice d'accusation», «la responsabilité de l'État au lieu de la responsabilité des individus», «la vérité historique au lieu de la vérité juridique», etc. Finalement, l'IER n'avait montré ni la «vérité historique», ni la «vérité juridique». Ces prestidigitations théoriques visaient à limiter l'étendue des investigations et des analyses. Elles dévoilaient les limites imposées à l'IER. C'était une façon de dire aux citoyens : «Circulez ! Il n'y a rien à voir, rien à comprendre, et rien à réformer» ! Comme si la mission assignée à l'IER était d'aboutir impérativement à la «réconciliation», sans rien changer dans le système politique.

(136). Mais la majorité des victimes ne considère pas qu'il y ait eu une «réconciliation»⁶⁵ effective ou équitable. Sur quelle base pourrait se faire la réconciliation ? Sur la base de l'ancienne monarchie despotique, ou sur la base de la démocratie que le peuple continue à revendiquer depuis plus d'un siècle ?

L'IER avait évoqué la «gestion de la sécurité politique», mais elle ne l'avait pas approfondie.

(137). L'IER et le CCDH n'avaient pas reconnu que les luttes menées par les victimes des «violations des Droits de l'homme» étaient légitimes, parce qu'elles relevaient du droit des citoyens à s'opposer au despotisme (du régime du roi Hassan II). L'IER n'avait pas reconnue que l'enjeu principal des «graves atteintes aux droits de l'homme» était, et continue à être, l'aspiration des citoyens à changer le régime politique existant. L'IER n'avait pas explicité que le droit des citoyens à changer le système politique fait partie des Droits de l'Homme.

Comment est-ce possible que le droit de changer le régime politique ne fasse pas partie des Droits de l'homme, alors que l'objectif essentiel de la «Déclaration des droits de l'homme et du citoyen» (adoptée le 26 août 1789) était justement d'abolir

(65) *En décembre 2009, le 3e congrès du Forum Marocain pour la Vérité et la Justice' (FMVJ) s'était tenu sous le mot d'ordre «mamfakinche (مامفاكينش)» (signifiant en arabe dialectal : «nous ne céderons pas»).*

«l'Ancien Régime» politique, la «monarchie absolue», imposé par le roi Louis XIV, et incarnée par le roi Louis XVI ? Ce droit est un «droit constituant», qui se place au sommet de la hiérarchie des normes. Nier ce droit contredirait l'esprit de la Déclaration des Droits de l'Homme (que ce soit dans sa version de 1789, ou dans celle de l'Organisation des Nations Unies (ONU) adoptée le 10 décembre 1948).

Si une minorité impose le maintien d'un régime politique, alors que la majorité du peuple veut le changer, cela signifie que plusieurs articles de la Déclaration des droits de l'homme ne sont plus respectés⁶⁶.

La Déclaration de 1789 légitime le droit des citoyens à la rébellion contre la monarchie absolue, en annonçant comme imprescriptible le droit de «résistance à l'oppression». En effet, son article 2 stipule : «Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression». Et dans la Déclaration universelle de l'Organisation des Nations Unies, version de 1948, le Préambule dit : «Il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit, pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression».

(138). Hassan II contredisait un autre principe fondamental de la démocratie. Il voulait tout diriger, tout décider, tout gérer, et simultanément, il se prétendait «sacré», et il refusait ainsi d'être critiqué, contrôlé ou sanctionné, en cas de faute ou

(66) *Dans les deux versions de la Déclaration des Droits de l'homme, de 1789 et de 1948, l'article 1 stipule : «Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits». L'article 3, version 1789, dit : «Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément». Et l'Article 21, version 1948, déclare : «La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes, qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal, et au vote secret, ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote. Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis. Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays».*

d'échec. Cela est à la fois irrationnel, illégitime, injuste et contre-productif. Si un responsable, quel qu'il soit, ne supporte pas d'être critiqué, contrôlé et sanctionné, alors il devrait renoncer à ses responsabilités. Il devrait se contenter de rester un arbitre neutre. (Encore faut-il rappeler, qu'en politique, la neutralité est illusoire). Quiconque veut diriger, gérer ou décider, devrait nécessairement être critiquable, contrôlable et sanctionnable. Sinon, ce qu'il veut, c'est un monopole total et exclusif, un pouvoir absolu, un privilège d'opprimer.

(139). Le roi Hassan II avait réussi à éradiquer tous les mouvements révolutionnaires opposés à son régime politique. Le seul domaine où il avait été efficace est la répression politique. Il régnait et gouvernait au moyen du «terrorisme d'État»⁶⁷. Sous son règne, beaucoup d'opposants politiques étaient soumis à «des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants» (Article 5, version 1948). Même longtemps après leurs libérations, les survivants des «disparitions forcées», des longues «détentions arbitraires» et des «tortures», se retrouvaient finalement avec des vies brisées. Ils devenaient neutralisés, affaiblis, marginalisés, précarisés, appauvris, angoissés, dérouterés et dépassés. Leurs durées de vie devenaient abrégées (en comparaison avec la longévité moyenne nationale). Répression propre ! Des tortures qui martyrisaient, mais ne laissaient pas de traces visibles. Les dommages causés étaient incommensurables, et en même temps, personne ne pouvait les prouver. Une répression exécutée par des professionnels (salariés de l'État).

Des souteneurs de la monarchie du roi Hassan II rétorquent encore aujourd'hui : «D'accord, vous avez été réprimés un peu durement. Mais vous le méritez. Parce que vous avez voulu renverser le régime politique» ! Est-il raisonnable de permettre au système politique établi de gouverner les citoyens, c'est-à-dire de les transformer, et simultanément interdire à ces citoyens de changer ce système politique ? En fait, si les

(67) *L'Instance Équité et Réconciliation (IER) avait reconnu que : «(...) Ce type de violation [Loi des disparitions forcées] comme mode de répression avait pour objectif d'intimider et de terroriser les opposants politiques et la société dans son ensemble» (Voir : Synthèse du rapport final, de l'IER, Édition spéciale, 2006, p.9).*

citoyens n'ont plus le droit de changer un système politique devenu pourri, alors ce ne sont plus des citoyens, ils deviennent réduits au statut de 'moutons' ! Ne serait-ce pas justement ce qu'ils veulent ?

(140). Les partisans de la monarchie du roi Hassan II insistent pour clore rapidement et définitivement les dossiers des «violations des Droits de l'homme». Ils ne supportent pas que les citoyens en parlent. Ils évitent tout questionnement. Ils refusent qu'il y ait des enquêtes ou des jugements. Ils n'acceptent pas que des institutions ou des citoyens cherchent dans le détail qui a fait quoi. Ils ne tolèrent pas qu'un citoyen demande à un responsable de rendre des comptes. Ils ne supportent même pas que les citoyens discutent de ce que ces anciens responsables faisaient «au nom de sa majesté le roi», «au nom de la loi», ou «de l'intérêt de la nation». Ils n'admettent pas que les excès du passé, les irrégularités, les injustices, les crimes, soient aujourd'hui exposés, détaillés ou analysés. Ils refusent que les mécanismes étatiques qui avaient permis ces violations soient examinés, analysés et corrigés. Ils craignent qu'ils soient eux-mêmes questionnés ou critiqués. Ils redoutent que des citoyens aboutissent à la légitimité ou à la nécessité de sanctionner les fautifs. Ils ne veulent pas que la vérité apparaisse au grand jour. Ils refusent que l'on découvre que l'État asservissait et terrorisait le peuple. Ils ont peur que le système politique établi s'écroule. Ils jouent sur le temps. Ils attendent que le temps ensevelisse à la fois ces événements désagréables et leurs victimes embarrassantes.

(141). Le Rapport de l'IER reconnaît qu'il y a eu des «violations des Droits de l'homme». Les victimes sont connues. Mais qui sont finalement les responsables de toutes ces «violations» ? Quels étaient les acteurs, les sujets, les ordres, les exécutants, les groupes, la hiérarchie, les commandants et les chefs ? Le Rapport de l'IER ne répond pas. Il fait un silence lourd, insupportable. Il ne précise aucun responsable. Et il appelle cela : l'établissement de la «vérité historique» !

Mais où est donc passé le «courage» de ceux qui commettaient ces «violations» ? Ne sont-ils plus sûrs d'eux-mêmes ? Pourquoi se cachent-ils comme des criminels ?

Pourquoi ces responsables s'efforcent-ils de cacher les indices de leurs crimes ? Pourquoi ces responsables sont-ils incapables d'assumer pleinement leurs responsabilités ? Pourtant, il existe bien des organismes de sécurité, des exécutants, des hiérarchiques, des budgets, des moyens logistiques, des responsables, des officiers, des directeurs, des procureurs du roi, des juges, des ministres et un Chef de l'État ? Si l'IER s'interdit de vexer les responsables des «violations», si elle n'ose même pas les désigner, alors à quoi sert cette IER ? Juste à dédommager chichement les victimes ? Juste à tromper l'opinion internationale en lui faisant croire que ce régime politique a accompli la «transition démocratique» ? Inutile ! C'est une humiliation du peuple, une «violation» supplémentaire des Droits de l'homme !

(142). Ensuite l'IER rédige quelques «recommandations» au Chef de l'État «pour que cela ne se répète pas»⁶⁸. Des «recommandations» qui ne seront jamais appliquées ! Des discours sans portées pratiques ! Comme à son habitude, l'État accepte de changer ses discours, mais il refuse de modifier ses institutions ou de corriger leurs comportements !

(68) *Quand Driss Benzekri et ses collègues rédigeaient les «Recommandations de l'IER» pour que les violations des Droits de l'homme ne se répètent plus, ils ignoraient probablement que la 'Central Intelligence Agency' (CIA) des États-Unis d'Amérique torturait tranquillement des détenus dans le Centre secret de Témara. En effet, la CIA avait retrouvés par hasard, en 2007 (mais la révélation publique n'en fut que le 17 août 2010), trois enregistrements vidéo et audio (sur un total de 92 enregistrements), qui avaient échappé par erreur à leur destruction en 2005. Ces bandes enregistraient les séances d'interrogatoire et de torture des détenus accusés d'avoir eu des liens directs ou indirects avec l'attentat du 11 septembre 2001, ou avec Al Ka-âida. Ces détenus étaient kidnappés et torturés dans des centres secrets disséminés à travers plusieurs pays alliés aux États Unis d'Amérique. Les suspects étaient ensuite détenus au centre de Guantanamo à Cuba. L'un parmi les enregistrements trouvés concerne la torture du suspect yéménite Ramzi Ben Ashiba (ou Binalshibha رمزي بن الشيبية), pendant plusieurs mois, au Centre secret de Témara, près de la capitale Rabat du Maroc. (Voir : Associated Press Writers du 17 août 2010. Voir aussi : le journal 'Akhbar Al Youm' ('أخبار اليوم', ليوم 18 غشت 2010، العدد 218)، ص 1). Voir aussi le site Wikileaks de Julien Pau Assange. Est-ce, là aussi, un simple «usage disproportionné de la force» ?*

C'était dommage que plusieurs organisations de défense des Droits de l'Homme se fussent contentées de demander à l'État «d'établir la vérité et de juger les coupables de violations des Droits de l'Homme». Alors que ces organisations auraient dû coopérer entre elles pour accomplir elles-mêmes ce travail, même d'une façon symbolique, mais professionnelle, transcrite, filmée et documentée. D'autant plus que l'État refusait ces revendications, et les considérait comme déstabilisantes.

(143). Les partisans de la monarchie du roi Hassan II apprécient bien l'idée de «pardon», de «réconciliation», mais ils ne supportent pas de préciser sur quoi le peuple d'un côté, et le pouvoir de l'autre, devraient se «réconcilier». Ils prétendent que «le pays s'est démocratisé». Ils affirment qu' «il est maintenant impossible que le passé se répète». Ils insinuent, du bout des lèvres, que «cela ne se répétera plus». Ils jurent que «l'avenir ne sera plus comme le passé honni». Mais ils ne présentent aucune assurance convaincante, aucune garantie sérieuse. Comme à leur habitude, ils n'offrent au peuple que des discours, des promesses, des mots, et de la propagande.

Alors comment est-ce possible que les violations des droits de l'homme cessent spontanément de se répéter ? Pourquoi refusent-ils d'instaurer des mécanismes (juridiques et institutionnels) capables de garantir que ces violations ne puissent plus se produire, que ce soit de façon cachée ou impunie ?

En réalité, rien ne prouve que les anciens mécanismes sociaux vont cesser de se remettre en marche. Les mentalités anciennes peuvent persister. Les coutumes de gouvernance par l'hypocrisie et l'oppression peuvent se renouveler. Les intérêts établis, les pouvoirs usurpés, les situations de rentes, et les richesses illégalement accumulées, peuvent désirer à nouveau satisfaire leur aliénation et leur insatiable cupidité.

(144). Pour les partisans de la monarchie du roi Hassan II, l'essentiel se réduit à «tourner la page», à «tout oublier», et de «revenir aux affaires, comme avant» (business as usual). Ont-ils le droit de «clôre ce dossier» des violations des Droits de l'Homme, alors que des dizaines de milliers de victimes ou leurs ayants droits continuent à revendiquer justice ? Ils motivent

cette clôture par le besoin de «sauvegarder l'image de marque de l'État à travers le monde». Alors que cette «image de marque» nécessite, au contraire, que ces questions des violations soient traitées de façon sincère, approfondie, radicale et équitable.

Des victimes attendent patiemment, depuis plus de quinze ans, que l'État assume ses responsabilités. Mais l'État, comme à son habitude, ruse et tergiverse. Il joue sur le temps. Certains responsables et certains acteurs politiques, encore en service, ne se gênent pas qu'ils soient eux-mêmes impliqués, de façon directe ou indirecte, dans certains parmi ces crimes. Que les victimes de ces violations continuent à souffrir, durant le restant de leurs vies, des conséquences de ces violations, n'émeut guère les responsables. Que des violations semblables puissent encore se répéter, dans le présent et le futur, cela ne les dérange pas. Ils redoutent que les origines illicites de leurs fortunes soient dévoilées. Ils craignent d'être acculés à demander pardon. Leur vœu le plus précieux est qu'eux mêmes, leurs proches, et leurs complices, demeurent impunis.

(145). Pourquoi faut-il que le peuple «ignore le passé, ou l'oublie»? Pourquoi faut-il enterrer le passé, avant même de l'avoir examiné publiquement ? [Loi 311] ***Si le peuple ne scrute pas son passé, s'il n'en tire pas des leçons, et si l'État n'applique pas ces enseignements, alors les excès, les crimes ou les atteintes aux Droits de l'Homme vont se reproduire !*** Si le peuple n'analyse pas tous les abus de pouvoir, et toutes les violations des Droits de l'Homme, que des agents de l'État, ou des institutions publiques, avaient commis, alors ces crimes vont se répéter ! Si les agents de l'État n'écoutent pas toutes les victimes encore en vie, si le peuple ne critique pas librement, clairement et ouvertement, tous les responsables impliqués, de façon directe ou indirecte, dans les violations des Droits de l'Homme, alors ces injustices vont se poursuivre !

Si les institutions de l'État ne prennent pas les dispositions nécessaires pour abolir ou rectifier l'ensemble des réglementations, lois, procédures, laxismes et organismes, ayant permis l'existence des violations de l'État de droit, alors ces transgressions vont se renouveler ! Si ces délits ne réapparaissent pas en temps normal, ils renaîtront en période de

crises, ou de contestation politique majeure. Les mécanismes sociaux, économiques et politiques du passé despotique vont se reproduire.

Si le peuple est incapable d'entreprendre une révolution politique, il devrait au moins réaliser une douce (mais radicale) révolution culturelle. Sinon, les égarements anciens vont se prolonger, les injustices vont se poursuivre, et le peuple va continuer à souffrir, sans pouvoir se défendre. Et tout le pays risque alors de sombrer dans un processus de désespoir et d'incompréhension mutuelle. La décadence des mœurs (politiques et économiques) engloutirait toutes les composantes de la société. Des conflits sociaux pourraient devenir violents. Et l'animosité ou la haine conduiraient à des affrontements ou à des destructions réciproques de l'ensemble des composantes de la société !



(146). Quand des observateurs vous critiquent, quand ils vous rappellent votre devoir de respecter les Droits de l'homme, ce n'est pas des droits de vos amis qu'il s'agit, mais de ceux de vos opposants, de vos adversaires, ou de vos pires ennemis !



(147). Tout État de droit devrait se conformer à des règles dans ses interactions avec ses opposants politiques. Ainsi, les soupçons ne valent pas des preuves. L'intention n'équivaut pas à l'action. Et les aveux obtenus par le chantage ou par la torture, incriminent plus celui qui les a extorqués, que celui qui les a confessés. Affirmer le contraire conduit l'État à condamner des citoyens pour des intentions qu'il leur prête, non pour des délits réels qu'ils ont commis, avec des preuves matérielles à l'appui. Si un système arrête des accusés, les interroge, les juge et les condamne, en utilisant des moyens ou des procédures qui ne sont pas légaux ou légitimes, alors ce système devient lui-même coupable. Un juge qui ne s'efforce pas d'être impartial et juste, perd son aptitude à juger.



(148). Pourquoi soumettre le citoyen faible, lui seul, à la loi ? Pourquoi l'opposant politique doit-il seul être contrôlé, surveillé, arrêté, torturé, jugé et condamné ? Pourquoi les dominants ne sont pas soumis à la loi de la même manière ? Pourquoi les différents agents de l'État ne sont pas assujettis également à la loi ? Pourquoi un État, ses institutions, ses responsables ou ses agents, auraient-ils le droit d'opprimer des opposants ou des citoyens, en violation flagrante des Droits de l'homme⁶⁹.

L'interrogation des accusés dans les locaux de la «police judiciaire» se ramène systématiquement à l'extorsion d'aveux par la torture. Depuis des décennies, de nombreuses victimes dénoncent les «traitements cruels, inhumains ou dégradants» qu'elles ont subis, sans qu'aucun responsable ne soit jamais interrogé ou sanctionné. Et même quand un accusé meure au cours d'un interrogatoire violent, aucune enquête ou poursuite judiciaire n'est entreprise. Et cela dure depuis plus d'un demi siècle.

Comment un État, dans le cadre d'une telle impunité, peut-il prétendre être un État de Droit ? Pourquoi, après des décennies de traitements inhumains, de hauts responsables dans l'État ne ressentent jamais ni remords, ni regrets ? Pourquoi un État coupable d'injustices, flagrantes et répétitives, ne perdrait-il pas sa légitimité ?



La séparation des pouvoirs

(149). Tout détenteur de pouvoir de prise de décision, quel que soit son niveau hiérarchique dans la structure de l'État ou de

(69) *L'Article 7 de la Déclaration universelle des Droits de l'homme stipule : «Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi». Et même l'Article 5 de la Constitution du Maroc de 1996 note que : «Tous les Marocains sont égaux devant la loi». Mais cette égalité existe seulement sur le papier.*

la société, devrait nécessairement se soumettre à des contrôles. Tout pouvoir, de tout acteur social, devrait être limité, critiquable et contrôlable, par plusieurs autres pouvoirs. Plus le pouvoir d'un individu, d'un groupe ou d'une institution est important ou étendu, plus il devrait être contrôlé et surveillé. [Loi 312] ***Tout pouvoir (d'un individu, groupe ou institution) qui devient illimité, inconditionnel ou incontrôlable, tend irrésistiblement à soumettre les autres acteurs sociaux. Il tend à affaiblir, manipuler ou à abolir les autres pouvoirs, qui peuvent le gêner, le concurrencer, le contrôler ou le contrecarrer.*** Il devient finalement hégémonique, despotique ou absolu. Il ne s'apaise que lorsqu'il a asservi l'ensemble de la société. Il la soumet ensuite à ses caprices égoïstes. La société se met alors à régresser ou à se déshumaniser, jusqu'à ce qu'elle dégénère, se révolte ou meurt.

Contrairement à beaucoup de thèses ou opinions, (y compris des déclarations de dirigeants de partis politiques), le problème politique (ou le problème constitutionnel) au Maroc, n'a pas été le manque de séparation entre les trois pouvoirs classiques (que sont l'exécutif, le législatif et le judiciaire). Mais ce problème a été, et reste encore, l'hégémonie du pouvoir du roi sur ces trois pouvoirs classiques. Ainsi, par exemple, si dans un système politique déterminée (monarchie ou république), les trois pouvoirs classiques sont parfaitement indépendants les uns des autres, et si ces trois pouvoirs restent simultanément soumis au pouvoir du Chef de l'État (roi ou président de république), alors ce système politique devient despotique. Parce que le critère de l'existence du despotisme, est qu'un individu, un groupe ou une institution monopolise, ou domine, deux ou plusieurs pouvoirs à la fois (parmi les pouvoirs fondamentaux existant dans la société considérée).



(150). Il existe plusieurs pouvoirs au sein de la société. Et la démocratie recommande de les séparer⁷⁰. Aujourd'hui, il n'est plus satisfaisant de se limiter à établir une séparation entre les trois pouvoirs classiques (qui sont : le législatifs, l'exécutif et le judiciaire). Dans nos sociétés modernes, cette séparation devrait s'étendre à plusieurs autres genres de pouvoirs, notamment : le politique, l'économique⁷¹, le médiatique, le religieux et le culturel. La solution efficace pour éviter qu'un individu, une famille, un groupe ou une institution, n'abuse pas de l'accumulation de plusieurs pouvoirs, c'est de séparer ces pouvoirs. Chacun parmi ces pouvoirs devrait bénéficier d'une autonomie. Chaque pouvoir devrait bénéficier du droit de questionner, critiquer ou contrôler les autres pouvoirs. Mais il n'a pas le droit de les cumuler, les soumettre, les manipuler ou les utiliser pour réaliser des privilèges, des abus, des monopoles, ou pour créer une puissance despotique.

Un autre pouvoir, le guerrier (ou le militaire), est spécial. Il dispose d'une force de coercition ou de destruction, tellement puissante, qu'il doit être dépourvu de pouvoir. Il doit rester sous les ordres de l'exécutif, et sous le contrôle du législatif.

Il serait également utile de distinguer parmi les différentes fonctions de la police. Ainsi, les polices de sécurité publique,

(70) *L'article 16 de la «Déclaration des droits de l'homme et du citoyen» de 1789 dit : «Toute Société dans laquelle la garantie des Droits n'est pas assurée, ni la séparation des Pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution». Remarquons qu'à l'origine, cet article 16 visait la séparation des trois ordres, et qui sont : le spirituel, le politique et l'économique. Ces ordres correspondaient au Clergé, à la Noblesse et au Tiers-état. Plus tard, cet article 16 renvoyait implicitement à la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, qui est une conception développée depuis 1750 par Montesquieu dans son livre «De l'esprit des lois». Historiquement, cet article visait non seulement d'empêcher le monarque absolu (Louis XVI) de cumuler ces pouvoirs, mais aussi d'éviter une alliance entre le Clergé et la Noblesse contre le Tiers-état.*

(71) *Exemple : La presse privée indépendante, notamment 'Le Journal Hebdomadaire' et 'Tel quel', avaient maintes fois dénoncé, avec des preuves à l'appui, les dérives du cumul du pouvoir politique et du pouvoir économique. «Les sociétés cotées contrôlées par le groupe royal (Siger) totalisent une capitalisation boursière d'environ 160 milliards de Dirhams, soit 30 % de la capitalisation globale de la Bourse de Casablanca», (dans l'hebdomadaire : Tel quel, n°382 du 18 juillet 2009, p. 51). L'industriel Miloud Chaabi avait osé dire : «Le roi ne devait pas faire des affaires», (Tel quel, idem, p. 59).*

d'intervention et de renseignement, peuvent continuer à dépendre, faute de mieux, de l'exécutif (le gouvernement). A l'inverse, la «police judiciaire» (qui prépare ou accompagne le travail de la Justice) devrait dépendre du judiciaire (et non du ministère de l'intérieur). Si la «police judiciaire» est placée sous les ordres exclusifs du Chef de l'État, ou de l'exécutif, alors le judiciaire perd une partie importante de son autonomie.



(151). Les entrepreneurs, patrons ou directeurs de sociétés privées, qui se font élire membres du Parlement ou président des Collectivités Locales, est-ce qu'ils le font pour servir la communauté ou pour se servir d'elle ?

Et les hauts responsables dans l'État, les ministres, les parlementaires ou les directeurs d'Administrations publiques qui deviennent simultanément entrepreneurs, homme d'affaires ou actionnaires principaux dans des sociétés privées, est-ce qu'ils le font parce qu'ils disposent d'énergies surhumaines, ou bien parce qu'ils désirent profiter des pouvoirs de l'État dont ils sont chargés pour vendre leurs influences ?

La majorité des personnes composant la «classe politique» occupent simultanément plusieurs postes, fonctions ou responsabilités. Le cumul de ces fonctions ou responsabilités ne

constitue-t-il pas un abus de pouvoir⁷² ? Aucun citoyen raisonnable n'accepterait de traiter des affaires avec une personne qui s'arroge le statut de «juge et partie ». Quelle est l'essence du despotisme (ou du monopole) ? C'est que le despote (ou le monopoleur) exerce un cumul de plusieurs pouvoirs politiques, économiques, législatifs, juridiques, coercitifs, religieux, médiatiques ou culturels.

Pour réduire cette course à l'enrichissement opportuniste, ne serait-il pas judicieux pour la société de mentionner dans sa Constitution l'interdiction du cumul de plusieurs fonctions ou responsabilités ? Cette interdiction est une conséquence de la théorie des «Droits de l'homme»⁷³. La séparation entre les trois pouvoirs classique (que sont l'exécutif, le législatif et le judiciaire) est devenue aujourd'hui insuffisante. Pour parvenir à la prohibition du cumul des responsabilités, il faudrait distinguer plusieurs genres de pouvoirs ou responsabilités dans la société. Par exemple, les responsabilités politiques, économiques, législatives, judiciaires, religieuses et culturelles.

Ainsi, un responsable économique (par exemple un propriétaire, dirigeant, gestionnaire ou administrateur d'une entreprise privée) ne devrait pas être autorisé à assumer simultanément une responsabilité supplémentaire, telle que

(72) *Voici un exemple parmi d'innombrables autres. Le quotidien 'Al Massae' du 15/12/2008 a indiqué que le maire d'une grande ville du Maroc est en même temps membre du Parlement, membre du Comité Exécutif Central du Parti de l'Istiqlal (qui dispose du plus grand nombre de ministres au Gouvernement), homme d'affaires, membre du 'Comité exécutif' du syndicat 'Union Générale des Travailleurs du Maroc (UGTM)'. Quand il luttait contre l'ancien président de ce syndicat pour le remplacer (et il le battit aisément), un journaliste lui posa la question suivante : «Comment voulez-vous obtenir le poste de Secrétaire Général du syndicat UGTM alors que vous êtes déjà surchargés de responsabilités ?», il a répondu : «Ces missions sont complémentaires. (...) Quand il y a une administration organisée qui travaille efficacement, il n'y a plus aucun problème» ! Cette logique n'est-elle pas celle de tous les despotes du monde ? Si tous les pouvoirs partiels se complètent effectivement, cela ne justifie pas qu'un individu les accapare tous. Et si les subordonnés d'un responsable assument seuls toutes les missions à accomplir, alors ce responsable n'a plus rien à faire ; il devrait plutôt démissionner de la fonction où il est inutile, pour se concentrer uniquement sur celle où il est indispensable, s'il veut rester profitable pour la société.*

(73) *Voir la première note de bas de page du point N°(150).*

politique (de ministre, parlementaire, président de Collectivité Locale, président d'un parti politique ou d'un syndicat), administrative (de haut fonctionnaire de l'État), religieuse (théologien ou prédicateur), médiatique ou culturelle (par exemple directeur d'un journal, d'une radio, ou d'une télévision). Chaque fois qu'un responsable désire exercer l'un parmi ces genres de responsabilités, il devrait préalablement se libérer ou démissionner des autres genres de responsabilités. Il peut changer à tout moment de genre de responsabilité, mais il ne lui est pas permis de cumuler simultanément deux genres de responsabilités ou plus. Pour améliorer la démocratie ou la consolider, la société est ainsi conduite à la nécessité d'établir une séparation nette entre les différents genres de pouvoirs (ou responsabilités) politiques, économiques, législatifs, juridiques, religieux et culturels.

Autoriser le cumule de plusieurs pouvoirs (ou responsabilités), c'est permettre que certains accaparent tout, et que d'autres ne disposent pas du minimum indispensable. [Loi 313] *La société qui n'interdit pas le cumul des différents genres de pouvoirs (ou responsabilités), ne pourra pas combattre les délits d'initiés, les trafics d'influence, les abus de pouvoir, le népotisme, les détournements de fonds publics, les accaparements de biens d'autrui, et autres types d'opportunistes criminels.* [Loi 314] *Si le cumul de plusieurs genres de pouvoirs (ou responsabilités) n'est pas interdit, alors les plus cyniques parmi les dominants dans un domaine d'activité sociale, tendent inéluctablement à devenir hégémoniques dans plusieurs autres domaines (politique, économique, législatif, juridique, religieux, médiatique ou culturel).* Ainsi naissent et se consolident les monopoles, les hégémonies ou les despotismes.



(152). Quand des cumuls de fonctions existent au sein d'un État ou d'une société, ils dévoilent souvent une insuffisance dans la rationalisation de cette société. Ils peuvent aussi révéler une injustice dans la répartition des richesses ou des pouvoirs. Ceux qui considèrent qu'il est normal ou acceptable qu'il y ait toujours des chômeurs, des démunis ou des marginaux, sont

ceux là même qui jugent sain que quelques élites réduites cumulent de multiples fonctions (de ministre, député, maire, dirigeant de multiples institutions, président-directeur de holding ou de plusieurs sociétés, etc).



(153). Il faut toujours se rappeler qu'il n'y a jamais un seul fautif. Il suffit d'examiner l'historique des relations d'un coupable avec ses victimes, ses adversaires ou ses proches, pour découvrir des implications ou des parts de responsabilité, directes ou indirectes, de ceux-ci dans la genèse ou le déclenchement de ce comportement antisocial. Les délits ne sont pas des produits du hasard. [Loi 315] ***Tout comportement immoral, répréhensible, délictueux ou criminel, dépend de son environnement. Un crime n'est jamais fortuit ou spontané, mais se rattache à ses circonstances sociales.*** Même si un coupable est clairement identifié, et que sa responsabilité individuelle est indéniable, il n'est jamais l'unique fautif. Des responsabilités sont toujours partagées entre différents partenaires sociaux, même si ces responsabilités sont très inégales. C'est cette coresponsabilité globale qui impose à la collectivité des devoirs sociaux envers chacun parmi ses membres. Et l'État endosse la plus grande responsabilité dans la gestion des droits et des devoirs, à la fois des individus, et des groupes.



L'impunité

(154). D'où vient l'impunité, et où mène-t-elle ? Pourquoi est-elle si difficile à abolir ?

Les hommes sont naturellement ambitieux. Ils ont tendance à surestimer leurs mérites. Ils surévaluent leurs rôles. Ils ne se soucient pas de maîtriser leurs égoïsmes. Ils pensent peu, ou pas

du tout, à ceux qui sont plus déshérités qu'eux. Ils s'arrangent pour profiter de tous les services sociaux. Ils esquivent le paiement de certains impôts. Ils rechignent à respecter la hiérarchie ou la discipline. Ils rusent pour éviter de fournir certains efforts nécessaires, même s'ils reconnaissent qu'ils sont indispensables. Ils revendiquent leurs droits, mais renâclent à s'acquitter de leurs devoirs. Ils réclament leurs parts, mais contestent celles d'autrui. Ils veulent bénéficier de tous les avantages sociaux, mais n'acceptent de contribuer aux charges communes que s'ils y sont forcés. Dès qu'ils ne sont plus soumis au contrôle, ils se permettent d'enfreindre les réglementations. Envers des coupables qu'ils ne connaissent pas, ou qu'ils n'apprécient pas, ils exigent la sévérité ; mais envers des coupables parmi leurs proches, ils revendiquent l'indulgence ou le pardon. Ils ne supportent pas qu'eux-mêmes ou leurs proches soient punis. S'ils constatent que certains parmi leurs délits, fautes ou crimes, ne sont pas immédiatement sanctionnés, ils osent récidiver en transgressant la morale ou les lois. Ils exigent que seule leur conception personnelle de la justice soit appliquée. Ils veulent être à la fois juge et partie. Ils élaborent des prétentions invraisemblables pour légitimer leurs mauvaises conduites.

L'impunité est la caractéristique de l'État de non droit. C'est la voie vers l'anarchie et la banalisation des délits. L'impunité est ce qui permet aux criminels de devenir des seigneurs adorés. [Loi 316] ***L'impunité mène tout droit au triomphe de la médiocrité. Elle tue l'ordre social. Elle marginalise la justice.*** Elle étouffe les forces de progrès. Elle conduit la société vers la dégénérescence et la régression. L'impunité est le chemin par lequel les hommes redeviennent des animaux !



(155). L'impunité n'est pas toujours le résultat d'un stratagème calculé, ou d'une ingénierie politique planifiée et mise en œuvre par un individu ou un groupe social restreint.

Quand la situation sociale est tendue par des luttes, latentes ou ouvertes, menées par des groupes ou des classes sociales, certains hauts responsables dans l'État sont amenés à accorder des impunités ponctuelles à des acteurs influents. Ces impunités

limitées peuvent être suscitées par des phénomènes sociaux de solidarité, connivence, complicité ou d'alliance tacite (politique ou économique). Ensuite ces impunités ponctuelles se multiplient. Elles ne sont pas nécessairement légitimées ou justifiées par des lois. Elles peuvent résulter simplement de «faits accomplis» répétitifs ou durables.

De hauts responsables dans l'État s'abstiennent de contrôler leurs favoris, de les poursuivre en justice ou de les sanctionner. Par de telles faveurs, de hauts responsables dans l'État achètent le soutien actif des bénéficiaires de ces privilèges. Et en même temps, ils réduisent ainsi le nombre de leurs opposants ou de leurs ennemis. Ils écartent aussi le danger de voir se liguier contre eux-mêmes, à la fois des adversaires et des neutres, des riches et des pauvres, des puissants et des faibles.

L'impunité peut être aussi le résultat objectif d'une perversion lente, diffuse, généralisée et durable des membres de la société. En effet, quand il devient quasi impossible de contrôler, juger ou punir des coupables, cela peut résulter du fait que la majorité des membres de la société, du sommet à la base, pratiquent depuis assez longtemps déjà quelques tricheries, infractions, mensonges, délits ou trafics. La passivité, la permissivité, ou l'impuissance envers des malversations, des infractions ou des crimes, deviennent une tendance, puis une habitude. A tel point que, plus tard, même si toute la population veut, à un moment donné, qu'un fraudeur particulier soit jugé et puni, parce qu'il dépasse les limites des tricheries habituelles, il devient alors quasi impossible de le faire d'une manière satisfaisante ou correcte. Car l'ensemble des membres de la société sont devenus aisément corruptibles, et la chaîne des complicités est devenue infinie. Chacun devient un otage empêtré dans des complicités mutuelles ou des connivences croisées. Chaque membre de la société a des choses à se reprocher. Chaque individu redoute que ses délits secrets soient dénoncés. Quiconque évite de critiquer autrui, parce qu'il a peur qu'en réaction, ses propres infractions soient dévoilées. Personne n'est plus capable de défendre un système de valeurs avec vigueur, rigueur, sincérité et logique. Et l'inertie du système politique est tellement grande qu'il devient difficile de le faire évoluer.



(156). [Loi 317] ***Partout où la pratique de la critique, du contrôle, du jugement, ou de la sanction, est insuffisante, la décadence finit par s'installer durablement.*** Seules les sanctions (pénales, économiques ou symboliques), exécutées selon des lois convenues, sont suffisamment dissuasives. Seules les punitions répressives sont capables d'inciter les hommes à fournir des efforts pour maîtriser leurs pulsions malfaisantes.



Transparence, contrôle et sanction

(157). D'habitude les hommes rechignent à se soumettre au contrôle. Pourquoi toutes ces personnes, vénérables ou modestes, se sentent-elles offusquées, lorsqu'un citoyen ou une institution essaye de les contrôler ? Pourquoi assimilent-elles le contrôle à une humiliation, à un soupçon, ou à une accusation ? Prétendent-elles qu'elles sont infaillibles ? Jugent-elles le contrôle dégradant ? Ne comprennent-elles pas que le contrôle est un devoir, un besoin sociétal ? Faut-il supprimer tout contrôle et croire toute personne sur paroles ? Faut-il se fier aux prétentions de chacun ?

Le peuple a confiance à priori en tout acteur (citoyen ou institution), et il ne conçoit point de meilleure méthode pour renforcer sa confiance en lui que de le contrôler ! La confiance n'exclut pas le contrôle ! La vérification ne signifie pas un manque de respect ! [Loi 318] ***Ne redoute le contrôle que le fautif qui craint la découverte de ses délits ! Ce sont les tricheurs, les fraudeurs ou les coupables, qui déploient toutes leurs énergies pour supprimer, ou pour éviter, toute forme de contrôle. Une confiance non consolidée par le contrôle, finit toujours par se disloquer.***

L'insuffisance du contrôle fait évoluer la confiance en suspicion, puis en conflits. Comment les citoyens peuvent-ils

prendre conscience qu'ils commettent des maladresses, des insuffisances, des sottises ou des infractions, si des contrôles ne viennent pas pour leur rappeler qu'ils sont dans l'erreur ? N'est-il pas dans l'intérêt de l'ensemble de la société que tout citoyen, organisme ou institution, soit périodiquement contrôlé, pour que ses maladresses, ses erreurs, ou ses délits éventuels, soient détectés et corrigés, avant qu'ils ne deviennent nombreux ou graves ?

Comment les membres constituant la société pourraient-ils continuer à coopérer s'ils ne renforcent pas leur confiance mutuelle par des contrôles réciproques ? Dans toute société, les intérêts des individus et des groupes sont tantôt communs, concourants ou complémentaires ; et tantôt, ils sont concurrents, divergents ou antagoniques. Une gestion raisonnable des contradictions sociales est indispensable. La survie et la prospérité de la société imposent que les comportements soient organisés et raisonnables. Dispenser un individu, un groupe ou une institution de tout contrôle, équivaut à lui accorder un privilège d'immunité ou d'impunité.

Il est évident que les procédures du contrôle devraient être légales, codifiées et respectueuses de la personne contrôlée. Des méthodes de contrôle humiliantes, provocatrices ou agressives conduiraient à des dérives nuisibles. De même que l'espionnage des citoyens est inapproprié. Ne confions le contrôle qu'à ceux qui ont les qualifications nécessaires, pour assimiler son esprit, et pour l'appliquer de manière digne, impartiale, rigoureuse et responsable. Pour se libérer de l'animalité et se rapprocher de la sagesse, les individus et les groupes devraient coopérer et se contrôler mutuellement. Le salut de la nation devrait être fondé sur le contrôle mutuel généralisé. [Loi 319] ***Sans le contrôle mutuel généralisé, les individus et les groupes tendraient à assouvir leurs caprices égoïstes, ou leurs tentations nuisibles, sans la moindre retenue.***



(158). Les hommes sont prétentieux. Cela fait partie de leurs caractéristiques. S'ils n'étaient pas forcés de se soumettre à des contrôles, beaucoup d'individus tenteraient de se faire

reconnaître comme experts, nobles, élus de Dieu, prophètes, voire demi-dieux.



(159). Tous les politiciens candidats aux postes de gestion de la société devraient se soumettre à la volonté du peuple souverain, et à ses appréciations, à travers des élections libres, transparentes et équitables. Ceux qui prétendent être les meilleurs, doivent prouver leur compétence et leur efficacité, en conformité avec le contrat social. Sinon ils devraient perdre les échéances électorales suivantes, ou être démis de leurs fonctions avant terme.



(160). [Loi 320] ***Quiconque refuse la transparence ou le contrôle, suscite le doute, ou le soupçon. Là où règne des confidentialités, ou des secrets, il existe probablement des comportements inavouables, ou illicites.***



(161). N'idéalisons personne. Tout individu, groupe, institution ou État, peut se comporter en prédateur. Il peut agir de façon malhonnête, injuste, agressive, usurpatrice ou criminelle. Des acteurs sociaux toujours inoffensifs et innocents, relèvent de l'utopie.

Dans la société, des individus et des groupes sont constamment à l'affût de tout ce qui n'est pas encore suffisamment réglementé, contrôlé, protégé ou surveillé. Ils se précipitent dessus pour le dépecer, se l'approprier ou l'exploiter. Beaucoup d'individus et de groupes exigent que leurs concurrents ou leurs adversaires se soumettent aux lois, mais eux-mêmes rusent de mille façons pour échapper à ces lois. [Loi 321] ***Partout où le contrôle et la sanction sont insuffisants, les instincts vicieux, qui étaient auparavant latents, resurgissent et deviennent insolents. Les fraudes se multiplient. Les infractions s'affinent. Et les crimes se perfectionnent.***

Pour qu'une organisation sociale ou un système politique fonctionne efficacement, il devrait supposer que tout individu ou groupe est un prédateur potentiel. Bien sûr, il est présumé innocent jusqu'à preuve du contraire. Mais, pour que cette preuve puisse être confirmée ou infirmée, un examen impartial est indispensable. Des règles et des lois devraient permettre, à tout instant, de critiquer, contrôler, juger et sanctionner tout fautif éventuel. [Loi 322] *Un État rigoriste et juste, même s'il est vexant ou tatillon, vaut mieux qu'un État tellement permissif qu'il devient pourri.*

Aucune région, aucun domaine, aucun acteur, ne devrait échapper aux contrôles et aux sanctions. Sinon, il devient un marais propice aux activités frauduleuses ou criminelles. Aucun prétexte ne devrait légitimer le refus du contrôle. Aucune ruse ne devrait justifier l'indiscipline ou l'insoumission aux lois. Aucun honneur ne devrait se placer au-dessus des critiques. Aucun privilège ne devrait octroyer l'immunité contre des poursuites judiciaires. Aucun citoyen ou groupe, fût-il représentant ou haut responsable, ne devrait profiter d'aucune impunité. Si les sanctions méritées ne sont pas strictement appliquées, alors même des anges peuvent évoluer en démons.

L'arrogance est nuisible, la modestie est salutaire. Toute idée ou opinion devrait être discutable. Toute personne, groupe ou institution, devrait être critiquable. Toute décision devrait pouvoir être contestée. Aucun comportement douteux, illicite ou criminel, ne devrait échapper à la vérification, au jugement ou à la sanction. Aucun coupable ne devrait pouvoir ruser avec les contrôles ou la justice.

Si la justice n'est pas indépendante, impartiale, souveraine et effective, alors elle devient elle-même une injustice supplémentaire. Et quand les injustices perdurent, l'État se décompose, la société se pervertit, et même la raison finit par se perdre. La société sort ainsi de l'humanité pour retomber dans l'animalité.

Le pardon est humain. Mais il devrait se mériter. Il ne devrait être envisagé que si la justice a déjà clarifié les responsabilités respectives, et que les coupables ont commencé leur autocritique sincère. Le laxisme, la complaisance, la mollesse, la négligence ou l'impunité profitent aux parasites, aux prédateurs, aux tricheurs, aux voleurs et aux usurpateurs.

[Loi 323] *Si un système politique ou social est fondé sur une estime exagérée de certains responsables, institutions ou groupes sociaux, il finit par dégénérer. Le fait de sous-estimer leur potentiel égoïste, délictuel ou criminel, enclenche une dégradation sournoise, rampante, qui se propage, et qui peut finir par anéantir les valeurs constructives de la majorité de la société.* Cela se poursuit jusqu'à ce que la décadence aboutisse à une révolution sociale. L'assainissement nécessiterait alors une longue, coûteuse et complexe rectification politique et culturelle.



(162). Si la société habitue les générations successives à l'individualisme, l'égoïsme, la tricherie ou l'hypocrisie, comment est-ce possible dans ces conditions que la société puisse être disciplinée, productive et solidaire ? Si chacun parmi les membres de la société enseigne à ses enfants (à ses salariés ou à ses collaborateurs) que l'important est de réussir, même au détriment d'autrui, et même en fraudant les lois, comment est-ce alors possible que la société puisse être loyale ou équitable ? Si une partie de la société ne respecte pas l'État de droit, pourquoi les autres parties devraient-elles le respecter ? Si les citoyens ne s'efforcent pas d'être intègres, aucun système politique ou juridique ne pourrait faire d'eux une société civilisée. Aucun citoyen ou institution n'est habilité(e) à reprocher à autrui des comportements immoraux ou illégaux, si ce citoyen ou cette institution se permet lui-même (ou elle-même) de commettre des comportements répréhensibles. Si chaque membre de la société (individu, groupe ou institution) ne veille pas à ce que ses comportements soient respectueux de la morale et de la légalité, comment est-ce possible que la société puisse être rationnelle ou raisonnable ? Ce qui distingue un homme d'un animale, c'est la capacité de l'homme d'adopter librement des principes moraux, et de soumettre ses comportements à l'obligation de se conformer à ces principes. [Loi 324] *Chaque société ou nation ne peut récolter que ce qu'elle enseigne à ses jeunes générations. Nul ne peut récolter que ce qu'il a semé.*



(163). Vous pouvez établir tous les systèmes de contrôle que vous voulez. Vous pouvez établir un système répressif ou un système judiciaire performant. Cela n'empêchera pas les hommes de ruser et de tricher. [Loi 325] ***Si les citoyens ne sont pas convaincus de la nécessité de maîtriser leurs égoïsmes, s'ils ne s'efforcent pas de se contrôler par eux-mêmes, aucun système d'éducation, de contrôle ou de répression, ne pourra jamais les empêcher de frauder ou de nuire.*** L'ignorance ne facilite-t-elle pas le déchaînement de tous les caprices subjectifs et de toutes les cupidités égoïstes ? Un individu peut-il librement adopter et respecter des principes d'éthique s'il n'a pas assimilé une culture assez vaste ? Comment une société pourrait-elle demeurer paisible, développée et équitable, si elle essaye de faire des économies sur les budgets d'instruction, d'éducation et de formation continue de ses citoyens ?



(164). [Loi 326] ***Quiconque n'est pas exigeant envers soi-même, ne peut pas être exigeant envers ses subordonnés, ses collaborateurs ou ses partenaires.***



(165). Le secret est le vivier où prospèrent toutes sortes d'illégalités ! Ce n'est pas étonnant si les despotes, les dominants, les exploiters, les fraudeurs et les magouilleurs se démènent pour se couvrir de multiples genres de confidentialités. Un citoyen ou un groupe qui agit dans le respect des lois et de l'éthique, n'a plus besoin de dissimuler les détails de ses activités. Il est vrai qu'il ne supporterait pas demeurer longtemps seul dans la société à agir dans la transparence. Les autres citoyens devraient également ne pas tarder à adopter cette limpidité. [Loi 327] ***Si la majorité des acteurs de la société respecte la transparence, beaucoup d'injustices deviendraient plus difficiles à commettre. Et ceux qui seraient encore tentés de frauder, deviendraient plutôt rares.*** L'une des raisons d'être des médias est justement de

dévoiler les secrets des acteurs sociaux répréhensibles. Et les média qui ne s'acquittent pas de ce devoir, se condamnent à devenir médiocres ou complices. Un État qui se pare de secrets, ou une entité sociale qui cache les détails de ses activités, demeurent suspects, jusqu'à ce qu'ils remplacent cette opacité par la transparence. L'intérêt de la nation se réalise dans le respect de la morale. [Loi 328] ***la morale ne peut être spontanément préférée par ceux qui refusent de se conformer à la transparence !***



(166). Pourquoi s'éterniser à demander aux citoyens de respecter les principes de la morale ? Pourquoi rappeler continûment aux populations qu'elles ne devraient pas tricher ? Cela ne peut suffire. Que la société et l'État prennent les meilleures dispositions possibles pour que personne ne puisse frauder ! Et si malgré cela certains réussissent à tricher, il faut s'arranger pour qu'ils soient inévitablement repérés, jugés et punis. [Loi 329] ***La sanction est plus efficace que le conseil.***



(167). Vous constatez que des individus ou des groupes au pouvoir trichent. Vous remarquez ensuite que des opposants politiques finissent eux aussi par frauder quand ils arrivent au pouvoir. Vous observez que les gens du peuple trichent également autant qu'ils le peuvent. Vous pensez alors qu'il ne s'agit plus seulement de morale, mais de phénomènes sociaux, qui transcendent les individus. Ce n'est donc pas par le prêche de l'éthique ou de la démocratie que l'on peut supprimer ces déviations, mais par la transformation des interactions sociales.

[Loi 330] ***Quand les inégalités de revenus sont énormes, quand des minorités privilégiées gagnent aisément des fortunes par des voies entachées de fraudes, quand des groupes nombreux parmi le peuple survivent péniblement, il devient compréhensible que des pratiques criminelles vont proliférer, telles que les abus de pouvoir, le népotisme, les trafics d'influence, les privilèges de rentes, la corruption, les***

appropriations illégales, les ententes illicites, les monopoles, etc.

[Loi 331] *Si, par une transformation judiciaire de la société, les inégalités de revenus deviennent réduites au minimum possible, et si chaque citoyen peut aisément travailler et gagner de quoi vivre de manière décente, alors les phénomènes de corruption, de trafic d'influence, ou d'appropriation illégale, vont devenir rares, ou exceptionnels.*

— * — * —

(168). S'il faut distinguer entre «ministres de souveraineté» et «ministres ordinaires», cela implique qu'il existe en fait deux gouvernements : d'un côté, un gouvernement de ministres ordinaires dirigés par le premier ministre, et de l'autre, un gouvernement de ministres de souveraineté conduit par le chef de l'État (pouvant être un roi ou un président). Et ce dernier gouvernement devient, comme le chef de l'État, non soumis à la critique, au contrôle ou à la sanction. Ce subterfuge est utilisé pour soustraire certaines activités politiques au débat, à la critique ou au contrôle. Il est contraire à la démocratie.

— * — * —

Les fortunes

(169). Les grandes fortunes de marocains (résidents au Maroc) ont été accumulées rapidement, entre les années 1956 et 1999. Beaucoup parmi ces fortunes ont des origines obscures, invérifiables, ou même illégales. Il serait naïf de croire que toutes ces fortunes avaient été bâties par des voies entièrement légales ou honnêtes. Quiconque passe rapidement de l'indigence à l'opulence suscite des présomptions de fraudes. Les moyens généralement utilisés à cette époque pour bâtir une fortune relativement rapide sont connus. Font partie de ces moyens les trafics d'influence, le népotisme, les fraudes, les détournements

de bien publics⁷⁴, les corruptions, les accaparements de biens d'autrui, les spéculations illicites, les délits d'initiés, les abus de monopole, les abus de pouvoir, etc. Il se peut aussi que la voie suivie soit simplement l'exploitation cynique de l'ignorance de la population, ou l'exploitation capitaliste intensive des travailleurs salariés.

Certains entrepreneurs vous disent : «Ne me demandez pas comment j'ai obtenu les premiers millions de Dirhams de ma fortune. Mais pour les millions suivants, l'historique de ma comptabilité est certifié par des experts comptables reconnus».

Des citoyens pourraient vous dire à propos des fortunes d'origine douteuse ou même illicite : «Nous acceptons de clore ce dossier. Nous sommes disposés à ne demander, ni expropriation des fautifs, ni leur condamnation pénale. Mais à des conditions précises : 1) Tous les patrimoines devraient dorénavant être déclarées et répertoriées. 2) Toutes les fortunes devraient se soumettre aux règles de l'État de droit et de la fiscalité. 3) Toutes les lois devraient être appliquées à tout le monde, sans aucune exception. 4) Toutes les fortunes devraient maximiser l'investissement productif, la création des emplois, l'amélioration de la répartition des richesses créées au sein des entreprises. 5) Toute nouvelle infraction, d'où qu'elle vienne, devrait dorénavant être immédiatement traquée et punie. Sans cela, nous nous engouffrons ensemble dans le chaos».

D'autres pourraient vous dire : «Donnez, à moi aussi, le temps et la possibilité d'accaparer et de voler, jusqu'à la constitution d'une grosse fortune, et après, appliquez le pardon généralisé ! Si, à chaque fois que le contrôle et la moralisation deviennent indispensables, nous solutionnons la crise en disant 'réconcilions-nous, pardonnons tout, et tournant la page', notre société demeurerait une pourriture éternelle» ! Que choisir ?



(74) De nombreuses fois, la presse avait rapporté des cas d'accaparement ou de détournement de biens publics, dans plusieurs organismes de l'État, comme le Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH), la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA), la Banque Nationale du Développement Économique (BNDE), la Sogea, la Sogeta, etc.

(170). La course à l'acquisition de la fortune se propage et s'accélère. Les voies d'enrichissement faciles sont massivement investies. Rien n'échappe à cet appétit boulimique d'appropriation : les zones irriguées, les terrains, les bâtiments, les forêts, l'eau, les carrières de matériaux, les agréments de transport, les droits exclusifs, les quotas d'importation, les situations de rente, les intermédiations, les postes de fonctionnaire d'État à fort potentiel de corruption, la finance, les sociétés de crédit à la consommation, les quasi monopole, etc. Toutes les activités qui procurent des profits importants sont assaillies par des nuées d'ambitieux, d'opportunistes ou d'arrivistes. [Loi 332] Par contre, *les activités requérant des savoir-faire, des efforts soutenus, des prises de risque, de la compétition, des réinvestissements continus, ou des innovations technologiques, sont rarement choisies*⁷⁵. Pourtant, ces genres d'activités difficiles constituent une base indispensable pour le développement des autres branches aisément lucratives. C'est pourquoi l'État est contraint d'intervenir de temps en temps dans ces domaines pour pallier ou contrecarrer la frilosité des investisseurs.

Quand un individu a une opportunité d'enrichissement à sa portée, il a tendance à utiliser tous les moyens efficaces pour en profiter, sans se gêner de scrupule moral, religieux ou légal. S'il ne le fait pas, son entourage le qualifie de naïf. Les cheminements ayant abouti à la constitution de grosses fortunes restent souvent secrets, irréguliers ou même illégaux. Tout y passe : le mensonge, le délit d'initiés, le népotisme, le clientélisme, les falsifications, la corruption, l'escroquerie, les drogues, la contrebande, l'abus de pouvoir, le trafic d'influence, le détournement de biens publics, les pratiques de monopole, etc. Les fortunes bâties de façons conformes aux lois et aux règlements en vigueur sont plutôt rares.

(75) *Par exemple, dans la ville de Casablanca, qui concentre presque la moitié de la 'production intérieure brute' du pays, beaucoup de fortunes qui s'étaient constituées (entre 1912 et 1991), à travers l'import-export ou le commerce, avaient émigrées ou avaient mystérieusement disparues. Les investissements de ces fortunes dans des domaines productifs (industriels) étaient rares ou limités. La ville, la région ou le pays, n'avaient pas suffisamment profité de la formation de ces fortunes.*

Mais il serait incorrect de croire que toutes les richesses sont entièrement illégales ou illégitimes. [Loi 333] *En économie, il n'y a ni dons, ni châtements divins. Et toutes les fortunes ne proviennent pas nécessairement ou entièrement de la fraude. Souvent, le légal et l'illégal, le légitime et l'illégitime, sont inextricablement enchevêtrés.* Même si une personne veut fructifier son patrimoine de manière entièrement légale, son environnement social l'incite à imiter les méthodes répandues, sous peine de stagner ou de périlcliter. Notre société se trouve encore dans la période de la course folle à l'accumulation primitive du capital. Au lieu de pratiquer le «laisser faire», l'État devrait annoncer clairement : «Citoyens ! Enrichissez-vous autant que vous le voulez ! C'est votre droit ! Le devoir de l'État est d'aider tous les citoyens, sans distinction aucune, à s'enrichir ! Mais quiconque acquiert une richesse de manière illégale, sera inévitablement détecté, poursuivi, jugé, sanctionné et exproprié» !

Certains arrivistes, notables ou hommes d'affaires, s'investissent dans les élections (législatives ou locales). Leur but principal est de bénéficier d'une immunité. Ils veulent exploiter leur statut d' élu pour fructifier leurs affaires personnelles. Pour dissuader de tels opportunistes d'exploiter des institutions de représentation politique des populations, il serait utile d'ériger des lois qui imposent à tout élu de respecter une transparence totale dans la comptabilité et l'évolution de ses biens matériels (ainsi que ceux de sa famille). Ces lois devraient aussi interdire le cumul simultané de fonctions d' élu et d'homme d'affaires. Dès qu'une personne est élue, elle devrait aussitôt démissionner de ses fonctions économiques. Si un élu est convaincu de délit, ou de conflit d'intérêt (par l'exploitation de son mandat d' élu pour fructifier ses affaires économiques), des pénalités suffisamment dissuasives devraient lui être appliquées. L'État est-il capable d'ériger et d'appliquer de telles lois ?



La discipline

(171). [Loi 334] *Les nations les plus puissantes sont celles qui sont les mieux organisées et les plus disciplinées. Pour qu'un peuple devienne discipliné, il devrait être convaincu de la nécessité de respecter la discipline.* Et pour arriver à cette conviction, il faudrait qu'il constate, tous les jours, que l'ensemble des dominants, gouvernants, dirigeants et responsables, sont honnêtes. C'est-à-dire, qu'ils respectent la discipline. Qu'ils n'attribuent pas tous les droits à eux-mêmes, et qu'ils ne réservent pas les devoirs aux seuls citoyens modestes. [Loi 335] *C'est un phénomène social, une règle têtue : les individus et les groupes du peuple ne peuvent être intègres et disciplinés, que si les dirigeants et les responsables le sont déjà. Sinon, la tricherie devient contagieuse d'une façon fulgurante.*



(172). Toute communauté a besoin de hiérarchie et de discipline. C'est nécessaire pour vivre en paix, coopérer, se solidariser, se défendre et progresser. [Loi 336] *Quand les options de la communauté sont définies d'une façon démocratique, et que les responsables sont élus d'une manière irréprochable, chaque membre de la collectivité devient moralement tenu d'exécuter les tâches qui lui sont assignées. Et les citoyens acceptent plus volontiers d'accomplir leurs devoirs.* Si des catégories supérieures, ou des groupes subalternes, ne s'acquittent pas de leurs obligations, toute la société en souffrira. Les aspirations communes ne pourront plus être réalisées. L'organisation, la discipline et la légalité, servent les intérêts des citoyens faibles autant que ceux des dominants. Autrement, dans l'anarchie, ce sont surtout les défavorisés et les vulnérables qui sont les plus lésés et les plus agressés ; et souvent, de manière impunie.



(173). La discipline est vitale. [Loi 337] ***La nation dont les membres n'accomplissent pas correctement leurs devoirs, ou leurs tâches respectives, dans le cadre de leurs hiérarchies, évolue irrémédiablement vers le déclin, puis la décadence.***

Un État, un gouvernement ou une autorité peut parfois trouver des difficultés à faire appliquer ses directives, parce que ses subordonnés sont critiques, réticents, désobéissants, négligents ou paresseux. Certains pourraient dire : «Cela est un bon signe ! Car si le peuple peut résister parfois aux ordres positifs des autorités de l'État, cela signifie qu'il peut, à fortiori, désobéir à leurs directives quand elles deviennent immorales ou liberticides». Mais un tel raisonnement n'examine pas toutes les conséquences possibles de son attitude.

En effet, s'il est parfois sympathique de traiter avec indulgence des faiblesses humaines survenues durant des situations caractérisées par des difficultés d'agir, il devient par contre irresponsable de permettre la désobéissance au sein d'une hiérarchie. [Loi 338] ***La tolérance de l'indiscipline ouvre la voie à l'anarchie !*** Si les hautes autorités de l'État s'engagent dans une politique désastreuse pour le peuple, la meilleure voie pour arrêter cette politique funeste serait, non d'inciter les exécutants à désobéir aux ordres au sein de leurs hiérarchies respectives, mais d'aider le peuple à manifester pacifiquement contre cette orientation, de façon massive et répétée, jusqu'à ce qu'elle soit abandonnée, corrigée, ou que les responsables fautifs soient destitués. Cette vigilance populaire est suffisante.

A l'inverse, il serait dangereux d'élever l'indiscipline au rang d'un style de lutte politique. Glorifier des traditions d'indiscipline finit toujours par nuire à l'ensemble du peuple. En effet, l'indiscipline ne peut être sélective, c'est à dire : acceptable pour certains quand elle les sert, et condamnable par d'autres quand elle dessert. N'imitons pas le roi Hassan II qui voulait, d'une part, que les soldats obéissent toujours aux ordres de leurs supérieurs hiérarchiques, même quand ceux-ci leur commandent de tirer sur les manifestants civils en révolte (par exemple en 1958, 1965, 1980, 1981, 1984) ; et d'autre part, Hassan II voulait que les soldats désobéissent aux ordres des officiers putschistes (pendant les tentatives de coups d'État de 1971 et de 1972) !

Dynamique de la gouvernance de l'État

(174). [Loi 339] *Le rôle de l'État dans la société est de rétablir continûment la paix, la sécurité, l'ordre, la discipline, la productivité, la solidarité, la justice, la méritocratie, etc. En un mot, la mission de l'État est de promouvoir continûment la rationalisation de la société. S'il n'assume pas cette fonction, sa légitimité se corrode, ou chancelle. Et il finit par se transformer en son contraire.*

(175). [Loi 340] *Les fonctions nécessaires dans un État se multiplient et se diversifient continûment. Elles exigent un nombre croissant de responsables pour planifier, contrôler, exécuter, diriger, coordonner et gérer. Les structures de l'administration, de la production ou des services, se ramifient. Les affaires sociales s'imbriquent et se compliquent. Il devient de plus en plus nécessaire de contrôler les contrôleurs, de diriger les dirigeants, de rééduquer les éducateurs, etc. Cela n'empêche pas certains acteurs de l'État de s'aliéner ou de s'égarer. Ils trahissent leur engagement à servir le peuple. Ils abusent de leurs fonctions. Ils servent en priorité leurs intérêts égoïstes. [Loi 341] *Les choses finissent par se transformer en leurs contraires. Au lieu que l'État serve les citoyens, c'est l'État qui force les citoyens à le servir. La bureaucratie⁷⁶ mise en place pour assurer l'efficacité du système, devient elle-même l'obstacle principal à sa rationalisation et à sa moralisation.**

(76) Voir mon article sur la bureaucratie d'état au Maroc : عبد الرحمان النوضه، "مشكل بيروقراطية الدولة في المغرب"، نشر في جريدة "الطريق"، في العدد 19، بتاريخ 9 شتنبر 1989.



(176). [Loi 342] ***L'État tend à monopoliser tous les pouvoirs. Il ne concède que les libertés qu'il ne peut plus interdire. Si les citoyens le laissent faire, l'État ne finirait jamais de renforcer son centralisme.*** Les sphères de la société qui sont autonomes demeurent secondaires, minoritaires, rares ou éphémères. Les citoyens dénoncent cet autoritarisme de l'État.

Quand ils sont dans l'opposition, les partis politiques se plaignent de l'hégémonie de l'État. Des entités civiles critiquent en privé cette dictature de l'État qui ne se reconnaît pas comme telle. Mais, qui d'autre a aidé l'État à accaparer cette hégémonie, si ce ne sont pas ces citoyens et ces partis qui critiquent son autoritarisme ? N'avaient-ils pas toléré ou supporté l'absolutisme croissant de l'État ? N'est-ce pas l'égoïsme généralisé à la société qui a affaibli l'autonomie relative des différents groupes de citoyens ?

Pourquoi les citoyens attendent-ils que l'État leur accorde le droit de jouir de leurs libertés, au lieu de les pratiquer directement, sans attendre l'accord de l'État ? Pourquoi les gens du peuple attendent que l'État leur fournisse des services publics, au lieu que les citoyens s'organiser et coopèrent pour satisfaire leurs besoins ? [Loi 343] ***Si le peuple ne se solidarise pas avec chaque victime de l'oppression, il en deviendrait tout entier victime. Si chaque citoyen ne pense qu'à préserver son salut individuel, le peuple deviendrait condamné à l'impuissance et à la soumission. Si chaque citoyen ne se sacrifie pas pour soutenir chacun parmi ses concitoyens victime d'injustice, alors la justice et la démocratie resteraient des vœux irréalisables.***



(177). [Loi 344] ***L'État est un exemple d'entité qui peut se transformer en son contraire.***

Au commencement historique de l'apparition de l'État, la confédération des tribus aurait librement accepté de bâtir des instances, pour organiser, gérer ou servir des besoins collectifs.

Ces instances se seraient multipliées, spécialisées et transformées en institutions composant l'État naissant. [Loi 345] *Le signe annonciateur de l'existence de l'État, est que celui-ci agit en tant qu'entité relativement autonome des collectivités qui l'ont créé. L'État a dorénavant sa propre logique, et ses propres intérêts. Certains parmi les intérêts de l'État deviennent contraires à ceux de la société*⁷⁷.

[Loi 346] *A mesure que l'État grandit et se renforce, il ravit aux populations qu'il gouverne un nombre croissant de droits et de libertés. La puissance de l'État se manifeste par ses capacités à contrarier, exploiter et opprimer les populations qu'il est censé servir. L'État ne commence à devenir démocratique que s'il accepte d'auto-limiter ses prérogatives ou ses pouvoirs. Un État démocratique est celui qui abandonne sa logique despotique, et supporte de devenir relativement faible.* Car les droits et les libertés dont jouissent les populations, sont précisément des prérogatives, privilèges ou pouvoirs, dont l'État consent à se dessaisir. A mesure que les droits et libertés des citoyens se multiplient ou s'élargissent, les pouvoirs de l'État deviennent d'autant plus réduits, ou conditionnés. L'extension des libertés des citoyens passe par la limitation des pouvoirs de l'État. Et le renforcement des pouvoirs de l'État se fait au détriment des libertés des citoyens.

[Loi 347] *Quand la logique de l'État s'inverse, elle tend à imprégner l'ensemble de sa hiérarchie et de ses agents. Pour subsister, s'affirmer, ou se renforcer, l'État a besoin de dominer, d'asservir, ou d'exploiter, des composantes de plus en plus grandes de la société. Il dévie ainsi aisément de son devoir de servir le peuple.* La conscience des autorités exerçant le pouvoir devient facilement aliénée. L'État peut même massacrer certaines parties de la population, et percevoir cette oppression comme une opération visant à faire respecter la loi, ou à maintenir l'ordre. Il peut aussi prétendre vouloir sauvegarder, ou purifier la nation. Ses agents affirment alors : «réprimer la minorité égarée, pour préserver le corps sain du

(77) Rapportant des réflexions du Président Charles de Gaule, Ph. Alexandre lui prête l'observation suivante : «(...) tous les malheurs de la France (...) provenaient de la dégradation de l'État» (Philippe Alexandre, *Le Duel De Gaule - Pompidou*, Livre de Poche, Grasset, Paris, 1970, p.69).

peuple». En réalité, ce sont les intérêts de l'État, ou ceux des classes dominantes, qui sont sauvegardés.

[Loi 348] *Le corps de l'État peut lui aussi être dominé, manipulé ou asservi, par des groupes qui accaparent le pouvoir central. Rien ne reste figé. Les protagonistes et leurs relations demeurent évolutifs, changeants, et parfois même déroutants. Des tergiversations politiques interminables, ou au contraire, de brusques révolutions de palais, ou même des coups d'État, peuvent se produire pendant les périodes où l'on s'y attend le moins.* Les espoirs les plus raisonnables, les promesses les plus modérées, et les prévisions les mieux fondées, se trouvent souvent démentis par le cours réel de l'histoire. L'État change, mais ne peut plus être supprimé⁷⁸. C'est la tendance principale.

La solution imaginée pour empêcher l'État de devenir un monstre bouffant les dieux qui l'ont créé, est de le soumettre au contrôle des citoyens. Plusieurs mécanismes sont ainsi prévus pour transformer l'État en un État de Droit. Parmi ces mécanismes : la liberté d'expression et de critique ; l'égalité de tous devant la loi ; le droit à l'organisation politique et syndicale ; le droit de manifester ; les élections libres et transparentes ; l'éligibilité de tous les citoyens à l'ensemble des responsabilités ; la possibilité de démettre les hauts responsables qui ont fraudé, déçu ou trahit ; la séparation des pouvoirs ; l'alternance au pouvoir entre des groupes porteurs de programmes politiques différents ; etc. C'est la tendance secondaire.

Hélas, force est de constater, au cours de l'histoire, que la précédente tendance principale, est plus puissante, et plus récurrente, que la tendance secondaire.



(178). Il existe aujourd'hui dans le monde une tendance à standardiser les formes et les organismes de l'État. Un État

(78) J. Attali prétend le contraire : «Pays par pays, secteur par secteur, [Loi es nouvelles technologies] réduiront progressivement le rôle de l'État et des institutions de prévoyance publiques». (p. 262). «Commencera alors, au plus tard vers 2050, une lente déconstruction des États» (Jacques Attali, *Une brève histoire de l'avenir*, Fayard, Paris, 2006, p. 264).

comporte souvent : un Chef de l'État, un Premier Ministre, un gouvernement, un parlement (mono ou bicaméral), des régions plus ou moins autonomes, des institutions régionales dotées de pouvoirs limités ou étendus, une armée, des média publics, etc. Ce schéma se retrouve dans des républiques et des monarchies, dans des démocraties et des dictatures. Mais plusieurs formes semblables peuvent avoir des contenus ou des pratiques contraires. Certains présidents de républiques (à régimes présidentiels) concentrent entre leurs mains autant de pouvoir qu'un monarque autocratique. Certaines républiques sont tentées de devenir héréditaires (exemples : Syrie de Hafide Al Assade, Égypte de Hosni Moubarak, Libye de Mouammar Kadhafi, etc). Quelques républiques prétendues «démocratiques» sont discriminatoires envers une partie de leur population (Apartheid en Afrique du Sud envers des noirs, États-Unis d'Amérique envers des noirs ou des latinos, Israël envers des palestiniens, etc).

Pour différencier ou classer divers types d'État, il faudrait examiner les aspects suivants : 1) Les membres des structures étatiques dominantes sont-ils des conquérants, des colons ou des habitants autochtones ? 2) Les membres des institutions de l'État sont-ils élus, cooptés, désignés ou héréditaires ? 3) Les responsables politiques servent-ils les intérêts de l'ensemble de la population, des élites dominantes, des ethnies privilégiées, ou seulement leurs intérêts égoïstes ? 4) Existe-t-il des 'contres pouvoirs', ou des contrôles mutuels, entre les différentes institutions de l'État ? 5) Le système politique met-il en œuvre des règles permettant de critiquer, contrôler et rationaliser la gestion des affaires de l'État et de la population ? 6) Les mass-média diffusent-ils un point de vue unique, ou des opinions contradictoires ?



(179). Les facteurs qui contribuent au déclin d'une société, ou à la faillite d'un État, sont nombreux : 1) Des organismes d'État encombrants et coûteux. 2) Des impôts excessifs. 3) Des élites obsédées par des divertissements ou des jouissances. 4) Des insuffisances dans l'enseignement public, la production, l'investissement ou l'innovation. 5) Un étouffement des libertés

politiques. 6) Des manques dans la concertation, la coordination, la coopération ou la solidarité, entre les différentes composantes de la société. 7) La répression de la critique. 8) L'évitement des contrôles. 9) L'impunité au profit de certains groupes. 10) Un isolement prolongé du reste du monde. Etc.



(180). L'État du Maroc prétendait copier les meilleures dispositions étatiques existant en France. En fait, il ne copiait que ce qui renforçait la monarchie autocratique. Il adaptait ces dispositions à la nature du régime politique. Certaines institutions du Maroc et de la France semblaient analogues. Mais elles fonctionnaient de manières contraires. Exemples : le gouvernement, les ministères, le parlement, la justice, les collectivités locales, l'enseignement, la santé, etc. Les marocains souffraient des défauts des systèmes copiés sur la France, sans bénéficier de leurs avantages. En France, les différents acteurs politiques pouvaient, à travers de multiples débats libres, critiquer ou réformer tout ce qui dans l'État manquait d'efficacité, de rationalité ou d'équité républicaine. Alors qu'au Maroc, la critique était refusée, et les aspirations pour des réformes politiques étaient criminalisées. Les marocains avaient hérités et adoptés les défauts de l'ancien État colonial français. La liste des défauts de l'État du Maroc ne cessait pas de s'allonger : absence ou insuffisance de démocratie ; pléthore de fonctionnaires ; dilapidation des impôts récoltés ; insuffisance des investissements publics ; dédain des citoyens ; négligence des potentialités des populations ; manie de la paresse ; complaisance dans la médiocrité ; absence des sanctions appliquées aux responsables défaillants ; insuffisance des récompenses réservées aux salariés assidus ou innovants ; penchant individualiste ou égoïste ; émiettement des énergies des citoyens ; insouciance devant les gaspillages ; manque de confiance en soi et dans le peuple ; inclination vers la tricherie ; insouciance devant la dépendance envers les puissances impérialistes ; valeurs et systèmes inadaptées à la mondialisation contemporaine ; etc.

Pour élaborer des projets de réformes, il est toujours utile d'étudier des expériences étrangères, pour s'en inspirer, quand

c'est utile. Mais pourquoi se focaliser sur la France, pour cause de francophonie, ou de dépendance excessive envers la France ? La France est loin d'être l'avant-garde dans le monde. Aujourd'hui, les pays réputés les plus performants sont le Japon, l'Allemagne, la Corée du Sud, les pays scandinaves, les États-Unis d'Amérique, la Chine ou l'Inde. Ils sont plus instructifs, dans plusieurs domaines, tels que : la croissance économique, le développement durable, la relation entre employeur et salarié, la recherche scientifique, l'innovation, l'enseignement, la santé, etc. Les peuples devraient apprendre en priorité auprès des pays qui mènent les meilleures expériences dans le monde, et pas seulement auprès de ceux auxquels ils sont attachés par des relations traditionnelles.



(181). L'État peut devenir victime de sa propre politique. Les conséquences de ses tactiques peuvent se retourner contre lui. En voici trois exemples significatifs parmi d'autres.

a) Premier exemple : Jusqu'au début du vingtième siècle, le Sultan du Maroc et son «makhzen» (c'est à dire, en gros, l'État) sévissaient souvent contre les citoyens et les ruraux, pour combattre la «siba» (rébellion ou insoumission de certaines provinces). La logique poursuivie alors pour édifier l'État incitait à la sévérité, et même à l'oppression, plutôt qu'à la tolérance. L'administration du «makhzen» interdisait à la population toute initiative indépendante. Le pouvoir redoutait que ces initiatives soient vécues par les populations comme un précédent de droit, de liberté ou d'insubordination. L'État usait de tous les moyens pour imposer une soumission absolue à son autorité centrale. Personne n'était autorisé à faire que ce que les agents de l'État lui permettaient. Ce qui n'était pas explicitement autorisé, était implicitement interdit. Le réflexe habituel des agents de l'État était de refuser et d'interdire, au lieu d'autoriser, réglementer, encadrer ou encourager. Et quiconque désobéissait risquait le cachot, l'expropriation ou la décapitation. Seuls des notables de l'État ou certains parmi leurs clients profitaient de quelques marges de manœuvres.

L'influence de la colonisation française, entre 1912 et 1956, avec son État centralisateur de type jacobin ou napoléonien, où

le pouvoir était concentré en un Chef, ou en un gouvernement, n'avait pas amélioré les traditions du makhzen. Plus tard, le roi Hassan II (entre 1961 et 1999) appliqua (durant 38 ans) une politique oppressive similaire⁷⁹.

Ainsi, après plusieurs siècles d'autocratie, les Marocains semblent avoir perdu la culture de l'initiative. Il paraît que les citoyens ne savent plus, ou ne peuvent plus, prendre des initiatives. L'État veut développer le «libéralisme» capitaliste. Il lance des campagnes successives de «sensibilisation». Il peine pour promouvoir «l'initiative privée». Il répète aux citoyens qu'ils doivent «entreprendre», «investir», «créer des entreprises», pratiquer «l'auto emploi», réaliser des œuvres civiques, organiser des «coopératives», apprendre à «se prendre eux même en charge», etc. Mais les initiatives demeurent désespérément rares. C'est le cas de dire : la passivité fait des ravages ! Surtout dans des situations caractérisées par la surpopulation, la rareté des ressources, l'analphabétisme ou le chômage.

Ce qui est par contre fréquent, ce sont les appels à l'aide que lancent continuellement des individus et des groupes à l'État. Tout le monde veut des aides de l'État, des plus pauvres jusqu'aux ultras riches ! Partout, tout le temps, et dans tous les domaines ! Les nécessiteux, les paysans, les agriculteurs, les commerçants, les fonctionnaires, les entrepreneurs, les promoteurs immobiliers, les industriels, les exportateurs, les hôteliers, les banquiers, les assureurs, les entreprises publiques, les secteurs en récession, etc ! Tous réclament des secours, des facilités, des faveurs, des soutiens, des subventions, des subsides, des infrastructures gratuites, des exonérations ou des baisses d'impôts, des contributions à l'investissement, etc ! Chacun veut profiter au maximum. L'héritage de plusieurs siècles d'autocratie devient difficile à gérer. Et l'État a peur de

(79) *Remarquons au passage que les partis communistes au pouvoir dans les Républiques socialistes (ayant existé en Europe de l'Est) commettaient souvent une erreur semblable : ils avaient tendance à interdire toutes les initiatives indépendantes qui émanaient des populations. L'une des conséquences de cette politique est que les produits à consommer offerts sur les marchés demeuraient très limités. On disait, pour caricaturer, que «les populations n'avaient le choix qu'entre des pommes de terre, et des pommes de terre».*

cette situation qui risque de dégénérer. Rééduquer la population est bien difficile !

b) Deuxième exemple : Parallèlement à ce premier phénomène de manque d'initiative dans les domaines économiques, il existe aussi un second phénomène semblable, mais en politique. Il s'agit de l'indifférence des populations à l'égard de tout ce qui est politique. Ce phénomène n'existait pas à l'origine. Il s'était constitué et amplifié surtout durant le règne despotique du roi Hassan II. Mais ses conséquences ne sont devenues bien visibles que sous le règne de son successeur le roi Mohamed VI. Sa cause est la répression implacable menée par le système politique, durant des décennies, contre toutes les formes de critiques, de protestations ou de demandes de réformes démocratiques. Tous ceux qui s'intéressaient à la société, ou aspiraient à la réformer, pour la rendre plus épanouie, solidaire ou démocratique, étaient réprimés. Les intellectuels, les opposants, les progressistes, les militants, les écrivains, les journalistes, les partis, les syndicats et les artistes, tous étaient soumis à des surveillances, des menaces, des arrestations, des humiliations, des tracasseries, des «disparitions», des tortures, et des fois, ils étaient condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement.

L'État réprimait comme pour signifier aux populations que «l'intervention dans le champ politique est un droit exclusif du roi seul». Ce «terrorisme d'État» a finit par dissuader les populations de s'intéresser à la politique. L'hypocrisie des gouvernants, ou la malhonnêteté de certains agents d'autorité, en dégoûtant le peuple, ont achevé le processus de formation de cette indifférence des populations à l'égard de tout ce qui est politique, institutionnel ou collectif.

Cette indifférence se manifeste, entre autres, par l'insuffisance de la participation aux élections⁸⁰, ou le manque de confiance dans les entités étatiques ou les institutions politiques. Après la mort du roi Hassan II, les luttes politiques paraissent moins conflictuelles. La répression politique, toujours présente, semble devenir un petit peu moins brutale. Le roi et les

(80) *L'ensemble des partis ou intervenants politiques a été choqué par le taux de participation très bas (27 % des inscrits) aux élections législatives du 7 septembre 2007. Certains observateurs avaient considéré que ces élections étaient «les moins truquées» du pays.*

partis se sont accordés pour que les institutions élues jouent leurs rôles. Le parlement et les conseils provinciaux ou locaux devraient donc être crédibles, compétents et efficaces. Mais l'indifférence générale des populations rend ces institutions comme formelles, artificielles, virtuelles, superflues ou inutiles.

Le système politique prit conscience que cette indifférence des populations risque de corroder sa légitimité. Pour sortir de cette situation déstabilisante, l'État, les médias, les partis, les syndicats et les associations, tous mènent des campagnes pour inciter les populations à participer aux élections, à s'intéresser aux institutions, et à la vie politique. Mais la majorité des populations demeure désespérément indifférente à tout ce qui est politique, syndical, associatif, civique ou même culturel. Ainsi l'État est devenu victime de sa propre politique. Mériter la confiance, ou regagner la sollicitude des populations, est bien exigeant !

c) Troisième exemple : Le Chef de l'État concentre l'ensemble des pouvoirs importants. Les hauts responsables des établissements publics ne sont pas désignés sur la base de la méritocratie, des concours ou des élections, mais nommés par le Chef de l'État. Ces nominations sont parfois utilisées comme des faveurs pour récompenser des agents serviables ou fidèles. Ensuite, [Loi 349] *l'État se rend compte que l'insuffisance des contrôles et des sanctions fait que ses hauts responsables se transforment souvent en prédateurs, qui abusent de leurs pouvoirs, et détournent des biens publics à leurs profits personnels*. Le peuple est révolté par leurs fraudes et leurs enrichissements illégitimes.

Se pose alors la question : faut-il contrôler (par des audits) et sanctionner (par la justice) les hauts responsables ? Le pouvoir hésite durant des décennies en espérant que les choses vont s'améliorer toutes seules. L'État est agacé, mais indécis. Il choisit d'ignorer ce phénomène. Et parfois, l'État est contraint de poursuivre en justice et de sanctionner quelques fraudeurs qui exagèrent. Mais l'État est vite amené à cesser ces sanctions et ces poursuites en justice. Parce que des lobbys et des pressions se manifestent au sein de l'État lui-même, en vue de le dissuader. Et parce que certains prétendent que les fraudes et les enrichissements illicites révélés par ces procès « jettent le discrédit, non seulement sur les agents de l'État fautifs, mais

aussi sur la gestion publique dirigée par le roi, et sur l'ensemble de l'État lui-même»⁸¹.

L'État devient comme acculé à continuer à éviter les contrôles et les sanctions. Mais les hauts responsables continuent à leur tour à profiter de l'opacité et de l'impunité. La gabegie se généralise et devient scandaleuse. Le manque d'efficacité et d'éthique devient révoltant. Les populations perçoivent l'État comme une termitière d'hypocrites, d'opportunistes, d'accapareurs et de corrompus. Les populations n'accordent plus de crédibilité à l'ensemble de l'État, parce qu'elles observent que ces hauts responsables fraudeurs sont nommés, puis protégés par l'État. Les gens constatent que, d'un côté, l'État punit sévèrement les militants révolutionnaires, et de l'autre côté, il assure l'impunité à ses agents fraudeurs ou criminels. L'hypocrisie de l'État devient flagrante. La légitimité de l'État devient corrodée ou menacée, par la cupidité de ses propres agents, sensés le défendre !

[Loi 350] *Chaque fois qu'un État ou un acteur social mène des politiques durables, qui manquent de rationalité, d'honnêteté ou d'équité, ces politiques finissent souvent par se retourner contre lui.*



(182). Comment l'État perd-t-il son efficacité ? Les choses évoluent souvent de façon imperceptible. [Loi 351] *Quand des agents de l'État, du haut au bas de la hiérarchie de cet État, s'intéressent beaucoup plus à accroître leurs fortunes personnelles qu'à développer le pays, les autres citoyens en font autant. Finalement, tout le monde tend à négliger ce qui est public, commun, collectif ou national.* Chacun n'accepte

(81) Voir par exemple le Rapport de la Cour des Comptes de l'année 2008, résumé par le journal «L'économiste» du 10/11/2008. Il révèle de multiples exemples d'irrégularités, délits et gabegies, commis couramment dans la gestion de nombreux établissements et entreprises publiques (tels que l'Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM), la Caisse de Dépôt et Gestion (CDG), le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR), la Caisse Nationale de Retraite et d'Assurances (CNRA), la Compagnie Nationale d'Assurance (CNIA), le Centre Hospitalier Universitaire Ibn Rochde, le Centre Cinématographique (CCM), etc.

plus de fournir des efforts que pour soigner ce qui lui est personnel. Malheureusement, [Loi 352] *on ne peut pas faire une nation épanouie, ou un pays développé, uniquement avec une addition d'affaires strictement personnelles, fussent-elles mirobolantes. Finalement, le pays devient dépecé, délabré, et tout le monde en subit des conséquences accablantes.*



(183). A la fois les hauts responsables, et les fonctionnaires de l'État, parlent plus du futur, et moins du présent, ou du passé. Ils prononcent des discours⁸² caractéristiques, parsemés de promesses généreuses. Ces discours se ressemblent souvent. Voici le discours typique que les hauts responsables et les fonctionnaires de l'État proclament souvent : «Les problèmes auxquels nous, les autorités de l'État, nous sommes confrontés sont énormes et complexes. Nous avons chargé des experts de renommée mondiale de les étudier. Le traitement de ces problèmes nécessite beaucoup d'énergie et de temps. Nous avons préparé des projets et des programmes importants. Nos budgets et nos moyens matériels sont limités. Nos ressources humaines sont insuffisantes. Plusieurs années avant, il y avait effectivement quelques dysfonctionnements. Mais aujourd'hui, nous maîtrisons mieux les problèmes. Nous avons accompli des progrès immenses. Maintenant les projets sont en cours de préparation et d'exécution. Ils vont résoudre tous les anciens problèmes. Grâce aux orientations éclairées du Chef de l'État, une nouvelle stratégie est appliquée. Elle va produire des résultats considérables. Les projets que nous sommes en train de réaliser sont très importants. L'État et les fonctionnaires déploient des efforts énormes pour servir les populations. Ceux qui nous critiquent ne savent pas la consistance des travaux que nous accomplissons. Pour avoir des résultats meilleurs, il faudrait plus d'argent, c'est-à-dire plus d'impôts. Les revenus des fonctionnaires devraient être améliorés pour rehausser leur motivation. La décentralisation, la déconcentration et la démocratisation sont en cours de réalisation. Nous avons besoin de fonds supplémentaires (y compris de crédits internationaux)

(82) Voir aussi sur ce sujet le point N°(347) dans le livre 'Le sociétal'.

pour investir et réaliser des projets encore plus importants. Il faut patienter pendant suffisamment d'années avant de voir les premiers résultats de ces réalisations. Des décisions ont été prises, mais le débat reste toujours ouvert. Nous sommes ouverts à toutes les propositions. Les acteurs économiques et les partenaires sociaux devraient coopérer de façon plus loyale avec les Administration de l'État» ! Toute ressemblance avec des déclarations officielles réelles n'est pas une coïncidence fortuite ! Car ce discours typique fait partie des phénomènes sociaux répétitifs.



(184). L'État concrétise un degré historique d'organisation de la société. Il œuvre pour fournir des commodités et des services au peuple. Il se charge de développer des potentialités déterminées. Il concrétise aussi un rapport de forces. Il légitime un rapport de domination sociale. Il se réalise à travers l'organisation de structures disséminées dans l'espace et le temps. Là où il y a un État, il y a des classes dominantes et des classes dominées, des classes exploiteuses et des classes exploitées. Qu'il y est «compromis historique» ou «conflit historique» entre les classes sociales, ou que ces classes soient consentantes ou opprimées, ceci ne change pas ce fait social têtue. L'État peut faire le mal ou le bien. Il peut être l'opresseur ou le libérateur, le dévoreur ou le serviteur de son peuple. Un homme d'État averti est celui qui reste maître de la logique de l'État. Il n'en devient pas l'esclave. Il façonne les structures de l'État, il dirige leur fonctionnement, mais ne se résigne pas à les subir. Un citoyen critique ne se soumet pas passivement à l'État comme à une fatalité, mais le traite comme une concrétisation de conventions sociales, à la fois négociables et améliorables.



(185). Souvent, l'État est incapable de développer les régions qui se trouvent assez loin du pouvoir politique central. L'alternative est la décentralisation. Chaque région devrait avoir suffisamment d'autonomie, de moyens et de pouvoir local. Les habitants des régions devraient pouvoir élaborer, programmer et

réaliser leur propre développement économique et social. Le pouvoir politique central est-il capable de mettre en œuvre la décentralisation ? Est-il disposé à respecter l'autonomie des régions ? Accepte-t-il de coopérer loyalement avec les autorités et les élus locaux ? Va-il encourager les initiatives locales ou les gêner ? Les différentes régions sont-elles convaincues de la nécessité de partager équitablement les ressources nationales ? Les élus locaux sont-ils suffisamment compétents, éduqués et intègres ? Se dévouent-ils au service de la population (locale et nationale) ? Sont-ils fidèles aux fondamentaux du peuple ? Rien n'est facile, sûr ou définitif, mais tout est fluctuant.



(186). Quand un État assure l'impunité à ses agents coupables d'enrichissement illégal, de torture, de contrebande ou de trafic de drogue, il gaspille son autorité, et aggrave son déficit de légitimité, jusqu'à sa faillite.



(187). Mauvaise nouvelle ! La liste des 'problèmes sociaux' s'est désormais allongée d'une nouvelle difficulté ! Il s'agit de la masse salariale des fonctionnaires de l'État.

A l'origine, la bureaucratie de l'État était établie pour servir la population. Mais cette bureaucratie a tendance à transformer le contrôle en oppression. Elle évolue parfois en un corps social parasitaire. Elle consomme beaucoup, mais produit peu. [Loi 353] ***La logique de l'État incite continûment à créer de nouveaux appareils d'État.*** Certains responsables veulent alléger le chômage par le recrutement de fonctionnaires supplémentaires. D'autres agents influents dans les administrations de l'État exploitent la moindre opportunité pour faire embaucher le maximum possible parmi leurs proches ou leurs clients politiques. L'État est efficace dans la répression des militants révolutionnaires et dans la collecte des impôts, mais dans les autres domaines, il est insuffisant ou médiocre. Les administrations et les services de l'État se multiplient. Leurs effectifs se gonflent. Et en même temps, leurs efficacités et leurs rentabilités diminuent, deviennent médiocres, ou même nulles.

A tel point que l'État peut supprimer plusieurs sections parmi des organismes publics, sans que cela ne cause aucun manque aux populations. Les budgets de fonctionnement sont financés au détriment des investissements. Et le développement du pays devient freiné, voir inaccessible.



(188). Par opportunisme, népotisme ou clientélisme, certains responsables politiques augmentent le nombre des fonctionnaires de l'État. Des citoyens y contribuent aussi : chaque fois que des administrations sont mal gérées, les populations réclament plus de fonctionnaires pour les améliorer. Cela mène au gonflement des budgets de fonctionnement.

Le gouvernement ne peut résoudre ce problème en imposant des salaires modestes aux fonctionnaires. Il ne peut pas les alléger. L'insuffisance du revenu du fonctionnaire incite ce dernier à consacrer la majeure partie de son énergie à rechercher des opportunités économiques ou des revenus complémentaires en dehors de son travail. Cette quête de substituts devient parfois tellement prépondérante que le fonctionnaire ne peut plus accomplir son travail ou s'acquitter de ses devoirs. Il se débrouille en exploitant ses prérogatives ou son pouvoir. Il se focalise sur ses intérêts individuels.

Dans ces conditions, le recours à la corruption devient irrésistible ou inévitable. Celle-ci finit par se généraliser. La situation des fonctionnaires devient comme une rente. Ils profitent de privilèges directs et indirects, légitimes et illégaux.

[Loi 354] *Les fonctionnaires se croient indispensables à la société. Mais cette immense armée des fonctionnaires de l'État devient improductive ou inutile. La société peut se passer des services d'une partie importante des fonctionnaires, sans qu'il en résulte aucun dommage.* L'hypertrophie du corps des fonctionnaires rend la vie pénible, à la fois pour l'État, et pour la société. Le paiement des salaires des fonctionnaires se fait au détriment des investissements. Cette hypertrophie des administrations de l'État devient un frein qui ralentit toutes les initiatives. Le grand nombre des fonctionnaires empêche la rationalisation de l'État. Il entrave aussi sa démocratisation.



(189). Les fonctionnaires de l'État se comptent par grands nombres. Une partie importante parmi eux tend à devenir paresseuse. Ils veulent jouir sans peiner. Ils évitent d'accomplir leurs devoirs professionnels. Leur manque d'efficacité ou leur paresse constituent l'une parmi les causes des dysfonctionnements de l'État. La médiocrité des fonctionnaires provoque des dommages pénibles à la société. Simultanément, ces fonctionnaires veulent que leurs salaires ou leurs avantages soient augmentés. Ils désirent vivre confortablement, comme les élites riches du pays. Les fonctionnaires compétents, intègres et travailleurs, sont souvent minoritaires. Les fonctionnaires se connaissent parfaitement entre eux. Un système de notation mutuel, anonyme et périodique, devrait permettre d'identifier les tricheurs excessifs parmi eux. Après enquête et jugement, ceux qui sont incorrigibles devraient être expulsés du corps des fonctionnaires de l'État.



(190). [Loi 356] *Si les politiques menées à long terme par l'État ne sont pas rationnelles, ses finances finissent par se détériorer.*



(191). L'État idéal serait celui où l'on s'arrange pour que les postes de responsables, fonctionnaires et employés ne puissent être occupés que par des militants désintéressés. Parce que les militants authentiques se contentent de revenus modestes, et acceptent de consacrer leurs vies au service du peuple. Les militants sincères sont supposés capables de se libérer de leurs désires d'appropriation, de célébrité, d'enrichissement ou de puissance. Des conditions et des contrôles devraient être érigés pour se débarrasser des postulants médiocres, paresseux ou opportunistes. Hélas, ce souhait reste utopique. Car, même dans ce domaine, toute chose peut évoluer en son contraire.

Les fonctionnaires : indispensables, mais envahissants et peu efficaces

(192). L'État concrétise à la fois des commodités indispensables et des sources de contradictions pénibles et coûteuses.

[Loi 357] *Les administrations de l'État sont comme des cellules cancéreuses. Elles ont tendance à proliférer, tout en devenant de moins en moins utiles à la société.* Le pouvoir politique commence par ériger quelques administrations pour servir, contrôler ou orienter des populations. Ensuite, elles apparaissent insuffisantes, finissent par se corrompre, ou se transforment en leur contraire. L'État devient alors obligé d'établir des administrations supplémentaires, pour contrôler, ou compléter, les premières. Les administrations publiques tendent à devenir budgétivores, peu productives, et incapables de se maîtriser. On pense alors à ériger de nouvelles administrations, autonomes ou parallèles, pour compléter les anciennes, ou pour palier à leurs défauts. Et ainsi de suite.

Quand vous demandez un document à une administration de l'État, elle exige préalablement de vous plusieurs autres documents ou pièces à conviction. L'administration n'atteste que ce que vous prouvez. Elle n'autorise que ce que vous revendiquez. Elle ne vous protège que si vous vous défendez. Elle ne vous sert que si vous êtes capables de vous servir par vos propres moyens. [Loi 358] *Plus l'État est fort, plus les initiatives de la population sont limitées ou freinées.*

L'armée des fonctionnaires de l'État ne cesse pas de proliférer. Elle constitue la première calamité du pays. C'est un drame qui cause des ennuis ininterrompus aux populations. La majorité parmi les fonctionnaires tend à devenir autoritaires, hautains et prétentieux. Ils ont tendance à éviter de fournir des efforts soutenus. Ils s'habituent à la paresse. Ils évitent

d'accomplir leurs devoirs. Et en même temps, ils veulent vivre ou jouir comme l'élite la plus riche du pays. Ils sont avides d'accroître leurs pouvoirs. Ils cherchent constamment à améliorer leurs privilèges. Ils deviennent imprégnés par la culture de l'opportunisme ou de l'hypocrisie. Les studieux parmi eux sont rares. Les fonctionnaires se connaissent entre eux. Les plus intègres parmi eux devraient inventer et appliquer des procédures qui permettraient d'exclure de leurs rangs tous ceux qui sont des tricheurs incorrigibles.

Les fonctionnaires des organismes publics évitent souvent de se soumettre à l'inspection ou au contrôle. Ils deviennent comme une espèce de parasites sociaux. [Loi 359] *Dès qu'une administration de l'État est installée, il devient difficile de la modifier ou de la supprimer. Plus une administration est oisive, incompétente ou inutile, plus elle est prétentieuse, arrogante ou humiliante. Plus les effectifs des administrations de l'État sont nombreux, plus les impôts sont lourds, et les investissements réduits.* Toute administration qui ne progresse pas, devient un frein au développement de la société. Dans les administrations publiques, il existe souvent un déphasage de mentalité entre les sommets de la hiérarchie et ses bases, entre le centre et les périphéries. La meilleure manière d'améliorer certaines administrations est de les remplacer par des machines à sous, ou par des sites d'Internet. En échange d'une petite pièce de monnaie, la machine fournit immédiatement le service demandé, qu'il soit un simple certificat de naissance ou un budget national complexe. Pour fournir un service quelconque aux populations, le mieux est, non de le faire exécuter par des organismes publics, mais d'inciter des entreprises privées et concurrentes à le vendre sur un marché transparent. Plus les organes de l'État sont réduits à leur strict minimum, plus les initiatives privées peuvent être dynamiques. [Loi 360] *Si les citoyens ne sont pas suffisamment consciencieux, disciplinés, studieux et productifs, vous pouvez augmenter autant que vous voulez les budgets, le nombre des fonctionnaires, ou celui des organismes publics, mais ils ne suffiraient jamais à satisfaire les besoins élémentaires de la société !*



(193). Quand l'individualisme règne dans la société, l'État et ses fonctionnaires deviennent indispensables. Quand un État s'effondre, puis disparaît, la population revient à un stade de développement qui est antérieur, ou même primitif⁽⁸³⁾.

En général, les États (à l'instar des partis, syndicats ou autres institutions) n'acceptent pas d'être critiqués, contrôlés ou sanctionnés. Il est vain d'attendre d'eux des autocritiques sincères ou conséquentes.

Quand un observateur voit la cupidité des entreprises privées, il a tendance à opter pour la préservation des entreprises du secteur public. Et quand il voit les gaspillages et les détournements des biens commis dans le secteur public, il incline à préférer la privatisation de toutes les entreprises publiques. Cet observateur peut hésiter longtemps entre ces deux options (nationalisation ou privatisation). Mais une vérité finit par s'imposer, même si elle est contraire à certains dogmes socialistes : [Loi 361] *l'État est incapable de gérer efficacement, et durablement, la production de produits ou de services. Parce que les fonctionnaires fautifs ne sont jamais sanctionnés par le marché comme le sont les patrons, les entrepreneurs, ou les gestionnaires, dans l'économie privée. Ils ne risquent pas la faillite.* Quelque que soit leur médiocrité, les fonctionnaires bénéficient d'un revenu régulier, d'une promotion par ancienneté, et d'une retraite garantie.



(194). L'une des causes de la médiocrité des institutions, administrations, ou services de l'État, est que les nominations des responsables, ou les embauches des fonctionnaires, sont décidées sur des bases intéressées.

Habituellement, le Chef de l'État nomme les plus hauts responsables. Ceux-ci nomment à leur tour leurs adjoints, collaborateurs ou subordonnés. Et ainsi de suite. Le problème vient du fait que ce style de nomination se généralise, du sommet de la structure de l'État à sa base.

Quand un fonctionnaire est investi d'une certaine responsabilité, il mime son chef hiérarchique, ou bien il imite

(83) Voir les exemples de Somalie et de l'Irak pendant les années 2000.

même le Chef de l'État. Il embauche d'autres fonctionnaires ou employés en accordant la préférence à ses proches (familiaux, politiques ou tribaux). Il favorise ses amis, les amis de ses amis, ses partisans ou ses soutiens. Chaque agent d'autorité se plaît à s'entourer d'une cour de serviteurs dévoués à sa personne, non à l'État, au peuple ou à la loi. Chaque responsable veut placer ses agents, infiltrer la structure de l'institution concernée, renforcer son camp, disposer de partisans qui lui sont attachés, créer son propre lobby. Chacun, à son niveau, préfère la fidélité à la compétence. Chacun opte pour les candidats obéissants, et il évite ceux qui risquent de devenir critiques ou concurrents. Ces fonctionnaires privilégient la docilité, l'allégeance, la vassalité. Ils négligent l'expertise, la compétence, le mérite ou l'assiduité. La pratique du copinage, cooptation, népotisme, clientélisme, régionalisme ou tribalisme, se généralise. Pour recruter, ces décideurs ne se soucient pas de se conformer à l'impartialité, à des règles objectives, ou à une méthodologie scientifique. Ils prétendent parfois que ces nominations ou embauches devraient «préserver l'homogénéité des organes dirigeants». En clair, ils veulent que l'équipe dirigeante soit composée de proches, de copains ou de complices. Une telle prétention leur permet de rejeter les critères rationnels. Et ils tendent finalement à pratiquer l'arbitraire.

On pourrait admettre qu'un certain nombre de postes de hauts fonctionnaires de l'État aient effectivement un caractère éminemment politique. Qu'ils peuvent être désignés par le Chef de l'État, ou par le premier ministre, sur la base de considérations politiques. Pourtant, la meilleure manière de déceler des compétences politiques est de le faire à travers des élections (générales, professionnelles, sectorielles ou locales), et non à travers des nominations arbitraires. Pour le reste des postes de fonctionnaires de l'État, le recrutement devrait se faire selon des règles légales, objectives et désintéressées. Les nominations ou les embauches de ces fonctionnaires devraient se faire dans la transparence, à travers des appels publics à candidature, sur la base de critères préétablis, de concours ouverts, de notations neutres, d'évaluations contradictoires, ou d'appréciations indépendantes. Et même si ces recrutements ou embauches sont décidées conformément à des règles d'impartialité, ils ne devraient pas se transformer en privilèges à

vie. Au contraire, après chaque année d'exercice, ou après un mandat de deux ans, des commissions de contrôles indépendantes devraient vérifier, ou réévaluer, si chaque responsable, fonctionnaire, employé ou salarié de l'État, est suffisamment compétent ou efficace, dans la mission qui lui a été confiée. Dans le cas inverse, il devrait être rééduqué, dégradé, réorienté ou licencié. Refuser ces contrôles nuirait à l'État de droit.



(195). L'efficacité des administrations, institutions ou établissements publics est souvent médiocre en comparaison avec celle des entreprises du secteur privé. Et c'est le peuple travailleur qui paye les frais des gaspillages qui en découlent. Cette médiocrité des établissements publics s'explique en partie par le statut des fonctionnaires de l'État, ou par leurs contrats d'embauche. Les emplois des fonctionnaires sont souvent à vie. Un salarié de l'État peut impunément se permettre de commettre plusieurs infractions. Il peut être nonchalant, paresseux, improductif, irrégulier ou fraudeur. Il sait que la sanction maximale qu'il risque de subir est d'être mal apprécié, non promu, muté, mais pas déclassé ou licencié. Sa promotion professionnelle se fait automatiquement par ancienneté. Est-il possible de moderniser ou de rationaliser les différents organismes de l'État, si l'ensemble des fonctionnaires de l'État ne se soumet pas à un code de travail semblable à celui appliqué dans le secteur privé ? Tout employé ou salarié de l'État devrait pouvoir être licencié dans des conditions similaires à celles des salariés du secteur privé (avec possibilité de l'assujettir à des contrôles, réprimandes, suspensions, préavis, suspensions, licenciements et recours à la justice). Si l'État accorde à ses salariés des droits supérieurs ou meilleurs que ceux habituellement pratiqués dans le secteur privé, cela n'équivalerait-il pas à œuvrer avec des statuts de citoyenneté inégaux ? Ces 'droits meilleurs' offerts par l'État à ses employés ne se transforment-ils pas en privilèges discriminatoires ou immérités ? Cette différenciation dans les droits ne signifie-t-elle pas que les agents de l'État qui font les lois ou les appliquent, accordent à eux-mêmes des privilèges qu'ils refusent à

d'autres ? Cette divergence dans les codes régissant le travail salarié ne conduit-elle pas à renforcer la division de la société en catégories sociales inégales ? Pourquoi ne pas aligner les droits et devoirs des salariés du privé sur ceux des fonctionnaires, ou inversement, aligner les droits et devoirs des salariés de l'État sur ceux du privé ?



Qui est coupable de «terrorisme» ?

(196). Le concept de «terrorisme» utilisé dans de nombreux média est souvent trompeur.

1) Ce concept a été accaparé et utilisé de façon tendancieuse par les colonialistes, les impérialistes, les sionistes et les dictateurs. Ceux-ci assimilent ceux qui leur résistent à des «terroristes». Ils les désignent comme des criminels. Ceux qui qualifient un acte de résistance par l'adjectif «terroriste», visent à ôter la légitimité au résistant défensif, pour la détourner au profit de l'agresseur offensif. Par exemple, quand des palestiniens persécutés ou chassés de leurs maisons ou de leur patrie essayent de résister par les moyens qui leur sont possibles, les sionistes et leurs alliés occidentaux les accusent de «terrorisme». Ces sionistes et occidentaux exigent des palestiniens de cesser toute forme de résistance à la colonisation, s'ils veulent ne pas être qualifiés et combattus en tant que «terroristes».

2) Depuis l'attaque par projection d'avions contre les tours du World Trade Center à New York, le 11 septembre 2001, la «lutte contre le terrorisme» est exploitée, plus systématiquement qu'avant, par les impérialistes, les sionistes, les dictateurs et les conservateurs. Ils abusent de cette accusation facile pour combattre tous ceux qui leur résistent. Pour éliminer, arrêter ou emprisonner un opposant, ils l'inculpent de «terrorisme», ou de liens occultes avec des «extrémistes». Les puissances impérialistes tirent profit de la phobie du «terrorisme» pour

inciter les États du tiers-monde à se rallier sous leur hégémonie. Les puissances impérialistes imposent à leurs alliés, et à leurs protégés à travers le tiers-monde, de prendre des dispositions politiques, économiques, juridiques et répressives, contre toutes les forces politiques qui s'opposent au capitalisme, à l'impérialisme ou au sionisme. Elles les contraignent à des coopérations inégales entre les services de renseignement et les organismes de répression. Et tout État ou mouvement politique qui refuse de se soumettre à l'hégémonie de l'impérialisme ou du sionisme, devient accusé de «terrorisme» par les médias occidentaux. Ils le dénigrent à travers ce qualificatif, alors qu'eux-mêmes ne sont pas habilités à juger.

3) La résistance au colonialisme, au sionisme et aux projets des puissances impérialistes est légitime. Les peuples agressés, ainsi que leurs forces politiques, ont le droit de résister et de se défendre, par tous les moyens légitimes dont ils peuvent disposer. Si des colonialistes, des sionistes ou des impérialistes imposent la «guerre classique», avec leurs moyens puissants et sophistiqués, alors les peuples faibles ou victimes deviennent acculés à utiliser ce qui reste à leur porté, comme la «guérilla irrégulière et de longue durée».

4) Dans des situations normales, et pour combattre les actes de sabotages ou d'attentats illégitimes, l'utilisation de la police, de la gendarmerie et des lois courantes, est suffisante. La lutte contre ces actes ne justifie pas des juridictions exceptionnelles, des tribunaux spéciaux, ou des restrictions des libertés fondamentales.

5) Les impérialistes et leurs alliés dans le tiers-monde monopolisent les moyens d'«information». Ils abusent de leur pouvoir exclusif de «nommer» les choses ou de les «qualifier». En diffusant des «informations» à travers leurs média, ils se permettent de désigner tout acte d'insoumission ou de résistance comme «terroriste». Ils incitent les auditeurs ou les téléspectateurs à percevoir ces actes de résistance comme «illégitime» ou «criminel». A l'inverse, ils s'abstiennent de diffuser tout ce qui critique les puissances impérialistes ou leurs alliés. Ces média visent à manipuler les esprits des populations à travers le monde. Ils sous-estiment l'intelligence des citoyens. Les populations subissent ainsi un pouvoir médiatique hégémonique et manipulateur. Ces efforts déployés pour

influencer les opinions publiques ont une certaine efficacité temporaire. Mais ils demeurent grotesques ou naïfs. Parce que, si les techniques de propagande, de manipulation ou d'intoxication, peuvent tromper les parties de la population qui sont les moins cultivées, ou les moins vigilantes, elles soulèvent simultanément l'indignation ou la révolte du reste de la population. Et ce sont toujours les citoyens les plus clairvoyants qui réussissent, en fin de compte, à ramener à la raison le reste de la population, supposé moins avisé. Et non pas l'inverse. Les citoyens lucides ruinent ainsi l'influence de la propagande des puissances rétrogrades.

6) Sont coupables de «terrorisme», non seulement ceux qui commettent des attentats (meurtriers ou destructeurs), mais tous ceux (individus, groupes, gouvernements ou États) qui empêchent des hommes, que ce soit par la force, la menace ou la ruse, de vivre librement et dignement. Ce sont aussi ceux qui les empêchent de penser, de s'émanciper ou de se développer. Sont «terroristes», tous ceux qui imposent à des populations, des visions, des idées, ou des 'faits accomplis' iniques, qui les réduisent en «choses» exploitées, opprimées, humiliées, effrayées, soumises ou résignées. Sont «terroristes», tous ceux qui ôtent à une ou plusieurs personnes, ce qu'il y a d'humain en elles, à savoir le droit à une vie libre, le droit à la propriété, à l'indépendance, à la liberté, à la prospérité, à la critique, à la révolte et à la dignité. Sont «terroristes», tous ceux qui imposent leur domination ou «leur légitimité», par la force, la répression, la menace, l'intimidation, le mensonge ou la manipulation.



LA POLITIQUE

***La politique saine est l'art de traiter
équitablement les contradictions
sociales***

(197). Qu'ils sont nombreux, ceux qui critiquent les gouvernants et les dominants ! Certains opposants politiques ne cessent de signifier qu'il suffit de remplacer ceux qui dominent, pour que tout marche de façon démocratique et équitable.

Évidemment, ces opposants insinuent que la condition pour que ce changement réussisse, est qu'ils occupent eux même le pouvoir, pour appliquer leurs méthodes particulières. Et si le peuple les aide à réaliser cette révolution, ou cette alternance au pouvoir, il constate ensuite avec déception que les choses ne changent pas autant qu'on l'aurait souhaité. [Loi 362] ***Et quand ces anciens opposants politiques sont solidement installés dans leurs postes d'autorité, ils reproduisent des arrogances, des hypocrisies, ou des injustices, analogues à celles de leurs prédécesseurs. Et même si leurs anciennes promesses étaient sincères, le système économique et social s'avère plus fort qu'eux. La dynamique sociale les amène souvent à reproduire inconsciemment les mêmes processus de domination, d'exploitations, d'expropriation, d'occultation ou de mystification.*** Au lieu de maîtriser les phénomènes sociaux, ce sont ces derniers qui les asservissent. N'est-ce pas affligeant ?

Croire que ceux qui ont le pouvoir sont seuls responsables des problèmes sociaux, dévoile un manque d'expérience politique. Penser qu'il suffit de remplacer les personnes

dominantes par d'autres pour que les questions sociales soient résolues, est un signe de méconnaissance des phénomènes sociaux. Pour changer la société, il faut traiter correctement les phénomènes sociaux.



(198). Plusieurs phénomènes sociaux montrent que les citoyens ne savent pas traiter correctement les contradictions sociales. Parmi ces phénomènes, citons quelques exemples significatifs : le nombre élevé des divorces, des syndicats, des scissions dans les partis politiques, des luttes exacerbées au sein de divers genres d'organismes, des différends entre partenaires économiques, des conflits d'héritages, des querelles d'intérêts portées devant la justice, des accidents de la route, de mésententes entre voisins, etc. Les citoyens sont-ils à ce point peu doués pour traiter les contradictions sociales ? Que devraient faire les citoyens pour réussir les discussions, les ententes, les coordinations, les concessions mutuelles, les coopérations, les fédérations ou les unions ?

La politique ne devrait pas être réduite à l'affairisme ou à l'opportunisme. La politique n'est pas l'art de l'hypocrisie, des magouilles ou de l'égoïsme (comme certains le croient). La politique passe par la contribution au débat et à la résolution des problèmes de la société. Pour être saine, toute pratique politique devrait être mue par : la modestie, la souplesse de l'esprit, le respect réciproque, l'effort de compréhension mutuelle, le désir de complémentarité équitable, et la recherche de la coopération bénéfique pour tous.



(199). Les politiciens se divisent en deux catégories : a) Ceux qui défendent un parti, un chef ou une idéologie. b) Ceux qui défendent la vérité et l'équité. Les premiers finissent toujours par s'égarer dans la partialité, le mensonge ou l'injustice. Alors que les seconds peuvent se corriger et s'améliorer continûment.



(200). Les envolées lyriques dans le discours politique peuvent être jolies. Mais elles se transforment plus tard en illusions, puis en échecs amères.

L'idée d'égalité entre les hommes est belle et généreuse. Mais elle ne convient pas pour gérer une institution ou un patrimoine.

D'accord pour l'égalité des citoyens pour élire des représentants, ou pour voter des programmes politiques ou sociaux. Mais pour les concevoir et les réaliser, mieux vaut les confier à des personnes distinguées par leurs expertises, talents ou sagesse. «Dis : "Sont-ils égaux, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas ? " ». (Coran) {الذين يعلمون والذين لا يعلمون}. {السورة : الزمر، رقمها : 39، رقم الآية : 9} Les individus savants et avisés sont plus aptes à être élus pour guider les autres. Et tous les responsables devraient demeurer soumis au contrôle, à la critique, à l'alternance, à la sanction et à la révocation. Les hommes ont des droits politiques égaux, mais ils ne sont pas identiques, ils n'ont pas les mêmes mérites, et ils ne sont pas interchangeables.



(201). Un système politique qui se veut humain, devrait être fondé sur la raison et la justice. L'édification d'un système politique devrait commencer par un contrat social démocratique, élaboré et voté par le peuple libre et souverain. Par contre, si un système politique est injuste ou irrationnel, il conduirait les hommes à la confusion, l'égarément, aux conflits, puis à la décadence.

N'oublions surtout pas cette vérité : pour que la coexistence pacifique et le co-développement se réalisent, il faut la coopération et la solidarité, à travers la complémentarité et le travail productif correctement rémunéré.



(202). Ceux qui veulent recevoir, mais n'acceptent pas de donner. Ceux qui veulent apprendre des autres, tout en refusant de partager le savoir qu'ils ont accumulé. Ceux qui veulent contrôler autrui, tout en évitant d'être eux-mêmes contrôlés. Ceux qui exigent que les autres fassent leurs devoirs, sans qu'eux-mêmes s'acquittent des leurs. Ceux qui veulent que les autres disent la vérité, alors qu'eux-mêmes sont incapables d'avouer leurs propres vérités. Ceux qui demandent que la justice soit appliquée aux autres, mais ne supportent pas qu'eux mêmes soient accusés, jugés ou sanctionnés. Par quoi faut-il les qualifier ? Par l'inconscience, l'hypocrisie, l'égoïsme ou l'aliénation ?



(203). La «nation» ? Elle est devenue une idéologie dévalorisée. Seuls des citoyens pauvres et naïfs sont prêt à la défendre de leur vie. Tandis que les dominants et les exploiters se fichent de la «nation» comme d'un parapluie en période d'été. [Loi 363] *Le jour où, à la fois les dominants et les dominés, les exploiters et les exploités, deviennent sincèrement attachés à la «nation» qui les englobent, les problèmes nationaux les plus difficiles deviendraient aisément solubles. Les puissances impérialistes ne pourront plus alors manœuvrer pour imposer leurs diktats.*



(204). L'une des différences importantes entre un leader politique et un citoyen ordinaire, est que, là où le leader a besoin de quelques heures pour comprendre qu'une orientation politique déterminée mènerait à un progrès, ou au contraire à une crise, le citoyen ordinaire pourrait avoir besoin de l'expérimenter pendant des mois ou des années avant d'arriver à une conviction similaire. Si un leader ne permet pas à sa communauté de gagner du temps, et d'éviter des tâtonnements inutiles, il devient un dirigeant superflu, ou un usurpateur du pouvoir.



(205). L'économie et la politique n'obéissent pas à la même logique. Les meilleurs politiciens ou militants d'un parti politique, ne feront pas nécessairement de bons gestionnaires d'entreprises. De même, les entrepreneurs ayant réussi à développer leurs entreprises, se trompent s'ils croient que leur succès économique les prédispose à devenir des leaders politiques. Dans l'activité économique, la motivation est le profit personnel, à travers l'optimisation des facteurs économiques et l'exploitation des salariés. Tandis qu'en politique, le mobile du militantisme est de servir le peuple. Et personne ne peut servir le peuple s'il ne supporte pas de sacrifier ses intérêts personnels.



(206). Le but ultime de toute institution, qu'elle soit technique, économique, politique, culturelle ou religieuse, est de servir la société, de réaliser le bien être des hommes, de tous les hommes. Si cette relation s'inverse, c'est à dire si la société devient contrainte de servir quelques institutions particulières, ou une minorité privilégiée, il s'agit alors d'une usurpation, ou d'une aliénation. Il devient urgent de se libérer de cet égarement.



(207). En politique, si vous êtes faible, vous risquez d'avoir quelques ennemis. Et si vous êtes puissant, vous risquez d'avoir encore plus d'ennemis. Pour éviter ces tracas, certains préfèrent, sans état d'âme, se ranger du côté du plus fort. Ils n'ont aucune compassion pour les gens faibles ou vulnérables. Si le recours à une justice efficace n'est plus possible, alors il ne reste plus que deux moyens pour régler les conflits : soit le recours à la violence ou à l'oppression, soit la coalition de tous les opprimés et la pratique d'une politique éclairée par l'éthique.



Nas de politique raisonnable sans compréhension des phénomènes sociaux

(208). Voilà un phénomène social étonnant. Je l'appelle «l'intérieurisation du système politique».

Pour l'exposer, je distingue d'un côté l'entité globale qui est la société, et de l'autre les entités élémentaires composant cette société, à savoir par exemple : les familles, les communautés, les entreprises, les administrations, les partis politiques, les syndicats, les associations, et les autres organismes ou groupements de tous genres. Le phénomène est le suivant. [Loi 364] ***Les entités composant la société ont tendance à reproduire en leur sein le modèle du système politique régissant l'entité globale***⁸⁴.

Cela veut dire ce qui suit : si le système politique au niveau de la société est une monarchie autocratique, les entités composant la société ont tendance à reproduire en leur sein un système analogue à celui de cette monarchie. Leurs relations intérieures tendent à être caractérisées par un genre de monarchie, avec une cour, des serviteurs plus ou moins dévoués, des intrigues, des confidences, le paternalisme, l'autoritarisme, l'obligation d'obéissance, etc. Par contre si le système politique est une république bourgeoise, laïque, démocratique, présidentielle ou parlementaire, les relations à l'intérieur des entités composant la société tendent à être marquées par un président, des débats, des consultations, des élections, des échanges de critiques, une certaine liberté d'expression, une concurrence plus ou moins transparente, la méritocratie, un degré déterminé d'autonomie, des alliances souples, etc.

En me permettant d'utiliser quelques expressions dont le sens est assez large, je dirais ceci : Le phénomène d'«intérieurisation du système politique» se manifeste par la

(84) *Ce phénomène social est aussi décrit de manière indirecte dans le chapitre 'Le pouvoir politique'.*

reproduction du système macroscopique (le genre du système politique global) dans les composantes partielles ou microscopiques de la société (telles que familles, institutions, entités, organismes, etc).

L'«*intériorisation du système politique*» rappelle curieusement le phénomène des «*fractales*»⁸⁵ étudiées en mathématiques. Cela veut dire qu'à toute échelle d'observation du panorama social, l'observateur constate la reproduction du modèle du système politique globale. C'est pourquoi il est aussi possible de nommer ce phénomène, par analogie : les «*fractales politiques*».

[Loi 365] *Quand il y a concordance entre la nature du système politique établi, et le type de relations sociales intériorisées au sein des composantes de la société, le changement du régime politique demeure lent, difficile, voir improbable. A l'inverse, quand le type de relations sociales intériorisées dans les composantes sociales est en avance sur le genre de système politique existant, un changement du régime politique devient probable, peut être même imminent.*



(209). Tout «consensus national» contient des composantes économiques, politiques, culturelles et religieuses. Il est généralement présenté comme une «*entente spontanément contractée*» par l'ensemble des classes de la société. Les porte-parole des partenaires sociaux prétendent que ce consensus est fondé sur des analyses concordantes de la situation politique, des compromis mutuellement consentis, ainsi que des engagements réciproques. Les catégories sociales dominées peuvent déclarer qu'elles soutiennent librement ce consensus.

Le consensus suppose l'égalité ou l'harmonie entre les partenaires sociaux. [Loi 366] *Dans les faits, ce sont les classes dominantes qui définissent le contenu du consensus national. Elles délimitent aussi son contour. Elles fixent la durée de sa validité. Et les dominés ne font souvent que subir ce*

(85) Une Fractale est une courbe ou une surface irrégulière, qui se crée suivant des règles impliquant une homothétie interne, des structures gigognes en tout point, qui s'emboîtent les unes dans les autres. (Voir Wikipedia sur Internet).

consensus. Ils ignorent certaines de ses portées stratégiques. Mais personne n'est complètement dupe. Un consensus cache un rapport de force cynique, parfois implacable. Si les classes sociales dominées supportent ce consensus, ou ne le dénoncent pas, cela signifie qu'elles n'ont pas une autre alternative possible durant la période considérée. Les efforts ou les sacrifices consentis par les différentes classes sociales pour réussir le consensus concerné ne sont pas égaux. Les classes dominées payent plus cher que les classes dominantes. Et les bénéfices éventuels récoltés par les classes dominées sont plus maigres que ceux des classes dominantes. Mais rien ne demeure figé. Le contenu même du consensus ne peut échapper à la dynamique de la lutte des classes sociales. Les enjeux et les rapports de force évoluent insidieusement au cours du temps. Plus tard, quand la situation aura radicalement changé, plus personne ne parlerait de ce consensus. Il cesserait d'exister. Et tout le monde passerait aux nouveaux problèmes du moment.



(210). [Loi 367] *Ne peuvent s'efforcer de traiter un problème économique, politique ou culturel, que ceux qui pâtissent d'une partie au moins de ses conséquences négatives.*

[Loi 368] *Le motif décisif de l'individu, le mobile qui l'incite à agir, à se risquer, ou à travailler, c'est son intérêt individuel égoïste. Compter uniquement sur la morale, l'éthique, la justice, l'intérêt général, ou sur d'autres valeurs théoriques, c'est s'embourber dans des croyances idéologiques.*

Quand un intérêt se retrouve semblable à lui-même chez un grand nombre d'individus, il devient un intérêt commun à une fraction plus ou moins grande de la société. [Loi 369] *Un intérêt collectif, communautaire, ou national, peut parfois résulter de la somme de certains intérêts égoïstes des individus composant cette collectivité. Hélas, il ne suffit pas qu'un intérêt soit commun à la majorité d'une société pour que celle-ci se mette aussitôt à le réaliser !*

[Loi 370] *Pour qu'une action ou un programme politique ait des chances d'être appliqué ou de réussir, il faut qu'il serve*

au moins les intérêts des citoyens qui le supervisent, de ceux qui le soutiennent, et de ceux qui le réalisent.



(211). [Loi 371] *En politique, si vous essayez de résoudre un problème, et si vous consommez beaucoup de temps, de moyens ou d'énergie, sans obtenir des résultats satisfaisants, cela peut signifier que vous essayez d'agir sur des éléments, causes ou facteurs inadéquats, ou que vous vous attaquez à de faux problèmes. Vous devez donc réexaminer tous les éléments de votre démarche⁸⁶, de façon minutieuse, pour mieux prendre en compte la réalité telle qu'elle existe.*



(212). Vous pouvez vous sacrifier autant que vous le supportez. Parfois, même vos collaborateurs qui vous connaissent de près n'apprécient pas vos sacrifices à leur juste valeur. Beaucoup de gens n'accordent du mérite qu'à ceux qui ont la richesse ou le pouvoir !



(213). [Loi 372] *Un militant ou un politicien qui considère les problèmes qu'il essaye de traiter d'une manière partielle ou limitée, non d'un point de vue sociétal, risque fort d'échouer dans son œuvre.*

Si vous espérez devenir un bon politicien, vous devez traiter les problèmes, non seulement en tant qu'affaires concernant des individus spécifiques, mais surtout en tant que phénomènes sociétaux, qui dépassent les individus impliqués. Il ne suffit pas de traiter par exemple le problème du fraudeur un tel, il faut aussi et surtout, analyser et résoudre le problème de la fraude en tant que phénomène social récurrent, qui transcende les individus concernés.

Un politicien adroit, ne dit pas à la population : «il faut faire ceci», ou «il ne faut pas faire cela», mais il établit des systèmes

(86) Voir le chapitre 'Raison et méthode' consacré à la 'démarche' dans le livre 'L'Éthique politique'.

d'incitations et de sanctions suffisamment efficaces, pour inhiber les comportements négatifs, et encourager ceux qui sont positifs.



(214). Théoriquement, la vérité devrait être unique, à l'image de la réalité qui est aussi unique. Une seule opinion devrait donc être déclarée «juste», ou «la plus proche de la vérité». Alors pourquoi les citoyens ont-ils en politique des opinions différentes ? Probablement parce qu'ils vivent dans des situations sociales différentes. Ils ne se réfèrent pas aux mêmes valeurs dans leurs appréciations du réel. Leurs connaissances sont distinctes. Chacun ne perçoit que des aspects limités de la réalité. Les gens se préoccupent en priorité de leurs intérêts individuels ou de groupes. Chacun lit la réalité à travers le filtre de ses intérêts privés. Chacun considère ce qui lui est favorable comme bon à encourager ou à défendre. Il n'est pas étonnant de trouver dans toute lutte politique presque autant d'opinions qu'il y a d'intervenants ou d'intérêts distincts. Si nous interrogeons des citoyens : «Pourquoi défendez-vous telle opinion politique ?», ils ne nous disent pas : «C'est parce que cette opinion sert mes intérêts personnels», mais ils nous répondent plutôt par une argumentation complexe, qui cache mal leur égoïsme, et qui ne persuade personne.



(215). La difficulté majeure de collaborer avec un leader, un dirigeant ou un politicien, vient du fait qu'il se présente lui-même comme un scientifique rigoureux, qui maîtrise ce qu'il pense ou ce qu'il réalise. Mais si nous examinons attentivement les affirmations de ce leader, nous pourrions constater qu'il a le défaut de réfléchir comme un poète, un littéraire ou un philosophe. Ce leader se projette dans le futur. Il utilise des abstractions théoriques ou idéologiques. Il nous invite à croire en ses abstractions. Mais nous demeurons incapables de contrôler ses conceptions ou de vérifier ses affirmations. Des années, ou des décennies plus tard, quand l'expérience vécue montre que les anciennes aspirations de ce leader ou de ce

politicien ne s'étaient pas réalisées, ce dernier prétend de nouveau qu'il tient compte maintenant de l'expérience passée, qu'il a aujourd'hui des idées plus performantes, des programmes plus pertinents, ou des théories plus puissantes. Il nous exhorte donc à croire en ses nouvelles paroles. Il nous incite à appliquer ses recommandations récentes. Et ce jeu peut se répéter longtemps, sans succès.

Pourquoi ne pas édifier des institutions scientifiques ou techniques capables de vérifier la validité ou l'efficacité des idées politiques ? Par exemple, des Bureaux d'études indépendants et suffisamment outillés pourraient mener des enquêtes sociales, des sondages d'opinion, calculer des prospectives, ou apprécier l'adéquation de programmes politiques en comparaison avec les besoins exprimés et les moyens mobilisables. Même si ces recherches méthodiques ne permettent pas à ces Bureaux d'études d'accéder à la vérité complète, elles devraient les aider à distinguer entre les idées politiques douteuses et celles qui sont relativement plus réalistes. Cette modeste manière de vérifier le degré de véracité des affirmations politiques est meilleure que l'absence de toute vérification. A la condition que ces Bureaux d'études soient savants, pluridisciplinaires, outillés, libres, indépendants et honnêtes.



(216). Les gens veulent le surnaturel. Ils le désirent. Ils le croient. Qu'importe s'il est vrai ou illusoire ! La foule semble dire : «Étonnez nous ! Excitez notre imagination» ! Certains malins ne se privent pas de jouer à ce jeu. Des individus intelligents ou stratèges n'ont-ils pas un pouvoir quasi surnaturel ? Ne leurs suffit-il pas de l'afficher et de l'utiliser en temps opportun pour fasciner des foules naïves et de les conduire par le bout du nez ? Heureusement, il existe souvent une poignée de rebelles, surtout parmi les militants, qui rappellent à la masse qu'elle est manipulée.



(217). Les partis politiques ont besoin de lutter contre leurs concurrents. Cela les amène à élaborer des jugements sur leurs alliés ou sur leurs adversaires. Ces jugements finissent par devenir des croyances durables, puis des préjugés tenaces. Les partis politiques deviennent par la suite incapables de rectifier ces jugements qu'ils ont élevés au rang de dogmes. Même si les faits de la réalité leur suggèrent que leurs opinions préconçues ne sont plus vraies, ils continuent pendant longtemps à discourir conformément à leurs anciens préjugés. Ils se croient obligés de rester fidèles à leurs dogmes. Leurs croyances annihilent leur sens critique. Ils sombrent dans la subjectivité. Ils oublient que les différents acteurs sociaux sont évolutifs, complexes et contradictoires.



(218). Des associations respectables œuvrent pour alléger des souffrances ou des injustices sociales. Elles servent les citoyens les plus faibles. Elles s'occupent de problèmes sociaux négligés par l'État, les partis politiques ou les syndicats. Elles sont supposées indépendantes du gouvernement, des partis politiques, et même des entités économiques. Les membres de ces associations peuvent porter des convictions politiques différenciées. Ils ont certes le droit de défendre des convictions politiques en tant que citoyens libres. Mais il serait exagéré que les associations prétendent représenter la société, ou parler en son nom. Les associations ne sont pas des partis politiques. Si les lois réglementant la création des partis politiques et leur activité sont très restrictives ou répressives, alors les associations deviennent le seul cadre possible pour défendre des positions politiques contestataires. Des intellectuels ou des opposants politiques deviennent acculés à utiliser les associations comme des substituts aux partis politiques. La multiplication des associations pourrait signifier que les libertés politiques sont confisquées, ou que le régime politique établi est incapable d'organiser les citoyens, ou de gérer la satisfaction de leurs besoins. Les associations deviennent alors de facto des acteurs politiques. Les principes de démocratie leur reconnaissent ce droit. La tentation devient alors grande pour le régime politique établi d'essayer d'intégrer ces associations, de

les piéger par des aides financières, de les manipuler, ou de les détruire si elles demeurent contestataires.



(219). En politique, quand la situation est calme, ou que les affaires marchent bien, chacun veut accéder à des responsabilités. Chacun désire grimper les échelons des hiérarchies. Et quand les circonstances politiques s'aggravent, quand des risques redoutables se multiplient, ou que des drames deviennent imminents, tout le monde recule et préfère se faire très modeste.



(220). Ils sont nombreux, ceux qui sont fiers de leur réussite en politique ! Mais si l'on examine les méthodes utilisées par certains, on constate que leur démarche consiste à servir d'abord les groupes les plus puissants, et ensuite leur propre égoïsme. Mais à l'égard du peuple, ils demeurent inutiles, ou même nuisibles. Leur démarche est faite de cynisme, de tromperies ou de lâcheté. De telles méthodes hypocrites méritent l'opprobre, non la fierté.



(221). Pour comprendre pourquoi un individu ou groupe défend telle ou telle position politique (au sens d'une «opinion», ou d'un «point de vue»), il faut surtout examiner ses intérêts économiques, ainsi que ceux de ses adversaires.

La position politique d'un individu ou d'un groupe n'est pas fortuite. Elle n'est pas le produit d'un choix arbitraire. Elle n'est pas déterminée seulement par le savoir ou la culture. [Loi 373] *En général, c'est surtout la situation économique et social d'un individu ou d'un groupe (au sens de sa localisation au sein de la hiérarchie sociale, ou de sa place dans les rapports sociaux) qui détermine ses opinions, ou ses positions politiques (thèse marxiste). Mais il serait erroné d'exagérer la portée de ce principe général. Car ce serait une conception «mécaniste» ou «appauvri» que de croire que l'infrastructure*

économique est le déterminant unique et perpétuel de la superstructure idéologique. Des exceptions et des écarts sont possibles. Par exemple, une longue oppression politique, une propagande massive ou durable, peuvent conduire des populations dominées ou exploitées à intérioriser et à soutenir les positions politiques de leurs dominants, alors que ces positions politiques ne servent pas les intérêts ces dites populations.



(222). Dans toute affaire politique, que vous preniez une position politique ou son opposée, il y aura toujours des personnes qui vous soutiendront, et d'autres qui vous contesteront. Parce que les situations sociales des individus sont différentes, et que les classes sociales sont contradictoires.



***Seule la conformité à l'éthique donne
de la noblesse à la politique***

(223). La politique pratiquée par tout individu ou groupe est nécessairement fondée sur une philosophie, ou sur une certaine conception de la vie en société. Que cette philosophie soit consciente ou inconsciente, savante ou profane, élaborée ou bricolée, équitable ou immorale, solidaire ou égoïste, cela n'empêche pas que c'est cette philosophie qui motive, justifie ou guide les comportements politiques de l'individu ou du groupe concerné. Chacun parmi les citoyens a donc intérêt à clarifier la voie qu'il suit. Il devrait travailler la philosophie qu'il porte, l'analyser, la vérifier, la corriger et l'améliorer. Et pour soigner sa propre philosophie, chaque citoyen a besoin d'étudier les philosophies développées par les autres hommes, que ces hommes lui soient contemporains ou antérieurs. Et si le citoyen

ne le fait pas, il risque de vivre, durant toute sa vie, sur la base de préjugés erronés, de croyances stupides, ou de valeurs minables.



(224). Si vous aidez des gens à augmenter leurs revenus, ou à gravir les échelons de la hiérarchie sociale, ils vous respecteront et vous apprécieront. Ils pourraient même glorifier votre leadership politique. Par contre, si vous critiquez leur opportunisme, si vous dévoilez leurs fraudes, ou si vous agissez pour abolir leurs privilèges, ils pourraient se coaliser contre vous, pour vous discréditer, vous destituer ou vous nuire. Que choisirez-vous alors de faire ? Lutter contre les hypocrites, les fraudeurs et les usurpateurs, en risquant de vous faire abattre par eux ? Ou bien préférerez-vous les flatter et les amadouer, pour préserver vos chances d'intégration dans le système politique dominant ? Mais, si vous vous limitez à vous accommoder avec les injustices existantes, votre contribution sociale ne devient-elle pas futile ou absurde ? Et votre existence personnelle ne devient-elle pas médiocre, inutile ou superflue ?



(225). Pourquoi déclarer telle affaire «nationale» ? Pourquoi sacraliser cette affaire «nationale» ? Pourquoi prétendre qu'il y a une «unanimité nationale» dans cette affaire ? Qui a décrété qu'il existe un «consensus national» ? Qui a validé cette «unanimité nationale» ? Quant et comment ont-ils été établis ? Par quel vote ou référendum ont-ils été obtenus ? Quelle est la nature de cette «unanimité nationale» qui n'accepte aucune information indépendante, aucune discussion contradictoire, aucune critique libre ? Pourquoi interdire aux citoyens de discuter les stratégies, ou de critiquer les tactiques appliquées par le Chef de l'État, ou par le gouvernement, dans cette affaire «nationale» ? Pourquoi ignorer, taire ou gommer, toutes les informations qui ne sont pas favorables au pouvoir politique dans cette affaire «nationale» ? Pourquoi gaspiller les maigres ressources du pays dans cette affaire «nationale» ? Pourquoi des personnalités prétendues «démocrates» tolèrent-

elles la liberté d'expression dans des futilités, mais la refusent dans les affaires politiques et sociales importantes ?

Pourquoi le pouvoir politique prive-t-il les citoyens de certaines sources d'information ? Pourquoi les empêche-t-il de connaître certaines analyses qu'il considère défavorables ? Pourquoi essaye-t-il de manipuler les citoyens ? Cela ne signifie-t-il pas qu'il veut les dominer et les exploiter au lieu de les servir ? Le peuple n'est-il pas majeur pour accéder à toutes les informations et à toutes les critiques ? Une information libre, diversifiée et contradictoire, peut-elle si aisément faire perdre au peuple sa clairvoyance ? Le peuple est-il donc si facilement manipulable ? Cette prétendue facilité de manipuler le peuple autorise-t-elle le gouvernement à recourir à l'odieuse censure de la presse ? Si le pouvoir politique censure des médias, la cause ne réside-t-elle dans sa peur que les médias libres dévoilent ses violations de la justice ou de l'éthique ?

Ce gouvernement a-t-il le monopole de la vérité ou de la sagesse ? La constitution l'autorise-t-elle à exercer son paternalisme grossier sur le peuple ? Pourquoi le gouvernement justifie-t-il la censure et l'oppression par la «défense des intérêts vitaux de la nation» ? L'«intérêt vital» du peuple n'est-il pas, d'abord et en premier lieu, la liberté d'expression, de critique, d'organisation et de manifestation ? Combien de temps faudra-t-il aux dominants pour qu'ils comprennent que les stratégies qu'ils bricolent resteront vouées à l'échec, tant que le peuple ne participe pas à leur élaboration et à leur application ? Un peuple privé de libertés, n'est-il pas condamné par ses oppresseurs à devenir un troupeau de moutons ? N'est-ce pas comme cela que l'idéologie ultranationaliste devient une source intarissable d'oppression et de sottises !

Ne parle de l'existence d'une «unanimité nationale» dans un pays déterminé que les dominants despotiques, ou leurs adeptes, qui ne reconnaissent pas à leurs opposants la légitimité de défendre leurs options différentes. Alors que la vérité générale, est que, dans tout groupe humain, dans toute société, il existe forcément des idées décalées, des opinions différentes, ou des options contradictoires, que ce soit dans le domaine de la politique, l'économie, la religion, ou la culture. Et la solution raisonnable pour coexister, coopérer et départager toutes ces

différences, consiste à se soumettre au jugement du peuple, aux principes de la démocratie, tels que reconnus mondialement.



(226). Nous les hommes, nous prononçons des discours généreux ou honorables, tout en nous comportant de manière insuffisante ou répréhensible. Nos ambitions sont grandes, mais nos conduites sont imparfaites, incorrectes, malhonnêtes ou condamnables. Ce que nous prétendons est louable, mais ce que nous faisons est parfois médiocre ou honteux. Nous sommes incapables de maîtriser nos pulsions égoïstes. Nous ne sommes pas à la hauteur des responsabilités politiques ou sociales que nous exerçons. Dans de tels cas, il est de notre intérêt que nous soyons démis de nos fonctions pour pouvoir guérir de nos aliénations. Sinon, nous risquons de devenir des détraqués capables de commettre des malversations invraisemblables.



(227). Qu'ils sont rares, ceux qui peuvent penser d'une manière réaliste, libérée de tout formalisme, complaisance, conformisme, préjugé, dogmatisme ou idéologie !



(228). Dans la société, plusieurs individus et groupes demeurent continûment exposés à des processus de fragilisation et de déclassement social. Et le rôle des décideurs politiques et économiques est de leur préparer des opportunités de promotion sociale. Ils devraient aider les vulnérables et les fragilisés à améliorer leurs situations matérielles. Les dominants ne devraient pas se raidir dans des positions égoïstes, dogmatiques, conservatrices ou oppressives. La société a besoin de la morale, de la culture et de l'humanisme. Chaque citoyen devrait mener sa propre «révolution culturelle ininterrompue». Le but est que chaque citoyen se libère de son égoïsme et de son attachement aux biens matériels aliénants. Il devrait pouvoir sortir de son petit monde individuel pour s'intéresser à la société dans toutes ses dimensions.

[Loi 374] *Si les relations sociales ne comportent pas un minimum d'honnêteté, de discipline, de souplesse, de justice et de solidarité, alors ces relations sociales deviendraient submergées par l'hypocrisie, la contestation, l'antagonisme, les crises et les conflits. Ces contradictions pourraient évoluer en luttes, révoltes, affrontements ou en violence destructive.* De simples 'catastrophes naturelles' (comme des incendies, des tremblements de terre ou des inondations) pourraient massacrer d'innombrables familles. De nombreux autres genres de malheurs pourraient aisément s'abattre sur le peuple. Des risques d'invasion ou d'éclatement de la patrie deviendraient possibles ou imminents. Ces processus de surenchère agressive, de violence, ou de désordre, risquent de s'aggraver, jusqu'à ce qu'un ordre social plus juste les remplace. La stabilité ne reviendrait qu'avec le rétablissement d'un minimum social de moralité et de solidarité.



(229). Les défauts les plus détestables chez un politicien, ce sont : le mensonge, l'hypocrisie, l'opportunisme, la cupidité, l'égoïsme, le narcissisme, l'absence d'autocritique, les préjugés aveugles, ou le manque de courage pour critiquer les personnes ou les groupes les plus puissants de la société. Beaucoup prétendent que la sincérité est un signe de naïveté. Pourtant, la sincérité est source de puissance. Car un politicien sincère et irréprochable, devient comme un blindé qui progresse triomphalement. Personne ne peut l'attaquer ou le dénigrer.



(230). Les partis politiques (du Maroc) qui acceptent de s'impliquer dans le jeu politique officiel, finissent toujours par devenir domestiqués par le roi.

Durant des décennies, ces partis soutiennent les initiatives du roi de manière systématique, même si ces initiatives sont parfois antidémocratiques ou irrationnelles. C'est étonnant de voir ces partis entraînés de complimenter machinalement les décisions du roi. Ils les qualifient toujours comme parfaites. Ces

partis finissent par porter des positions politiques invraisemblables.

Ces partis admettent que le roi détienne tous les pouvoirs (exécutif, législatif, judiciaire, etc), que ce soit en vertu des traditions, de la «Commanderie des croyants», ou de la Constitution. Ils trouvent normal que le roi domine ou dirige toutes les institutions importantes de l'État. Et en même temps, ces partis politiques imputent toutes les responsabilités, de tous les dysfonctionnements existants dans le pays, non pas au roi, mais au gouvernement formel, ou aux hauts fonctionnaires des administrations publiques. Et pour éviter tout embarras, ces partis finissent tout simplement par nier l'existence de tous ces dysfonctionnements, même s'ils sont flagrants. Pourquoi cette incohérence des partis politiques ? Parce qu'ils n'osent pas critiquer le roi. C'est normal, puisque le roi détient tous les pouvoirs. Et le roi est le seul acteur habilité à décider, ou à valider, les choix stratégiques. Et puis le roi est l'unique distributeur de privilèges.

Ces partis politiques n'ont jamais osé dire que certains choix décidés par le roi sont entachés d'inadéquation, de maladresse, d'erreur de jugement, ou d'abus de pouvoir. Ils n'osent pas critiquer le roi, parce qu'ils redoutent sa colère ou ses terribles représailles. Et quand le peuple voit ces partis politiques se concurrencer de manière acharnée pour occuper des postes de ministres, de parlementaires, ou de maires, même si ces postes n'ont aucun pouvoir décisionnel réel, le peuple en déduit que les dirigeants de ces partis cherchent seulement des opportunités pour magouiller et s'enrichir.



(231). Dès qu'une personne agrmente généreusement son discours d'éloges en faveur du Chef de l'État, le peuple pense immédiatement : «Voilà encore un opportuniste qui essaye de dissimuler sa médiocrité, ou sa culpabilité, derrière la toute puissance de l'Autorité suprême» !



(232). Le meilleur dirigeant politique est celui qui le devient sans l'avoir recherché. Arrivé au sommet de la puissance, il choisit de se défaire de son pouvoir pour redevenir un conseiller écouté, ou un modeste citoyen respecté de tous.



(233). Il a un léger sourire qui facilite la communication. Sa voix est claire. Il parle et agit avec aisance, sans arrogance, et sans visée dominatrice. Il n'est pas intéressé par l'argent, le prestige ou le pouvoir. Il veut simplement travailler, servir le peuple. Il porte une culture encyclopédique. Il pense, parle et agit en gardant constamment à l'esprit sa vision globale des choses. Son message politique est compréhensible. Il ne se laisse pas détourner de son programme de réformes. Il est rapide dans sa réflexion. Il ne craint personne. Il ne cède pas sur les principes de la morale ou du droit. Il critique franchement, mais sans humilier ou offenser ses adversaires. Il est pragmatique et efficace dans le traitement des problèmes. Il est toujours disponible et serviable. Il a la conscience tranquille, parce qu'il est irréprochable. Il dédaigne l'accaparement des richesses matérielles. Il vit sobrement. Il évite les honneurs. Il refuse les flatteries. Il n'hésite pas à reconnaître ses faiblesses, ses erreurs ou ses doutes. Vous ne le connaissez pas ? Vous n'avez probablement pas rencontré beaucoup de personnes de ce genre ! C'est le représentant idéal élu par la population !



(234). Pourquoi certains conçoivent-ils la politique comme un art de l'hypocrisie ? Dans leurs discours ou leurs conduites, ils s'efforcent tout le temps de tricher ou de tromper autrui. Ils mentent et trahissent au point qu'ils deviennent eux-mêmes déroutés par leurs propres instincts égoïstes. Ils se croient super intelligents, alors qu'ils sont en fait des égarés qui s'ignorent. Ils croient qu'ils réalisent leur bonheur, alors qu'ils ne font que multiplier les sources de leur angoisse. Leurs vœux finissent en désastre.



(235). Ils rejettent nos propositions politiques qualifiées de progressistes, patriotiques ou socialistes. Ils n'acceptent rien d'autre que le «réalisme». Pour eux, le réalisme signifie : s'adapter à l'égoïsme généralisé ! Nous ne pouvons donc pas compter sur eux. Ils ne semblent à l'aise que lorsqu'ils imitent aveuglément la masse moutonnaire de la société.

Sur la scène politique d'aujourd'hui, il semblerait que le «réalisme» le plus efficace soit de satisfaire d'abord les égoïsmes de ceux qui sont plus puissants que soi, ensuite celui de soi même. En évitant de se solidariser avec le reste de la population. Ce «réalisme» est fait d'une combinaison d'hypocrisie, de lâcheté et de cynisme. Ce «réalisme» est donc futile ou vain.



(236). Quelques politiciens peuvent émerger de l'intérieur des populations laborieuses du peuple. Cela ne les immunise nullement contre des déviations possibles. Parmi eux peuvent exister des cyniques, des opportunistes, des mercenaires, des consciencieux, des studieux ou des incorruptibles. Ces politiciens n'ont à leurs débuts ni moyens, ni pouvoir. Ils sont autant démunis que la population dont ils sont issus. Ils ne peuvent pratiquer un clientélisme consistant, du moins au commencement de leurs carrières. Il leur est donc difficile de concurrencer des politiciens véreux, issus des classes dominantes, qui sont matériellement mieux pourvus qu'eux.

Les personnes qui accordent leur soutien à des politiciens, en échange de services ou d'avantages personnels, sont coupables de clientélisme. Ils ignorent ou négligent que ce clientélisme finit par pervertir l'ensemble des relations sociales. Ils privilégient leurs intérêts personnels au détriment de ceux de l'ensemble du peuple. Pour eux, le politicien idéal est celui qui les aide, en réglant leurs problèmes personnels, ou en satisfaisant leurs besoins particuliers. Les politiciens ayant des capacités d'intervention sont des membres des castes dominantes. Ils disposent de pouvoirs, de fortunes, de relations et d'ambitions. Ils élargissent leurs champs d'influence par

échange de services. Ils ont la mauvaise manie de vouloir toujours accaparer plus que ce qu'ils ont produit ou servi. La population se contredit quand elle veut des politiciens à la fois clientélistes et vertueux ! Croire que des politiciens égoïstes puissent être honnêtes ou productifs est une sottise !



(237). Méfions-nous de l'idéologie nationaliste. Malgré nos bonnes intentions, elle risque de nous faire sombrer dans un puits profond de subjectivisme. Elle peut nous faire perdre notre sens critique. L'aveuglement nationaliste pourrait nous faire commettre des actes dépourvus de raison ou d'éthique. Quand nous regretterons notre excès de nationalisme, ce serait trop tard.



(238). Les connaissez-vous, ces gouvernants et ces responsables qui, lorsqu'ils agissent, ne font que réprimer, opprimer, tricher, profiter ou exploiter. Et quand ils prononcent des discours, ils ne parlent que de leur adoration du peuple, des progrès grandioses réalisés, du consensus national, de la patience nécessaire, et de l'avenir radieux en cours de préparation ?



(239). Si vous faites partie de ceux qui veulent recevoir plus qu'ils ne donnent, ne pensez surtout pas à faire une carrière politique ! Sinon, cela peut conduire à un malheur, à la fois pour vous, et pour la population. C'est le dirigeant qui doit servir la collectivité, non l'inverse. Les gens du peuple ne peuvent vous soutenir que si vous les servez réellement. Ils ne peuvent vous adopter que si vous les aimez tels qu'ils sont. Pour prouver votre militantisme, vous devez vous sacrifier constamment, et sans rien demander en échange. Les citoyens s'intéressent avant tout à leurs intérêts individuels. Ils peuvent s'intéresser aussi aux intérêts collectifs, à condition que ceux-ci soient la somme de leurs intérêts individuels.



(240). Une politique non maîtrisée par la morale ou le droit, ne risque-elle pas de conduire au déchaînement des convoitises, des cynismes ou des égoïsmes ? Et les agresseurs, même non condamnés par la justice, ne finissent-ils pas, comme les victimes, par souffrir des conséquences de leurs agressions ?



Importance de la maturité politique

(241). Après l'indépendance du Maroc (en 1956), divers mouvements politiques progressistes luttèrent contre le despotisme, et pour l'instauration de la démocratie, d'abord sous le règne du roi Mohamed V (1956-1961), ensuite sous le règne de Hassan II (1961-1999). Mais ces forces ne réussirent pas arracher la démocratisation de la monarchie. Parce que les dirigeants et les partis progressistes manquaient de maturité politique. Au lieu d'unir leurs efforts, ils les gaspillèrent dans des surenchères partisans stériles. Chacun parmi eux privilégiaient sa logique partisane, au détriment des nécessités stratégiques ou patriotiques. Chacun parmi eux s'en tenait à ses ambitions, ses visions, ses opinions ou ses intérêts sectaires. Ils étaient embourbés dans des espèces d'égoïsmes de leader, de groupe ou de parti politique.

Sous le règne du roi Mohammed VI, les partis politiques progressistes (y compris ceux de gauche) commettent la même erreur. Par manque de maturité politique, ils dispersent et gaspillent leurs efforts au lieu de les unir. Ils restent ainsi incapables d'imposer la démocratisation de la monarchie.

Les personnes ou les partis politiques qui manquent de maturité semblent appliquer des devises bizarres. Telles que celles-ci : «Puisque nous ne sommes pas d'accord sur tout, alors nous ne sommes plus d'accord sur rien» ; «Nous sommes d'accord pour ne plus être d'accord».

C'est aussi ce genre de déficit de maturité politique qui explique, des décennies auparavant, pourquoi l'invasion coloniale au Maroc (entre 1911 et 1934) n'avait pas été vaincue.

En effet, sous le règne du sultan Moulay Youssef (entre 1912 et 1927), les tribus du Maroc opposèrent une résistance farouche à l'invasion coloniale de la France et de l'Espagne. Elles auraient pu chasser les colonialistes hors du Maroc. Mais cette résistance finit par être vaincue. Parce que les combattants marocains manquaient de maturité politique. Ils n'avaient pas une vision stratégique dans le cadre national. Leurs visions régionales, ou sectaires, l'emportaient sur la vision nationale. Ce qui permit à la France et à l'Espagne colonialistes de soumettre les tribus résistantes, l'une après l'autre.

[Loi 375] *Chaque fois qu'un peuple ou ses forces politiques progressistes manquent durablement de maturité politique, ils subissent des décennies de gaspillage des énergies, de retard, de décadence ou de sous-développement, avec leur suite de domination, de déficit, de handicap, de pauvreté et de souffrance.*



LA DÉMOCRATIE

Pourquoi la démocratie est-elle nécessaire ?

(242). [Loi 376] *Pour survivre, l'individu est contraint de vivre en société. Et pour que la vie commune au sein de la société soit possible, confortable, équitable et bénéfique pour tous, chacun parmi les membres de la société est obligé de soumettre ses conduites à des règles sociales précises. Ces règles découlent de la nécessité de rationaliser la vie en société, de répartir les tâches, de coordonner les efforts, de partager les bénéfices, et de résoudre les contradictions sociales.* La société érige ainsi des corpus de lois, règlements, morale, traditions et codes de bonne conduite. Tous ces éléments sont sensés contribuer à rendre la vie en société agréable et efficiente. Même si par ailleurs ces corpus de règles sociales restent des champs ouverts à la lutte entre les différentes classes sociales. La démocratie est une manière parmi d'autres d'organiser et de réglementer la société. Ainsi la liberté de chaque citoyen devient conditionnée ou partielle. Tout membre de la société qui ne comprendrait pas l'obligation de ces règles, ou qui les transgresserait, devient gênant, fautif, coupable ou asocial. Et la société (ou sa partie dominante) est alors amenée à corriger le fautif, à le sanctionner ou à l'exclure de la vie commune.



(243). C'est facile d'exiger d'autrui de respecter les règles de la démocratie. Mais dès qu'il s'agit de nous conformer nous mêmes à ces règles, nous imaginons plusieurs 'justifications' pour ne pas les respecter.

C'est facile d'être démocratique envers les membres de sa famille, ses proches, ses amis, ses coreligionnaires, sa tribu, son ethnie, sa classe sociale ou son peuple. Mais nous devenons réticents à appliquer de manière sincère et intégrale les règles de la démocratie envers les contradicteurs, les concurrents, les opposants, les adversaires, les étrangers ou les ennemis.

Quand nous contractons une alliance avec des partenaires pour lutter ensemble contre un adversaire commun, nous acceptons aisément d'appliquer entre alliés des règles de démocratie. Mais dès que cette lutte contre l'adversaire commun s'atténue ou cesse, nous ne supportons plus de respecter les règles de démocratie envers nos alliés.

Les acteurs sociaux refusent souvent d'accorder à autrui les mêmes droits démocratiques qu'ils réclament pour eux mêmes.

La démocratie est bonne quand elle est favorable à nous mêmes. Et elle devient intolérable, quand elle profite aux concurrents, ou aux adversaires.

Voici quelques exemples significatifs : 1) Les blancs de l'Apartheid (en Afrique du sud) sont démocratiques entre eux, mais racistes envers les noirs autochtones. 2) Les sionistes israéliens sont démocratiques entre eux, mais colonialistes et oppresseurs envers les palestiniens. 3) Les patrons peuvent être relativement démocratiques entre eux, à l'intérieur de leurs associations professionnelles, mais ils demeurent exploiters et oppresseurs envers leurs salariés. 4) Les leaders, dirigeants et cadres d'un parti politique, ou d'un syndicat, réclament le respect de la démocratie dans la société, mais ils sont parfois réticents à l'appliquer à l'intérieur de leurs propres organisations. 5) Un État ou un gouvernement peut respecter les règles démocratiques à l'égard de ses élites ou ses clientèles ; mais envers ses opposants ou adversaires, il applique avec zèle des lois répressives.

En fin de compte, notre égoïsme est plus fort que notre adhésion morale à la démocratie.

(244). Nous observons dans plusieurs pays démocratiques, en Amérique et en Europe, que certains gouvernants rusent parfois pour contourner certaines règles de la démocratie. Interrogeons-nous alors : Parmi les règles de la démocratie, quelle est celle qui est la plus importante ?

[Loi 377] *L'alternance au pouvoir, à travers des élections libres, est la plus importante parmi les règles de la démocratie ! Cette règle permet le changement du Chef de l'État et du gouvernement, après un mandat périodique d'environ quatre ou cinq ans, à travers des élections universelles et transparentes. Cette disposition est le minimum parmi les règles de la démocratie sur lequel les vrais démocrates n'admettent pas de transiger.* Cette règle est plus importante que la séparation entre les différents pouvoirs, qui reste souvent, dans plusieurs États, beaucoup plus un vœu qu'une réalité. Le reste des dispositions démocratiques sont, par rapport à cette règle essentielle, de simples détails.

[Loi 378] *L'analyse de l'histoire des pays qui ont pu réaliser leur développement (économique et social) peut montrer que c'est justement cette règle (de l'alternance au pouvoir) qui leur a permis de progresser, ou de se développer.* Si cette règle de l'alternance existe dans un pays, il finit toujours par se corriger, quels que soient ses problèmes originels (économiques ou sociaux). Cette alternance lui permet aussi de se développer, quel que soit son état de sous-développement antérieur. Chaque fois que l'alternance périodique amène une nouvelle équipe de politiciens au pouvoir, celle-ci commence souvent par corriger les options erronées, les politiques inadaptées ou les stratégies défaillantes, de l'équipe qui l'a précédé. Et c'est précisément cette succession de corrections ou de réformes, dans un cadre de concurrence politique, et de débats idéologiques publics, qui permet au peuple, ou à l'État concerné, de se corriger, de s'améliorer, et de se développer.

Cela est manifestement clair à travers l'histoire des États-Unis d'Amérique, de l'Angleterre, de la France, du Japon ou de l'Allemagne. Des pays comme l'Espagne, le Mexique, l'Inde ou l'Iran, n'avaient réellement commencé à se développer (au XXe siècle) que le jour où ils avaient adopté et respecté cette règle de

l'alternance au pouvoir. Et ce n'est pas un hasard si, l'ensemble des pays sous-développés dans le monde, notamment les pays arabes ou musulmans, se caractérise par l'absence, ou l'insuffisance, d'une réelle alternance au pouvoir. Les personnes ou les groupes qui les gouvernent, le restent à vie. Ainsi, leurs insuffisances ou leurs défauts ne peuvent plus être corrigés.



(245). Les gens revendiquent la justice et la démocratie. Non par principe, mais par égoïsme. Ils veulent jouir de tous leurs droits. Et tout de suite. Cela est légitime. Nous devons les aider à récupérer leurs droits. Malheureusement, chacun veut souvent plus que ses droits. Et c'est de là que découlent beaucoup de problèmes sociaux.

Quand ils sentent que leurs droits sont lésés, ils s'énervent. Ils crient. Ils se lamentent. Ils interpellent la communauté. Ils demandent des secours. Ils veulent se battre. Mais quand ce sont eux qui lèsent les intérêts d'autrui, ils n'en sont même pas conscients. Et si on leur fait des reproches, ils ne comprennent pas pourquoi certains en font un «problème». Ils prétendent que «ce problème n'est rien». Et si on persiste à les critiquer, ils se justifient en prétextant qu'ils vivent dans «des situations exceptionnelles», que «tout le monde fait la même chose», ou qu'ils bénéficient de «circonstances atténuantes».

Les gens ne s'arrêtent pas là où commencent les droits d'autrui. Ils s'arrogent le droit de s'approprier des biens publics. Ils accaparent des biens d'autres personnes. Ils s'arrangent pour extorquer des profits supérieurs à ce qu'ils produisent, ou à ce qu'ils méritent. Ils recherchent plus des privilèges que des droits. Ils veulent, non coopérer et coordonner avec les autres, mais décider à leur place. Même quand ils fraudent ou commettent des délits, ils refusent d'être critiqués, contrôlés ou sanctionnés. Ils n'acceptent que la justice leur soit appliquée que si elle est en leur faveur. Et ils la rejettent quand ses jugements contrarient leurs intérêts. Ils sont conscients qu'ils piétinent les droits d'autrui, mais cela ne les émeut guère. Si nous n'utilisons pas la force du droit pour les obliger à respecter les droits d'autrui, ils les transgresseraient sans le moindre remord.



(246). Les hommes sont souvent insatiables. Ils sont avides d'appropriation, de richesses, de pouvoir et de jouissances. [Loi 379] *Les hommes ont souvent tendance à subordonner la morale, le droit, ou la démocratie, à leurs intérêts personnels du moment. Ils ne maîtrisent leurs égoïsmes que s'ils sont surveillés, contrôlés ou menacés de sanctions.* Ils désirent l'argent sans limite. Jusqu'à l'aliénation. C'est une vérité. Les individus et les groupes veulent la justice et la démocratie, non par principes, ou par conviction, mais par intérêt. Là réside l'une des causes cachée de certains malentendus politiques. Et ces malentendus conduisent à des dissensions sociales.

Pourvu que la raison aide l'ensemble des hommes à éviter les excès et les abus !



(247). Certains dominants, qui profitent de privilèges excessifs, s'opposent à la «démocratisation» du système politique. Ils prétendent que «l'établissement de lois équitables, et de réglementations contraignantes pour tous, ne convient pas à nos mentalités ou à notre peuple». Ils évoquent le prétexte de «notre spécificité nationale», comme si notre «spécificité» est de continuer à vivre sous l'oppression, ou dans la médiocrité.

Ils veulent faire croire aux populations que les principes de la démocratie, qui s'appliquent à tous les pays du monde, ne conviennent pas à notre pays. Alors que l'ensemble des phénomènes politiques, économiques, culturels, religieux, ethniques ou linguistiques, qui existe dans tous les pays du monde, existe aussi dans notre pays, à un degré ou à un autre.

Ils prétendent que le peuple devrait respecter des «constances nationales», des «devise», des «sacralités», ou des «lignes rouges» à ne pas déplacer. Ils signifient par là qu'il existe des institutions, des gouvernants, des lois, des procédures ou des politiques, que le peuple n'est pas autorisé à discuter, critiquer ou modifier. Cela ne se confond-il pas avec le despotisme ? Existe-t-il vraiment, dans la société, ou même dans l'univers, quelque chose qui ne change pas, continûment, à travers le temps, selon les circonstances, ou selon les rapports de

forces, entre des éléments qui le concernent ? Le peuple n'est-il pas la source de tous les pouvoirs ? Le peuple n'a-t-il pas le droit de modifier tout ce qui concerne sa vie politique, économique, culturelle, médiatique ou religieuse ? Pourquoi déniaient-ils à notre peuple le droit d'aspirer à ce qu'il y a de meilleur dans le monde ?



Comment définir la démocratie ?

(248). La démocratie ne signifie pas l'égalité. Elle correspond à un système social fondé sur des règles précises, telles que l'État de droit, la séparation entre l'État et la religion, la séparation entre les différents pouvoirs, l'alternance au pouvoir politique à travers des élections libres, l'indépendance de la justice, les libertés d'expression et d'organisation, la méritocratie, etc.



(249).[Loi 380] *L'un parmi les principes essentiels de la démocratie est le suivant : quiconque dans la société accède à un pouvoir de décision (économique, politique, technique, médiatique, culturel ou religieux), devrait obligatoirement se soumettre à la critique, au contrôle et à la sanction. Et s'il refuse de se soumettre à ce contrôle, il tend ainsi à éloigner sa société de la démocratie. Il entraîne sa société vers le contraire de la démocratie, qui peut être le despotisme ou la décadence.*



(250). Qu'est-ce que la démocratie ? C'est un genre d'organisation sociale. Son but est d'empêcher tout individu ou groupe, quels que soient ses qualités, ses mérites ou ses vertus, de devenir hégémonique dans la société, à travers la détention de

plusieurs pouvoirs à la fois. Pourquoi cela ? Parce que le cumul de deux pouvoirs ou plus, se transforme inéluctablement en monopole, despotisme, dictature ou tyrannie.

Pour éviter ces dérives vers les monopoles ou le despotisme, il est nécessaire d'établir un contrat social composé de règles simples et claires. L'ensemble des composantes de la société devraient convenir que le peuple est la source du pouvoir. Ces règles (de démocratie) devraient rappeler ou clarifier que le rôle de l'État est de servir le peuple, avec son consentement. Personne ne peut réellement servir le peuple, si celui-ci refuse ses prétendus services. Il est possible de diviser le pouvoir en plusieurs 'domaines' ou 'genres' (par exemple : l'exécutif, le législatif, le judiciaire, le militaire, l'économique, le médiatique, le religieux, le culturel, etc). L'ensemble des composantes de la société devraient convenir d'interdire le cumul de deux ou plusieurs parmi ces pouvoirs entre les mains d'un seul individu, une seule famille, un seul groupe ou une seule institution. Quiconque (parmi les membres de la société) dispose d'un pouvoir, devrait automatiquement perdre le droit d'accéder à un ou plusieurs autres pouvoirs. A moins de démissionner du premier pouvoir qu'il exerce. L'État devrait interdire le cumul des fonctions, même à titre «provisoire» ou «exceptionnel». Chaque pouvoir devrait avoir, en face de lui, un ou plusieurs autres pouvoirs ou contre-pouvoirs. Et tous les pouvoirs devraient coopérer raisonnablement pour servir le peuple, le mieux possible.

Une loi claire devrait décréter que l'accès à tous les postes importants de l'État, se fait par appel à candidature, par concours, par notation sur la base d'un 'curriculum vitae', par élection, et non par désignation ou cooptation. Et même en cas d'accès à une responsabilité à travers un concours ou une élection, cela ne devrait pas accorder des privilèges au bénéficiaire. L'exercice d'une fonction importante au sein de l'État ne devrait jamais excéder un ou deux mandats successifs de quatre ou cinq ans chacun. Et si un haut responsable cumule plus de deux mandats successifs, ou s'il s'arrange pour exercer une fonction à vie, alors il s'accorde à lui-même un monopole. Il devient hégémonique. Il commet un abus de pouvoir. Il perd la légitimité. Il devient un exploiteur du peuple, son ennemi.

La confiance n'exclue pas le contrôle. Et la moralisation de la société reste impossible si le contrôle n'est pas généralisé à toutes les composantes de la société. Toutes les institutions, tous les responsables, individus ou groupes, tous devraient se soumettre à la critique, au contrôle, à l'évaluation, et aux sanctions éventuelles. Ces sanctions ou condamnations devraient être prononcées par une assemblée légitime, ou par une justice indépendante. L'impunité, l'immunité, l'exception, l'exemption ou le privilège, devraient être abolis et interdits. Les représentants de la population, répartie par circonspections, provinces, ou à l'échelle nationale, sont élus au suffrage universel direct. Ils composent le parlement, qui vote, à la majorité, l'investiture du gouvernement, l'orientation générale de sa politique, et ses projets de lois. Dans beaucoup de pays, le gouvernement peut aisément dissoudre le parlement. Alors que c'est le parlement⁸⁷, composé de représentants du peuple, qui devrait, à tout moment, pouvoir destituer le gouvernement, si ce parlement rejette la politique du dit gouvernement.



(251). Pour un État, il suffit de peu de chose pour perdre le qualificatif de 'démocratique' et mériter celui de 'dictatorial'. Un État devient une 'dictature' chaque fois que quelques personnes, en état de complicité, accaparent plusieurs pouvoirs essentiels (tels que : l'exécutif, le législatif, le judiciaire, le militaire, l'économique, le médiatique, le religieux, ou le culturel).

La démocratie se caractérise par la pratique de plusieurs mécanismes sociaux, tels que : a) l'alternance au pouvoir ; b) des mandats de pouvoir relativement courts ; c) la séparation entre les divers types de pouvoirs (tels que : l'exécutif, le législatif, le judiciaire, le militaire, l'économique, le médiatique, le religieux, et le culturel); d) l'indépendance de la justice ; e) des élections universelles, libres, loyales et transparentes ; f) les libertés publiques (d'expression, d'organisation et de manifestation) ; etc.

(87) *Le bicaméralisme parlementaire est souvent utilisé comme une ruse politique visant à empêcher les représentants du peuple, élus au suffrage universel direct, d'exercer leur rôle originel.*

Quand ces dits mécanismes sont absents (ou insuffisants), la dictature s'installe alors. Elle tend irrémédiablement à devenir hégémonique. La démocratie ne peut être effective si des contre-pouvoirs suffisants n'existent pas. Si un pouvoir est tellement puissant qu'aucun autre contre-pouvoir ne peut le critiquer, le concurrencer, le contrôler, le remettre en cause, ou le poursuivre auprès d'une justice indépendante, le dit pouvoir devient alors absolu ou dictatorial.

Tout système politique où les dominants bafouent les 'droits de l'homme' de leurs opposants, concurrents ou ennemis, se désigne lui-même comme oppressif ou dictatorial.



Les hommes sont-ils «égaux» comme supposé dans la démocratie ?

(252). Ne croyons pas que la démocratie est la solution parfaite permettant de résoudre tous les problèmes de la société. N'oublions pas que *la démocratie peut avoir quelques aspects négatifs*. Elle peut libérer, pendant une période transitoire, des contradictions sociales qui étaient auparavant dormantes, et qui pourraient se révéler déroutantes, dérangeantes, handicapantes ou même destructives.

En effet, l'un parmi *les défauts de la démocratie* est que, au moment d'élire des dirigeants politiques (au parlement, au gouvernement, etc), ou lors du vote pour choisir entre plusieurs options politiques, ou entre plusieurs programmes stratégiques, *la démocratie légitime une égalité formelle entre tous les citoyens, alors que ceux-ci sont en réalité inégaux. La démocratie idéalise l'idée du «peuple souverain». Elle applique le principe : «un homme égale une voix», en faisant abstraction des qualités ou des défauts politiques éventuels de chaque citoyen.* Elle établit ainsi une égalité entre l'ignorant et le savant, entre le négligeant et le studieux, entre l'expérimenté

et le novice, entre le fraudeur et l'intègre, entre le patriote et l'opportuniste, entre le cupide et le généreux, entre l'égoïste et l'altruiste, entre l'aliéné et l'émancipé, entre le conservateur et le progressiste, etc.

Chaque fois qu'une collectivité néglige, ou s'abstient, d'organiser des examens, des contrôles, des testes ou des épreuves, dans le but de différencier les postulants, ou de distinguer les candidats, les membres de cette collectivité auront alors plus facilement tendance à admettre une «égalité» supposée entre tous les prétendants.

Beaucoup de personnes finissent par croire que tous «les citoyens sont réellement égaux», «interchangeables», «identiques», ou «ayant droit aux mêmes mérites». ***En nivelant ainsi la société par le bas, la démocratie ouvre la voie à une expansion de la médiocrité.*** Il serait donc erroné de trop idéaliser cette 'égalité' formelle supposée par la démocratie.

De même, dans le cadre d'une démocratie formelle, une simple comparaison entre des enfants nés au sein de familles riches, et des enfants de famille pauvres, peut montrer qu'ils sont inégaux. Les premiers ont des patrimoines importants à hériter, et les seconds sont condamnés à rester démunis. Les premiers jouissent des meilleurs biens disponibles, comme l'alimentation, les soins médicaux, l'enseignement, etc ; tandis que les seconds ne peuvent pas satisfaire leurs besoins vitaux. Les premiers vivront des trajectoires sociales aisées, et les seconds vivront probablement des parcours sociaux pénibles.

Beaucoup parmi les citoyens oublient ainsi que ***«l'égalité entre citoyens» n'est qu'une vue de l'esprit.*** Alors que dans la réalité, [Loi 381] ***les hommes diffèrent par leurs situations sociales, leurs qualités, leurs défauts, leurs aptitudes, leurs comportements, leurs travaux, leurs labeurs, leurs résultats et leurs mérites. Cette égalité démocratique est une simple convention politique généreuse, qui est supposée permettre à la société de trancher quand il s'agit de choisir entre plusieurs options politiques possibles. Mais rien ne garantit que les choix votés démocratiquement par la majorité du peuple soient les plus judicieux, les plus raisonnables, ou les plus profitables pour la société.*** Ceux parmi les citoyens qui sont savants, experts, expérimentés, studieux, persévérants, productifs, intègres, innovateurs, bâtisseurs, etc, sont tous rares, ou

minoritaires. Tandis que les qualités portées par la majorité de la population sont souvent moyennes, insuffisantes, douteuses, ou parfois même médiocres. [Loi 382] ***Accepter de se soumettre à la volonté de la majorité et à ses appréciations, c'est prendre le risque d'être dirigé par des élus incompetents, malhonnêtes ou médiocres.*** Tant qu'il existe des défauts (tels que l'ignorance, la cupidité, l'égoïsme, etc) au sein du peuple, la société ne peut pas échapper aux conséquences de ces défauts, ni éviter de payer leurs coûts sociaux. Mais notre société adopte la démocratie. Cette adoption est un pari pédagogique. Le choix de la démocratie est un défi politique. La société qui assume ce choix, sait que la voie de la démocratie est la moins mauvaise parmi toutes celles que les hommes connaissent jusqu'à présent.

S'il était par exemple possible d'appliquer au vote de chaque citoyen des coefficients qui tiennent compte objectivement de ses qualités, défauts ou mérites, il aurait été de l'intérêt de l'ensemble de la société d'adopter cette disposition. Mais jusqu'à aujourd'hui, notre société est encore incapable d'envisager ou d'appliquer une telle disposition.



(253). Les individus et les groupes commencent par aspirer à être égaux. Ensuite ils veulent profiter plus que leurs concurrents. Partout où il n'y a pas d'examen, contrôle, concours, compétition ou concurrence, beaucoup abusent, en prétendant plus qu'ils ne peuvent. Ils veulent bénéficier de privilèges semblables à ceux des élites les mieux pourvues. Ils désirent avoir les mêmes droits que les citoyens les plus studieux. Mais, dans la réalité, les individus (et les groupes) sont loin d'être égaux⁸⁸. Qui peut prétendre qu'il y a égalité entre l'analphabète et le cultivé, entre le paresseux et le laborieux, entre l'ignorant et le savant, entre l'indolent et l'entrepreneur, entre le conformiste et le créatif ? Qui peut accorder la même

(88) *Par exemple, concernant l'intelligence, Descartes dit, probablement avec humour : «Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée». Il penserait plutôt que le bon sens est rare, et inégalement réparti entre les hommes, puisqu'il ajoute : «car chacun pense en être si bien pourvu», et personne «n'en désire plus qu'il en a» (Descartes, Discours de la méthode, I, cité dans Le Robert électronique).*

considération à l'égoïste et à l'altruiste, à l'opportuniste et au civique ? Qui peut soutenir que se valent le tricheur et le vertueux, le superficiel et le persévérant, le craintif et le courageux, le parasite et le productif, l'aliéné et le sage ? La raison d'être de la démocratie est de garantir des droits égaux à tous les citoyens. [Loi 383] Mais ***dès que ces citoyens se mettent à exercer ces droits égaux, ils aboutissent à des résultats qui les différencient en classes sociales contradictoires ! L'égalité reproduit l'inégalité ! Et le rôle de la démocratie est justement d'œuvrer continûment pour réduire ces inégalités !***



(254). Ne nous complaisons pas dans des visions unilatérales des choses. Chaque fois que nous considérons un aspect d'une chose, il devient utile de fournir un effort pour percevoir aussi un ou plusieurs aspects contraires. Exemple : l'idée de l'égalité entre les citoyens est certes généreuse ou progressiste. Parce qu'elle légitime l'aspiration des moins chanceux, des plus faibles ou des marginalisés, à avoir des droits équivalents à ceux qui ont socialement réussi. Mais elle a également quelques aspects négatifs ou rétrogrades. Parce qu'***elle conforte les individus les moins méritants dans leurs prétentions erronées d'être les égaux de ceux qui sont les plus savants, les plus travailleurs, les plus innovants ou les plus honnêtes.***

Idem pour l'idée du vote universel en démocratie. Son aspect progressiste est qu'il empêche tout prétendant d'imposer sa domination ou son despotisme. Puisque les prétendants aux responsabilités les plus importantes dans l'État devraient être élus par l'ensemble des citoyens. Et l'aspect négatif ou rétrograde du vote universel est qu'il permet à quiconque de juger qui est le mieux apte parmi les candidats à être chef d'État, parlementaire, ministre ou maire. Alors que ce jugement (ou vote) nécessite un savoir, ou une expérience dans des domaines variés (comme l'économie, le droit, la gestion, les sciences, l'Histoire, les technologies, la philosophie, la culture, etc) qui sont loin d'être maîtrisés par tous les citoyens votants.



(255). Certaines personnes sont persuadées qu'elles sont «supérieures». D'autres admettent qu'elles sont «inférieures». Cela favorise l'approfondissement d'inégalités sociales exagérées. Ces déphasages sociaux nuisent à la cohésion et au développement synchronisé de l'ensemble des composantes de la société.

En réalité, il suffit qu'un individu prétendu «inférieur» bénéficie de la formation, des informations, et des prérogatives nécessaires, pour faire autant, ou parfois mieux, qu'une personne considérée comme supérieure. Si des ressources humaines sont gaspillées, l'ensemble de la société en souffrira. ***Non seulement l'État, mais tous les membres de la société, ont intérêt à ce que tous les citoyens soient instruits, formés, disciplinés, coopératifs et productifs.***



(256). Quand il y a absence ou insuffisance de la démocratie, certains citoyens sont enclins à croire que cela résulte uniquement du refus des dominants d'agréer leur revendication de cette démocratie. Ils oublient parfois que d'autres phénomènes sociaux peuvent contribuer à empêcher la réalisation de la démocratie.

Par exemple, nous revendiquons l'égalité entre les citoyens. Nous voulons que tous les citoyens bénéficient des mêmes droits (politiques, économiques, culturels). Mais nous observons dans les faits que les citoyens ne sont pas «égaux» au sens d'identiques, semblables ou interchangeables. Les hommes peuvent différer par plusieurs caractéristiques : la connaissance, le savoir-faire, la méthodologie, l'assiduité dans le travail, la créativité, l'efficacité, la productivité, le respect des règlements ou des lois, l'éthique, le civisme, etc. Ces différences entre citoyens ne sont pas des détails futiles. Elles conduisent à un processus de différenciation sociale entre les individus et les groupes. Elles s'opposent aux prétentions d'égalité. Elles peuvent entraver le dialogue social, la compréhension mutuelle, ou la coopération sociétale. Elles peuvent freiner, gêner ou empêcher la réalisation d'une démocratie effective.

Difficultés et défauts de la démocratie

(257). L'idéal pour le peuple est que la société soit gérée selon les options les plus raisonnables, ou les plus sages. Et la démocratie est supposée être le système politique qui rapproche la société le plus possible de cet idéal.

Que signifie donc la démocratie ? C'est un genre d'organisation sociale, un ensemble de dispositions évolutives. Celles-ci sont supposées permettre de gérer la société selon les options votées par la majorité du peuple, non selon les caprices personnels du despote, du Chef, du président, du leader, du maître, du dirigeant, de l'expert, du théologien, du technocrate ou de l'élite. ***Pourquoi ce recours au vote de la majorité ? Parce qu'il est plausible de supposer que les choix votés par la majorité du peuple (dans le domaine politique) ont plus de chance d'être plus sages que ceux préconisés par un chef, ou par une minorité, même illustre.*** Une opinion soutenue par une majorité de la population acquiert plus de considération et de légitimité que celle affirmée par une minorité⁸⁹. Elle inspire plus de confiance et de sécurité.

Pour qu'un système politique fonctionne de manière démocratique, il est nécessaire que les responsables élus (dans les différentes institutions de l'État) soient honnêtes et

(89) Par exemple, Charles De Gaule, Président de la Ve République de France, avait plus confiance dans le référendum que dans le vote des élus. Il préférerait légitimer les grandes lignes de ses projets de réformes sociales par référendum, et non à travers le vote du parlement. Non parce qu'il croyait la population plus sage, mais parce que «les parlementaires et les sénateurs sont conservateurs par nature», leurs discussions sont «interminables», ils servent des lobbys, et leurs amendements finissent par vider les réformes de leur substance. Voir Philippe Alexandre, *Le duel De Gaule - Pompidou*, Grasset, Paris, 1970, p.281.

compétents. Mais les citoyens ne peuvent, au cours des élections, faire la distinction entre des candidats honnêtes et compétents d'une part, et d'autre part des candidats opportunistes ou ignorants, que si ces citoyens bénéficient d'un degré suffisant de formation et de culture. La démocratie ne peut ainsi être effective ou saine, que si les citoyens disposent d'une formation de qualité, et d'une culture suffisamment vaste. Et chaque fois que les citoyens sont privés d'une formation de qualité, ou d'une culture vaste, ces citoyens vont élire des candidats de droite, ou opportunistes, ou réactionnaires, ou "aliénés", ou même "fascistes". Et dans ces cas, la démocratie se transforme en son contraire. Ainsi, plus la formation ou la culture des citoyens est faible, plus ces citoyens sont faciles à manipuler par des propagandes opportunistes. Et le rôle des propagandes opportunistes, est d'inciter les citoyens à élire des candidats qui cherchent à exploiter le peuple, au lieu d'élire des candidats qui veulent servir le peuple.

Dans la démocratie, il est supposé (théoriquement) que la majorité de la population est cultivée, consciente des enjeux politiques, et apte à voter en faveur des options qui sont sages, progressistes ou patriotiques. [Loi 384] ***Mais, à priori, rien ne garantit que la majorité de la population soit capable de voter toujours en faveur des choix qui sont les plus bénéfiques, ou les mieux réfléchis. Au contraire, la majorité de la population est souvent moins éclairée, ou moins sage, que les avant-gardes progressistes, ou que les élites cultivées.*** Il arrive même souvent, hélas, que des parties importantes parmi les citoyens soient séduites, fascinées ou manipulées par des acteurs politiques puissants, médiocres ou malintentionnés. Les citoyens capables de préserver l'autonomie de leurs votes ne sont pas toujours majoritaires. Croire que des votes libres conduisent toujours à l'élection des candidats qui sont les plus aptes, ou les plus compétents, est une idéalisation erronée. [Loi 385] ***Les meilleurs parmi les candidats ne sont effectivement élus que parfois, mais pas toujours. Parce que les comportements des électeurs (comme ceux des consommateurs) ne sont pas toujours raisonnés ou raisonnables.*** Comme dans les autres phénomènes sociaux, des facteurs nombreux et complexes interfèrent dans les choix des citoyens électeurs. ***Le vote règle le***

problème de la légitimité des élus, mais il ne garantit pas leurs qualités.

Qu'est ce que la majorité ? La population est composée d'individus, de groupes et de classes sociales. Leurs intérêts sont distincts ou contradictoires. Mais la majorité n'est pas une entité sociale. Elle n'existe pas en tant qu'acteur social autonome. Elle n'est qu'un résultat statistique, le plus grand nombre de voix semblables. [Loi 386] ***Les voix de la majorité se répartissent souvent entre plusieurs classes sociales opposées. Ce qui existe dans la réalité, ce sont des individus, des groupes et des classes sociales contradictoires. Pris séparément, chacun parmi eux est une minorité dans la société. Tous peuvent être partiels, subjectifs ou même égoïstes. La partie la plus sage de la population, celle qui est supposée savante, compétente ou raisonnable, est toujours une minorité. Elle est aussi non stable. Comme cette minorité sage est inévitablement critique, elle est souvent dominée, méconnue, incomprise, contestée, marginalisée, rejetée, parfois même opprimée.***

Or la démocratie nécessite que les options choisies par la majorité soient seules appliquées. Pour permettre à une majorité, pendant un vote ou une élection, de s'inspirer ou d'adopter des recommandations suggérées par des minorités éclairées, il est donc indispensable qu'il y est un débat public, libre, sérieux, contradictoire, durable et approfondi. La discussion politique devrait porter sur les intérêts matériels, qui sont souvent contradictoires, et sur la meilleure manière de les concilier ou de les réaliser. Tandis que la discussion culturelle traite des idées, des conceptions, des croyances et des aspirations. Le débat politique public (préalable au vote ou à l'élection) suppose l'existence des libertés d'organisation, de pensée, d'expression et de critique. [Loi 387] ***Si une majorité de la population n'accède pas au savoir, à un minimum requis de culture, elle ne pourra pas distinguer (pendant un vote) entre les options qui lui sont proposées, entre le juste et l'inique, entre le raisonnable et l'insensé, entre le progressiste et le conservateur, entre le sectaire et l'humaniste.***

[Loi 388] ***Quand une société vit un déficit de liberté ou de culture, toute la population, y compris ses parties les plus puissantes, ou les plus cultivées, éprouveraient des difficultés, des nuisances, ou même des souffrances. La société ne peut***

pas vivre dans l'ordre, la solidarité, la prospérité ou la sagesse, si des parties importantes parmi la population demeurent incultes.

La démocratie comporte plusieurs défauts. En voici quelques uns :

a) [Loi 389] ***Une majorité de la population demeure malléable et manipulable. Permettre à la majorité de s'inspirer des idées des minorités sages, donne simultanément une possibilité égale à des minorités opportunistes ou maléfiques d'influencer cette majorité.***

Des individus égoïstes, ou des groupes sociaux aliénés, peuvent également s'arranger pour séduire, fasciner ou manipuler une majorité de la population en leur faveur. Ils peuvent acquérir démocratiquement la légitimité, en dépit de leur tendance malfaisante.

Le peuple peut ainsi, dans certaines circonstances, élire des dirigeants opportunistes, despotes, chauvinistes, militaristes, colonialistes ou racistes. Tout reste possible.

D'autres individus ou groupes sociaux peuvent être réfractaires à toute tentative de manipulation. [Loi 390] ***Mais ces citoyens rebelles (à toute tentative de manipulation) demeurent presque toujours minoritaires.***

[Loi 391] ***Cette possibilité d'influencer ou de manipuler une majorité parmi la population, fait que le résultat d'un vote démocratique n'exprime pas forcément les aspirations authentiques de la majorité de la population, mais souvent celles des groupes disposant des moyens efficaces permettant de provoquer ou de manipuler cette majorité.***

b) Les citoyens dominés, pauvres, ou peu cultivés, sont généralement incapables de se faire une idée claire sur les différences entre les candidats aux élections, ou sur les enjeux politiques du vote en cours.

c) ***Ne peuvent être candidats aux élections, et les gagner, que ceux qui ont un minimum de moyens matériels, ou d'influence, sur au moins une partie de la population.*** Ce sont souvent des riches, des fortunés, des entrepreneurs, des exploitateurs, des notables, des doctes religieux, des dominants, des gouvernants, ou des aristocrates. Ils disposent de loisirs et de moyens capables d'influencer l'opinion ou le comportement des populations. Ils sont conscients des enjeux des élections. Ils sont

passionnés par les opportunités d'exploiter leurs statuts de représentants élus. Ils investissent parfois dans ces élections du temps et des sommes importantes d'argent. Ils préparent leurs campagnes électorales bien avant la période des élections. Ce sont eux qui ont le plus de chance d'être élus. Et ces genres de candidats sont élus même s'ils sont réputés opportunistes, magouilleurs ou cyniques. Et ils gagnent ces élections d'autant plus facilement que les populations sont elles même pauvres, ignorantes ou incultes. Par contre, les citoyens savants, experts, bénévoles, militants, altruistes, réformateurs, travailleurs, assidus, intègres, sont souvent désavantagés par leur manque de loisirs, d'argent, de moyens, d'autorité, ou d'influence.

d) Les élus, parlementaires ou autres représentants de la population, ne restent pas neutres au cours de leur exercice. Leurs manières de raisonner ne sont pas impartiales. Ils défendent les intérêts des classes sociales auxquelles ils appartiennent. Ils soutiennent les classes sociales dominantes, ou ils ambitionnent de les intégrer. Ils sont courtisés ou soudoyés par des groupes de pression (lobbies) pour accepter, amender ou rejeter des projets de lois déterminés.

Si vous découvrez un moyen permettant de **débarrasser la démocratie de ces défauts**, vous êtes priés de l'annoncer !



(258). Notre société est arrivée à une situation étonnante. L'ensemble des composantes de la société réclame l'application de la démocratie et de la justice. Mais l'ensemble des individus et des groupes continue à pratiquer tous les genres connus d'égoïsme. Or l'égoïsme est l'opposé de la démocratie. Alors la démocratie ne se réalise pas !

Pourquoi cette contradiction entre «ce que tous désirent» et «ce que tous pratiquent» ? [Loi 392] **Premièrement, une société ne progresse pas si elle se limite à désirer son amélioration, en opposition avec l'amélioration des autres sociétés qui lui sont contemporaines. Deuxièmement, la démocratie ou la justice ne peuvent pas être exercées par des personnes individualistes ou égoïstes. Troisièmement, les problèmes de la société ne peuvent pas être résolus uniquement par des élections libres, par un changement du régime politique, des institutions, du**

gouvernement, ou du parti politique au pouvoir. Quatrièmement, les problèmes sociaux se ramènent, en fin d'analyse, à une question des valeurs morales ou culturelles appliquées par l'ensemble des citoyens.

Pour résoudre ces problèmes sociaux, chaque citoyen devrait donc nécessairement et continuellement se rééduquer par soi-même, tout en contribuant à rééduquer les autres membres de la société (nationale et internationale). Le but de cette rééducation est de libérer l'ensemble des citoyens des anciennes valeurs morales ou culturelles contaminées par l'égoïsme. L'éducation devrait aider les citoyens à appliquer spontanément les nouvelles valeurs enrichies par un sentiment aigu de responsabilité individuelle. Chaque citoyen devrait librement adopter une conscience élevée du lien indissociable entre son sort personnel et celui de tous les autres individus constituant la société (nationale et internationale).

En d'autres termes, [Loi 393] *chaque individu de la société devrait être parfaitement conscient qu'il ne peut pas résoudre ses problèmes personnels s'il ne collabore pas à solutionner les problèmes de tous les autres citoyens (de son pays et du monde entier)*. Il devrait être réellement convaincu qu'il ne peut améliorer les conditions de sa vie personnelle s'il ne participe pas efficacement à l'amélioration du sort de tous les autres individus composant sa société ou sa nation (ainsi que toutes les autres nations qui lui sont contemporaines). Jusqu'au point où chaque individu devient parfaitement conscient qu'il n'existe que par les autres, et que tout comportement égoïste est un acte suicidaire qui s'ignore.



(259). Plus le grade d'un responsable est élevé dans la hiérarchie sociale, plus ce responsable devient coupé de la réalité concrète. Il ne peut plus se mêler aux personnes humbles, séjourner dans des lieux difficiles, ou fréquenter des zones pauvres ou éloignées du centre. Sa connaissance de la réalité devient indirecte, incomplète ou idéalisée. Ce responsable ne connaît plus parmi les détails de la réalité sociale que ce que ses subordonnés ou les médias veulent bien lui communiquer. Et les subordonnés ne rapportent à leur chef hiérarchique que ce que

celui-ci veut bien entendre. Ainsi, [Loi 394] *plus un décideur est situé en haut dans la hiérarchie des responsabilités sociales, moins il connaît les détails de la réalité sociale, et moins il peut les transformer.*



(260). [Loi 395] *Seuls les peuples ayant atteint un certain seuil d'éducation, de discipline, et de développement économique, deviennent aptes à instituer la démocratie.*



(261). Les règles de démocratie sont exigeantes. Mais le 'soi' de chacun est susceptible. Il se vexe ou se fâche aisément. Il lui est pénible de se soumettre aux nécessités de la hiérarchie ou de la discipline. Il n'accepte d'obéir à autrui que s'il est contraint. Pourtant, [Loi 396] *pour qu'une action commune progresse, la seule voie raisonnable est que tout membre du collectif concerné respecte la hiérarchie et applique la discipline. Il doit exécuter les ordres émis par la direction ou par la 'coordination centrale'.*

Quand vous dites à un supérieur quelconque dans la hiérarchie de l'organisation : «Je suis à vos ordres», cela ne signifie pas que vous lui êtes 'inférieur' sur une échelle de valeurs, mais que vous comprenez l'obligation de la hiérarchie, et que vous admettez la nécessité de la discipline. A son tour, un supérieur hiérarchique ne devrait pas être insensé, ou stupide, au point d'interpréter cette obéissance comme une reconnaissance de sa 'supériorité' absolue, mais comme une conséquence du partage des tâches.

[Loi 397] *Si le respect de la discipline n'est pas valorisé et honoré, la société ne pourrait plus s'organiser de manière efficiente et rationnelle.* Quand une action commune réussit, les dirigeants devraient éviter d'accaparer les bénéfices ou les mérites de la réussite pour eux seuls. Ils devraient reconnaître et rappeler, de manière officielle, que le succès aurait été impossible sans les contributions de chacun, du plus humble au plus prestigieux. Ne sous-estimons pas le travail d'autrui, même s'il est le dernier de la hiérarchie.

(262). Des militants luttent contre le despotisme. Ils se sacrifient pour instaurer des réformes démocratiques. Mais [Loi 398] *quand des réformes démocratiques commencent à être réalisées, ce ne sont pas ces militants (qui avaient lutté pour les instaurer) qui en bénéficient. Ils deviennent plutôt dépassés ou marginalisés. Et ce sont des nuées de bourgeois, notables⁹⁰, arrivistes et opportunistes de toutes les espèces, qui se pressent et se concurrencent, pour profiter de ces réformes.*

Tous ces opportunistes veulent être élus et réélus. Ils croient que «la politique ne nécessite aucun savoir particulier», qu'«elle requière seulement un flair instinctif». Ces opportunistes n'ont jamais étudié la politique. Et encore moins l'économie, l'Histoire, la philosophie, le droit ou les sciences. Ils se démènent et dépensent sans compter pour être élu parlementaire, maire, président de conseil de Commune, ou représentant des populations. Ils s'estiment aptes à gérer les affaires de la communauté, même s'ils n'ont jamais étudié l'économie, la gestion, la comptabilité, l'urbanisme ou l'aménagement du territoire. Ils désirent exploiter leurs qualités de «représentant élu» pour amplifier leurs fortunes. Leur but se limite à exploiter leur mandat d'«élu», ou de «représentant», pour faire du «business» et des «trafics» de tous genres. Ils ne vivent que pour profiter d'autrui. Ce sont souvent des types d'individus particuliers, des anti-militants. Ils exploitent efficacement les acquis de la démocratisation.

Ces opportunistes deviennent des «spécialistes des élections», des «professionnels dans l'art de se faire élire», des habitués des Conseils parlementaires ou communaux. Ils s'infiltrèrent «à la dernière heure» dans des partis de droite, du centre, ou même de gauche. Ils font tout ce qui est imaginable

(90) *J'appelle «notable», ou «professionnel des élections», quiconque s'enrichit à travers son rôle de soutien au régime politique établi, et qui investit de l'argent, des services ou des démarches, dans des élections locales ou parlementaires, dans le but d'obtenir un poste de "représentant de la population", et d'exploiter cette qualification de "représentant" pour s'enrichir encore plus, ou de gagner plus d'influence politique.*

pour réussir à grimper rapidement les échelons des partis politiques. Ils visent les postes qui les prédisposent le mieux à être candidats à la tête des listes électorales. Si un parti n'agrée pas leurs candidatures, ils migrent vers le parti qui les leur accorde, même si ce dernier est l'opposé du premier. Leur seule préoccupation est de profiter au maximum des élections locales ou parlementaires.

A leurs débuts, ces individus ne sont généralement ni cultivés, ni riches, ni compétents. Ils sont essentiellement opportunistes, cyniques ou impudents. Leur but principal est d'exploiter leur statut d'élu. Ils ne pensent qu'à fructifier leurs affaires personnelles. Pour être élus, ils n'hésitent pas à «investir» dans les élections, à travers l'achat des voix des électeurs pauvres. Ils excellent dans l'art d'exploiter la cupidité des gens. Ils complimentent la vanité des populations. Ils savent comment obtenir les voix des populations les moins politisées ou les moins cultivées. Ils deviennent aisément élus, représentants, maires ou parlementaires.

En dépit de leur médiocrité ou de leur absentéisme, ces types de personnages opportunistes sont recherchés par les partis de droite comme de gauche. Parce qu'ils ont le «talent» de gagner les élections. Ils permettent à ces partis d'augmenter le nombre de leurs élus de façon quasi sûre. Même si ces personnages ne sont fidèles à aucun parti, ni à aucun principe. Ils vivent comme des rapaces ou des requins. Ils utilisent leur intelligence juste pour paraître comme des personnages prestigieux. Ils copient les discours des dirigeants. Ils imitent les manières des leaders illustres. Leur particularité est qu'ils sont sans foi et sans principe. Ils ne respectent ni loi, ni éthique. Ils se font remarquer seulement par leur indécence ou leurs malversations. Ils considèrent que la politique est l'art suprême de l'hypocrisie.

Pour ces opportunistes, la démagogie est la clé passe-partout. Ils n'ont pas peur d'être démentis ou pris en flagrant délit. Ils avancent comme des blindés. Ils exploitent tout sur leur passage. Ils mentent et trompent à longueur de journée. Ils proclament leur attachement et leur fidélité aux dirigeants les plus puissants du pays, pour obtenir, en échange, une «recommandation», un «laissez passer», un «soutien», une

immunité, ou une liberté d'agir à leur guise. Ils neutralisent les plus forts et écrasent impitoyablement les plus faibles. Ils ne se soucient pas de leur crédibilité ou de leur «image de marque». L'essentiel pour eux est d'être efficace dans le moment présent, de s'enrichir, de devenir de plus en plus puissant. Ils grimpent vite les échelons de la hiérarchie sociale. Ils commencent modestes, mais finissent assez riches, avec de vastes réseaux de clientèles, de complicités et de relations d'affaires.

Pour réduire les prévarications (الفساد), ou pour dissuader des opportunistes ou des arrivistes d'exploiter le statut d'«élu» (dans des institutions de représentation politique), il serait utile d'ériger des lois qui imposent les dispositions suivantes :

- Les candidats aux postes de parlementaire, de maire, ou de représentant local, doivent avoir un respectable niveau minimal d'éducation (par exemple Bac + 4).

- Tout élu doit se soumettre à une transparence totale à travers la tenue d'une comptabilité standardisée et continue sur l'évolution de ses biens matériels (ainsi que ceux de sa famille).

- Interdiction de cumuler simultanément une fonction de parlementaire et une fonction de maire (ou de président du conseil d'une localité).

- Prohibition de conflit d'intérêt. Et interdiction de cumuler simultanément des fonctions d'élu et d'homme d'affaires. Dès qu'une personne est élue, elle devrait, dans un délai précis, légalement démissionner de ses fonctions économiques.

- Si un élu est convaincu de délit (parce qu'il a exploité son mandat d'élu pour fructifier ses affaires économiques, même de manière indirecte), des pénalités suffisamment dissuasives devraient lui être aussitôt appliquées.

Si le phénomène de ces opportunistes «spécialistes des élections» se poursuit, c'est parce que l'État ne contrôle pas et ne sanctionne pas les malversations que ces opportunistes commettent en tant qu'élus. Et quand ils sont finalement démasqués par excès de magouilles, il est déjà trop tard pour les punir. Même pour l'État, il devient difficile de les déloger de leurs situations fortifiées. Ce sont surtout ces opportunistes qui pervertissent la démocratie et la transforment en son contraire. Ils émergent du peuple, et deviennent des dévoreurs du peuple. N'en connaissez-vous pas quelques spécimens ?

Ceci est un phénomène social d'inadéquation entre les talents existants dans la société et les responsabilités exercées ! Il existe, en effet, de nombreuses personnes disposant de compétences, de connaissances ou d'expériences, qui sont ainsi aptes à exercer des fonctions de ministres, parlementaires, maires, représentants locaux des populations, etc ; mais souvent, ce ne sont pas ces personnes aptes qui se portent candidats à ces postes, ou qui sont élus par le peuple.



(263). La démocratie est certes «le moins mauvais parmi les systèmes politiques». Mais ne croyons surtout pas que la démocratie soit le système qui garantisse l'élection des candidats les plus intègres, les mieux qualifiés, ou les plus prometteurs. Ne pensons pas que la démocratie puisse nous prémunir contre des dérives politiques. Il peut arriver que le peuple élise librement des candidats médiocres, opportunistes, aliénés, oppresseurs, liberticides, aventuriers ou criminels. Si des dirigeants politiques élus se révèlent stupides, tricheurs, immoraux, inhumains, ou massacreurs de populations humbles, il devient inutile de les insulter. Essayons plutôt de comprendre pourquoi le peuple vote parfois en faveur de ceux qui vont lui faire subir des préjudices ou des souffrances.



(264). Nous observons dans les sociétés capitalistes occidentales (qu'elles soient républiques ou monarchies), que la démocratie ne réalise pas l'égalité entre tous les citoyens. Elle adoucit plutôt les inégalités. Elle ne garantit pas la suppression de l'injustice, mais elle autorise sa dénonciation et permet son atténuation. Elle n'abolit pas la domination sociale, mais elle la régularise ou la réglemente. Elle donne aux dominés la possibilité juridique de poursuivre (en justice) les dominants qui transgressent les lois établies. Elle ne garantit pas aux dominés la possibilité d'accéder au pouvoir, mais elle les autorise à revendiquer que la concurrence, ou l'alternance entre les dominants, se fasse dans le respect des règles de compétition relativement transparentes et codifiées.

Dans les démocraties occidentales, la justice ne traite pas de la même manière les dominants et les dominés, les nationaux et les étrangers. L'État applique à l'égard de son propre peuple les principes d'égalité et de liberté (et parfois aussi de fraternité). Mais à l'égard des peuples étrangers, il peut pratiquer l'agression, l'invasion, l'occupation, la colonisation, la domination, l'expropriation ou l'exploitation. Par principe, la démocratie s'oppose aux monopôles (à la fois dans l'économie, la politique, la communication, la religion, la culture, etc). Mais elle ne réussit pas à casser tous les genres de monopoles existant dans la société. Elle introduit un degré appréciable de transparence dans la gestion et les procédures étatiques. Elle prétend instaurer la séparation entre les principaux pouvoirs (exécutif, législatif, judiciaire). Elle ne tolère pas l'impunité. Elle renforce la hiérarchie et la discipline. Aux individus qui bénéficient d'un travail stable, elle assure une vie décente. Elle s'efforce de fournir un minimum de moyens de survie pour les plus démunis. Mais elle ne supprime pas la marginalisation, l'exclusion ou la misère.

Malgré toutes ces insuffisances, cette démocratie n'est-elle pas plus intéressante que la dictature, associée à la reproduction de l'ignorance et de la pauvreté ?



(265). [Loi 399] ***La démocratie ne peut être effective dans le domaine de la politique, qu'à la condition qu'elle soit simultanément étendue à l'économie et à la culture. De même, pour que la démocratie puisse exister dans l'économie, il faut qu'elle soit simultanément étendue à la politique et à la culture.***

Des investisseurs, entrepreneurs ou grands propriétaires, pratiquent le lobbying. Ils disposent de moyens subtils pour exercer des pressions sur l'État. Ils revendiquent constamment des aides économiques. Le pouvoir politique espère, à son tour, les utiliser comme ses clients influents. Il redoute leurs capacités de nuisance. Il leur accorde des facilités, faveurs, soutiens ou réductions d'impôts. Mais l'État n'informe pas la population sur l'impact négatif que subiraient en conséquence les autres groupes sociaux. Il ne précise pas la durée de ces privilèges. Il

ne détermine pas les devoirs que les bénéficiaires devraient accomplir en échange. L'État ne produit pas directement des biens matériels échangeables. [Loi 400] *Quand l'État donne un avantage matériel à un groupe social, il l'enlève nécessairement à un ou plusieurs autres. Les salariés productifs sont souvent ceux qui payent, de façon directe ou indirecte, le maximum des parts d'impôts et de charges. Ils sont taxés à la source.* Enlever à un groupe social pour donner à un autre, peut être légitime ou acceptable. A condition que ces aides et ces soutiens s'intègrent dans le cadre d'une stratégie de solidarité tournante, ou d'une redistribution équitable des richesses (produites à travers la coopération de l'ensemble des membres) de la société.

Bien sûr, les propriétaires de moyens de production ont le droit de gagner des bénéfices. Mais l'État ne devrait pas les laisser abuser de leur puissance pour extorquer des profits abusifs, ou pour accaparer des parts de revenus disproportionnées par rapport à leurs contributions relatives. Le devoir de l'État, sa raison d'être, est de servir l'ensemble du peuple. Si le pouvoir politique privilégie indéfiniment une minorité de la population, au détriment de la majorité, il perd sa légitimité. Privilégier la classe sociale (ou la fraction de classe sociale) la plus puissante, ou la plus cynique, seulement pour le prestige d'avoir de grands groupes économiques ou financiers, ne peut constituer une politique de développement durable. Il serait injuste et improductif que ceux qui travaillent le plus, soient ceux qui profitent le moins de leur production. Il serait tout aussi injuste que ceux qui se trouvent dans des situations sociales défavorables (pour des causes contraignantes, géographiques, professionnelles ou familiales), et qui sont pourtant indispensables à la structuration de la société, soient oubliés, négligés, marginalisés ou pénalisés par l'État. Des solutions équitables sont toujours accessibles, à condition de vouloir sincèrement les réaliser.



(266). Quand les citoyens subissent l'injustice, ils réclament l'équité. Et quand ils endurent l'oppression politique, ils revendiquent la démocratie. La justice et la démocratie sont certes indispensables. Mais ce serait une erreur de croire que

l'établissement d'institutions étatiques (juridiques, démocratiques ou autres) puisse suffire pour résoudre toutes les contradictions sociales. Quelle est la solution alors ? [Loi 401] Hélas, *il n'existe pas de solution complète ou définitive aux problèmes sociaux ! L'essentiel (de la solution) se situe dans la mentalité du citoyen, son attitude, sa maîtrise de soi, son comportement, et non dans les institutions étatiques (administratives, économiques, juridiques, démocratiques ou autres)*. Même si ces institutions constituent des préalables indispensables. L'idéal est que tout citoyen soit attentif, cultivé, observateur, analyste, critique, productif, équitable, solidaire, unioniste, progressiste, et même socialiste. Le citoyen devrait être constamment soucieux de la dimension sociétale. Il devrait contribuer à satisfaire les obligations qu'impose la vie commune en société. Et la société est à la fois locale, régionale, nationale et internationale. Tout citoyen devrait continûment aspirer à corriger et à améliorer la vie en société. Il devrait s'efforcer de ne pas se laisser pervertir par l'égoïsme, que cet égoïsme soit individuel, familial, ethnique, communautaire ou nationaliste. Et comme les citoyens ne sont pas des individus éternels, mais des générations qui se suivent et se renouvellent, il faut donc recommencer continûment la réalisation et l'amélioration de ces objectifs. Sans arrêt !



(267). Le défaut de certaines conceptions ou dispositions démocratiques est qu'elles renforcent l'individualisme. Elles flattent les égoïsmes. Elles consolident les individus dans leur amour propre. Elles affermissent des personnes dans leur croyance erronée prétendant que tous les hommes sont «semblables» et «égaux». Alors que, dans la réalité, les individus sont loin de l'être. Le but louable d'un système démocratique (social ou politique) est d'essayer de garantir aux dominés, aux faibles ou aux défavorisés, des chances ou des droits égaux à ceux des dominants, des privilégiés ou des parvenus. Et l'erreur commence là, car [Loi 402] *il est faux de croire que la démocratie réussit effectivement à garantir des chances ou des droits «égaux» pour tous !* Pourquoi ? Parce que, dans tous les systèmes politiques qui sont considérés, à

travers le monde, comme démocratiques, il existe toujours des puissants et des faibles, des dominants et des dominés, des dirigeants et des dirigés, des exploiters et des exploités, des privilégiés et des défavorisés, des riches et des misérables, des cultivés et des ignorants, des heureux et des malheureux.



(268). Le Parlement et les Collectivités Locales ne remplissaient pas les rôles qui leur étaient théoriquement assignés. Leur déficit d'efficienc e soulevait des problèmes graves et répétitifs :

1) La majorité des élus pour siéger dans ces institutions étaient souvent des 'notables' locaux, entrepreneurs, commerçants, avocats, enseignants ou fonctionnaires. Certains parmi ces élus œuvraient plus pour servir leurs intérêts égoïstes que pour satisfaire les besoins du peuple. Ils devenaient ainsi des opportunistes nuisibles.

2) Le bon sens indique que la société devrait mettre aux postes de décision les meilleurs parmi ses citoyens. Seules les personnes qui se distinguent par leur excellence (au niveau politique, moral, scientifique, culturel ou technique) devraient se porter candidats aux collectivités locales, au parlement, ou aux autres postes d'autorité politique. Les populations témoignent parfois que la majorité des personnes qui accèdent à ces responsabilités sont mues uniquement par l'égoïsme ou la cupidité.

3) Les niveaux d'instruction ou de formation de certains parmi ces élus étaient décevants ou insuffisants. Certains étaient analphabètes ou incultes. Un niveau minimal d'instruction à l'Université aurait dû être légalement exigé chez les candidats. Ce niveau ne garantit pas grand-chose, mais il aurait pu limiter les dégâts.

4) Les personnes ayant des antécédents judiciaires devaient être légalement écartées des candidatures, pour empêcher des escrocs, des trafiquants de drogues, ou des mafiosi, d'obtenir des mandats électoraux.

5) La gestions des affaires locales faite par les Collectivités était souvent inefficace ou médiocre. Elle comportait des

gaspillages, des maladresses, des manques d'investissements, et parfois même des fraudes, ou des malversations.

6) La majorité de ces élus n'avaient souvent aucune formation sérieuse en économie, gestion, comptabilité, urbanisme, écologie, ou droit des affaires. Ils devenaient donc inaptes à exercer leur rôle de gestionnaire des affaires locales. Et même quand ils embauchaient des spécialistes pour les aider, ils ne les consultaient pas assez, ou ne les faisaient pas participer aux réflexions, ou aux prises des décisions.

7) La délégation de la gestion des services municipaux (tels que eau, électricité, assainissement, transport, etc) à des sociétés privées était indispensable. Malheureusement, ces sociétés privées réussissaient souvent à tromper, ou à manipuler ces Collectivités Locales. Ces dernières devenaient incapables de contrôler les sociétés privées adjudicataires des services municipaux. Les Collectivités Locales ne pouvaient plus empêcher ces sociétés privées de surexploiter les contribuables. L'une parmi les causes de cette incapacité était que les Collectivités Locales ne recouraient pas suffisamment à des «bureaux d'études», à des «bureaux de contrôle», ou à des «experts», pour bénéficier de leurs savoirs ou de leurs spécialisations. Et les cahiers des charges, réglementant les gestions déléguées, ne comportaient pas toutes les clauses indispensables, qui sont exigées par les besoins de contrôle, de précaution, de prévention, ou de sanction.

8) Les membres des Collectivités Locales étaient souvent affiliés à des partis politiques. Ils gaspillaient une partie importante de leurs énergies dans la concurrence entre partis. Ils se disputaient entre eux plus qu'ils ne collaboraient. Ils évitaient la transparence pour ne pas subir la critique ou le contrôle de leurs adversaires politiques. Comment les élus d'une Collectivité Locale pouvaient-ils travailler de manière constructive s'ils passaient la majeure partie de leur temps à se chamailler au lieu de coopérer ?



(269). Imaginons que la majorité (de la population) vote en faveur d'un candidat sympathique, charismatique, prometteur, prétentieux, ambitieux ou puissant, pour exercer une ou

plusieurs fonctions politiques importantes (à l'échelle locale ou nationale). Et supposons que cet élu est médiocre dans plusieurs domaines, tels que l'économie, la gestion, le droit, l'histoire, la philosophie, les sciences ou les technologies. Que peut faire cet élu ? L'insuffisance de sa maîtrise des disciplines précitées l'amènera à adopter des choix inadaptés, erronés ou même catastrophiques. L'expérience a prouvé que même si cet élu peut s'entourer par quelques experts, cela ne garantit pas qu'il puisse les comprendre ou profiter judicieusement de leurs conseils.

Comment un responsable quasi analphabète ou inculte peut-il assumer des responsabilités d'encadrement, de direction ou de gestion à l'échelle locale ou nationale ? Comment est-il possible que nos élus soient à la hauteur des responsabilités politiques, économiques et culturelles, qui leur incombent, si le niveau d'instruction exigé d'eux se limite au «certificat des études primaires» ? Peut-on s'attendre à autre chose que la médiocrité d'un responsable dont le niveau d'instruction est inférieure au baccalauréat ? Ne devient-il pas aujourd'hui indispensable d'exiger des candidats à des postes de responsabilités (locales ou nationales) d'avoir un niveau minimal d'instruction de l'université (bac + 4 ans) ? Une formation approfondie est indispensable, même si elle reste par ailleurs insuffisante.



Qui revendique la démocratie ?

(270). Beaucoup de citoyens parlent aujourd'hui de droit, de liberté ou de démocratie. Combien parmi eux savent que les libertés dont nous profitons aujourd'hui, étaient considérées, dans le passé récent, comme des infractions ou des crimes, punissables d'emprisonnement, de torture ou de mort ? Combien parmi eux savent que de nombreuses pratiques militantes, qui sont aujourd'hui considérées comme des violations de la loi, vont devenir demain des libertés reconnues par tous ? Ce sont les militants d'hier qui avaient contribué à l'établissement des

libertés d'aujourd'hui. Et ce sont les militants d'aujourd'hui qui préparent l'instauration des libertés de demain.



(271). Quand des progressistes militent pour libérer le peuple de l'oppression ou de l'ignorance, les classes dominantes deviennent effrayées. Elles croient que l'émancipation du peuple va se faire à leur détriment. Elles craignent que la démocratisation aboutisse à leur appauvrissement. Elles redoutent que leur domination soit renversée. Elles bloquent alors les projets de réformes sociales. Elles se figent dans la crainte, la suspicion ou le conservatisme.

Cette vision des choses manque de perspicacité. [Loi 403] En fait, *quand les populations deviennent massivement intégrées (au travail productif, à la consommation, à la politique et à la culture), les classes dominantes bénéficient d'une paix sociale plus durable. Elles profitent d'une prospérité économique meilleure.* [Loi 404] *Plus il y a de citoyens épanouis, qui participent, produisent et consomment, plus les dominants récoltent des profits substantiels. Les relations politiques et sociales se détendent, deviennent plus souples, plus convenables.* A l'inverse, quand des citoyens opprimés, ignorants, pauvres, ou marginalisés, se multiplient, les classes dominantes deviennent elles mêmes faibles, ou sous-développées. Si les classes dominantes disposent d'une vision plus prospective et lucide, elles seraient les premières à œuvrer pour la démocratisation et le développement social intégral.



(272). La démocratie n'est pas un besoin urgent des gens du peuple, mais celui des élites. Ce sont les candidats potentiels au partage du pouvoir politique ou économique qui réclament l'égalité des chances. Les puissants, les riches, les notables, les diplômés, les cultivés, les ambitieux, les arrivistes et les opportunistes, tous veulent plus d'occasions propices pour améliorer leurs situations matérielles. Et les paysans, les ouvriers, les artisans, les techniciens, les marginalisés ou les chômeurs, ne se préoccupent pas spécialement de démocratie.

Ils revendiquent en priorité un travail, un revenu, un logement, une nourriture pas chère, l'éducation pour leurs enfants et des soins médicaux abordables. Cela ne signifie pas forcément que les gens du peuple sont plus modérés ou sages. Mais que chacun a ses priorités, selon ses circonstances historiques. Pour les salariés et les exploités, la démocratie est une condition nécessaire, mais elle est loin d'être suffisante. Que les élections soient saines ou truquées, ce n'est pas cela qui va améliorer le quotidien d'un marginalisé ou d'un chômeur. La paix sociale restera inaccessible si un minimum de solidarité sociale n'est pas établi.



Les devoirs recommandés par la démocratie

(273). Si vous réclamez un État de droit, la démocratie ou la paix sociale, alors vous devez commencer par vous-mêmes, en appliquant avec rigueur les règles de bonne conduite : 1) Abstenez vous donc de commettre à l'égard des autres, ce que vous n'acceptez pas que les autres fassent à votre égard ; 2) Efforcez vous de faire à l'égard des autres, tout ce que vous-mêmes vous souhaitez qu'ils fassent à votre égard. Sans exiger aucune condition préalable.



(274). Pour mieux asseoir la démocratie, le peuple a intérêt à inclure dans son contrat social des règles qui lui permettent de reprendre et d'exercer sa souveraineté. Citons parmi ces règles les dispositions suivantes :

1) Tous les individus ou groupes qui gouvernent, dirigent, supervisent, gèrent ou décident, devraient être éligibles, critiquables, contrôlables, renouvelables, révocables et

punissables. Car l'impunité, même réservée à une petite minorité, finit par anéantir l'État de droit.

2) Tout mandat pour exercer une haute responsabilité devrait se limiter à un nombre raisonnable d'années (par exemple de 1 à 4 ans, selon les domaines). Cette durée devrait être suffisamment longue pour permettre à l'élu concerné de réaliser un ou plusieurs projets importants, et suffisamment courte pour que l'inadéquation probable des prestations de cet élu n'engendre pas des souffrances trop longues, ou trop coûteuses, pour la population.

3) Interdiction pour tout candidat de se présenter aux élections d'un même poste de haute responsabilité plus de deux fois dans sa vie.



(275). Ne sont-ils pas nombreux les citoyens qui portent des préjugés, à la fois sur eux mêmes et sur les autres ? Ne croient-ils pas, en leurs intérieurs, qu'ils sont des personnes correctes, serviables, altruistes, généreuses, vertueuses ou braves ? N'estiment-ils pas que certains individus parmi leur entourage social sont plutôt des incapables, des feignants, des médiocres, des fraudeurs ou même des stupides ! Pourquoi ne pensent-ils pas que les citoyens sont tous normaux, c'est à dire qu'ils sont tous mauvais, ou qu'ils sont tous bons ? S'ils acceptent que les citoyens soient ainsi tous égaux, pourquoi n'approuvent-ils pas l'abolition des privilèges excessifs ? Et s'ils tiennent à considérer que les citoyens sont inégaux, pourquoi ne reconnaissent-ils pas que les citoyens sont en même temps tous complémentaires ? Pourquoi certains dédaignent par exemple les salariés subalternes, les ouvriers, les petits commerçants, ou les petits paysans, tout en voulant continuer à profiter de leurs produits ou de leurs services ? Si certains s'estiment tellement supérieurs aux autres, pourquoi n'ont-ils jamais pu devenir auto-suffisants ? Pourquoi ne vivent-ils pas en autarcie ? Et s'ils reconnaissent la nécessité de cette complémentarité entre tous les citoyens, pourquoi ne s'acquittent-ils pas de tous les devoirs politiques, économiques, sociaux et culturels, qui résultent de cette complémentarité ? Ceci n'est-il pas vrai à la fois pour les individus, les groupes et les nations ?



(276). Ne peuvent être démocrates que ceux qui acceptent d’être critiqué, contrôlé, jugé, sanctionné, et même démis de leurs fonctions sociales en cas de faute grave avérée, par le libre choix de la collectivité à laquelle ils appartiennent.



(277). L’État a intérêt à accorder progressivement aux entités régionales ou provinciales une autonomie relative croissante. Cette décentralisation se justifie par l’esprit de la démocratie. Elle ne se contredit pas avec l’obligation de coordinations fréquentes entre le centre (le gouvernement) et les périphéries (les provinces). Cette autonomie relative se concrétise à travers certaines prérogatives décisionnelles dans les domaines de gestion de l’éducation, la santé, les transports, l’aménagement du territoire, l’urbanisme, l’eau, les impôts locaux, l’organisation du travail, la culture, etc. A la condition que l’État aide ces entités provinciales ou régionales à se doter du minimum nécessaire en ressources humaines compétentes, et en moyens financiers suffisants, pour s’autogérer correctement. La décentralisation ouvre de nouvelles opportunités de développement économique et social, mais soulève une multitude de nouveaux genres de problèmes politiques, difficiles à prévoir et à arbitrer.



(278). Il est étonnant de constater que les pays du monde où la démocratie est enracinée sont ceux où les valeurs de coopération, concertation, compromis et tolérance sont sciemment privilégiées par rapport aux valeurs d’individualisme, vanité, sectarisme ou intransigeance.



(279). Il ne suffit pas de renverser un despote, il faut aussi éradiquer les fondements sociaux du despotisme, pour qu’il ne

se reproduise plus. Non seulement à l'échelle nationale, mais aussi locale, et même internationale.



Qui est apte à apprécier l'existence de la démocratie ?

(280). Si dans un pays, des individus, des groupes ou des institutions commettent des infractions, des délits ou des crimes, et que personne ne peut les critiquer, les juger ou les sanctionner, il devient alors inapproprié d'affirmer que ce pays est une démocratie ou un État de Droit. Prétendre le contraire, malgré l'existence de ces crimes impunis, relèverait de l'irresponsabilité ou de l'hypocrisie.



(281). Si vous voulez apprécier le degré de liberté d'expression existant dans un pays, ne le demandez surtout pas à ses citoyens qui n'ont rien d'important à dire. Interrogez plutôt ceux qui veulent communiquer des critiques dérangeantes, innovantes ou subversives.

Quand la démocratie est absente ou insuffisante, et que certaines personnes prétendent, malgré cela, qu'ils bénéficient de la liberté d'expression, alors cela signifie simplement que ces personnes n'ont aucune critique ou souhait à exprimer.



(282). Si l'on parle avec insistance ou persistance de démocratie dans un pays, cela signifie qu'elle y est insuffisante ou absente.



(283). Ne peuvent apprécier le degré d'existence des libertés d'expression, d'organisation ou de manifestation, que ceux qui ont des opinions opposées au consensus dominant, et qui militent pour les faire triompher.



Quand la démocratie est escamotée

(284). Depuis des décennies (de 1985 à aujourd'hui), les propagandistes de la monarchie parlent de l'existence d'une «transition vers la démocratie». Ils continueront probablement à en parler durant les décennies ou les siècles prochains. Les discours sur la «transition», ou sur les «réformes» démocratiques, équivalent à dire aux citoyens : «Patientez, patientez encore ! Dans un avenir proche, vous accéderez au paradis» ! Et cette patience est appelée à durer indéfiniment. Comment osent-ils prétendre qu'une «transition démocratique» est en œuvre, alors qu'il n'y a ni programme, ni objectifs clairs, ni chiffres, ni dattes buttoirs ? Ils n'avancent que de vagues promesses. La seule transition démocratique authentique est celle où le roi dirait un jour : «A partir d'aujourd'hui, je règne et je ne gouverne pas». C'est la seule réforme digne de constituer un événement historique. Autrement, les promesses de «transition démocratique» ne seraient que tergiversation, atermoiement, démagogie ou mensonge.



(285). Aucun système politique n'est éternel. Même un régime politique démocratique finit par vieillir. Les lois et les constitutions sont des éléments historiques et évolutifs. Un système politique est une structuration historique des intérêts égoïstes (plus ou moins antagoniques) des individus et des groupes constituant la société considérée. Un régime politique qui exige du citoyen seulement l'approbation et la soumission,

est un système despotique. Il est angoissé par son déficit de légitimité. Il est peu imaginatif. S'il ne tolère pas la critique, la contestation ou la réforme, cela signifie qu'il est déjà devenu vieux, sclérosé ou mourant. Par contre, les systèmes politiques démocratiques et souples, non seulement ils tolèrent la critique, la contestation, l'opposition et les réformes, mais en plus, ils sont convaincus qu'ils ne peuvent s'améliorer, progresser ou se renforcer qu'à travers elles.



(286). [Loi 405] *Si l'État ne fait jamais participer les citoyens à des prises de décisions importantes, à travers des débats, des référendums ou des élections, les citoyens se conduiraient alors comme s'ils n'étaient responsables de rien.* Ils ne se sentiraient plus libres. Leurs attitudes à l'égard de leurs devoirs deviendraient frivoles ou médiocres. Et l'État lui-même regretterait de n'avoir plus à sa disposition des citoyens conscients de leurs responsabilités. Il n'aurait plus à gérer que des citoyens «moutonniers», car non responsables.



(287). Ceux qui bafouent les libertés publiques ou les Droits de l'homme, le font souvent au nom de la défense des intérêts fondamentaux de la nation.



Notre liberté demeure limitée ou conditionnée

(288). La démocratie suppose, entre autres, que l'individu est libre. Mais nous les citoyens, nous évitons souvent d'examiner cette liberté supposée. Notre subjectivité nous joue

bien des tours. Elle nous entraîne dans des contradictions surprenantes. La liberté est un exemple parmi ces contradictions.

Chacun parmi les membres de la société a la conviction qu'il est libre. Il croit qu'il maîtrise ses comportements, ou qu'il gouverne ses pensées, comme bon lui semble. Chacun pense qu'il choisit librement le type d'opinion et de comportement qu'il veut, et qu'il s'abstient de faire ce qu'il ne désire pas. Chacun porte cette croyance de liberté, parce qu'il ambitionne d'être ainsi.

Et c'est précisément notre croyance en notre liberté personnelle qui nous rend intolérant ou intransigeant envers tous ceux qui commettent des maladroites, des erreurs, des infractions, des délits ou des crimes. Car nous supposons qu'ils sont, comme nous, libres dans leurs pensées et leurs conduites ; et qu'ils auraient pu, s'ils le voulaient vraiment, éviter les égarements qu'ils ont accomplis.

Hélas, dans la réalité, cette prétendue liberté est souvent, limitée, conditionnée ou inexistante. Chacun parmi les membres de la société, et sans en être conscient, subit les influences de plusieurs facteurs, ou les effets de multiples agents, qui dépassent sa volonté et ses capacités. Sa pensée qu'il croit spontanée, ou sa conduite qu'il suppose libre, sont souvent modelés ou déterminés par d'innombrables éléments qui interagissent ou s'enchevêtrent. Parmi ces éléments (limitant la liberté de l'individu ou du groupe), citons par exemple : sa biologie, son patrimoine héréditaire, ses intérêts personnels ou communautaires, son égoïsme, sa cupidité, sa logique personnelle, ses ambitions, les qualités (ou les défauts) de sa formation, les croyances (ou les dogmes) de sa religion, l'étendue (ou les limites) de sa culture, sa situation dans le mode de production économique ambiant, les pressions de son environnement social, les particularités de son époque historique, etc. Tout ce qui existe dans la société (nationale et internationale) est susceptible de nous influencer : les mœurs, les traditions, les valeurs morales, les lois établies, le système politique, les contradictions sociales, les rapports de forces, les concurrences, les oppositions, les luttes, les publicités, les propagandes, etc. Notre liberté individuelle est plus limitée, ou plus conditionnée, que nous le supposons.

[Loi 406] *Nous les hommes, nous évitons souvent de voir les facteurs qui limitent nos aptitudes à agir. Tout individu ou groupe est enclin à ignorer ses insuffisances, ses limites ou ses défauts.* Quand un individu perçoit que sa liberté est étroite ou limitée, il a tendance à ruser envers sa propre conscience, pour la convaincre que, malgré cela, il pense et agit librement. Les hommes préfèrent souvent s'illusionner qu'ils sont libres, plutôt que de reconnaître que la plupart parmi leurs pensées ou leurs conduites sont influencées, conditionnés, modelées, ou déterminées.

A mesure que nous prenons conscience que la liberté de l'individu (ou du groupe) est limitée ou illusoire, nous devenons aptes, au moment de juger autrui, à prendre en considération l'impact des circonstances sociales, ainsi que les facteurs objectifs ou subjectifs. Nous admettons plus aisément que ces éléments contribuent à influencer les réactions, ou à déterminer les pensées ou les comportements des personnes incriminées.

Cette critique de la croyance en la liberté a son revers. Si notre liberté est conditionnée, limitée ou parfois illusoire, cela ne signifie pas que notre sort est fatalement prédéterminé. Parce que tous les facteurs influents ou déterminants cités auparavant ne tombent pas du ciel. Ils ne sont pas fixés par une puissance métaphysique. Mais c'est l'homme lui-même (en tant qu'individu, ou en tant que société) qui les produit ou les transforme. Ce sont les hommes qui façonnent leur système politique, économique et social, même si leurs capacités d'agir sur ce système restent conditionnées ou limitées. Ce sont les hommes qui font l'histoire, même si leur action sur l'histoire demeure limitée. Les hommes peuvent réaliser beaucoup de choses (dans leurs vies privées, leur société, leur histoire, leur conditions de vie, etc). Et simultanément, ils coproduisent aussi des choses qui les surprennent, les contrarient ou les dépassent. Et parfois, ils demeurent incapables d'accomplir les projets qu'ils affectionnent, même si apparemment, ils disposent de tous les moyens nécessaires pour les réaliser. Probablement parce que la dialectique des interactions sociétales est tellement complexe qu'elle dépasse les capacités de l'homme (qu'il soit individu ou groupe).

L'individu, le groupe ou la société, tous peuvent subir la loi dialectique de «transformation de toute chose en son contraire».

Cette dialectique de la vie sociale a tantôt tendance à transformer nos qualités en défauts, nos forces en faiblesses, notre connaissance en ignorance, ou notre progrès en recul. Et tantôt, elle fait le contraire. Son action dégradante est plus aisée que son action développante. Si nous nous résignons, ou si nous capitulons devant la tendance dégradante, le résultat probable serait l'hégémonie de l'ignorance, la médiocrité, l'injustice, l'oppression ou la décadence. Pour nous libérer de ces forces qui nous poussent vers la médiocrité, nous devrions œuvrer, continûment, pour transformer nos défauts en qualités. Notre devise est la suivante : «la transparence, le contrôle mutuel, la consultation, l'évaluation, l'échange de critique, la coopération, la solidarité, la rectification, et le progrès». Veillons à prendre conscience le plus tôt possible de nos insuffisances ou de nos erreurs, pour les corriger avec dynamisme et détermination. Ceux qui ne se passionnent plus se rectifier par eux-mêmes, ou ne veulent plus contribuer à rectifier leur entourage social, sont comme déjà morts.

[Loi 407] Ainsi, *l'individu dépend de sa société. Et inversement, la société dépend des individus qui la composent.* L'individu n'existe que parce qu'il est intégré, à un degré ou à un autre, à sa société. Il n'a de sens, ou de valeur, qu'en liaison avec sa société.

La vérité dialectique est que [Loi 408] *les hommes sont simultanément les produits, et les producteurs, de leur société (locale, nationale et internationale). La liberté devient cet état contradictoire où alternent continûment : contrainte, pluralité des choix, spontanéité, volonté, adaptation, pouvoir, créativité et autodétermination. C'est le contenu de la relation d'un individu avec sa société qui détermine son degré de bien-être, ou de son malaise.* La démocratie offre des opportunités au citoyen pour exercer sa liberté et pour la faire fructifier. Le faisons-nous suffisamment ? Pour jouir le mieux possible de notre liberté, nous devrions fournir un effort assidu, une lutte continue, avec de la tolérance envers les autres, et de l'exigence envers nous-mêmes.



LES MILITANTS

Qui est militant ?

(289). Les militants sont ceux qui luttent en faveur de grandes causes de justice, de liberté ou d'humanisme, en faveur de larges populations. Ils se sacrifient sans rien demander en échange. Les difficultés ou les souffrances ne les dissuadent pas de persévérer dans la militance. Tandis que ceux qui militent pour acquérir la réputation, améliorer leur situation professionnelle, gagner des élections, ou accéder à des postes de responsabilités, sont des opportunistes, non des militants.

En temps de paix, beaucoup de personnes se présentent comme étant des militants. Ils prétendent beaucoup de choses. Mais quand arrivent des moments critiques, de crise majeure, ou d'affrontements décisifs, où la seule manière d'être révolutionnaire est d'accepter de se sacrifier, alors là, beaucoup reculent. Certains se rétractent, ils préfèrent préserver leurs intérêts. Ils trahissent leurs principes. Ils refusent de se sacrifier. Ceux-ci se révèlent alors des individus ordinaires.

[Loi 409] *Généralement, les militants authentiques, les leaders ou les héros, apparaissent pendant les périodes où les hommes sont exposés à des risques ou à des dangers. Ils sont souvent minoritaires ou rares. Ils défient les menaces et se sacrifient pour le peuple. Tandis que durant les temps faciles à vivre, peuvent aisément émerger ou dominer des prétentieux, des opportunistes, des égoïstes, des serviteurs, des flatteurs, des hypocrites, des escrocs ou des jouisseurs de tous genres.*

Les militants des partis, syndicats ou associations sont, bien sûr, tous aimables et respectables. Ils constituent l'âme ardente du peuple. Mais ne les considérons pas comme une élite infallible. Si les populations sacralisent ou mythifient les militants, elles risqueraient de s'égarer. Les militants sont assez généreux pour supporter la critique. Dans l'intimité de leur camaraderie, ils échangent eux même des critiques moqueuses ou déplaisantes sur leurs collègues. Même une satire ne pourrait pas nuire à leur réputation. Ils portent des qualités ou des compétences différentes. Ils se divisent en plusieurs genres. Personne parmi eux ne reste éternellement identique à lui-même. Chacun parmi eux évolue au cours du temps, dans un sens, ou son contraire. Mais souvent, un certain degré de militance ne les quitte jamais.

La répression peut détériorer la santé d'un militant, casser sa scolarité, détruire sa carrière professionnelle, ou malmenager sa vie familiale, mais elle ne peut pas le transformer en un conservateur ou en un réactionnaire, sauf dans quelques cas exceptionnels.

[Loi 410] *Pendant les périodes de luttes politiques intenses (comme sous le règne du roi Hassan II), quand la répression est cruelle, quand le risque d'être séquestré, torturé ou tué est manifeste, les militants deviennent rares. Il faut les chercher à la loupe pour les trouver.*

[Loi 411] *Les adultes sont généralement déjà casés dans plusieurs fonctions sociales. Ils sont alourdis par diverses responsabilités familiales ou professionnelles. Les adultes sont réticents à tout ce qui ressemble à une prise de risque. Souvent, on ne trouve des candidats au militantisme que parmi des jeunes purs, novices, que le système social existant n'a pas encore réussi à pervertir ou à aliéner.* Et quand on les trouve, il ne faut surtout pas les manipuler. Il faut les encadrer avec sincérité et savoir faire. Il faut les encourager et les renforcer.

[Loi 412] *Les individus qui sont décidés à militer pour la cause, même s'ils devraient sacrifier leurs biens ou leurs carrières professionnelles, sans rien gagner en échange, sont plutôt rares. Ceux qui sont réellement prêts à tout sacrifier, y compris leurs vies s'il le faut, sont encore plus rares.* Les militants ordinaires acceptent de soutenir ou de participer, mais

en restant aux secondes lignes de l'affrontement. Les sympathisants soutiennent de loin, sans s'engager directement. Certains s'aventurent dans la lutte révolutionnaire, sans assimiler les risques auxquels ils s'exposent. D'autres acceptent de s'engager, mais dès qu'ils palpent le premier danger grave, ils reculent, ou ils renient tout. Certains peuvent même être temporairement manipulés ou 'retournés' par l'ennemi.

[Loi 413] *Et quand les combats sont suspendus, ou quand une longue période de paix sociale s'installe, quand on ne risque plus grande chose, le nombre des prétendants au militantisme devient impressionnant. Les militants de dernière heure apparaissent partout en grand nombre.* Beaucoup de personnes acceptent aisément de s'engager et de militer. Tout le monde veut devenir militant. Tout le monde se réclame volontiers de la mouvance militante. Tout le monde aspire à gravir la hiérarchie sociale, y compris à travers le militantisme.

Des militants veulent bien utiliser le parti, le syndicat ou l'association. Ils désirent profiter de son action, de sa notoriété ou de son capital moral. Mais ils ne supportent pas que cette organisation les utilise. Ils rechignent à se sacrifier pour un parti. Quand il s'agit de bénéficier d'un avantage, ou de parader avec des titres ou des insignes, les candidats se pressent par multitudes et par foules. Et quand il faut lutter ou se sacrifier, les postulants deviennent rares.

Certains 'militants' aiment bien s'exhiber dans les médias, ou devant les rassemblements publics. Ils aspirent ardemment à devenir une star, une vedette ou un leader honoré par le grand public. Ils adorent prendre la parole devant des assemblées, même quand ils n'ont rien de spécial à dire. Ils sont excités par la parution de leurs noms ou de leurs photos dans les médias. Par contre, les militants sincères, les vrais, les rebelles, ceux qui avaient mené des combats héroïques, deviennent modestes, discrets, oubliés ou marginalisés. Ils sont plus désillusionnés que déçus. Il leur est difficile de s'adapter au nouveau temps de paix et de magouilles. Ils peuvent même paraître désorientés. Le temps de l'opportunisme, des affaires et de l'égoïsme a remplacé pour longtemps la période des principes, du militantisme courageux, et des sacrifices héroïques.

(290). Un militant se distingue par une conscience vigilante. Son esprit est tourmenté par des interrogations incessantes. Il développe continûment ses connaissances. Il explore son environnement social. Il questionne son entourage. Il interroge sa raison et ses facultés. Il préserve son indépendance intellectuelle.

Un militant ne tolère pas que sa liberté de penser soit limitée par des intérêts, des mythes, des dogmes, des préjugés, ou par l'affiliation à un parti politique, quel qu'il soit. Il exploite son droit à l'expression. Il n'hésite pas à critiquer autrui. Il supporte d'être lui-même critiqué et contrôlé. Il profite des critiques d'autrui pour s'améliorer. Il dénonce le mensonge et la fraude. Il traque l'absurdité et l'aliénation. Il résiste à l'oppression. Il lutte contre l'injustice, l'asservissement et l'exploitation.

Un militant agit plus qu'il ne parle. Il ne retarde pas l'accomplissement de ses devoirs d'aujourd'hui jusqu'à demain. Il se conforme aux règles de la discipline. Il supporte le risque. Il accepte de se sacrifier au profit du peuple ou de l'humanité. Il évite de tomber dans des extravagances (تهور) inutiles. Il soutient activement tout ce qui contribue au perfectionnement de la vie en société.

Un militant s'efforce de remplacer, autant que possible, l'affrontement par la coopération. Il vise la réalisation du bonheur des hommes à travers la coopération et la solidarité, sans oublier que cette coopération reproduit continûment des contradictions ou des rivalités. Il s'efforce de maîtriser son «moi». Il lutte pour contrôler sa passion. Il recherche le dialogue franc entre «militants», «non militants» et «anti-militants». Dans sa militance, il préfère autant que possible la pédagogie à la violence.

Un militant s'interdit la cupidité. Il ne cherche pas pour lui-même un bénéfice, un privilège ou la gloire. Il n'est pas appâté par le confort ou la richesse. Il ne se laisse pas aliéner par l'argent, le plaisir, le prestige ou le pouvoir. Il refuse l'économie de la prospérité aliénée. Il refuse de se laisser contaminer par les croyances, les manies, les tendances ou les jouissances qui

ensorcellent les foules ordinaires. Le combat entre le bien et le mal se prolonge dans son cœur et son esprit.

Un militant lutte pour que la logique capitaliste du profit soit exorcisée et dépassée. Il essaye d'avoir une vision des choses qui soit la plus globale et la plus impartiale possible.

Un militant ose penser, parler et agir de manière sincère. Même si des dangers imminents le guettent, il assume toujours la responsabilité de ses idées et de ses actes. Il prend toutes les précautions nécessaires. Il organise. Il planifie. Il évite de subir des provocations ou des affrontements non programmés. Dans ses réflexions, il ne se laisse guider que par la raison. Chaque nouvelle clarification qu'il acquière le conduit à des devoirs supplémentaires. En toute chose et en tout temps, il privilégie la lucidité et l'honnêteté.

Un militant est méticuleux dans sa méthodologie. Il exige de lui-même, à la fois la rigueur, et la souplesse. Sa rigueur ne l'empêche pas d'être compréhensif ou clément. Il se remet en cause autant de fois que c'est nécessaire. Dans toutes ses tâches, il s'efforce d'être correct ou parfait. D'une certaine façon, les militants sont les saints des temps moderne.



(291). Est-ce que toutes les formes de lutte ont la même valeur ou la même signification ? Certains militants le croient. Parce qu'ils considèrent que toutes les formes de résistance ou de revendication contribuent inévitablement à renforcer le mouvement progressiste ou révolutionnaire. Cela est excessif. Voyons un exemple. Des enseignants ou des médecins qui font grève, parce qu'ils refusent d'aller travailler dans les campagnes où ils sont affectés, préférant rester dans les grandes villes, est-ce qu'ils sont des militants authentiques ? Ils luttent plutôt pour un intérêt privé. Et le mouvement de salariés qui revendiquent l'amélioration de leurs revenus, est-ce qu'il équivaut à celui de militants qui luttent pour des réformes politiques ou démocratiques (telles que liberté d'expression, séparation des pouvoirs, etc) ? Certainement pas. Et les diplômés chômeurs qui se lancent dans des grèves de la faim, sous le mot d'ordre « le fonctionariat ou le martyr (التوظيف أو الاستشهاد) » ? Le droit au

travail est certes légitime. Mais de cette façon, ils dévoilent qu'ils méconnaissent les présupposés ou les règles de toute embauche (que ce soit dans le secteur privé ou public). De même, il serait maladroit de glorifier tout style de résistance passive, comme la grève de la faim, qui se transforme en une résignation au suicide. La grève de la faim est le style de lutte le moins glorieux. Parce qu'il révèle un déficit d'imagination ou de détermination.



(292). Un militant authentique n'est pas obnubilé par la quête d'avantages personnels. Il maîtrise ses passions. Il peut minorer ses intérêts personnels. Il est même capable de les sacrifier quand c'est nécessaire. Il sait que lorsque les circonstances de la lutte se dramatisent, il risque de perdre sa vie. Il lutte sans demander de contre partie.

Un militant idéal comprend les contradictions de la société. Il sait comment servir les intérêts contradictoires des populations. Il s'efforce d'être équitable et progressiste le mieux possible. Il refuse de servir les intérêts des plus puissants au détriment des plus faibles. Il aide les personnes démunies. Il se préoccupe du sort des humbles, des opprimés, des exploités, des marginalisés et des persécutés, sans distinction ethnique, politique, culturelle ou religieuse. Il ose résister aux puissants. Il les affronte quand il le faut. Même s'il risque de briser sa carrière professionnelle ou de perdre sa vie. Il critique les dominants, il s'oppose aux oppresseurs, il dénonce les opportunistes, il accuse les tricheurs, il se démarque des aliénés. Il participe aux luttes visant à améliorer les conditions de vie des dominés. Il est imprégné par les valeurs de justice, de raison, de paix, d'humanisme, de solidarité, de démocratie et d'universalisme.

Un militant authentique choisit de se situer parmi l'avant-garde progressiste. Il s'abstient de suivre la foule passionnée. Il évite d'imiter les modes de son époque. Il n'a pas un parti pris systématique en faveur d'un leader, d'un parti, ou même des opprimés. Il préserve son indépendance intellectuelle. Il réfléchit de la manière la plus impartiale et la plus raisonnable possible. Il critique à la fois ses adversaires et ses amis. Quand c'est

nécessaire, il critique même les démunis ou les victimes. Il s'efforce d'être méthodique, organisé, discipliné, modeste, cultivé, informé et efficace.

Si les militants n'existent plus, il n'y aurait plus de critique salutare, plus de vigilance civique, plus de possibilité de mobilisation populaire, plus de progrès social, et plus de liberté politique.

D'où viennent les militants ? On les découvre, mais on ne peut pas les produire en série. La propagande politique ne peut suffire pour former des militants. Parmi un peuple, seule une minorité d'individus est disposée à militer. Certaines dynamiques sociales peuvent faciliter la transformation d'un citoyen banal en un militant. Le militantisme n'est pas intrinsèque à la personne du militant. Un individu est militant quand il milite, et il cesse de l'être quand il ne milite plus. Même si sa prédisposition à la militance ne meurt pas complètement.

La caractéristique des militants est que, malgré leur nombre minoritaire, ils sont capables de mobiliser des parties de la population de plus en plus nombreuses. Ils peuvent encadrer les populations pour les aider à réaliser leurs aspirations sociales. Les militants ne peuvent réussir cette prouesse que s'ils sont émancipés, cultivés, organisés, courageux, décidés et disciplinés. Un militant ne se contente pas d'adopter des positions idéologiques ou politiques avancées, il s'engage concrètement dans des luttes sociales pour faire triompher des valeurs de justice et de progrès social.



(293). Les militants se distinguent par leur altruisme et leur modestie. Ils ne négligent pas forcément leurs intérêts privés, mais s'occupent autant, sinon plus, du bien être de l'ensemble de la société. Ils osent étudier, critiquer, proposer, lutter et contribuer à la réalisation du bien commun. Chaque fois que c'est nécessaire, ils acceptent de sacrifier leur intérêt personnel au profit du peuple. La population peut être ingrate. Mais les militants ne demandent ni honneur, ni gratification, en échange de leur abnégation.



(294). Un militant peut fournir des efforts, ou sacrifier ses intérêts personnels. Cela ne suffit pas pour qu'il devienne un militant incontesté. A la fois la population et ses camarades ne lui pardonneraient aucun faiblesse ou défaut. S'il commet une faute ou une maladresse, sa réputation risque de se dégrader. La moindre transgression de la morale ou de la loi le disqualifierait. Il devrait être exigeant envers lui-même. Les besoins de la militance lui imposent de travailler pour être continûment à l'avant-garde. Un militant idéal devrait être capable de tout comprendre et de tout réussir. Ses connaissances devraient englober l'ensemble des domaines concernant la vie en société (tels que la politique, l'économie, l'histoire, la philosophie, le droit, les sciences, les techniques, etc). La population accepte qu'un militant soit pauvre, physiquement faible, ou même handicapé, mais elle ne tolère pas qu'il soit inculte ou malhonnête.



(295). Un militant authentique n'est pas celui qui se contente de s'émanciper personnellement à travers le militantisme, mais celui qui s'efforce de contribuer à l'émancipation de son peuple (ou de toute l'humanité), même si cela lui coûte des sacrifices.



(296). En général, un citoyen ordinaire ne se transforme pas spontanément en un militant. Il est plus difficile pour un adulte que pour un jeune de devenir un militant. Pour transformer un jeune en un militant, son initiation par un ancien militant plus ou moins prestigieux est souvent nécessaire. Quand une personne est initiée à l'univers de la militance, elle garde les valeurs de la militance durant toute sa vie. L'esprit de militance est comme une vision du monde, une morale, une philosophie, ou un art de vivre. Quand une personne accède à cette conscience libérée et libératrice, elle n'accepte plus de la renier. A moins que ce soit sous une menace tragique. Ou peut être même jamais.

(297). La relation entre militants et prolétaires est énigmatique. Les militants ont souvent une profession, un revenu, passable ou modéré. Ils bénéficient d'un minimum de loisirs. Ils sont multilingues, cultivés, ambitieux. Ils s'efforcent de lire des livres fondamentaux. Ils s'intéressent aux questions relatives au pouvoir ou à la politique. Ils rêvent d'une société idéale. Ils ambitionnent de faire partie des militants qui révolutionnent le monde. Ils lisent des journaux. Ils s'intéressent aux informations du monde entier. Ils s'efforcent d'assister aux réunions, conférences, assemblées, forums ou débats. Ils tâchent de participer à toutes les luttes. Certains militants s'activent tellement qu'ils ne finissent pas leurs formations universitaires. Et parfois, ils n'achèvent l'acquisition d'aucune compétence professionnelle.

On reproche à certains militants de ne perfectionner que des discours. Tandis que d'autres militants élaborent des réflexions politiques avec une aisance qui déconcerte les citoyens ordinaires. Les militants discutent souvent, coopèrent ou se chamaillent aisément entre eux. A toutes les occasions politiques, on retrouve les mêmes visages, les mêmes noms. Les militants vivent parfois dans un monde culturel ou social presque à part. Tandis que les citoyens (salariés ou prolétaires) ciblés par les militants vivent dans un autre univers. Parfois des frontières invisibles ou infranchissables les séparent.

Les ouvriers, paysans, artisans, employés et techniciens ont parfois un travail précaire ou pénible. Leurs revenus sont insuffisants pour vivre confortablement. Ils sont peu cultivés. Ils ont peu de loisirs. Les occasions où ils peuvent lire ou méditer sont rares. Leurs logements sont modestes ou insalubres. Le travail accapare dix ou douze heures de leurs journées. Ils sont presque invisibles ou absents. Pendant tout le temps disponible, ils vivent à l'intérieur des usines, des ateliers, sur des chantiers, dans les périphéries, les champs ou les provinces lointaines. Ils ne disposent pas de temps pour se réunir ou discuter. En dehors des heures de travail, ils s'occupent de la subsistance de leurs familles.

Les mouvements révolutionnaires éprouvent des difficultés à s'enraciner parmi ces masses laborieuses. Les militants s'étonnent que les populations n'affluent pas vers eux. Pourtant, les militants ne cessent pas de lutter ou de se sacrifier pour défendre les intérêts supposés de ces populations laborieuses. Parfois les militants soupçonnent à ce niveau l'existence d'un secret qu'ils ne comprennent. Quand prolétaires et militants se rencontrent, ils sont comme des étrangers qui se comprennent difficilement. Quand se présente une opportunité de participer à une activité syndicale ou politique, les travailleurs sont lents à s'engager. Ils savent par expérience que s'ils participent à une activité syndicale ou politique, des mouchards informeront immédiatement leurs employeurs. Et ceux-ci les puniraient aussitôt de licenciement. Ils savent que leurs patrons sont impitoyables. Ils n'hésiteraient pas à les priver de leurs uniques sources de revenus.

Le désarroi des populations laborieuses augmente quand elles voient des militants de partis progressistes se concurrencer ou se chamailler entre eux à propos de questions confuses. Quand les populations remarquent l'activisme d'un militant, elles l'interprètent comme un désir de devenir un «chef». Les populations deviennent ainsi spontanément réservées ou sceptiques. Les populations se méfient des promesses ou des programmes politiques annoncés. Elles s'interrogent : «Qu'est-ce qui nous garantit que ce serait plus profitable pour nous, dans le cas où ceux-ci deviennent des chefs à la place de ceux-là» ?



***Les militants sont les seuls remparts
contre la décadence***

(298). Un militant authentique est un rebelle. Rien ne peut l'empêcher de se révolter contre ce qui est injuste, stupide, ou aliénant. Il se range résolument du côté des opprimés. Il lutte

pour les droits légitimes du peuple. Il dévoile les astuces des exploiters et des usurpateurs. Il résiste aux forces oppressantes. Il contribue à la réalisation des aspirations du peuple. Il soutient la paix, la justice et le progrès social. Il lutte pour la liberté, la vérité et la solidarité, élargies à l'ensemble l'humanité. Il travaille pour que les souhaits du peuple se transforment en revendications massives. Il se sacrifie, pendant que d'autres se consacrent à améliorer leurs carrières professionnelles, ou à fructifier leurs capitaux.

Quand les aspirations du peuple commencent à se réaliser, il arrive que des groupes opportunistes s'arrangent pour accaparer ces acquis politiques, ou les détourner à leurs profits exclusifs. Ils les transforment en droits privés, en privilèges ou en monopoles. Les exemples sont nombreux. Des militants ont lutté contre la colonisation, pour l'indépendance nationale, et d'autres ont en profité pour se substituer aux oppresseurs étrangers, et récupérer leurs propriétés agricoles, immobilières, industrielles ou commerciales. Des militants se sont sacrifié pour arracher des libertés d'expression et d'organisation, et d'autres ont en bénéficié pour accaparer l'espace politique, et servir leurs ambitions individualistes. Des militants se sont sacrifié pour qu'il y ait des élections libres, et d'autres ont en profité pour concocter des partis politiques de notables, acheter des voix, manipuler des électeurs, et accaparer des postes de parlementaires ou de maire. Des militants se sont sacrifiés pour qu'il y ait des syndicats, un parlement, une séparation des pouvoirs, des conseils locaux, et d'autres ont changé ces institutions en sources de prestige, d'enrichissement, de rente, d'immunité ou d'impunité.

Des opportunistes de plus en plus nombreux, et des arrivistes de plus en plus astucieux, œuvrent sans cesse pour convertir les acquis démocratiques en privilèges personnels. Ils transforment les biens publics en propriétés privées. Ils réservent leurs efforts à l'édification de leur domination économique ou politique.

Pour contrer les profiteurs, les exploiters et les parasites de tous genres, le peuple dispose d'une armée unique : les militants révolutionnaires. La force des militants vient du fait qu'ils sont peu aliénés par l'égoïsme, ou par la logique du profit individuel. [Loi 414] *Un peuple dépourvu d'une armée de militants*

révolutionnaires devient voué au conservatisme, à la régression, ou à la décadence.



Les militants aussi commettent des fautes

(299). Les pratiques de certains militants sont parfois peu glorieuses. Elles relèvent du ‘non-dit’. Elles sont presque inconscientes. Voici quelques exemples.

Il arrive que certains militants réduisent leur militance à un travail de tissage de relations personnalisées. Pendant que leurs camarades s’occupent de tâches courantes, organisationnelles, techniques ou exécutives, eux recrutent de nouveaux militants et les rendent attachés à leurs propres personnes. Ils transforment ces relations en réseaux personnels d’influence. Ils défendent jalousement leurs contacts. Ils estiment que leurs relations sont le fruit de leur travail exclusif. Ils les considèrent comme «leurs choses à eux», leurs «propriétés privées». Ils évitent que d’autres militants accèdent à leurs relations. Ils évincent les autres militants qui pourraient concurrencer leur influence. Ces membres (tisseurs de réseaux personnels) profitent des travaux de leurs camarades, tout en s’arrangeant pour que leurs camarades ne profitent pas de leurs activités. Ce phénomène existe à la fois dans les partis, les syndicats et les associations.

Dans le cadre de cette mentalité, la valeur de chaque militant est évaluée par l’étendue de ses «relations» ou de ses «influences». Le parti ne prend plus suffisamment en compte la production du militant, sa pratique, ses qualités ou ses compétences. Le parti évalue un militant surtout par le réseau d’influence dont il dispose. Chaque réseau de complicités occultes est souvent fondé sur des échanges d’intérêts⁹¹, ou sur des promesses de satisfaire des intérêts individualistes. Quand

(91) Voir aussi le point N°(332) dans le chapitre ‘les partis politiques’.

quelqu'un qualifie un militant d'«important», il sous-entend qu'il dispose d'une quantité importante de «relations» ou d'«influence». Son réseau de «contacts» devient son «capital personnel». Quand le parti se prépare à lancer une activité importante, des militants de ce type négocient implicitement leurs participations. Avec cette mentalité, un militant n'est plus un révolutionnaire désintéressé. Il devient comme un commerçant d'influence. Il vend son réseau d'influence en échange de sa nomination à un poste de responsabilité organisationnelle plus ou moins prestigieuse. Il fait de la surenchère avec l'importance de ses «relations».

Un tel genre de militant n'assume plus sa mission de combattant progressiste. Il ne pratique plus la conscientisation, l'émancipation et l'organisation des citoyens. Il ne préserve pas leur liberté ou leur indépendance. Il ne considère plus ses «relations» (c'est à dire les partisans, sympathisants ou militants de base qu'il rencontre régulièrement), comme des citoyens égaux, libres et indépendants. Il les traite plutôt comme ses «adeptes», ses «clients» ou ses «dépendants». Il les travaille en tant que «ses voix électorales» acquises ou potentielles. Dans le cadre de ce type de relation «clientéliste», les «adeptes» deviennent fidèles à un «responsable» ou à un «leader», non à une ligne politique, à un projet de société, ou à une philosophie. Pour ces «adeptes», la vérité n'est pas ce que dicte la raison, mais ce que désire leur «leader». Ils manquent d'autonomie intellectuelle.

Dans ce cadre, des luttes complexes éclatent inévitablement entre dirigeants ou militants du parti. A chaque étape importante, ils se concurrencent ou se chamaillent. Ils se disputent des zones d'influence. Chacun des protagonistes veut étendre ses réseaux respectifs de «partisans». Chacun veut rafler le maximum possible de «voix électorales». Ces luttes se font parfois à coups de rumeurs, préjugés, calomnies, mensonges ou surenchères. Ces conflits politiques entraînent le parti concerné vers le désordre ou la confusion. Ils paralysent le parti durant un temps déterminé. Des mentalités sectaires se renforcent. L'intolérance, le dogmatisme ou la partialité se répandent aisément. Officiellement, l'enjeu de ces luttes est d'amener la majorité du parti à adopter une «tactique» ou une «stratégie» qui prétend le conduire au succès. Mais souvent, la réalité est que

chaque prétendant veut prendre le pouvoir au sein du parti. Il désire le garder ou le monopoliser.

Les luttes à outrance entre leaders peuvent évoluer en tendances antagoniques, schismes ou scissions. Dans ces conditions, le parti politique se transforme en un ensemble hétéroclite d'amitiés particulières, de complicités implicites, d'alliances tacites, de réseaux locaux, de zones d'influences, de tissu de clientèle, de voix électorales, de groupuscules, de clans, de «principautés» ou de «sectes» affiliées à tel ou tel dirigeant, local ou national. Des leaders locaux suivent des leaders régionaux, qui suivent à leur tour des leaders nationaux. Certains leaders se spécialisent dans la séduction des personnes qu'ils approchent. Et plus ils deviennent experts dans cette séduction, plus ils sont médiocres dans les autres domaines. Ils manquent de sens critique, d'idées neuves, ou de projet de société. Ce genre de parti politique se bloque ou s'effrite à la moindre crise. Des partis politiques atteints par ces déviations deviennent incapables de faire évoluer la société vers la démocratie, le développement, le socialisme ou la révolution culturelle.



(300). N'oublions pas que les militants ont eux aussi besoin d'être critiqué. Un parti, syndicat ou association, paraît uni ou homogène. Ses membres se proclament sincères. Leurs conduites sont supposées conformes à l'éthique. Mais derrière les apparences se cachent parfois des problèmes tabous, ou des phénomènes subtils. Le code déontologique devient quelques fois théorique, fictif ou trompeur. Certains militants, même parmi des responsables réputés respectables, utilisent envers leurs camarades des techniques de lutte semblables à celles qu'ils appliquent contre des ennemis politiques. [Loi 415] *Des espèces de tendances, groupes, clans, 'tribus' ou 'sectes' se cachent parfois à l'intérieur du parti. Certains parmi ces groupes se concurrencent ou 'complotent' sournoisement. Ils spéculent ou manœuvrent dans le secret. Et au sein de certains parmi ces groupes, peuvent exister d'autres groupes, plus restreints, plus discrets, qui complotent à leur tour. Les 'doubles jeux' sont spontanés. Le but inavoué de chaque*

groupe est de vaincre des concurrents, d'évincer des opposants intérieurs, d'accaparer la direction ou de la monopoliser.

Tout le monde parle de démocratie, ou d'élections démocratiques, mais certains groupes essayent de coopter des responsables nouveaux parmi leurs amis ou leurs alliés . Ils privilégient les membres qui leur sont dociles. Ils marginalisent ceux qui les critiquent ou les concurrencent. Ils intriguent contre leurs adversaires. Ils tentent de les piéger, les isoler, les discréditer ou les soumettre. La camaraderie coexiste avec la lutte à outrance. La sincérité se mêle à la ruse. Et en cas d'affrontements répétés ou irréconciliables, chaque groupe force ses adversaires à s'éloigner⁹², à démissionner, ou même à scissionner.

Les luttes intérieures peuvent être inoffensives ou destructives. Elles peuvent briser des rêves ou des ambitions de militants. Parfois, les vainqueurs de ces luttes sont glorifiés, et les perdants sont négligés ou humiliés. Les tricheries sont tues ou oubliées. Les militants victimes de telles manœuvres vivent des déceptions amères. Ces victimes se demandent parfois en quoi les pratiques de leurs camarades «dominateurs» diffèrent de celles des ennemis politiques tant décriés. Chaque groupuscule fait croire aux militants de la base qu'ils sont l'avant-garde de la société. Mais dans les faits, il les traite comme un troupeau de moutons.

(92) *Je me rappelle qu'en prison, je rédigeais fréquemment des thèses ou documents politiques pour ouvrir des débats, ou pour contribuer à faire sortir l'organisation Ila Al Amam de la crise politique qui l'asphyxiait. Dans le secret de la clandestinité, certains camarades détournaient ou censuraient mes documents qui les dérangent. Les autres membres qui s'opposaient à mon travail ne proposaient pas des approches neuves ou des alternatives à mes thèses. Pourtant, Ila Al Amam avait sombré dans un processus de décomposition avancée qui menaçait d'achever sa disparition. J'avais demandé que certains parmi mes écrits soient portés à la connaissance du restant des membres de l'organisation pour qu'ils puissent les lire. Et j'avais réclamé à l'instance organisationnelle où j'étais de soutenir ma demande. Mais tous les membres de cette instance avaient voté contre. Alors j'ai aussitôt quitté Ila Al Amam. Cela s'était passé pendant l'année 1990 (si ma mémoire est bonne). C'est un phénomène politique répétitif : [Loi] Les conservateurs qui se considèrent «gardiens des dogmes», combattent ceux qui émettent des idées critiques ou innovantes.*

Ce genre de phénomène submerge de temps en temps des partis, des syndicats ou des associations. L'histoire des organisations (de toutes les tendances) abonde en exemples de manœuvres de «partis dans le parti»⁹³. Chaque parti peut cacher en son sein plusieurs autres. Un attachement intéressé à la direction, au pouvoir ou au leader, peut être si puissant, inconscient ou sournois, au point de reléguer les valeurs de militance proclamées au rang de simple discours d'étalage. Comment traiter ces contradictions objectives ?



(301). L'un parmi les défauts de notre peuple est que nos traditions de lecture et d'écriture sont insuffisantes. Les militants de la période de la Résistance et de l'Armée de Libération, des années 1940 et 1950, n'avaient pas légué à leurs successeurs suffisamment d'autobiographies, ou de témoignages critiques, pour éclaircir les multiples aspects de leurs luttes contre le colonialisme, le féodalisme et le despotisme. Parmi ces anciens militants, certains avaient acquis des expériences riches, ou des expertises intéressantes. S'ils avaient laissé suffisamment de témoignages écrits, les générations suivantes de militants n'auraient probablement pas répétées certaines erreurs déjà commises par leurs prédécesseurs. C'est un dommage considérable si une génération ne peut pas profiter des leçons extraites des expériences des générations précédentes. Si les anciens militants avaient osé transcrire leurs expériences, opinions, évaluations, analyses ou critiques, les militants ultérieurs auraient été mieux éclairés ou avertis. Quelques militants des années 1960 et 1970 avaient laissés quelques témoignages, récits ou autobiographies. Ces textes restent peu nombreux. Et surtout, ces témoignages sont encore insuffisants sur le plan de l'évaluation critique des expériences de leurs

(93) *Voici un exemple un peu éloigné, mais significatif : l'Organisation des Nations Unies (ONU) contient le groupement d'états G20, qui contient le G14, qui contient le G8, qui contient le G4. Les puissances composant le G4 se mettent d'accord sur ce qui sert leurs intérêts stratégiques communs, puis ils manipulent le G8, qui manipule le G14, qui manipule le G20, qui manipule à son tour l'ensemble de l'ONU. Les puissants ont droit à la parole et à l'initiative, et les autres ne font parfois que suivre. Ils meublent le décor.*

partis politiques de gauche, ou de leurs organisations révolutionnaires (comme celles du mouvement marxiste-léniniste).



(302). Souvent, les militants compétents et désintéressés ne supportent pas de collaborer avec un leader hégémonique, même s'il est expert ou honnête. Parce qu'un leader puissant finit souvent par devenir contraire à la démocratie. Plus un leader est dominant et dynamique, moins ses adeptes ou ses sympathisants parmi la population sont capables de prendre des initiatives. L'autonomie des responsables subalternes dans la hiérarchie de l'organisation est souvent inversement proportionnelle à la puissance du leader principal. Plus un leader est décideur et efficace, plus ses partisans sont réduits au suivisme ou au «laisser faire». Et le jour où le leader disparaît ou meurt, ses partisans deviennent comme de jeunes orphelins, désorientés ou impuissants.



(303). Un militant pèche parfois par excès d'aspiration à devenir un représentant, un responsable, un dirigeant ou un leader. Il désire parfois être un guide, un gourou, un saint, ou un quasi-prophète. Les militants révolutionnaires ne sont pas les seuls à avoir ce défaut. Des politiciens de tout bord portent eux aussi cette envie. Un phénomène analogue existe dans l'ensemble des institutions de la société. A défaut d'être le leader suprême, un citoyen, un partisan ou un acteur, souhaite au moins occuper une responsabilité parmi la hiérarchie qui dirige. Les militants et les politiciens, débutants ou confirmés, aspirent, à un degré ou à un autre, à devenir des meneurs, des chefs, des commandeurs. Ils souhaitent être connus, respectés et aimés par les populations. Ils ambitionnent d'avoir des théories d'avant-garde, une éloquence captivante, un charisme impressionnant. Ils adorent avoir des sympathisants nombreux et fidèles à leurs propres personnes. Ils espèrent avoir le don de manipuler les esprits. Ils sont souvent inconscients de ce genre d'ambitions qui les animent. Et si quelqu'un dénonce ou critique ces désires, le

militant ou le politicien visé les nie aussitôt. Car ces envies sont contraires au principe de désintéressement ou de sacrifice supposé dans la militance.

Quand cette convoitise du commandement est négligeable, elle reste inoffensive. Mais si elle absorbe l'essentiel des énergies d'un militant, elle devient alors nuisible. Au lieu de contribuer à la libération ou à l'émancipation de la société, un militant peut se démener pour réaliser ses ambitions individuelles. Il travaille pour réussir sa carrière personnelle. Il devient alors mobilisé par ses intérêts. Ce vice peut pervertir la militance ou égarer le militant concerné.

Des luttes politiques internes agitent parfois les partis, les syndicats, les associations, les organismes ou les institutions. Apparemment, ces querelles politiques tenaces portent uniquement sur des divergences de théories, de tactiques ou de stratégies. Chaque partie affirme que ses propositions sont les plus convenables. Dans les faits, elles relèvent tout autant de la concurrence entre prétendants au rôle de leader ou de dirigeant. Chacun croit mériter le rôle de chef ou de meneur. Parfois les divergences théoriques sont délibérément exagérées pour camoufler une lutte acharnée en vue d'accaparer la direction de l'organisme concerné. La compétition entre prétendants aux postes de direction est un sujet de discussion gênant. Les militants concernés évitent d'en parler de manière explicite. Théoriquement, tous les militants sont égaux et désintéressés. Dans la réalité, les rivalités portant sur des postes de dirigeant sont intenses, parfois implacables, tout en demeurant sournoises. Chacun dissimule ses arrières pensées, ses visées personnelles, ses alliances occultes ou ses rancunes entêtées. Cette concurrence n'a de finalité que l'occupation des postes de direction. Heureusement, ce désir excessif de la notoriété, du privilège ou du pouvoir, n'atteint pas tous les militants à la fois.



(304). Certains militants intégraient des partis politiques, simplement parce que ceux-ci leur semblaient prestigieux ou prometteurs. Comme si la militance était un moyen pour se valoriser personnellement. Ils se sentaient «mieux appréciés» en faisant partie d'un groupe politique réputé «considérable». Ils se

sentaient réconfortés au sein d'une organisation ou d'un parti où tous les membres, qu'ils soient prestigieux ou minables, avaient l'obligation de se dire qu'ils étaient tous «égaux». Les membres médiocres pouvaient se déclarer «camarades», «collègues» ou «compagnon» de ceux qui étaient les plus illustres. Ils constataient que l'obligation de faire des discours où l'on s'engageait à «se sacrifier pour l'intérêt commun», n'empêchait pas en fait de préparer ses intérêts individuels. Chacun espérait secrètement que son affiliation à une association, un syndicat ou un parti, lui apporterait un jour une opportunité d'ascension sociale. Plusieurs militants désiraient que le parti leur permette en fin de compte d'accéder aux responsabilités, aux premiers rangs, aux postes de décisions. Mais la réalité quotidienne les décevait. Elle leur rappelait qu'ils demeureraient en marge des activités politiques ou économiques les plus importantes.



(305). Les chefs de partis ou de mouvements politiques préfèrent eux aussi être entourés par des militants fidèles, obéissants ou flatteurs. Ils supportent mal les adhérents indépendants, ambitieux ou critiques. Les militants calculateurs préfèrent, à leur tour, se rapprocher des dirigeants dominants du parti. Ils leur font la cour. Ils leur expriment leur sympathie et leur dévouement. Ils leur rapportent ce que pensent leurs camarades mécontents ou critiques. Ils espèrent en échange bénéficier de la protection du Chef. Ils désirent profiter du soutien ou de la recommandation des leaders, surtout pour gravir les échelons du parti. Entre le membre courtisant et le dirigeant courtisé, le principe non dit semble être : «Je vous soutiens aujourd'hui, et en échange, vous me soutiendrez demain». Ces membres calculateurs deviennent souvent assez bien cotés à l'intérieur du parti. Ils gravissent les échelons et accumulent du prestige.

Tant que le militant est proche des dirigeants, ou qu'il est au sein des événements excitants, il peut aisément oublier tout le reste. La compréhension de la société peut lui échapper. Il peut perdre la finalité du militantisme. Mais il est confiant concernant sa future promotion dans le parti. Par contre, les militants indépendants, ceux qui sont soucieux de préserver la cohérence

entre les principes proclamés et la pratique vécue, finissent par être considérés comme des gêneurs. La majorité ne leur pardonne pas de se distinguer par leurs autonomies, leurs critiques ou leurs intransigeances à l'égard des dirigeants adorés. Ces militants critiques risquent de devenir disqualifiés, suspects, isolés, puis évincés des postes de responsabilité. Ils sont finalement éjectés hors du parti.

Un militant sacrifie une partie de son énergie à travers sa militance, mais il peut simultanément œuvrer pour préparer sa gloire personnelle. Il s'habitue au sein du parti à des alliances tacites. Il apprend à naviguer à travers des coalitions implicites et instables. [Loi 416] ***Quand ils ne combattent pas des ennemis ou des adversaires, les militants ont tendance à se chamailler ou à se dévorer entre eux. Parallèlement à l'activité altruiste, certains militants mènent des compétitions inavouables ou des concurrences insidieuses.*** Ces rivalités entre militants, ou groupes de militants, secouent fréquemment les instances du parti. Ces luttes sont à la fois surnoises et interminables. Les groupes en compétition peuvent parfois transgresser allègrement les règles de la démocratie. Tandis que certains militants de base, simples ou naïfs, ressentent ces rivalités implacables entre responsables antagoniques comme des drames choquants. Ces luttes politiques internes peuvent finir par ébranler le parti si elles ne sont pas résolues à temps. Et le traitement de ces contradictions internes ne peut se clore de façon convaincante et apaisante que s'il est géré d'une manière parfaitement démocratique. Ce qui est rarement respecté.

Mais il ne faudrait surtout pas accabler nos amis les militants. Reconnaissons en effet que ce phénomène de «la cour» et de ses intrigues existe dans toutes les structures humaines (États, gouvernements, administrations, entreprises, sociétés, syndicats, associations, clubs, académies, clergés, etc). Les militants ont certes eux aussi des défauts. Mais qui nierait que, sans nos amis les militants, le peuple deviendrait comme un troupeau de moutons ?



(306). Les militants qui sont suffisamment formés et qualifiés pour contribuer de manière autonome à la

transformation de la société sont plutôt rares. Et les militants ordinaires, ou aisément disponibles, portent souvent certains parmi les défauts que le parti veut théoriquement rectifier ou révolutionner parmi les comportements des populations.



(307). Certains militants peuvent, eux aussi, se conduire de manière erronée. Voici quelques uns parmi leurs défauts possibles : a) Ceux qui veulent définir une ligne politique sont nombreux, mais ceux qui acceptent de l'appliquer sont rares. b) Beaucoup veulent diriger ou commander, mais peu acceptent de se soumettre à une discipline rigoureuse. c) Beaucoup veulent des titres ou des rôles prestigieux, mais peu acceptent de travailler dans l'anonymat. d) Beaucoup veulent faire des discours, mais peu acceptent de s'impliquer dans un travail concret et assidu. e) Certains traitent les citoyens comme de simple voix électorales, ou des supporters, non comme des partenaires.

Des partis progressistes, ou des courants révolutionnaires, présentent aussi quelques fois des faiblesses. Voici quelques exemples de carences :

a) L'insuffisance quantitatives des militants «révolutionnaires professionnels» (terme désignant des permanents qui se consacrent continûment à l'action politique). Ce manque existe aux différents niveaux (local, provincial ou national).

b) Absence ou insuffisance de la formation continue des militants. L'action politique exige un savoir qui devrait être régulièrement mis à jour, dans plusieurs domaines liés à la politique (tels que philosophie, Histoire, organisation, droit, économie, gestion, sciences, technologies, etc).

c) Pour qu'un mouvement politique progresse, il devrait appliquer la règle suivante de croissance qualitative : D'un côté, recruter et promouvoir continûment de nouveaux militants qui se distinguent par leur excellence ; et de l'autre côté, éduquer, sanctionner, dégrader ou exclure, les membres qui sont médiocres, qui commettent des malversations, ou qui ne s'efforcent pas de se corriger ou de s'améliorer. Hélas, rares

sont les partis qui appliquent cette règle. Certains appliquent même le contraire de cette règle.

d) Les mouvements politiques qui ne maîtrisent pas la dialectique des contradictions⁹⁴ semblent parfois dans des déviations qui consistent à prendre une contradiction secondaire pour une contradiction principale. Au lieu de rassembler des amis, des partenaires, des sympathisants et des alliés objectifs, ils les transforment, par leurs maladresses, en concurrents, adversaires ou ennemis.



(308). Examinez les résolutions d'un congrès ou d'une réunion d'une instance politique (tel un parti, un syndicat, une association, etc), vous constateriez souvent qu'elle liste une multitude de tâches qui incombent à autrui (notamment à l'État, ou aux autres intervenants politiques). Et simultanément, elle évite de préciser les tâches qu'elle devrait elle-même accomplir à court terme. Il n'est pas étonnant qu'une telle institution ne se développe pas.



(309). Certains militants, surtout parmi les novices, passent leur temps à critiquer radicalement «tout ce qui bouge». Mais eux-mêmes ne supportent pas d'être publiquement critiqués. Ils ont un amour propre exagéré. Certains peuvent porter rancune pendant longtemps contre celui qui les a critiqués. Ils peuvent nouer des alliances opportunistes pour combattre ceux qui les avaient critiqués. C'est pourquoi il est recommandé que la critique publique soit, autant que possible, graduelle, progressive ou constructive, mais non radicale, humiliante ou destructive. Beaucoup d'individus peuvent croire qu'ils sont progressistes, démocratiques, socialistes, révolutionnaires ou communistes, alors qu'ils ne le sont pas suffisamment.

(94) Voir : Mao Tsé-Toung, *De la contradiction, dans 'Œuvres choisies', Tome 1, Éditions en langue étrangères, Pékin, 1967, p. 347 à 387. Certains prétendent que «Mao n'est pas un théoricien». Qu'ils méditent par exemple son texte philosophique sur la contradiction.*



(310). Les gens évitent autant que possible la mobilité. Quand des militants adoptent une ligne politique de façon sincère et approfondie, ils ne supportent plus de modifier ses composantes idéologiques. Certains prennent la forme pour le fond. Quelques uns parmi leurs principes politiques évoluent en dogmes. Il devient difficile pour eux de les critiquer ou de les réviser. Même si leur ligne politique demeure pendant longtemps inefficace, inadaptée ou inapplicable. Si vous leur proposez de nouvelles conceptions politiques, de nouvelles manières de militer ou de faire la politique, ces militants vous considèrent comme un «hérétique», un «révisionniste» ou un «renégat». Ils peuvent vous renier ou vous excommunier. Si vous critiquez leur conservatisme, ils peuvent vous traiter comme un «détraqué» ou un «paria». Il existe toujours quelques uns parmi vos camarades qui vont surenchérir sur vos propositions. Si vous critiquez votre propre parti, ou l'ensemble de la gauche, certains militants vous considéreraient comme un «déserteur», un «comploteur» ou un «traître». Les militants peuvent être révolutionnaires dans leur manière de critiquer le système politique existant, mais conservateurs dans la manière de se considérer eux-mêmes. Les militants suffisamment souples dans leurs pensées sont plutôt rares.



(311). Quand certains militants, et même certains leaders, évoquent l'évolution historique de leur mouvement politique, ou de leur pays, ils parlent principalement de leur personne, comme s'ils étaient le centre de l'univers. Ils parlent de ce qu'ils avaient réalisé, comme s'ils étaient des génies ou des prophètes. Ils insinuent qu'ils avaient tout fait, tout seuls, sans la contribution de quiconque. Ils négligent les collaborations ou les complémentarités apportées par des milliers d'autres militants qui sont restés modestes ou inconnus. Ils semblent ignorer que sans les contributions multiples d'un grand nombre d'autres militants, rien de ce qu'ils prétendent n'aurait pu exister.



(312). Un militant évolue dans plusieurs espaces distincts. Il y a son espace intime, son espace familial, l'espace de son parti, l'espace politique extérieur à son parti, l'espace professionnel ou économique, l'espace de la rue, etc. Il peut se comporter, dans chacun de ces espaces, selon une idéologie différente, ou même divergente. Les militants sont des plaidoyers de la démocratie et de l'intérêt général. Mais ils ne sont pas forcément des hommes parfaits. Un militant peut agir parfois en contradiction avec ce qu'il prétend. Il se sacrifie spontanément. Mais il lui arrive parfois de privilégier sa carrière politique, son avenir professionnel, ou son patrimoine matériel. Certains militants ont une image idyllique d'eux mêmes. Si quelqu'un les critique, ils se fâchent immédiatement. Ils ne tolèrent pas d'être critiqués publiquement. Ils peuvent abuser de leur réputation politique pour essayer de discréditer leurs adversaires personnels. Ils peuvent les accuser de plusieurs délits incertains. Ce sont des phénomènes sociaux, comme d'autres.



(313). Quand des militants d'âge mineur s'engagent dans des luttes politiques successives, leurs résultats scolaires tendent à devenir médiocres. Ils peuvent rater leurs carrières professionnelles. Les employeurs les considèrent comme suspects ou risqués. Leur état social de «déclassés» incite parfois certains parmi eux à essayer d'améliorer leur situation sociale par l'un des deux excès opposés : soit la radicalisation, soit la compromission.



(314). Un politicien, un agent ou un militant, dont le rôle se limite à exécuter les injonctions de ses supérieurs hiérarchiques, risque de rester incapable de prendre des initiatives pertinentes. Quiconque se limite à servir les hauts dirigeants, à flatter les puissants, en trompant le peuple, ou en exécutant des ordres,

sans les analyser ou les critiquer en cas d'anomalie, se réduit lui-même à un pion, ou à un pantin.



(315). Tout citoyen, et à fortiori tout militant, qui manque de sincérité envers soi, risque de tricher, ou de trahir ses principes, ses engagements ou ses partenaires.



Devoirs des militants

(316). Si, pour penser ou agir, il vous faut un long délai, avec des garanties de succès, vous devenez alors comme les individus ordinaires. Quand une réflexion a mûri pendant suffisamment de temps dans l'esprit de l'ensemble de la population, elle devient une évidence ou une banalité. Alors personne n'a plus de mérite particulier à l'exprimer ou à la défendre.

Si vous souhaitez être à l'avant-garde, osez prendre rapidement l'initiative. C'est avec l'audace que vous pouvez devenir précurseur. Ne vous souciez pas de ce que les autres vont penser ou dire de vous. Si vous êtes sincère, si votre initiative est conforme à la loi, à la morale et aux intérêts du peuple, les critiques et les réprobations probables ne pourraient pas vous nuire. Ce que risque un avant-gardiste, c'est d'être non compris. Souvent, un avant-gardiste apparaît aux populations comme un insensé, un naïf ou un farfelu. Il peut donc être minoritaire pendant une période transitoire plus ou moins longue. Mais plus tard, les populations peuvent reconnaître la précocité ou la justesse des thèses des avant-gardistes.



(317). Un militant (qu'il soit simple citoyen, agitateur ou homme d'État) devrait être intègre, avisé, prévoyant et autant impartial que possible. Il voit loin et grand. Ses affaires privées ne le préoccupent pas outre mesure. Il se soucie des opportunités de développement social. Il contribue à ce que la société soit prémunie contre les risques éventuels de gaspillages, d'injustices, d'égarements ou de catastrophes. Il considère toutes les éventualités politiques ou économiques possibles, même si elles sont encore invisibles ou peu probables. Il les envisage ou les étudie, avant que leur pertinence devienne évidente. Pendant ce temps, les citoyens ordinaires se concentrent habituellement sur leurs affaires personnelles. Ils se limitent à ce qui leur est profitable. Ils ont tendance à écarter de leur préoccupation tout ce qui ne les concerne pas de façon concrète, directe ou immédiate. Ils n'envisagent pas les interrogations ou les soucis qui tracassent continûment un militant.

Un militant ou un homme d'État lucide pressent les dangers ou les ennemis probables. Il prévoit les risques éventuels. Il les devine avant qu'ils ne se manifestent par des menaces ou des attaques. Un peuple pourvu de militants et d'hommes politiques avisés se préparer avant que des menaces ou des catastrophes ne surviennent. Quand un danger devient imminent ou réel, il est souvent trop tard pour s'en prémunir.



(318). Un militant est un individu qui œuvre pour améliorer la vie en société. Il devrait donc avoir une connaissance minimale des processus qui régissent l'évolution de la société. S'il est dépourvu de cette connaissance minimale, sa militance ou ses sacrifices risquent de demeurer peu efficaces, voir vains.



(319). Il semble que, pour certains militants, le but de la militance est de prendre le pouvoir, et de se mettre à la place de ceux qui règnent ou gouvernent. Hélas, remplacer les anciens dominants, par de nouveaux dominants, ne suffit pas pour faire progresser la société. La société ne s'améliorera pas, si le but de la lutte politique se limite à remplacer des dirigeants par

d'autres. L'essentiel consiste à essayer de transformer tous les citoyens en militants. Il serait utile de les aider à devenir conscientisés, organisés, libres, motivés, éduqués, critiques, équitables, ambitieux et productifs.



Devoirs du peuple envers ses militants

(320). Il est souhaitable que tout citoyen devienne un militant. Même si cela ne semble pas réaliste. Les citoyens qui se distinguent par leur excellence devraient être les premiers à militer. Cependant, les militants restent des êtres humains. Ils peuvent hésiter, douter, se tromper ou dévier. Et il incombe à la population de reconnaître ses militants, de les encourager, les soutenir et les honorer.



(321). Certaines personnes reprochent à des militants de vouloir changer le système politique oppressif. Ils considèrent cette ambition irréaliste, déraisonnable, illégitime ou folle. Si l'ensemble des hommes réfléchissait ainsi, l'esclavage, le féodalisme ou le colonialisme, continueraient encore aujourd'hui à opprimer la société. Ceux qui font progresser l'histoire, ce ne sont pas les conservateurs, mais les progressistes qui luttent pour des projets téméraires, ou pour des idéaux ambitieux.

Ceux qui reprochent aux militants de «manquer de réalisme», dévoilent en fait leur conservatisme, leur défaitisme ou leur lâcheté. Ils disent aux militants : «Comment osez-vous vouloir bâtir une société idéale, alors que vous-mêmes, vous êtes porteurs de beaucoup de défauts» ! Cela équivaudrait à dire aux militants : «Pour que vous ayez la légitimité de revendiquer des changements politiques, vous devriez préalablement être vous-

mêmes parfaits, comme des anges» ! Ces détracteurs ne connaissent pas la dialectique de la société ou de l'histoire. Ils ne savent pas que si des hommes aspirent à émanciper leur société, c'est justement parce qu'ils ont pris conscience de la médiocrité de la situation sociale présente. Ils ne comprennent pas que c'est en réorganisant la société de manière plus raisonnable que les hommes s'améliorent par eux-mêmes.



Déceptions de militants

(322). Les gens ne vénèrent que les morts. Les militants que le peuple respecte ou honore, ce sont ceux qui ont succombé au cours d'une lutte, d'un affrontement, ou sous la torture. Ceux dont il ne reste plus qu'un nom, un souvenir vague, une image floue. Quant aux militants encore vivants, ils demeurent suspects jusqu'à nouvel ordre. Et tout le monde juge que cette méfiance est salutaire. C'est compréhensible : seuls les morts n'ont pas des intérêts privés, ou des défauts gênants. Les gens se plaisent parfois à railler les militants vivants, à les négliger, les dédaigner ou les dénigrer. Le peuple ne se rappelle souvent que de quelques rares militants qui étaient des leaders ou des chefs. Quand aux militants de base, même martyrisés, le peuple les oublie complètement. La population se rappelle parfois de quelques généraux, mais jamais des soldats subalternes. Ainsi va le sacrifice pour l'indépendance, la liberté ou la démocratie

L'idée de militer ou de se sacrifier pour le bien du peuple est généreuse. Mais les membres du peuple la considèrent généralement comme naïve, trompeuse, sinon stupide.

Pendant les luttes contre le colonialisme, puis contre la monarchie despotique du roi Hassan II, quand les affrontements étaient acharnés, impitoyables, les gens raisonnables se taisaient. Et les citoyens réalistes se camouflaient. A l'évocation du nom du roi dictateur, des gens disaient : «Attention, les murs ont des oreilles ! Je ne veux pas subir des tracasseries policières» !

D'autres closent le sujet en disant : «Je ne fais pas de politique» ! Les plus amicaux vous recommandaient quelques doses de réalisme en vous démontrant que «C'est une idiotie que de croire à la possibilité de changer le régime politique». Et les autres feignaient de ne rien savoir. Ils préféraient éviter tout risque. Ils faisaient des affaires. Ils se concentraient sur leurs carrières personnelles. Ils épargnaient. Dans ce «pays en friche», ils bâtissaient leurs fortunes par des voies à la fois légales et illégales. Ils savouraient leur ascension de la hiérarchie sociale. Dans leurs discours énoncés en privé, ils pouvaient parfois glorifier la militance, l'altruisme ou le sacrifice. Mais dans la pratique, ils prenaient le maximum de précautions. Ils sont constamment disposés à se ranger du côté du plus fort. Ils acceptaient de se soumettre totalement au pouvoir dominant. Ils évitaient d'adopter la moindre position critique qui les exposerait à la répression. Pour prouver qu'ils n'avaient aucune sympathie pour les opposants politiques, ils affichaient en toute occasion leur soutien total au puissant pouvoir du moment.

D'autres personnes, révoltées par le despotisme, voulaient militer. Mais dès qu'ils avaient su l'existence d'arrestations, d'enlèvements, de «disparitions» ou de tortures, elles s'étaient excusées en présentant de multiples prétextes.

Ensuite des centaines, puis des dizaines de milliers de jeunes, à la fois passionnés et brouillons, s'étaient transformés en militants. Et ils ne cessaient de se multiplier. Ils étaient révoltés par les injustices. Ils ne supportaient pas de laisser les oppresseurs profiter de leur tyrannie. Ils avaient accepté de sacrifier leurs scolarités, leurs carrières professionnelles, et même leurs vies. Ils rêvaient de réaliser une société idéale. Ils n'étaient armés que de leur détermination morale. Ils étaient habités par une disposition naïve au sacrifice. Seuls leur résolution ou leur courage alimentaient le feu de la résistance politique. A cette sombre époque, ces militants qui osaient résister à l'arbitraire étaient considérés par leur entourage comme des «illuminés», des «extrémistes», des «enragés», des «insensés» ou des «infréquentables». Les gens normaux évitaient de les approcher. Ils avaient peur d'être accusés de sympathie pour des rebelles. D'autant plus que les services de renseignements quadrillaient tout le pays, et les mouchards surveillaient tout ce qui bougeait. Quand des personnes non

engagées apprenaient que tel opposant politique a été enlevé, torturé ou tué, ils avalaient leur salive, et passaient, sans commentaire, à un autre sujet. D'autres vous abandonnaient aussitôt en disant : «Bon, maintenant excuse moi, au revoir, je suis pressé».

Avant, ces militants étaient l'avant-garde. Ils conscientisaient les gens, les formaient, les organisaient et les dirigeaient dans la lutte syndicale ou politique. Ils jonglaient quotidiennement avec des programmes, des tactiques et des stratégies. Ils refaisaient le monde à chaque réunion clandestine. Ils parlaient du socialisme avec assurance, comme s'il s'agissait de la fête familiale qu'ils vont organiser durant la semaine prochaine. Mais aujourd'hui, ils sont devenus déconsidérés, inadaptés, dépassés. Avant, les gens parlaient d'oppression, d'intérêts communs, de fraternité, de service du peuple, d'émancipation, de solidarité, de liberté, de socialisme et de développement. Et aujourd'hui, les gens parlent d'investissement, d'entreprises, de chiffres d'affaires, de taux de profit, de salaires, d'immobilier, d'import-export, de finance, de technologies, de management, de marketing, de fusions, de holding, de mondialisation, etc. Les valeurs ont changé.

Après les tempêtes des affrontements politiques, la paix sociale est revenue, avec un tout petit peu de liberté. [Loi 417] Hélas, ***ce sont souvent les personnes les plus opportunistes qui profitent le plus des nouveaux acquis politiques***⁹⁵. Tous ceux qu'on ne voyait pas, ou qu'on n'entendait pas, au moment des luttes politiques impitoyables, sortent maintenant de leurs cachettes. Les ministres, les secrétaires d'État, les parlementaires, les dignitaires, les notables, les politiciens, les élus, les banquiers, les entrepreneurs, les directeurs, les

(95) *Pendant la lutte autour de la Constitution octroyée par le roi Mohamed VI en 2011, les militants de gauche manifestaient et réclamaient, entre autres, une monarchie parlementaire. Ils voulaient un gouvernement disposant d'un pouvoir exécutif réel, complet et indépendant du roi. Mais ces militants n'avaient aucune chance d'être élus, et encore moins de devenir ministres. Pendant ce temps, les responsables des partis politiques conservateurs, qui étaient partisans d'une «monarchie despotiques», et qui avaient beaucoup plus des chances de devenir parlementaires ou ministres, soutenaient la constitution qui réservait au roi un pouvoir hégémonique sur toutes les institutions de l'État, y compris sur le Conseil des ministres.*

gestionnaires, les investisseurs, les actionnaires, les conseillers, les hommes d'affaires, les experts, les hauts cadres, les diplômés, les techniciens, les commerçants, les journalistes, les sages, les savants, les penseurs, les écrivains, les chanteurs, les danseurs,... tous sortent sains et saufs de leurs camouflages. Ils occupent maintenant toutes les scènes politiques, économiques, culturelles et religieuses. Même ceux qui ne tarissaient pas d'éloge pour les anciens oppresseurs, ont retourné leurs vestes. Ils dénoncent aujourd'hui les injustices du passé. Ils exaltent «les nouveaux changements démocratiques». Pendant ces temps nouveaux, tous glorifient le libéralisme, la loi du marché, la concurrence, la loi du plus fort, le chacun pour soi, et même la «sélection naturelle». Leur nouvelle Kaâba (كعبة), c'est l'Élisée à Paris, ou la «Maison Blanche» aux États-Unis d'Amérique.

Certains s'interrogent aujourd'hui avec un petit sourire moqueur : «Où sont donc les prestigieux militants des décennies révolues, qui remuaient ciel et terre, et qui ne se manifestent plus aujourd'hui»? Hélas, oui. En cette nouvelle époque, le credo est le «chacun pour soi». Les idéaux de libération, de solidarité et de socialisme sont aujourd'hui dévalorisés et rejetés. Les anciens militants sortis de prison ou revenus d'exil, sont inadaptés, dépourvus de travail, de logement ou de ressources. Ils se débattent avec leurs «petits problèmes» de survie quotidienne. Même leurs anciens amis les ont reniés. Comme les «anciens combattant» de la «deuxième guerre mondiale» qui avaient amené la liberté et la paix (en 1945), ils sont vite devenus négligeables, oubliés, marginalisés ou méprisés. Ils ne peuvent exercer aucune fonction sociale dans ce nouveau monde où chacun vaque à ses affaires et se focalise sur la fructification de ses biens personnels. Ces anciens militants sont devenus maladroits, déroutés, déphasés ou dépassés. Hier, ils s'ingéniaient à résister et à lutter. Aujourd'hui, ils ne savent plus comment survivre. Les nouvelles élites les considèrent comme des obscurs, des irréductibles, des gêneurs, des prétentieux, des imprévisibles ou des suspects. L'avant garde téméraire d'hier devient aujourd'hui une frange dépréciée, marginalisée et humiliée. Chaque époque a ses héros. Pendant la période des combats terrifiants, des héros modestes émergeaient du peuple. Ils réclament le ciel pour le peuple, et rien pour eux-

mêmes. Et en temps de paix et de prospérité, prolifèrent des dignitaires de l'État, des hommes d'affaires, des entrepreneurs et bien d'autres encore. Ils convoitent tout pour eux-mêmes, et n'offrent à autrui que des discours hypocrites.



(323). Les citoyens votent généralement pour un candidat ou un parti, parce qu'ils espèrent qu'il mettra en œuvre les réformes qu'il promet. Et quand les élections portent effectivement ce candidat ou ce parti au pouvoir, la déception est souvent vexante. Un individu ou un parti politique éloigné du pouvoir peut devenir un opposant virulent. Ses critiques politiques peuvent être fondées ou justes. Puis passent les années. Et à mesure que son intégration au système politique progresse, ses critiques se diluent comme du sucre dans l'eau. Il remplace ses anciennes critiques par des louanges. Il substitue des compliments à ses anciennes revendications. Ses positions politiques deviennent conservatrices. Ce n'est pas forcément une trahison. Il s'agit plutôt d'un phénomène social objectif. C'est un phénomène d'adaptation de la position politique à la situation sociale. En marge de la société, on est critique. Tandis qu'au sommet ou au centre de la pyramide sociale, on devient souvent conciliant ou conservateur. Si un marginalisé est révolutionnaire, cela ne lui donne pas tellement de mérite. Cela est dans l'ordre normal des choses. Par contre un membre de la classe sociale dominante qui se rebelle contre sa propre classe, a plus de mérite. Mais ce genre de rebelle est assez rare.



(324). Certains militants ou cadres des partis de l'opposition étonnent parfois. Quand ils sont dans l'opposition, ils émettent des discours critiques, pertinents ou virulents. Et quand ils accèdent à des postes de responsabilité dans l'État (tels que ministres), ils deviennent subitement conservateurs. Ils répètent eux aussi que «des réformes décisives ont été accomplies, que des projets très prometteurs sont en cours de réalisation». Etc. Mais les problèmes de la société persistent comme avant. Alors les citoyens s'interrogent : «Pourquoi ces

militants n'arrivent-ils pas, quand ils accèdent à des responsabilités dans l'État, à promouvoir des réformes conséquentes ? Est-ce parce que le Chef de l'État ne leur laisse aucune marge d'initiative ? Est-ce parce que les résistances des classes privilégiées sont tellement fortes que les efforts des responsables dans l'État restent infructueux ? Est-ce parce que ces responsables sont privés de tout pouvoir réel ? Pourquoi ces responsables ne démissionnent-ils pas pour dénoncer leur marginalisation ? Pourquoi n'expliquent-ils pas, après leur retrait des responsabilités, à travers des témoignages écrits, les obstacles qui les avaient empêchés d'agir ?



(325). Une certaine différenciation culturelle s'établit entre les anciens militants (des années 1960 ou 1970) et les nouveaux (des années 2000). Cette distinction est parfois étonnante ou même amusante. Des affinités et des amitiés lient les deux générations de militants. Et en même temps, les appréciations qu'elles portent mutuellement les unes sur les autres sont plutôt critiques. Ces jugements sont encore sympathiques, non malveillants. Un certain respect mutuel persiste. Chaque génération considère que les prétentions que l'autre génération se fait d'elle-même sont un peu exagérées. Elle l'accuse de complaisance envers elle-même. Peut être pour cause de faiblesse, de subjectivisme, d'autosatisfaction ou de vanité. Les prétentions avant-gardistes de l'une font sourire l'autre. Cette démystification réciproque amuse secrètement les militants des deux générations. Chaque génération de militants reproche à l'autre son manque d'initiative, ou l'insuffisance de ses réalisations concrètes.

Les anciens militants sont généralement issus de familles pauvres (paysans, ouvriers, artisans, petits employés, etc). Ils sont généralement peu à l'aise avec les sciences, les technologies ou l'économie moderne. Alors que les nouveaux viennent surtout des classes moyennes. Ils sont plus à l'aise avec les nouveaux supports de la modernité. Les anciens regardent les jeunes avec quelque peu de paternalisme. Ils les considèrent un peu superficiels, presque emportés par le tourbillon des affaires quotidiennes. Ils regrettent que les juniors s'attachent à quelques

futilités de la vie moderne (comme la profession, les sophistications de l'économie, l'Internet, l'informatique, l'amour, la vie familiale ou privée). Les seniors reprochent aux juniors d'être un peu mous dans leurs idées et leurs luttes. Ils doutent qu'avec une telle mollesse ils puissent faire triompher une révolution.

Les militants juniors ne comprennent pas pourquoi leurs aînés n'avaient pas réussi à changer la société quand c'était encore relativement aisé. Ils leur reprochent de n'avoir réussi ni révolution, ni révolte. Ils se moquent quelque peu des prétentions des seniors. Ils leur reprochent de vivre sur la base de gloires historiques dépassées. Ils reprochent à certains de ne tirer leur légitimité que des sacrifices endurés durant leur militance passée, sans disposer de compétences avérées. Leur mérite est qu'ils sont toujours prêts à gueuler et à se battre, sans autre savoir faire. Ils les croient enchaînés par des croyances dont certaines sont subjectives, idéologiques, dogmatiques ou mêmes fausses. Ils soupçonnent que leurs attitudes austères ou réfléchies cachent des soucis frivoles. Ils considèrent que les anciens militants sont devenus inconsciemment un peu conservateurs, voir rétro. Ils leur reprochent de ne pas lire assez, de manquer de souplesse, de ne pas être à jour dans leurs connaissances.



(326). En prison, certains militants détenus avaient tendance à considérer que leurs contradictions avec leurs camarades codétenus étaient plus douloureuses, ou plus décisives, que leurs contradictions avec le régime politique qui les emprisonnait ou les opprimait⁹⁶. Certains accusaient d'autres d'être plus ou moins responsables de la survenance des arrestations dans les rangs de leurs organisations politiques. D'autres finissaient par croire, après leur longue détention, que la cause de leur maintien en prison résidait dans l'intransigeance de certains parmi leurs camarades codétenus, qui persistaient à défendre des principes, dogmes ou positions politiques

(96) *Des sentiments analogues sont décrits de façon plus ou moins explicite à travers certains témoignages. Voir par exemple : Abdelaziz Tribak, «Ila Al Amam, autopsie d'un calvaire», Édition Saad Warzazi, 2009, Tanger.*

«extrémistes». Ils estimaient que les caractères «antimonarchiques», «révolutionnaire», «gauchiste», «stalinien», «républicain», «dogmatique» ou «extrémiste», de certains parmi leurs codétenus, contrariaient leur chance d'obtenir la «grâce royale» ou la «libération». Ils vivaient leurs divergences politiques avec leurs camarades codétenus avec une subjectivité exagérée. Les luttes politiques entre militants ou groupes de militants leur causaient des soucis harcelants, ou des angoisses pénibles. Leurs surenchères politiques aggravaient leurs incompréhensions mutuelles. Des antipathies ou des rancunes résultaient de ces contradictions. Ces rancœurs pouvaient durer longtemps après l'expérience de la détention. Une subjectivité intense se couplait parfois à un certain degré d'égoïsme inconscient. Ces rancunes pouvaient transformer le caractère ou le comportement de la personne concernée de façon étonnante.



(327). Dans le cadre de surenchères verbales, certains accusent avec légèreté un ou plusieurs militants d'avoir «retourné leurs vestes», renié leurs principes, ou trahi leurs anciens engagements. Mais rares sont les militants qui trahissent complètement leurs valeurs de militance. Et ceux qui le font, souffrent secrètement de leur sentiment de culpabilité. Leurs consciences deviennent blessées ou endommagées. Il s'agit souvent d'évolutions complexes, de divergences théoriques ou politiques, mais non de trahison. [Loi 318] ***Quand un individu a sincèrement milité pendant assez longtemps, il ne peut plus renier les principes de la militance ou les désavouer complètement. Et même quand il change, il garde souvent de son passé militant une sensibilité ou une démarche qui le distingue des 'non militants'.*** Comme par un exemple un individu qui a étudié la philosophie, les sciences ou l'économie, il ne peut plus vivre comme une personne qui ne les a jamais étudiées.



Militants et phases politiques

(328). Certains politiciens ou militants élaborent des analyses. Ils prétendent parfois que la société évolue selon telles ou telles «périodes», «étapes» ou «phases», bien nettes. Ils qualifient chaque étape par des caractéristiques précises. Ils échafaudent des thèses politiques, ou des programmes d'action, sur la base de cette «périodisation». Mais leurs prévisions tardent à se confirmer. Ils oublient parfois que de telles «étapes» ou «phases» sont leurs thèses, leurs perceptions des choses, ou leurs points de vue, mais pas nécessairement des vérités objectives.

Pendant certaines périodes, les contradictions sociales ne sont pas suffisamment mûres. L'inertie de la société est immense. La stagnation politique de la société devient durable. Les différents groupes sociaux n'osent pas s'aventurer dans des luttes politiques ou économiques dont les résultats sont douteux. La société semble alors impossible à transformer. La résignation ou le désespoir finissent par terrasser les ambitions réformistes ou révolutionnaires. Mais certains militants continuent à se considérer comme des «fiseurs de l'Histoire». Durant ces phases où l'organisation, la discipline ou la pertinence des idées (politiques ou culturelles) sont insuffisantes, certains militants se croient encore des «acteurs sociaux majeurs». Malgré leur manque d'efficacité, ils estiment qu'ils contribuent à transformer la société. Ils vivent pourtant presque en marge de cette société. Des évolutions sociales importantes, mais imperceptibles, se développent sans ces militants, ou même contre leurs vœux.

Certains militants sincères reconnaissent qu'ils sont parfois mus par des phénomènes sociaux invisibles, insoupçonnables, qui les dépassent. [Loi 419] ***Durant les périodes où les populations se résignent à se laisser faire, les militants deviennent incapables de faire évoluer la société. Plus les populations s'accrochent au passé mythique, ou aux traditions présentes, plus la société est difficile à transformer.*** Des militants peuvent se dépenser ou se sacrifier de façon effrénée.

Des progressistes ou des révolutionnaires peuvent s'agiter ardemment. Mais leur influence sur l'évolution de la société peut rester quasi nulle. Leurs 'mots d'ordre' et leurs souhaits politiques paraissent au peuple comme des mirages impossibles à concrétiser.

Et puis, un jour, de manière inattendue, se déclenche une nouvelle phase historique. Les résultats des anciennes germinations sociales, qui étaient souterraines et durables, émergent maintenant à la surface. Des événements et des changements sociaux qualitatifs, rapides, grandioses, se réalisent. Ils surprennent tout le monde. Au début, personne ne les comprend vraiment. Ces événements réussissent ou échouent avec une facilité déconcertante. Surgissent alors, de partout, de nouveaux acteurs, orateurs, agitateurs, leaders, chefs, groupes, mouvements, mots d'ordre, que personne ne soupçonnait auparavant. Les prétentions et les concurrences redeviennent intenses. Tous les anciens rêves réformistes ou révolutionnaires redeviennent possibles. Ils deviennent même faciles à faire aboutir. Il suffit d'oser les défendre énergiquement pour qu'ils se concrétisent⁹⁷.

L'évolution de l'Histoire obéit à des lois insensibles aux désires des hommes. Des phénomènes sociaux se déroulent parfois sans que les politiciens les perçoivent, ou que les militants les comprennent. Ils ignorent parfois les processus qui font mouvoir ces phénomènes. Certains leaders ou militants portent parfois des considérations sur eux-mêmes, ou sur leur mouvement, qui sont un peu prétentieuses. Leurs idées peuvent manquer de pertinence.

Mais souvent, ce n'est qu'assez tard, bien après la fin des événements concernés, que la majorité des militants comprennent que les thèses politiques de tel leader sont fausses, ou que les idées de tel groupe de militants sont inadéquates. Certaines anciennes certitudes politiques apparaissent finalement comme de simples expressions pompeuses, des souhaits romantiques, des prétentions subjectives, ou des envolées lyriques. Des années plus tard, des militants reconnaissent volontiers qu'ils n'étaient mus que par leur

(97) *Cette conception a été plus tard confirmée par les révolutions de Tunisie, Égypte, Libye, Yémen et Syrie, au début de l'an 2011.*

enthousiasme juvénile. Ils admettent qu'ils avaient été dupés par des déclamations subjectives, ou par des discours rhétoriques. [Loi 420] *La conscience du militant, son désir de révolte, sa disposition au sacrifice, ne suffisent pas pour qu'il ait un impacte sur la réalité sociale. Vouloir le bien du peuple ne suffit pas pour obtenir ou mériter son adhésion, et encore moins son engagement.* Parfois la subjectivité envahit aisément la majorité des militants. Seuls ceux qui ont vécu plusieurs échecs cuisants comprennent que la lucidité est l'arme essentielle des militants.

Dans une situation contraire, quand leurs projets politiques réussissent, alors les militants redeviennent confiants en eux-mêmes. La confirmation de leurs rêves les rend fiers de leur audace ou de leur perspicacité. Certains militants peuvent même devenir arrogants dans leurs prétentions ou leurs certitudes.

Il ne suffit pas d'adhérer à un idéal révolutionnaire. Se conformer à la logique qui régit la société est aussi indispensable. Sinon, les militants concernés deviennent vite submergés par des difficultés insurmontables. Une foule de contradictions les empêchent de réaliser leurs aspirations. Leur incapacité se poursuit jusqu'à ce que leur démarche soit corrigée. Plusieurs éléments dans la société peuvent se transformer en leurs contraires. L'enthousiasme renaît alors. L'espoir se concrétise. On ne sait plus alors si ce sont les militants qui font l'Histoire, ou si c'est l'Histoire qui fait les militants. Des militants prétendent certaines choses, et longtemps après, des historiens prétendent d'autres choses.



(329). Quand la situation du peuple est lamentable ou dramatique, les militants révolutionnaires deviennent recherchés, valorisés, respectés ou admirés. A l'inverse, quand la vie sociale devient facile et réjouissante, les populations tendent à devenir insouciantes. Elles peuvent même devenir ingrates. Les militants sont alors considérés comme des gêneurs, des enquiquineurs ou des prétentieux bizarres.



(330). Si des personnes affluaient (sous le règne du roi Hassan II) pour militer dans des organisations révolutionnaires autant qu'ils se pressent aujourd'hui en nombre pour réclamer des indemnités auprès de l'Instance Équité et Réconciliation (IER) (sous le règne du roi Mohamed VI), le sort du pays aurait pu être différent.



LES PARTIS POLITIQUES

Comment des partis deviennent médiocres

(331). En tant qu'organisations de citoyens, les partis politiques sont indispensables à la société. Parce qu'ils contribuent à dynamiser et à rationaliser la vie politique de la société. Et si les partis politiques sont inexistant, ou interdits, alors la société recourt à d'autres formes d'organisations, telles que des tribus, des communautés, des clans, des associations, des lobbys, ou des mafias. Et il est clair que la société a intérêt à avoir affaire à des partis politiques (qui sont supposés plus ou moins rationnels), plus tôt qu'à des mafias (qui sont enclines à la criminalité).

Malheureusement, les partis politiques finissent parfois par se scléroser, ou par faire partie des freins qui empêchent la société de progresser. Dans de tels cas, la sortie de la crise sociétale exige la formation de mouvements de lutte populaire commune. Et pour que ces mouvements de lutte rassemblent le maximum possible parmi les citoyens, leur nature devrait être non partisane. Ces mouvements de lutte devraient dépasser ou transcender la logique du parti politique. Des militants affiliés aux partis politiques peuvent (et doivent) militer au sein de ces mouvements de lutte populaire. Mais ils devraient le faire en tant qu'individus, ou en tant que citoyens, et non en tant que groupes de partisans, homogènes et disciplinés. Car le but ultime (de tout mouvement politique ou social) est de servir la société, et non de servir un parti politique. Et puisque le parti politique

n'est lui-même qu'un moyen parmi tant d'autres visant à transformer la société, à la corriger, ou à l'améliorer.

Souvent, sous les régimes politiques despotiques des pays arabes, les partis politiques qui sont autorisés à exister sont ceux qui se soumettent à la logique de ces régimes politiques autoritaires. La conséquence est que la plupart parmi ces partis finissent par faire partie des facteurs qui entretiennent la crise de la société. Dans de telles situations, il devient illusoire de compter sur ces partis pour sortir de la crise. Seul le développement de mouvements de lutte populaire commune est apte à aider la société à se remettre en cause, et à se transformer.

Au Maroc, entre les années 1950 et 1970, les partis politiques progressistes déployaient leurs énergies dans des luttes politiques plus que dans des élections (législatives ou locales). Ils se préoccupaient plus de la nature du système politique et de la situation des populations que des compétitions électorales. Les luttes politiques visaient directement le pouvoir politique. Les stratégies et les programmes étaient consistants. Les partis bénéficiaient d'une notoriété sensible parmi le peuple. Ils n'accordaient le statut de membre du parti qu'aux candidats dont les idées et les conduites étaient conformes à des critères moraux ou politiques précis. Ils donnaient plus d'importance à la qualité des adhérents qu'à leur nombre. Ils exigeaient que les candidats soient des sympathisants courageux, ou des militants intègres. Ils privilégiaient les partisans capables de se sacrifier pour des buts progressistes, ou pour des causes révolutionnaires. Chaque candidat à l'adhésion (à un parti progressiste) devait en plus bénéficier du soutien d'un ou de plusieurs parrains parmi les anciens membres. Une opposition d'un ancien membre suffisait généralement pour retarder ou annuler la candidature d'un prétendant.

Et à partir des années 1985, les partis commencèrent à limiter leur lutte politique aux compétitions électorales. Leur but se réduisait à avoir suffisamment de sièges aux instances élues (parlement, conseils locaux). Parce que le nombre d'élus obtenus par chaque parti était l'un des éléments décisifs qui déterminaient les chances d'accès des leaders de ce parti à des postes ministériels. Et ces postes ministériels (ou leurs équivalents) étaient considérés par les politiciens comme étant l'idéal de la notoriété, du prestige, ou de l'accomplissement

politique. Avoir des mandats électoraux devenait pour les leaders et les partis une question de vie ou de mort. Depuis lors, ils s'intéressaient beaucoup plus au nombre de leurs adhérents et à la quantité des voix électorales qu'ils pouvaient gagner. Ils n'avaient plus besoin que de voix électorales.

Les partis et leurs militants croyaient qu'il suffisait que leurs discours promettent de servir le peuple pour que les masses populaires accourent par grands nombres pour les rejoindre. Mais ces partis demeuraient incapables de s'enraciner parmi les paysans, les ouvriers, les artisans, les petits commerçants, les employés, les fonctionnaires ou les techniciens. Avec le temps, ces partis étaient amenés à adoucir ou à supprimer les conditions d'adhésion. Ces partis se lançaient alors dans des campagnes de séduction. Ils cherchaient à élargir le nombre de leurs membres par n'importe quelle voie. Dorénavant, ils recherchaient la quantité et négligeaient la qualité. Ils recrutaient quiconque pouvant s'intéresser à leurs partis, surtout parmi les notables, les patrons, les groupes aisés et les classes moyennes. Ils acceptaient les demandeurs d'adhésion, sans exiger ni enquête, ni soutien par des parrains connaisseurs. L'ensemble des partis devinrent envahis par des flots de «militants de dernière heure». Des opportunistes de tous genres envahissaient les instances de ces partis. Des notables locaux, ou des hommes d'affaires, à la recherche d'un «plus» politique, accédaient à des postes importants au sein de ces partis. Chacun s'arrangeait pour avoir le plus de chances possible pour être un candidat privilégié aux prochaines élections. Ces partis politiques avaient changé non seulement de préoccupations, mais aussi de nature. Et ils ne s'en rendaient pas compte. Les militants révolutionnaires d'origines sociales modestes se sentaient marginalisés à l'intérieur de ces partis.

Avant, ces partis avaient une influence politique importante sur la société, même si leurs adhérents étaient peu nombreux. Mais plus tard, même avec de grands nombres d'adhérents, ces partis n'avaient qu'une influence limitée, superficielle, négligeable, voir nulle. Les postes de direction de ces partis devenaient des affaires de financement, d'influence, de combines, de clans occultes, de clientélisme, d'équilibre entre des intérêts subtils, ou d'échange intéressé de soutien et de service. Le militantisme désintéressé, progressiste ou

révolutionnaire, devenait évacué ou inadéquat. Certains parmi ces partis n'étaient plus des partis au sens militant d'autrefois, mais des tribus politiques. Ils se comportaient comme des troupes de supporteurs, de serviteurs, de clients, de prédateurs, de loups ou de requins. La morale progressiste ou révolutionnaire était remplacée par le calcul intéressé. L'hypocrisie devenait tolérée, et le cynisme normalisé. Le souci d'honnêteté était assimilé à la naïveté.

A la fois l'État et les partis se focalisaient sur la séduction et la manipulation des citoyens. Et dans ce jeu de séduction des populations, l'État et ses acolytes battaient sur toute la ligne les partis politiques d'opposition. Il suffisait d'offrir un appât de gain pour que des nuées de personnes intéressées affluent de toutes parts. L'opportunisme était considéré comme naturel et légitime. Par contre, s'il est demandé aux gens de se solidariser, de militer, ou de se sacrifier, pour des principes, mais sans rien gagner en échange, presque personne ne se présentait.

L'égoïsme germe au sein des partis politiques. Il avait infecté les ambitions, les pensées, les références, les normes, les conduites, les stratégies, tout. Les partis devenaient autant aliénés que la société qu'ils prétendaient vouloir assainir ou transformer. [Loi 421] *Chaque fois que la majorité des membres d'un parti n'est plus révoltée ou mobilisée contre les mœurs pourries de leur société, ce parti devient un corps sans vie. Il ne peut plus réformer la société.* Si un parti n'est plus une avant-garde, mais simplement une tribu politique de citoyens ordinaires, il ne pourrait plus rien réaliser. Que peut faire un parti dont la majorité des membres sont inconsciemment mus par l'égoïsme, et qui, en plus, refusent de fournir les efforts nécessaires pour maîtriser leurs instincts ?



(332). L'un des tabous que l'on ne discute pas à l'intérieur d'un parti, ce sont les rapprochements, les alliances, ou les amitiés tacites, existant entre ses membres ou ses groupes de membres. Officiellement, on ne voit et on ne discute que les différentes institutions composant le parti. Mais derrière cette façade, on peut observer des amitiés particulières, des

complicités implicites, des alliances tacites, ou des réseaux⁹⁸ plus ou moins occultes. En effet, chaque responsable ou membre du parti a des ambitions de gravir la hiérarchie des postes de responsabilités (à la fois dans le parti et dans la société). Ces ambitions incitent chaque membre ou responsable du parti à pratiquer un soutien (souvent durable) à ses alliés, et en échange, ses alliés lui promettent (toujours de façon tacite) de lui faciliter l'ascension qu'il souhaite. En apparence, les alliances tacites sont justifiées par des idées, des conceptions, ou des positions politiques communes. Mais en réalité, ces alliances tacites sont motivées par des échanges dissimulés d'intérêts individualistes.

Ainsi naissent, se renforcent ou durent, des amitiés, rapprochements, connivences, alliances, polarisations ou réseaux plus ou moins occultes à l'intérieur du parti. Le parti évolue ainsi en un réseau de réseaux, où l'échange occulte d'intérêts égoïstes supplante les buts proclamés officiellement par le parti. Un tel parti qui était fondé à son origine sur des principes démocratiques, patriotiques, socialistes ou humanistes, risque d'évoluer en un parti pourri par la recherche d'intérêts individualistes, ou par la compétition entre des ambitions égoïstes. Si un tel parti n'effectue pas une révolution culturelle en son sein pour révolutionner les valeurs, les idées et les comportements de tous ses membres, il finit par se métamorphoser, péricliter, puis disparaître, sans rien réaliser de son programme proclamé.



(333). 794 Les membres du parti portent un rêve. La conception de ce rêve est plus ou moins abstraite. La devise tacite des membres du parti devient : «qui ne porte pas le même rêve que nous, n'est pas de chez nous». Les membres du parti rejettent ce qui leur semble distinct, critique ou opposé à leur utopie.

A l'intérieur du parti, les membres ordinaires supportent difficilement ceux qui se différencient d'eux, tels que les 'libres penseurs', les questionneurs, les excentriques, les philosophes,

(98) Voir aussi le point N°(229) dans le chapitre sur 'les militants'.

les artistes ou les génies insolites. Ils les chahutent ou les éjectent hors du parti.

Des malins parmi les membres du parti s'arrangent pour n'avoir aucun ennemi. Ils portent des amitiés politiques contradictoires. Ils sont à l'aise avec toutes les forces politiques. Ils ne sont jamais contre personne. Ils préfèrent s'adapter plutôt que de lutter.

Le parti devient comme le reste de la société. On peut y trouver tous les types de personnages : des lions, des éléphants, des requins, des buffles, des renards, des hyènes, des singes, des gazelles, des moutons, des rossignols, des gorilles, etc. On peut également y discerner : des camaraderies, des sympathies, des amitiés, des complicités, des dominations, des subordinations, des allégeances, des cooptations, des clans, des tribus, des confréries, des antinomies, des frontières, des princes, des monarchies, des autonomies, des espions, des agents doubles, des soldats, des fourmis, des rêveurs, des poètes, des marginaux, des prêtres, des bergers, et même des charmeurs de serpents !



(334). Les partis politiques se différencient, au Maroc, en deux types. Le 'type 1' englobe les partis qui ont été fondés par des mouvements d'opposition, militants, revendicatifs, progressistes, populaires. Ils avaient émergé en tant que forces populaires révoltées contre le pouvoir oppressif. Et le 'type 2' comprend les partis qui ont été suscités, créés ou impulsés par le pouvoir, (c'est-à-dire par le Ministère de l'Intérieur, qui est l'exécutant des volontés du roi Hassan II), dans le but de contrecarrer les partis militants de 'type 1'.

Les partis de 'type 2' sont souvent inféodés à l'État (ou au Palais royal), alors que les partis de 'type 1' sont généralement plus ou moins autonomes vis-à-vis du pouvoir. Les partis de 'type 1' sont de temps en temps critiques, revendicatifs, progressistes, mais rarement révolutionnaires. Les partis de 'type 2' sont invariablement conservateurs. Ils constituent ce qu'on appelle les «Béni oui oui». Ils bénéficient de l'appui des différents appareils de l'État. Ils soutiennent systématiquement les directives du roi, sans jamais oser les discuter, les critiquer,

les amender ou les contester. Ils ne supportent une réforme que si le roi fait savoir qu'il l'a agréée.

Le Ministère de l'Intérieur (qui est en même temps l'organisateur exclusif des élections et des référendums) assigne aux partis de 'type 2' la mission d'occuper la scène politique et les institutions publiques, même si c'est uniquement pour sauver des apparences formelles. Car leur rôle est de ravir la légitimité et la représentativité aux partis progressistes. Et en échange, il les soutient, les subventionne, les recommande aux électeurs, leur accordent les voix électorales nécessaires, ainsi que des sièges fructueux au parlement et dans les institutions des collectivités locales. Avec tous les privilèges légaux et illicites qui accompagnent ces fonctions de façade.

[Loi 422] *Comme dans tout système politique despotique, le pouvoir attaque continûment les partis progressistes de 'type 1' (indépendants), jusqu'à ce qu'ils deviennent mous ou inertes. Les syndicats et les associations rebelles subissent un sort analogue. Le pouvoir les harcèle tous par des opérations de répression, de domptage ou de séduction, visant à les transformer en partis de 'type 2' (dépendants).* Plusieurs anciens opposants ou rebelles deviennent ainsi des monarchistes soumis et convaincus. Certains deviennent même plus royalistes que le roi. Ils s'étonnent toujours qu'on leur reproche d'être plus fidèles à la personne la plus puissante du pays (le roi), qu'à leurs principes politiques originels.



(335). [Loi 423] *Chaque parti politique sous-estime les autres forces politiques qui le concurrencent. Il minimise les points forts de ses rivaux. Il exagère leurs points faibles. Il nie ou conteste leurs qualités. Il dénonce ou amplifie leurs défauts. Il s'accorde à lui-même la légitimité qu'il refuse aux autres. Il tolère pour ses membres les conduites qu'il blâme chez ses concurrents.* Pour réaliser ses ambitions, il commet les délits qu'il condamne dans les pratiques de ses contradicteurs. Il évite de coopérer avec ses opposants, parce qu'il désire monopoliser, non partager ou coopérer.



(336). Les partisans, individus ou groupes, qui appliquent des démarches partiales, visant à servir les intérêts exclusifs de leur parti, dévoilent ainsi qu'ils sont aliénés. Ils sont aveuglés par leur égoïsme de groupe. Seul l'intérêt de leur parti ou de leur groupe politique les intéresse, même si sa réalisation se fait au détriment de la raison ou l'éthique. Leur activisme politique devient ainsi étriqué que le tribalisme, le chauvinisme ou le nationalisme exclusif. Leur démarche partisane fausse leur réflexion. Elle les conduit à l'égarement.



(337). Les rapports entre le roi Hassan II et les forces politiques sont simplifiés. Ceux qui sont révolutionnaires, il les détruit. Ceux qui lui sont fidèles, il leur laisse le privilège de s'enrichir impunément. Et ceux qui sont réservés, réticents ou revendicatifs, il les harcèle jusqu'à ce qu'ils deviennent des monarchistes domestiqués. Le champ politique devient un théâtre ennuyeux. Le jeu politique peut se poursuivre indéfiniment, sans se transformer en ambition révolutionnaire. Dans le cadre de cette monarchie despotique, la «démocratie» devient ainsi réduite à un jeu de concurrence où les partis politiques cherchent à obtenir la faveur du roi, non à mériter l'adhésion de la population. Ainsi s'établit la pacification, la résignation, l'indifférence, l'indolence et la somnolence. La scène politique tourne à vide. Les luttes des classes sociales sont évacuées. Le peuple est anesthésié. Il est conduit à renoncer à la pensée politique, à la critique et à l'ambition révolutionnaire. Le despotisme devient supportable ou invisible. On dirait la fin de l'histoire. Est-ce bien possible ?



(338). Certains partis politiques sont équivoques. Ils ne sont ni clairement progressistes, ni franchement conservateurs. Ils glorifient continûment le Chef de l'État et ses directives politiques. Ils font l'éloge systématique de ses discours et de ses initiatives. Ils lui prêtent même des intentions progressistes et

démocratiques. Et simultanément, ils maudissent constamment des ministres, des hauts responsables, ou des agents d'autorité de l'État. Ils critiquent les politiques que ceux-ci mettent en œuvre. Ils se lamentent même parfois que des ministres ou autres agents de l'État fassent obstacle à l'application des directives du Chef de l'État. Ces partis politiques savent pourtant que les ministres et les diverses autorités publiques qu'ils exècrent, sont nommés par le Chef de l'État, et qu'ils appliquent scrupuleusement ses orientations et ses volontés. Mais ces partis n'osent pas critiquer le Chef de l'État. Ils se contentent d'accabler ses fonctionnaires de reproches. La population perçoit ce discours des partis politiques comme ambigu ou hypocrite. Ces partis glorifient le Chef de l'État et ses politiques, et simultanément, ils fustigent ceux qui appliquent ses directives. De telles contradictions sont courantes sous le règne d'une dictature. La critique du Chef de l'État y est interdite. Elle est assimilée à une atteinte à la sécurité de l'État, et plusieurs lois permettent de la punir sévèrement.



(339). Les marches d'escalier sur lesquelles monte le leader du parti vers la gloire, ce sont les sacrifices consentis par les militants anonymes de la base de ce parti.



(340). Parmi les fondateurs d'un parti, il existe souvent un groupe restreint de personnes, uni par une vision politique, des expériences communes, des amitiés ou des complicités. Une hiérarchie implicite existe entre ces personnes au moment de la création du parti concerné. Ces personnes tiennent quelques postes de direction. Plus tard, ces dirigeants considèrent ce parti comme leur 'propriété' ou leur patrimoine personnel. Ils estiment légitime qu'ils occupent à vie ses postes de direction. Au cours des congrès, ils adorent que les militants de base insistent pour que les fondateurs et leurs proches demeurent encore longtemps des leaders incontestés du parti. Ces anciens dirigeants du parti préfèrent recruter des supporters ou des disciples, non des collègues ou des égaux, qui risquent de les

concurrer, les critiquer ou les gêner. Les autres membres ou candidats ayant une forte personnalité n'ont pas leurs places dans de tels partis.



(341). Chaque parti politique veut avoir son «organisation de la jeunesse». C'est devenu une tradition. Les partis politiques peuvent proclamer que leur encadrement des jeunes vise uniquement à les éduquer, les former ou les divertir. Mais l'éducation des jeunes ou leurs loisirs ne relèvent pas de la mission des organisations politiques. Cette organisation des jeunes n'est jamais innocente, mais intéressée. Elle profite de l'insuffisance de la maturité des jeunes pour les influencer à long terme. [Loi 424] ***L'encadrement des jeunes par des organisations politiques vise toujours à les endoctriner ou à les embrigader.*** Des lois devraient interdire à toutes les organisations politiques, quelles qu'elles soient, d'organiser les jeunes mineurs dans leurs rangs, ou dans des organismes parallèles, même si ceux-ci sont entièrement réservés aux enfants ou aux jeunes. A condition que le groupe au pouvoir s'abstienne lui aussi d'endoctriner ou d'embrigader les jeunes mineurs.

Ces lois devraient prohiber de séduire, endoctriner ou manipuler les jeunes mineurs. Parce que les jeunes n'ayant pas encore atteint l'âge de la majorité demeurent aisément influençables. Ces jeunes mineurs ne disposent pas encore d'un sens critique suffisamment développé pour se défendre. Leurs personnalités ne sont pas assez consolidées ou mûres. Il devient alors indécent de les enrôler, les séduire ou les endoctriner dans une organisation politique, syndicale, paramilitaire ou religieuse. Comme il est malhonnête d'exploiter l'indigence des nécessiteux en leur octroyant des aides, dans le but de les inciter à adopter une doctrine, ou de les convier à devenir partisans d'une voie politique ou religieuse.



(342). Les partis politiques peuvent produire la lucidité, mais ils peuvent aussi conduire à l'égarement. Discours et

déclarations des politiciens sont souvent équivoques. Qui ne soumet pas les propos des politiciens à un examen critique, risque d'être séduit ou manipulé. Les politiciens, comme les autres citoyens, jonglent couramment avec des dogmes. Le langage ordinaire est parsemé de suppositions, préjugés, prétentions ou propagandes. Les propos échangés sont tantôt réalistes, et tantôt ils relèvent d'idéologies creuses. Les politiciens au pouvoir prétendent maîtriser parfaitement la situation présente de la société, mais parfois, l'essentiel leur échappe de façon flagrante.



***Les partis qui progressent sont ceux
qui savent traiter les contradictions
sociales***

(343). [Loi 425] *Un parti qui n'arrive jamais au pouvoir est forcément conduit à changer ou à dégénérer.* Un Chef de l'État qui établit des gouvernements de technocrates, dans le seul but d'éloigner les partis progressistes de l'exercice du pouvoir, incitent indirectement ces partis à se coaliser contre lui. S'il favorise un type de partis au détriment d'autres, il risque là aussi, à moyen ou à long terme, de perdre le pouvoir. Les dominants ne peuvent tricher pendant longtemps sans que la cohésion sociale ou les sentiments patriotiques soient brisés. La résolution des concurrences politiques requière l'alternance au pouvoir à travers des élections démocratiques. [Loi 426] *Sans une coopération vigoureuse et équitable entre l'ensemble des composantes de la société, la paix ou la prospérité sociales ne peuvent subsister durant longtemps.*



(344). [Loi 427] *Les forces politiques (telles que partis, syndicats, corporations, associations, alliances, clubs, etc) émanent des classes ou fractions de classes sociales existantes. Elles sont constituées pour exprimer leurs soucis, revendications ou aspirations. Elles visent à réaliser leurs objectifs.*

Généralement, chaque force politique porte les conceptions de ses bases sociales. Elle défend leurs intérêts spécifiques. Mais des exceptions ou des contradictions sont possibles. [Loi 428] *Quand une force politique tend à l'hégémonie, en voulant marginaliser, ou supprimer, des forces politiques opposées, elle génère forcément des crises politiques paralysantes. Elle devient incapable de prendre en compte les composantes contradictoires de la société.* Elle devient ainsi de moins en moins apte à traiter correctement les contradictions sociales. Vouloir exclure ou supprimer une force politique, c'est la forcer à agir sous des formes sournoises. Nier la légitimité d'une force politique, ou refuser sa représentativité, concrétise des styles intransigeants de luttes des classes sociales. [Loi 429] *La réforme ou la révolution ne réussit pas à travers l'anéantissement⁹⁹ des classes sociales du camp adverse, mais à travers leur rééducation ou leur transformation, quand c'est possible.*

La rationalité politique exige de rechercher les meilleures formes possibles de coexistence et de coopération entre les classes sociales contradictoires. Le but n'est pas d'imposer l'exécution immédiate des objectifs revendiqués, mais d'enclencher des évolutions sociales qui conduiraient à la réalisation des aspirations légitimes de l'ensemble des composantes de la société. Les règles de démocratie pourraient contribuer à optimiser la coexistence et la coopération entre les classes sociales contradictoires. Même si les rapports de forces sont plus décisifs que les déclarations ou les intentions.

(99) Certains «marxistes» (qui n'avaient pas compris K. Marx ou V.I. Lénine), comme Josef Staline ou Pol Pot, avaient cru possible de «supprimer» les classes sociales bourgeoises exploiteuses, en anéantissant les personnes qui les composaient. Tout comme le roi Hassan II avait cru possible de «supprimer» les forces politiques révolutionnaires ou antimonarchiques, à travers le massacre des militants qui les animaient.



(345). Pour être efficace, le plus important pour un parti politique militant, ce n'est pas le nombre de ses partisans, les voix électorales gagnées, les manifestations spectaculaires, les discours passionnés, le courage ou les surenchères, mais surtout l'éthique appliquée par ses adhérents, la connaissance précise, la vision globale, la sérénité, la lucidité, la stratégie, la méthodologie, la discipline, la rigueur dans les démarches et la maîtrise dans l'exécution. L'expérience rappelle parfois à un parti, de façon soudaine ou dramatique, l'importance de la propagande, du renseignement ou de l'argent.



(346). Les partis progressistes sont nombreux. Leur multitude épargne les énergies et affaiblit l'ensemble de la gauche. D'où la réapparition périodique de certains appels à l'union de la gauche. Pour réaliser cette union, des militants de gauche discutent habituellement de questions du genre : «Pourquoi unir la gauche ? Quand et comment unir la gauche ? Faut-il unir la gauche dans un parti, une fédération, un front ou une coordination ? Faut-il accepter l'existence des 'tendances' au sein de la future gauche unifiée» ? Mais ces questions ne suffisent pas.

Les militants devraient aussi débattre, dans le but d'élaborer des points de vue unifiés, sur les problèmes dérangeants suivants : «Qui fait partie de la gauche progressiste (ou socialiste) ? Comment traiter les contradictions entre les composantes de la gauche ? Quelles sont les idées communes à l'ensemble des composantes de la gauche ? Qu'arriverait-il si la gauche ne s'unit pas ? Les militants veulent unir la gauche, mais pour quoi faire exactement ? Faut-il s'arranger avec la monarchie ou la dépasser ? Un 'compromis historique' est-il admissible en échange d'«un roi qui règne mais ne gouverne

pas»¹⁰⁰. Quels sont les projets de réformes précises (politiques, économiques et culturelles), à réaliser à moyen terme (équivalent à une période de 5 à 10 ans), et qui obtiennent l'adhésion de l'ensemble de la gauche ? Quels genres d'alliances politiques faudrait-il établir avec des partis précis (situés hors de la gauche) pour accéder au gouvernement ou exercer le pouvoir ? Quelle est la voie à suivre pour instaurer la démocratie participative dans la société ? Comment articuler «économie socialiste» et «économie capitaliste» ? Comment se lier durablement aux masses laborieuses ? Comment garder un pied dans les institutions et un pied dans les mouvements populaires de base ? Quelles politiques mener à l'égard des autres partis politiques (non progressistes, ou non socialistes) ? Quelle attitude adopter envers les différents pays, ou groupes de pays (Maghreb, pays arabes, Europe, Afrique, Amérique, ONU, OTAN, etc) ? Sur la base de quels critères faudrait-il choisir les futurs chefs de la gauche unifiée ? Est-ce sur la base de la compétence, la lucidité, l'intégrité, l'indépendance, la popularité ou la radicalité ? Quel sont les types de militants qui sont aptes à devenir les futurs dirigeants de la gauche unifiée ?



(1637). Quand des membres de plusieurs partis politiques travaillent à l'intérieur d'un organisme de masse (comme une association ou un syndicat), et que ces membres se comportent dans cet organisme selon des logiques de groupes affiliés à des partis politiques distincts ou concurrents, cet organisme finit souvent par sombrer dans une crise durable. Pour solutionner cette crise, certains militants pourraient préconiser le respect des règles de la démocratie, le recours aux compromis préalables entre les membres des différents partis politiques, l'usage des 'courants politiques', l'élection des membres des différentes instances organisationnelles selon la méthode des "listes à la

(100) *Comme dans plusieurs pays qui sont parmi les plus prospères du monde : Japon, Royaume Uni, Norvège, Danemark, Suède, Belgique, Pays Bas, Espagne, etc. Est-ce étonnant que les pays les plus développés du monde, ou disposant des meilleures qualités de vie sociétales, soient ceux-là où les citoyens ne se disputent plus pour accaparer la suprématie du pouvoir ou de la richesse ?*

proportionnelle", ou l'«alternance» aux postes dirigeants, etc. Mais ces efforts restent vains. Car ces membres se concurrencent en vue d'utiliser cet organisme de masse comme une 'courroie de transmission' politique, ou comme un tremplin pour accéder à des postes prestigieux. Les concurrences et les querelles interminables entre groupes politiques concurrents et sectaires finissent par gêner, freiner, détourner ou bloquer l'activité de cet organisme de masse. Ce blocage peut durer jusqu'à ce que cet organisme éclate en plusieurs morceaux ou meurt.

Le problème vient du fait que de nombreux membres ou groupes (travaillant au sein de cet organisme de masse) veulent servir leurs ambitions personnelles, ou celles de leurs partis politiques respectifs, avant ceux de l'organisme de masse concerné. Le secret qui explique donc ce problème est que les dits membres pratiquent un inavouable 'égoïsme individuel', ou un 'égoïsme de parti politique'. Les partis concernés ont donc intérêt à faire leur révolution culturelle s'ils veulent progresser. Et la solution (pour l'organisme de masse considéré) consiste à imposer (à travers les statuts) à chaque adhérent de se débarrasser de son appartenance à un parti politique dans le 'vestiaire', avant d'entrer dans l'organisme de masse concerné. Un membre dans un organisme de masse peut avoir une affiliation à un parti politique, mais au moment de son adhésion à cet organisme de masse, il devrait s'engager à s'abstenir d'utiliser cet organisme de masse pour servir son parti ou sa personne. Il faut donc bannir l'existence des 'groupes' et des 'courants politiques' à l'intérieur de l'organisme de masse considéré. Et il faut surtout spécifier (dans les règlements intérieurs de cet organisme de masse) que chacun parmi ses membres devrait servir uniquement les valeurs et les principes de cet organisme de masse ; et qu'il lui est interdit de se comporter selon une logique de membres d'un parti politique particulier. Et tout contrevenant à ces dispositions devrait obtenir un 'avertissement' ; et s'il récidive, il devrait être exclu de cet organisme de masse.



(347). Les partis politiques conservateurs se caractérisent par le fait que leurs membres se préoccupent avant tout d'améliorer leurs carrières professionnelles. Ils 'chassent' les opportunités d'enrichissement. Leur action politique consiste à défendre tout ce qui favorise le développement des fortunes des membres des classes sociales dominantes. L'émancipation des masses du petit peuple ne les intéresse pas. Ils font des fortunes, mais ne font pas l'histoire.



Les surprises des élections

(348). Des organisations révolutionnaires et des partis progressistes défendent les intérêts des exploités, des marginalisés et des pauvres. Ils croient bénéficier de leur soutien. Mais en période d'élections (parlementaires ou locales), ils sont surpris d'obtenir des pourcentages de voix faibles. Les partis des riches gagnent plus de voix que les partis des pauvres. Parce que [Loi 430] *les votants ordinaires (parmi le peuple) ont toujours tendance à voter pour des candidats qui sont puissants ou riches. Parce que les valeurs dominantes dans la société sont celles des classes sociales qui sont puissantes et fortunées.* Et parce que les candidats riches ou puissants peuvent rassurer des votants plus que ne peuvent le faire des candidats militants ayant un statut social ordinaire ou banal. Un votant qui ose se positionner en faveur d'un candidat militant, pauvre ou impuissant, devrait être assez spécial pour le faire. En général, des parties importantes de la population ne savent pas comment apprécier la ligne politique ou les prétentions de chaque candidat.

Sur le terrain des élections ou de la concurrence politique, des éléments comme l'argent, l'échange de services ou la propagande, peuvent être plus puissants que les idées politiques. Les valeurs ethniques, tribales, communautaristes ou régionalistes peuvent mobiliser des masses populaires plus que

ne peuvent le faire les valeurs progressistes, patriotiques ou universalistes. Les ruraux votent politiquement plus à droite que les citadins. Les femmes du peuple sont généralement plus conservatrices dans leur vote que les hommes. Et la majorité du peuple peut voter pour l'extrême droite, la droite, le centre ou le centre-gauche, mais rarement (ou presque jamais) pour la gauche radicale. Beaucoup parmi le peuple préfèrent se contenter de voter pour les candidats que l'État régnant leur suggère.

Un candidat qui veut se faire connaître, ou communiquer une image précise de lui-même, devrait payer des frais. Les campagnes électorales nécessitent des moyens nombreux et des dépenses élevées que seuls des candidats fortunés, ou parrainés par des lobbys, sont capables de couvrir. Les candidats riches se permettent même de dépasser le maximum légal fixé pour les dépenses de campagne électorale. Certains votants demandent aux candidats des promesses personnalisées, des services précis ou des compensations concrètes, en échange de leurs voix. Ainsi des notables, des entrepreneurs ou des fortunés, battent aisément les candidats militants issus du peuple. Ces derniers sont souvent démunis, peu influents ou pauvres.

Mais les périodes politiques peuvent évoluer. Et il arrive des phases particulières où plusieurs parmi les observations citées précédemment semblent s'inverser.



RÉVOLUTION ET RÉFORME

Piloter l'évolution de la société

(349). Qu'est-ce que c'est la révolution ? C'est un phénomène social qui transcende les personnes qui y participent. La révolution est faite de changements sociaux surprenants, déroutants, radicaux, massifs et relativement rapides. Elle est parfois violente, mais pas toujours. Et souvent, elle détruit certaines choses, et crée d'autres, qui sont nouvelles, ou mieux adaptées à la société contemporaine. Ensuite, après une révolution, s'installent le calme et la routine, pendant assez longtemps. A tel point qu'à la révolution suivante, il n'existe plus de témoins de la révolution précédente, qui puisse dire ce qu'il faut faire, ou comment le faire, pour faire réussir cette nouvelle révolution.

[Loi 431] *La société évolue continûment. Parfois de manière visible, et souvent de façon inconsciente ou insensible. Si les composantes de la société ne s'arrangent pas pour piloter cette évolution de la société vers des objectifs planifiés et raisonnés, alors cette évolution se fait de manière imperceptible, irréfléchie, vers des situations absurdes, contradictoires ou conflictuelles.*

Le pilotage de l'évolution de la société est possible, mais les hommes ne peuvent pas conduire cette évolution vers n'importe quel objectif. L'évolution de la société obéit à des principes précis. Elle ne se soumet pas aux caprices des hommes, fussent-ils les plus puissants de la planète.

Si les dominants veulent éviter une révolution politique radicale, qui paraît imminente, alors ils devront eux même

accomplir une série de réformes échelonnées, ou une révolution douce et progressive. S'ils en sont capables. Et c'est dans l'intérêt de toutes les composantes de la société. Sinon, l'évolution de la société risque de se faire d'une manière chaotique, incontrôlable ou dangereuse.

Aujourd'hui, tout le monde comprend la nécessité et l'urgence d'accomplir des réformes. [Loi 432] Mais *si personne ne fait rien, ni réforme, ni révolution, alors tout le monde souffrirait, de plus en plus, et de plus en plus longtemps. Les contradictions sociales continueraient à s'accumuler, à fermenter et à s'aggraver. Jusqu'à ce que la société explose un jour. Elle se transforme alors de manière dramatique, aveugle, ou non raisonnée*. Sans que les différents acteurs sociaux comprennent, ni les causes, ni la logique, de ces bouleversements sociaux. Les acteurs sociaux deviendraient alors incapables de maîtriser ou d'orienter ces changements vers une issue raisonnable. Ils regretteraient alors de ne pas avoir eu l'intelligence, ou la souplesse intellectuelle nécessaire, pour réformer à temps, quand il était encore possible de le faire, de manière progressive, raisonnée et pacifique. [Loi 433] *C'est le refus durable des réformes qui rend la révolution inéluctable*.



(350). Au Maroc par exemple, l'État, ses média, ses hauts fonctionnaires et ses partisans, agissent comme une gigantesque usine qui produit des discours séduisants, des mots d'ordre, des projets, des festivités, des chantiers (qui commencent mais ne finissent que rarement). Ils utilisent des mises en scènes impressionnantes, qui visent à faire croire au peuple, aux partis politiques, et même aux observateurs internationaux, que des réformes démocratiques sont en train d'être réalisées, que des projets économiques développeurs sont accomplis, que la situation (politique, économique et culturelle) du pays s'améliore profondément, etc.

La grande majorité des populations, des acteurs (politiques, économiques et culturels), y compris les dominants, finissent par croire que ces discours se transforment en réalité concrète. Ils estiment que la démocratie, la liberté, la justice, le progrès, le développement, commencent à exister. Mais après une patience

qui peut durer cinq, dix ou cinquante ans, ils constatent qu'ils ont été trompés, que rien n'a vraiment changé. Tous les maux du passé, toutes les pratiques despotiques, toutes les répressions, tous les égarements, les aliénations, les délits, les injustices, les fraudes, les népotismes, les corruptions, les accaparements de biens publics, etc, tous se reproduisent continûment, parfois avec quelques changements dans les formes, mais avec la même essence et la même intensité.

Les promesses sont alléchantes et répétitives, mais la réalité demeure décevante et révoltante. L'État ne cesse pas de réformer les réformes, mais il n'ose pas changer la réalité sociale. La société évolue spontanément, mais elle n'est pas réellement pilotée. Tout finit par se révéler trompeur, absurde ou futile. Cela finit par faire sombrer les politiciens, les militants et les citoyens dans un état complexe de déception, d'abattement, de désespoir, d'impuissance ou d'angoisse.



Une vraie révolution transforme les hommes, mais ne les détruit pas

(351). Pourquoi la révolution sociale devrait-elle être violente ? Pourquoi les problèmes sociaux devraient-ils être traités par des moyens de guerre ? La meilleure révolution n'est-elle pas celle qui se déroule sans qu'aucune personne ne soit tuée, et sans qu'aucun bien ne soit détruit ?

Au lieu qu'un camp politique écrase ses adversaires, par la contrainte ou la ruse, ne serait-il pas meilleur que tous les partenaires sociaux soient suffisamment convaincus de la nécessité des réformes programmées ? Au lieu que la victoire soit obtenue par un échange de balles, de bombes, de répression et de destruction, ne serait-il pas plus raisonnable que cette victoire soit le résultat d'un échange de critiques, d'autocritiques, de propositions, d'accords, de concessions

mutuelles, ou d'élections ? L'acceptation du dialogue entre forces politiques contraires ne conduit pas fatalement à l'incompréhension, à la résignation ou au défaitisme. La coalition vainqueur ne devrait pas être celle qui a tué ou manipulé le plus grand nombre de personnes, mais celle qui a convaincu le plus de citoyens libres.

La révolution devrait se faire par les cerveaux et les idées, non par les muscles, les gourdins ou les armes. Pourquoi résoudre les contradictions politiques par la force quand il est possible de le faire à travers le dialogue et la raison ? Pourquoi traiter les luttes politiques par les instincts, au lieu de le faire par l'intelligence ? Pourquoi faire la révolution sociale à travers des affrontements violents et primitifs, alors qu'il y a quelques chances pour qu'elle se fasse à travers des débats et des votes démocratiques ? Les forces politiques qui persistent dans un entêtement rigide ou inadapté, ne sont-elles pas celles qui risquent le plus d'être dépassées par les initiatives d'autrui ? Pourquoi opprimer ou éliminer les composantes de la société qui sont politiquement opposées à notre camp, alors que nous pourrions essayer de les convaincre de notre intérêt commun à coopérer d'une manière qui soit plus équitable pour tous ? Le vrai défi n'est-il pas de transformer des adversaires politiques en partenaires sociaux ?



(352). Même si des révolutionnaires réussissent à prendre le pouvoir pour accomplir une révolution politique, ils ne devraient pas massacrer les exploités, comme Joseph Staline en Russie, ou Paul Pot au Cambodge, avaient semblé vouloir faire. Les exploités ont besoin des exploités, comme les exploités ont besoin des exploités. Que des luttes ou des affrontements soient inévitables durant la révolution, cela ne justifie pas que la seule manière de conclure un combat soit l'anéantissement des adversaires ou des ennemis. La meilleure révolution serait celle qui les transformerait tous, sans qu'aucun parmi eux ne périsse.

Le but de la révolution politique est de révolutionner les rapports sociaux, les classes sociales et les citoyens. L'objectif de la lutte politique est d'aider, autant que possible, tous les hommes à s'émanciper, à se libérer des aliénations habituelles.

La mission est d'aider tous les hommes, sans exception, à accéder à leur bonheur, à la fois individuel et collectif. Les militants devraient apprendre comment résoudre les contradictions sociales de la manière la plus équitable possible. Ils devraient s'efforcer de tenir compte des intérêts légitimes de toutes les composantes de la société. Ils devraient éviter de rétablir les droits ou les intérêts de certaines parties de la population à travers la destruction ou la négation des intérêts légitimes d'autres populations.

Toute révolution qui accepterait de faire souffrir des hommes, ou de les détruire, n'est plus une révolution libératrice, mais une nouvelle oppression injuste. Le but n'est pas de substituer une dictature à une autre, ou de remplacer une oppression par une autre, mais de bâtir progressivement, à travers le débat, la concertation, la coopération et la solidarité, le bonheur pour le maximum possible parmi les composantes de la société.



Relation dialectique entre réforme de l'individu et réforme de la société

(353). Par où commencer pour émanciper les citoyens, par la réforme du système politique, ou par la transformation des comportements des individus ? Chacune parmi ces deux voies est conditionnée ou complétée par son l'autre. Elles devraient donc être simultanées et concourantes. D'un premier côté, les individus devraient fournir les efforts nécessaires pour s'affranchir des aliénations qui les enchaînent. Ils devraient devancer toutes les réformes structurelles éventuelles de la société. Ils ne devraient pas attendre que ces réformes soient instaurées ou achevées par l'État. D'un deuxième côté, le pouvoir politique devrait démarrer les réformes du système

politique qui inciteraient les citoyens à changer leurs valeurs culturelles et leurs conduites habituelles. Réformer le système politique et réformer l'individu devraient être concomitants. Le changement des comportements, et la modification des relations sociales, devraient tous deux se stimuler et se renforcer mutuellement.



(354). Certains politiciens et certains militants pensent seulement à la nécessité de réformer ou de changer le système politique existant. Ils ne perçoivent pas que la modification du système politique ne peut pas suffire seule. Imaginons que nous puissions, à travers des élections ou une révolution, remplacer un chef d'État dictatorial par un démocrate. Supposons que nous puissions substituer une majorité gouvernementale conservatrice par une autre progressiste. Supposons aussi que nous réussissions à décréter un système politique parfait, avec des institutions et des lois idéales. Est-ce que ces outils suffisent pour changer la société ? La réponse est non. Parce que la contribution (à la fois consciente, volontaire, raisonnée et active) de l'ensemble des citoyens est indispensable.

Quiconque peut décréter ou imposer des modifications institutionnelles, instaurer un système politique supposé parfait. Mais après un délai de gestation plus ou moins long, le système politique concerné retombe dans une crise paralysante. Il devient comme un corps étranger, sans fondements sociaux solides. Il devient condamné à changer ou à disparaître.

Autrement dit, si la détention du pouvoir politique et des outils étatiques est indispensable, la mobilisation et la participation des populations le sont également. Si, pour une cause ou pour une autre, la majorité des citoyens ne fournit pas les efforts adéquats, alors l'amélioration projetée de la société ne pourrait pas s'accomplir. Si les citoyens se complaisent dans l'individualisme, la cupidité ou la tricherie, alors aucun type d'État ne suffirait pour les sortir du sous-développement. Si la majorité des citoyens demeurent embourbés dans l'égoïsme, la paresse, le gaspillage, l'insouciance ou l'aliénation, aucune aspiration patriotique, démocratique ou progressiste ne pourrait être réalisée. Si les citoyens n'appliquent pas des principes

émancipateurs, avec conviction et assiduité, alors aucun système politique ne pourrait les faire progresser. Dans ces conditions, ni le droit, ni l'éthique, ni la solidarité, ne seraient respectés. Le développement intégral demeurerait inaccessible. La société redeviendrait vite un enfer invivable.

Les citoyens devraient assouplir leurs manières de réfléchir. Ils devraient contribuer continûment à améliorer leurs connaissances, leurs conduites et leurs productivités sociales. L'important dans un pays, ce n'est pas seulement la nature de son SYSTÈME POLITIQUE, ou le type de son État, mais aussi les qualités des INDIVIDUS QUI LE COMPOSENT, LA NATURE DES PRINCIPES POLITIQUES, OU DES VALEURS CULTURELLES, QU'ILS PRATIQUENT QUOTIDIENNEMENT. Il est erroné de se focaliser entièrement sur le pouvoir politique central, ou sur les instances dirigeantes de l'État. Ces outils étatiques pourraient suffire pour dominer ou pour gouverner, mais pas pour émanciper, démocratiser ou développer la société.



RELIGION ET POLITIQUE

La religion contrarie-t-elle le développement ?

(355). Certains accusent l'islam d'être une «entrave au progrès». D'autres insinuent que «la chrétienté est plus favorable au développement». Se pose alors la question : la religion est-elle un facteur décisif dans le développement (ou le sous-développement) d'un peuple ? Plusieurs remarques sont à considérer :

1 - Si un observateur examine aujourd'hui (au 21^e siècle) l'état des pays du monde, il constaterait que la quasi-totalité des pays musulmans (de l'Afrique du Nord, du Moyen Orient et du Sud de l'Asie) se trouvent dans des zones considérées comme relativement sous-développées, ou franchement arriérées. Par contre, la majorité des pays chrétiens (d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Australie, etc) sont plus développés. La thèse précédente («le christianisme est plus favorable au développement») semble donc confirmée. Mais il serait excessif de se hâter de tirer une conclusion de ces premières apparences. En effet, si un observateur étudie ces mêmes pays, par exemple au Moyen Âge (entre le 8^e et le 15^e siècle), il remarquerait que leurs situations étaient inverses. Les zones musulmanes étaient relativement développées (avec une apogée en Andalousie), tandis que les zones chrétiennes étaient plutôt sous-développées.

La thèse (disant que «le christianisme est plus propice au développement sociétal que l'islam») n'est donc pas plausible.

2 - De nos jours, dans les pays occidentaux, «chrétiens» et «développés», la situation religieuse est complexe et contradictoire. Des différences importantes existent entre divers groupes religieux, dont les principaux sont : des Protestants, des Orthodoxes, des Catholiques, des croyants mais non pratiquants, des laïcs et des athées. Chacun parmi eux se subdivise en plusieurs écoles. Et dans chaque pays «chrétien», les populations qui se définissent comme «chrétiens mais non pratiquants», «sans religion», «agnostiques» ou même «athées», représentent des fractions importantes, parfois croissantes, ou majoritaires. D'un point de vue religieux, le monde «chrétien» est plus hétérogène qu'on le dit. Et dans ces pays développés, les «chrétiens» les plus éminents témoignent que ce qui a aidé leurs pays à se développer, ce n'est pas la chrétienté, mais plutôt la laïcité, ou la séparation entre l'État et les religions.

3 - Dans le monde d'aujourd'hui, des pays «non chrétiens», comme le Japon (religions : Shintoïsme, Bouddhisme, Confucianisme, sans religion), la Chine (Confucianisme, Taoïsme, Bouddhisme, sans religion), la Corée du Sud (Bouddhisme, Christianisme ou sans religion), et bientôt l'Inde (Hindouisme, Jaïnisme, Bouddhisme, Sikhisme, Islam) se sont développés au cours d'une période récente, relativement courte. Ils commencent à concurrencer de manière progressive les pays d'Europe et d'Amérique du Nord dans des domaines de plus en plus nombreux. Et des pays de l'Amérique Latine, et surtout de l'Afrique subsaharienne, traînent parfois dans le sous-développement, malgré leur adoption fervente du christianisme, qui est la religion des anciens colonisateurs. Développement et chrétienté ne sont pas toujours concomitants.

4 - Certains pays musulmans (comme la Turquie, l'Indonésie, le Pakistan, l'Iran ou la Malaisie) se débrouillent aujourd'hui plutôt bien sur la voie du développement (mieux que ceux d'Afrique du Nord et du Moyen Orient). L'islam n'interdit pas un développement initial.

5 - Notons également que les pays musulmans ont la tradition d'accepter que d'autres peuples profitent de leurs connaissances et de leur culture. A l'inverse, les nations chrétiennes ont généralement la manie de verrouiller les secrets

de leurs acquis, pour garder une large longueur d'avance sur leurs adversaires ou concurrents potentiels. Ainsi, ces nations préservent plus facilement leurs dominations. De plus, les puissances impérialistes occidentales, depuis au moins le 19^e siècle, jusqu'à aujourd'hui, déploient toutes les manœuvres possibles, pour empêcher tout pays musulman d'accéder au développement économique (voire l'histoire de leurs pressions, intrigues, offensives, embargos et agressions militaires exercées contre la Turquie, l'Iran, l'Égypte, la Syrie, la Libye, l'Irak, le Pakistan, etc).

[Loi 434] *Toute religion, en tant que référentiel de morale, de principes ou de comportement, est utilisée par les hommes d'une manière qui peut, tantôt faciliter, et tantôt gêner, le progrès. Mais, si l'État a une forte volonté de développer la société, la religion ne l'empêchera pas. Et si la société sombre dans un processus de déclin (économique et culturel), la religion ne pourra pas sauver cette société de la décadence.*

En somme, le constat est complexe ou contradictoire : 1) la religion (quelle qu'elle soit) a des influences incontestables sur les chances de développement politique, économique, ou culturel de tout peuple. 2) Simultanément, la religion ne constitue pas un facteur décisif capable de provoquer le développement, ou de l'interdire. 3) Mais l'expérience historique de nombreux pays à travers le monde, montre que : [Loi 435] *chaque fois que la religion devient une aliénation, ou une négation de la raison, pour la majorité du peuple, cette religion se transforme alors en un facteur qui contrarie fortement le développement, ou qui justifie la continuité dans la décadence. Tout peuple qui vit la religion en tant qu'idéologie hégémonique, mystificatrice, obscurantiste, ou aliénante (même si cette religion n'était pas ainsi à son origine), ce peuple devient fortement freiné par cette religion dans ses tentatives de développement (politique, économique ou culturel).*

L'histoire récente du monde montre que certains peuples progressent, et que d'autres stagnent, ou régressent. Par exemple, entre les années 1950 et 1960, la Chine, la Corée du Sud, le Maroc, l'Algérie et l'Égypte, étaient presque à un même niveau de développement sociétal. Soixante ans plus tard, la

Chine et la Corée sont devenues développées, alors que le Maroc, l'Algérie et l'Égypte traînent encore dans la décadence.

[Loi 436] *Quand, dans un peuple, la raison est soumise à l'hégémonie de la religion, les chances d'accès au développement (économique et sociétal) ont tendance à devenir réduites, ou nulles. Un individu ou un groupe qui accorde la suprématie au sacré, au détriment de la raison, entrave son propre accès au progrès, ou à la modernité.* Se soumettre volontairement à l'hégémonie absolue du «sacré», équivaut à accepter de marginaliser la raison, ou même à la contrarier. Cela revient à préférer l'occultation de la vérité objective. Par contre, si la raison bénéficie de la souveraineté, ou de la suprématie, en comparaison avec le «sacré», ou le religieux, alors les chances d'accès au développement économique et social redeviennent plus fournies, ou plus substantielles.

[Loi 437] *Ce qui détermine la possibilité de l'existence du développement, ou sa négation, ce n'est pas la religion, mais c'est surtout la qualité de la 'politique économique', et de la 'politique culturelle', appliquées par l'État, ainsi que la persévérance de ces politiques au cours du temps.* Et pour que ces politiques de l'État deviennent nettement progressistes ou efficaces, elles devraient relativiser, ou limiter, les influences des religions.

En d'autres termes, *pour produire le développement (politique, économique et culturel), il faut rationaliser la gestion de l'État, et de la société. Et pour accéder à cette rationalisation de l'État, et de la société, il est indispensable d'assumer la séparation entre l'État et la religion. Cette séparation (entre politique et religion) est un catalyseur favorable. Elle rend l'accès au développement possible. Elle constitue une condition préalable, indispensable, mais non suffisante. Elle facilite le progrès culturel, économique et politique, mais ne le garantit pas. L'histoire des pays d'Europe et d'Amérique du Nord confirme ce constat. C'est l'indépendance du politique par rapport à la religion, qui a permis aux dirigeants de ces pays, quand ils ont la volonté suffisante, de rationaliser à la fois l'économie et l'organisation de la société.*

De façon générale, *plus un peuple s'attache d'une manière sentimentale forte, ou excessive, à une idéologie quelconque (qu'elle soit religieuse, économique ou politique), plus il réduit son recours à la philosophie, ou il restreint son usage de la rationalité. Il risque dans ce cas de sombrer dans le sous-développement, ou la décadence.* Il peut même finir par mourir (par extinction, ou par assimilation par un autre peuple plus puissant). *Seul l'attachement à la raison critique, avec un soucis soutenu pour la justice sociétale, peut préserver des dérives obscurantistes.*

D'un autre côté, la religion de l'Islam est aujourd'hui une réalité géostratégique, qui devait normalement *faciliter le rapprochement* de très nombreux peuples musulmans à travers le monde, par le culte, la culture ou la langue arabe (en tant que langue principale ou secondaire). Mais ce rapprochement n'a pas eu lieu. Peut être parce que les puissances impérialistes ont su comment l'empêcher. *La religion de l'islam constitue une profondeur stratégique qui pourrait être utile, ou être un argument supplémentaire pour faciliter la coopération, l'entraide et la solidarité (entre pays musulmans). Mais cette entraide n'est, ni sûre, ni mécanique.* La négligence de ce facteur (l'islam) serait une maladresse dommageable.

Le développement des peuples arabes et musulmans nécessite une révision de leur attitude à l'égard du «sacré». La foi peut demeurer maîtresse dans les domaines de la religion, de la spiritualité, ou de la morale. Mais *il est urgent de réhabiliter la souveraineté de la raison dans la conduite de la vie privée, et dans la gestion de la vie en société.*

Certes, la raison n'est pas infaillible, mais elle est la référence (ou le système de pensée) où il y a le moins de risque d'égarement.

Le développement (politique, économique et culturel) sous-entend une extension croissante de nos connaissances, et de nos réalisations. *Le peuple ne devrait pas s'enfermer à l'intérieur des limites d'un système de pensée religieux quel qu'il soit. Le peuple a intérêt à oser explorer, toutes les voies, et tous les espaces, qu'il rencontre dans l'univers, même si ces espaces semblent non conformes aux normes de la religion. L'ouverture de l'esprit est nécessaire. La souplesse de la pensée est vitale.* Le développement requiert une certaine

relativisation de toutes les connaissances, expériences et convictions, y compris l'attitude du peuple à l'égard de la religion, et aussi à l'égard de la raison. Car *une mauvaise assimilation de la raison, ou une raison insuffisamment dialectique, peut conduire à l'égarement, à l'aliénation, ou à la folie.*

De telles thèses effrayent parfois certains religieux. Pourtant, les plus grands savants en religion revendiquent *l'indépendance de la religion par rapport à l'État. La séparation entre la politique et la religion est bénéfique avant tout pour la religion. Alors que leur connivence (ou leur entente secrète) finit toujours par compromettre la crédibilité, à la fois des politiciens, et des théologiens.*



Pourquoi les musulmans sont-ils relativement sous-développés ?

(356). Pourquoi les peuples arabophones, ou musulmans, étaient classés parmi les nations avancées entre le VIII^e et le XIII^e siècle, puis ils avaient sombré dans la décadence, ne cessant pas de régresser par rapport aux nouvelles nations développées en Europe, en Amérique ou en Asie ? Pourquoi les peuples musulmans sont-ils, encore aujourd'hui, au XXI^e siècle, parmi les nations les moins développées du monde ?

Le devoir d'honnêteté intellectuelle conduit tout chercheur à constater, ou à reconnaître, que l'une parmi les causes réside dans le genre de relation qu'entretiennent les populations musulmanes avec la religion¹⁰¹. Cela se manifeste à plusieurs niveaux :

(101) Voir aussi les points N°(362) et N°(363) dans ce livre 'Le politique', et le point N°(358) dans le livre 'Le sociétal'.

1) L'excès de zèle religieux des populations musulmanes a facilité la transformation de l'islam en une idéologie¹⁰² populaire et globalisante, qui est supposée définir, en tout temps, et en tout domaine, ce que Dieu recommande. Dans ce cadre, toute pensée rationalisante, indépendante, critique ou innovante, devient vite considérée comme suspecte, ou hérétique. [Loi 438] ***L'hégémonie intellectuelle de la religion finit par marginaliser la raison, ou même par l'abolir. Et toute sous-estimation de la raison conduit vite à la décadence de la société.***

2) Les peuples musulmans avaient adopté une logique où le «sacré» est prioritaire, et où la raison profane est minorée. Cela avait conduit les élites et les populations à rejeter la philosophie, à l'éliminer, et à la remplacer par une idéologie religieuse hégémonique. Ils avaient cessé d'étudier, ou d'enseigner, la philosophie.

3) Dans chaque pays musulman, une certaine conception de l'islam a éliminé, puis interdit, toutes les autres conceptions philosophiques de l'islam.

4) Les dominants, avec le soutien des théologiens qui les servaient, avaient transformé l'islam en une idéologie simplifiée, figée et verrouillée. Le but des dominants (et de leurs théologiens) était d'accommoder la religion de l'islam avec le despotisme politique, l'individualisme, ou l'opportunisme des gouvernants.

5) Les régimes politiques régnant dans les pays musulmans étaient souvent des principautés, des monarchies, ou des républiques despotiques. Ces régimes étaient peu légitimes, au point qu'ils étaient fragiles, ou instables. Pour préserver la continuité de leurs pouvoirs, les dominants exploitaient la religion dans des domaines politiques. L'hégémonie de la religion leur permettait de légitimer l'abolition des libertés de pensée, d'expression, de critique, ou de protestation.

(102) *Jaques Attali illustre et résume comment l'Occident voit l'islam : «L'idéologie [islamique] dominante consiste à croire que toute réponse à toute question est dans le Coran, que tout intellectuel est inutile, que l'origine de tout problème – du sida à la misère – est due aux «infidèles». Économiquement, socialement, culturellement, ces pays sont parmi les moins développés du monde (On traduit dans l'ensemble des pays musulmans moins de livres étrangers que dans la seule Grèce)» (Jacques Attali, Une brève histoire de l'avenir, Fayard, Paris, 2006, p. 323).*

6) A la fois les dominants et les dominés musulmans, évitaient d'assumer la séparation entre la sphère de la religion et les domaines matérialistes ou profanes, tels que : l'État, la politique, les sciences, les techniques, l'économie ou les arts.

7) Les musulmans vénéraient le Coran comme une parole de Dieu. Ils se suffisaient de l'islam. Ils adoptaient l'islam comme un système de pensée, à la fois global, achevé et fermé. Les musulmans considéraient l'islam comme la référence, ou la source unique, de leur savoir, de leur législation, ou de leur culture. Et cette suffisance les avait amenés à interrompre l'étude des cultures et des sciences produites par les autres peuples. Sans en être conscient, les musulmans s'enfermaient ainsi dans une espèce de ***prison intellectuelle ou culturelle***. Ils se privaient d'interagir avec ce qu'il y avait de meilleur dans les autres civilisations.

Certains courants politiques 'islamistes' prétendent qu'ils «soutiennent la démocratie, et les Droits de l'Homme, à condition que ceux ci ne contredisent pas la Chariâ Islamique» (الشَّرِيعَةُ الْإِسْلَامِيَّة). Ce qui signifie, en termes clairs et francs, que ces courants 'islamistes' n'acceptent que la Chariâ Islamique.

8) [Loi 439] ***Dans la logique d'hégémonie de la religion, les sciences devaient forcément finir, elles aussi, par être minorées, négligées, puis abandonnées.*** Pendant cette absence durable de la philosophie et des recherches scientifiques libres, les techniques (de production marchande) ne peuvent pas progresser. Et le sous-développement (politique, économique, technologique, militaire et culturel) finit par s'enraciner.

9) Comme le judaïsme, le christianisme, ou toute autre religion, l'Islam est le produit du moment historique où il était né. Au VIIe siècle, le contenu de l'Islam était relativement progressiste (en comparaison avec ce qui prévalait avant son apparition). Alors qu'au 21^e siècle, ce contenu de l'Islam (tel qu'il est porté par les masses populaires) est plutôt conservateur, voir rétrograde. L'Islam avait traité certaines questions de son époque, mais pas celles qui existeraient plus tard. Il serait donc irrationnel de demander à l'Islam (ou à toute autre religion) de solutionner des problèmes sociétaux qui ne sont apparus que des siècles, ou des milliers d'années, plus tard. Par exemple, certaines questions qui sont, à notre époque moderne, parmi les

plus discutées, telles que les questions relatives au système politique, ou au système économique, n'avaient pas été examinées par les textes religieux (bible hébraïque, bible chrétienne, ou Coran). Pourtant, certains musulmans veulent imposer «que l'État moderne, le système politique, économique ou culturel, reste toujours conforme aux prescriptions de l'Islam». Ils réclament «que la Chariâ islamique (الشريعة الإسلامية) soit l'unique source de législation». Ils veulent interdire tout ce qui leur paraît non conforme à cette «Charia islamique». Ils revendiquent que la «Commanderie des croyants» soit le système sociétal de gouvernance, etc. Ces musulmans prétendent extraire ces «obligations» de l'islam, alors qu'elles ne sont pas explicitement recommandées par le Coran. Et même si on admet qu'elles y sont suggérées, elles sont anachroniques avec la rationalité de l'époque moderne. N'est-ce pas un excès de zèle religieux ? Ne serait-il pas plus judicieux *d'instaurer une séparation entre l'État et la religion, ainsi qu'entre la politique et la religion ?*

10) Certains musulmans craignent que la «modernisation» ou «le mode de vie occidental» affaiblisse la religion. Ils exigent «que l'État soit islamique», ou «que la religion de l'État soit l'Islam». [Loi 440] Alors que *l'État n'a pas de religion, et ne peut pas en avoir. Cela est vrai pour le judaïsme, la chrétienté, l'islam, ou tout autre religion.* A moins que l'on veuille transformer l'État en une église, ou en un monastère élargi à l'ensemble de la société !

L'histoire montre que, malgré l'ancienneté des religions, jamais aucun État n'a été considéré par les experts comme un «État juif», un «État chrétien», ou un «État islamique». Et si l'on compare des États ayant un degré d'évolution semblable, nous constatons qu'à chaque étape historique, les États de tous les pays du monde se ressemblent, à un degré ou à un autre, indépendamment du fait que les habitants de ces pays sont juifs, chrétiens, musulmans ou autres. Parce que l'État est un ensemble d'institutions, d'administrations, d'appareils, de hiérarchies, de gestions, de lois, de procédures, de protocoles, de relations, de rapports de forces, de concurrences, de ruses, etc. Et il n'y a aucune place dans l'État pour la divinité, la sainteté,

la foi, la sacralité, les prières, la spiritualité, ou la morale religieuse. ***L'État et ses institutions sont des champs de luttes politiques cyniques. Des individus et des groupes rivaux s'y concurrencent en permanence. Ils sont à la fois alliés, complémentaires et adversaires.*** Leur devise confidentielle et inavouable est le cynisme, élevé au rang d'une habileté prestigieuse. Et même si l'État devient parsemé de cultes, ou de rites religieux, cela n'est que décore, ou formalité. C'est pourquoi l'État tend irrésistiblement à devenir laïc (au sens de séparé de la religion). L'État démocratique n'exige plus des citoyens la foi ou la prière, mais simplement le respect des lois et des règles (établies par l'État).

11) ***Quand certains 'islamistes' insistent pour que la Constitution spécifie que «l'État est islamique», ou que «la religion de l'État est l'islam», leur but inavoué est qu'ils veulent disposer d'un appui constitutionnel pour incriminer toute pensée, projet, pratique, ou loi, qu'ils considèrent comme «non conformes à la Chariâ islamique».*** Ce dispositif vise précisément à légitimer le rejet de certains principes de la démocratie, des Droits de l'homme, ou du socialisme. Parce que ceux-ci sont franchement différents, ou divergents, avec la «Chariâ islamique».

12) [Loi 441] ***Tout parti politique, ou peuple, qui soumet l'État, ou la politique, à la religion, devient incapable d'accéder au développement sociétal, ou à la démocratie. Il est impossible d'accéder au développement sociétal, ou de réaliser la démocratie, sans établir une nette séparation entre l'État et la religion.***

[Loi 442] ***Tant que des peuples (musulmans, arabophones ou autres) continueront à soumettre l'État, la politique ou la culture, à l'hégémonie de la religion, ces peuples resteront parmi les moins développés à travers le monde.***

Tout observateur objectif peut constater, que les peuples les plus développés dans le monde d'aujourd'hui, sont justement ceux qui avaient progressé le plus sur la voie de ***la séparation résolue entre la religion d'une part, et d'autre part l'État, la politique et la culture.*** (Ainsi, par exemple, les peuples d'Amérique du Nord sont plus développés que ceux d'Amérique du Sud. Ceux d'Europe occidentale sont plus développés que ceux d'Europe orientale, ou d'Afrique. Et même parmi les

peuples musulmans, la Turquie, l'Égypte ou la Tunisie sont relativement plus développés que ceux d'Afghanistan, du Pakistan, de l'Arabie Saoudite, ou des Émirats Arabes).

Les peuples musulmans ne peuvent sortir aujourd'hui de leur situations de sous-développement¹⁰³ relatif que par une révolution intégrale (à la fois politique, économique et culturelle), qui améliore, entre autres, leur attitude à l'égard de la religion.

La précaution recommande l'instauration de garde-fous. L'apaisement des craintes réciproques (des différents intervenants sociaux) passe par la clarification des intentions de chacun. Les partis politiques qui prétendent puiser certaines parmi leurs orientations dans le patrimoine de la religion, devraient s'engager à ne pas exploiter la religion à des fins politiques. Par exemple, il serait utile que toutes les forces politiques s'engagent, à travers l'approbation d'une Constitution, ou à travers la signature d'une charte morale (composée de principes analogues à ceux exposés dans le présent chapitre), à ne pas exploiter la religion dans la politique.



Impossible de concilier religion et raison.

(357). Aucune réflexion moderne sur la religion ne peut être exhaustive si elle n'intègre pas (directement ou indirectement) les résultats des recherches philosophiques d'Ibn Rochd (Mohamed Ibn Ahmed Ibn Rochd, surnommé Averroès par les latins). Ce philosophe est considéré comme le 'passeur' de la philosophie de l'Andalousie vers l'Europe. Il était né en 1126, à Cordoue, en Andalousie, et mort en 1198 après J.ch (ou 595 de l'hégire), à Marrakech. Il avait traduit, enseigné,

(103) Voir le chapitre consacré à la question du 'développement' dans le livre 'Le sociétal'.

commenté, et résumé des ouvrages de philosophes de la Grèce antique, notamment ceux d'Aristote et Platon.

Dans son ouvrage intitulé "L'exposition des méthodes de justification dans les credo de la religion" (الكشف عن مَنَاهِجِ الكَشْفِ عَنِ مَنَاهِجِ), Ibn Rochd analyse et critique les thèses de plusieurs courants de pensée religieux (المُعْتَزَلِيَّةُ), (الأشعرية، الصوفية، الدهرية، الحشوية، إلى آخره) prétendant «prouver l'existence de Dieu». Et il défend son avis sur la meilleure manière de le faire. Mais, en lisant cette démonstration d'Ibn Rochd, le lecteur devient convaincu du contraire. En effet, le lecteur se rend compte, à travers le texte, qu'*il est impossible de prouver cette existence de Dieu avec la raison.*

Et dans son ouvrage 'Livre du discours décisif' (فصلُ المقال فيما بين الشريعة والحكمة من الاتصال), Ibn Rochd essaye de démontrer la possibilité de «concilier religion et philosophie». Mais le lecteur se rend compte, à travers ce texte, que *si l'on veut rester conforme à la raison, il devient impossible de concilier religion et raison.*

Beaucoup d'intellectuels se limitaient à une lecture au premier degré de l'œuvre d'Ibn Rochd. Ils prétendaient donc qu'Ibn Rochd était resté coincé dans sa *tentative de concilier raison et religion*. Alors qu'un lecteur averti pouvait sentir qu'Ibn Rochd insinuait d'autres idées. En menant l'analyse jusqu'à ses limites ultimes, Ibn Rochd suggérait *l'impossibilité de cette conciliation*. De là vient le titre du livre («فصلُ المقال», «Livre décisif»).

A travers une lecture au second degré, le lecteur sent qu'Ibn Rochd suggère qu'*il est nécessaire de «séparer» la raison et la religion*. On dirait que le fanatisme ambiant avait obligé Ibn Rochd à élaborer une démonstration, apparemment conforme aux croyances de la majorité de la population de son temps, mais dans laquelle se cache une démonstration contraire. Cette deuxième démonstration cachée n'est perceptible que par une lecture au second degré, par des lecteurs suffisamment patients ou critiques. Ibn Rochd excelle dans l'art d'enfourner un ou

plusieurs discours précis dans un texte qui affirme apparemment autre chose. Un travail étonnant par sa rigueur. ***Bien qu’Ibn Rochd soit un croyant sincère, il suggère implicitement la nécessité de «séparer» le monde de la foi du monde de la raison.***

A l’époque d’Ibn Rochd (au 6e siècle de l’Hégire, ou 12e siècle de l’ère Chrétienne), ***la majorité des théologiens musulmans suspectaient la philosophie de conduire à l’athéisme.*** Certains théologiens accusaient Ibn Rochd de commettre un excès de philosophie, une hérésie, ou un sacrilège. Le théologien (فقيه) Al Imam Al Ghazali (الإمام الغزالي) croyait que le relâchement des mœurs qui se répandait durant son époque dans le monde musulman venait (en partie) de la ***philosophie.*** Il écrivit alors son livre ‘Incohérence des philosophes’ (تَهافتُ الفلاسفة) pour défendre l’Islam, dévaloriser les philosophes, et même «tuer» la philosophie. Ibn Rochd lui répondit par son livre ‘Incohérence de l’incohérence’ (تَهافتُ تَهافتُ) pour défendre l’intégrité de la philosophie. Un duel philosophique entre deux intellectuels illustres.

Quelques penseurs en Europe avaient probablement suivi avec intérêt ce duel philosophique. ***Pour le monde musulman, Al Ghazali avait vaincu Ibn Rochd. La philosophie avait alors été ‘assassinée’ dans le monde musulman.*** Ainsi, il a été rapporté que les livres d’Ibn Rochd avaient été brûlés à plusieurs endroits à travers le monde musulman, au Maghreb (المغرب) et au Machrek (المشرق), pour cause d’incompréhension, ou de rejet de la philosophie. Probablement parce que des théologiens (فُقهاء) y avaient perçu le contraire de ce que Ibn Roche prétendait officiellement. Mais Ibn Rochd ne mentait pas. Il ne trichait pas. En tant que pédagogue génial, Ibn Rochd avait indiqué lui-même¹⁰⁴ qu’il évitait d’affirmer à ***la masse*** (العامة) de la population (qui est peu cultivée) ce qui ne pouvait être correctement compris que par ***l’élite savante*** (الخاصة العالمة).

(104) Voir : محمد بن احمد بن رشد، فصل المقال والكشف عن مناهج الأدلة، دار العلم للجميع، بيروت، الطبعة الثانية، سنة 1353 هـ - 1935 م

L'étonnant est que, *si Al Ghazali avait vaincu Ibn Rochd dans le monde musulman, à l'inverse, Ibn Rochd avait triomphé en Europe médiévale*. Certains intellectuels d'Europe (du 12e siècle et suivants) avaient compris et adopté la thèse d'Ibn Rochd, appelant à *séparer la foi de la raison*. Dès lors, la philosophie pouvait se développer indépendamment de la religion. *Cette laïcité croissante avait aidé l'Europe à s'émanciper*. Elle s'était même tellement développée qu'elle avait rapidement dominé, puis conquis, le monde musulman. Et cette domination se poursuit encore aujourd'hui au 21e siècle.

Dans le monde arabo-musulman, *le rejet de la philosophie par la masse des théologiens (فُقَهَاء) marqua le début de la décadence (à la fois culturelle, politique, économique, technologique, militaire et sociétale)*.

Pour faire sortir aujourd'hui le monde arabo-musulman du *sous-développement* dans lequel il sombre encore, plusieurs intellectuels préconisent la nécessité de reprendre le processus du développement là où il s'était arrêté, en intégrant les résultats de l'œuvre philosophique d'Ibn Rochd.

Ibn Rochd a été considéré par plusieurs intellectuels occidentaux comme le fondateur de la séparation entre la foi et les sciences, entre la religion et la politique, et par conséquent l'initiateur de la pensée laïque. Ibn Rochd avait inspiré un nombre incroyable de penseurs occidentaux. Mais rares étaient ceux qui, parmi ces penseurs occidentaux, avaient reconnu officiellement l'influence d'un musulman (Ibn Rochd) sur leur manière de penser.

Aujourd'hui, il est étonnant de constater que beaucoup de musulmans dans le monde rejettent la «*laïcité*» ou la «*séparation entre religion et politique*», simplement parce qu'ils croient que cette «*séparation*» est *un produit culturel purement occidental (ou chrétien)*. Alors qu'à l'origine, c'était Ibn Rochd, un philosophe musulman intègre, qui était *le premier penseur dans le monde à démontrer la nécessité de cette séparation*. Des spécialistes affirment qu'il n'existe dans le monde aucun intellectuel antérieur à Ibn Rochd qui avait démontré, de manière précise ou approfondie, que *la séparation entre religion et raison était indispensable*. Que cette démonstration rigoureuse soit cachée dans une autre qui

prétendait apparemment le contraire, cela ne diminuait pas la primauté, et la valeur, de l'innovation d'Ibn Rochd. Le mérite des Européens était d'avoir su capter et pratiquer assez tôt cette conception. Alors que la masse des théologiens (فُقَهَاء) musulmans l'avait rejetée, par excès de zèle religieux.

Aujourd'hui, dans plusieurs pays musulmans (arabophones ou non) la majorité des populations (et même certains intellectuels¹⁰⁵) croient encore que **la conciliation entre la raison et la religion** est possible. Ils affirment que cette conciliation est une réalité qu'ils pratiquent quotidiennement. Hélas, **partout où les hommes accordent la prééminence à la religion, la raison devient forcément démissionnaire**⁽¹⁰⁶⁾.



(358). Quand un peuple essaye de concilier le patrimoine culturel ancien (dont l'élément principal est la religion) avec la modernité, ses populations souhaitent imposer l'hégémonie de la religion. Parce que le «sacré», considérée comme l'élément suprême, tend à dominer toute autre élément. Le patrimoine ancien risque ainsi de continuer à prévaloir, et la modernité risque de devenir inaccessible.

Tous les efforts, poursuivis durant des siècles, voulant concilier raison et religion, avaient conduit à des échecs. Cela était probablement ressenti comme décevant, ou désolant. Mais c'est **une vérité têtue**. Et il serait irrationnel de ne pas la reconnaître.

Se pose alors la question : la modernisation de la société est-elle possible sous l'hégémonie de la religion ? L'histoire nie cette éventualité. Entre le 19^e et le 21^e siècles, l'évolution de

(105) Voir l'œuvre de Mohamed Abed El Jabiri, tendue par sa tentative de concilier patrimoine et modernité.

(106) Abou El Âala Al Maârri, (973 - 1057 Ap.j.ch.), (363 - 449 de l'Hégire), avait exprimé à sa manière, dans un vers de poème, l'incompatibilité entre religion et raison, en disant : «Sur terre, les hommes sont de deux types, l'un raisonnable et sans religion, et l'autre religieux et sans raison».

أَبُو الْعَلَاءِ الْمَعْرِي : «إِثْنَانِ أَهْلُ الْأَرْضِ، ذُو عَقْلٍ بِلَا دِينٍ، وَآخَرُ دِينٍ لَا عَقْلَ لَهُ».

l'ensemble des pays montre que, partout à travers le monde, *la modernisation de la société s'accompagne par le renforcement de l'autonomie, ou de la souveraineté, de la raison (pratiquée par les citoyens) vis-à-vis de la religion.*

L'unique voie pour progresser, serait donc de choisir, à l'avance, et résolument, ce qui permet au peuple de s'épanouir, et d'éviter ce qui limite sa liberté, ou son perfectionnement; à savoir : *établir une nette séparation entre la religion d'un côté, et de l'autre l'État, la politique, l'économie, et la culture. Choisir le contraire, c'est choisir la décadence.*



(359). Voyez l'exemple des sciences. La séparation entre les sciences et la religion dure depuis des siècles. Voyez aussi l'exemple de l'économie. C'est un domaine tout aussi important que la politique, sinon plus. Depuis plusieurs siècles, le capitalisme (ou le «libéralisme») a partout dans le monde, séparé complètement l'économie de la religion. Cela marche assez bien (d'après les «libéraux» et les capitalistes). Cette séparation est même l'une des causes du développement de l'économie. Cela ne choque plus personne ! Pourquoi ne pas reconnaître qu'une séparation analogue, entre politique et religion (ou entre État et religion), est également une démarche performante ?



(360). Les religions (monothéistes) aspirent à élever le niveau éthique de l'individu. Elles contribuent à la moralisation de la vie en société. Mais avec le temps, des personnes peu érudites parmi le peuple, ou même certains théologiens, tendent à élaborer des conceptions de Dieu (ou de la religion) qui sont tellement simplifiées qu'elles deviennent superficielles, formelles, viciées, fausses, ou égarées.

Croire, par exemple, que Dieu s'amuse à envoyer tantôt la pluie, et tantôt la sécheresse, pour punir la population, est insensé. Ou prétendre que Dieu ne supporte pas les injustices, et qu'il intervient inéluctablement pour punir les fautifs, n'est pas réaliste. Par exemple dans l'affaire palestinienne, personne n'a

vu ces prétendues interventions de Dieu pour punir les criminels.

Présumer que Dieu se préoccupe d'intervenir continûment pour déterminer, dans le détail, le destin irrévocable de chaque personne, animal ou chose, parmi les milliards d'éléments peuplant l'univers, serait excessif.

Recourir à un astrologue, ou à un visionnaire, pour prédire son avenir, est aussi absurde.

Octroyer des offrandes au tombeau d'un marabout pour qu'il exhausse nos vœux est contraire à la raison, et même à l'esprit originel de la religion.

Une tradition (universelle, et pas seulement musulmane) consiste à croire que des versets d'un texte religieux, ont un pouvoir extraordinaire (en tant que simples textes). Et que si une personne répète la lecture de ces versets, d'une certaine manière, dans certaines circonstances, cela incite Dieu à réaliser les vœux de cette personne. De telles pratiques supposent donc qu'il existe des «ruses» pour influencer Dieu en notre faveur ; et que Dieu est, comme les hommes, sensible aux flatteries. De telles pratiques sont en fait naïves. Elles sont contraires à l'esprit originel de la religion.

Des islamistes intégristes croient que *l'homme a été créé seulement pour prier Dieu*. Alors que des partisans des droits de l'homme pensent que le but de l'homme n'est pas prédéterminé par des causes antérieures. Ils estiment que l'homme (en tant qu'entité individuelle ou sociétale) est libre de choisir le but qui lui convient, ou de le réviser, ou de le changer, selon ses convictions, et selon ses conditions historiques.

Considérer que *Dieu a créé les hommes uniquement pour l'adorer et le prier*, revient à concevoir Dieu, à l'image d'un roi, intéressé par les louanges ou les flatteries. Si vous incrustez dans l'esprit d'un enfant une interprétation simpliste ou absolue du verset du Coran disant : « Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent » (وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالْإِنْسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ)⁽¹⁰⁷⁾, alors n'attendez plus que cet enfant ambitionne de devenir un politicien réformateur, un entrepreneur créatif, un ingénieur inventif, ou un chirurgien efficace, etc. Attendez vous

{السورة: الذاريات، رقمها 51، الآية 56} (107)

plutôt à ce que cet enfant devienne une espèce de moine, qui vit de la charité offerte par ceux qui pensent d'une manière différente de la sienne.

Il est normal que tout sujet qui penserait une religion, uniquement avec la logique interne de cette religion, soit conduit à considérer que le but de la vie des hommes se limite à vénérer cette religion. A l'inverse, tout sujet qui penserait une religion avec une logique émancipée envers cette religion, est amené à donner à la vie un but plus vaste, ou plus dynamique, que les limites tracées par cette religion.

Les scientifiques ne supportent pas que la notion de Dieu soit évoquée dans les phénomènes qu'ils étudient. Ils n'admettent pas que des phénomènes soient expliqués par l'intervention de forces surnaturelles, ou métaphysiques. Et quiconque prétend le contraire, cesse aussitôt d'être un scientifique. Les scientifiques ne discutent pas, et ne critiquent pas, les religions. Pourtant, ***beaucoup de populations à travers le monde critiquent volontiers les religions de peuples étrangers. Mais ils ne tolèrent pas que leur propre religion soit critiquée.*** Ces populations portent des croyances, ou des préjugés, si enracinés qu'elles deviennent allergiques à toute pensée philosophique qui s'interrogerait sur leurs conceptions, ou sur leurs pratiques religieuses¹⁰⁸.

Partout à travers le monde, les hommes modernes tendent de plus en plus à faire une séparation nette entre la religion et les activités sociales profanes. Ainsi, il est aujourd'hui considéré comme incongru de faire intervenir la religion dans les sciences, les technologies, l'économie, le droit, ou même la politique. ***Introduire la religion dans ces dits domaines sociétaux revient à mélanger des types de logiques opposées, ou incompatibles.***

(108) Concernant l'analyse philosophique des religions, voir par exemple Ibn Rochde, (ابن رشد محمد ابن أحمد بن محمد، في كتابه : فصل المقال فيما بين الحكمة والشريعة من الاتصال، دار العلم للجميع، الطبعة الثانية، سنة 1353 هجرية، أو سنة 1935 ميلادية، بيروت. يوضح ابن رشد في هذا الكتاب مثلاً أن "الشَّرْعُ أَوْجَبَ النَّظَرَ بِالْعَقْلِ"، وَكَيْفِيَّةَ "إِسْتِبْطَاءِ الْمَجْهُولِ مِنَ الْمَعْلُومِ"، وَ"أَنْوَاعَ الْبَرَاهِينِ ع. (وَشُرُوطَهَا"، إلى آخره

Voir aussi les travaux philosophiques sur la religion de :
- Ludwig Feuerbach (1804-1872), 'L'essence du christianisme', traduction française par J. Roy, Paris, 1864.

La recherche de l'efficacité, ou de la rationalité, ne tolère pas de mixer la réflexion critique avec la reproduction vénérée des coutumes religieuses (طُقُوس دِينِيَّة). Le besoin de réalisme, ou la concurrence ambiante, incite à libérer la pensée de l'hégémonie de la foi. ***Pour réussir leurs activités sociales, ou pour faire progresser leur coopération, les hommes sont amenés à privilégier le recours à la raison, à l'objectivité, à l'impartialité, aux sciences, et à la démocratie.*** Par exemple, pour réaliser des tissus, des immeubles ou des ordinateurs, aucun investisseur réaliste ne compterait sur une force métaphysique, ou sur une bienveillance divine.

L'État établit continûment une armada de *lois* pour gérer la vie en société. Mais les lois ne suffisent pas. La vie en société peut devenir plus raisonnable, ou plus agréable si, en plus du respect des lois érigées par l'État, les citoyens s'efforcent de se comporter conformément à une ***éthique sociétale*** saine. Non pas par peur des sanctions (qu'elles soient Étatiques, ou divines), mais par une conviction libre. ***Une telle éthique¹⁰⁹ sociétale peut exister indépendamment de toute religion.*** Les individus peuvent la comprendre et l'adopter sur la base de la raison. ***Les règles de cette éthique sociétale découlent des nécessités qu'impose la vie commune en société.*** Cette morale équivaut à une logique de citoyenneté, à une rationalité sociétale. Bien sûr, il existerait toujours des individus pour qui, à la fois les lois, l'éthique et même la religion, ne suffiront jamais pour les inciter à se comporter de manière correcte. A l'égard de ceux là, la société devrait recourir à la fois à la critique, l'éducation, la

- Karl Marx (1818-1883) et Friedrich Engels (1820-1895), 'La sainte famille', écrit en 1844, disponible sur le site Wikipedia d'Internet. Kostas Papaioannou avait écrit en présentant l'évolution théorique du jeune K. Marx : «L. Feuerbach a 'achevé' la critique de la religion. Il démontra que, dans la religion, l'homme projette hors de lui sa véritable essence et se perd dans un monde illusoire qu'il a lui-même créé, mais qui le domine comme une puissance étrangère. L'homme est essentiellement un être générique, et le dieu de la religion n'est autre que l'être générique de l'homme devenu étranger à lui-même et fixé dans une objectivité supra-humaine». (Kostas Papaioannou, dans l'introduction de l'ouvrage de K. Marx, 'Critique de l'économie politique', Collection 10/18, Paris, 1972, p.9).

(109) Voir le chapitre consacré à l'éthique dans le livre 'L'Éthique politique'.

compassion, l'humanisme, et finalement, à la répression (à la condition que cette répression soit légale, et respectueuses des Droits de l'Homme).



Contradictions entre religion, philosophie et sciences.

(361). Le dialogue entre, d'un côté la religion, et de l'autre, la philosophie, les sciences ou la politique, est difficile, voir impossible. ***Dans la religion, la référence est la foi absolue. En philosophie, l'autorité incontestée est la raison critique.***

En sciences, le critère de vérité est l'expérience reproductible, contrôlable et vérifiable. Tandis qu'en politique, la légitimité provient de l'habileté à manier «la force de la loi» et «la loi de la force». ***Historiquement, il y a eu d'abord la religion, ensuite la philosophie, et après les sciences. Chaque discipline correspond à un âge de mûrissement de la pensée humaine.***

La religion a initié ce qu'elle a pu faire, dans la nuit des temps. Elle éprouve un sentiment de méfiance, ou d'hostilité, à l'égard de ses sœurs cadettes, qui sont la philosophie et les sciences. Ces dernières bénéficient d'avantages que la religion n'a pas. La religion se défend en préservant jalousement sa «sacralité». Elle ignore orgueilleusement ses consœurs (la philosophie et les sciences). La philosophie est rebelle à la religion, mais se soumet au verdict de l'expérience. La puissance de la philosophie réside dans sa souplesse. Mais tout excès de souplesse ouvre la voie à des égarements possibles.

Les sciences reprochent à la philosophie de ne pas savoir maîtriser sa subjectivité. Les sciences sont fortes par leur méthodologie. Mais c'est aussi cette méthodologie stricte qui fait la rigidité des sciences. Cependant, philosophie et science vénèrent toutes deux la raison. Les sciences se méfient de la

philosophie, mais elles admirent son courage à aborder les questions les plus ardues. La philosophie s'occupe des questions que ne peuvent aborder la religion ou les sciences. Mais dès que les sciences deviennent capables de traiter ces questions, la philosophie s'en désiste aussitôt, parce qu'elle ne peut pas contester les preuves scientifiques.

La différence essentielle existant entre les sciences précises et les religions, est que les sciences précises se fondent sur la raison. Et la raison nécessite l'observation, la critique, la révision, et des améliorations ininterrompues. La raison conduit aussi à la dialectique. Et toute personne dépourvue de sens critique n'a plus le droit de prétendre être scientifique. Alors que les religions refusent de se soumettre à la raison, et à tout ce qui en découle, tel que la critique, la révision, la réforme, ou les résultats des sciences précises. Les religions exigent de leurs disciples d'avoir la foi. Une foi qui soit préalable, complète, absolue, et incessante. Et toute personne qui tente de penser une religion selon la raison, cesse aussitôt d'être reconnue comme un bon fidèle de cette religion.

La politique est apparue comme l'art de gérer efficacement et rapidement les rapports de forces, ou les contingences de la société. Elle ne peut évoluer en une science. Elle inspire des manières d'interagir socialement. On la retrouve sous une forme ou sous une autre chez tous les acteurs de la société. ***La politique n'est déjà plus une religion, elle est vaguement une philosophie, mais elle est encore loin d'être une science.*** La politique est par sa nature opportuniste. «Raison» et «foi» sont antagoniques. Subjectivité et objectivité sont inconciliables.

Les problèmes de spiritualité, piété, adoration, prière ou culte, reviennent à la religion. Les interrogations scientifiques ne peuvent être valablement traitées que par les sciences. Et les questions générales ou métaphysiques relèvent de la vocation de la philosophie, non de la religion ou des sciences. ***Pour survivre, chaque discipline est donc obligée de se cantonner à son domaine. Les sociétés sont de plus en plus amenées à assumer la séparation entre religion d'un côté, et de l'autre côté, les sciences, les techniques, l'économie, la politique, etc.*** La meilleure manière de réconcilier la raison et la religion est de réserver à chacune d'elles les domaines qui lui conviennent le mieux. La religion elle-même s'épanouit mieux quand elle

n'empiète pas sur les domaines de la philosophie, des sciences, de la politique, ou des arts.



Antinomie entre religion et État.

(362). Contrairement à certaines croyances, la religion ne peut constituer un fondement de l'État, de la Constitution, ou des lois. Parce que l'État et la religion sont de natures opposées. La religion et ses recommandations constituent un ensemble qui se veut «sacré». Elles ne se soumettent pas à la raison humaine. Elles ne tolèrent pas d'être discutées, critiquées ou réadaptées, selon les circonstances historiques, ou selon les besoins sociaux évolutifs. La religion n'admet pas de se soumettre à l'expérimentation des hommes.

Par contre, la Constitution, ou les lois, sont considérées comme des élaborations humaines. Elles sont modifiées selon les besoins changeants des hommes. Elles supportent les améliorations, les intrigues, les ruses ou les manœuvres politiques commises par les hommes. Non seulement elles tolèrent la remise en cause, et la critique, mais elles ne s'améliorent que par cette voie. Sinon elles finissent par devenir caduc.

Les dominants interprètent la religion de la manière qui leur est favorable. Quand ils associent État et religion, ils essayent par là de couvrir le système politique (ou économique) par la sacralité ou la légitimité de la religion. Leur but est d'empêcher la remise en cause de ce système sociétal. Ce stratagème est pourtant perçu même par les individus les moins rusés parmi la société. Les citoyens y discernent un indice d'hypocrisie.



(363). Exiger que les sources de la législation soient limitées aux recommandations de la religion, équivaut à vouloir transformer l'État en une église, ou en un monastère. ***Cela n'a***

jamais réussi nulle part dans le monde. Le fondement de l'État est un rapport de force historique entre classes et fractions de classes sociales. A la base de l'État, il y a un contrat politique cynique, même si ce contrat n'est écrit nulle part.

Si des institutions de l'État devraient annuler toute loi jugée non conforme aux préceptes de la religion, alors les seules législations possibles sont celles qui sont déjà inscrites dans les textes de la religion. Il devient alors superflu que le gouvernement ou le parlement essayent d'établir un corpus supplémentaire de lois conformes à la religion. Puisque seules les lois préalablement inscrites (ou insinuées) dans les textes religieux sont légitimes.



(364). La coopération entre l'État et des groupes de théologiens échoue souvent. La vocation de l'État est de gérer la vie sociale commune. L'État structure l'autorité publique. Officiellement, l'État établit la discipline, la justice, la sécurité, la démocratie, et la solidarité sociétale. Officieusement, l'État organise la domination et l'exploitation des classes laborieuses par les classes possédantes. Par contre, les domaines d'intervention de la religion et des théologiens (الفُقَهَاء) sont limités à la foi, la croyance, la piété, le culte, la prière et les dons (وَقْفٌ). *L'État n'est pas qualifié pour intervenir dans les champs religieux. De même, la religion, ou les théologiens, ne sont pas compétents pour intervenir dans les sphères réservées à l'État.* Que ce soit l'État, ou les théologiens (فُقَهَاء), chacun n'est habilité à intervenir que dans le domaine qui lui est spécifique.

[Loi 443] *Si le peuple n'instaure pas la séparation entre la religion et la politique, la société va s'embourber dans un processus où le 'despotisme politique', et le 'despotisme religieux', se renforcent mutuellement. Dans une telle situation, les principaux perdants sont les citoyens. Parce qu'ils deviennent opprimés, à la fois par les pouvoirs politiques et par les pouvoirs religieux.* Dans cette situation, deux éventualités sont les plus probables :

a) Soit l'État obéit à la religion (c'est-à-dire que le gouvernement se soumet aux injonctions des théologiens). [Exemple : Le Vatican, ou la République Islamique d'Iran, où des instances religieuses ont un droit de veto sur les activités de l'État]. Cette éventualité n'est pas acceptable. Parce que les théologiens ne sont pas compétents en politique, économie, gestion, sciences, technologies, droit, urbanisme, armée, sécurité, relations internationales, etc. Et parce que la logique de l'État est différente de la logique de la religion.

b) Soit la religion (y compris les théologiens, les croyants et les pratiquants) se soumettent aux ordres de l'État. [Exemple : la monarchie de droit divin du roi Hassan II, où le roi, ou ses délégués, définissent les normes de la religion]. Cette situation n'est pas non plus satisfaisante. Parce que le Chef de l'État, ou les instances dirigeantes de l'État, tendent dans ce cas à devenir des «super théologiens», des «prophètes vivants», ou des «quasi Dieu», que personne ne peut critiquer, contrôler, juger, sanctionner.

Les deux éventualités précédentes (a) et (b) sont insupportables. Parce qu'elles sont contraires à la raison, à la justice, et à la démocratie.

[Loi 444] *Quand des groupes religieux se mêlent de politique, ils s'empêtrant dans des querelles dogmatiques, interminables et stériles. Et si l'État intervient lui aussi dans des disputes théologiques, il gaspille des énergies ou des ressources qu'il aurait mieux fait de fructifier dans les domaines de la satisfaction des besoins matériels de la société.* La séparation entre la religion et l'État permet au moins à la société d'éviter ces dérives et ces gaspillages.

Les expériences des différentes religions à travers le monde montrent que les disputes entre théologiens ont des commencements, mais pas de fins. Les schismes religieux se multiplient, et se perpétuent, sans jamais pouvoir être résolus de manière satisfaisante. A leur différence, les luttes politiques naissent, évoluent, changent ou disparaissent, et cela de manière continue.

Il est de l'intérêt du peuple que ses citoyens se concurrencent dans les domaines de la production de biens utiles à la nation, plutôt que dans des querelles métaphysiques, que la raison humaine ne peut pas trancher. Ces querelles entre

théologiens passionnées cachent souvent des ambitions, ou des intérêts personnels. Tolérer que les maigres ressources de l'État soient dilapidées dans des luttes de religion, peut accélérer l'évolution vers la décadence.



(365). Certains veulent que les théologiens (fokaha, فقهاء) aient un **droit de veto** sur l'élaboration de la Constitution et des lois. Pourquoi faut-il accorder ce rôle aux théologiens seuls ? Pourquoi faut-il que les théologiens décident à la place des citoyens ou de leurs représentants élus ? Ce **droit de veto** ne transforme-t-il pas les théologiens en «délégués permanents de Dieu» ? Les théologiens sont-ils vraiment les «gardiens» ou les «dépositaires» de la «volonté divine» ? Sont-ils réellement neutres, objectifs, ou désintéressés ? Sont-ils compétents dans tous les domaines que traite la législation ? La référence à la religion ne devient-elle pas dans ce cas une ruse visant à justifier des privilèges politiques de certains nantis illégitimes ?

Il existe dans la société beaucoup d'autres groupes (politiques, économiques ou culturels) qui veulent, eux aussi, avoir un **droit de veto** sur les projets de lois. Tous veulent contrôler la législation. Mais rien ne justifie de tels privilèges. Consulter les différents groupes sociaux avant d'élaborer les lois, est certes utile. Mais **accorder un droit de veto à un ou plusieurs groupes sociaux est contraire à la démocratie.**

Tous les acteurs sociaux prétendent défendre l'intérêt général. Mais dans les faits, chacun parmi eux veut influencer les réformes dans le sens qui sert le mieux ses intérêts privés, ceux de ses maîtres, ou ceux de ses alliés. **Quand un acteur social se rend compte que ses réclamations ne sont pas tout à fait raisonnables ou légitimes, il tend parfois à emballer ses revendications dans un emballage religieux, juridique, technique, scientifique, ethnique ou culturel.** Des «autorités», des «responsables», des «représentants», des «experts», des «spécialistes», des «professionnels», des «théologiens», des «chercheurs», des «conseillers», des «professeurs» ou des «savants», tous veulent introduire dans la réforme certaines dispositions qui améliorent leurs prérogatives, leurs revenus ou

leurs avantages. Certains abusent de leurs statuts politiques ou professionnels pour renforcer, ou pour augmenter, leurs privilèges. En fait, [Loi 445] ***aucun acteur social n'est entièrement objectif, neutre ou équitable. Quiconque fait nécessairement partie, à un degré ou à un autre, de l'une parmi les composantes de la société, qui se concurrencent, ou qui luttent entre elles, de façon ininterrompue. La contradiction existe partout !***

Accorder aux théologiens (فُقَهَاءُ) un ***droit de veto*** sur la production des lois est une forme d'***exploitation de la religion dans la politique***. Les citoyens sont libres de prendre en compte ou non leurs croyances religieuses, aux moments où ils votent «pour» ou «contre» une option politique. A l'inverse, ce serait un '***abus de pouvoir***' que d'imposer cette référence à la religion aux citoyens qui ne consentent pas à subir ces obligations religieuses.



(366). Certains veulent que la gestion de la société soit faite par une ***institution religieuse***. Cela a été maintes fois essayé au cours de l'Histoire, en Asie, au Moyen-Orient et en Europe, etc. ***Ces tentatives n'ont jamais réussi***. Parce la dynamique sociétale amène souvent ces institutions à transgresser, à la fois l'esprit de la religion, et l'esprit des lois. ***Aucun système politique ne devrait être autorisé à détenir une légitimité absolue, indépendante du consentement des citoyens administrés.***

Un ***système politique*** est une organisation sociétale historique, un équilibre instable, qui a un début, un essor, une (ou plusieurs) crise(s), puis une fin. Chaque système politique est fondé sur un rapport de force historique existant entre les classes et les fractions de classes composant la société. Les luttes politiques, économiques et culturelles, façonnent et remodelent constamment l'État, dans ses moindres détails. [Loi 446] ***Dés qu'un système politique cesse de satisfaire les besoins objectifs des populations, il devient condamné à se réformer ou à disparaître.***



(367). Si l'institution de «*Amir el mouminine*» (أَمِيرُ الْمُؤْمِنِينَ) (*commandeur des croyants*) est établie (dans un pays musulman, comme le Maroc), cela implique que la religion est l'un des fondements de la politique. La séparation entre politique et religion n'est donc plus respectée. Certains veulent perpétuer l'institution du 'commandeur des croyants'. Ils la justifient par un raisonnement tactique de circonstance : «Pour éviter que des courants politiques 'islamistes', 'intégristes' ou 'fanatiques', usurpent l'institution du 'commandeur des croyants', il vaut mieux que celle-ci devienne **un privilège perpétuel, ou un monopole réservé au roi**». Pourtant, l'expérience séculaire de plusieurs pays dans le monde montre que la monarchie (comme en Angleterre, Espagne, Hollande, Belgique, Danemark, Japon, etc) ne peut devenir démocratique que si elle respecte au moins deux principes : 1) la séparation entre politique et religion ; 2) un régime où «le roi (ou la reine) règne (symboliquement) mais ne gouverne pas».



(368). L'utilisation de la religion en politique conduit à des contradictions insoutenables. Voyons un exemple.

Dans une monarchie, il arrive que des dispositions constitutionnelles, ou juridiques, octroient au monarque le privilège de fonder sa légitimité sur la religion. Ces dispositions réservent au monarque des qualificatifs spéciaux, selon le pays concerné, tels que «roi sacré», «descendant d'un prophète», «descendant d'une noblesse» prestigieuse, «chef spirituel des croyants», «dépositaire d'un culte», «commandant des croyants», etc. Il se produit alors le phénomène social suivant : Parce que le pouvoir central de l'État exploite la religion pour se légitimer et s'imposer politiquement, plusieurs forces politiques tendent également à utiliser une religion identique ou distincte. Dans cette société, la religion devient l'outil par excellence pour se légitimer, se valoriser, ou pour mobiliser des partisans. Le monarque est alors amené à interdire aux leaders et aux opposants potentiels de constituer des partis politiques sur des

bases religieuses. La contradiction finit par devenir flagrante. Le monarque interdit aux autres, ce qu'il se permet à lui-même. Un peuple animé par l'esprit démocratique finit par s'opposer à toute forme de monopole. Finalement, la solution est que tout le monde soit autorisé à exploiter la religion, ou que l'exploitation de la religion en politique soit interdite pour tous, sans aucune exception (y compris pour le monarque, ou le chef de l'État).



(369). Certains mouvements politiques privilégient des valeurs religieuses. Ils veulent promouvoir «la morale» religieuse (الْوَعظُ وَالْإِرْشَادُ). Cela est légitime et utile. [Loi 447] Mais, *dans le domaine politique ou économique, tout mouvement politique (qu'il soit laïc ou d'inspiration religieuse) ne peut servir la société que s'il privilégie la «raison objective» sur toute autre référence idéologique ou religieuse.*

Quand un État soutient un courant politique, portant des références religieuses, il le fait souvent pour des raisons opportunistes.

L'État ne peut pas porter une religion ou l'appliquer¹¹⁰. L'État ne peut pas être «juif», «chrétien», «musulman», etc. Et s'il prétend quand même le contraire, ce n'est qu'hypocrisie. Si un État a une religion, pourquoi une province, une banque, une usine, ou un supermarché, n'auraient-ils pas, eux aussi, une religion privée, ou spécifique ?

L'histoire montre que lorsque un État utilise une religion, il le fait pour légitimer son pouvoir, ou son programme d'action. *L'État est par nature séculier, ou laïque. Il ne peut pas faire plus que gérer les affaires habituelles de la société. Et la gestion des affaires de la société requiert la raison, la logique, le droit, non la foi, la piété ou la prière.* Toute gestion pratiquée par l'État ne peut être efficace que si elle est débattue, analysée, calculée, corrigée, comptabilisée, concrète, objective, adaptée et raisonnée.

(110) Certains parmi nos speakers, présentant des informations à travers les media, imitent comme des perroquets des media occidentaux (influencés par l'idéologie sioniste), et parlent de «l'État hébreu», ou de «l'État juif».

[Loi 448] *L'État n'a pas, et ne peut pas avoir, de relation avec Dieu. Et Dieu demeure indifférent à toutes les prétentions des politiciens (qu'ils soient religieux ou laïques).* Dieu est innocent de tout ce que les hommes disent de lui. Croire aujourd'hui qu'une relation interactive puisse exister entre, d'un côté Dieu, et de l'autre un État, une institution ou un leader politique (quel qu'il soit), est une naïveté flagrante !



***Qui tolère l'exploitation de la religion
en politique,
récolte l'oppression.***

(370). *Ils désirent convaincre les populations. Mais leurs arguments politiques demeurent déficients. Ils recourent alors à l'utilisation de l'autorité suprême, indiscutable : celle de la religion. Ils emploient Dieu lui-même comme un argument décisif. Ils exploitent la religion dans le domaine politique. Parce que la religion leur facilite cette difficile manipulation des esprits. Que ceux qui veulent pratiquer la politique s'abstiennent d'exploiter la religion !* N'est-il pas indigne d'utiliser la religion comme un capital, un fonds de commerce, ou un héritage usurpé ? N'est-il pas honteux d'exploiter la religion comme une ruse, ou comme une massue, pour assommer les esprits, ou pour les empêcher de réfléchir de manière critique ?

La religion relève de la foi et du divin, alors que la politique consiste à gérer les intérêts contradictoires des citoyens et des groupes composant la société. [Loi 449] *Exploiter les croyances*

religieuses des populations pour prendre le pouvoir politique, ou pour le garder, conduit à la prolifération de l'opportunisme, l'hypocrisie, l'obscurantisme, l'oppression, le totalitarisme ou la décadence. La religion fait partie du patrimoine de l'humanité. Personne n'a le droit de la monopoliser. *L'INTERPRÉTATION DE LA RELIGION, AINSI QUE SA PRATIQUE, RELÈVENT DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES.* Personne n'est autorisé à vouloir conduire les gens, contre leur grès, au paradis. C'est un égoïsme que de vouloir réaliser son propre salut (d'un point de vue religieux), en forçant autrui à respecter certains rites religieux ! *POUR RÉALISER SES DESSEINS, DIEU N'A AUCUNEMENT BESOIN D'UN ÉTAT, D'UNE ÉGLISE, D'UN CLERGÉ, DE CROYANTS, D'UN PARTI POLITIQUE, DE GENDARMES, DE BOMBARDIERS, OU DE MERCENAIRES. SINON IL CESSE AUSSITÔT D'ÊTRE LE DIEU.*

Les hommes prétendent beaucoup de choses sur Dieu. Ils ne cessent d'affirmer : «Dieu a dit ...», «Dieu a voulu ...», «Dieu a ordonné ...». Etc. Mais Dieu est innocent de tout ce que les hommes disent, de tout ce qu'ils veulent, et à fortiori, de tout ce qu'ils font !



(371). L'islam originel avait refusé d'être organisé sous forme d'un clergé, ou d'une église hiérarchisée (comme dans son prédécesseur le christianisme). Mais dans les pays musulmans, l'État veut remplir ce vide (laissé par l'absence d'une église islamique). L'État s'est approprié les mosquées (construites par des donateurs). L'État s'est aussi emparé des prières du Vendredi. Il les a transformées en un domaine réservé au 'Commandeur des croyants (أَمِيرَ الْمُؤْمِنِينَ)', ou à l'État (à travers un Ministère des Affaires Religieuses). Des courants politiques 'islamistes', 'intégristes' (الأصوليون), 'salafistes' (السلفيون), ou 'jihadistes' (الجهاديون), veulent, eux aussi, exploiter les mosquées, pour prêcher leurs convictions politiques, empaquetées dans des discours religieux. Les imams des mosquées (الآئمة والخطباء) ne sont plus choisis par les

populations pratiquant la prière, mais par l'État (à travers le Ministère des Affaires Religieuses, ou le Ministère de l'Intérieur). Avant, les Imams rédigeaient eux-mêmes le discours de la prière du Vendredi. Aujourd'hui, des imams reconnaissent qu'ils reçoivent des discours (خُطْبَة) préparés à l'avance par le Ministère des Affaires Religieuses. Ces discours indiquent aux fidèles comment réfléchir ou agir. L'État contraint les Imams des mosquées à lire ces discours tels qu'ils sont, pendant la prière du Vendredi¹¹¹. Ces discours (préparés par l'État) sont présentés comme faisant partie de la prière recommandée par Dieu, malgré leur bourrage par des louanges du Chef de l'État, et par d'autres propagandes politiques flagrantes.



(372). Le roi Hassan II ne tolérait aucune critique politique contre sa monarchie despotique. Parce qu'il sentait que la dynamique de toute critique conduirait à la remise en cause de sa monarchie autocratique. Il refusait de réformer ou de moderniser sa monarchie. Son souci majeur était de la rendre éternelle. Il voulait faire taire toute contestation. Il ambitionnait de vaincre toutes les oppositions politiques. Si l'une des institutions de la monarchie risquait de susciter des critiques déstabilisantes, le roi la déclarait «*sacrée*». Et aussitôt, sa critique devenait prohibée. Parce que les lois du Royaume punissaient de prison quiconque manquait de respect aux «*sacralités de la nation*» (مُقَدَّسَاتِ الْأُمَّة) décidées par l'État.

(111) *A l'approche du référendum sur la nouvelle Constitution octroyée par le roi Mohamed VI en Juin 2011, l'État du Maroc avait peur que le taux de participation des votants soit excessivement bas comme pendant les élections de l'an 2007. L'État prit d'innombrables initiatives, aussi surprenantes les unes que les autres. Dans ce cadre, le Vendredi 24 juin 2011, des Imams de mosquées avaient lu, comme à leur habitude, le discours (خُطْبَة) que leur avait envoyé le Ministère des Affaires Islamiques. A travers cette lecture, les Imams incitaient les personnes présentes dans les mosquées à participer à ce référendum, et à voter «oui». Et ils présentaient l'expression du «oui» comme une obligation religieuse («فَرِيضَةٌ شَرْعِيَّة»). Comme si le devoir de voter «oui» pour cette Constitution fait partie des orientations du Prophète, ou des recommandations de Dieu !*

Mais personne n'était dupe. Quiconque pouvait comprendre que les personnes ou les institutions qui s'autoproclamaient «*sacrés*» avaient un *déficit de légitimité*. Parce que certains parmi leurs agissements étaient condamnables. Le roi Hassan II et ses partisans proclamaient que les «constantes sacrées du pays sont : l'Islam, l'unité du territoire national, et le régime monarchique». Le but de ce stratagème est d'élever le «système politique» (la monarchie) au même rang que celui de la «religion» (l'islam). Or la religion est supposée être un produit de Dieu. Les hommes sont supposés non autorisés à la modifier. Le pouvoir prétendait par là que la *monarchie* du roi Hassan II était, au même degré que l'islam, une *prescription divine*. Il devenait donc interdit aux hommes d'espérer la changer.

Déclarer que la monarchie de Hassan II était «*sacrée*», comme la religion, était une ruse politique. Cette ruse insinuaient une équivalence entre un produit de Dieu (la religion), et un produit élaboré par des élites privilégiées (le système politique). Ce stratagème voulait exploiter le respect que la population consacrait à la religion. Il essayait de *transférer la sacralité de la religion vers la monarchie autocratique*. Il voulait la couvrir d'une «*légitimité sacrée*». Le but inavouable de cette *sacralisation* du système politique était de soustraire la monarchie à la critique, et au contrôle. Il devenait ainsi «interdit», «condamnabile» ou «criminel», de vouloir modifier la monarchie. Et des lois prévoyaient des peines pouvant aller jusqu'à la prison à perpétuité, ou la condamnation à mort, contre quiconque portait «atteinte à la sécurité de l'État».

Le roi Hassan II était présenté par les médias de l'État comme un quasi Dieu, ou comme un demi-Dieu. Les citoyens ne pouvaient plus discuter le roi, le critiquer, le contester, le contrôler, ou le rappeler à la sagesse. Le pouvoir usurpait ainsi la «*sacralité de la religion*» pour la détourner au profit de sa monarchie despotique. Pourquoi des opposants, des leaders, des chefs, des ambitieux ou des partis politiques, n'auraient-ils pas, eux aussi, le droit d'usurper cette «sacralité» de la religion ? Pourquoi n'auraient-ils pas le droit, eux également, de se proclamer «inspirés de Dieu», «élus par Dieu», «descendants du Prophète», «héritiers du pouvoir divin», «partis islamiques», ou «partis de Dieu» ? Ceux qui prétendent être les «serviteurs de Dieu», les «préférés de Dieu», les «privilegiés de Dieu», les

«choisis par Dieu», les «représentants de Dieu», les «fils de Dieu», les «soldats de Dieu», etc, ne sont-ils pas des imposteurs voulant profiter de la crédulité des gens du peuple ? Ne serait-il pas plus raisonnable que tous les partenaires sociaux, quels qu'ils soient, s'interdisent volontairement d'exploiter la «sacralité» ou la «vénération» que les populations éprouvent à l'égard de la religion ?



(373). Qui revendique «*la séparation entre la religion et l'État*» ? Ce sont les forces politiques progressistes, révolutionnaires, socialistes, ou de gauche, qui la demandent. Et pourquoi la gauche veut-elle cette séparation ? Parce que la gauche aspire à la démocratie et à la modernité. Et *la démocratie n'est accessible que s'il y a préalablement une séparation entre la religion et l'État*. Autrement dit : *il est impossible de réaliser la démocratie, sans réaliser préalablement la séparation entre la religion et l'État !*

Quand la gauche revendique que les prérogatives du roi ne soient plus absolues, mais limitées par une constitution démocratique, des monarchistes rétorquent que le roi est «*sacré*», qu'il est au dessus des lois et des constitutions. Mais le peuple de gauche ne supporte plus une monarchie autocratique ou absolue. Les forces politiques de gauche refusent que le pouvoir politique tire sa légitimité de la religion, du droit divin, de la «Commanderie des croyants» (إِمَارَةُ الْمُؤْمِنِينَ), ou de l'allégeance [«bay-âa» (الْبَيْعَةَ)] traditionnelle. Pour que la monarchie puisse aspirer à être moderne ou supportable, elle devrait se transformer en une monarchie parlementaire et démocratique. Le fondement de la monarchie ne devrait plus être la religion, ou une prétendue volonté divine, mais un *compromis politique historique*, conclu entre le peuple souverain et la famille royale. Un compromis où le peuple pourrait s'engager à accepter la monarchie, et en échange, la monarchie s'engagerait à devenir parlementaire et démocratique. Elle deviendrait ainsi une monarchie où le roi règne symboliquement, mais ne gouverne pas. Et si la monarchie absolue s'avère incapable de se démocratiser, alors le peuple

souverain a le droit d'établir une république démocratique, fondée sur une séparation nette, et définitive, entre religion et État.



(374). [Loi 450] ***Monopoliser la religion, ou l'exploiter à des fins politiques, est un 'abus de pouvoir', qui conduit à l'oppression du peuple.***

Pour justifier la continuation du système politique oppressif établi, certains prétendent fonder leurs argumentations sur la «religion commune», le «respect des traditions», le «consensus national», les «constances de la nations», les «éléments sacrés de notre patrimoine», ou «l'exception de notre pays». Ces prétendus arguments sont en fait des ruses politiques visant à empêcher les populations de réfléchir de manière critique. Leurs auteurs veulent imposer des «consensus», des «accords préalables», ou des «lignes rouges à ne pas franchir», avant même que le peuple ne soit consulté. Le but de leur stratagème est de verrouiller, ou d'interdire, toute tentative de réforme politique.



(375). Les occidentaux avaient mené dans le passé plusieurs guerres de religion, notamment des «***croisades***» pour reconquérir les «terres saintes» (en Palestine). Les musulmans aussi avaient mené de nombreuses guerres de religion, pour répandre l'islam. Comme toutes les guerres, ces anciennes luttes passionnées laissaient des séquelles plus ou moins perceptibles. Ces séquelles pouvaient prendre diverses formes. Elles pouvaient se prolonger longtemps à travers l'histoire. ***Quand certains occidentaux dénigrent aujourd'hui l'Islam ou les musulmans, ou quand certains musulmans discréditent les occidentaux ou les chrétiens, leurs conduites constituent probablement des prolongements plus ou moins atténués des anciens affrontements théologiques ou religieux.*** Il n'est manifestement pas facile, pour les uns, comme pour les autres, de se libérer de ces prédispositions ou préjugés religieux, culturels, ou idéologiques.



(376). *Ne pas séparer la religion de l'État, nuit à la fois à la religion, au peuple, et à l'État !*

Les savants religieux désignés ou nommés par l'État, sont des serviteurs de cet État, non des serviteurs de Dieu.

Toute institution religieuse constituée par l'État, ou par des particuliers, est une entité profane. Elle n'a pas le droit de prétendre à la sacralité.

Quand un État insiste pour employer la religion dans son argumentation ou sa gouvernance, cela signifie qu'il a un déficit de légitimité, et qu'il essaye de combler ce déficit par la légitimité de la religion.

Dieu est supposé capable de réaliser ses propres vœux, par lui-même, sans avoir besoin de l'intermédiation d'un individu, d'un groupe, d'une institution, ou d'un État.

Certains veulent que l'État se charge de la *mission de «protéger» la religion*. Leur but caché est d'exploiter la religion pour légitimer leurs agissements politiques. Ils font semblant de ne pas comprendre que *si Dieu ne protège pas lui-même sa religion, alors ni la police, ni l'armée, ni l'État, ne peuvent le faire à sa place*. Si une religion est fragile au point d'avoir besoin de la protection de l'État, cela ne signifie-t-il pas que le Dieu qui a établi cette religion est lui-même faible ? Et un Dieu faible, ne peut pas être le vrai Dieu. *«Défendre» la religion, ou la «protéger», ne devrait pas faire partie des missions d'un État, quel qu'il soit.*



(377). [Loi 451] *Tout parti politique fondé sur la religion risque de se transformer en une secte fermée, opaque ou mystérieuse. Et toute secte a besoin d'ériger des dogmes «sacrés». La secte endoctrine et manipule ses adeptes. Elle les isole ou les marginalise. Elle exige d'eux : adhésion, obéissance, fidélité et sacrifice. Elle finit par leur enlever leur indépendance, leur liberté, et leur bonheur.* Parfois même, la secte conduit certains parmi ses adeptes à commettre des crimes, ou des atrocités, au nom de dogmes «sacrés».



Les religieux peuvent eux aussi dévier de la bonne voie.

(378). Que n'a-t-on pas vu d'érudits en religion, qui abondent en louanges au profit des hommes politiques au pouvoir, à tel point qu'on se demande s'il existe vraiment pour ces érudits un Dieu autre que ces politiciens hégémoniques !



(379). Les luttes politiques finissent par se répandre dans le domaine des pratiques religieuses. Certains imams (إِمَام، وَالْجَمْعُ أئِمَّة) sont indépendants, et d'autres sont salariés de l'État. Certains imams sont «élus» par la population, et d'autres sont désignés par le pouvoir politique établi. Certains théologiens (فُقَهَاء) sont progressistes ou éclairés, et certains autres sont conservateurs, réactionnaires, flics ou mouchards. Certains sont intègres, et d'autres sont opportunistes. Certains sont des éducateurs, et d'autres sont des propagandistes.



Comment établir la séparation entre religion et politique ?

(380). Tous les acteurs politiques veulent intensifier leur influence sur le peuple. Plusieurs forces politiques sont tentées d'utiliser la religion pour manipuler les populations. Partout à

travers le monde, l'Histoire montre que [Loi 452] *l'exploitation de la religion à des fins politiques peut conduire au despotisme, à la décadence, ou même à des guerres civiles atroces. Des précautions institutionnelles sont donc nécessaires. L'instauration de la séparation entre religion et État, ou entre religion et politique, permet de prévenir, ou de prohiber, l'exploitation de la religion.*

Ainsi, pour empêcher l'exploitation de la religion à des fins politiques, il est indispensable que les principes suivants soient respectés par l'ensemble des composantes de la société :

1) Personne n'a le droit de s'approprier la religion ou Dieu. Aucune personne, groupe ou institution, n'a le droit de prétendre être l'élu de Dieu, de le représenter, de parler ou d'agir en son nom.

2) Personne n'a le droit de s'auto adjuger le privilège de représenter la religion, ou de se donner le monopole de la défendre. Aucun individu, groupe, ou institution, n'a le droit de prétendre monopoliser la compréhension authentique de la religion. Personne n'a le droit de prétendre exprimer la volonté de Dieu, ou de réaliser ses recommandations.

3) Aucun individu, groupe, institution ou État, quel qu'il soit, n'a le droit d'utiliser la ruse, la pression ou la contrainte, pour amener un ou plusieurs individus à adopter, ou à pratiquer, une religion, un rite religieux, ou une recommandation religieuse.

4) Tout individu ou groupe est libre de croire, ou de ne pas croire, en une religion¹¹². La foi, la croyance, et la pratique religieuses, relèvent du domaine des libertés individuelles privées. Personne n'a le droit de vouloir les imposer, les contrôler, ou les réglementer.

5) Tout citoyen est libre de pratiquer la religion qu'il choisit, à la seule condition que sa pratique religieuse ne nuise pas aux autres citoyens. Il est également libre de ne pratiquer aucune religion. Il est de son droit de porter les convictions religieuses qui lui conviennent.

6) Aucune personne, groupe ou institution, n'a le droit de forcer des citoyens à croire, ou à ne pas croire, en une religion. Personne n'a le droit de contraindre des citoyens à pratiquer, ou à ne pas pratiquer, une religion.

7) Les compétences en religion ne sont pas nécessairement des compétences en politique, en économie, en sociologie ou en sciences. Si un homme de religion (فقيه) veut communiquer des recommandations dans des domaines semblables (situés hors de la religion), il devrait les présenter comme ses opinions personnelles, non comme des ordres de Dieu.

(112) Le militant socialiste Omar Benjelloun, leader du plus grand parti de l'opposition à son époque (l'Union Nationale des Forces Populaires), fut assassiné le 18 décembre 1975, sous prétexte qu'il était «athée», par la cellule de Mostafa Khazar (مصطفى خزار), Noâmane (نعمان), et Brahim Kamal, affiliée à la «Jeunesse Islamiste (الشبيبة الإسلامية), que dirigeait le leader islamiste Abdelkrim Motiâ (عبد الكريم مطيع). Des ignorants qui assassinent un militant illustre. Abdelkrim Motiâ était soupçonné d'être en connivence avec les services de sécurité de l'État du Maroc. Ces services étaient accusés d'avoir facilité la fuite de A. Motiâ au Moyen Orient, et de n'avoir pas œuvré, durant des décennies, pour obtenir son extradition et son jugement. Les cadres de la «Jeunesse Islamiste» avaient tergiversé pendant des années sur la question de poursuivre ou d'abandonner la voie (prônée par Abdelkrim Motiâ) du «Jihad (الجهاد)» contre les communistes et les socialistes. Cette tergiversation n'a été tranchée en faveur de la rupture avec la voie de A. Motiâ que lorsque, en Algérie, des groupes armés issus du Front Islamique du Salut, et pratiquant la guerre civile, avaient abouti à une impasse tragique. (Voir entre autres l'interview de Rachid Hazime, dans le journal «Attajedide» (التجديد), porte parole du Parti Justice et Développement (islamiste), N°1811, du 22 janvier 2008, p.6).

8) *Les savants en religion (فُقَهَاء) n'ont pas le droit de s'autoproclamer «représentants politiques» des populations qui les considèrent comme enseignants, maîtres, dirigeants ou conseillers, dans le domaine religieux. Le respect que certains citoyens peuvent témoigner aux savants en religion, sur le plan de la connaissance de la religion, ne devrait pas être exploité comme une élection, ou comme une affiliation politique.*

9) *Dans le domaine religieux, toute personne est responsable de sa foi, et de ses actes religieux, devant Dieu seul, non devant une ou plusieurs autres personnes, ou institutions, quelles qu'elles soient. Par contre, dans les domaines politiques, économiques, sociaux ou culturels, tout acteur social est responsable de ses actes devant les élus du peuple, et devant les autres institutions de l'État démocratique.*

10) *Dans des pays non démocratiques, ou sous-développés, où coexistent plusieurs religions distinctes, nous constatons l'éclatement d'affrontements violents et répétés entre des groupes confessionnels concurrents. Citons parmi ces pays : le Liban, l'Irak, l'Égypte, le Yémen, le Bahreïn, le Pakistan, l'Inde, l'Afghanistan, etc. Et l'histoire montre que les puissances impérialistes, qui veulent implanter leur domination sur des pays faibles, n'hésitent pas à exploiter ces antagonismes religieux. Et le stratagème utilisé par les puissances impérialistes consiste à prétendre qu'elles interviennent dans ces pays cibles «pour secourir des populations victimes de persécutions religieuses».*

11) *Pour empêcher des puissances étrangères d'exploiter des contradictions entre des «communautés religieuses» distinctes, existant à l'intérieur de notre pays, en vue de pratiquer la stratégie «diviser pour régner», notre État devrait interdire à toute personne ou institution de diffuser des propagandes visant à implanter, ou à étendre, une ou plusieurs religions étrangères, à l'intérieur de notre pays (comme le christianisme, l'islam chiïte, etc). Même si cette interdiction pourrait apparaître contraire au «droit de choisir librement sa religion». Car les puissances occidentales ne manqueraient pas d'exercer, sur notre État, de fortes pressions, pour qu'il accepte l'implantation de leurs propres*

religions, à l'intérieur des frontières de notre pays. Ensuite, ces puissances étrangères pourraient, dans le futur, envahir notre pays, sous-prétexte de défendre des communautés religieuses «persécutées», qui pratiquent des religions semblables à celles de ces puissances étrangères. La défense des intérêts stratégiques de notre peuple imposent donc à notre État d'œuvrer pour que notre peuple accepte, volontairement (par conviction politique, et non par conviction religieuse), que ses citoyens soient délibérément privés du droit de devenir adeptes d'une nouvelle religion étrangère. Il est ainsi du devoir de notre État, de veiller à sauvegarder l'unité religieuse de notre peuple, en préservant l'homogénéité¹¹³ de son culte.

Cette proposition (de prohiber l'implantation de nouvelles religions étrangères à l'intérieur de notre pays) peut susciter des controverses. Certains pourraient refuser cette interdiction (d'importation de nouvelles religions étrangères), sous prétexte que les États occidentaux ne pratiquent pas une telle interdiction. Mais si les États occidentaux n'ont pas besoin d'une telle interdiction, c'est parce que l'attachement de leurs citoyens à la patrie est plus fort que leur attachement à la religion. Alors que chez les peuples musulmans, c'est le

(113) Voir des exemples d'exploitation des contradictions entre communautés adeptes de religions distinctes : 1) Au Liban (notamment sous l'influence ou l'occupation française, entre 1860 et 1946 ; à l'époque du débarquement des forces des États-Unis d'Amérique en 1958 ; et durant la guerre civile entre 1975 et 1990). 2) En Irak (pendant son invasion par les États-Unis d'Amérique et leurs alliés en 2003). 3) Au Yémen (guerre civile en janvier 2010 entre gouvernement central <de la majorité sunnite> et Houtiynes <chi'ites>). 4) Au Soudan (entre les années 1983 et 2010, des puissances impérialistes aident le sud Soudan chrétien à se séparer du Soudan du Nord musulman. Les erreurs du président soudanais Omar El-Bachir voulant généraliser la Chariâ islamique à tout le pays ont facilité cette sécession). 5) En Égypte (des forces intégristes, impérialistes et sionistes, suscitent de temps en temps des violences entre musulmans et chrétiens coptes égyptiens). Et concernant le futur, J. Attali prévoit que des églises évangélistes (occidentales) puissantes «défendront les chrétiens dans les pays où ceux-ci sont minoritaires comme au Liban, en Syrie, en Irak, en Palestine. Elles tenteront même de convertir des musulmans – minorités kurdes d'Irak et de Syrie, Berbères du Maghreb – en leur apportant une aide sociale et en leur promettant des visas vers l'Amérique ou l'Europe en tant que «chrétiens persécutés» (Jacques Attali, Une brève histoire de l'avenir, Fayard, Paris, 2006, p. 321).

contraire qui domine encore : leur attachement à la religion dépasse largement leur fidélité à la patrie politique.

Cette interdiction (d'importation de nouvelles religions étrangères) est présentée par certains comme «contraire à la liberté de culte», ou «contraire à la liberté de conscience». Elle pourrait même être exploitée par des mouvements locaux, religieux et intégristes, visant à imposer des croyances ou des cultes religieux, à des populations qui n'en veulent pas. ***Du point de vue d'un État national progressiste, une religion en vaut une autre, d'autant plus que toutes ces religions croient en un Dieu unique.*** Et le citoyen qui désire adopter une nouvelle religion, fera mieux d'adopter la religion de la majorité de son peuple. Et si cette religion majoritaire ne lui plaît pas assez, il n'a qu'à contribuer à son amélioration, ou à la pratiquer selon ses propres convictions. Dans le cas contraire où des personnes veulent «une liberté religieuse totale» permettant aux citoyens d'adopter de nouvelles religions (semblables à celles existant dans les puissances occidentales, colonialistes ou impérialistes), notre État et ses différentes institutions, devraient rappeler continuellement, à tous les citoyens, que l'attachement à l'unité de la Patrie, et à la défense de son indépendance politique, est plus essentiel que l'attachement à une religion particulière, quelle qu'elle soit. Surtout quand des puissances étrangères (colonialistes ou impérialistes) encouragent secrètement l'infiltration de leurs cultes particuliers à l'intérieur de notre pays, pour ensuite le diviser, l'envahir, l'exploiter, ou l'annexer.

S'il faut choisir, notre peuple préférerait qu'il soit uni dans une religion unique, même si cette religion est réputée 'peu glorieuse', plutôt que d'être divisé en une multitude de religions ou de rites, même si ceux-ci sont supposés 'supérieurs'. (Cependant, cette précaution ne devrait diminuer en rien le droit des citoyens, sur le plan de la connaissance, d'étudier, d'analyser, ou de comparer toutes les religions existant dans le monde).

Cette interdiction d'adopter, et de pratiquer, des religions étrangères, paraît contraire à la démocratie. Mais la primauté accordée à la liberté politique de notre patrie, ou à la survie de notre nation, l'exige. Autrement, des puissances colonialistes ou impérialistes (à l'Ouest, ou à l'Est), pourraient financer

l'enracinement de leurs cultes religieux parmi nos populations. Ces puissances vont ensuite s'arroger «le droit d'intervenir militairement sur notre territoire national», pour soit disant «protéger les personnes persécutées» parmi nos citoyens affiliées à la religion de ces puissances étrangères. Il peut arriver aussi que les adeptes (parmi nos citoyens) de ces cultes étrangers, qui se sentiraient faibles, revendiquent la protection (politique ou militaire) de ces puissances étrangères. (Se rappeler les exemples du Liban, ou du Soudan avant sa division, avec leurs contradictions religieuses irréconciliables. Se rappeler aussi les centaines de milliers de juifs arabes, transférés clandestinement par des organisations étrangères sionistes (Hagana, Mossad), par la ruse ou la force, vers l'entité sioniste d'Israël). Et l'hétérogénéité¹¹⁴ de notre peuple dans le domaine religieux risquerait ainsi de provoquer sa division en communautés religieuses politiquement antagoniques. Notre peuple deviendrait alors victime de schismes politiques, ou de séparatismes Étatiques, ou de guerres civiles dramatiques. Notre peuple serait ainsi finalement manipulé par des puissances étrangères, puis soumis à leur servitude. Si le prix à payer pour pratiquer une religion est que le peuple prenne le risque de devenir dominé par une puissance étrangère, alors la religion de la liberté politique, et de l'indépendance nationale, est mille fois meilleure !



(381). Est-il possible de convaincre un interlocuteur religieux de la nécessité de séparer la politique de la religion, de l'intérieur de la logique de cette religion ? Je ne le crois pas. Si une personne accepte de s'enfermer à l'intérieur de la rhétorique d'une religion, elle devient incapable de comprendre la nécessité d'établir une séparation entre la religion d'une part, et d'autre part l'État, la politique ou la culture. Parce que *toute religion tend, par le caractère absolu de sa foi, à devenir hégémonique sur le plan de la réflexion.*

Certains prétendent que «la séparation entre la religion et l'État va conduire, comme dans les pays Occidentaux, à des

(114) Voir aussi les dangers du communautarisme dans le point N°(415).

dépravations sexuelles (telles que prostitution, homosexualité, pédophilie, inceste, etc)». En fait, ces phénomènes sociaux existent depuis toujours, dans tous les pays du monde, à des degrés divers. Ces déviations paraissent aujourd'hui plus fréquentes en Occident, parce que les média Occidentaux osent en parler. Et si ces déviations semblent rares dans les pays musulmans, la cause est que ces pays les considèrent comme tabous ou honteux, et qu'ils préfèrent souvent les taire ou les ignorer. L'expérience à travers le monde montre que l'attachement à une religion ne peut pas suffire à lui seul pour prémunir un peuple des dites perversions sexuelles. Pire encore, un attachement excessif, zélé ou fanatique, à une religion, peut inhiber la sexualité, au point d'amplifier les pratiques des dites dépravations sexuelles.



(382). Certains mouvements politiques voulaient s'«enraciner» dans les masses populaires. Mais ils avaient rencontré des difficultés immenses. Finalement, ils étaient conduits à estimer que la manière la plus efficace pour mobiliser les populations, consistait à utiliser la religion (que ces populations vénéraient). Ces mouvements politiques avaient alors employé la religion comme une idéologie politique pour approcher, séduire, organiser ou encadrer les masses. Ils se présentaient au peuple comme des partis politiques dont les fondements sont religieux. Ils insinuaient qu'ils sont des «politiciens intègres», parce qu'ils sont des religieux qui s'impliquent dans la politique.

Cette méthode avait effectivement facilité, durant une première période, la sensibilisation, la mobilisation ou l'affiliation politique des masses. Mais les mouvements politiques qui utilisaient cette tactique devenaient emprisonnés à l'intérieur des limites imposées par la rhétorique religieuse. Ils ne pouvaient plus dépasser ces limites idéologiques sans minorer leurs références religieuses originelles. Le résultat contradictoire était le suivant : Ces mouvements politiques voulaient transformer les populations et la société. Mais l'utilisation de la religion (comme outil facilitant la mobilisation des masses), les empêchait ultérieurement de transformer les

populations dans un sens autre que religieux (tel que : moderniste, progressiste, démocratique, socialiste ou révolutionnaire). Parce que le corpus historique de la religion était antérieur à (et parfois même contradictoire avec) la modernité, la démocratie, le progrès sociétal, ou le socialisme. L'outil ayant facilité la mobilisation devenait l'obstacle qui empêchait l'accomplissement de la mission d'émancipation des populations !



(383). Les théologiens (فُقَهَاء) devraient préserver leur indépendance intellectuelle comme la prunelle de leurs yeux. Ils devraient être indépendants à la fois des forces politiques, et des forces économiques. Les théologiens jouiraient de plus de respect s'ils s'abstiennent de se mêler de politique. Et pour transcender la politique, il faut s'informer continuellement sur ses évolutions, et les comprendre. Les politiciens aussi devraient s'interdire toute exploitation de la religion. Sinon, à la fois ces politiciens, ces théologiens, et la religion elle-même, deviendraient tous déconsidérés. [Loi 453] ***Dans toute alliance entre politiciens et religieux, les premiers finissent souvent par manipuler les seconds.***



(384). L'expérience historique montre qu'il est souvent impossible de trancher des controverses religieuses. Il serait donc souhaitable que les différentes conceptions de la religion puissent coexister, sans qu'aucune d'elles n'essaye d'éliminer les autres. Personne ne devrait prétendre monopoliser la compréhension correcte des prescriptions religieuses. Les commandements de Dieu peuvent être interprétés ou utilisés de plusieurs manières divergentes. Le besoin de coexister pacifiquement impose aux hommes de tolérer ces divergences (sur des questions religieuses). Sans cette tolérance, la liberté ou la démocratie risqueraient d'être écrasées par le fanatisme, l'intransigeance ou le sectarisme.

Certains 'islamistes' prétendent que «l'Islam est la solution» (الإسلام هو الحل). Des adeptes d'autres religions en font autant. Cependant, un observateur objectif peut constater ceci : le judaïsme existe depuis environ 3 000 ans ; le christianisme a un âge d'environ 2 000 ans ; l'Islam est déjà vieux d'environ 1 400 ans. D'autres religions à travers le monde ont plus ou moins des anciennetés similaires. **Pourtant, partout à travers le monde, aucune religion n'a jamais réussi à bâtir une société juste, morale, solidaire ou humaniste. Aucune religion n'a jamais réussi à réformer durablement les hommes.** Aujourd'hui encore, abstraction faite des conditions matérielles et sociales, nous retrouvons dans l'ensemble des sociétés du monde, les mêmes maux, vices, perversions, abus, déviations ou crimes, que ceux qui existaient avant l'apparition de ces religions. Toutes les religions ont donc échoué. Et tout indique que, même si nous accordons à chacune parmi ces religions un ou plusieurs millénaires supplémentaires, les contradictions sociales, et les perversions des hommes, vont persister. Au point qu'il devient légitime de douter de la capacité des hommes de pouvoir s'améliorer ou de se corriger, pour se libérer des différents vices, défauts, égarements ou crimes.

La solution des problèmes sociétaux ne se trouve pas dans la religion. En effet, depuis leurs apparitions, les religions n'ont jamais réussi à dissuader les hommes de commettre des infractions, des malversations, des tricheries ou des agressions. Même les avertissements de Dieu, et même ses menaces de châtier les coupables par l'enfer, n'ont jamais réussi à empêcher les hommes de commettre des délits, ou des crimes de tous genres. Certains exploitent même la religion pour tromper la vigilance de leurs concitoyens.

Comment la religion est-elle utilisée dans notre société ? Certains croyants trouvent dans la religion une synthèse de la sagesse, un code de déontologie, un art de vivre, ou une éthique sociale. Simultanément, d'autres croyants ont tendance à interpréter les textes sacrés de la manière qui sert le mieux leurs intérêts privés. Quand ils invoquent la religion dans des domaines politiques, ils le font pour conforter des opinions subjectives, ou intéressées. L'introduction de la religion en

politique est souvent un stratagème pour faire triompher des intérêts, des privilèges ou des pouvoirs, dépourvus de légitimité.

[Loi 454] ***Les hommes ne peuvent réaliser leur salut commun que s'ils se contrôlent mutuellement.*** Ce contrôle mutuel devrait englober tous les individus, groupes ou institutions. Aucun secteur de la société ne devrait y échapper. Quiconque devrait régulièrement se soumettre à ce ***contrôle mutuel***, même s'il n'est suspecté d'aucune malversation. Si une personne est accusée, elle devrait être poursuivie, examinée et jugée. Si sa culpabilité est établie par un tribunal juste et indépendant, elle devrait être punie, sans attendre le jour du «jugement dernier». Dieu est libre d'appliquer la justice divine. Et les hommes aussi ont le droit, et le devoir, d'appliquer sans tarder la justice humaine, pour que la vie en société puisse se poursuivre de la meilleure manière possible.

En théorie, toutes les religions sont hostiles à l'oppression. Des théologiens affirment que le message originel de la religion visait à libérer les hommes des croyances, ou des déviations, qui entravaient leur épanouissement. Pourtant, certains veulent encore aujourd'hui utiliser la religion comme un argument pour justifier l'oppression de leurs compatriotes. Pour que les citoyens puissent pratiquer librement la religion (ou l'absence de religion) qu'ils désirent, ***il devient indispensable d'instaurer une séparation franche entre la politique*** (faite de luttes contradictoires sur la gestion des affaires de la société) ***et la religion.***

Les préceptes religieux sont parfois rigides. Et parfois, ils deviennent contraires à la rationalité moderne. A l'inverse, les lois humaines demeurent critiquables et révisables. Parce qu'elles se soumettent à la raison humaine. Les législateurs peuvent les corriger ou les compléter. Et s'ils ne le font pas, ces lois humaines risquent de devenir un fatras inextricable, inéquitable, ou inutilisable.

Et pour faciliter la gestion des affaires de la société, les acteurs sociaux ont intérêt à soumettre leurs concurrences et leurs luttes aux règles de la démocratie. Pour servir les intérêts de l'ensemble des citoyens, les législateurs devraient éviter de se faire ligoter par des contraintes religieuses ou idéologiques. Ils devraient ***élaborer les lois en tenant compte seulement de la raison, de la solidarité et de l'équité.*** Quand les lois sont

conformes aux principes de la démocratie, elles ont plus de chance d'être respectées et appliquées.



(385). Les puissances occidentales espèrent elles aussi que les pays musulmans instaurent une séparation entre religion et politique. (Probablement parce qu'elles savent par expérience que les peuples du tiers-monde, résistant aux manœuvres colonialistes ou impérialistes, deviennent fougueux ou entêtés, quand ils le font sur la base d'une idéologie où la politique est mêlée à la religion. Probablement aussi parce que les puissances impérialistes considèrent que l'Islam est le ciment qui unit les peuples musulmans ou les incite à la résistance). Si les puissances impérialistes souhaitent que nous établissions une séparation entre religion et politique, est-ce une raison suffisante pour renoncer à cette séparation ?



(386). Pour éviter que la religion soit subordonnée au pouvoir politique de l'État, il est préférable que les désignations des théologiens (فقهاء), experts, représentants ou responsables en religion soient effectuées par des assemblées de savants et de pratiquants religieux, à travers des élections libres, mais non à travers des nominations faites par des autorités de l'État.



Faut-il réformer la religion ou la société ?

(387). *Le problème principal dans les pays musulmans d'aujourd'hui n'est pas de nature religieuse, théologique ou herméneutique, mais avant tout politique, économique et*

culturel. Par sa nature, la religion est ardue, ou quasi impossible à réformer. Et toute réforme religieuse menée à son terme, devient un schisme irréconciliable. Une réforme religieuse ajoute souvent un nouveau problème, sans résoudre les problèmes qui sont anciens. Par contre, la culture, l'éducation, l'économie, et la politique, sont relativement plus faciles à réformer. Et cela est suffisant pour transformer la société. ***Si les populations des pays arabes ou musulmans allaient aux bibliothèques publiques autant qu'elles fréquentaient des mosquées, des cinémas ou des stades de football, ces pays ne seraient pas aujourd'hui parmi les moins développés du monde.***

Un combat entre foi et raison n'est pas souhaitable. Parce qu'il conduirait à des incompréhensions tragiques. Surtout au niveau des masses incultes. Il est préférable que raison et foi puissent s'épanouir librement, chacune dans ses domaines spécifiques. Sans qu'aucune d'elles ne veuille dominer ou détruire l'autre.



(388). ***Vouloir réformer ou affronter la religion est une maladresse.*** Il suffit que les citoyens apprennent à séparer l'État de la religion, à la fois dans leur manière de penser, ou de se conduire. Cela est à la fois suffisant, et utile, pour toutes les composantes de la société. Chaque fois qu'il s'agit de gérer la société, ou d'organiser l'État, les citoyens devraient s'en tenir seulement à la raison, et à la démocratie. Et en dehors des affaires concernant la politique, l'État ou la société, chacun est libre de prier ou de ne pas prier, de la manière qui lui convient le mieux. Sans déranger son entourage. Ce qui serait inadmissible, est que certains se prennent pour des prophètes, qui prêchent, en utilisant l'arrogance, la menace, la coercition, ou la violence. Ce qui serait dangereux, est que certains veuillent défendre Dieu, alors que ***Dieu n'a pas besoin que quiconque le défende.***

Apprenons à nos citoyens qu'il est inutile de supplier Dieu pour qu'il accomplisse leur travail, à leur place. ***Dieu n'intervient pas dans les affaires de la société.*** Pour gérer son présent, ou préparer son avenir, le peuple a besoin surtout de compter sur ses propres forces, en utilisant la raison, le savoir, la

coopération, la solidarité, la démocratie et le travail collectif productif. Si le peuple ne privilégie pas cette démarche, il risque de rester dans un état de sous-développement inextricable.



(389). L'islam avait aidé des peuples musulmans, ou arabophones (en Asie et en Afrique) à se libérer de l'idolâtrie païenne, à s'ouvrir à d'autres peuples, à résister au colonialisme (par exemple durant le 19^e et le 20^e siècle), etc. Sans l'islam, il aurait été possible que des pays comme ceux d'Afrique du Nord fussent 'francisés', intégrés, ou assimilés par les colonisateurs européens. Ils seraient devenus une autre variante de «Départements et Territoires d'Outres Mers» d'un pays colonisateur. L'islam n'est pas uniquement une religion. Il comporte aussi une puissance vivante d'identité, de communauté, de solidarité sociale, d'éthique, d'art de vivre, de traditions, de culture, et de civilisation¹¹⁵. Et en même temps, l'islam est comme les autres religions, cultures ou philosophies. Il peut être facilement déformé, exploité, appauvri ou dénaturé. Il peut même se transformer en son contraire, en devenant parmi les causes de la décadence. Il peut également se corriger, s'améliorer, ou se consolider, si les conditions nécessaires sont réunies. L'islam demeure, lui aussi, un champ de luttes théologiques, culturelles, et politiques, entre les divers acteurs de la société. L'islam, comme toute autre religion, est traversé par des luttes de classes sociales.

(115) *Rachid Benzine a exposé les résultats de recherche de plusieurs penseurs contemporains de l'Islam, tels que : l'iranien Abdul Karim Soroush, l'algérien Mohamed Arkoun, le pakistanais Fazlur Rahman, le tunisien Abdelmajid Charfi, le soudanais Abdullahi an-Nâîm, les syriens Muhammad Sharour et Mohammad Rashid Rida, l'américain Rifat Hassan, les malaisiens Amina Wadud et Chandra Muzzafar, la marocaine Fatima Mernissi, le persan Jamal al-Din al-Afghani, l'indien Sayyid Ahmad Khan, le Sud-Africain Farid Esack, les égyptiens Amin al-Khûli, Muhammad Khalafallâh, Nasr Hamid Abû Zyad, Mohammad Abduh et Hassan Hanafi, etc. Voir le livre : Rachid Benzine, Les nouveaux penseurs de l'Islam, Éditions Tarik, 2004, Casablanca, 290 pages.*

(390). *Critique des haut-parleurs des Mosquées :*

Pourquoi les gérants des mosquées utilisent-ils de puissants haut-parleurs sur les murs et les minarets des mosquées ? Contester une amplification exagérée de la sonorisation des mosquées revient à discuter la manière d'utiliser une innovation technique moderne, et ne constitue nullement un manque de respect à la religion.

A l'origine, le 'muezzin' (المُؤَدِّن) annonçait, du haut du minaret, l'appel à la prière, par une voix humaine, naturelle et directe. Aujourd'hui, l'ensemble des mosquées utilisent de puissants haut-parleurs électriques, installés sur les murs et les minarets, pour diffuser les appels aux cinq prières quotidiennes. Avec la disponibilité d'amplificateurs électriques bon marché, les hauts minarets des mosquée sont devenus aujourd'hui inutiles, mais personnes ne consent à les supprimer. Dans le passé, les bâtisseurs de mosquées construisaient de hauts minarets pour faire parvenir l'appel à la prière le plus loin possible. Alors qu'aujourd'hui, les haut-parleurs atteignent l'ouïe des gens à des distances beaucoup plus grandes, sans avoir besoin de hauts minarets. Chaque quartier contient une ou plusieurs mosquées. Les voisins des mosquées sentent que l'amplification des sons est assourdissante. La portée des haut-parleurs couvre plusieurs kilomètres carrés. Une proportion importante de la population est devenue préoccupée par cette évolution gênante, parce qu'elle provoque du ressentiment, et contrecarre les intentions annoncées.

Ainsi, un peu plus tard, après la montée en puissance des "mouvements islamistes" intégristes pendant les années 1990, des associations occultes ont équipé toutes les mosquées de puissants haut-parleurs qui assourdissent les habitants des quartiers, des villes et des villages. Dans les autobus, les taxis, les gares, les salles d'attente, les marchés, les rues, un peu partout dans les lieux publics, des personnes utilisent des appareils audio, fixes ou portables, qui diffusent, à haute voix, et en continu, des versets du Coran. Ces personnes ont-elles le droit d'obliger autrui à entendre, partout et tout le temps, des

versets du Coran ? Veulent-ils transformer la religion en une idée obsessionnelle ?

L'équipement des mosquées avec des amplificateurs électroniques est récent. Et si nous partons du "transistor", qui est le composant de base de tous les appareils électroniques, y compris les amplificateurs de sons, nous trouvons que ce "transistor" n'a été inventé qu'à la fin de l'année 1947 aux États-Unis d'Amérique. Et les "amplificateurs" ne sont devenus bon marché et de bonne qualité que vers les années 1980. L'amplification électronique des sons ne fait donc pas partie des traditions musulmanes. Par exemple au Maroc, elle s'était généralisée aux mosquées sous la dictature du roi Hassan II. Le but de ce roi n'était pas de servir l'islam, mais d'exploiter cette religion de l'Islam pour endoctriner la population, la manipuler, ou la soumettre à son règne autocratique.

Les citoyens n'ont pas été consultés avant l'installation de cette puissante sonorisation des mosquées. Les gérants des mosquées n'acceptent plus que l'appel à la prière soit entendu à 100 mètres de la mosquée, ils veulent maintenant qu'il soit entendu à 10 kilomètres de là ! Mais que pensent les citoyens ? Veulent-ils vraiment que l'appel à la prière soit puissamment amplifié pour qu'il soit entendu à 10 kilomètres de la mosquée ? Les islamistes intégristes n'avaient pas accepté que les citoyens soient consultés. Les islamistes intégristes ne supportent pas que leur décision d'amplifier l'appel à la prière soit remis en cause. Et conformément à leurs habitudes dictatoriales, les islamistes intégristes n'acceptent pas que les citoyens soient libres de critiquer, ou de refuser, cette amplification de l'appel à la prière.

Certaines personnes se plaignent surtout de l'amplification de l'appel à la prière de l'aube (aux premières lueurs du soleil levant, entre 4 et 6 heures du matin, selon les saisons). Cet appel amplifié arrache des personnes à leur sommeil inachevé. Si certaines personnes bénéficient d'un sommeil profond, d'autres au contraire dorment légèrement. Au moindre bruit, ces personnes se réveillent, perdent le sommeil, sans pouvoir compléter leur repos nocturne. Certains «muezzins» se plaisent à crier le plus fort possible : «La prière est meilleure que le sommeil» (الصَّلَاةُ خَيْرٌ مِنَ النَّوْمِ). Comme s'ils donnent un ordre aux populations : «Réveillez-vous paresseux ! Vous devez prier

au lieu de dormir» ! Cette phrase a été ajoutée récemment à l'appel à la prière. Est-ce que cette phrase («Il vaut mieux prier que dormir») signifie que les administrateurs de la mosquée ont le droit de réveiller les citoyens de leur sommeil, et de les forcer à faire la prière? Certains islamistes fondamentalistes accordent volontiers ce sens à cette phrase («Il vaut mieux prier que dormir»). Parce qu'ils considèrent, au fond d'eux-mêmes, que «l'homme n'a été créé que pour prier Dieu». Mais d'autres citoyens refusent cet avis absurde, et considèrent que les êtres humains méritent mieux, et qu'ils existent pour vivre libres, que ce soit dans les domaines religieux ou profanes.

Quand l'appel à la prière émis par les puissants haut-parleurs est en cours, les habitants avoisinant la mosquée ne peuvent ni dialoguer entre eux, ni écouter leurs téléphones, ou la radio, ou la télévision. Et c'est un problème sérieux.

A leur début, les haut-parleurs des mosquées étaient relativement faibles; puis ils sont devenus excessivement puissants. Avant, les haut-parleurs émettaient seulement l'appel à la prière. Mais aujourd'hui, selon le degré de zèle des gérants des mosquées, ces puissants haut-parleurs diffusent en continu, l'intégralité des cinq prières quotidiennes, l'ensemble du discours (khotba **خُطْبَة**) de la prière du Vendredi, des lectures de versets du Coran, des louanges traditionnelles du Prophète, des récitations religieuses (tahlil **تَهْلِيل**), des cours d'enseignements religieux, etc. Chacune parmi ces diffusions peut durer des dizaines de minutes, ou même plus. Pendant le mois du jeûne (Ramadan), ces diffusions peuvent parfois durer pendant une grande partie de la nuit. Cela s'ajoute aux bruits habituels produits par de nombreux voisins qui bâtissent ou réparent, cognent ou martèlent, percent ou meulent, raclent ou grattent, chargent ou déchargent, crient ou grincent, etc. Les voisins des mosquées équipées de haut-parleurs se plaignent de devenir forcés de vivre dans un vacarme stressant. Un enfer. Un genre de torture qui n'est pas reconnue comme telle. Une partie des voisins des mosquées est forcée de déménager, en vendant leurs habitations à perte.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) est formelle : l'exposition fréquente ou répétitive, à des bruits ou à des sons de forte intensité, cause des états d'irritabilité, de nervosité, de la

fatigue, du Stress, des maladies cardiaques, et un risque de déficience de capacité auditive, invalidante et irréversible⁽¹¹⁶⁾. Avec une application de Sonomètre téléchargée sur un téléphone portable, quiconque peut mesurer et constater que l'intensité sonore d'un appel à la prière, à 100 mètres d'une mosquée, atteint souvent 70 décibels dans la rue, et 45 décibels à l'intérieur des habitations. (Le décibel est l'unité de mesure de l'intensité des sons). Ce qui est excessif et nuisible. Une loi anti-pollution établie en France en 2019 institue le droit de vivre dans un environnement «calme», «paisible» et «sain».

Alors faut-il laisser les gérants des mosquées utiliser les haut-parleurs comme bon leur semble ? Les gérants des mosquées ont-ils le droit d'utiliser toute la puissance des haut-parleurs qui leur plaît, sans aucune prise en considération du droit des riverains des mosquées à vivre dans le «calme» ? Est-ce que la religion de l'Islam a «le droit d'obliger» les populations avoisinant les mosquées à subir les nuisances sonores émises par les haut-parleurs (installés sur les murs et les minarets des mosquées), et cela quel que soit les méfaits nuisibles sur l'ouïe des gens, ou sur leur tranquillité, ou sur leur santé ? Obliger les voisins d'une mosquée à se soumettre à des bruits excessifs et répétitifs, n'est-il pas une forme de torture ? Au nom de quelle loi peut-on forcer les voisins des mosquées à subir des sons amplifiés de façon excessive ? Est-ce vrai que c'est Dieu qui a ordonné d'équiper les mosquées de puissants haut-parleurs et de les utiliser à leur maximum de puissance, même si les voisins des mosquées s'en plaignent ? Et qui est légalement habilité à légiférer, ou à juger, dans les litiges opposant les gérants des mosquées aux populations qui les avoisinent ? Est-ce des islamistes intégristes, ou est-ce des juges intègres, et indépendants ? N'est-il pas encore temps de réglementer l'exposition des citoyens à des niveaux sonores élevés, dans des lieux publics, des lieux de travail, de loisirs, ou d'habitation ? Pourquoi la loi n'oblige-t-elle pas les gérants des mosquées à maintenir les sons émis par leurs haut-parleurs à rester inférieurs à un seuil limite maximal de 35 déci-Bell, à une distance de 10 mètres des murs extérieurs des mosquées ?

(116) <https://www.who.int/topics/deafness/>

Les mosquées peuvent utiliser des haut-parleurs modérés, mais seulement à l'intérieur de ces mosquées. Et la loi devrait interdire aux mosquées d'avoir des haut-parleurs dirigés de l'intérieur des mosquées vers leur extérieur.

La facilité d'augmenter la puissance de l'amplification, en tournant simplement un bouton de l'équipement de la sonorisation, ne justifie pas de laisser les gérants des mosquées abuser de l'ouïe des populations avoisinant les mosquées. Le Coran recommande lui même de ne pas crier pendant la prière⁽¹¹⁷⁾. ***Ce n'est pas la forte amplification des appels à la prière qui va faire affluer les non pratiquants aux mosquées. Et ce n'est pas non plus la suppression de cette amplification (des appels à la prière dirigés de l'intérieur vers l'extérieur des mosquées) qui va empêcher les pratiquants d'accomplir leurs prières dans ces mosquées.***

Rien ne prouve qu'une lecture du Coran, amplifiée électroniquement, soit plus pieuse, plus spirituelle, ou plus aimée de Dieu, qu'une lecture faite d'une voix légère, ou faible. Des islamistes intégristes n'acceptent pas de faire leurs prières dans l'intimité, le calme et la discrétion. Au contraire, ils veulent prier au milieu du boulevard, en bloquant la circulation, pour que tout le monde les voit prier. Des personnes semblent vouloir faire connaître leurs prières beaucoup plus à leurs concitoyens qu'à Dieu. Certains gérants des mosquées (ainsi que certaines autorités locales) semblent ignorer qu'empêcher la population voisine des mosquées de finir son repos nocturne (à cause de l'amplification de l'appel à la prière de l'aube) équivaut à lui infliger une certaine souffrance. Et cette contestation des nuisances sonores n'est pas spécifique à l'islam, puisque d'autres personnes disent autant des cloches des églises chrétiennes.

Certains habitants refusent que les mosquées utilisent de puissants haut-parleurs, mais ils n'osent pas protester contre cet usage. Ils ont peur d'être accusés de blasphème à la religion de l'islam, d'être réprimés par l'État, ou d'être agressés par des islamistes fanatiques.

Pourquoi continuer à rappeler bruyamment ***l'heure de la prière*** alors que les gens connaissent ces moments précis ?

(117) جاء في القرآن : « وَلَا تَجْهَرُ بِصَلَاتِكَ وَلَا تَخَافِ بِهَا » (الإسراء، آية

Plusieurs moyens sont disponibles pour se remémorer ces moments. Les gens peuvent se rappeler ces heures précises de prière en recourant à *des montres, calendriers, agendas, journaux, sites Internet, ou autres publications. Ils disposent de réveils privés, mécaniques, ou électroniques, incorporés dans des horloges, montres, appareils de radio, de télévision, et même dans des téléphones fixes ou portables.* Les gens peuvent régler ces appareils sur l'heure voulue.

Si une partie de la population réclame l'utilisation de ces puissants haut-parleurs, est-ce suffisant pour l'imposer au reste de la population qui ne la supporte pas ? Pour éviter les excès, pourquoi ne pas réglementer¹¹⁸ l'utilisation des sonorisations, ou des intensités acoustiques, pouvant provoquer des désagréments aux populations environnantes ?

Pourquoi certains insistent pour pratiquer la prière de manière ostentatoire (en gênant la circulation dans la rue, ou en utilisant des haut-parleurs assourdissants) ? Pourquoi faut-il tant de mosquées, grandes, hautes, sculptées, ornées, éclairées, fastueuses ? Pourquoi des philanthropes islamistes financent généreusement des mosquées, mais pas des bibliothèques publiques, ou des hôpitaux publics ? Pourquoi tant d'étalage, d'exhibition, ou de zèle religieux ? Si ces personnes s'adressent à Dieu, alors Dieu n'a pas besoins de tant de parade, ou de vacarme ,pour les voir, ou pour les entendre. Et si ces personnes s'adressent au reste de la population, alors *les devoirs de la vie commune en société leur imposent de respecter les règles*

(118) *En France, une loi sur le bruit a été instaurée en 1992. Elle réglemente les environnements sonores (isolation des bâtiments, protection des habitants à proximité de lieux d'activités industrielles, interdiction des bruits atteignant 70 déciBell entre 8 et 20 heures, interdiction des discothèques dépassant les 105 déciBell). Une directive européenne fixe des normes de seuils de bruit pour les véhicules à moteurs (voitures, avions, etc). Cette directive européenne exige des États membres d'établir des cartographies des nuisances sonores. Elle fixe le seuil maximum de bruit toléré sur les lieux de travail à 85 déciBell. Voir des détails par exemple sur les sites www.linternaute.com, www.infobruit.org et www.audition.prevention.org. Plusieurs pays européens (où l'islam est devenu la deuxième religion) interdisent la construction de minarets, ou l'usage de haut-parleurs. En Suisse, en novembre 2009, un référendum a voté l'interdiction de construire de nouveaux minarets.*

minimales de la démocratie. Citons parmi ces règles : la séparation entre la religion et la politique, la séparation entre la religion et l'État, la liberté de conscience, la liberté de croyance, la liberté de pratiquer sa religion, la liberté de ne pratiquer aucun culte, le droit de bénéficier d'un environnement paisible et sain.



(391). La démocratie est une tentative de rationalisation de l'organisation de la société. Elle est par essence laïque. Elle suppose la séparation entre l'État et les institutions religieuses.

Une démocratie de nature religieuse n'a jamais existé, sauf dans des discours, ou dans des prétentions doctrinales.

C'est une aberration que d'affirmer que la démocratie est par essence chrétienne, juive, musulman, hindouiste, etc.

La participation des citoyens à la gestion de l'État, ou de la société, (par exemple à travers des élections libres et périodiques), ne requière pas la prise en considération de leur religiosité.

Plusieurs peuples, portants des religions différentes, peuvent appliquer les mêmes règles de démocratie (telles que : élections des représentants de la nation, séparation des pouvoirs, respect des libertés d'expression et d'organisation, État de droit, interdiction des monopôles, égalité devant le Droit, soumission de tous les responsables à la critique et au contrôle, alternance à travers les urnes, etc).

Si certains peuples appliquent des règles de démocratie, plus précocement, ou plus aisément que d'autres, cela ne découle pas de leur «race», ou de leur religion, mais provient de leurs péripéties historiques, de la masse de leur population, ou du niveau de leur développement économique ou culturel.



(392). En Europe et en Amérique, la critique philosophique de la religion est devenue (depuis environ la révolution de 1789 en France, ou depuis la fin du 18^e siècle) libre, courante ou banalisée. Par contre, dans le monde musulman, l'analyse philosophique des pratiques religieuses est encore de nos jours

mal acceptée, prohibée, ou tabou. Parce que les populations portant des conceptions étriquées sur la religion ne supportent pas d'en délibérer. Elles croient que les chercheurs et les philosophes qui étudient les croyances religieuses, ou critiquent les pratiques religieuses, visent à porter atteinte aux populations pratiquantes. Elles perçoivent ces critiques comme un manque de respect aux croyants, ou comme une humiliation de leurs valeurs sacrées.

Alors qu'en Europe, ou en Amérique, la critique (en quelque domaine que ce soit) n'est point assimilée à une humiliation. La critique est plutôt vécue comme une nécessité de la raison. Elle est considérée comme une obligation qui découle de l'aspiration au progrès. L'analyse critique ne diminue guère le respect dû à la religion et aux religieux. Ce n'est ni la religion, ni la philosophie, qui cause l'égarement, mais l'usage incorrecte qu'en font les hommes.

Il existe plusieurs genres de conceptions superficielles de la religion, qui contribuent au sous-développement. Il y a par exemple le fatalisme¹¹⁹. La résignation au fatalisme (المَكْتُوب،) (المُقَدَّر) rétrécit, ou exclut, la liberté d'agir. Le fanatisme aussi peut résulter d'une connaissance insuffisante de la religion. Un attachement à la religion (ou à tout autre institution), avec un zèle excessif, peut conduire à des comportements d'intolérance, d'hostilité, ou d'agression. Une autre conception inadéquate de la religion consiste à croire que Dieu intervient continuellement dans les petits détails de la vie quotidienne de chaque individu ou groupe. Pourtant, *malgré leurs prétendus attachements à la religion, certains individus ou groupes oublient entièrement la religion, chaque fois que la fructification de leurs intérêts matériels entre en contradiction avec les recommandations religieuses.*



(119) *L'Europe entière était aussi fataliste, depuis la préhistoire jusqu'à la fin du moyen âge. Voltaire avait noté : «Le dogme de la prédestination absolue, et de la fatalité, qui semble aujourd'hui caractériser le mahométisme, était l'opinion de toute l'antiquité : elle n'est pas moins claire dans l'Iliade que dans l'Alcoran». (VOLTAIRE, Essai sur les mœurs, VII).*

(393). Quand j'étais encore enfant, je faisais quelques réflexions du genre suivant : «Dans plusieurs religions connues à travers le monde, il existe un stratagème pédagogique. Ces religions voulaient que leurs adeptes respectent les principes moraux. Malheureusement, il est manifeste que le simple appel à la moralité ne pourrait pas suffire seul. Les religions brandissaient alors la menace du châtimeⁿt par l'enfer, contre les coupables, les récalcitrants, ou les incorrigibles. Mais parler d'enfer, conduit à s'interroger, ou à avoir l'impression, qu'une contradiction s'est glissée quelque part. En effet, Dieu crée des hommes imparfaits, puis il leur demande de devenir intègres, c'est-à-dire parfaits, par leurs efforts personnels. Puis il menace de punir par l'enfer ceux parmi les hommes qui sont incapables de se maîtriser. Malheureusement, beaucoup d'hommes ne sont pas parfaits. Et il serait difficile de prouver qu'ils sont responsables de toutes leurs imperfections. Même la menace par l'enfer, qui est pourtant un châtimeⁿt terrible, ne suffit pas pour dissuader les hommes d'accomplir des fraudes, injustices ou crimes. L'ensemble des hommes commet de temps en temps des fautes, infractions, tricheries, délits ou crimes. Alors que Dieu, qui est supposé capable de tout faire, aurait pu créer des hommes parfaits. Hélas, Dieu semble avoir refusé de le faire : il a laissé les hommes imparfaits. Mais comme Dieu est clément, il ne pourrait pas punir par des tortures dans l'enfer des hommes qui seraient incapables de se maîtriser. Cela serait contradictoire, et même injuste. Cela ne devrait donc pas être ainsi».

De telle réflexion font sourire. En fait, l'enfer ne serait pas dans l'au-delà, mais dans le monde présent, puisque tout relâchement, débauche, ou crime, cause aussitôt des souffrances, directes ou indirectes, à la fois à la victime, au fautif, et à son entourage, dans ce monde d'ici-bas. Même si la menace par l'enfer est un simple stratagème pédagogique, il est plus beau, plus intéressant, ou plus stimulant, que les hommes soient effectivement appelés à fournir des efforts pour se maîtriser. Que l'enfer existe ou n'existe pas, les hommes ont tous intérêt à déployer des efforts pour essayer de devenir vertueux, ou parfait. Parce que *leur besoin de vivre ensemble dans la société leur impose de fournir des efforts pour se maîtriser*. Quand une personne s'efforce de se maîtriser, et réussit à se perfectionner,

cela lui procure un plaisir appréciable. Elle gagne aussi le respect, ou la considération de son entourage. Cet effort de quête de vertu, ou de perfection, récompense les hommes par des sensations d'autosatisfaction, de sérénité ou de bonheur. Si l'obtention du perfectionnement de toute personne avait été spontanée, ou automatique, la vie des hommes n'aurait probablement ni sens, ni saveur. *L'effort que les hommes fournissent pour se maîtriser est comme un jeu formateur et enrichissant. Qui refuse de se maîtriser est conduit à souffrir. Quiconque choisit délibérément de vivre en contradiction avec l'éthique, subit de multiples souffrances, par des voies insoupçonnables.* Heureusement que 'l'État de droit', quand il est effectif, rappelle les hommes à l'ordre, et n'attend pas l'au-delà pour sanctionner les tricheurs et les coupables !



(394). Les hommes diffèrent les uns des autres. Si un individu a une foi absolue envers la religion, ou si ses certitudes religieuses ne laissent place à aucune réserve ou questionnement, il devient alors normal que cet individu ait des difficultés à analyser ses idées ou ses pratiques religieuses. Cet individu ne supporterait pas non plus que d'autres expriment des analyses critiques envers certaines parmi ses conceptions ou ses comportements religieux.



Toute théologie non éclairée par une philosophie critique risque de devenir totalitaire

(395). Combien de personnes et de peuples à travers le monde se rassurent en considérant que Dieu est aligné à leur côté ! Ils croient que Dieu leur est favorable. Ils considèrent que Dieu est opposé à leurs adversaires, ou à leurs ennemis. Et ceux-ci font de même. Ces suppositions sont évidemment subjectives. Elles n'existent que dans les imaginations de ceux qui les élaborent. Ceux qui prétendent être «le peuple élu de Dieu», révèlent leur ignorance de Dieu. Ils accusent Dieu de sectarisme ! Pourquoi Dieu aurait-il un parti pris en faveur de tel ou tel groupe ? Pourquoi Dieu serait-il si sectaire au point de préférer un peuple particulier au détriment de tous les autres ? Dieu n'a pas besoin d'un peuple, d'un parti politique, d'une patrie, d'un État, d'une puissance économique ou militaire. Ceux qui trompent, trahissent, envahissent, colonisent, massacrent, oppriment ou agressent, au nom de Dieu, dévoilent que leur vrai Dieu, ce sont leurs intérêts égoïstes. Dieu n'est pas un empereur pour qu'il ait intérêt à ce qu'un groupe massacre un autre. Ceux-là projettent leur subjectivisme sur Dieu. Ils ne comprennent pas que leurs rhétoriques cupides sont indignes de la divinité.



(396). Le drame de certains musulmans est qu'ils ont altéré l'islam. Ils l'ont transformé en son contraire, sans même être conscients de leur égarement. (Ce genre de déviation est aussi observable dans d'autres religions existant à travers le monde). Ils acceptent certaines croyances qui aveuglent. Ils s'égarerent dans certaines pratiques politiques qui oppriment. Et ils refusent la critique, la philosophie, ou les sciences. Comme s'ils redoutent de s'émanciper, ou de se développer.

Certains affichent fièrement leur fervent attachement à la religion. Ils ne savent se valoriser que par le seul moyen de la religion. Ils prêchent le respect scrupuleux de certains rites ou cultes. Ils méprisent ceux qui sont différents, ou non pratiquants. Pourtant, l'examen de leurs comportements (à la fois publics et dissimulés), surtout dans les domaines des affaires économiques et politiques, montrerait qu'ils sont moins intègres qu'ils veulent paraître. D'autres se comportent de façon cynique, jusqu'au point où ils contredisent la religion, ou oublient son existence

même. D'autres encore se limitent à accomplir les «cinq obligations religieuses» pour obtenir la clémence de Dieu, mais envers les hommes de leur entourage, ils se permettent toutes les tromperies et les fraudes imaginables.

Quand des religieux passionnés commettent des négligences ou des erreurs qui les mettent dans une situation déplorable, ils se consolent en disant : «Dieu le tout puissant décide en tout» ; «C'est Dieu qui a voulu cela» ; «Dieu est avec nous» ; «Dieu est capable de miracles, il va améliorer notre sort» ! Comme si Dieu est un 'dépanneur universel' qui devrait avoir un parti pris automatique en leur faveur.



(397). Il est de notre intérêt d'accorder le privilège de décision à notre raison. Nos idéologies ne devraient pas gérer notre raison ; au contraire, c'est notre raison qui devrait gérer nos idéologies.

[Loi 455] *Quand un individu ou un groupe applique une idéologie à laquelle il croit, d'une manière exaltée, intégrale, fanatique, ou sans esprit critique, cela le conduit au contraire de ses objectifs initiaux.*

Certains prétendent que la société devrait se soumettre entièrement aux préceptes de la religion, même si certains parmi ces préceptes peuvent limiter la liberté des citoyens, ou réduire le progrès de la société. Or le but originel de toute religion est de rendre heureux, non pas Dieu, mais les hommes. Car *Dieu n'a pas besoin des prières des hommes pour être heureux*. Si donc certains préceptes religieux torturent des hommes, mènent à leur souffrance, ou à leur perte, cela pourrait signifier que ces préceptes ont été mal compris, qu'ils s'opposent au but originel de la religion, ou qu'ils devraient être adoucis, ou révisés.



(398). [Loi 456] *Moins une personne est initiée à la philosophie ou aux sciences, plus elle tend à magnifier sa religion avec un zèle excessif. A l'inverse, plus une personne est cultivée, initiée à la philosophie, ou aux sciences, plus elle approuve la séparation entre la religion et la politique.* Elle

accepte que la vie commune en société soit gérée sur la base de la raison, et de l'éthique. Il devient alors compréhensible que les recrues fanatisées des mouvements religieux extrémistes se fassent surtout parmi des novices, des néophytes, ou des incultes. Alors que les populations cultivées restent souvent réservées à l'égard des sectes, ou autres mouvements religieux zélés. La culture détourne des excès, tandis que l'ignorance les supporte, ou les stimule.



(399). [Loi 457] *La logique du «sacré» finit souvent par enfermer la religion dans une rhétorique restreinte, qui se répète en boucle fermée, et qui tend à s'appauvrir. Tandis qu'en philosophie, ou en sciences, l'objectivité et la recherche perpétuelle de la lucidité, incitent à réexaminer, et à renouveler, à la fois les interrogations, les démarches de recherche, ainsi que les vérités établies.*



(400). Normalement, il devait y avoir une seule religion monothéiste unifiée et unificatrice dans le monde, car, à un Dieu unique, devrait correspondre une seule religion monothéiste. Hélas, il en existe plusieurs ! Malgré leurs différences, ou leurs divergences, ces religions sont toutes attribuées au même Dieu unique. Ces religions revendiquent toutes la même authenticité, et la même légitimité. Et le devoir de tolérance recommande d'accorder à toutes ces religions une légitimité respectable. Mais cette pluralité des religions génère des problèmes préoccupants, ou parfois dramatiques, au niveau de la coexistence, et des interactions entre les personnes, les groupes, les peuples, et les États. Depuis des siècles, ces religions et leurs adeptes respectifs ne cessent pas de se concurrencer, et parfois de se quereller, ou de se combattre. Au point qu'un observateur ne manque pas de s'interroger, au moins une fois dans sa vie : pourquoi Dieu avait révélé une première religion, puis une seconde, puis une troisième, etc, comme pour diversifier les versions, ou comme pour faire des corrections, ou des mises à jour ? Puisque Dieu s'adresse à toute l'humanité, pourquoi Dieu ne s'était-il pas

contenté de divulguer, dès l'origine des temps, une seule religion monothéiste, unique, unificatrice, universelle et achevée ? Cela aurait servi à éviter aux hommes, tout au long des siècles de l'histoire, des gaspillages d'énergies, des doutes, des confusions, des guerres de religions, et des luttes d'influence, de conversions, et de reconversions ?

En Occident, et jusqu'à la fin du Moyen-âge, les chrétiens détestaient les juifs. Les chrétiens accusaient les juifs, entre autres, d'être cyniques, cupides, et d'avoir trahi Jésus Christ. D'où quelques manifestations de persécution. Et aux temps modernes, surtout après la «Seconde guerre mondiale», une espèce d'alliance politique (ou stratégique) était scellée entre le christianisme et le judaïsme. Les occidentaux parlent alors volontiers de la «civilisation judéo-chrétienne». Ce pacte semblait orienté contre les musulmans. Chacune parmi ces deux religions (christianisme et judaïsme) permet à son alliée de commettre des déviances¹²⁰ qu'elle ne tolère pas chez les autres religions existant dans le monde. Certains occidentaux (chrétiens et juifs) portent la phobie de voir se constituer une fédération des musulmans dans une 'Nation islamique (أمة إسلامية)' qui concurrencerait les puissances occidentales

Certains religieux (parmi les chrétiens, les juifs, les musulmans, les hindous, etc) croient que leur propre religion est la seule religion authentique dans le monde. Pourtant, il a toujours été clair que quiconque prétend qu'une ou deux religion ont le monopole de la légitimité ou de l'authenticité, ouvre la voie à des antagonismes, qui conduisent tout droit à des affrontements de religions, puis à des guerres obscurantistes¹²¹. Durant les décades prochaines, des extrémistes, intégristes ou fanatiques (parmi des chrétiens, juifs, musulmans, hindous, etc) risqueraient de conduire à des conflits religieux qui provoqueraient des hécatombes d'innombrables vies humaines.

Aucune religion (au sens, non de message divin, mais de concepts et de cultures pratiqués par les hommes) dans le monde

(120) *Des déviances comme les crimes contre l'humanité commis en Palestine colonisée.*

(121) *Comme les neuf guerres de Croisades lancées par les chrétiens d'Europe pour enlever aux musulmans le contrôle de la Terre Sainte, entre 1095 et 1291 après J.Ch.*

n'échappe à quelques contradictions particulières. Chaque religion est marquée par des spécificités de l'époque historique où elle était apparue. Aucune religion (telle qu'elle est pratiquée) n'est parfaite, chacune a quelques points faibles. Dans toute religion, n'existe-t-il pas un décalage entre son corpus savant (ou originel), et son corpus profane (ou populaire) ? Finalement, et au-delà des rites et des cultes, le minimum indispensable, commun aux messages originaux de l'ensemble des religions, n'est-il pas la sincérité, l'intégrité, la solidarité, la fraternité, la tolérance, la rectitude, l'éthique, et l'amour d'autrui, égal à l'amour de soi, sans aucune condition préalable ?



(401). N'avez-vous pas constaté que beaucoup d'hommes, dans de nombreux pays du monde, croient que Dieu est «leur» Dieu, à eux seuls. Ils supposent qu'il leur appartient, qu'il est de leur côté, qu'il les soutient, qu'il leur réserve sa sympathie inconditionnelle, qu'il leur permet de commettre n'importe quelle injustice envers leurs adversaires ? Ils oublient que Dieu n'a ni parents, ni fils, ni amis, ni ennemis. Ils feignent d'ignorer que Dieu ne peut avoir des préjugés, ou des partis pris. Ils ne perçoivent pas que Dieu est le Dieu unique de tous les êtres, y compris de leurs adversaires, de leurs ennemis qu'ils haïssent, alors que Dieu ne hait point. C'est sous-estimer Dieu que de prétendre qu'il aime, ou privilégie, certains individus ou groupes plus que d'autres.



(402. Certains manifestent leur attachement à la religion de façon ostentatoire. Ils affichent une grande piété. A la moindre évocation de la religion, ils renchérissent sur autrui en reproduisant des discours vantant la foi, ou la morale. Pourtant, l'examen détaillé de leurs comportements pourrait montrer qu'ils ne se conforment pas toujours aux recommandations religieuses. Dès qu'ils se lancent dans leurs affaires courantes, ils oublient la religion. C'est surtout pendant les prières qu'ils pensent à Dieu. Et leurs prières consistent à implorer Dieu pour

qu'il leur accorde santé, succès, richesse et puissance. Ils allument des bougies, ou invoquent le nom de Dieu, et en échange, ils lui demandent de les soutenir dans les querelles qui les opposent à leurs adversaires. Cette conduite ne ressemble-t-elle pas à un comportement intéressé, ou égoïste ?



(403). Une vertu religieuse qui est exclusivement fondée sur la crainte du châtement (l'enfer), ou sur l'espérance d'une récompense (le paradis), est une vertu intéressée. Si Dieu voulait que ses créatures soient vertueuses, il l'aurait fait. Dieu n'est pas narcissique (comme les hommes) pour aimer les flatteries.

Le mal surgit de l'intérieur du bien, de même que le bien émerge au cœur du mal. La voie vers la sainteté passe par le renoncement au désir. Et le renoncement est abstention, démission, ou mort (فَسَاءَ). Les individus devraient être responsables de leurs actes, même si la liberté d'agir est une supposition de l'esprit. La liberté de penser est le début du développement, de l'aventure, mais aussi des risques (qui peuvent être plus ou moins assumés). Veuillez avancer Messieurs Dames ! Et que l'avant-garde et les élites veuillent bien se mettre en avant !



(404). L'histoire montre que les invasions, occupations, ou colonisations, effectuées par les puissances occidentales (en Afrique, Asie, Amérique), ont souvent été précédées, ou accompagnées, par des explorateurs scientifiques, des voyageurs missionnaires, ou même par des missions de christianisation des populations autochtones. L'évangélisation est utilisée comme un «cheval de Troie». Les premiers convertis sont employés comme des informateurs, des agents de la «cinquième colonne», ou comme des «soldats supplétifs». La religion est malléable et exploitable, au point qu'elle peut être utilisée pour obtenir ce que les armes ne réussissent pas à ravir.



(405). Au temps de 'l'ère des lumières' de l'Islam (entre le VIIe et le XIIe siècle après J.ch.), les théologiens (الفُقَهَاء), savants, ou experts en Islam, étaient des érudits qui se souciaient de connaître les nouveautés de l'ensemble des sciences de leur époque. Les princes et les savants d'Andalousie se souciaient d'enrichir leurs bibliothèques par tout nouveau livre paru à travers le monde. Mais aujourd'hui, la grande majorité des théologiens sont insouciant, négligent, ou éloignés des sciences contemporaines. La grande masse des musulmans ignore l'existence même de plusieurs sciences contemporaines. Comment peuvent-ils alors émettre des jugements pertinents ? Comment les musulmans pourront-ils se développer s'ils ne se réapproprient pas les sciences et les philosophies de tous les penseurs du monde, depuis les plus anciens, jusqu'aux plus récents ? Il n'est pas étonnant alors que, dans le domaine de la religion, les apparences et les prétentions soient parfois trompeuses. Que reste-t-il du message des livres sacrés ? Il reste des noms, des mots, des signes, des symboles, des rites, ou des cérémonies, parfois éloignés de l'esprit originel. Et les mots, et les concepts, ont hélas, des sens datés, évanescents, ou mutants. Les sens profonds du message divin n'éclairent plus suffisamment les comportements des citoyens.



MONARCHIE ET RÉPUBLIQUE

Comparaison entre monarchie et république

(406). La diversité des types de gouvernement existant à travers le monde incite à comparer les systèmes politiques .

Dans le genre monarchique, le roi est chef de l'État. Son successeur est théoriquement déterminé, à l'avance, par filiation paternelle. Cette succession par lien de parenté est ce qui fait, à la fois, son avantage et son inconvénient. Le prince héritier est appelé à diriger l'État, quel que soient ses qualités ou ses défauts. Il peut être excellent ou médiocre, lucide ou incompétent, éclairé ou oppresseur. Son règne peut être court ou interminable. S'il n'est pas convenable, le peuple ne peut le congédier ou le changer (comme dans une république). L'automatisme de la désignation de l'héritier au trône apporte la stabilité politique. Mais cette stabilité peut devenir une longue continuité dans la médiocrité, la décadence, ou même dans l'oppression (comme sous le règne du roi Hassan II).

Des monarchies ont inventé quelques dispositions pour pallier ce défaut, comme les délibérations du Conseil de Régence. L'Histoire mondiale montre que la multiplication des convoitises au sein des familles royales peut conduire à

des complots, des instabilités, des guerres civiles, ou des gaspillages de temps et d'énergies.

Les monarchies qui acceptent que le peuple soit la source de la souveraineté, comme en Europe (Royaume Uni, Espagne, Belgique, Hollande, Suède, Danemark, etc), admettent que le roi (ou la reine) règne mais ne gouverne pas¹²². Dans ce cas, le chef du gouvernement (ou le premier ministre) est élu (ou désigné) sur la base de la majorité existant dans le parlement. Ce chef de gouvernement gère les affaires de l'État, en concertation avec de multiples institutions de l'État, dont le roi (ou la reine) fait partie.

Dans le système républicain, le future Chef de l'État est élu parmi plusieurs candidats, qui rivalisent par leur expérience, habilité, compétence, ou par la rationalité de leur programme politique, ou économique. Mais l'élection du meilleur candidat n'est pas automatique. Le suffrage universel est souvent conservateur. Il ne garantit pas le succès des meilleurs candidats, ceux qui sont les plus compétents, rationnels ou sages. Le peuple électeur est certes souverain. Mais, hélas, il est aussi influençable, ou manipulable. Le peuple peut également se tromper. Des candidats excellents peuvent convaincre des masses populaires. Mais des fortunés, des opportunistes, ou des démagogues, peuvent aussi séduire des majorités d'électeurs, les tromper, et obtenir leurs voix. Des puissances étrangères peuvent également intervenir de manières plus ou moins discrètes. (Leurs interventions, par exemple au Liban, sont flagrantes, mais pas uniques dans le monde). Les candidats à la présidence viennent souvent de familles riches, élitistes, ou de notables. Et si un président

(122) Noubir El Amaoui, leader du syndicat marocain 'la Confédération démocratique du travail CDT', dans une déclaration au journal espagnol 'El Pais', avait revendiqué «que le roi règne et ne gouverne pas». Il avait été pourchassé, menacé, arrêté le 24 mars 1992, et accusé d'insulte au gouvernement. Il a été condamné à deux ans de prison le 17 avril 1992 (Voir des rappels de cet événement dans le journal en arabe 'Al massae' (المساء), du samedi 21 juin 2008, p.12).

de république (ou un chef de gouvernement) déplaît au peuple, celui-ci peut, théoriquement, à la fin de son mandat, ou au cours d'élections anticipées, élire un autre, opposé, ou différent. Le malheur du peuple est supposé ne durer que pendant un mandat présidentiel. Alors que dans une monarchie, il risque de durer pendant les règnes de plusieurs rois successifs.

Ni la monarchie, ni la république, n'est donc parfaite. La forme 'républicaine' est généralement plus souple, ou plus apte à la modernité, ou à la démocratie, mais elle n'est pas forcément meilleure que la forme 'monarchique'. Plusieurs républiques (arabes, africaines ou d'Amérique latine) ont été tout aussi médiocres ou despotiques que les monarchies les plus rétrogrades¹²³.

L'important dans un système politique, au delà de sa forme (monarchique ou républicaine), est son aptitude à demeurer malléable, corrigible et changeable, autant de fois que les souhaits, ou les besoins du peuple (ou de ses forces politiques) l'exigeraient.

Faut-il se limiter à revendiquer une «monarchie parlementaire»? Ou bien faut-il se limiter à revendiquer une «république parlementaire»? En principe, un mouvement révolutionnaire ne milite pas pour une forme particulière du système politique, mais pour un contenu démocratique. Si par exemple la conjoncture historique permet qu'une monarchie despotique évolue en une monarchie parlementaire et démocratique, alors la revendication de la république peut être suspendue, ou abandonnée. Mais si, au contraire, une monarchie refuse obstinément de se transformer en une monarchie parlementaire et démocratique, alors la revendication de la république démocratique devient la seule issue réaliste.

(123) *Par exemple, les républiques de Anouar Sadate, ou de Hosni Moubarak en Égypte, de Jaâfar Numeiri, ou de Omar El Bachir au Soudan, de Zine El Âbidine Ben Ali en Tunisie, de Mouammar El Kaddafi en Libye, de Ali Abdallah Saleh au Yémen, de Hafez El Assade, ou de Bachar Al Assade en Syrie, sont tout aussi décevantes que les monarchies du roi Hassan II du Maroc, de Hussein ben Abdallah Ben Talal Hashemi de Jordanie, ou de Abdelaziz al Saâoude d'Arabie Saoudite.*

[Loi 458] Hélas, *tout système politique (monarchie ou république) peut aisément redevenir rigide, intransigeant, démagogue, ou abusif. Il a tendance à devenir prétentieux, autoritaire, accroché au pouvoir, égoïste, conservateur, ou oppressif.* Et le propre de la démocratie, quand elle existe, est qu'elle prévoit des dispositifs permettant aux minorités de s'opposer au pouvoir, et de le contrôler. La démocratie est ce qui permet à la majorité du peuple de modifier le système politique, pour le rationaliser, ou l'améliorer, autant de fois que c'est nécessaire.

La *séparation des pouvoirs* (constituant, législatif, exécutif, judiciaire, etc) ouvre la voie à la démocratie, mais ne la garantit pas. Les différents pouvoirs sont quotidiennement soumis à une guérilla de pressions, de grignotages, de manipulations, et de corruptions. La concentration des prérogatives de décision entre les mains d'un seul homme (ou d'un seul groupe restreint) peut apporter efficacité et rapidité dans les décisions, mais elle évolue inéluctablement en un monopole de pouvoir, c'est-à-dire en un despotisme. La rigidité d'un système politique révèle que le peuple est prisonnier de plusieurs dispositions de l'État, qui l'étouffent, et qu'il ne peut transformer.

Si le *peuple* n'est pas la *source de la légitimité* et du *pouvoir politique*, alors c'est le tyran qui l'est. Un minimum de souplesse dans les institutions de l'État, et dans leurs articulations, est certes indispensable. Mais l'essentiel résiderait dans les mentalités des acteurs politiques et des citoyens, beaucoup plus que dans les dispositions constitutionnelles ou institutionnelles. [Loi 459] *Si les élites exerçant le pouvoir politique sont aliénées (c'est-à-dire malades par l'avidité d'accaparer le pouvoir, la richesse ou les privilèges), alors dans ce cas, même le meilleur type de système politique deviendrait aussi détestable que le plus mauvais des systèmes. A l'inverse, si le système politique établi est mauvais, et si les élites politiques (ainsi que les citoyens) sont éclairées, solidaires, démocrates, attachés à la raison et soucieux*

d'équité, ils vont améliorer ce système, jusqu'à ce qu'il devienne un modèle enviable, et adapté aux intérêts de tous.



(407). Le règne du roi Hassan II a duré très longtemps (du 9/07/1961 au 23/07/1999, soit 38 ans et demi). Il était despotique, médiocre et interminable. Il avait érigé des lois interdisant toute tentative visant à améliorer son régime politique. Pendant le règne du roi Hassan II, la France a changé son Chef d'État cinq fois, la Russie six fois, les États-Unis d'Amérique sept fois, l'Algérie huit fois, et le Royaume Uni a changé son premier ministre neuf fois¹²⁴. Si le Maroc vivait dans un autre système politique, le peuple aurait pu, lui aussi, essayer plusieurs autres dirigeants, et plusieurs autres programmes politiques et économiques.

En général, un système républicain offre plus de souplesse dans l'alternance au pouvoir. Il permet une facilité et une rapidité plus grandes dans la révision ou la correction des politiques de gouvernance. Cette souplesse et cette rapidité (dans la modification des responsables et des orientations politiques) sont nécessaires aux nations pour se corriger, s'adapter, et progresser. Les candidats se concurrencent. Chaque Chef d'État, ou Chef de gouvernement, accédant au pouvoir, essaye de faire mieux que son prédécesseur. Il essaye de corriger les erreurs flagrantes. Il renouvelle les méthodologies, les visions, les réformes, les projets, les compétences, et les ressources humaines. Par contre, la rigidité d'un système

(124) *Durant le règne de Hassan II, se sont succédé en France : Charles de Gaule, George Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing, François Mitterrand, Jacques Chirac. En Russie : Nikita Khrushchev, Leonid Brezhnev, Yuri Andropov, Konstantin Chernenko, Mikhaïl Gorbatchev, Boris Yeltsin. Aux États-Unis d'Amérique : John F. Kennedy, Lyndon Johnson, Richard Nixon, Jimmy Carter, Ronald Reagan, George H.W. Bush (père), Bill Clinton. Au Royaume Uni (monarchie) : Harold Macmillan, Alec Douglas-Home, Harold Wilson, Edward Heath, Harold Wilson [bis], James Callaghan, Margaret Thatcher, John Major, Tony Blair. Et en Algérie : Ahmed Ben Bella, Houari Boumediène, Rabbah Bitat, Chadli Bendjedid, Muhammad Boudiaf, Ali Hussain Kafi, Liamine Zeroual, Abdelaziz Bouteflika.*

politique, sa lenteur dans l'alternance au pouvoir, ou ses mandats trop longs, empêchent le progrès. Ils bloquent, ou freinent le renouvellement, des élites, et des compétences. Ils inhibent l'émulation constructive entre les hommes. Ils favorisent l'immobilisme, la stagnation, les crises, la médiocrité ou même la décadence.



L'enjeu des luttes politiques est l'alternance au pouvoir

(408). Depuis l'indépendance du Maroc en 1956 jusqu'à aujourd'hui, l'histoire de toutes les luttes politiques tournent autour de cette question unique : «Quel est le système politique adéquat pour le pays» ? Et même s'il existe plus d'une trentaine de partis et de tendances politiques dans le pays, l'ensemble de leurs lignes politiques se ramènent à seulement trois types : a) Ceux qui veulent la continuation d'une monarchie despotique. b) Ceux qui acceptent un compromis autour d'une monarchie parlementaire où le roi règne mais ne gouverne pas. c) Ceux qui n'acceptent pas moins qu'une république démocratique.

Les luttes politiques entre ces trois courants sont parfois sournoises, parfois indirectes, et parfois frontales. La discussion théorique de cette question du pouvoir est souvent indirecte, évitée ou même rendue tabou. Mais le noyau central de ces rivalités demeure la question de la démocratie. Et cette question interroge sur : l'accès au pouvoir, l'alternance au pouvoir, et la pratique du pouvoir. Il est probable que le développement futur du pays va butter sur cette question du pouvoir politique pendant encore longtemps. Et son histoire continuera à être jalonnée par ces luttes politiques tournant autour de la démocratie.



(409). Dans une monarchie, les hauts responsables gérant les organes de l'État sont généralement nommés par le monarque. Et dans une république, la logique républicaine devrait introduire un certain degré de concurrence et de compétition entre de multiples candidats aux postes de hauts responsables. Quand la désignation des responsables prime sur leur élection, que ce soit dans une monarchie ou une république, cela signifie que le système politique existant n'est pas la démocratie, mais plutôt un système de copinages, de clientélismes ou de népotismes.



(410). Le roi Hassan II répondait à ceux qui critiquaient son pouvoir absolu en prétendant que le peuple avait choisi, par la «Bay-âa» (بَيْعَة : l'allégeance), de se soumettre volontairement à sa monarchie autocratique.

Mais qu'est-ce que la «Bay-âa» ? C'est une cérémonie, où des notables sélectionnés, passent par groupes, devant le roi, tout en se prosternant très bas, dans une attitude de soumission totale. Des monarchistes prétendaient que «la Bay-âa est une forme d'autodétermination démocratique du peuple» ! Mais des opposants leur répondaient que les notables qui font la «Bay-âa» ne sont pas forcément des représentants légitimes du peuple. Cette «Bay-âa» est une procédure archaïque, disent-ils. Dans la pratique, la «Bay-âa» est devenue une procédure de vote visible, affirmatif et forcé, sur la candidature unique du roi (ou du prince), en sa présence, et en présence aussi des forces de répression. Si un notable ose exprimer le 'non' au cours d'une «Bay-âa», son refus est aussitôt interprété comme un aveu de complot contre le monarque. La «Bay-âa» ne respecte pas les règles du vote universel, direct, transparent, libre et secret. Si l'allégeance est sincère, pourquoi ne se renouvelle-t-elle pas de façon périodique, à travers un référendum conforme aux normes reconnues mondialement ?

Un État démocratique devrait nécessairement avoir comme base fondatrice un ou plusieurs «contrats sociétaux» (tels que constitution, stratégie de développement, programmes électoraux, etc). Ces «contrats sociétaux» devraient préciser des

objectifs, des moyens, des délais, des procédures de fonctionnement, et des règles de partage du pouvoir et des richesses. Ils devraient demeurer révisables et améliorables par les citoyens ou par leurs représentants légitimes. Si l'accession au pouvoir politique est transformée en un privilège absolu, divin, héréditaire, perpétuel, alors il ne s'agit plus d'une allégeance ou d'un vote, mais d'une monopolisation, ou d'une appropriation du pouvoir politique.

Quand l'homme habilité à diriger le pays est désigné par la *descendance*, c'est le *hasard* qui devient décisif. Tantôt il est satisfaisant, et tantôt il ne l'est pas. Dans la suite de succession, un roi pourrait être par hasard éclairé, mais son héritier pourrait aussi être un despote oppresseur. Un roi pourrait être un patriote conscient des enjeux nationaux et internationaux, et son successeur un égoïste jouisseur, ou frivole irresponsable. L'Histoire l'a maintes fois montré. Par contre, dans une république, si le président, ou le premier ministre, ne satisfait pas la majorité du peuple, celle-ci peut le changer en votant pour son opposant, à la fin de son mandat, ou peut être même au cours d'élections anticipées.

Si dans un État, ceux qui gouvernent, ou gèrent la société, ne se soumettent pas à la critique, au contrôle, à l'élection, et à la révocabilité, alors cela signifie que les citoyens ne sont plus libres. Comment un peuple pourrait-il être libre, si ses citoyens, ou leurs représentants légitimes, ne peuvent pas changer, ou réorganiser, leurs situations politiques et économiques ? Un peuple privé de son droit d'élire, et de révoquer, ses gouvernants, n'est-il pas un peuple opprimé ?



(411). L'histoire de toutes les monarchies non démocratisées est jalonnée de révolutions dramatiques. Parce qu'elles ont tendance à redevenir despotiques. Supprimer la monarchie par une révolution populaire risque parfois d'être plus coûteux que de la démocratiser. L'histoire des pays développés d'Europe montre que, pour démocratiser la monarchie, un compromis historique (entre les forces sociales de progrès et la monarchie) consiste à ce que «le roi (ou la reine) règne mais ne gouverne pas». Ce compromis historique peut

coûter parfois moins cher (en sacrifices, pertes, dégâts, temps et argent), à la fois pour les monarchistes et les républicains, pour les révolutionnaires et les conservateurs. Autrement, un roi despotique continuerait à décider tout seul dans les affaires importantes, sans être critiquable, contrôlable, ou corrigible. Et l'abus politique suscite de nouveau le besoin de recourir à la révolution, avec tout ce que cela suppose comme intrigues, rébellions, destructions, ou reconstructions éventuelles. Ces turbulences historiques se poursuivent inéluctablement, jusqu'à ce qu'il y ait adéquation entre les souhaits démocratiques du peuple, et le système politique existant.



(412). Un pouvoir d'État (qu'il soit monarchique ou républicain), qui refuse d'appliquer la démocratie, est un pouvoir qui sombre dans l'égoïsme politique. Une multitude de problèmes (politiques, économiques et culturels) se mettent alors à germer, se multiplier, et s'hypertrophier, dans le pays concerné. Ces problèmes deviennent durables. Ils font souffrir des fractions croissantes du peuple. Les populations tentent d'endurer ces problèmes sociaux autant qu'elles peuvent. Et quand la patience du peuple atteint sa limite, il se révolte. Il essaye de s'autodéterminer. Et si sa rébellion échoue, il la réitère plus tard. Jusqu'à ce que le système politique devienne conforme aux besoins du peuple et à ses intérêts. Ainsi va l'histoire.

Une révolution se déclenche quand le peuple reprend l'initiative, et annonce, à travers des mobilisations populaires, gigantesques et ininterrompues, que l'ancien système politique est refusé, et abolit. Un ou plusieurs noyaux de révolutionnaires issus du peuple osent prendre le pouvoir, et l'exercer aussitôt. Le moment crucial du passage d'un ancien régime politique, à un nouveau, est difficile, et déroutant. Il nécessite la lucidité, la maturité politique, la détermination, le courage, et l'aptitude à prendre rapidement les initiatives opportunes. Le passage d'un régime politique à un autre ne peut pas se faire avec des hommes de l'ancien régime. Il ne se fait pas dans le cadre de la Constitution, des lois, ou des institutions de l'ancien régime. Il ne se fait pas, non plus, à travers des réformes lentes, ou

incertaines. La révolution est une rupture brutale et intégrale, entre un système politique ancien, et un autre nouveau (aux niveaux des dirigeants, des valeurs, des programmes, des institutions, et des pratiques). Ceux qui redoutent le chaos ne peuvent pas achever une révolution avec succès. Certaines attitudes peuvent faire avorter une révolution, telles que l'hésitation, le compromis, le manque d'innovation, ou l'insuffisance du courage, pour oser décider, et appliquer aussitôt. Le propre de la révolution est que le peuple exerce lui-même sa souveraineté de manière directe. Il annule la légitimité de l'ancien régime, et il décrète, subitement et intégralement, la légitimité des citoyens en rébellion. Il décide et il applique aussitôt ses volontés. Et il défend avec acharnement la continuité du nouveau pouvoir révolutionnaire.



ETHNIES ET COMMUNAUTÉS (IMAZIGHEN ET ARABES)

***Aucun progrès social n'est possible si
la société ne traite pas correctement les
contradictions sociales***

(413). Certains veulent libérer leur communauté (amazighe, arabe, sunnite, chiite, etc) en purifiant son ethnie¹²⁵. Ils ne perçoivent de possibilités de progrès social qu'à travers une lutte à outrance contre les autres communautés concurrentes. Ils croient qu'en vivant parmi les «siens» seuls, tout serait meilleur. C'est une idéalisation, une mystification, une croyance erronée. Parce que [Loi 460] *les contradictions entre les hommes sont des phénomènes sociétaux, qui se répètent au sein de toutes les communautés, et de toutes les ethnies.* [Loi 461] *Même au sein d'un peuple «purifié ethniquement», ou «homogénéisé» sur le plan de l'idéologie, de la politique, ou de la religion, les contradictions sociétales se reproduisent comme dans les sociétés les plus hétéroclites.* Toutes les déviations, fraudes, ou crimes, existant ailleurs, finissent par se reproduire, et par

(125) Dans un communiqué daté du 22/10/2008, des détenus politiques d'un mouvement amazighe, incarcérés à la prison Sidi Saïd de Meknès, appelèrent à lutter «pour libérer le peuple amazighe de la tourmente du colonialisme arabe nationaliste» ("مِنْ أَجْلِ تَحْرِيرِ الشَّعْبِ الْأَمَازِغِيِّ مِنْ وَيْلَاتِ" ("الإِسْتِعْمَارِ الْعُرُوبِيِّ الْقَوْمَجِيِّ"). (Source : communiqué affiché sur un site internet amazighe dans Yahoogroupes.ma).

s'enraciner, dans ce peuple «purifié ethniquement». Parmi toutes les ethnies, et toutes les populations du monde, il existe des individus «bons», «moyens» et «mauvais». Partout réapparaissent des dominants et des dominés, des exploiters et des exploités, des oppresseurs et des opprimés, des intègres et des fraudeurs, des studieux et des nonchalants, des bâtisseurs et des destructeurs, des solidaires et des opportunistes, etc.

La politique consistant à chasser les étrangers, les réfugiés, les immigrés, les différenciés, les métis, les bâtards, les asociaux ou les criminels, complique les problèmes, mais ne résout aucune parmi les contradictions sociétales importantes. [Loi 462] *Réclamer l'homogénéisation d'une population, aboutit à son appauvrissement ; vouloir purifier une ethnie, conduit à la priver des sources de son dynamisme sociétal ou culturel ; tandis que mélanger ou diversifier les ethnies, les enrichit, les stimule ou les renforce.*

Ainsi, la politique consistant à faire rapprocher, intégrer et assimiler des communautés distinctes, ouvre des perspectives de coopération et d'épanouissement qui sont plus prometteuses, pour tous les partenaires sociaux. La meilleure voie est de rassembler les hommes, de les unir, à travers la coopération productive, et la culture humaniste. La diversité hétéroclite, qui crée des contradictions déroutantes, apporte aussi des enrichissements fortifiants, qui permettent de transformer ces contradictions en atouts stimulants.

[Loi 463] *Quand des hommes, même ayant des origines ethniques différentes, vivent ensemble, pendant assez longtemps, sur un même territoire, dans une même société, ils finissent par constituer une communauté, un peuple homogène, ou une nation unie.*

Ouvrir les élites fermées, les clubs clos, et les professions verrouillées, est la meilleure voie pour éteindre les suspicions mutuelles, ou pour extirper les haines réciproques, entre groupes sociaux distincts. Dans tous les domaines, la concurrence devrait demeurer ouverte, accessible, et loyale. L'ensemble des composantes de la société devrait assumer la diversité, et l'entretenir, en traitant les contradictions sociétales de manière rationnelle et équitable.

Qu'importe qu'un décideur (politique ou économique) soit de telle ou telle ethnie (blanc, noir, Arabe, Amazighe,

Sahraoui, Fassi, Andaloux, ou autre). L'important est qu'il soit un citoyen compétent, impartial, productif, performant, intègre, solidaire et patriote. Tout le reste est de moindre importance. Ce qui donne de la valeur à un individu ou à un groupe, ce n'est pas son ethnie, sa famille, sa religion, son apparence, sa fortune, son pouvoir ou sa puissance, mais la qualité irréfutable de sa production, de ses comportements, de ses contributions, ou de son travail.

Diviser les forces, ou gaspiller les potentialités dans des luttes fratricides, finit par nuire à toutes les composantes de la société. Il est plus profitable pour tous les citoyens d'intégrer toutes les énergies, et tous les savoir-faire, de toutes les ethnies, de tous les groupes sociaux, et de toutes les zones géographiques. Car le but est de bâtir une société solidaire, prospère, et libérée de toute sorte de discrimination, et de toute disparité excessive dans les droits et les revenus. Faire le contraire, serait une preuve d'incompréhension des phénomènes de la société, un égarement gravissime, un suicide politique.



(414). Dans les pays du Grand Maghreb, certaines personnes (parmi des citadins, ou des descendants d'Andalous) prétendent qu'elles sont des «arabes, non des berbères (amazigh)». D'autres individus prétendent qu'ils sont des «nobles descendants du Prophète Mohamed». Si le peuple accepte leur logique, il est amené à constater que d'autres parties importantes de la population (du Grand Maghreb) descendent d'ethnies amazigh (berbères). Elles parlent le Tamazight¹²⁶ (Berbère), ou un mélange d'arabe et de Tamazight. Ces populations sont des Imazighen (berbères), non des arabes. Le peuple aboutit ainsi à des *antagonismes ethniques insolubles entre arabes et berbères. Dans cette logique, les guerres civiles, les purifications ethniques, et les scissions d'États, deviennent, à long terme, des conséquences inévitables.*

(126) *Tamazight, Tarifite et Tachelhite, sont des dialectes ou des variantes locales d'une seule langue que je désigne, par convention, par Tamazight, ou Tamazight. On la retrouve aussi en Algérie (Kabylie), Tunisie, Libye, Mauritanie, Mali (Touareg), ouest de l'Égypte, etc.*

Dans le Grand Maghreb, des États prétendent, depuis déjà longtemps, que «l'*arabe* est la seule *langue nationale*», que «le *Tamazight* (berbère) n'est pas une langue», et encore moins «une langue nationale». Or la *langue maternelle* de beaucoup de citoyens dans les pays du Grand Maghreb est le *Tamazight*. Les amazigh seraient donc des étrangers dans leur propre pays. Cette logique conduit tout droit à l'idée de «libérer les pays du Grand Maghreb des envahisseurs arabes». Certaines élites sociales «arabes», qui avaient tué la langue Tamazight (berbère), sont celles-là mêmes qui ont 'francophonisé' les pays du Grand Maghreb (après la fin des occupations coloniales, dans les années 1960). Elles sont aujourd'hui en train de tuer la langue arabe. Si elles continuent dans cette démarche, elles risqueraient de se dénaturer elles-mêmes.

Cette logique est stupide. Elle conduit à une voie sans issue. [Loi 464] *Les luttes confessionnelles, ou ethniques, mènent toujours à des crises, égarements, ou tragédies inutiles. Leur démarche est aveuglante*¹²⁷. *Leur logique est aliénante. Elle relève essentiellement de l'égoïsme de communautés.* Apprenons à traiter correctement les contradictions sociétales !

La logique saine consiste à reconnaître, et à assumer, que les populations (des pays du Grand Maghreb) soient diversifiées, et en évolution continue. *Les populations maghrébines sont principalement berbères, ou à la fois berbères et arabes. Des berbères s'étaient arabisés, et des arabes s'étaient berbérés.* Durant de longs siècles, des personnes, des familles, ou des fractions de tribus, étaient arrivées au Grand Maghreb, en venant de l'Est 'arabe', de la corne de l'Afrique de l'Est, d'Afrique subsaharienne, d'Andalousie, ou d'Europe. D'autres familles, ou

(127) *Voici un exemple de cet aveuglement : Certains activistes de la mouvance Amazigh affirment : «En tant qu'Amazigh, la cause de la Palestine ne me concerne pas. Et je n'ai aucun problème avec Israël» ! Une telle affirmation dévoile que, pour ces activistes, la cause de l'Amazighité n'est pas une question de principes, mais uniquement une affaire ethnique. Est-il alors raisonnable que celui qui lutte pour l'émancipation des populations Amazigh, au nom de la liberté, de la démocratie, ou de l'humanisme, est-il raisonnable qu'il refuse de se solidariser avec d'autres populations à travers le monde, comme les populations palestiniennes, qui luttent pour une émancipation semblable, et au nom de principes similaires ?*

d'autres personnes, étaient venues de plus loin encore. Ces familles s'étaient dissoutes ou intégrées parmi une population locale à dominante amazighe (berbère)¹²⁸.

Mais aujourd'hui, beaucoup parmi les Maghrébins affichent fièrement leur «arabité». Ils croient qu'ils sont des «arabes». S'ils avaient mené des recherches généalogiques (comme les affectionnent la secte des 'Mormons' aux États-Unis d'Amérique), ils auraient découvert que leurs ancêtres sont des berbères arabisés. Pourquoi nient-ils leur amazighité (ou berbérîté) originelle ? Parce que l'«islamisation» des tribus amazighe s'était transformée parfois en leur «arabisation». [Loi 465] Parce que *les vaincus adoptent souvent la culture des vainqueurs (tandis que les vainqueurs intègrent seulement ce qui les arrange dans la culture des vaincus)*. Parce que l'«amazighité» a été dévalorisée culturellement par rapport à l'«arabité». La «supériorité» sous-entendue de l'islam par rapport aux religions antérieures (trouvées en Afrique du Nord, tel que le judaïsme, paganisme, animisme, polythéisme, etc) avait induit une croyance en la «supériorité de la culture arabe». Elle avait aussi produit des sentiments de «supériorité de l'ethnie arabe». Ces croyances avaient incité à «arabiser» les berbères, plutôt qu'à «berbériser» les arabes. Le pouvoir politique, et les acteurs économiques, privilégiaient la «langue arabe du Coran», parce qu'ils sacralisaient celui-ci, ou lui accordaient l'exclusivité.

Pourquoi les berbères (Imazighène) avaient adopté l'islam et sa langue, avec ferveur ? L'une parmi les raisons probables pouvant expliquer cette adoption, est que les amazigh avaient découvert dans l'islam des «valeurs civilisatrices» nouvelles, et surtout, qu'ils y avaient retrouvé beaucoup parmi leurs propres

(128) Même les juifs marocains, transférés par la ruse, par les organisations sionistes vers Israël, avec la complicité du roi Hassan II, pendant les années 1960, étaient probablement, dans leur grande majorité, à leur origine, des Imazighènes maghrébins, qui avaient adoptés ou préservés leur religion juive, avant l'arrivée de l'Islam, et même longtemps après la généralisation de l'Islam au Maghreb. Contrairement aux thèses sionistes, ces juifs maghrébins étaient «maghrébins» à part entière, et ils n'avaient aucun lien ethnique avec les juifs de Russie, de Pologne, d'Europe ou des États Unis d'Amérique.

valeurs culturelles, et que l'islam présente ces valeurs d'une manière un peu plus exhaustive, ou structurée.

Pourtant, cela ne justifiait pas de marginaliser la langue amazigh. ***Prétendre qu'une langue ou une ethnie est «supérieure» à une autre est insensé.*** C'est aussi absurde que de prétendre qu'un citoyen est «supérieur» à un autre. Parce que cette «supériorité» présuppose des préjugés, postulats idéologiques, ou 'racistes'. Aujourd'hui, toutes les communautés humaines du monde sont mélangées ou métissées. Personne ne peut prouver qu'il est, d'un point de vue ethnique, un «arabe pur»¹²⁹ ou un «berbère pur». Personne n'a démontré certaines prétentions, comme par exemple le fait de croire que les anciennes élites de la ville de Fès, y compris les Andalous, ou leurs progénitures, sont des descendants de populations exclusivement «arabes».

En dépit des apparences, la spécificité historique d'une ethnie est souvent plus un mythe qu'une réalité. La pureté ethnique est un fantasme idéologique ou politique, mais non une réalité objective. Aujourd'hui, chaque citoyen du Maghreb devrait assumer qu'il est à la fois berbère, arabe et africain. Les arabes ne constituent nulle part une ethnie pure, et les berbères non plus. Les contradictions des populations du Grand Maghreb ne les empêchent pas de s'unir, et leur union ne les débarrasse pas forcément de leurs contradictions.

Si des fractions de la population souffrent d'un problème d'oppression politique, d'injustice économique, ou de discrimination (régionale, tribale ou ethnique), alors ces populations (ainsi que les autres composantes de la société), devraient traiter ce problème par des luttes politiques démocratiques, non par des nettoyages ethniques violents¹³⁰. Aujourd'hui, le mot d'ordre adéquat n'est pas «le partage des richesses et du pouvoir entre des ethnies adverses»¹³¹, mais

(129) Historiquement, les «arabes» de la péninsule arabe n'avaient jamais été une ethnie pure, mais un métissage durable et complexe de plusieurs variétés de groupes, tribus et ethnies.

(130) Voir aussi le point N°(5) dans le livre 'Le sociétal'.

(131) Le mot d'ordre de «partage des richesses et du pouvoir entre des ethnies adverses» est parfois le signe d'un État en décomposition ou en faillite. Cela avait été vécu, par exemple, par plusieurs ethnies, dans le Soudan, ou la Somalie, pendant les années 2 000.

leur socialisation au profit de citoyens libres, et qui sont politiquement tous égaux.



(415). Si on comparait les indices de développement des différentes régions (du Maroc), on constaterait que les zones habitées par des populations amazigh (berbères) étaient longtemps négligées, ou marginalisées par l'État. Les autorités centrales ne menaient pas des politiques volontaristes suffisantes pour réduire le vaste écart de développement, entre les villes relativement prospères, et les campagnes habitées par des amazigh. Des infrastructures (telles que routes, électrification, écoles, eau potable, égouts, etc) y étaient absentes, ou insuffisantes. ***Les causes de cette négligence ne sont pas ethniques, mais plutôt politiques, économiques, géographiques, ou culturelles.***

Les gouvernements successifs avaient pris l'habitude de négliger de vastes zones de campagne, ***indépendamment du fait qu'elles soient arabophones, ou amazighophones.*** Les régions amazigh étaient négligées, soit parce qu'elles étaient simplement éloignées du centre du pouvoir politique et des affaires (qui est celui des villes de Kénitra, Rabat, Casablanca, Marrakech, Fez, Safi, etc), soit parce que des rebellions politiques avaient eu lieu dans ces régions amazigh, soit parce ces zones étaient montagneuses ou semi désertiques. Ces régions amazigh étaient assez pauvres, peu peuplées, et difficilement accessibles, au point de ne pas intéresser les appétits des classes sociales dominantes.

D'autres phénomènes sociaux confirmaient que ***les causes n'étaient pas ethniques.*** En effet, quand des familles amazigh émigraient vers les villes et s'y installaient, elles étaient soumises aux mêmes processus de lutte des classes sociales subis par les autres familles supposées non amazigh. En dépit de la pratique répandue du népotisme, l'accès au travail n'était pas conditionné par une caractéristique ethnique particulière. Les enfants d'origine amazighe pouvaient avancer dans l'enseignement public, ou accéder plus tard à des fonctions importantes, sans que leur origine ethnique soit un handicap ou une pénalisation décisive. Des exceptions pouvaient exister,

mais étaient relativement rares. Certaines personnes influentes pratiquaient du favoritisme (en accordant des avantages aux individus appartenant à leurs familles, leurs tribus, leurs régions ou leurs ethnies). Un tel favoritisme était observable dans toutes les ethnies, y compris parmi les amazigh. Mais il serait excessif, ou erroné, de parler d'une *ségrégation ethnique systématique*.

Les élites et les classes dominantes se composaient d'individus et de familles provenant de tous les groupes ou ethnies existant dans le pays (Alaouites, Fassis, Chorfas, Andalous, Arabes, Amazighe, Sahraouis, blancs, noirs, etc). Et les personnes d'origine amazighe, qui s'installaient dans les villes prospères, puis accédaient à des pouvoirs décisionnels (politiques, économiques, financiers ou culturels), pratiquaient la même négligence des régions amazighe, même si elles mêmes, ou leurs parents, sont originaires de ces zones. Même les partis politiques de gauche préféraient se concentrer sur les grandes villes florissantes, et négligeaient de militer dans les zones rurales habitées par des amazighs. Les différents acteurs sociaux n'accordaient pas l'importance méritée à ces zones amazigh pour des raisons politiques, économiques ou culturelles, mais pas ethnique. Des phénomènes sociaux analogues sont observables en Algérie, Soudan, Irak, Yémen, Égypte, Afghanistan, etc. Les solutions aux problèmes de discrimination des amazigh devraient aussi être de nature similaire (c'est-à-dire politique, non ethnique). Et les simplificateurs qui s'empressent de vouloir enclencher des processus de luttes de type «libération nationale», sur des bases ethniques, devraient donc réviser leur inspiration.



(416). L'existence du communautarisme (الطائفية) dans un pays y facilite l'application du principe «diviser pour régner». Dans les pays qu'ils veulent conquérir, les puissances étrangères (colonialistes ou impérialistes) ont toujours privilégié l'exploitation des contradictions existant entre les «communautés» composant ces pays. Et quand ces antagonismes entre communautés n'existent pas, ou sont faibles, dans les pays qu'ils convoitent, les services secrets des

puissances étrangères s'arrangent pour les créer, ou les amplifier. Ces services secrets interviennent pour exciter des contradictions, nourrir des suspicions, susciter des affrontements, ou allumer des haines. Ils arment ensuite certaines communautés contre d'autres. Puis ils les incitent à s'entre-tuer à travers une guerre civile. C'est la voie la plus facile pour diviser un pays, l'affaiblir, l'envahir, le détruire, le dominer, l'exploiter, ou l'occuper.

[Loi 466] *Au sein de tous les peuples, peuvent exister des embryons de 'communautés' (طوائف). Ils peuvent, au cours du temps, se raffermir, se désintégrer, ou s'assimiler. Et quiconque persévère durant longtemps dans une logique communautariste, finit par s'égarer, s'aliéner, ou faillir, dans le traitement des problèmes sociétaux originaux qu'il voulait résoudre.*

L'étude de l'histoire de pays maintes fois envahis, ou ravagés, pour cause de «communautarisme» (comme des pays arabophones au Moyen Orient, tels le Liban, l'Irak, la Syrie, la Jordanie, etc), peut faire comprendre qu'il est préférable que les citoyens définissent leur identité seulement par la citoyenneté, la nationalité, ou l'humanité, et non par l'appartenance à une «communauté» (طائفة). [Loi 467] *Dés que des hommes définissent leurs identités par l'appartenance à des «communautés» antagoniques, leur avenir devient sombre.*

[Loi 468] *Dans le tiers monde, le sort prévisible de toute «communauté» minoritaire, qui se sent menacée, qui réfléchit ou se comporte selon un égoïsme de «communauté», est de s'allier avec des puissances impérialistes, et de finir par servir leurs intérêts.* Le «communautarisme»¹³², comme le tribalisme, le régionalisme, ou tout autre sectarisme, est un 'égoïsme' de collectivité. Il répond à l'égoïsme d'une collectivité oppressive, ou dominante, par un autre 'égoïsme', inverse, mais équivalent, ou semblable. Sous des apparences de solidarité «communautaire», il cache un 'égoïsme' d'une collectivité particulière contre d'autres collectivités considérées comme concurrentes, adversaires, ou ennemies.

(132) Voir aussi l'exploitation des contradictions intérieures par des puissances impérialistes dans le point N°(307), dans le livre 'Le sociétal'.

A sa naissance, le «communautarisme» est souvent théorisé et justifié comme une nécessité défensive, et temporaire. Il est organisé au niveau d'une «communauté», d'une ethnie, d'une région, ou d'un culte. Son idéologie est souvent faite de préjugés absurdes, ou de raisonnements erronés. Il exploite les incompréhensions mutuelles, les frustrations, ou les haines. La dynamique sociétale peut lui donner les apparences d'un outil de «libération». Ensuite, il devient un but en soi. Il s'auto-alimente et il se perpétue par les erreurs, les bêtises, les rancunes, ou les haines réciproques. Les sentiments «communautaristes» sont des braises qui rallument, de manière stupide et continue, des antagonismes entre communautés distinctes. Ils excitent la haine. Ils mènent inévitablement à des hostilités, puis à des affrontements. Les sentiments «communautaristes» finissent par justifier ce qui est injustifiable. Ils incitent à commettre des crimes abominables. Des fanatiques perpètrent des agressions haineuses contre des cibles qui ne sont autres que des parties de leur propre peuple, ou d'un peuple voisin. A travers le «communautarisme», la trahison des intérêts communs à la nation (ou à l'humanité), la collaboration avec des puissances colonialistes ou impérialistes, les massacres de civils, tous deviennent courants. Certains leaders «communautaristes» deviennent aveuglés par l'opportunisme, ou l'idéologie. Ils évoluent en fantoches à la solde des puissances étrangères. Ils nuisent inconsciemment à leur propre peuple.

Tous les genres de «communautarismes» finissent par aliéner des fractions de la population, puis ils les jettent dans une guerre civile idiote, ouverte, ou larvée, facile à allumer, mais très difficile à éteindre¹³³. [Loi 469] ***Tout acteur «communautariste» qui vise la victoire, ou la domination d'une «communauté» sur une autre, non la libération et l'émancipation de tous les hommes, sombre dans des contradictions inextricables, qui ne peuvent finir que par l'abandon de cette démarche «communautariste», ou par la perte de cet acteur «communautariste».***

(133) Voir l'exemple de la guerre civile meurtrière suscitée par des Services Secrets des États-Unis d'Amérique et d'Israël, entre des communautés existant en Irak, après son invasion en mars 2003.



(417). Pendant l'euphorie des premières années de l'indépendance du pays, au début de l'établissement de l'État civil, certains citoyens avaient ajouté à leurs noms de famille le titre autoproclamé de «Moulay». Ce titre peut alternativement signifier : «descendant du prophète», «monseigneur», «noble» ou «affilié à la famille royale». Le titre de «Moulay» indique implicitement que celui qui le porte appartient à une «aristocratie», ou à une «noblesse» héréditaire. Devant la multiplicité des noms de famille comportant ce titre de «Moulay», on pourrait penser qu'il y avait, non pas un seul prophète Mohamed, mais plusieurs tribus de prophètes. Quelques uns avaient ajouté à leur nom le titre de «Sidi», signifiant «Mon Maître». Par cette ruse, les personnes autoproclamées «Moulay», ou «Sidi», forcent implicitement celui qui prononce leur nom à reconnaître leur «supériorité» sociétale. Aucune personne ne peut aujourd'hui prouver qu'elle descend du Prophète. Et même si un citoyen le prouve, cela ne devrait lui accorder aucun privilège politique ou social. N'a-t-on pas vu des personnes se prétendant «modernistes», «progressistes», «humaniste», «socialistes», ou même «communistes», et qui tiennent à garder le titre de «Moulay» dans leurs noms ? Pourquoi ne pas réserver ce titre de «Moulay» au roi seul ? N'est-il pas encore temps, au nom de l'égalité politique ou religieuse, d'abolir les titres autoproclamés de «Moulay» et de «Sidi» de l'État Civil ?



Privilégier l'homogénéité ou la diversité de la société ?

(418). *Tout individu porte en lui-même des appartenances multiples et insoupçonnées, par sa famille, sa région, son*

ethnie, sa génération, sa religion, sa langue, sa culture, son époque, sa formation, son expérience, ses savoirs, sa politique, sa profession, son réseau de relations sociales, etc. Ces appartenances évoluent à travers le temps. Ces appartenances multiples constituent la 'soupe' culturelle commune qui nourrit les peuples. La multiplicité et la diversité de ces appartenances constituent le ferment qui enrichit le patrimoine culturel de la société, et de l'humanité. [Loi 470] Vouloir purifier une ethnie ou une nation, c'est l'appauvrir, la vouer à la décadence. Forcer l'assimilation de plusieurs ethnies dans une seule, c'est aussi les étouffer, les anéantir. La cohabitation est plus réjouissante que la séparation, ou l'exclusion. La coopération entre toutes les cultures existantes, est plus féconde que l'isolement, ou l'affrontement. A condition que les problèmes politiques soient traités correctement.



(419). Les pays du Grand Maghreb (en Afrique du Nord) sont à la fois «berbères» (Amazighes) et «Arabes». Ils parlent la langue arabe dans des villes et des plaines, et ils continuent à utiliser la langue Tamazight dans les régions montagneuses, ou désertiques. «Arabes» et «Amazighes» ne sont pas concurrents, adversaires, ou ennemis. Penser que la «berbérité» est antagonique, ou incompatible, avec l'«arabité», conduit à une impasse. Pour éviter une telle impasse, les Maghrébins devraient apprendre l'art de traiter les contradictions. Ils devraient assumer cette coexistence (qui peut parfois apparaître contradictoire), entre «berbérité» et «arabité». La langue et la culture amazighe méritent des droits spécifiques. *Si l'on accepte de définir l'«ethnie» comme étant un ensemble d'individus que*

rapprochent la civilisation, la culture¹³⁴, la langue, la religion, l'histoire, l'interpénétration des ramifications familiales, ou la communion des intérêts stratégiques, alors l'ethnie arabe englobe les berbères. Les «Amazighes» font partie des «Arabes», et les «Arabes» font partie des «Amazighes», tout en ayant chacun des spécificités plus ou moins distinctes. Et ces spécificités ne sont pas stables dans le temps, mais en évolution continue.

[Loi 471] *Toute population (qu'elle soit «arabe», «amazigh», ou autre) se compose de plusieurs groupes ayant chacun des spécificités particulières. Aucun peuple, aucune population, aucune ethnie, n'est parfaitement homogène.* Toute ethnie se compose de groupes plus ou moins proches. Les ethnies elles-mêmes évoluent lentement au cours du temps. Les spécificités qui les définissent finissent par changer. Et tous les individus et groupes relèvent, en fin de compte, des êtres humains. Même si des berbères le refuseraient, le monde entier les considérerait comme des «arabes», ou comme des «arabes particuliers». (Au 19e, puis 20e siècle, colonialistes et impérialistes occidentaux traitaient les berbères d'Afrique du Nord et les «arabes» du Moyen Orient de la même manière, sans les distinguer).

Chaque ethnie, nation, ou peuple, peut se définir soi-même, par les spécificités qu'elle (ou qu'il) privilégie. Mais il existe aussi la définition qu'autrui lui applique. Et toute définition d'une ethnie, ou d'une nation, est nécessairement sous-tendue par des conceptions ou des positions politiques. «Berbères» et «Arabes» (dans le Grand Maghreb, et dans le «monde arabe») ne peuvent réaliser leurs intérêts communs que s'ils coopèrent. Leurs dirigeants politiques devraient surtout se méfier des pièges que leurs tendent les puissances impérialistes occidentales, souvent sous forme de stratagème du genre

(134) *Penser par exemple à comparer les noirs des États-Unis d'Amérique d'un côté, et de l'autre, ceux du Sénégal, Guinée, Cameroun ou Nigeria. Ces populations descendent d'ethnies africaines communes ou proches. Pourtant, après les différenciations culturelles ou sociales subies à travers quelques siècles, toute opinion qui affirmerait aujourd'hui que ces populations continuent à appartenir à la même ethnie serait considéré comme exagérée, ou irrecevable. Cela montre combien le concept d'ethnie est évolutif, flou, ou ambigu.*

«diviser pour régner». Des puissances impérialistes encouragent secrètement la séparation entre «Amazighes» et «Arabes»; et simultanément, elles œuvrent pour réaliser l'union de tous les peuples d'Europe. Ce projet de construction de l'Union Européenne a au moins un mérite. Il montre qu'il est raisonnable d'ambitionner de fédérer, et d'unifier, un ensemble hétérogène de peuples, au-delà même des limites ethniques, culturelles, linguistiques, économiques, religieuses ou historiques. Les États-Unis d'Amérique, l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, la Chine populaire, l'Inde, le Brésil, etc, avaient eux aussi réalisé des unions, ou des fédérations semblables. Mais, comme d'habitude, dans leur logique de «deux poids, deux mesures», des impérialistes se permettent de faire ce qu'ils interdisent aux peuples du tiers-monde d'entreprendre; et ils s'abstiennent de faire ce qu'ils imposent à ces peuples.



(420). «Arabiser» les populations du Grands Maghreb, pour les unir, par la langue arabe (et l'Islam), avec les populations du Moyen Orient, peut procurer des résultats politiques et économiques intéressants. Mais ce but ne justifie pas de tuer la langue berbère Tamazight (ou ses dialectes régionaux : Tamazight, Tachelhit, Tarifite, Kabyle, etc).

Asphyxier la langue Tamazight, pendant des siècles, et l'accuser ensuite de faiblesses linguistiques, relève de l'hypocrisie.

Même le vœu d'arabiser dans le but de renforcer la religion¹³⁵ musulmane, ne légitime pas la mise à mort de la culture, ou de la langue amazighe. L'unité religieuse n'exclue pas la diversité linguistique ou culturelle.

Refuser au Tamazight le statut de «langue nationale, ou officielle», est un délit culturel. C'est une trahison culturelle que d'accorder tous les privilèges possibles, et toutes les concessions imaginables, aux langues étrangères des puissances colonialistes

(135) *Par exemple, vers 1561, les prédicateurs catholiques et les colonisateurs espagnols avaient brûlé tous les livres des populations autochtones Maya en Amérique centrale. Ensuite, ils les avaient accusés d'être des primitifs, n'ayant ni civilisation, ni écriture.*

ou impérialistes (français, anglais, espagnol, ...), et de refuser au Tamazight ancestral le moindre droit semblable.

La langue Tamazight n'est pas seulement un vestige, un décor, ou un folklore, elle consolide aussi l'identité, la politique, la culture, et l'histoire d'un peuple. Tuer la langue berbère, c'est tuer tout cela à la fois. C'est un ethnocide.

Certains prétendent que le fait d'accorder à la langue Tamazight les droits d'une «langue nationale ou officielle» expose le pays au risque de voir des opportunistes l'exploiter pour susciter des troubles, ou même des tentatives de sécession. Mais l'inverse conduirait au même risque ! Même si ce danger existerait, il ne constituerait pas une raison valable pour priver les populations berbères ou amazigh de leurs droits linguistiques, ou culturels.



(421). Certains proposent aux Imazighènes de se libérer à travers «un nationalisme amazighe pur et dure». Ce nationalisme n'arrangerait que les puissances impérialistes. Il risque d'être nuisible, à la fois pour les Imazighènes et les Arabes. Il est inutile d'essayer une guerre civile entre Imazighènes et Arabes, car son issue, tragique et stérile, est connue d'avance. Ce serait une perte de temps, d'énergie, et de vies humaines. C'est naïf de croire qu'entre Imazighènes de souche pure, tout fonctionnerait très bien.

Comme partout ailleurs, que ce soit parmi les «Imazighènes», ou parmi les «Arabes», certains individus sont convenables, d'autres sont moyens, et d'autres sont déplorables. Pour tout individu ou groupe, que des hommes soient ses partenaires ou ses adversaires, il n'a pas besoin de les massacrer. Au contraire, il a intérêt à les aider à guérir des défauts éventuels qu'ils porteraient. Eux aussi devraient essayer de pratiquer la même démarche à son égard. ***La solution est de révolutionner les rapports sociaux, non de purifier l'ethnie.*** La libération des «Imazighènes» est tributaire de la libération des «Arabes», et inversement. N'excommuniez pas vos frères. Ne combattez pas vos compatriotes. Tous les hommes («Arabes», «Imazighènes», ou autres) sont semblables, et malléables. Encadrez-les correctement, ils pourraient alors réaliser des merveilles.

Unifiez, diversifiez, fédérez, éduquez et assimilez, c'est plus fécond que de diviser, d'exclure, ou de haïr. Des «Arabes» avaient auparavant islamisé ou arabisé des «Imazighènes». Mais des «Imazighènes» pourraient aussi 'amazigher' des «Arabes». S'ils en ont la capacité, ou le mérite. *L'essentiel est de promouvoir ensemble l'indépendance, la liberté, la démocratie, l'équité, la coopération, la solidarité, le codéveloppement, l'émancipation, et la culture.*



Étouffer la culture amazighe ou l'entretenir ?

(422). Si l'État veut réellement instruire les petits enfants dans les écoles primaires, il devrait inciter les éducateurs à communiquer avec ces élèves dans la langue de leurs mères. L'apprentissage d'autres langues est possible, à condition que ces nouvelles langues restent secondaires par rapport à la langue maternelle, et ceci pendant les premières années de la scolarité. Faire le contraire, c'est faire souffrir les enfants pour des causes politiques inavouables, sans même les instruire.



(423). Durant des décennies, des États en Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Mauritanie) refusent d'accorder le statut de «langue nationale ou officielle» à la langue Tamazight. Elle est pourtant la langue maternelle de la majorité de la population. Ces États interdisent l'utilisation du Tamazight dans les institutions publiques. Pendant ce temps, ils encouragent l'utilisation d'une langue étrangère (qui est le français). Pourquoi ces États établissent et financent des télévisions, des radios et des publications périodiques éditées dans une langue étrangère (le français) ? Pourquoi ces États et

leurs élites s'adressent aux citoyens dans une langue étrangère ? Pourquoi ces États refusent de prendre en considération que des parts importantes de la population sont analphabètes ou incultes ? Pourquoi ces États font semblant de ne pas savoir que des parts importantes de la population ignorent cette langue étrangère (le français), ou ne la comprennent pas ? Pourquoi ces États privilégient l'usage d'une langue étrangère, et simultanément, ils négligent ou méprisent les langues maternelles du peuple que sont le Tamazight, et la Darija (arabe dialectal). Des parties importantes de la population ne maîtrisent même pas l'arabe classique, pourtant proclamé «langue nationale» ! Pourquoi ces États ne comprennent pas qu'ils sont en train de 'franciser' leurs sociétés ? Ne voient-ils pas que la francophonie est une colonisation culturelle ou linguistique ?

Hier, dans le Grand Maghreb, des opportunistes avaient contribué à l'assassinat de la langue Tamazight. Aujourd'hui, d'autres opportunistes contribuent à tuer la langue arabe. Le roi Hassan II avait concédé à la France des privilèges pour francophoniser le Maroc. En échange, la France accordait des aides sécuritaires au roi Hassan II pour l'aider à réprimer ses opposants politiques. Un intérêt géostratégique en échange d'un intérêt personnel. Conséquence : une grande majorité de la population est aujourd'hui incapable de s'exprimer exclusivement en français, en Tamazight, ou en Arabe (qu'il soit classique, ou dialectal). Ce phénomène existe en Algérie, en Tunisie, et au Maroc. N'est-ce pas une bêtise ? N'est-ce pas un égarement, une dépendance, une aliénation, ou une trahison ?



(424). Certains parmi les conquérants «arabes» (qui s'étaient installés au Maghreb) avaient abusé de l'autorité de la religion musulmane qu'ils avaient apportée. Dans les régions qu'ils contrôlaient, ils avaient marginalisé, puis étouffé, la langue Tamazight. Ils lui avaient refusé le statut de langue normale. Mais, cet étouffement de la langue berbère aurait-il été possible sans l'accord, ou la complicité, d'une partie au moins des populations amazigh ? Des Imazighènes auraient probablement été manipulés pour participer, au nom du soutien à l'islam, au sacrifice de leur propre culture, ou de leur propre

langue. Il est aussi possible qu'ils l'auraient fait simplement par excès de zèle religieux. Des «arabes» avaient arabisé les «berbères», alors que les autochtones Imazighènes auraient pu «berbériser» les immigrés «arabes». Ensuite, étaient venus les colons français. Ils avaient envahi le pays et essayé de le franciser. Le peuple avait résisté, et lutté, pour se libérer du colonialisme. Puis des élites locales dominantes (composées à la fois d'«arabes» et de «berbères»), en collusion avec les anciens colonisateurs, avaient «francisé» le pays de façon sournoise. Les catégories sociales dominantes qui avaient asphyxié la langue berbère, sont celles-là mêmes qui étouffent aujourd'hui la langue arabe.



MAGHREB ET PAYS ARABES

Manque flagrant de raison et de patriotisme

(425). Tous les pays arabes (ou arabophones) ont chacun un accès à la mer. Logiquement, il devrait donc y avoir une ou plusieurs puissantes compagnies «arabes» communes de transport maritime. Eh bien non, les «arabes» n'y pensent pas.

Les États «arabes» devraient s'occuper de l'ensemble des sciences de la mer pour mieux profiter des opportunités qu'elles offrent. Eh bien non, les «arabes» n'y pensent pas.

Tous les pays «arabes» sont contigus. Aucune mer ou océan ne les séparent. On peut se déplacer par voie terrestre de la Mauritanie sur la rive de l'océan Atlantique, jusqu'en Syrie ou aux Émirats Arabes Unis, près de l'Iran, en passant de l'un à l'autre. Logiquement, il devrait donc y avoir une ou plusieurs puissantes compagnies «arabes» communes de transport terrestre (à travers des réseaux de routes, d'autoroutes ou de chemin de fer). Eh bien non, les «arabes» n'y pensent pas. Les frontières inter-arabes sont fermées, surveillées, ou sévèrement filtrées.

Les États «arabes» ont en commun une langue (l'arabe), une religion (l'islam) et une culture (arabo-musulmane). Logiquement, ils devraient développer des échanges

économiques¹³⁶ et culturels inter-arabes. Eh bien non, c'est ce qu'ils évitent le plus.

Tous les pays arabophones sont faibles, ou sous-développés. Logiquement, ils devraient donc se solidariser, coopérer, fédérer ou s'unir, pour se renforcer mutuellement. Eh bien non, ils luttent plutôt pour rester dans la division, ou l'antipathie mutuelle.

Au lieu de coopérer, les États arabophones voisins deviennent aisément antagoniques. Les échanges inter-arabes demeurent depuis longtemps infimes, en comparaison avec ceux entretenus avec les puissances impérialistes. On dirait que les rois, présidents et gouvernants «arabes» ne pensent qu'à une seule chose : s'ouvrir au maximum envers les puissances occidentales qui les avaient colonisés, et maintenir leur propre population isolée le plus possible des autres peuples «arabes». C'est la seule stratégie «arabe» commune qui est mise en pratique ! Elle est la politique commune la plus stupide dans le monde ! La qualifier autrement serait un mensonge.

Depuis des siècles, les pouvoirs politiques «arabes» excellent dans l'art de faire juste le contraire de ce qu'il faut faire ! Qui peut nous expliquer pourquoi les dominants «arabes» font l'inverse de ce que la raison dicte ? Les dirigeants arabes sont les champions du monde dans l'individualisme, et l'égoïsme ! Ces politiques absurdes ne leur rapportent que faiblesse, décadence, humiliation, et souffrance.



(426). Depuis des décennies, des Chefs d'États «arabes» prononcent des discours généreux sur la solidarité entre les peuples «arabes». Mais ce qu'ils pratiquent est tout autre chose.

(136) Une réunion de consultation et de coordination entre hommes d'affaires maghrébins, tenue en Tunisie, le 12 mai 2010, a revendiqué dans son communiqué final : «la liberté de voyager, d'investir, et de résider parmi les pays du Grand Maghreb» ; «la liberté d'importer et d'exporter entre pays du Grand Maghreb» ; «l'ouverture des frontières entre le Maroc et l'Algérie fermées depuis plus de 35 ans, à cause de l'affaire du Sahara occidental». N'est-ce pas une dénonciation légitime de l'irrationalité et de l'absurdité des gouvernants «arabes» !

Ils permettent à leurs citoyens de développer des échanges économiques et culturels avec n'importe quel pays d'Europe, d'Amérique, ou d'Asie, et simultanément, ils les découragent, ou les empêchent, de faire la même chose avec d'autres pays «arabes». Et si des personnes, ou des groupes «arabes», essayent de visiter, ou de commercer, avec d'autres pays «arabes», les services secrets les soumettent à des interrogatoires, ou à des tracasseries, qui dissuadent quiconque d'autre de les imiter. N'est-ce pas le comble de la bêtise ? N'est-ce pas un abus de pouvoir ?

Des États «arabes» se targuent d'être «libéraux», «capitalistes», ou «démocratiques», tout en privant leurs citoyens de la liberté de commercer avec leurs homologues se trouvant dans d'autres pays «arabes» ! Pourquoi les initiatives privées de citoyens «arabes», dans des domaines économiques, ou culturels, devraient-elles demeurer sous la tutelle du pouvoir politique ? Pourquoi la moindre initiative économique ou culturelle demeure interdite jusqu'à ce qu'elle bénéficie de l'autorisation du pouvoir politique ? ***Dans les pays «arabes», les peuples ont besoin d'urgence que l'économie soit séparée de la politique.*** Les échanges économiques entre citoyens d'États «arabes» différents devraient être indépendants des soubresauts qui peuvent survenir dans les relations politiques entre les gouvernants des États «arabes». ***Pour que des citoyens de deux pays «arabes» puissent légitimement faire du commerce entre eux, l'entente parfaite entre leurs chefs d'États n'est pas indispensable.*** Pourquoi le commerce entre individus ou groupes d'un pays «arabe» et leurs homologues dans des pays occidentaux n'est pas perturbé par l'évolution des relations diplomatiques entre ces pays, alors que le commerce entre deux pays «arabes» est conditionné par l'entente parfaite entre ces États «arabes» ? Cette dissymétrie freine à la fois la démocratie et le développement des pays «arabes».

Les échanges économiques et culturels inter-arabes devraient être indépendants des humeurs, querelles, ou intrigues politiques, des Chefs d'États «arabes». Le devoir de ceux-ci est de privilégier des échanges et des coopérations inter-arabes, et non de les entraver. Autrement, ils deviennent des complices d'une stratégie impérialiste consistant à «diviser pour régner». N'est-ce pas une honte suprême que d'être manipulé par des

puissances impérialistes ? N'est-ce pas une aberration que de servir des puissances impérialistes au détriment des intérêts de sa propre nation ? Les Chefs d'États «arabes» seraient-ils au moins capables de commencer à s'inspirer de l'unification des États-Unis d'Amérique, ou de la construction de l'Union Européenne ?



(427). Depuis leurs indépendances, les frontières entre les pays «arabes» ont toujours été plus ou moins filtrées, entravées, obstruées, pénibles, ou fermées. L'exemple de la frontière entre le Maroc et l'Algérie est expressif. Cette frontière était fermée, tantôt pour une cause, et tantôt pour une autre. Cette fermeture est une stupidité à la fois politique, économique, et culturelle. Cette interdiction des échanges entre ces deux pays voisins serait-elle une manifestation de la contradiction entre une monarchie archaïque (au Maroc) et une république médiocre (en Algérie) ? Cette séparation absurde entre les deux pays voisins risque de durer, parce que leurs États réinventent aisément les justifications nécessaires pour la perpétuer. Et ce sont les peuples qui payent les manques à gagner, ou les frais des dégâts, résultant de cette aberration.



(428). Si les dirigeants des États «arabes» s'occupaient des intérêts de leurs peuples autant qu'ils se souciaient de leurs intérêts privés ou égoïstes, les pays arabes n'auraient pas stagné aussi longtemps dans le sous-développement.



Les puissances impérialistes entretiennent la division et la dépendance des États «arabes»

(429). Avant le XXe siècle, la circulation des hommes et des marchandises entre les pays «arabes» ou musulmans était quasi libre. Quiconque pouvait aller librement du Maroc jusqu'aux montagnes du Caucase, ou à la Perse. Aujourd'hui, après la libération de la colonisation occidentale, puis la constitution d'une multitude d'États «indépendants» et «modernes», les échanges entre ces États devinrent partout freinés, réprimés, ou quasiment interdits. Ni les hommes, ni les marchandises, ni les produits culturels, ne sont plus autorisés à circuler librement d'un État («arabes» ou musulman) à un autre. Les causes invoquées sont souvent farfelues, vagues ou illogiques. Elles s'expliquent par des divergences politiques, ou par des méfiances réciproques, existant entre les classes dominantes de ces pays. Le dicton humoriste qui dit que «les arabes se sont mis d'accord pour ne pas se mettre d'accord»¹³⁷ semble vérifié. Il exprime bien notre stupidité commune.

A l'inverse, les mouvements d'hommes, de marchandises ou de produits culturels entre chaque État arabe (ou musulman) et les pays occidentaux sont encouragés, prospères, ou libres. Les peuples «arabes» (ou musulmans) sont livrés sans défense à de fortes influences (économiques, politiques, médiatiques et culturelles) des puissances impérialistes occidentales. Celles-ci profitent des contradictions existant entre ces États «arabes» (ou musulmans). Contrairement à leurs déclarations officielles, les puissances impérialistes manœuvrent sournoisement pour empêcher les États «arabes» ou musulmans de coopérer, s'allier, ou s'unir. Cette division entretient l'affaiblissement de l'ensemble des pays «arabes» (ou musulmans). Plus les gouvernants «arabes» (ou musulmans) pratiquent l'animosité, ou l'intransigeance, à l'égard de leurs voisins «arabes», plus ils se comportent vis-à-vis des puissances impérialistes occidentales

(137) يقول المثل الشعبي الساخر: "إِتَّقِ الْعَرَبَ عَلَى الْآلِ يَتَّقُوا".

avec résignation, soumission ou défaitisme. Cette aberration est entretenue par la lâcheté ou le despotisme des gouvernants.



(430). Quand une ou plusieurs puissances impérialistes envahissaient ou occupaient un pays «arabes» (exemple de l'invasion de l'Irak en 1941 par le Royaume Uni, puis en janvier 1991 par les États-Unis d'Amérique et leurs alliés, puis une seconde fois en mars 2003 par les États-Unis d'Amérique), les autres États arabes ne se solidarisaient pas suffisamment avec le peuple victime. Pourtant, leur honneur engagé à travers la signature des clauses de défense commune de la Ligue Arabe (créée en mars 1945) les obligeaient moralement à porter toute l'assistance nécessaire au peuple victime.

Au lieu de se solidariser, certains États «arabes» voisins échafaudaient des prétextes pour justifier la fourniture de facilités militaires aux envahisseurs. Des bases militaires des États-Unis d'Amérique étaient installées au Koweït et en Arabie Saoudite. De plus, les armées envahissantes mobilisaient aisément de nombreux espions, traîtres, agents et supporteurs parmi les populations du peuple agressé. Ceux-ci aidaient les puissances impérialistes à conquérir, détruire, dominer, exploiter ou diviser leur propre pays. (Par exemple, durant l'invasion et l'occupation de l'Irak en 2003, les armées des États-Unis d'Amérique et leurs services de renseignement eurent l'embarras du choix devant l'afflux de centaines de milliers de traîtres irakiens prêts à les servir). Les traîtres à leur patrie agissaient par ignorance, convoitises de richesses ou de pouvoir. A l'inverse, dans le cas imaginaire où un ou plusieurs pays arabes attaqueraient un pays occidental, ils n'y trouveraient aucun allié ou supporter parmi sa population. Tous lui seraient des résistants acharnés. C'est ce genre d'inviolabilité nationale, ou d'immunité patriotique, qui manque aux pays arabes. A cause de la misère culturelle, ou de l'aliénation (sur un plan psychique, philosophique ou moral).



(431). La majorité des États «arabes» ont été, pendant longtemps, fermés, méfiants et intransigeants, les uns envers les autres. Par contre, à l'égard des États impérialistes, ils étaient coopératifs, conciliants et dociles. Ils s'ouvraient totalement et exclusivement sur les États impérialistes d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. Ils décourageaient, interdisaient ou réprimaient les échanges économiques et culturels inter-arabes. Chaque année, des millions d'individus arabes aisés partaient en voyage en Amérique ou en Europe occidentale. Ils allaient principalement vers les anciennes puissances coloniales qui avaient colonisés leurs propres pays. Ils y dépensaient ou y investissaient des dizaines de milliards de dollars. A l'inverse, seulement quelques milliers de personnes arabes sont autorisés à voyager d'un pays «arabes» vers un autre. On ne peut pas imaginer une politique plus efficace pour affaiblir les États «arabes» et les soumettre aux puissances impérialistes. Tout le monde remarque cette politique stupide, et pourtant elle dure depuis des décennies ! Pour profiter de leur synergie, les États «arabes» devaient, au contraire, constituer, et financer, des outils communs dans les domaines de la production industrielle et de la recherche (scientifique et technologique). Ils devraient se soucier de bâtir leur indépendance, à la fois politique, économique, technologique, linguistique et culturelle, envers les puissances impérialistes.



(432). Si, aujourd'hui, des puissances mondiales comme la l'Allemagne, la France, l'Angleterre ou l'Italie, considèrent qu'elles ne peuvent peser dans le monde qu'à travers une entité plus large, comme l'Union Européenne, comment un pays «arabe» peut-il disposer des outils indispensables pour assurer son indépendance, s'il ne s'intègre pas dans une entité «arabe» plus vaste, unie, ou confédérée ? N'est-il pas illusoire, pour tout pays «arabe», quel qu'il soit, de prétendre préserver son indépendance nationale, dans quelque domaine que ce soit (politique, économique, technologique, scientifique, militaire, etc), s'il ne s'intègre pas dans une entité «arabe», fédérant, ou

unifiant, un nombre maximal de pays «arabes» ? Les enfermements volontaires au sein d'autarcies limitées, de type ethnique ou politique, constituent aujourd'hui des options stupides ou suicidaires !



Prenez conscience de nos défauts et de nos retards

(433). L'examen de l'état du monde au vingtième siècle, montre que les peuples arabes ou musulmans, (avec ceux d'Afrique), sont parmi les moins développés. Leur retard par rapport aux nations d'Europe, d'Amérique du Nord, ou d'Asie du Nord-est, est flagrant. Sur les plans économique, politique, scientifique, technologique, culturel, social ou militaire, le décalage est manifeste.

Il est bénéfique de parler sans complaisance. Ce déphasage apparaît à l'observateur comme l'échec d'une culture, ou la faillite d'une civilisation (arabo-musulmane). Il est permis de supposer, à priori, qu'*une civilisation est innocente de l'emploi qu'en fait un peuple. Ce sont les hommes qui élaborent une civilisation, et qui sont responsables des résultats de son application.* Les causes de ce sous-développement (observé dans les pays arabes) seraient plutôt la succession de plusieurs pouvoirs politiques décadents, ou aliénés. Le despotisme des dominants d'un côté, et de l'autre, la soumission des peuples, avec une certaine dose de fatalisme, pourraient expliquer une grande part parmi les résultats médiocres obtenus. Il est connu que le monde arabo-musulman était relativement plus avancé entre le 7^e et le 13^e siècle (ap. J.ch.). Mais *il serait incorrect d'évoquer la gloire du passé pour nier, cacher ou amoindrir, la gravité du désastre du présent.* Malgré le recouvrement des indépendances politiques (au début du 20^e siècle) à l'égard des colonisateurs européens, les États arabes continuent à être

dominés, manipulés, ou exploités, par les puissances impérialistes occidentales.

Le colonialisme sioniste implanté en Palestine, avec le soutien décisif des États du monde occidental, est un exemple explicite, parmi tant d'autres, de ce que peut être l'exploitation des faiblesses structurelles des pays du monde arabe. ***Cette colonisation en Israël¹³⁸ risque d'être le début d'une grande invasion, semblable à celle qui avait commencé en l'an 1607 en Virginie, sur la côte Est de l'Amérique du Nord.*** Cette colonisation avait conduit, par des grignotages continus, durant deux ou trois siècles, à l'extermination des peuples amérindiens. Des colonisations plus ou moins semblables avaient été répétées ailleurs, en Amérique du Sud, Australie, New Zélande, Calédonie, etc. La colonisation menée par des juifs partisans du sionisme risque de reproduire en Palestine (dans le Moyen Orient, ou le monde «arabes») le début d'une colonisation semblable à celle réalisée en Amérique du Nord. Ce danger est d'autant plus préoccupant que de nombreux États occidentaux soutiennent totalement Israël, comme si Israël était, non pas une colonie des seuls sionistes, mais une colonie commune à l'ensemble de ces États occidentaux. Israël devient comme un succédané, ou un prolongement anachronique, des croisades.

Certains croient que toute forme de recolonisation de l'Afrique ou du monde arabe n'est plus possible. Ils se trompent. Les peuples du monde arabo-musulman sont confrontés à des défis majeurs. Ces défis sont difficiles à relever. Les peuples arabo-musulmans n'ont pas d'autre choix que de se mobiliser, s'unir, travailler, résister et lutter. Sans exagération, c'est une question de vie ou de mort. Si aujourd'hui les pays du monde «arabes» semblent s'améliorer dans l'absolu, cela ne signifie pas qu'ils ont cessé de régresser en comparaison avec les nations occidentales.

(138) Pourquoi certains Chefs d'États «arabes», comme le roi Hassan II, avaient permis aux organisations sionistes, entre 1948 et 1960, de transférer des dizaines, ou des centaines de milliers de juifs arabes vers l'entité d'Israël ? En échange de quoi ? N'était-ce pas une faute, un délit ? Qu'on ne nous dise pas, encore une fois, qu'en dépit des services de renseignement, que Hassan II ignorait tout de cet exode massif. Car ce serait encore plus grave.

Pour guérir de cette déchéance, les peuples arabo-musulmans devraient clarifier et résoudre l'ensemble des problèmes qu'ils endurent. Pourquoi le monde arabo-musulman a sombré dans un sous-développement continu depuis le 14^e siècle ? Qui est responsable de cette régression généralisée et durable du monde arabo-musulman ? Quels sont les processus politiques, économiques, culturels, ou historiques, qui expliquent cette longue et insensible décadence ? Quels sont les facteurs à incriminer ? L'absolutisme politique ? L'idéologisation ou la mystification de la religion musulmane ? La non séparation entre la religion et l'État ? L'abandon de la philosophie et des sciences ? La culture de l'individualisme égoïste ? Est-ce que l'absence de la démocratie est une cause ou une conséquence ? Pourquoi cette insuffisance durable dans le développement humain ? Pourquoi cette maturation incomplète à la fois des États, des élites, des peuples et des citoyens ? Pourquoi cette appauvrissement de la culture ? Pourquoi cette dégénérescence de la conscience politique ? Pourquoi ce retard dans la philosophie, les sciences, les technologies et l'économie ? Pourquoi cette prédominance des despotismes politiques ? Pourquoi cette culture du fatalisme, de la résignation, ou de la soumission ? Que faire pour se libérer de ce processus de décadence ? Est-ce qu'il suffit aujourd'hui de suivre le capitalisme (ou le «libéralisme») pour que tous ces problèmes soient automatiquement résolus ? Est-ce qu'il suffit que les peuples «arabes» imitent l'«american way of life» pour qu'ils deviennent spontanément libres, démocratiques et développés ? Comment enclencher un progrès rapide et continu ? Que faire pour ne plus sombrer dans une décadence sournoise ou durable ? Quelles leçons les peuples arabes tirent-ils de tels examens ? Qui porte la responsabilité d'appliquer ces leçons ?



(434). Pour que les populations (des pays du Maghreb ou «arabes») puissent progresser, elles devraient avoir l'audace de commencer par reconnaître leurs insuffisances, et de critiquer leurs défauts. Le sous-développement n'est pas un problème d'un individu, ou d'un groupe, mais celui d'une société, d'un

peuple, ou d'une nation entière. Pour s'améliorer, il est nécessaire de produire plus que ce que l'on consomme. L'épargne permet d'investir. Et l'investissement permet d'étudier, de programmer, et de réaliser la satisfaction des besoins, individuels et collectifs, matériels et culturels, présents et futurs. ***Un degré optimal de rationalité et d'efficience dans la production est donc nécessaire.*** Et cette efficacité ne peut être obtenue que par la mobilisation de toutes les ressources humaines, par l'acquisition du meilleur niveau possible de connaissance, et par l'application scrupuleuse des lois qui régissent à la fois la nature, la société et l'environnement. Une maîtrise croissante des sciences et des technologies est donc nécessaire. Cependant, rien de tout cela ne devient accessible si les politiques pratiquées par les individus et les groupes composant la société sont égoïstes, déficientes, ou médiocres. ***La généralisation de l'éducation, de la philosophie, de la culture, et de la sagesse, à l'ensemble des composantes de la société, est donc indispensable.*** A la fois les individus, et les groupes, devraient bénéficier d'une bonne santé physique, culturelle et psychique. [Loi 472] ***Avoir un excellent état d'esprit culturel, philosophique, et politique, est tout autant nécessaire que d'avoir une bonne santé du corps organique.***



(435). L'observation de l'évolution des pays du monde ne manque pas de faire réfléchir. [Loi 473] ***Des pays voisins, ou situés dans des zones contiguës, qui vivent durant longtemps dans un développement économique soutenu, ont généralement tendance à se rapprocher, à coopérer, et même à s'unifier, dans des entités communes et souples (exemples : Union Européenne, Association de libre échange en Amérique du Nord, etc). Alors que des pays voisins, ou des régions proches, qui vivent pendant longtemps dans des crises caractérisées par la stagnation, la dégradation ou la décadence, tendent généralement à s'embourber dans l'intransigeance, le fanatisme, le nationalisme étroit, les guerres tribales ou ethniques (exemples : pays arabes, africains, ou d'Asie centrale).*** L'aisance matérielle, l'instruction, la culture, le confort dans les conditions de vie,

incitent souvent à la tolérance, et à la coopération. Alors que la misère, l'ignorance, la stagnation ou l'arriération, renforcent plutôt l'individualisme, l'égoïsme, l'intransigeance, la répugnance mutuelle, le séparatisme, le fanatisme, l'autarcie, le nationalisme étroit, ou les guerres fratricides. Ne laissons pas nos insuffisances ou nos défauts déterminer nos conduites !



FRANCOPHONIE ET LANGUES NATIONALES

La francophonie est un colonialisme linguistique

(436). Imaginez une France germanophone ! Dans les rues, les panneaux publicitaires, les pancartes des magasins, des sociétés et des administrations, sont écrits en allemand. Plus de la moitié des journaux, radios et télévisions sont diffusés en allemand. Les communications entre entreprises et institutions françaises se font en allemand. Les lycées et les universités enseignent en allemand. A l'évocation d'une telle image, tout citoyen français vous répondra : «Oh ! Quelle horreur ! C'est inacceptable, impossible» ! Et si vous lui proposez une image semblable, mais avec l'anglais à la place de l'allemand, il vous rétorquera : «C'est pareil ! Nous n'accepterons jamais une telle invasion linguistique» ! Et si vous lui proposez un scénario semblable de la France, mais avec l'arabe¹³⁹ cette fois. Il fera alors un rire moqueur pour signifier qu' «une telle honte est impensable» !

(139) *Le parti UMP («Union pour un mouvement populaire», de droite et centre-droit) au pouvoir en France, avait annoncé, au début de l'année 2011, sa volonté d' «imposer» que le discours ("Khotba" الخُطْبَة) de la prière du vendredi, prononcée dans les mosquées musulmanes existant en France, soit faite uniquement en langue française.*

Par quel miracle, ce qui serait une «invasion» linguistique pour les Français, une «trahison», ou une «honte», devienne pour les «gentils» Maghrébins ou Africains une «promotion» ? Les Français incitent les peuples de leurs anciennes colonies à faire ce qu'eux-mêmes refusent. Les Français étudient l'anglais pour accéder aux savoirs des Américains, des Anglais ou autres, mais dans les communications entre Français, ils exigent la langue française.

Pour les élites dominantes des pays anciennement colonisés par la France (comme au Maghreb, ou en Afrique), cette colonisation linguistique est recherchée et désirée. Pourquoi ? Personne ne sait. Les États de ces pays encouragent cette colonisation linguistique, mais ils ne disposent ni de stratégie raisonnée, ni de programme discuté dans ce domaine. Certains responsables auraient vaguement prétendu que «la francophonie est nécessaire pour élever le niveau» ! Mais, élever quoi, vers quoi, par quel moyen, de quelle manière, par quel processus, dans quel but, et pendant combien de temps ? Cela n'est expliqué nulle part. Il semblerait qu'il s'agisse d'un simple comportement moutonnier qui se propage par imitation.

La France a francisé les élites des pays qu'elle avait colonisés. Ces élites francisent à leur tour les populations autochtones. Ensuite ces élites refusent de fournir l'effort nécessaire pour utiliser leur langue maternelle. Elles finissent par ne plus maîtriser leur langue nationale. Elles préfèrent continuer indéfiniment à employer le français seul auquel elles sont habituées.

C'est un phénomène social qui dépasse les individus qui le vivent. (Et les services de l'État de la France qui gèrent la propagation de la Francophonie dans le monde connaissent ce phénomène et l'exploitent). [Loi 474] *Les dominés se sentent mal à l'aise dans leurs peaux. Ils supportent mal leur situation «inférieure». Ils souffrent d'une espèce invisible de «complexe d'infériorité». Ils désirent s'identifier à leurs anciens colonisateurs. Ils éprouvent une espèce de plaisir, de valorisation, ou de réconfort, quand ils réussissent à imiter les manières de parler, de s'habiller, ou d'agir, des élites dominantes.* Le fait de ressembler à leurs dominants par quelques aspects superficiels leur fait oublier leur état de dominés.

Quand un pays se francophonise, il n'accède pas forcément à la culture de la France, mais il tend irrésistiblement à devenir un marché économique quasi exclusif de la France.

Le phénomène de colonisation linguistique s'est développé et enraciné au Maroc sous le règne du roi Hassan II. La stratégie de ce dernier a été d'accorder des facilités d'influence culturelle (et économique) aux puissances impérialistes (France, États-Unis d'Amérique, Israël, etc), en échange d'aides sécuritaires lui permettant de surveiller, ou de combattre, les opposants politiques. Les puissances impérialistes recherchent de tels moyens culturels, parce qu'ils leur permettent de conquérir des marchés économique, et des zones d'influence politique ou culturelle. Durant son règne, le Roi Hassan II refusait obstinément d'accorder des facilités semblables à la langue Tamazight, qui est pourtant la langue originelle du peuple. Ce n'était qu'à l'approche de sa mort qu'il avait compris l'inéluctabilité de reconnaître quelques droits à la langue Tamazight.



(437). En théorie, la francophonie consiste à apprendre le français, comme langue étrangère supplémentaire, seulement à des étudiants, ou à des cadres, pour qu'ils puissent accéder aux connaissances techniques, scientifiques, ou culturelles, enseignées dans des institutions françaises. Le reste de la population est supposé non concerné. Et les élites dominantes vous affirment que «ceci ne détruirait guère l'identité culturelle, ou l'indépendance linguistique, du pays concerné». [Loi 475] Mais ***dans la pratique, la francophonie se réduit à écraser la langue maternelle, ou nationale, du pays anciennement colonisé. Elle incite d'abord les élites, puis l'ensemble de la population, à remplacer, dans leurs communications quotidiennes, leur langue maternelle, ou nationale, par le français.*** Ceci conduit à «créoliser», à la fois la langue des colonisateurs, et celle des colonisés (comme survenu dans les colonies des Antilles, Haïti, Guadeloupe, Martinique, Jamaïque, Réunion, etc).

Utiliser une langue étrangère pour parler avec des étrangers, ou pour accéder à leurs savoirs, est acceptable. Par contre, utiliser une langue étrangère pour communiquer avec ses propres concitoyens est une stupidité. C'est un signe d'aliénation. Pourquoi inciter des maghrébins¹⁴⁰ à parler entre eux en français ? Quel est le but de cette francophonisation forcée de la population ? Beaucoup de citoyens ne sont pas conscients que, s'ils continuent à utiliser la langue française dans leur vie courante, ou s'ils la mélangent avec la langue arabe, dans moins d'un siècle, leur langue nationale deviendrait dégénérée, puis morte¹⁴¹, comme se meurt aujourd'hui le Tamazight.

La Constitution spécifie que l'arabe est une langue nationale officielle. Cependant, *depuis l'«indépendance» en 1956 jusqu'à aujourd'hui, l'État exige que des documents échangés entre entreprises, ou entre entreprises et État, (comme ceux concernant les marchés publics) soient rédigés uniquement en langue française.* Des média (télévisions, radios, presse), publics et privés, communiquent essentiellement en langue française. Les écritures affichées dans l'espace public sont majoritairement en français.

Quand l'État incite la population autochtone à communiquer à travers une langue étrangère, qui est dans ce cas le français, cette francophonie devient une **francisation**. Le processus social de colonisation culturelle est alors enclenché. **Le colonialisme n'a pas seulement des aspects politiques et économiques, il a aussi des prolongements linguistiques et culturels.** La **francophonie** n'est pas un produit de l'indépendance nationale, ou de la liberté, mais un prolongement de la **colonisation**. La

(140) Des pays ayant vécu des périodes de 'patriotisme' politique ou culturel, comme la Syrie, l'Égypte, ou l'Iran, où l'enseignement dans la langue nationale est mieux généralisé, ce phénomène de «créolisation» des langues est absent, ou faible.

(141) Une langue meurt quand le nombre des locuteurs qui l'utilise se réduit, jusqu'à devenir insignifiant, ou nul. Les langues mortes à travers le monde sont plus nombreuses que ce que l'on croit. Exemples : araméen, assyrien, babylonien, égyptien ancien, étrusque, gaulois, grec ancien, hittite, latin, moabite, phénicien, samaritain, sumérien, vandale, etc. L'hébreu était mort, et le mouvement sioniste a imposé sa réutilisation en Israël. Des linguistes estiment qu'en l'an 2100, la moitié des langues existantes en l'an 2000 deviendraient mortes.

France n'a pas pu coloniser durablement les territoires du Maghreb, mais ses partisans locaux insistent pour *franciser les esprits des Maghrébins*. Plusieurs décennies de *francophonie* dans les pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Mauritanie, Tunisie) ont conduit à une situation *irrationnelle*. Un nombre croissant de maghrébins exhibe fièrement, non seulement leur connaissance du français, mais aussi leur ignorance de leur langue maternelle (qui est l'arabe, ou l'arabe dialectal, ou le Tamazight).

Des personnalités, et même des jeunes, sont devenus incapables de s'exprimer sans mélanger des mots arabes et français. A la question : «Pourquoi mélangez-vous des mots arabes et français dans chacune de vos phrases ?», certains répondent en prétendant que les mots français intrus n'existent pas en langue arabe. Pourquoi considèrent-ils aisément ce qu'ils ignorent comme inexistant ? Ils évitent de reconnaître qu'ils ne maîtrisent ni la langue française, ni la langue arabe. Parce que *le déficit de maîtrise des langues utilisées est un signe d'inculture*. Un petit nombre, mais croissant, de familles maghrébines parlent exclusivement en français à l'intérieur de leur domicile. Elles refusent d'utiliser l'arabe (dialectal, classique, ou moderne). Elles prétendent que l'utilisation du français à la maison est nécessaire pour aider leurs enfants à réussir leur scolarité. Ces personnes sont inconscientes de la situation tragique dans laquelle elles se sont enlisées. Elles ne sont pas sensibles au ridicule de ne pas maîtriser leur propre langue maternelle, ou nationale !

Des élites dominantes accaparent les média de l'État, communiquent, s'informent, discutent et bavardent entre elles dans une langue étrangère (le français), laissant «en marge de la société» environ 90 % de la population ! Des média de l'État prétendent communiquer «en français» avec la population, alors que celle-ci est composée de 60 % d'analphabètes ! *Non seulement la grande majorité (plus de 90 %) de la population ignore la langue française, mais en plus, elle ne maîtrise même pas sa langue nationale officielle (qui est l'arabe classique, langue du Coran) !*

Des millions de citoyens maghrébins, ne sachant pas le français, sentent un pénible complexe d'infériorité, ou de marginalisation. Parce qu'ils ne comprennent pas ce que disent

et écrivent les élites dominantes de leur pays à travers les média nationaux (publications périodiques, radios, télévisions, etc). ***Ils se sentent comme des étrangers dans leur propre pays.*** Alors que les français arrivant dans les pays du Maghreb se sentent comme chez eux, ou dans un pays conquis.

La langue nationale est asphyxiée, assassinée, devant les yeux des citoyens, mais ceux-ci ne se rendent même pas compte de cet assassinat. Le pays se croit indépendant, mais il subit, à son insu, de puissantes influences étrangères, qui façonnent son avenir, et l'empêchent de compléter son indépendance, ou son émancipation¹⁴².



(438). [Loi 476] ***La classe sociale hégémonique dans la société est celle qui détermine la langue (ou les langues) utilisée(s) dans cette société. Si cette classe œuvre, pendant une période suffisamment longue, pour qu'une langue étrangère soit utilisée, ou pour qu'une langue autochtone soit marginalisée, ou supprimée, son vœu se réalise souvent.*** Et pendant le processus de réalisation de ce vœu, il est secondaire que cette classe sociale veuille cette transformation linguistique de façon consciente, étudiée ou raisonnée, ou qu'elle soit

(142) *Moi-même, après avoir rédigé l'ébauche de ce livre, je me suis rendu compte que je l'ai écrit dans une langue étrangère (le français). Après coup, j'ai réalisé que, même si les élites de mon pays étaient francophones, la grande majorité de mon peuple ne peut pas lire ce livre (s'il n'est pas traduit). Je me suis senti comme piégé par la francophonie dominante. J'ai grandi dans une ambiance sociale francophonisée (à l'école et au travail). J'étais fortement incité, ou obligé, à m'exprimer et à écrire en langue française. Durant toute ma vie, j'étais soumis à une francophonisation envahissante, à l'école, à l'université, sur les media, et surtout dans les entreprises. Je me suis senti victime de cette francophonisation imposée par l'État. Je perçois cette francophonisation forcée comme une trahison de l'État envers le peuple. Cette francophonisation se poursuit, même si tous les politiciens, de droite comme de gauche, observent depuis longtemps, qu'elle crée un schisme désastreux au sein du peuple. Et j'avoue que, pour achever ce livre, le travail de la langue du texte (le français) a exigé de moi beaucoup plus de temps et d'énergie que l'élaboration des idées. La reconquête de l'indépendance linguistique et culturelle ne fait-elle pas partie des tâches urgentes d'aujourd'hui ? Après cette trilogie (Le Sociétal, Le Politique, L'Éthique politique), tous autres livres sont écrits en langue arabe.*

simplement entraînée dans cette tendance, sans être consciente de ses tenants et de ses aboutissants. L'important est que son comportement (volontaire ou involontaire) joue un rôle décisif dans la détermination de la langue dominante.

Si la **francophonie** est encore dominante dans certains pays (comme ceux du Maghreb), la cause de cette domination ne s'explique pas par la difficulté de l'**arabisation**, par le manque de mots ou de terminologies arabes, ou par l'inadéquation de l'ancienneté de la langue arabe avec les besoins du monde moderne, mais elle s'explique surtout par la **volonté politique** de la classe sociale hégémonique d'utiliser la **francophonie**. Cette classe hégémonique croit, à tort, qu'elle ne peut s'émanciper que dans la francophonie, la langue de ses maîtres impérialistes.



(439). Certaines puissances mondiales prétendent avoir abandonné toute visée colonialiste ou impérialiste. Pourtant, certains parmi ces États puissants continuent à exercer des pressions pour inciter des peuples (anciennement colonisés ou dominés) à utiliser les langues de ces États, à la place des langues autochtones de ces peuples. Ce **désire d'expansion linguistique** ou de **domination culturelle** concrétise une pratique impérialiste ou colonialiste. N'est-il pas mensonger de prétendre respecter **l'indépendance politique** d'un peuple, et simultanément porter atteinte à son **indépendance linguistique** ? Compromettre **l'intégrité linguistique**, ou endommager la **souveraineté culturelle** d'un peuple, n'est-il pas une façon de l'agresser ? La **francophonie** n'est-elle pas une forme de **colonialisme linguistique** ? La reconnaissance des Droits de l'Homme ne devrait-elle pas préconiser d'aider les peuples affaiblis ou sous-développés à se libérer du piège de la **francophonie** aliénante ? Le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ne recommande-t-il pas d'aider ces peuples à développer leurs propres **langues autochtones** ?



Les contradictions linguistiques évoluent en conflits politiques

(440). A quoi peut conduire la *francophonie* dans le Maghreb ? L'histoire de la Belgique est un exemple qui illustre les conséquences possibles de la francophonie.

Depuis le 19^e siècle, la noblesse et la bourgeoisie de Belgique avaient adopté le français. Plusieurs générations plus tard, la Belgique est devenue un *pays multilingue*. Les Wallons utilisent le français, les Flamands parlent le Néerlandais (dit aussi 'Hollandais', 'Dutch', 'Flamand' ou 'Flemish'), et une minorité emploie l'Allemand. Depuis la «deuxième guerre mondiale», la Belgique est secouée périodiquement par des tensions et des luttes entre ses *communautés linguistiques* (Wallons et Flamands). La Belgique a alors évolué d'un État unifié vers un *système de fédéralisme entre communautés et régions linguistiques*. Ces contradictions ont fortement compliqué les institutions politiques, économiques et culturelles, jusqu'à la limite de l'irrationnel. La vie sociale en Belgique est devenue conflictuelle, parfois antagonique. La *partition* de la Belgique entre régions flamandes et régions wallonnes est déjà devenue un fait réel. [Loi 477] *Au sein d'une société, la coexistence ou l'équilibre entre plusieurs langues, cultures, ou civilisations, ne peut pas durer éternellement. Au contraire, l'une parmi ces langues, cultures, ou civilisations, finit forcément par dominer, puis par éliminer les autres.*

Certains citoyens belges considèrent aujourd'hui que la *partition* de la Belgique est devenue envisageable. D'autres estiment qu'elle est nécessaire. Dans un avenir plus ou moins proche, la Belgique devrait adopter une *langue nationale unifiée* (éventualité refusée par les concernés), ou éclater en plusieurs entités étatiques distinctes (c'est l'éventualité que les concernés considèrent comme la plus probable). Et dans ce cas, les Wallons se rattacheraient à la France voisine, et les Flamands se joindraient à la Hollande, ou à l'Allemagne. Cela relève de *phénomènes sociaux inéluctables* qui dépassent les souhaits des individus, ou des groupes concernés.

Pourquoi ces *processus linguistiques*, politiques et sociaux, survenus en Belgique, ne se reproduiraient-ils pas au Maghreb dans un avenir proche ? Pourquoi n'y aurait-il pas, dans le futur, des tensions analogues, puis des divisions, ou des séparations, entre francophones, arabophones et amazighophones, dans les pays d'Afrique du Nord ? [Loi 478] *Les contradictions linguistiques évoluent en contradictions culturelles, économiques, politiques et sociales. Elles aboutissent à des conflits entre identités, communautés ou civilisations distinctes.*



(441). Pour être poli ou correcte, tout discours devrait *maîtriser la langue* dans laquelle il s'exprime. Tolérer le mélange de mots, ou de bouts de phrases, en français, et en arabe, est une conduite vulgaire. Ceux qui mélangent de manière hétéroclite plusieurs langues, dévoilent leur ignorance des langues qu'ils mêlent.

Il est utile de *connaître plusieurs langues* (pour accéder au patrimoine culturel de ces langues). A condition que cette connaissance soit suffisante et sérieuse, non prétentieuse, ou superficielle. Pendant les moments où des citoyens utilisent leur langue nationale, il ne leur est pas permis de l'altérer, à chaque détour de phrase, par un mélange de mots, ou de bouts de phrases, empruntés à la langue d'une puissance étrangère. De même, quand une occasion impose à une *personne multilingue* d'utiliser une langue étrangère, elle devrait s'efforcer de le faire avec *maîtrise*, sans recourir à des mots, ou à des bouts de phrases, de sa langue nationale.

Ne confondons pas *multilinguisme* et *créolisation* de la langue nationale. S'autoriser à *mélanger des langues*, juste parce qu'on évite de fournir l'effort nécessaire pour les maîtriser, est un comportement indécent.

Tout citoyen a le devoir de fournir les efforts nécessaires pour *maîtriser les langues* dont il aurait besoin pour se former, ou pour communiquer. Il devrait s'exprimer dans chacune de ces langues avec aisance, sans avoir besoin de *mélanger des mots de plusieurs langues distinctes*. Est-ce que les populations acceptent de fournir cet effort ?



Tout peuple qui utilise une nouvelle langue change son identité

(442). Quand un peuple apprend, ou pratique, une nouvelle **langue** (c'est-à-dire une langue autre que celle des parents, ou des ancêtres), il ne le fait pas juste pour «passer le temps», pour s'amuser, ou pour imiter autrui, mais pour une nécessité économique, pour un but stratégique, ou à cause d'une contrainte politique.

[Loi 479] ***Quand une population utilise une nouvelle langue (autre que celle de ses ancêtres), elle s'engage, que ce soit de manière consciente ou inconsciente, dans un processus de changement de son identité, de sa nationalité, de sa culture, de ces modes de vie, et de ses alliances stratégiques (religieuses, idéologiques, politiques, économiques, etc).*** Dans ces ***processus linguistiques***, il est illusoire de croire à la possibilité de faire des essais, puis de retourner à une situation antérieure. En général, un à deux siècles suffisent pour qu'une langue nouvelle (comme le français au Maghreb) tue et remplace complètement une langue ancienne (comme l'arabe). L'impérialisme de la France veut que les pays du Grand Maghreb adoptent la langue française, mais le peuple du Grand Maghreb, lui, que veut-il ? A-t-il une volonté dans ce domaine ? Si oui, alors quelle est-elle ? Comment réaliser cette volonté du peuple ?



(443). Certains prétendent que «les tentatives d'***arabisation*** de l'enseignement ont toujours conduit à une détérioration des contenus véhiculés». De telles prétentions sont erronées, ou mensongères. Si une opération d'***arabisation*** a échoué, la faute

incombe aux institutions qui l'ont dirigée, aux personnes qui l'ont exécutée, ou aux contenus véhiculés par cette opération. Mais l'échec ne dérive nullement du **support linguistique** en soi (qui est ici l'arabe). Les langues sont innocentes, seuls leurs utilisateurs peuvent être complimentés, répréhensibles, ou coupables.



(444). Certains disent au peuple : «Le fait d'adopter la **francophonie** est un plus pour attirer des investisseurs étrangers». En d'autres termes, ils signifient que, pour fournir des emplois à nos jeunes, il faut les «**franciser**» ! On échange donc de l'argent contre un changement d'identité, ou d'appartenance politique. Une assimilation qui veut se faire par l'usage d'une langue.

Cette **logique de franciser** le pays pour attirer des capitaux français, devrait aussi les conduire à «américaniser» le pays pour séduire des investisseurs des États-Unis d'Amérique. Puis de «chinoisier» le pays pour faire venir des investisseurs chinois. Et ainsi de suite. Ils acceptent d'altérer leur nature pour jouir du plaisir de consommer. Cela consiste à pratiquer une **prostitution linguistique** pour obtenir des profits économiques passagers.

Finalement, avec leur **politique de soumission aux puissances étrangères**, ils vont finir par faire perdre au pays, non seulement son indépendance, mais aussi sa personnalité, ou son âme.



(445). Certains propagandistes justifient la **francophonie** par des considérations d'«ouverture», de «dialogue», de «communication», de «coopération», d'«amitié», ou de «culture». Ils affirment : «Le **multilinguisme** est beau. La francophonie est enrichissante» !

Mais ces propagandistes cachent ce à quoi le **multilinguisme** peut conduire. Ils omettent de reconnaître que [Loi 480] **dans les pays où la francophonie est pratiquée, celle-ci commence par concurrencer la langue nationale, puis elle l'asphyxie, ensuite elle finit par la tuer, ou la remplacer.** Si la

francophonie persiste au Maghreb, et même si la langue française est moins évoluée que la langue arabe, c'est le français qui va finir par tuer la langue arabe. Parce qu'il est la langue d'une puissance impérialiste.

La *francophonie* est un piège. Au début, vous croyez que c'est une simple promenade linguistique ou culturelle temporaire. Mais plus tard, vous constatez que vous ne pouvez plus vous libérer de sa domination. Un mariage de dupes où le divorce est impossible. Sans se rendre compte, vous reproduisez inconsciemment des locutions et des conduites stéréotypées. Vous n'êtes plus vous-mêmes. Vous devenez le «nègre», le «créole», le «beur», le «demi français», le «citoyen d'outre-mer», le «soldat légionnaire», que la France colonialiste a programmé en vous.



(446). Les événements de mars 2006 (oui, tout à fait, de mars 2006 !) avaient suscité des réactions réservées chez les intellectuels, et contradictoires chez les média du Maroc. Des populations avaient bloqué les accès au tunnel sous le détroit de Gibraltar, au pont sur le détroit, ainsi qu'aux ferry-boats reliant les Îles Canaries à la ville de Laâyoune. Dans les villes de Tanger, Rabat, Casablanca et Hoceima, des manifestations symboliques avaient été tenues également devant les ambassades, les sièges des télévisions, des centres de média, et des banques de France. Les manifestants réclamaient que la langue arabe devienne une langue nationale réelle, au même titre que le français. Ils s'opposaient au projet de généraliser le remplacement de l'alphabet arabe par l'alphabet latin, comme cela s'est produit dans l'Algérie et la Tunisie voisines. Contrairement aux revendications des associations de parents d'élèves, ils demandèrent que l'enseignement de l'arabe ne soit plus facultatif, mais obligatoire. Ils voulaient que les deux heures par semaine d'enseignement de l'arabe au primaire soient doublées, et que tous les panneaux, pancartes et sites Internet d'État soient traduits ou au moins sous-titrés en arabe. Ils ne supportaient pas que le processus d'extinction de l'ancienne langue Tamazight soit appliqué, et de façon accélérée, à la langue arabe.

Le ministre de l'intérieur avait qualifié ces manifestations d' «outrage à l'ordre public, de déshonneur, et de honte». En réponse à une question du journaliste de la chaîne multimédia marocaine 'The Nation', il a précisé que les «anarchistes arabisants arrêtés seraient poursuivis uniquement pour atteinte à l'ordre public». Le ministre de la communication s'est lui aussi indigné en rappelant que «sans la mondialisation, l'intégration à l'Europe, et sans l'occidentalisation résolue, le Maroc n'aurait pas pu atteindre le niveau de développement dont il bénéficie aujourd'hui». Le porte-parole du Gouvernement de la France a salué la «sage gouvernance» de l'État du Maroc. De son côté, le mufti d'Imintanoute a accusé certaines administrations de l'État d'encourager les associations évangélistes. Et le mufti de Béni-Mellal a confirmé que les administrations publiques continuent à favoriser les marocains ayant des noms à consonance occidentale, ou chrétienne. Et le représentant de la Communauté Chrétienne du Maroc a démenti ces allégations. Tandis que les mouvements islamistes, et évangélistes, de Marrakech, et d'Agadir, avaient convenu de ne pas manifester, à l'occasion de la commémoration des Droits de l'Homme, le même jour, et au même lieu, pour éviter une répétition regrettable des événements sanglants de décembre 2004.



***Une émancipation culturelle
authentique, ne peut se faire que dans
la langue nationale***

(447). L'État (du Maroc) francophonise le peuple. Probablement parce que l'élite dominante croit que pour faire accéder le peuple au développement (sous-entendu: de la France), il faut un **outil linguistique**, qui devrait nécessairement être la langue française.

Ce raisonnement est erroné. Car, en fait, [Loi 481] *une langue étrangère ne peut pas constituer un outil de développement. Pour faire accéder un peuple au développement, ce peuple devrait pratiquer, dans sa langue (ou ses langues) maternelle(s), les éléments constitutifs du développement, et qui sont : la souveraineté nationale, le principe de compter sur soi, les sciences, la culture, les technologies, la mobilisation des potentialités, l'investissement, les productions, la rationalisation, la solidarité sociale, l'État de Droit, la démocratie, etc.* Quelques citoyens *transmetteurs des cultures étrangères* développées (comme les traducteurs, les professeurs, les chercheurs, etc), devraient apprendre les *langues étrangères* (comme l'anglais, l'allemand, le japonais, le français, etc) des pays relativement développés. Mais la masse du peuple n'a pas un besoin justifié de connaître des *langues étrangères*. Il ne faut surtout pas faire croire aux populations qu'elles deviennent développées, parce qu'elles parlent ou s'habillent comme les citoyens des pays développés. Il est erroné de prendre l'aspect extérieur pour le contenu, ou l'essence.



(448). L'«*ouverture culturelle*», ou la «*diversité culturelle*», ne se réduisent pas au *multilinguisme*. De plus, tout «*multilinguisme*» qui conduit à affaiblir, fragiliser, concurrencer, ou évincer, les *langues* nationales autochtones, au profit des langues des puissances coloniales ou impérialistes, devient en fait un égarement, une intrigue linguistique, ou un stratagème politique. [Loi 482] *La fécondation, ou l'émancipation culturelle, d'un pays du tiers-monde, ne peut pas se réaliser sous l'hégémonie d'une ou de plusieurs langues étrangères.* Les puissances impérialistes utilisent leurs langues comme des «chevaux de Troie». Pour que la population autochtone puisse profiter des richesses culturelles des puissances étrangères, il est indispensable de développer un *large mouvement de traduction* des langues étrangères vers les langues nationales. Par contre, éditer ou diffuser des médias de masse (publications, radios, télévisions) en langues étrangères, à l'intérieur des pays du tiers-monde, n'améliore pas leur niveau

culturel, mais produit simplement des *singeries linguistiques* stériles.

[Loi 483] *Un enseignement public pratiqué dans des langues étrangères ne peut pas produire une renaissance de la culture nationale. Au contraire, il ne fait qu'affaiblir cette culture nationale.*

[Loi 484] *Si l'hégémonie d'une ou plusieurs langues étrangères (comme la francophonie) continue à être favorisée par le pouvoir politique, des schismes culturels, puis sociaux, finiront par se produire. Ils risquent de devenir, plus tard, conflictuels et dramatiques. Et les puissances impérialistes ne manqueraient pas d'en profiteront, d'une manière cynique, en appliquant leur stratagème classique (qui est de «diviser pour régner»).* Cette tactique a été maintes fois exploitée dans plusieurs régions du monde.

La généralisation de l'enseignement public ne peut pas suffire à elle seule pour produire un développement de la *culture nationale*. Celle-ci nécessite une stratégie culturelle précise, et des programmes spécifiques. Voyez l'expérience des pays du Maghreb. Des politiques culturelles minables avaient été appliquées durant les décennies qui avaient suivi l'obtention de l'«indépendance». Ces politiques culturelles avaient rendu la langue française, et les capitaux français, encore plus dominants qu'au temps de la colonisation. N'était-ce pas ce que voulait l'ancienne puissance coloniale ?



(449). Par *patriotisme*, on peut s'opposer à l'utilisation des *langues étrangères* (des puissances impérialistes) dans la vie courante des citoyens. Cependant, si on compare, par exemple au Maghreb, les *arabophones* aux *francophones*, le constat est étonnant. Pour faciliter la compréhension de cette observation, précisons quelques termes.

Définissons un '*autochtophone*' (exemple au Maghreb : arabophone) comme un individu (d'un pays du tiers-monde), formé principalement dans la langue de son pays d'origine, *ET QUI EST PEU OU PAS INITIÉ AUX SAVOIRS SCIENTIFIQUES* (ou académiques) existants en langues occidentales.

Et entendons par le terme '*occidentphone*' (exemples au Maghreb : francophone, anglophone, hispanophone) un individu (d'un pays du tiers-monde) qui maîtrise une ou plusieurs langues des puissances occidentales, *ET QUI EST INITIÉ à travers ces langues à certaines SCIENCES OU CULTURES occidentales.* (Un autochtone connaissant des bribes de langues étrangères, mais sans une initiation suffisante à la culture occidentale n'est pas considéré ici comme un '*occidentphone*').

En comparant '*occidentphones*' et '*autochtones*' (surtout parmi des penseurs, écrivains, journalistes, cadres, techniciens, enseignants, avocats, juges, entrepreneurs, leaders et militants politiques), l'observateur peut constater quelques différences perceptibles et contradictoires :

- En général, les '*occidentphones*' sont relativement modernistes, précis, informés, cultivés, critiques, matérialistes, à l'aise avec les nouvelles technologies. Ils constituent des élites qu'un *écart culturel* sépare des masses populaires. Les populations autochtones leur reprochent parfois d'être subjugués ou assimilés par la *culture occidentale*. Ils réussissent mieux leurs carrières professionnelles. Ils occupent plus facilement des postes influents, prestigieux ou rémunérateurs. Ils sont ainsi mieux intégrés au système établi, et plus riches. Politiquement, ils semblent conciliants, ou mêmes conservateurs. Ils sont modérément critiques, ou légèrement progressistes. Les révolutionnaires parmi eux sont plutôt rares.

- Alors que les '*autochtones*' semblent généralement confinés au sein des limites d'une *culture traditionnelle*, ancienne, ou moins moderne. Ils portent une espèce de défiance¹⁴³ à l'égard de la modernité. Ils sont moins initiés aux sciences modernes. Les nouvelles technologies leur sont peu accessibles. Les techniques utilisées dans les machines ou équipements existant dans leur environnement social leurs sont plutôt obscurs. Ils semblent moins informés, ou moins sensibles aux questions mondiales. Ils sont souvent en marge de l'économie moderne. Certains parmi eux recourent plus facilement à l'éloge des dominants, ou des puissants. Ils

(143) Cette défiance viendrait-elle d'une compréhension inadéquate du 'hadith' : « *وَكُلُّ بَدْعَةٍ ضَلَالَةٌ، وَكُلُّ ضَلَالَةٍ فِي النَّارِ؟* »

supportent plus difficilement la critique. Leur force est qu'ils sont plus proches des populations. Ils sont mieux compris par elles. Ils sont généralement conservateurs, mais les progressistes parmi eux évoluent aisément en radicaux, ou en révolutionnaires.

Les généralisations précédentes sont approximatives, ou schématiques. Elles peuvent comporter des erreurs, ou des préjugés. Pourtant, de nombreuses personnes les perçoivent ainsi.

Dans ce phénomène de différenciation entre '*occidentphones*' et '*autochtphones*', l'essentiel n'est pas la connaissance de la langue d'une puissance étrangère (français, anglais, espagnol, etc). Car la langue n'est qu'un *outil*, un *véhicule linguistique, une passerelle entre civilisation, ou une clé pour décrypter des savoirs*. L'important est l'accès effectif à la modernité, à travers l'assimilation de ses savoirs scientifiques et culturels universalistes. Que cet accès au savoir scientifique moderne soit fait à travers une langue nationale, ou à travers une langue d'une puissance étrangère, cela est secondaire. Mais c'est l'assimilation correcte de ce savoir scientifique avancé qui est essentielle.

Insistons sur le fait que la «lutte contre l'*analphabétisme*» ne peut mener à rien, si elle se limite à apprendre aux gens le «B, A, BA». L'*alphabétisation* ne signifie pas la délivrance de l'ignorance. Ce qu'il faut, c'est une *instruction* (تَثْقِيف) moderniste, généralisée, approfondie et ininterrompue, pour les deux sexes, et pour tous les âges. Et pour diffuser les savoirs scientifiques et cultures (constitutifs de la modernité) parmi les populations les plus larges possibles, il n'y a qu'une seule voie efficace pour le faire : a) dispenser un enseignement public généralisé dans la langue (ou les langues) nationale(s) ; b) entretenir de puissantes institutions publiques et privées de *traduction* des savoirs des langues des pays développés vers la langue (ou les langues) nationale(s).

Si des institutions (à la fois publiques et privées, nationales ou communes à plusieurs États arabes) *traduisaient* de manière systématique le *patrimoine scientifique et culturel international*, la majorité des '*autochtphones*' ne seraient pas désavantagée. Les '*autochtphones*' pourraient ainsi accéder,

autant que les ‘*occidentphones*’, aux savoirs des cultures occidentales ou mondiales, sans peiner pendant de longues années, juste pour devenir capable d’utiliser des *langues étrangères*.



(450). Les langues posent plusieurs problèmes dans les pays anciennement colonisés (comme ceux du Grand Maghreb) :

1) Avec quelle langue enseigner ? Avec une langue étrangère ? Ou avec un couple composé d’une langue nationale et d’une autre étrangère ? Non, l’enseignement devrait se faire, du début de la maternelle jusqu’à la fin de l’université, dans une seule langue nationale, unifiée et unificatrice. Pour les Maghrébins, c’est la langue arabe classique (العربية الفصحى الحديثة), modernisée et simplifiée. Sans que cela justifie la négligence, ou la marginalisation du Tamazight. La langue arabe prolonge le patrimoine culturel historique des maghrébins. Elle les rapproche de ceux qui sont les plus proches d’eux. La langue arabe leur permet de continuer à profiter d’une *synergie stratégique* avec l’ensemble du monde arabophone (vingt-trois pays), ou du monde arabo-musulman (encore plus vaste). Alors que le monde occidental est, et restera pendant longtemps, fermé envers les tentatives de rapprochement des Maghrébins (penser au rejet manifesté par l’Europe occidentale à l’égard de la Turquie, depuis plusieurs décennies).

2) L’apprentissage d’une ou deux langues étrangères est-il utile ? L’enseignement d’une ou de deux langues étrangères, à tout élève, (en tant que langues étrangères, non en tant que langue de transmission de l’enseignement), depuis le primaire jusqu’à l’université, est indispensable pour permettre aux futures cadres nationaux (savants, techniciens, experts et autres spécialistes de tous genres) d’accéder aisément et continûment à la lecture du patrimoine scientifique, technique ou culturel, international ou universel. Mais ce serait une stupidité, sinon une aliénation, que des individus ou des groupes autochtones utilisent une langue étrangère pour communiquer entre eux. Les langues étrangères dominantes (comme l’anglais, l’espagnole, le chinois, le russe, l’allemand, le japonais, le français, etc)

constituent des **ponts**, à travers lesquels des traducteurs, ou des personnes pratiquant l'encadrement, communiquent avec de vastes parties du monde, notamment par la traduction des œuvres scientifiques et culturelles.

3) Faut-il enseigner le Tamazight ? C'est indispensable. Le Tamazight est une composante importante de l'identité des maghrébins. Les Maghrébins devraient l'enseigner en tant que langue. Même si, à court terme, il n'est pas encore possible d'envisager l'utilisation du Tamazight en tant que langue véhiculaire de l'ensemble de l'enseignement. Le plus probable est que la langue Tamazight se fera lentement, et progressivement.

4) Que faire devant les insuffisances ou les dégénérescences éventuelles d'une langue nationale ? Il faut entretenir une ou plusieurs institutions consacrées au renforcement, à l'amélioration, et au développement, de cette langue, telles que des académies, ou des instituts linguistiques. Le législateur devrait ensuite légiférer pour que les recommandations linguistiques de ces institutions soient appliquées par tous les autochtones¹⁴⁴.

5) Est-il utile d'enseigner avec le dialecte 'Darija' (العربية) (العامية، أو الدارجة) ? Non, la 'Darija' n'est pas une langue autonome, mais une variété locale de la langue arabe classique. La «Darija»¹⁴⁵ est essentiellement une déformation régionale de la langue arabe classique par des populations analphabètes (méconnaissant le vocabulaire, ou ignorant les règles grammaticales régissant la langue arabe classique). (On pourrait dire autant des dialectes de Tamazight). Le développement de la «Darija» ne peut se faire qu'à travers sa mise à niveau

(144) *Des citoyens du Maghreb, utilisant un ordinateur, croient parfois qu'ils ne peuvent écrire des textes qu'avec des lettres latines, sous prétexte que le clavier ne contient pas des lettres arabes ou amazigh. Ils tendent à utiliser des lettres latines pour écrire l'arabe ou le Tamazight. Alors que l'écriture et la lecture d'une langue sur un ordinateur dépendent des logiciels embarqués, non des signes peints sur son clavier. La moindre des choses est que les gouvernements maghrébins exigent que les ordinateurs importés soient équipés de claviers multilingues (marqués par des lettres latines, arabes et éventuellement amazigh).*

progressive vers l'arabe classique. Il serait donc plus intelligent d'élever la 'Darija' au niveau de sa mère originale, qui est l' 'arabe classique', pour profiter pleinement de tous les acquis de cet 'arabe classique' (à la fois linguistiques, culturels et géostratégiques). (Idem pour les dialectes de Tamazight).

6) Que faire devant l'invasion entreprise par des langues étrangères? Il est du devoir du pouvoir politique et des représentants des populations de légiférer pour que les activités importantes (telles que l'enseignement, la justice, l'économie, la finance, la comptabilité, la politique, les mass-médias, la publicité, les pancartes, etc) soient faites dans la langue (ou les langues) nationale(s) officielle(s), et prohibées dans une (ou plusieurs) langue(s) étrangère(s).



(145) Certains linguistes occidentaux encouragent la concurrence entre la langue «arabe dialectale» ou «Darija» (العربية الدارجة أو العامية) d'un côté, et de l'autre, la langue arabe classique (العربية الفصحى). Ils feignent d'ignorer que la «Darija» n'est pas une langue distincte ou indépendante de l'«arabe classique». Certains parmi ces linguistes espèrent que la «Darija» remplace l'«Arabe classique», pour que la francophonie puisse ensuite aisément remplacer la «Darija».

LE SOCIALISME

Causes de l'effondrement des régimes socialistes

(451). Pourquoi des tentatives de construction du socialisme avaient échoué pendant le 20^e siècle ?⁽¹⁴⁶⁾ Pourquoi des militants pro-socialistes ne se préoccupent pas suffisamment de cette énigme ?

L'échec du socialisme dans les pays du bloc de l'Est n'est pas forcément un échec des idées de K. Marx, de son ami F. Engels, ou de leurs continuateurs (V. I. Lénine, Mao Tsé Toung, etc), mais celui des décideurs qui avaient piloté ces tentatives de construction du socialisme dans ces pays⁽¹⁴⁷⁾.

L'une des erreurs importantes commises par les dirigeants qui avaient conduit ces tentatives est qu'ils avaient transformé le socialisme en son contraire, sans même se rendre compte.

(146) L'auteur a consacré un ouvrage complet à cette question. Voir son livre en langue arabe: رحمان النوضة، هل ما زالت الماركسية صالحة بعد انهيار الاتحاد السوفياتي، الصيفة 13 ع.

<https://livreschauds.wordpress.com/2019/04/28/هل-ما-زالت-الماركسية-صالحة-بعد-انهيار-الاتحاد-السوفياتي/>.

(147) J'avais publié, à chaud, un article sur l'effondrement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et de ses alliés : عبد الرحمان النوضة، "في" : المجتمعات الاشتراكية : فشلت التحريفية البيروقراطية، فالتحيا الاشتراكية الثورية"، نشر في جريدة "الطريق"، في حلقتين، في العدد 43، بتاريخ 24 فبراير 1990، وفي ع. (العدد 51، بتاريخ 21 أبريل 1990).

Quand le socialisme est transformé en oppression politique, ou en pénurie économique, alors il n'est plus un socialisme.

En schématisant un peu, on pourrait dire que la solution proposée par le marxisme (ou par certaines conceptions du marxisme) se ramène à remplacer les propriétés privées (des moyens de production) par des propriétés collectives ou communes. Cette disposition est une assertion théorique. Jusqu'à présent, cette thèse n'a pas encore fait ses preuves. Il a été observé que, plus un parti socialiste au pouvoir se limitait à cette disposition, plus les résultats devenaient décevants.

Les expériences des anciens pays 'socialistes' de l'Europe de l'Est, ou de la Chine, ont montré que la collectivisation commence dans l'enthousiasme, puis quelques décennies plus tard, elle finit souvent dans le désintérêt, le marasme, puis la décadence. Les salariés (des secteurs productifs) bénéficient d'un travail garanti à vie. Ils ont tendance à acquérir des statuts et des mentalités de «quasi fonctionnaires de l'État». La productivité et la rentabilité des «fonctionnaires» tend souvent à s'affaiblir, jusqu'à devenir nulles.

L'expérience concrète est un argument plus décisif que des arguments théoriques éventuels. Dans une économie 'socialiste', la gestion d'une usine (transformée en propriété de l'État) est théoriquement confiée à des 'soviets' (ou conseils des travailleurs). Mais dans la réalité, elle est déléguée à des membres du parti au pouvoir, ou à des «fonctionnaires» de l'État. Cette usine peut progresser pendant les premières années, ensuite elle sombre lentement dans la stagnation, puis dans la régression. Les contradictions politiques et économiques deviennent complexes et inextricables. Les responsabilités sont multiples et imbriquées. En comparant ces entreprises 'socialisées' avec leurs semblables dans une économie capitaliste, il est possible de constater, dans le capitalisme, que les mobiles égoïstes de l'appropriation privée, et du profit, sont si puissants qu'il deviennent aptes à soutenir, ou à renouveler, les efforts nécessaires au labeur, à l'investissement, à l'innovation, à la productivité, et au développement de l'entreprise. Cela montre que la transformation de la propriété privée des moyens de production en propriété commune (ou socialisée) est loin de suffire seule pour réaliser un socialisme

efficace et durable. Bien d'autres choses complémentaires sont indispensables. Sinon, l'échec est garanti.

Certains leaders et dirigeants socialistes s'étaient concentrés sur la transformation des rapports sociaux de production, par l'appropriation commune des moyens de production, sans transformer suffisamment et durablement les manières de penser, et de se comporter, de l'ensemble des citoyens, à travers la participation des populations, et à travers leur rééducation continue.

La propriété commune tend à devenir négligée, saccagée, démembrée, ou pillée. Pourquoi ? Justement, parce qu'elle n'appartient plus à personne.

[Loi 485] *Lorsque, dans une société socialiste, les citoyens deviennent majoritairement individualistes ou égoïstes, tous les biens communs finissent par être sous-estimés, négligés, détournés, dilapidés ou usurpés, sous prétexte qu' «ils n'appartiennent à personnes». C'est un phénomène social répétitif : que ce soit dans le capitalisme ou le socialisme, la propriété commune a souvent tendance à être négligée par tous.* Tout le monde veut l'utiliser en cas de besoin, mais presque personne ne se porte volontaire, pendant suffisamment longtemps, pour la préserver, la réparer, la travailler, l'améliorer ou la fructifier. Finalement, la propriété commune tend à devenir moins utile à la collectivité que si elle était la propriété d'un individu particulier. [Loi 486] *Seuls les biens privés (ou privatisés) sont aptes à être continuellement soignés, entretenus ou développés.*

Le pouvoir politique est abusivement centralisé et concentré. Le contrôle est tatillon. Il est excessif, ou oppressif, contre les opposants, ou les rebelles ; et simultanément, il est insuffisant, laxiste ou absent, envers les partisans ou les fidèles. Les directions étouffent les citoyens au lieu de les aider à s'émanciper.

L'initiative (libre et indépendante) des citoyens est découragée ou interdite. Le travail soigné n'est pas suffisamment récompensé. Les tricheurs et les fraudeurs ne sont pas correctement rééduqués. Les opposants, les créateurs et les indépendants (du parti au pouvoir) sont privés des libertés politiques. Les personnes démotivées deviennent aisément

réfractaires à la nécessité sociétale de fournir des efforts pour produire, innover, ou progresser.

[Loi 487] *Si la culture dominante n'est pas suffisamment travaillée et transformée, les acquis socialistes tendent à se dégrader. De même, si les valeurs socialistes ne sont pas suffisamment expliquées, et promues, les individus ont tendance à redevenir individualistes ou égoïstes.*

[Loi 488] *Si les comportements déviants ne sont pas suffisamment analysés, et critiqués, de manière publique, ils se multiplient et se répandent. C'est une stupidité que de vouloir bâtir le socialisme avec des citoyens individualistes ou égoïstes.* Quand de nombreuses formes de l'égoïsme se répandent, à la fois parmi les partisans, la masse du peuple, et même parmi les élites (politiques, économiques et culturelles), la société ne peut plus se conduire en tant qu'ensemble coordonné et raisonnable. Ainsi le socialisme finit par se délabrer, par manque de vrais socialistes.



(452). Il y a des faits têtus. Prenez par exemple une école, un hôpital, ou une entreprise de transport, etc. S'ils sont 'publics' (gérés par l'État), vous pouvez les réformer ou les restructurer autant de fois que vous voulez, ils ont tendance à redevenir médiocres, ou défailnants. Mais si vous les privatisez, ou s'ils travaillent dans un cadre concurrentiel, ils ont assez de chances de devenir efficaces, productifs et prospères.



(453). Une personne peut être un partisan passionné du socialisme. Mais elle observe que les entreprises publiques, et tous les autres biens communs, dans l'ensemble des pays, finissent souvent par sombrer dans un état de négligence, de délabrement, d'incurie, de gaspillage ou de médiocrité. Même dans les anciens pays socialistes, les entreprises publiques (ou de l'État) finissaient par devenir médiocres. Simultanément, cette personne «socialiste» constate que les entreprises privatisées redeviennent souvent assez rationalisées, efficaces, innovantes, prospères ou profitables.

Pourquoi cette personne «socialiste» ne finirait-elle pas par relativiser, ou même par douter des bienfaits supposés de l'«appropriation commune des moyens de production» ? Pourquoi ne pas réexaminer ce dogme ? Pourquoi cette personne «socialiste» ne deviendrait-elle pas favorable à la privatisation d'un maximum possible d'entreprises publiques, même s'il faut par ailleurs les soumettre à des garde-fous, par des lois appropriées ?

A partir de l'année 1978, une partie importante de la direction du Parti Communiste de Chine (PCC) au pouvoir, avait probablement fini par être unanime sur un constat semblable. Et le jour où le PCC avait adopté la thèse de «un État, deux systèmes»¹⁴⁸, la Chine «communiste» était entrée dans un gigantesque processus de développement économique. La direction du PCC encourageait les paysans à vendre leurs produits, et les investisseurs à constituer des entreprises privées, et à faire des profits. Au point que, deux décennies plus tard, la Chine devint en 2009 (durant un délai record), le premier pays exportateur du monde (même si la part de la plus-value introduite par la Chine dans chaque produit exporté reste encore assez faible). En août 2010, la Chine devient la deuxième puissance économique du monde (à la place du Japon). Et il est prévu qu'elle devienne la première puissance du monde vers 2040. Tandis que le Parti Communiste de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS), qui avait refusé de faire une articulation semblable entre économie socialiste et économie capitaliste, avait fini par s'effondrer (pendant les années 1990). Même si cet effondrement de l'URSS n'avait pas pour cause unique la non articulation entre économie socialiste et économie capitaliste.

(148) *Le principe politique* : «Un pays, deux systèmes» était, à l'origine, officiellement réservé aux accords de rétrocession des anciennes colonies chinoises Hong Kong et Macao. Mais dans l'esprit du dirigeant chinois Deng Xiaoping (1904-1997) et ses partisans, cette option était également offerte aux habitants de Taïwan. Et le programme des «quatre modernisations», précédemment recommandé par Zhou Enlai (1898-1976) et appliqué par Deng Xiaoping, était fondé sur une articulation entre économie socialiste et économie capitaliste. Il visait le développement économique et technologique de la Chine.

Si une entreprise publique est ainsi condamnée à rester inefficace et coûteuse, n'est-il pas préférable de la privatiser pour la rendre profitable, à la fois pour ses acquéreurs, ses salariés, ses clients, l'État, et même pour l'ensemble de la société ?



(454). L'expérience de construction du socialisme, dans des pays d'Europe de l'Est et d'Asie, avait consisté à essayer de résoudre la contradiction entre les propriétaires des moyens de production d'une part, et les salariés exploités d'autre part. Cette tentative n'avait pas suffisamment réussi. Elle prouverait que le problème de la société humaine contemporaine ne réside pas **uniquement** dans cette contradiction (entre propriétaires exploités et salariés exploités). **D'autres contradictions sociales** pourraient se révéler tout aussi importantes. En voici quelques exemples : 1) Contradiction entre l'égoïsme et la solidarité. 2) Contradiction entre les dominants (au sens de détenteur l'autorité) et les dominés (qui la subissent). 3) Contradiction entre les décideurs et les exécutants. 4) Contradiction entre les dirigeants et les dirigés. 5) Contradiction entre les employeurs et les employés. 6) Contradiction entre les cultivés et les ignorants. 7) Contradiction entre les savants et les moins savants. 8) Contradiction entre les intégrés au système et les marginalisés. 9) Contradiction entre les privilégiés et les défavorisés. 10) Contradiction entre ceux qui s'adaptent ou réussissent, et ceux qui se compliquent l'existence. 11) Contradiction entre les anciennes générations et les nouvelles. Etc.

Si un observateur écarte, à la fois la propagande du camp capitaliste, et celle du camp socialiste, il pourrait constater que la restauration rapide du capitalisme (survenue dans les anciens pays 'socialistes' d'Europe de l'Est, durant les années 1990) a été tout aussi tragique que l'instauration brutale du socialisme (entre les années 1917 et 1950). En somme, tout est à révolutionner, y compris la révolution et les révolutionnaires. Mais hors de la violence et de la destruction mutuelle. Espérons que les hommes soient tous dotés d'un peu plus de modestie, de sobriété, de souplesse et d'équité !



(455). La concurrence pacifique et loyale entre les hommes, a tellement de bienfaits sociaux que tout patriote pourrait être tenté de la considérer comme une recommandation excellente, géniale, ou ‘divine’. Cette concurrence (quand elle est correcte) incite les hommes à défier, innover et s’améliorer. Le peuple a intérêt à légitimer la concurrence, à la réglementer, la fortifier, et la préserver. Si un peuple ne soutient pas cette concurrence légale, honnête et pacifique, il risquerait de subir le despotisme des monopoles, le règne de la médiocrité, puis la glissade vers la décadence.



(456). Les luttes idéologiques, économiques et politiques, survenues à l’échelle mondiale, au cours du 20^e siècle, entre les régimes capitalistes d’un côté, et socialistes de l’autre, se sont soldées, aux alentours de l’année 1989, par un effondrement des seconds. Cet échec signifie, entre autres, que la motivation de l’individu par des intérêts matériels, immédiats et égoïstes, est plus forte que sa motivation par l’adhésion à un système de principes ou de valeurs, fussent-ils religieux, éthiques, démocratiques ou socialistes.



(457). Des dirigeants et des militants marxistes avaient commis l’erreur d’idéaler la classe ouvrière et son (prétendu) parti, au point de les sacraliser, ou les mythifier. Les déviations politiques ou sociales peuvent émerger, non seulement parmi la bourgeoisie, mais également parmi la classe ouvrière, et même parmi son (prétendu) parti politique révolutionnaire.



(458). Est-ce admissible que certains militants de gauche prétendent aujourd’hui porter un projet politique socialiste, alors qu’ils n’ont pas encore suffisamment étudié ou assimilé les

causes de l'effondrement des systèmes politiques socialistes d'Europe de l'Est en 1989, ainsi que leur appauvrissement, jusqu'aux limites de la famine du peuple travailleur ?



(459). *L'histoire des mouvements socialistes à travers le monde n'a pas encore livré tous ses enseignements.* Les militants communistes luttèrent contre le capital, dans le but de changer la société, et de libérer les ouvriers de l'exploitation capitaliste. Beaucoup croyaient qu'il suffisait de prendre le pouvoir pour devenir aussitôt capable de supprimer la domination et l'exploitation de classe. Ils n'avaient pas pris en compte certains phénomènes sociaux. Ils n'avaient pas suffisamment compris que la société, par des processus encore peu clarifiés, reproduit continûment des rapports de domination et d'exploitation. Certains anciens ouvriers, paysans, militants, intellectuels, ou cadres du parti 'communiste' ou de l'État 'socialiste', peuvent se transformer en dominants, expropriateurs ou exploiteurs. *Le libérateur peut se métamorphoser en oppresseur, sans qu'il en soit conscient.*



Y a-t-il des erreurs dans la théorie du socialisme ?

(460). Défendre le socialisme comme une idéologie dogmatique, ou comme un système figé, est une attitude erronée. Vouloir réaliser le socialisme par n'importe quel moyen, y compris par l'oppression, est aussi une aberration. L'important est de préserver les buts essentiels du socialisme. Libérer l'ensemble des hommes de l'oppression, de l'aliénation, et de l'exploitation de l'homme par l'homme, voilà le but. Quand aux voies pour y parvenir, elles peuvent varier selon les

circonstances historiques de chaque peuple. Si la souplesse intellectuelle d'un peuple, sa maturité, ou sa créativité politique, ne sont pas suffisantes, il ne pourrait pas progresser sur la voie de la préparation, ou de la construction, du socialisme.

La théorie du socialisme n'est pas un texte homogène ou sacré. Toute grande théorie (comme le socialisme) peut comporter des insuffisances, ou même quelques erreurs. Ces insuffisances ne constituent pas une raison suffisante pour rejeter cette théorie dans son ensemble. Au contraire, ces insuffisances devraient inciter les militants à améliorer ou à développer la dite théorie. Le marxisme comporte des vérités, mais aussi quelques insuffisances ou erreurs. Par exemple, l'emploi des notions de «classes sociales», de «plus-value», d'«exploitation capitaliste», d'«aliénation», de «dialectique», etc, avait montré que ces concepts étaient des outils théoriques pertinents. Par contre, l'expérience des pays 'socialistes' d'Europe de l'Est (durant le 20^e siècle), a montré aussi que certaines autres notions ou thèses marxistes s'étaient révélées excessives, insuffisantes, inadaptées, immatures, non vérifiées, ou même erronées. Citons parmi ces thèses problématiques :

1) La «dictature du prolétariat» a été transformée en une «dictature du parti politique» dominant. Elle a été utilisée pour justifier l'oppression politique à l'égard du peuple, et surtout, à l'égard des contestataires, et des opposants politiques.

2) Le «rôle d'avant-garde de la classe ouvrière» était supposé inné, absolu, total, et continu à travers le temps. Alors que ce rôle peut être variable, temporaire, éphémère, insuffisant, ou inexistant, selon les conjonctures. La priorité accordée à la classe ouvrière est transformée en un argument pour justifier la négligence des contributions, possibles ou indispensables, des autres composantes de la société.

3) La «destinée avant-gardiste du parti politique de la classe ouvrière» était supposée absolue et continue. Alors que ce parti (de la classe ouvrière) peut évoluer, muter, dévier ou s'aliéner, comme les autres partis.

4) L'«appropriation commune de l'ensemble des moyens de production» était considérée comme le fondement unique de l'économie socialiste. Alors que ***cette appropriation commune ne suffit pas seule. Sinon, elle peut conduire à la pénurie, ou même au sous-développement relatif***, comme survenu dans la

majorité des anciens pays socialistes. Par exemple, la Chine n'a pu enclencher et accélérer son développement économique que lorsqu'elle a adopté le principe de «Un pays, deux systèmes», articulant à la fois «économie socialiste» et «économie capitaliste».

5) La démocratie politique a été retardée, prétendument pendant une période «temporaire», pour cause de construction du socialisme, ou pour cause de «la nécessité préalable de la dictature du prolétariat». Ce report de la démocratie s'était transformé en un reniement, ou en une négation illimitée de la démocratie. Alors que le socialisme ne peut exister sous une oppression politique durable.

6) Les partisans du «marxisme léninisme» avaient, à travers le monde, durant les années 1960 et 1970, établi quelques dogmes devenus inébranlables. Ils disaient par exemple : Pour qu'une révolution sociale puisse se produire, plusieurs conditions préalables sont indispensables. Parmi ces conditions : a) L'existence d'un parti politique de la classe ouvrière. b) L'existence d'une direction révolutionnaire forte, centralisée et incontestée. c) L'existence d'une combinaison judicieuse entre luttes pacifiques et luttes armées décisives. d) L'existence d'une alliance large entre classes sociales nationalistes, ainsi qu'entre partis politiques progressistes, etc. Mais des révolutions surprenantes s'étaient produites en Iran en 1979, en Tunisie et en Égypte, en janvier 2011, sans que de telles conditions soient remplies. Ces révolutions ont donc montré que cette manière de réfléchir, dogmatique ou rigide, n'est pas judicieuse ; et que des évolutions sociales, différentes de nos prévisions, peuvent se produire. Pour éviter le dogmatisme, il faudrait se rappeler que Karl Marx lui-même partait de la l'analyse de la réalité concrète, et non de préjugés, ou de textes préétablis.



Résurgence continue des aliénés, des accapareurs, des exploiters et des oppresseurs

(461). Il ne suffit pas d'avoir une «direction sage», une «ligne politique juste», une «stratégie révolutionnaire», une «orientation socialiste», ou de «vaincre les ennemis» du peuple, pour que la révolution, la démocratie, le développement, ou le socialisme, se réalisent aisément. Il faut en plus comprendre les phénomènes sociaux. Essayons d'avoir une conception claire de notre pratique sociale. [Loi 489] ***Il faut savoir que des ennemis du peuple émergent constamment de l'intérieur du peuple lui-même. Des citoyens normaux ou sains, peuvent se muer en opportunistes, exploiters, prédateurs, oppresseurs ou criminels.*** Tout citoyen, et même des militants démocratiques, ou des révolutionnaires sincères, peuvent devenir aliénés, rétrogrades, fraudeurs, corrompus, aventuriers ou cinglés.

[Loi 490] ***Toute chose peut, dans certaines conditions, se transformer en son contraire.*** Un parti révolutionnaire peut devenir une association de gens médiocres, ou hypocrites. Un État supposé servir le peuple, peut se transformer en une machine qui massacre ce peuple. Une institution censée combattre l'injustice, peut devenir un allié objectif de criminels avérés. Mais ces risques de déviation ne justifient pas d'exacerber les luttes politiques intérieures jusqu'aux limites de l'absurde. Au contraire, il est nécessaire d'aider continûment les citoyens et les militants à se remettre en cause. Il faudrait les encourager à activer leur vigilance ou leur sens critique. Il est indispensable de les inciter à accroître leur *souplesse* intellectuelle, politique ou idéologique. Ainsi s'approfondit la *maturité politique*.

[Loi 491] ***Les différents acteurs de la société peuvent élaborer autant de réformes, programmes ou stratégies, qu'ils désirent. Ils peuvent établir autant de partis ou d'institutions politiques qu'ils veulent. Cela ne peut les prémunir contre le risque de s'égarer. Le mal qu'ils veulent combattre, ou tout autre mal, peut à tout moment resurgir du bien qu'ils sont en***

train de réaliser. L'important n'est pas d'avoir un discours politique convainquant, ou de réaliser des projets sociaux où il n'y a que du bien. Mais de disposer de l'énergie, et de la dialectique nécessaire, pour déceler le mal, et le combattre, partout, et en tout temps, sans exception. L'État, le gouvernement, le parti, la direction révolutionnaire, la ligne politique, la stratégie, la réforme agraire, l'industrialisation rapide, la démocratisation, la justice sociale, l'État de Droit, le développement, la croissance économique, etc, rien ne peut protéger un mouvement politique, un État, un gouvernement ou un peuple, des erreurs, des déviations politiques, des aliénations, des injustices, des échecs, ou des folies. Et ces déviations probables ne justifient pas que l'on reste hésitant, indécis, sceptique, ou inactif. Au contraire, il faut oser penser, agir, et militer. Les progrès réalisés conduisent naturellement à de nouvelles difficultés. Les succès obtenus ne prémunissent pas contre de nouveaux échecs. Les autosatisfactions facilitent le glissement vers des déviations. Et l'esprit critique aide à déceler les égarements, ou les insuffisances, pour se corriger, s'améliorer, et avancer de nouveau.

Pour bénéficier d'une union forte, il faut un peu de désunion. Pour avoir un climat de confiance, il faut un minimum de méfiance, de contrôle, de critique, et de rectification. Ne diabolisons pas l'ennemi de classe. N'idéalisons pas non plus le leader, la direction, le parti, le gouvernement, l'État, le peuple ou les masses populaires. Des individus parfaitement intègres, des militants infaillibles, ou des groupes absolument fermes, n'existent que dans l'imaginaire idéalisé.



(462). [Loi 492] ***Si, dans un système politique (qu'il soit capitaliste ou socialiste), des institutions (telles que : retraite, soins médicaux, enseignement, sécurité, etc), dispensent des services, sans exiger aucune contrepartie, sans contrôler les irrégularités, et sans sanctionner les abus, elles aboutissent nécessairement à leur faillite.***

[Loi 493] ***Seuls des systèmes, organisations ou institutions, qui récompensent les comportements vertueux, et sanctionnent***

les conduites prohibées, peuvent fonctionner durablement et correctement.



(463). Vous souhaitez que le système économique et social se perfectionne. Vous constatez que le capitalisme enrichit les entrepreneurs qui réussissent. A long terme, il finit même par améliorer sensiblement les conditions de vie de la majorité des salariés. Mais vous observez aussi qu'il reproduit continûment des vagues successives de chômeurs, de marginaux, de pauvres et de victimes de toute sorte. Vous remarquez aussi que les États (où le capitalisme a réussi le saut qualitatif du développement intégré) ont tous fait souffrir leurs peuples (et peut être aussi d'autres peuples voisins ou lointains) pendant plusieurs siècles. L'accumulation primitive du capital, et du savoir-faire, s'était accomplie dans la douleur. Le programme libertaire et généreux du socialisme vous a bien séduit. A son début, il avait réalisé dans tous les pays où il avait été essayé un rapide et prodigieux progrès (URSS, Chine, Cuba, etc). Malheureusement, il s'était tout aussi vite transformé en son contraire. Il n'est donc pas si aisé pour les hommes de se libérer de leurs aliénations. Vous vous demandez si la barbarie n'est pas inscrite au sein même du rêve de la société idéale. Finalement vous vous consolez, en pensant que, de toutes les manières, les hommes sont condamnés à lutter perpétuellement pour améliorer le système social. Ainsi va le monde.



(464). Le marxisme a élaboré une critique minutieuse du capitalisme. Pourtant, plusieurs marxistes avaient porté pendant longtemps une erreur consistant à croire qu'il suffisait de renverser la classe des exploités, de prendre le pouvoir, et de socialiser les moyens de production, pour que la société puisse évoluer tranquillement vers «un système social sans exploitation» et «sans classes sociales». Ils ne tenaient pas suffisamment compte du fait que des opportunistes, des accapareurs, des exploités, des aliénés et des dominateurs, renaissent toujours, et se développent, non seulement de

l'intérieur même du peuple, mais aussi parmi les ouvriers, et même parmi les «révolutionnaires du parti d'avant garde du prolétariat». Et certains parmi les marxistes qui considéraient cette éventualité, ou en tenaient compte, avaient tendance à être rigides, ou intransigeants, dans les luttes politiques survenant entre militants.

Un révolutionnaire peut se transformer en exploiteur réactionnaire. Toute chose peut, dans certaines conditions, se transformer en son contraire. C'est un phénomène social objectif. Cela ne signifie pas nécessairement que la révolution doit être permanente. Car un minimum de stabilité, d'ordre et de travail, dans la paix, est indispensable. Les luttes politiques parmi les révolutionnaires nécessitent aussi un minimum de patience, de souplesse, et de pédagogie. Il aurait fallu trouver une méthode, ou un système politique, économique et culturel, qui empêcherait les socialistes et le socialisme de se transformer insidieusement en leurs contraires. Cela nécessiterait une bonne dose de souplesse, de créativité, d'autocritique, et de persévérance.

La révolution culturelle inventée par les maoïstes était une intuition qui comportait quelques idées intéressantes. Mais elle s'était révélée par la suite insuffisamment réfléchie ou encadrée. Elle s'était transformée elle aussi en son contraire. Elle avait dévié vers des pratiques oppressives. Alors, quel serait le futur penseur génial qui inventerait ou essaierait d'autres méthodes, qui réussiraient mieux ?



Contradictions entre capitalisme et socialisme

(465). Pendant environ soixante dix ans de luttes acharnées, le capitalisme n'a pas pu vaincre le socialisme. Les États capitalistes avaient tout essayé contre les États

socialistes naissants : la guerre plus ou moins indirecte, la course ruineuse aux armements stratégiques, la concurrence économique, les luttes politiques, la propagande idéologique, les services secrets, les coups tordus, l'isolement, l'embargo, etc. Si les États 'socialistes' s'étaient finalement effondré en Europe aux alentours de l'an 1989, c'était essentiellement sous l'effet de leurs **contradictions intérieures**. Chacun parmi ces État socialistes avait vécu ses crises de décomposition intérieure. Ils avaient dévié, dégénéré, puis ils avaient décédé relativement jeunes. Ce n'est pas le capitalisme qui avait vaincu le socialisme, ce sont plutôt les États socialistes qui n'avaient pas su se réformer suffisamment pour se démocratiser et prospérer. Dans le monde d'aujourd'hui, le socialisme semble suspendu, pour cause de manque temporaire de projets socialistes viables. Mais la lutte entre l'égoïsme (spécifique au capitalisme) et l'esprit solidaire (caractéristique du socialisme) se poursuit sous des formes multiples et insoupçonnées.

D'accord, le socialisme s'était effondré (sous l'effet de contradictions intérieures). Mais les adversaires du socialisme oublient souvent que c'est précisément cette tentative de construction du socialisme qui a fait sortir de vastes nations (comme la Russie ou la Chine) d'une situation qui avait les caractéristiques du moyen âge, vers un haut niveau de développement politique, économique et culturel. Et ceci en un temps record (environ un demi-siècle pour les anciens pays socialistes, contre presque trois siècles pour les anciens pays capitalistes). ***Si la Russie et la Chine font partie aujourd'hui des puissances mondiales, c'est en partie grâce à cette tentative de construction du socialisme.*** Le problème pour le socialisme est qu'il a besoin pour fonctionner à plein régime d'une bonne dose de volonté politique, de passion, et de conscience aiguë, à la fois au niveau des personnes dirigeantes, et des personnes dirigées. Alors que le capitalisme est mû par l'instinct égoïste du profit individuel. Le socialisme semble fragile ou vulnérable, alors que le capitalisme ne s'arrête pas de tourner, même si les consciences (individuelles ou collectives) sont émoussées, égarées ou aliénées.

Le capitalisme produit et reproduit le socialisme. Et le socialisme peut régresser vers le capitalisme. Chacun des deux systèmes a ses points forts et ses points faibles. Le capitalisme

est mieux adapté à l'instinct égoïste des hommes contemporains. Sa puissance réside dans son adaptation à la cupidité des hommes. Il encourage l'initiative privée pour produire des biens et des services marchands. La motivation égoïste est présente au cœur de toutes les initiatives capitalistes, qu'elles soient individuelles ou collectives. Le capitalisme est mu par le désir ardent du profit, l'appropriation des biens, la consommation, l'accumulation du capital, la richesse et la puissance. Le mobile égoïste est suffisamment vigoureux pour stimuler continûment l'individu et la collectivité. Il les incite à peiner pour s'enrichir. Il est propice pour les ambitieux, les cyniques, les exploiters et les dominants. Par contre les faibles, les incultes, les exploités, les démunis et les marginalisés, tous sont forcés de supporter leurs souffrances et de se soumettre. Le défaut du capitalisme est qu'il reproduit continuellement l'exploitation de l'homme par l'homme, les inégalités, la pauvreté, les injustices, les concentrations de richesse et de puissance, les quasimonopoles, les contradictions sociales, les tensions internationales, les guerres, ainsi que les crises économiques et politiques. L'égoïsme est très contagieux. La solidarité et l'altruisme le sont beaucoup moins.

Le socialisme refuse d'amadouer le narcissisme de l'individu. Il aspire à libérer l'homme de son aliénation égoïste ou capitaliste. Il rejette d'office l'égoïsme, et l'opportunisme. Il privilégie le salut de la collectivité sur celui de l'individu. Il choisit résolument de mobiliser l'individu au service de la communauté. Il fait de ce service de la collectivité un critère essentiel, ou le mobile fondamental, de toute action sociale. Il bannit les voies d'enrichissement fondées sur «l'exploitation de l'homme par l'homme». Même au risque de maintenir momentanément toute la population dans une pauvreté relative. La motivation dans le socialisme reste essentiellement intellectuelle ou idéaliste. Elle nécessite une conscience politique, un souci d'équité, un minimum de connaissances historiques, une vision à long terme, une prédisposition au sacrifice. Ce qui n'est facile, ni à acquérir, ni à maintenir. Le socialisme est plus puissant que le capitalisme. Parce qu'il est capable de mobiliser les énergies de la majeure partie de la société pour réaliser des projets colossaux, pendant des délais records. Il est capable de prendre en charge l'ensemble des

catégories sociales. Il peut réintégrer tous les groupes qui sont pauvres, faibles, défavorisés, inadaptés ou marginalisés.

Mais le socialisme est plus fragile que le capitalisme. Il résiste mal à une longue crise structurelle. Il devient affaibli par des luttes politiques internes. Il peut être détourné de la bonne voie par des erreurs d'orientation politique, ou de stratégie. Le socialisme peut aisément se transformer en son contraire (comme le 'stalinisme', ou le 'polpotisme'). Dans certaines conditions, il peut aussi régresser, et reproduire le capitalisme. A l'inverse, le capitalisme semble plus robuste, parce qu'il est plus primitif. Une fois démarré, le capitalisme peut continuer à fonctionner, même sans direction politique pertinente, et même sans intervention correctrice de l'État. Il peut supporter une crise structurelle durant plusieurs décennies. Alors que le socialisme authentique nécessite un pilotage permanent, des conceptions et des idées précises, une direction collective à tous les niveaux, une conscience aiguë, et un altruisme généralisé à l'ensemble de la population.

La lutte historique entre le capitalisme et le socialisme n'est pas finie. Elle est encore à son début. Pourvu que les générations futures inventent un socialisme transitoire qui soit à la fois robuste, prospère, démocratique, équitable, souple et agréable à vivre !



(466. La pratique du capitalisme a précédé sa théorisation. Plusieurs siècles (du XVIIe au XXe) ont été indispensables à son développement. Alors que le socialisme a existé d'abord en théorie. Faut-il aussi que la pratique du socialisme se développe suffisamment avant que sa théorie ne devienne assez mûre ? Le socialisme a été imaginé et élaboré en réaction au capitalisme ambiant. Il a été conçu pour corriger et remplacer le capitalisme. Il est excessif d'exiger du socialisme d'être complet et parfait dès sa naissance. Il est normal que le socialisme soit encore tâtonnant, brouillon, ou incertain. Pendant encore longtemps, il nécessitera des améliorations, des révisions ou des innovations. Les défauts ou les dérives du projet socialiste devraient inciter à le corriger, et à l'améliorer, non à l'abandonner. Parce le

socialisme est l'émancipation dont rêve l'humanité des exploités, des opprimés, des marginalisés et des dominés.



(467). Quand ils critiquent le socialisme, ils le réduisent aux pires erreurs qui y étaient commises, comme par exemple la dictature de Joseph Staline et ses crimes. Mais ils refusent d'appliquer un raisonnement analogue au capitalisme. Ils sont sélectifs. Ils appliquent le principe «deux poids, deux mesures». S'ils étaient sincères, ils auraient dû raisonner de manière analogue, en ramenant le capitalisme à ses dérives historiques bien connues. Parmi les déviations du capitalisme, citons par exemple : sa tendance irrésistible à l'abus dans l'exploitation de l'homme par l'homme ; l'impérialisme agressif ; la colonisation (en Afrique, Asie et Amérique) ; le commerce des êtres humains ou l'esclavage ; l'extermination des peuples amérindiens ; le fascisme ; le pillage des matières premières des pays du tiers-monde ; les guerres régionales et 'mondiales' ; la guerre contre le Vietnam (menée successivement par la Grande Bretagne, la France, puis les États-Unis d'Amérique) ; contre la Corée ; l'Irak ; etc. La guerre du Vietnam, ou le blocus du Cuba, sont des exemples qui montrent que, lorsqu'une partie de l'humanité choisit de vivre dans le socialisme, les autres puissances capitalistes ont tendance à se coaliser contre elle pour la détruire, à défaut de la forcer à revenir au capitalisme. Les crimes attribués au capitalisme sont tellement nombreux qu'aucun recueil ne peut les contenir tous.



ÉPILOGUE

Pour ne pas me répéter, le lecteur m'excuserait de le renvoyer à 'l'épilogue' du livre «Le Sociétal». Car les trois livres : «Le Sociétal», «Le Politique» et «L'éthique politique», sont à la fois complémentaires et autonomes. Et 'l'épilogue' du livre «Le Sociétal» est commun à l'ensemble de cette œuvre.



Rédaction et mise en forme achevées
à Casablanca, le 31 août 2010.

Abderrahman Nouda

عبد الرحمان النوضه

nouda.abderrahman@gmail.com



INDEX DE 'LE POLITIQUE'

- administration.....145
aide.....138
alliance.....240
alternance.....173
Amazighe.....321
appartenance.....320
arabisation.....343
aristocratie.....320
association...161, 248
autocritique.....22
autonomie.....198
autoritarisme.....132
avant-garde.....225
berbère.....314
candidat.....195
capitalisme.....364
chef d'État.....88
christianisation.....302
classe ouvrière.....19
collectivité.....193
communautarisme318
communauté.....312
complémentarité. 198
comportement.....79
concertation.....17
concurrence 180, 353,
355
conduite.....165
consensus.....157, 164
conservateur.....249
constitution.....274
contre-pouvoir.....100
contrôle.....121, 122,
123, 125
corruption.....144
créolisation.....342
critique 15, 17, 18, 19,
20, 269, 295
culture.....184
cumul...116, 118, 177
débat.....19, 184
décadence.....103
déclassement.....165
défaut.....166
délit.....118
démocratie 82, 96, 99,
170, 172, 173,
174, 175, 176,
177, 178, 179,
182, 183, 186,
187, 188, 190,
191, 192, 193,
195, 196, 197,
198, 199, 200,
295, 310
désignation.....308
despotisme....87, 199
développement...174,
264, 345
devoir.....96
dictature.....178
Dieu.....298, 301
dirigeant.....167, 218
discipline....103, 130,
187
discours.....141, 252
domination 71, 79, 80,
89, 91, 92, 93
droit...94, 95, 98, 174
Droits de l'homme
.....100, 101, 104,
110, 113, 114, 201
égalité. 153, 179, 181,
182
égoïsme.....186, 242
élection.....249, 308
éloge.....167
élu 168
émanciper.....254
ennemi.....155
équilibre.....92
étape.....234
État96, 101, 103, 120,
131, 132, 133,
135, 136, 137,
140, 141, 142,
143, 144, 145,
146, 147
État de droit. 99, 101,
102, 103, 104,
113, 124, 128,
148, 197
États arabes 327, 328,
330
éthique.....270
ethnie.....312, 321
ethnique.....317
exploitation.....356
faillite.....331
fonctionnaire.....143,
144, 145, 148
fortune.....127
francophonie.....336,
337, 340, 343, 345
gauche.....247
gouvernant.....169
haut-parleur.....293
hiérarchie....98, 186,
187
honneur.....80
humanisme.....166
Ibn Rochd.....264
idéologie.....245, 299
imam.....283
Imazighen.....323
impérialisme.....330
impunité. 98, 99, 119,
120, 143
indépendance.....331
indifférence.....138

TABLE DES MATIÈRES DU LIVRE : 'LE SOCIÉTAL'

INTRODUCTION : POURQUOI CE LIVRE ?	8
<i>C'est le contenu d'un texte qui détermine son style et sa légitimité</i>	8
<i>L'intuition aide à passer de la superficialité à la rationalité</i>	10
<i>«Nous vous demandons seulement de nous comprendre, non de nous donner quoi que ce soit » !</i>	13
<i>La particularité de ce livre</i>	16
<i>Personne ne peut prouver ses idées politiques !</i>	23
<i>Exploration critique de la société</i>	27
La SOCIÉTÉ	29
<i>Dynamique de la société</i>	29
<i>L'évolution de la société est régie par des lois</i>	53
<i>Le renouvellement des générations au sein de la société</i>	65
<i>Soyons attentifs aux phénomènes sociaux</i>	72
<i>L'inertie de la société</i>	82
<i>Aspirations et contradictions dans la société</i>	86
<i>Problèmes de société et devoirs de citoyens</i>	94
<i>La corruption dans la société</i>	103
<i>L'insécurité dans la société</i>	107
<i>La solidarité sociale</i>	112
<i>L'urbanisme en déficit de rationalité</i>	115
COMMENT J'AI TROUVÉ LA SOCIÉTÉ APRÈS MA SORTIE DE PRISON	121
<i>Des visages ternes</i>	122
<i>Un puissant désir de se hisser parmi les «supérieurs»</i>	123
<i>Des citoyens marqués par le despotisme</i>	124
<i>Déficit de cordialité</i>	126
<i>Déficit d'autocritique</i>	127
<i>Déficit de culture</i>	128
<i>Déficit de philosophie</i>	130

<i>Déficit de civisme</i>	132
<i>L'égoïsme ravageur</i>	133
<i>Des aliénations imperceptibles</i>	134
<i>Le Dieu Argent</i>	136
<i>Obsession de jouir</i>	137
<i>Diversité et pluralité étonnantes</i>	138
<i>Fortunés et misérables, tous égaux dans le malaise</i>	138
<i>Progrès planifié ou évolution spontanée ?</i>	139
<i>Irrationalités et gaspillages</i>	140
<i>Pollutions banalisées</i>	141
<i>Massacre des arbres</i>	142
<i>Opportunisme généralisé</i>	143
<i>Médiocrité et aliénation</i>	144
<i>Insouciance envers des dangers terribles</i>	146
<i>Besoin d'une révolution culturelle</i>	148
<i>Questionnement infini</i>	149
L'ÉCONOMIE CAPITALISTE	152
<i>Dynamique et dérives du capitalisme</i>	152
<i>L'exploitation capitaliste</i>	165
<i>Le chômage</i>	174
<i>Qui peut supprimer le chômage ?</i>	181
<i>Qualités et défauts du capitalisme</i>	183
<i>Processus transformateurs de l'économie</i>	192
<i>Durée du travail et loisirs</i>	199
<i>Déficit de prudence envers les puissances impérialistes</i> ...	204
<i>L'interventionnisme ravageur des puissances impérialistes</i>	212
<i>Les puissances impérialistes imposent des échanges non équitables</i>	224
LA CONCURRENCE	227
<i>Utilités et dérives de la concurrence</i>	227
<i>Critères du mérite social</i>	228
LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRAL ET DURABLE ...	230
<i>Le développement est régi par des lois</i>	230
<i>Les causes du sous-développement sont souvent plus intérieures qu'extérieures</i>	231
<i>Le développement ne se fait pas spontanément, mais se planifie</i>	235
<i>Toute insuffisance peut être transformée en opportunité de progrès</i>	237

<i>Pour se développer, l'essentiel est de planifier, rationaliser, produire et investir, continûment</i>	239
<i>Comment enclencher le développement</i>	245
<i>Le progrès d'une société ne peut être intégral si des parts de la population demeurent ignorantes, pauvres, marginalisées ou improductives</i>	252
<i>Les groupes sociaux aptes à transformer la société</i>	258
<i>Facteurs matériels et facteurs moraux du développement</i>	262
<i>Développements relatifs, et vitesses comparées de développement</i>	266
<i>Le tourisme ne produit pas le développement</i>	268
<i>Les sources de la puissance</i>	270
<i>Entreprises publiques et entreprises privées</i>	272
<i>Quand les banquiers se transformeraient-ils en militants ?</i>	278
L'AGRICULTURE	284
L'ENSEIGNEMENT	289
<i>Enseignement, économie et développement</i>	289
<i>Les performances de l'enseignement reflètent la qualité des objectifs du pouvoir politique</i>	295
<i>Enseigner ? Mais dans quel but ?</i>	299
<i>Enseigner n'est pas à la portée de n'importe qui !</i>	301
<i>Comment rendre l'enseignement efficace ?</i>	303
<i>L'apprentissage</i>	312
DÉMOGRAPHIE ET POPULATION	313
<i>La qualité de vie dans une société dépend de la maîtrise de sa démographie</i>	313
<i>Enjeux des politiques démographiques</i>	319
<i>Facteurs limitant les qualifications des individus</i>	323
ÉPILOGUE	326
REMERCIEMENTS	330
INDEX DE 'Le Sociétal'	331
TABLE DES MATIÈRES de 'Le Politique'	335
TABLE DES MATIÈRES de 'L'Éthique politique'	338

TABLE DES MATIÈRES DU LIVRE ‘L’ÉTHIQUE POLITIQUE’

PRÉSENTATION de ‘L’Éthique politique’.....	2
ÉTHIQUE et POLITIQUE	7
<i>Morale et politique</i>	7
<i>Les obligations morales dérivent des nécessités de la vie commune en société</i>	8
<i>Qui peut promouvoir le respect de l’éthique ?</i>	11
<i>Pas d’éthique possible sans lutte contre l’égoïsme</i>	14
<i>L’éthique dans la réalité</i>	17
<i>Être moral coûte un effort</i>	21
ÉGOÏSME et SOCIÉTÉ	22
<i>L’égoïsme, une hypertrophie malade de l’ego</i>	22
<i>L’égoïsme s’explique</i>	24
<i>L’égoïsme est régi par des processus sociaux</i>	30
<i>L’égoïsme exprime des contradictions entre individus et société</i>	33
<i>Dynamique sociale de l’égoïsme</i>	39
<i>Comment repérer l’égoïsme ou l’évaluer</i>	41
<i>Résistances, ruses, stratagèmes et contradictions de l’égoïsme</i>	43
<i>Maîtriser l’égoïsme ou sombrer dans la décadence</i>	48
La JUSTICE	53
<i>La justice est-elle possible ?</i>	53
<i>Indépendance et impartialité de la justice</i>	58
<i>L’instant où un individu commet un crime</i>	61
<i>Pédagogie de la sanction</i>	63
Le CIVISME	65
<i>Devoirs du citoyen</i>	65
<i>La puissance d’un peuple vient de la conscience de ses citoyens et de leur discipline</i>	68

<i>Quels sont les déterminants de nos comportements ?</i>	71
<i>Les accidents de la route dévoilent des déficits de rationalité</i>	73
La RAISON et La MÉTHODE	76
<i>La raison est l'essence de la méthode</i>	76
<i>Pour réussir une initiative quelconque, la rationalité est indispensable</i>	80
<i>Dans toute manière de réfléchir ou de se comporter, l'essentiel est le type de rationalité utilisée</i>	82
<i>De la logique, émerge une dialectique surprenante</i>	83
<i>Le succès de la coopération sociale est conditionnée par la pratique de rationalités à dimensions sociétales</i>	93
<i>L'échec ou l'erreur proviennent d'un égarement dans la méthode suivie</i>	100
CONNAISSANCE et SAVOIR	106
<i>Vie moderne et culture</i>	106
<i>Nature de la connaissance</i>	108
<i>Sources de la connaissance</i>	112
<i>Quantité de savoir</i>	117
La CULTURE	118
<i>Ce qui inquiète dans les arts contemporains</i>	118
<i>Qu'est-ce qui freine le développement de la culture ?</i>	120
<i>Le peuple manque de lecture</i>	123
<i>Nouvelle espérances apportées par Internet</i>	126
<i>Déphasage culturel et difficulté de communication</i>	127
<i>La culture est un préalable à l'épanouissement et à la démocratie</i>	128
<i>Composantes spécifiques et universelles de la culture</i>	130
MÉDIA et COMMUNICATION	132
<i>Des média pour informer ou pour désinformer</i>	132
<i>Mission des journalistes</i>	138
<i>Enjeux des média et de l'information</i>	140
<i>Le couple invivable 'information – propagande'</i>	149
<i>La communication : l'image et l'écrit</i>	152
La SEXUALITÉ	156
<i>Comprendre la sexualité</i>	156
<i>Le mariage tardif contrarie les besoins sexuels naturels</i>	158

<i>Une solution d'espoir : le mariage mineur</i>	160
<i>Encadrer ou réprimer la sexualité ?</i>	163
La FEMME	166
<i>Comment choisir son partenaire</i>	166
<i>Hommes et femmes sont-ils égaux ?</i>	170
<i>L'émancipation de l'homme passe par celle de la femme</i>	172
<i>Controverses entre hommes et femmes</i>	174
La MÉDECINE	177
<i>Médecine mercantile et médecine humaniste</i>	177
<i>Logique de soigner, ou logique de profiter ?</i>	183
L'ÉCOLOGIE	187
<i>Quelques processus écologiques</i>	187
<i>Améliorer le climat, est-ce une utopie ?</i>	192
<i>Erreurs écologiques commises par les hommes</i>	197
<i>Urgence de préserver l'environnement naturel</i>	206
INDEX DE 'L'Éthique politique'	212
TABLE DES MATIÈRES de 'Le Sociétal'	215
TABLE DES MATIÈRES de 'Le Politique'	217